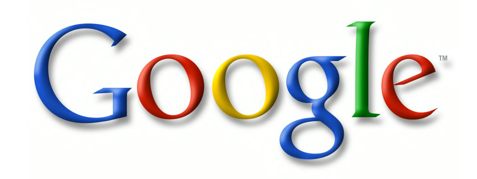







TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE REVICTURUS

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

TOME XI

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

TOME XI

JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES
DES
ARMÉES DE TERRE ET DE MER,
dans lequel seront insérés :

LES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES DÉPÔTS GÉNÉRAUX DE L'ARTILLERIE, DU GÉNIE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE, LE BUREAU DES LONGITUDES, ET PAR LE CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

COLLABORATEURS.

MM. LE COMTE DARU, PAIR DE FRANCE, MEMBRE DE L'INSTITUT; LE BARON DUPIN, OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL DU GÉNIE MARITIME, MEMBRE DE L'INSTITUT; LE GÉNÉRAL COMTE DE SEGUR; DE MONTGÉRY, CAPITAINE DE FRÉGATE; PARISOT, OFFICIER DE MARINE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE GÉNÉRAL LECOUTURIER; CHAPUY, CAPITAINE DU GÉNIE MARITIME, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; ESNEAUX, HOMME DE LETTRES; MEISSAS, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE COLONEL MILLET; WALLEZ, HOMME DE LETTRES; RAUCH, OFFICIER DU GÉNIE; LE GÉNÉRAL BARON DESMICHELS; ESTIENNE, ANCIEN MÉDECIN PRINCIPAL DES ARMÉES; ALLIX, LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ARTILLERIE; GIRARD, INGÉNIEUR EN CHEF, MEMBRE DE L'INSTITUT; MOREAU DE JONNES, OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF, ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DES HÔPITAUX; FERRY, ANCIEN PROFESSEUR D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE; BURNO, CAPITAINE AU CORPS IMPÉRIAL DU GÉNIE RUSSE; BENOIT, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; Y....., COLONEL DU GÉNIE MILITAIRE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; X......, COLONEL D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHENNECHOT, HOMME DE LETTRES; COSTE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; MADELAINE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHATELAIN, CAPITAINE AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; WIELAND, COLONEL D'ÉTAT-MAJOR; GERARDIN, OFFICIER D'ARTILLERIE; ROCHE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, PROFESSEUR DE PHISIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE MARINE A TOULON; SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR; COLLOMBEL, CAPITAINE D'ARTILLERIE DE MARINE; AUDENELLE, HOMME DE LETTRES, HIMLY, ANCIEN OFFICIER DE DRAGONS, PROFESSEUR A L'ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, TRADUCTEUR ATTACHÉ AU DÉPÔT DE LA GUERRE, etc.

PARIS,

CHEZ M. CORRÉARD,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DU JOURNAL,
Rue Traversière-Saint-Honoré, nº 33.

1828.

Doullens, imprimerie de Quinquenpoix.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

OBSERVATIONS

SUR

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE,

PAR L'AUTEUR DE L'ESSAI SUR LA DÉFENSE DES ÉTATS PAR LES FORTIFICATIONS,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

(7e article.)

CHAPITRE XLVIII. — *Année* 1709. *Espagne.*

La fin de l'année précédente avait laissé les armées espagnoles sur quatre points principaux : vers Perpignan, vers Lérida, vers Alicante et vers Badajoz. Cette disposition fut gardée.

Les premières opérations qui eurent lieu furent exécutées par l'armée de Valence. Elles consistèrent dans la prise du château d'Alicante par capitulation, le 20 avril. La garnison de six cents hommes en sortit libre et s'embarqua sur l'escadre anglaise, qui, ayant déjà à son bord d'autres renforts, fut de suite porter toutes ces troupes, au nombre de trois mille cinq cents hommes, à Barcelonne. La chute de cette dernière possession de l'archiduc dans le royaume de Valence, rendit libre pour les autres provinces, l'ar-

mée du marquis d'Asfeld, forte d'environ trente bataillons et trente escadrons, la plupart français.

En Catalogne, Stharemberg renforcé par les secours ci-dessus et par deux mille recrues, chercha à prendre l'offensive. Il comptait, pour être aidé dans ce projet, sur deux auxiliaires puissans : l'un, était la marche offensive sur l'Espagne, que devait exécuter l'armée de Portugal forte de trente-deux bataillons et cinquante escadrons sous Galloway; l'autre était le départ, pour la France, du maréchal de Bézons avec vingt-quatre bataillons et vingt-sept escadrons français, ce qui ne laissait plus que vingt-neuf bataillons de la même nation en Espagne. En conséquence, il ne mit que très peu de monde vers Géronne et Figuières, pour observer le duc de Noailles et, le 5 juin, il vint camper vers Cervera, à la tête de quarante-sept bataillons et vingt-neuf régimens de cavalerie, présentant un effectif de vingt-trois mille hommes, dont cinq mille chevaux.

Mais déjà les chances n'étaient plus pour lui. Galloway, le 7 mai, ayant en effet passé la Caya entre Elvas et Campo-Major, avait marché vers cette dernière ville. A cette nouvelle, le marquis de Bay, campé près de Badajoz avec une armée de vingt-quatre bataillons et quarante-sept escadrons, formée de ses anciennes troupes et de diverses garnisons, s'étant porté à sa rencontre, l'avait attaqué en ordre parallèle, et l'avait battu complettement. Il lui avait tué dix-sept cents hommes, en avait blessé trois mille et fait trois mille prisonniers. D'un autre côté, Bézons avait reçu ordre de rester en Espagne jusqu'à la fin de la campagne. Stharemberg, néanmoins, persista dans son projet d'offensive. Il menaça successivement Lérida et divers points de la Sègre. Cela fit que Bézons s'étendit et se porta avec partie de ses forces sur la Noguera. Stharemberg, aussitôt, passa la Sègre, le 26 août, coupa Bézons de Balaguer, et s'empara de cette ville et de sa garnison de deux bataillons. Il campa ensuite, ayant la gauche appuyée à la Sègre, le dos à cette ville et le front couvert par un ruisseau. Bézons, n'osant pas l'attaquer, tourna autour de lui, gagna Lérida et passa sur la gauche de la Sègre pour le couper de Cervera et de tous ses convois. Les forces des deux couronnes pou-

vaient monter à soixante bataillons et quatre-vingts escadrons, le maréchal ayant été rejoint par l'armée de d'Asfeld.

Stharemberg malgré cela, ayant retranché son camp, se maintint invariablement dans cette position jusqu'à la fin de la campagne. Philippe, venu le 10 septembre à son armée, tenta en vain par ses manœuvres de le rappeler sur la gauche de la Sègre. N'ayant pu y réussir, il s'en retourna le 2 octobre à Madrid, et quelque temps après Bézons rentra en France avec son détachement.

Pendant ces opérations, le duc de Noailles ayant débouché du Roussillon avec ses troupes, avait surpris, le 6 août, la garnison de Figuières, et lui avait fait cinq cents prisonniers. De là, s'étant porté sur le Ter, il avait, le 2 septembre, battu un corps de deux mille cavaliers campés près Géronne. Il avait ensuite mis à contribution tout le pays en avant et en arrière de cette forteresse, et ayant remonté le Ter par Castel-Follit et Olot, il était rentré en France vers la fin d'octobre.

Cela termina la campagne vers la Catalogne.

Vers le Portugal, Bay avait cherché à pousser ses avantages en poursuivant Galloway. Mais celui-ci, ayant jeté des garnisons dans Campo-Major, Elvas et Olivença, s'était retranché à Jurumenha sur la Guadiana avec seize bataillons et seize escadrons. Bay n'osa l'y attaquer. Il mit le pays environnant à contribution, prit le château d'Alconchel, bloqua inutilement Olivença, et enfin de part et d'autre l'on entra en quartiers.

CHAPITRE XLIX. — *Observations*.

La résolution que prit Louis XIV, de demander la paix, peut-être diversement qualifiée si l'on ne fait pas exactement attention aux circonstances environnantes. Les Romains avaient pour principe de ne traiter jamais avec un ennemi vainqueur. Ils méritèrent par cela seul de devenir les maîtres du monde. Une pareille résolution est possible à un peuple, mais un roi se trouve dans une position particulière. Il craint, ce qui n'arrive que trop souvent, que l'on ne sépare sa cause de celle de la nation, que ses sujets ne l'accusent de prolonger la guerre pour son propre orgueil et parce qu'il n'est pas soumis aux privations physiques qu'éprouve une par-

tie de la population. En outre, une certaine délicatesse de sentimens, empêche qu'on ne prenne pour les autres une résolution aussi hardie que celle que l'on prendrait pour soi seul. Telles furent les causes qui dirigèrent Louis XIV. Les larmes qu'on versa dans le conseil, au récit des malheurs du peuple, en sont la preuve.

Cette demande de la paix a l'avantage de montrer le désir du bonheur de la nation. Mais elle a l'inconvénient immense de relever de beaucoup le courage et les prétentions de l'ennemi. Elle lui affirme, ce dont il doutait, la faiblesse de l'attaqué. Tout bien pesé, elle est probablement plus nuisible qu'utile. Les peuples ne devraient donc jamais consentir à ce qu'elle fut faite; ils devraient en attendre l'offre de la part de leur adversaire. Mais les rois, dans leur position difficile, peuvent quelquefois avoir une apparence de raison de faire les premiers pas. Dans ce cas ils ne doivent admettre aucune tergiversation. Il faut demander un *ultimatum* décisif et prompt, le rejeter immédiatement et sans conférence s'il ne convient pas, donner à ces démarches la plus grande publicité, puis soutenir la guerre jusqu'à toute extrémité. Car une guerre malheureuse est toujours moins funeste qu'un traité honteux. Celui-ci légalise, ce contre quoi celle-là protestait, et les hommes sont toujours menés par les formes. On aperçoit de suite quel appui la place centrale donnerait à une telle détermination, et combien, par conséquent, elle est en rapport avec la nature réelle des choses.

On ne saurait donc reprocher avec justice à Louis XIV ses démarches pour la paix. La cause en fût toute entière dans la magnanimité du cœur de ce grand roi; mais on doit remarquer seulement qu'elle le poussa trop loin.

La Flandre présenta, cette année, l'expérience bien intéressante d'une armée française inférieure à l'ennemi. Conduite par un général habile, hardi, heureux, ayant à soutenir la guerre entre une foule de places et de lignes d'eau préparées pour la défense. Il faut s'efforcer de bien l'étudier.

La première remarque qui se présente est relative au dénuement absolu de vivres que l'on éprouva pendant toute cette campagne. Il n'y avait dans les places aucun magasin approvisionné, ni pour elles, ni pour l'armée. Pourtant, la rigueur de l'hiver n'avait pu

détruire que les moissons prochaines; elle avait été nulle pour les belles récoltes de l'automne de 1708. Qu'étaient devenues celles-ci? nécessairement elles existaient en France. Si donc les places de Flandre n'étaient pas grandement approvisionnées dès l'année passée, il faut en chercher la cause autre part que dans le manque de grains. En outre, on n'avait pas été pris au dépourvu par la marche rapide de l'ennemi. Le ministère, quoique faible, stimulé par le roi et les généraux, s'efforçait de parvenir à un résultat. Il faut donc en conclure, que l'approvisionnement de toutes ces forteresses d'une frontière tant soit peu étendue, de manière surtout à faire de chacune d'elles des bases d'opérations momentanées, présente des difficultés d'exécution qu'on ne doit pas espérer de vaincre pendant une guerre défensive.

Il existait sur cette frontière, de la mer à la Meuse, environ trente places appartenant encore aux français. Toutes, à en juger par diverses circonstances, pouvaient être estimées renfermer des subsistances pour quatre mille hommes pendant un mois. Cela était suffisant à l'armée entière de Flandre pour deux mois. Si donc ces places n'eussent point existé et si tous ces approvisionnemens eussent été réunis dans un point unique, cela eut été pour Villars une ressource bien précieuse. Il eut pu prendre, comme il le desirait, l'iniative pendant que les ennemis étaient encore dans des cantonnemens étendus. Mais cette belle pensée, il ne l'exécuta pas faute de vivres. Sous ce point de vue on ne doit donc pas de grands remerciemens aux places.

Ne pouvant prendre cette initiative, Villars, du moins, harcela l'ennemi par des partis. Ceux-ci allèrent jusqu'à obliger Marlborough et Eugène à de fortes escortes, pour se rendre de Bruxelles à Gand. Il y gagna doublement. Il intimida ses adversaires et il aguérit ses soldats. Il parvint à ce résultat en attaquant les communications de Lille avec Menin, Courtrai, Oudenarde, toutes villes appartenant aux alliés. Il n'y employa que très-peu de monde. Cela peut donner une mesure, de la faiblesse de l'action des garnisons sur la campagne contre un ennemi maître de celle-ci, ce qui pour l'instant était le partage de Villars.

La première cause de ces avantages fut la torpeur extraordinaire

des alliés. L'année précédente, après la prise de Lille, ils s'étaient retirés loin de cette place. Ils étaient encore endormis dans de longs cantonnemens, de Bruges a Bruxelles et à la basse Meuse. A quoi donc leur avait servie cette conquête? Si du moins ils l'avaient pri se pour nouvelle base d'opération; s'ils fussent restés cantonnés et serrés en avant d'elle; si pendant tout cet hiver ils eussent, ce qui n'était pas difficile, pris Tournai, puisque telles étaient les idées du temps; ils eussent, à coup sûr, commencé la nouvelle campagne au-delà de Douai et d'Arras, sur la route directe de Paris, et ils eussent obtenus des résultats bien plus avantageux. Il faut donc bien se garder d'attribuer ce répit et ses suites heureuses à de bonnes raisons de guerre, mais bien le rapporter aux habitudes du temps : mais maintenant que l'on combat dans toutes les saisons, que l'on pousse sa fortune aussitôt qu'elle se montre facile, on ne doit plus compter sur de telles faveurs.

Villars, en grand général, mit ces fautes à profit. Des gens timides lui conseillaient de se cacher derrière la Scarpe, il prit la résolution hardie d'aller le plus près possible, au-devant de l'ennemi. C'était agir tout à-la-fois en homme de cœur et de talent. En outre, il cherchait à se mettre directement sur le chemin des alliés, dans de bonnes positions, afin de les forcer à livrer une bataille sans probabilités, ou à changer de projets. C'est pour ce but qu'il prit, comme barrière, la ligne des eaux de Saint-Venant à Maubeuge et à la Sambre. Il espérait manœuvrer assez vivement pour y prévenir toujours l'ennemi. Quant à sa première position sur cette ligne, vers la Bassée, il la détermina par la direction qu'il voyait prendre aux masses des ennemis et surtout par les mouvemens de leurs parcs de siége qui remontaient la Lys. Il jugea avec raison qu'on voulait assiéger Aire et Saint-Venant.

Les ennemis, par ces parcs de siége, découvrirent ainsi leurs projets. De fait, on dut cela aux places d'Aire et de Saint-Venant. Mais cet indice, devait-on forcément l'obtenir? Pour assiéger Aire et Saint-Venant, il fallait absolument qu'ils tournassent la gauche de la ligne de Villars. Mais, cette gauche tournée (s'ils y parvenaient), pourquoi assiéger ces villes, et ne pas, au lieu de cela, marcher droit sur les derrières de la position de Villars? Certes,

si quelque chose eut pu s'opposer à cette dernière manœuvre, ce n'étaient pas Aire et Saint-Venant. Ils n'avaient donc pas besoin réellement de faire mouvoir de l'artillerie pour assiéger ces places.

Lorsque Marlborough et Eugène étaient encore vers Menin, ils pouvaient, avec quelques probabilités, essayer par la gauche de la Lys cette manœuvre contre Villars; mais, comptant sur leur nombre, ils aimèrent mieux pousser directement contre l'armée française, pour la faire reculer et s'interposer ainsi entre elle et les forteresses à assiéger. Ce fut là cause de leur marche sur la haute Deule. Mais, arrivés en présence, le cœur leur manqua et, comme ils ne voulaient que prendre des places, ne pouvant attaquer Aire et Saint-Venant sans risque, ils se rejetèrent sur Tournai.

Il se présente ici plusieurs remarques. L'armée ennemie fut arrêtée tout court. Cela fut dû à la masse et aux retranchemens français près la Bassée. Mais les places de Douai, d'Arras, de Béthune, donnaient elles quelque force à ces positions? Non. Si celles-ci eussent été faibles, l'armée française eut pu être très-bien battue sans que ces places y missent le moindre empêchement. En outre, si ces positions n'eussent point présenté de bonnes garanties, ce qui d'ailleurs pouvait être mis en doute, on eut conseillé de prendre position sous une place, sous Douai par exemple. Mais, par cela seul, les siéges d'Aire et de Saint-Venant, et bien autres choses encore, fussent devenus possibles. C'était près la Bassée et non sous ces places que pour le moment il fallait camper. On voit donc que ce temps d'arrêt dans les projets de l'ennemi fut arrivé également quand bien même les places n'eussent point existé.

Marlborough et Eugène assiégèrent Tournai. Mais pourquoi donc assiéger Tournai? pour faire précisément ce que désirait Villars; pour perdre du monde, la belle saison et donner du répit à la France. Si, au lieu de s'arrêter là, ils eussent tenté sur la basse Scarpe ou sur la Hesne la manœuvre qu'ils exécutèrent un mois après, cela eut été bien plus opportun et Tournai ne les en eut pas empêché. En outre, ils eussent eu plus de probabilités; car Villars pensait qu'ils s'arrêteraient là, tandis que, dès qu il sut la ville prise, il n'eut songer à prévenir ces mêmes manœuvres qu'alors il n'eut pas supposées imminentes.

La prise de Tournai coûta aux français une garnison de huit mille hommes et un matériel immense. Les ennemis n'achetèrent pas cela par quatre mille hommes. Une bataille bien conduite, quoique perdue, n'eut pas tant coûté aux français, et les ennemis l'eussent achetée par de bien plus grands sacrifices.

La ville et la citadelle de Tournai prises, Eugène et Marlborough n'éprouvèrent aucune peine à percer la droite des lignes des français Ce fut précisément sous Mons, place forte française, qu'ils exécutèrent cette opération; ce fut en menaçant Douai, place forte et de dépôt, qu'ils assurèrent sa réussite. Ces lignes étaient soutenues par cinq places françaises, Maubeuge, Mons, Condé, Valenciennes, Douai, sur une longueur de vingt lieues. En outre, ce qui est à bien considérer, Villars n'était pas un général d'un mérite ordinaire, et ces lignes d'eau étaient excellentes par les terrains marécageux qui les entourent. Qu'en conclure! Si ce n'est la faiblesse de telles barrières et par dessus tout l'impuissance des places pour la soutenir.

La rapidité de ces mouvemens empêcha qu'on ne put jeter un renfort considérable dans Mons, comme on en avait le projet. Cela prouve bien que, dans le système de défensive par les places, il faut se garder de laisser celles-ci sans garnisons, que la raison que l'on donne qu'une armée ennemie ne tombe pas du ciel, est très mauvaise, et que si l'on ne met pas de troupes dans une bonne partie des forteresses du théâtre de la guerre, on court le risque de voir enlever celles-ci sans coup férir.

Il résulte donc encore une fois de ces expériences, que des places sur un cours d'eau un peu étendu, même soutenues par une armée, sont insuffisantes pour empêcher l'ennemi d'en surprendre en quelque point le passage et pour se protéger mutuellement.

Villars, jadis sur le Danube, avait, pour prévenir une pareille surprise, employé avec succès un autre moyen totalement indépendant des places. Il avait passé sur la rive où était l'ennemi. Probablement pour un tel but, cela lui eut encore réussi. Si, de son camp de la Bassée, il se fut mis rapidement par Pont à Vendin sur les traces de l'ennemi marchant contre Tournai, il eut peut-être trouvé l'occasion d'écraser quelque arrière-garde; il eut à coup

sûr embarrassé Marlborough; il lui eut certainement défait quelque corps, si les alliés eussent franchi l'Escaut sous son canon et, enfin, il eut bien su toujours regagner son ancien camp, si on eut retrogradé contre lui. N'ayant pas fait cela, si, pendant le siége de Tournai, il fut venu camper, avec toutes ses forces, dans l'angle du confluent de la Scarpe et de l'Escaut, à trois lieues de Tournai, avec des ponts et des têtes de ponts sur ces deux rivières à sa droite et à sa gauche, il eut ensuite pu suivre vivement les ennemis, se dirigeant soit vers Mons, soit vers la Bassée, et les atteindre en flagrant délit au passage de ces cours d'eau.

Mais ce n'était pas là réellement la question. Avec des places qu'on voulait couvrir, cette manœuvre devenait insuffisante, parce que l'ennemi n'avait plus alors besoin de franchir subitement et en masse ces cours d'eau. Il lui suffisait de se mettre entre les forteresses et Villars. Le corps de siége seulement, eut franchi à son aise, pour les attaquer sous la protection de l'armée d'observation. On ne saurait donc disconvenir, que la présence de toutes ces forteresses, augmentait de beaucoup les difficultés pour Villars, sans lui donner un seul moyen de plus pour les lever.

Il est cependant important de remarquer, que ces manœuvres, sur la même rive que l'ennemi, demandaient beaucoup d'activité et de tact. Car, on courait le risque d'être soi-même coupé du centre de la France. Mais à la guerre, tout est inspiration et génie, et l'on ne peut nier qu'une vaste et unique forteresse vers le centre du royaume, eut bien corroboré ces combinaisons.

La Hesne et la Trouille forcées, Villars se concentra le plus vite qu'il lui fut possible, rappelant Luxembourg et sa gauche. On ne saurait trop remarquer cette décision imperturbable d'avoir toujours ses masses réunies avant de rien entreprendre d'offensif. De même, pour la défensive de sa ligne, il s'était bien gardé de se disséminer. Par-là, il n'était pas exposé au malheur (presque inévitable, de voir quelques-unes de ses divisions écrasées séparément. Certains militaires n'eussent pas manqué au contraire de lui conseiller de se partager en trois ou quatre corps sous Mons, sous Condé, sous Valenciennes et sous Douai. Mais devant des géné-

raux tels qu'Eugène, ils eussent rapidement payé une telle expérience par la perte d'une forte partie de leur armée.

Villars, dans son mouvement de concentration, éprouva des retards produits par le manque de vivres. Quoique entouré de places, il ne pouvait obtenir un morceau de pain de ces bases nourricières tant vantées. Mais, à peine réuni, il marcha pour voir de près les opérations de l'ennemi. Il savait que c'était la bonne méthode, parce que la guerre n'est pas une chose de prévision. Cette manœuvre était en tout judicieuse. Il ne pouvait rester à son camp de Montreuil à Athis, sans risquer de se voir tourner à sa droite par toute l'armée ennemie, et d'être précipité dans le cul-de-sac de la Hesne et de l'Honneau. Condé, ni Valenciennes ne l'en eussent pas garanti. Reculer derrière l'Honneau ne donnait pas de formidables positions, découvrait les places de la Sambre, décourageait l'armée. Se porter derrière la Sambre était encore plus fautif. Dans son camp de Malplaquet, au contraire, il était menaçant pour l'ennemi.

Feuquières, à ce sujet, accuse Villars d'incertitude d'esprit et de n'avoir jamais su s'il voulait menacer ou combattre. Mais, c'est qu'en effet, ce maréchal ne devait, ni ne pouvait le savoir. Il voulait se mettre dans une situation telle, qu'il put rapidement et avec toutes ses forces, tomber sur les corps séparés de l'ennemi, si celui-ci y donnait prise, ou bien, contraindre ce dernier à venir l'attaquer dans une position défensive formidable. Villars, qui connaissait la supériorité numérique de l'ennemi, ne pouvait concevoir la pensée d'aller de but en blanc se heurter contre cette masse.

Feuquières reproche amèrement à Villars de ne s'être pas, en arrivant, saisi des villages d'Aninois et de Blaregnies. Mais ce maréchal n'en eut jamais la possibilité. A peine son avant garde paraissait-elle; lors que les ennemis s'y établirent. Eugène n'eût pas été le grand Eugène, s'il eut laissé enlever ces villages, situés à une demi portée de canon de son front de Bondière et dans lesquels il tenait certainement ses postes avancés. Ce prince savait bien que derrière lui, l'angle de la Trouille et de la Hesne, haché par une multitude de ruisseaux, ne lui fournissait pas de [illegible] pour manœuvrer dans une bataille. Voilà la raison pour laquelle il empê-

cha, par de fortes canonnades, l'armée française de pénétrer dans la trouée. Mais, s'il eut eu derrière lui un plus vaste terrain, il est probable qu'il n'en eut pas agi ainsi. Car, contre une attaque, Villars était bien plus à la queue qu'à la tête de la trouée, puisque dans ce second cas il se trouvait, pour ainsi dire, avoir un défilé à dos.

La marche de Villars pendant la nuit, pour déboucher dans la trouée dès le matin, fait bien voir qu'elle était son intention. Il il ne connaissait pas au juste la disposition des ennemis autour de Mons; ils pouvaient être encore, comme dans la journée du 7, en deux corps séparés par la Trouille et la haute Hesne. S'il en eut été ainsi, il n'eut pas hésité à attaquer aussitôt son arrivée et voilà en quoi il lui était si important d'avoir la journée, pour l'employer à combattre. Mais, avec les mêmes circonstances, arriver le soir, donnait aux ennemis la faculté de rallier leur second corps et empêchait de profiter de cette occasion favorable.

Feuquières dans ces critiques, ainsi que sur d'autres points de la bataille, s'est trompé; mais cela était inévitable, car, il a supposé pour les deux armées, des nombres d'hommes tout à fait différens de ceux qui existaient réellement et de plus il ne connaissait pas exactement le terrain. La preuve de ce dernier fait est dans le plan même qu'il a donné; il fait passer la Trouille dans le bois de droite, à trois quarts de lieue de Malplaquet, perpendiculairement au front de la trouée.

L'empressement de Villars à se retrancher, aussitôt son arrivée devant toute l'armée alliée, est conséquent à son but. Il sentait combien son camp était offensif pour l'ennemi; par suite, il était probable qu'il y serait attaqué. Or, c'était précisément ce qu'il désirait, une bataille dans une position défensive, il se hâta donc de la rendre telle.

On dira, peut-être, que les batailles étant des opérations très douteuses, Villars ne devait pas s'exposer à en recevoir une. Mais avec tant de places à couvrir, il lui était impossible d'y parvenir par d'autres mouvemens. Il fallait absolument qu'il courut cette chance, ou qu'il abandonnât Mons à son sort et qu'il découvrit en même temps d'autres places, soit de la Sambre, soit de l'Escaut.

S'il n'y avait point eu de places, au contraire, il eut été libre de reculer jusqu'à une position bien autrement formidable que la trouée de Malplaquet. Ainsi, les forteresses de ces contrées, le forcèrent, pour leur propre salut, à une bataille dans une position obligée. Et, pourtant, ce n'est pas pour un pareil résultat qu'on les prétend faites. Contraint à risquer de recevoir cette bataille, rester opiniatrement à Malplaquet, avait en outre cet avantage, que la hardiesse, que cela démontrait, pouvait intimider assez les ennemis pour leur ôter le courage d'attaquer; et de fait, ils furent bien près de ne point la tenter.

La bataille de Malplaquet a été très glorieuse pour la France; elle a été livrée par un grand général; on se gardera de hasarder trop de réflexions sur sa perte. Il semble, seulement, qu'on n'y a pas assez observé que, lorsqu'on est numériquement inférieur, il faut avoir un soin extrême à se centraliser. L'idée de ce centre, refusé et flanqué, était très bonne. Mais il aurait fallu que la masse de l'armée française en fut à portée; que les retranchemens des bois fussent redoutables et exigeassent peu de défenseurs; qu'ils fussent tellement disposés, qu'ils engageassent les ennemis à les tourner par les extrêmes droites et gauches. Alors, profitant de cette extension, les maréchaux, débouchant par la trouée, eussent fait un effort sur le centre ennemi avec toute la masse centrale française, et s'ils fussent parvenus à l'enfoncer, la victoire la plus complette eut été leur partage. *De fait*, une portion de cela eut lieu, lorsqu'Eugène tournait la gauche des bois de Sars, et que le prince d'Orange se faisait écraser par Boufflers. Mais le centre français, alors, n'était pas assez fort pour entreprendre cette charge. La raison en était, qu'on avait mis trop de monde dans les bois. Dans de tels lieux, derrière des lignes redoublées de bons abatis, des tirailleurs clair-semés, relevés de temps en temps et soutenus par quelques petites réserves, arrêtent un temps infini des masses considérables. Par ce moyen on eut, avec peu de monde, entretenu long-temps la bataille dans ces bois, on y eut fait engager successivement la plus grande partie des masses ennemies, on eut été le dernier à avoir de fortes réserves fraîches et une totale et vigoureuse charge sur ce

centre affaibli des ennemis, précédée par la plus grande quantité d'artillerie possible, eut eu toutes les chances pour elle.

Ce fut un bien grand malheur que la blessure de Villars, dans le moment surtout où elle fut reçue. Dès cet instant, les cinquante bataillons de la gauche ne participèrent réellement plus à la bataille. Se voyant coupés du centre, ils ne surent pas prendre conseil des événemens. Si Villars fut resté avec eux, opiniatre comme il l'était et n'ayant pas encore perdu de bataille, il les eut précipités sur les troupes d'Eugène qui attaquaient le centre français. Il en fut résulté une mêlée horrible, dans laquelle les ennemis eussent encombré par leur masse toute la trouée, tandis que les français, occupant les deux bois et les retranchemens de Malplaquet, eussent formé autour d'eux une circonférence de feu. Le courage, l'énergie des troupes, eussent eu dès-lors une bien plus grande influence sur le destin du combat, que les manœuvres des généraux et l'acharnement national qui animait les soldats français eut probablement entraîné la ruine de l'armée ennemie. La blessure de Villars sauva les étrangers.

Un général d'inspiration ayant manqué à cette gauche, il en résulta une conséquence d'un danger infini. L'armée se retira en deux grandes portions, sur deux directions tout à fait divergentes. Il y avait encore cinq heures de jour. Si Marlborough et Eugène, au lieu de s'arrêter sur ce sanglant champ de carnage, eussent poussé rapidement et droit devant eux sur l'Honneau, avec toute leur masse, ils eussent prononcé pour toujours la dissémination de l'armée française. Ils eussent eu toutes les chances possibles, pour couper de Valenciennes et jeter dans les marais, cette gauche qui descendait l'Honneau pour passer à Quievrain. Ils eussent alors tiré fruit de leur victoire.

Avec la défaite telle qu'elle eut lieu et en admettant une telle poursuite, qu'elle pouvait être l'action des places? au premier aperçu, elle paraît toute entière à l'avantage de celles-ci, car elles eussent donné asyle sous leur canons aux corps en retraite. Mais, en examinant au delà, on est amené à de tout autres conséquences, si les trente mille homme de la gauche fussent parvenus sous Valencienne et sous Condé et les quarante-cinq mille de la droite

au Quesnoy, l'armée ennemie placée entre ces corps, qu'eut pu faire celle-ci? elle eut pu porter de suite toute sa masse de cent cinq mille hommes contre l'un des deux, l'entourer rapidement d'une ceinture d'obstacles physiques si faciles dans ces terrains, tels que coupures et barrages, l'empêcher de recevoir un seul morceau de pain et, comme ces places ne renfermaient pas pour quatre jour de vivres, il eut fallu se rendre ou combattre pour s'échapper. Ce dernier parti eut certainement été adopté. Il eut sauvé l'honneur, mais non les bataillons, qui eussent été détruits jusque au dernier. Au contraire, et toujours dans cette seule hypothèse d'une poursuite vive, s'il n'y eut point eu de places, les corps poursuivis ne se fussent jamais reposés dans une position funeste. Ils eussent laissé des traîneurs, des blessés qui pour la plupart eussent été cachés par les paysans, ils eussent éprouvé des pertes en matériel et en chevaux, mais ils eussent toujours trouvé moyen de se soustraire à l'ennemi; de regagner leur ancienne ligne d'opération, et de se rejoindre en une seule masse. L'on eut ainsi sauvé presque tous les hommes et ce sont eux qui gagnent les batailles.

Mais, cette terrible expérience, on n'eut point à la faire. Ce n'était pas pour d'aussi grands résultats que les ennemis avaient couru les chances d'une défaite. C'était pour assiéger plus librement trois mille hommes renfermés dans Mons. Ils n'avaient pas craint de livrer cette bataille, ayant Mons, la Trouille et la Hesne à dos, et vainqueurs, ils semblaient redouter de laisser cette faible garnison derrière eux. En outre, c'était ce même Eugène qui, en Italie, avait méprisé tant de places bien autrement garnies. Il paraît donc impossible d'admettre que ce fussent des raisons de guerre qui engageassent les ennemis à cette conduite, mais bien un désir mal entendu de propriété, qui leur faisait acheter, bien cher et une à une, des villes qu'une bataille décisive et une marche vigoureuse sur la capitale leur eut fait donner en masse et d'un seul trait de plume.

Après cette bataille, les ennemis firent venir de leurs places cinquante-neuf bataillons et dix escadrons (36 m. h.), pour relever leurs régimens les plus abimés. Ce fut réellement alors que l'on dut regarder ces forteresses, perdues les années précédentes, comme bien utiles à la France. Mais si les ennemis, au lieu de les conserver

avec tant de soins, les eussent rasées, ils eussent eu ces trente-six mille hommes et bien d'autres de plus devant les retranchemens de la Bassée, ou pour la bataille de Malplaquet. Ils eussent eu, au moins, la supériorité de cent soixante et dix mille contre quatre-vingt-un mille et l'on ne peut concevoir où se fut arrêté leur fortune, s'il eussent voulu la pousser.

Mons ayant capitulé, les alliés furent au loin se disperser dans des quartiers. Mais, si au contraire de cela, ils eussent avec au moins cent trente mille hommes été bloquer Berwick et ses trente-cinq mille hommes dans le camp de Maubeuge, ce maréchal, qui faute de vivres n'avait pu entreprendre deux marches en avant, eut été bientôt à toute extrémité. Il eut pu alors apprécier exactement la valeur de cette séparation en deux corps qu'il avait fait adopter pour l'armée française. Il est impossible de concevoir quelle bonne raison de guerre avait pu conduire à cette décision. Il semblerait qu'elle fut toute entière dans des passions particulières. L'année précédente, le fils naturel de Jacques II, n'avait pu se faire à l'idée de recevoir l'ordre du maréchal de Vendôme, du petit-fils de Henri IV. Il en était résulté des contradictions continuelles et par suite tous les malheurs de cette campagne. Cette année, il chercha à s'isoler du maréchal de Boufflers son ancien. Ce n'était pas ainsi que ce dernier en avait agi. Son cœur tout rempli du plus vif dévouement pour son roi et pour sa patrie, n'avait pu donner place à aucune autre passion. Il était venu de lui-même demander à Villars la grâce de combattre sous lui. Il acquit par cela une gloire impérissable, car elle était indépendante des caprices de la fortune. Son nom est passé vénérable à la postérité.

Ainsi en résultat : Villars, seulement par sa masse et par des retranchemens passagers, arrêta l'ennemi sur la Deule ; il vit prendre Tournai, sous ses yeux, sans pouvoir s'y opposer ; sa barrière fut percée dès que les alliés le voulurent, malgré les nombreuses forteresses qui semblaient la garder ; il dut recevoir une grande bataille, loin du canon de ces forteresses, et il la perdit ; il mourut toujours de faim. Tout cela prouve bien que ses places lui furent inutiles, car tout cela, il l'eut toujours obtenu sans elles.

Dans une seule circonstance, elles lui rendirent service. Ce fut

en lui procurant le répit, conséquence des sièges de Tournai et de Mons. Mais ces sièges étaient bien loin d'être forcés pour l'ennemi, comme le raisonnement le plus simple le fait voir. Celui-ci, consulté à son tour, montre quels dangers Villars courut et combien les forteresses de ces contrées étaient impuissantes pour l'en garantir.

Si donc toutes ces places n'eussent point existé, Villars eut pu opérer les mêmes mouvemens, seulement en vingt-cinq jours de moins. Mais, ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'il y eut gagné des probabilités. En effet, le cadre de son armée de campagne était de cent cinquante bataillons, mais il n'en put jamais mobiliser plus de cent trente, parce que les garnisons des places étaient trop faibles et qu'il fallut les renforcer (1). Les deux villes prises, Tournai et Mons, renfermaient onze mille hommes. Les trente places de ces frontières occupaient certainement, dès l'ouverture de la campagne, plus d'un bataillon chacune. Ainsi donc à Malplaquet, il eut pu avoir trente ou quarante mille hommes de plus. Ce renfort lui eut indubitablement donné la victoire. De plus, son camp à Malplaquet fut obligé, et par suite il fut contraint d'accepter les chances d'une grande bataille. S'il n'eut point eu de places à couvrir, il eut eu toute latitude pour gagner une plus formidable position. On peut donc présumer que, si Paris avait été fortifié, comme le grand Vauban l'avait proposé et si ces forteresses frontières n'eussent point existées, cette année eut vu l'anéantissement des ennemis de la France.

Les événemens sur le Rhin fournirent, de leur côté, matière à des remarques analogues, relativement aux forteresses. Une armée assaillante de trente-trois mille hommes se présentait, pour lui résister, on joignit le concours de trente-deux mille hommes aux nombreuses places de ces frontières. Ce n'était pas retirer un grand secours de l'existence de celles-ci. On voulait empêcher le passage du Rhin; on possédait sur ce fleuve quatre places: Huningue, les Brisach, Strasbourg et Kehl, Fort-Louis; et pourtant, ce passage fut surpris sans coup férir, par dix mille hommes, précisément

(1) Lettres de Villars.

entre celle de Brisach et d'Huningue à cinq lieues de chacune d'elles. Le résultat immédiat en fut un combat que les français eurent à soutenir en rase campagne, dans la proportion défavorable de quatre contre cinq. Le nom de Mercy était malheureux, ils furent vainqueurs. Mais les probabilités n'avaient pas été pour eux. Ils eussent pu même se trouver dans la proportion de quatre contre plus de six, si Mercy n'eut laissé que mille hommes à la garde de ses ponts, comme il le devait. Les projets des ennemis se trouvèrent donc renversés, uniquement par le résultat de la lutte entre deux corps inégaux et en plaine, hors de l'influence absolue des places. Quant à celles-ci, elles ne furent que des témoins neutres et passifs de tous ces mouvemens. Elles ne justifièrent donc pas encore de leur utilité. Si Mercy eut été vainqueur, comme il devait l'être, ou s'il se fut solidement établi dans une bonne tête de pont, en attendant le duc de Hanovre, l'Alsace eut été envahie.

Ce projet des alliés de réunir leurs armées du Rhin et du Piémont, pour agir concentriquement aux armées françaises de ces mêmes frontières, est susceptible d'une bien grande controverse. On dira contre lui : qu'il était fondé sur l'hypothèse d'un double succès ; que si l'une seulement des deux armées étrangères réussissait à tromper son adversaire, elle se trouverait exposée à être attaquée à la fois, de front et sur sa ligne de retraite, par deux armées ; qu'il aurait bien mieux valu les concèntrer hors de France, en arrière de la Suisse, ou mieux encore violer la neutralité de celle-ci. D'autre part on répondra : que cette dernière manœuvre donnait aux deux armées françaises tout le temps possible pour se réunir en une seule et se présenter contre la masse envahissante ; qu'alors il n'y avait plus de chances de succès ; qu'au contraire, parvenir à se placer avec toute cette masse entre ces deux armées françaises, était un coup de maître, qu'on devait espérer cette réussite, parce que les généraux français, tout occupés de leurs systèmes de cordon, se laisseraient certainement surprendre cette manœuvre : et que par conséquent il fallait la tenter.

Cette dernière résolution est conforme à l'esprit et au cœur des guerriers. Il semble qu'elle devait être adoptée. C'était une de ces questions dépendantes en entier du génie des généraux et des idées

du moment, non susceptible d'être résolue généralement et qui exigeait pour sa solution ce tact fin et de circonstance bien au-dessus de tous les calculs des méthodistes compassés.

De fait, cette réunion fut bien près de s'opérer. Avec les chances qui se présentèrent elle eut complettement réussi, si les généraux ennemis eussent eu plus de vigueur et de savoir faire. Il faut voir quelle influence eurent les places sur ces résultats.

Le duc de Hanovre avait treize mille hommes dans Landau, Philisbourg et Fribourg. S'il se fut contenté de laisser mille hommes dans chacune de ces places, il eut eu à disposer de dix mille hommes de plus, ce qui eut porté son armée mobile à quarante-trois mille hommes. Avec cela, il eut enlevé le passage du Rhin, quand il l'eut voulu, contre les vingt-quatre mille hommes du maréchal d'Harcourt. Si celui-ci eut crut le moment favorable pour assiéger Landau, ce n'eut été qu'un avantage de plus pour les étrangers, qui en fussent devenus plus libres dans leurs mouvemens. De son côté, le comte de Thaun eut la possibilité d'exécuter sa jonction avec au moins trente mille hommes. Une masse de soixante et treize mille ennemis se fut donc trouvée dans la France, au défaut des Vosges, entre les armées de d'Harcourt et de Berwick. Les conséquences en eussent été bien effrayantes. Ce fut donc un bien grand bonheur que les ennemis possédassent toutes ces places. Ce n'était pas pour un résultat semblable qu'ils les conservaient si soigneusément. Elles ne se démentirent pas; elles furent funestes à leurs possesseurs.

Les Français, de leur côté, entrainés par leur confiance dans les places et dans les montagnes, se livrèrent à l'idée de tout fermer. Ils fournirent, par cela même, aux ennemis, l'occasion de prendre une offensive vigoureuse. Mais si les places du Rhin n'eussent point existé, d'Harcourt eut eu une masse de trente-deux mille hommes. Il eut pu camper dans de bons retranchemens sur la droite du Rhin, pour maintenir sur cette rive les trente-trois mille hommes du duc de Hanôvre tremblant pour ses forteresses; puis, disparaissant tout à coup de cette frontière, combiner avec Berwick une opération vigoureuse sur l'armée piémontaise. Si, par exémple, lorsque Thaun avec vingt-neuf mille hommes était vers Annecy, le maréchal d'Harcourt se fut porté à marches forcées contre lui, tandis que

Berwick avec ses troupes pénétrant dans la Tarentaise eut saisi tous les débouchés en arrière, il est bien probable qu'il ne fût pas revenu un seul homme de cette armée. Le duc de Hanôvre eut, il est vrai, profité de cet éloignement pour pénétrer en Alsace; mais il n'y eut exécuté qu'une invasion passagère, sans résultat décisif et, bientôt après, il eut vu déboucher contre lui et peut-être sur ses derrières la masse des deux armées victorieuses.

Les ennemis avaient deux armées, opérant à grande distance sur la même ligne droite, séparées par des fleuves, des montagnes et un état neutre. Les Français avaient aussi deux armées presque égales, mais de bien plus grandes facilités pour communiquer; la raison de guerre semblait donc être de profiter de ces circonstances, pour se groupper et tomber successivement sur ces deux ailes ennemies. L'esprit de défensive, inhérent aux places, empêcha qu'on ne pensât à ce principe. L'existence d'une seule place centrale y eut conduit naturellement.

Sur les Alpes, Berwick contint l'ennemi; ce fut un bon résultat. Mais Berwick avait quarante-cinq mille hommes et appartenait à une grande nation; les ennemis n'étaient que quarante mille, étrangers pour la majeure partie au Piémont, état peu considérable et dont le cœur s'apercevait des cols des Alpes. Il avait donc toutes les probabilités pour lui. Si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est de voir qu'il n'ait fait que contenir ces ennemis.

Berwick, déterminé à un système de cordon, pour tout fermer, adopta une disposition de postes qui avait pour elle quelques probabilités de plus que celles employées jusqu'à ce jour. Il faut bien examiner l'essai qui en fut fait.

La concentration des ennemis à Suze menaçant à la fois les deux extrémités; Berwick étendit soixante sept bataillons (53 m. h.) sur une ligne de vingt-quatre lieues, de l'arc à l'Ubaye. Le gros à la vérité (trente bataillons) était au Monetier, au centre de cette chaîne. Mais cela ne prouvait pas, d'une manière incontestable, qu'il fut impossible aux ennemis de déboucher rapidement, avec toute leur infanterie et de l'artillerie de Montagne, par Sezanne, Cervières et Arvieux sur le Guil, couper ainsi de Berwick les bataillons de Queyras, de Tournoux et de la Provence; prendre une

ligne d'opération par les cols des sources du Guil, ou de l'Ubaye, ou de la Stura et se jeter sur l'une ou sur l'autre des deux fractions de l'armée française.

La première opération des ennemis fut une faute. Ils se divisèrent en trois corps : l'un à Ouln, l'autre le long de l'Arc, le troisième au petit Saint-Bernard, séparés par de fortes montagnes. Si Berwick, avec trente bataillons du Monetier et dix tirés de Briançon, en tout quarante bataillons ou vingt mille hommes, eut marché rapidement par le col du Chardonnet, Bardoneche et la route d'Exiles par le val de Miana, pour déboucher en arrière des onze mille hommes d'Ouln, tandis qu'il eut amené, directement par Cervières, contre ce camp, les cinq bataillons du Queyras et les douze de Tournoux, il est probable qu'il eut obtenu un beau résultat.

L'intention de Thaun, avec ses dix-neuf mille hommes, était de descendre l'Arc. Il fallait le laisser s'enfoncer dans cette vallée, soit pour assurer la manœuvre précédente, soit pour en tenter une autre contre ce général allemand lui-même. Celle-ci eut consisté à réunir rapidement les troupes du Queyras et de Tournoux à celles de Briançon et du Monetier et à précipiter, comme un torrent, cette masse de cinquante-sept bataillons (28 m. h.) sur les pas du corps de Thaun, retardé à chaque position par les huit bataillons de Valloire et de Villargondin reculant devant lui. Le corps de la Tarentaise eut pu appuyer cette manœuvre.

Berwick, au lieu de profiter de ces fautes de l'ennemi, resta ferme dans son intention de tout couvrir; il porta pour cela à douze bataillons (6 m. h.) le poste de Valloire. Mais, si Thaun eut cherché à couper ces bataillons, de ceux du Galibier, s'il eut attaqué vigoureusement, s'il eut appelé à lui, par la route directe de Bardoneche et du col de Bissorte, les troupes du camp d'Ouln, il fut certainement arrivé une échafourée dont Berwick ne se fut pas bien trouvé.

La cause constante de toutes ces combinaisons est celle-ci. De part et d'autre on s'était disséminé. Celui qui eut su, le plus rapidement, se concentrer et frapper, eut obtenu de beaux résultats.

Thaun, ne pensant pas pouvoir forcer Valloire, se retira pour entrer dans la Tarentaise. Cela était bien plus raisonnable, puisqu'il voulait se joindre à Mercy; il devait, lors de son passage du mont Cénis, prendre de suite cette route du haut Isère avec le plus de monde possible, sans excepter sa cavalerie, chercher, au moyen du corps du petit St.-Bernard, à envelopper Mr de Thouy, et marcher à tire-d'aile par Annecy sur le Rhône. Il devait agir avec une audace égale à l'importance du coup que l'on tentait, faire abstraction de ses dernières, et ne plus penser à d'autre ligne d'opération qu'à celle du Rhin. Avec de la rapidité, il eut indubitablement prévenu Berwick, puisqu'il y parvint *de fait* malgré sa lenteur et ses délais. C'était agir dans le sens du plan de campagne, arrêté pour les deux armées d'Allemagne et de Piémont. Mais, au lieu de cela, que signifiait cette tentative de s'enfoncer dans la vallée de l'Arc? qu'eussent fait dix-neuf mille hommes isolés, auxquels dans ces gorges il eut été facile de faire trouver les fourches candines? La conséquence la plus certaine, c'est que Thaun n'eut jamais de projet bien fixe et bien conçu.

Les opérations autour de Conflans sont encore de la dernière nullité. Que faisait Thaun dans cette position? Il ne savait ni avancer ni reculer. Cependant, il eut été bien nécessaire qu'il prit un parti, car sa disposition militaire n'était pas très belle. Il avait sa cavalerie et de l'infanterie (10 m. h.) sur le Rhône près Sessel; à quatorze lieues de là, à Conflans sur l'Isère, dix-neuf mille hommes; à vingt lieues ensuite, sur la Doire, à Bulx, onze mille hommes. Quelles belles chances pour Berwick, si ce maréchal eut voulu en profiter! Mais, au lieu de cela, il se dispersa aussi. Il mit du Rhône à l'Isère 27 bataillons et 25 escadrons (16 m. h.); sur l'Arc, de l'Isère au Galibier 25 bataillons et 5 escadrons (13 m. h.); de Briançon à Tournoux, 32 bataillons (16 m. h.). Il était encore plus disséminé que l'ennemi. Si celui-ci eut rappelé à marche forcées les dix mille hommes de droite; si ces vingt-neuf mille hommes eussent descendu de nuit la gauche de l'Isère, pour remonter l'Arc; si les onze mille hommes d'Oulx, allongés d'avance, eussent, par Bardoneche et le Col de Bissortes, gagné l'Arc et descendu en toute hâte cette rivière, les vingt-cinq batail-

lons français, renfermés dans cette vallée, eussent eu bien de la peine à s'échapper et Berwick en eut eu tout autant à se mettre en communication avec Briançon.

D'après toutes ces considérations, il sembla donc impossible d'admettre l'infaillibilité du plan de Berwick pour la défensive des Alpes, ainsi, toute liaison forcée entre ce plan et l'existence des places, ne serait pas une preuve de la nécessité de celles-ci. Mais en outre, il résulta de cette campagne des preuves contre Briançon, la seule qui entra pour quelque chose dans les opérations. Berwick, lorsqu'il était à Montmélian, ne fit cette disposition dangereuse d'étendre vingt cinq bataillons le long de l'Arc, que parce qu'il craignait que par le Galibier on ne le coupât de Briançon. Cela eut permis d'assiéger cette forteresse et de s'emparer de tout ce qu'elle renfermait. Ainsi, par la construction de cette place, il créa un point vulnérable, il fut amené à une disposition qui pouvait lui être bien funeste et il n'en retira (au moins pour cette année) aucun avantage réel, tandis que si les ennemis s'en fussent emparés ils y eussent fait un grand gain en hommes et en matériaux de guerre.

Il faut opposer à ces résultats, l'emploi du système contraire. S'il n'y eut point eu de places, et si Berwick avec ses quarante-cinq mille hommes, en une seule masse, fut venu camper aux environs de Suze, soit à Ouln, soit sur le mont Cénis, qu'eussent fait les ennemis? Eussent-ils porté directement leurs quarante mille hommes contre les quarante-cinq mille bien postés de France, les probabilités n'eussent point été pour eux. Eussent-ils poussé en France ou en Maurienne par les chemins non gardés, Berwick les eut suivi rapidement en queue, les coupant de leurs pays, les attaquant vigoureusement à toute occasion, il n'en fut pas revenu un seul. Eussent-ils disparu de Suze, pour tenter fortune sur un autre point; Berwick les eut encore suivi sans les perdre de vue, eut porté ainsi la guerre dans les plaines d'Italie, et en eut fait payer les frais aux étrangers. Il eut ainsi tenté toutes les chances de succès que sa supériorité numérique le mettait dans le cas d'espérer. Par ces cordons, au contraire, il se mit plusieurs fois à

deux doigts de sa perte, il n'y manqua qu'un peu de hardicsse et de vigueur chez les étrangers.

En Espagne, on persista dans le système de l'année précédente et l'on obtint le même résultat. Stharemberg augmenta de puissance. Cela provint, de ce que sur la Sègre on se mit sur la défensive et de ce qu'on laissa prendre l'offensive à Stharemberg. Mais, puisqu'on voyait l'orage grossir journellement en Catalogne et qu'on voulait le prévenir, il fallait disperser rapidement les élémens qui tendaient à le former. Bezons et d'Asfeld réunis présentaient une masse de 60 bataillons, 80 escadrons (32 m. h.), la plupart des bonnes troupes de France. A peu de distance de là, vers le Ter, Noailles agissait avec six mille français. De fortes garnisons étaient dans Tortose, Lérida, Balaguer et autres lieux. Stharemberg n'avait avec lui, à Cervéra, que 23 mille hommes. Il y avait possibilité de l'écraser ou de le refouler dans Barcelonne; il fallait le tenter. Temporiser était perdre. Car, il était certain que les français, c'est-à-dire les soldats exercés et aguerris, s'éloigneraient bientôt; qu'il ne resterait plus à Philippe que ses nouvelle levées; dont l'instruction était nulle et la foi douteuse; que Stharemberg se renforcerait, *physiquement* par des secours, *moralement* par l'attitude imposante qu'il avait prise et qu'on lui laissait; que par conséquent toutes les probabilités passeraient aux ennemis.

De plus, vers le Portugal, les ennemis étaient supérieurs en nombre. On pouvait y éprouver des revers vers Badajoz, à 70 lieues de Madrid. On eut été obligé de rappeler en hâte des troupes de la Sègre, pour les porter vers la Guadiana. Stharemberg, alors, eut profité de la masse, qu'il avait su réunir, pour agir vivement contre les corps disséminés devant lui. L'ennemi était menaçant des deux côtés. Telle était la position, où l'on s'était laissé mettre, après les triomphes d'Almanza, par le peu de résolution que l'on avait déployé depuis ces grands succès et par la fatale application que l'on avait mise à ne s'occuper que d'assiéger des places et des châteaux.

Il restait pourtant un avantage à Philippe. Celui de sa position centrale entre les deux bases séparées de son adversaire. C'était

celui, qui, plusieurs fois déjà, l'avait fait triompher par les manœuvres de Berwick. Mais, pour en profiter, il fallait, comme dans toutes les circonstances semblables, frapper vigoureusement avec toute sa masse sur l'une des deux et se garder d'adopter soit la défensive, soit un système d'inertie sur les deux en même temps, ce qui pourtant, *par le fait*, arriva.

Stharemberg calcula beaucoup mieux. Dans l'impossibilité absolue, où il se trouvait, de relier ses deux bases, il sentit que la seule ressource qui lui restait, était de prendre une offensive prudente sur toutes deux à la fois. Il pouvait éprouver des succès des deux côtés en même temps. Il pouvait, dans l'hypothèse contraire, se conduire de manière à n'essuyer que des échecs légers. Ce n'était pas une combinaison assurée, mais c'était celle qui présentait le plus de probabilités en sa faveur. C'était par conséquent tout ce que l'on pouvait désirer.

La fortune pourtant se montra favorable à Philippe. A la Gudina, son général, quoique inférieur en nombre, fut complettement vainqueur. Il fallait se hâter, profiter de l'effet moral de cette victoire et frapper le contre-coup sur la Sègre. On eut pu réparer et prévenir bien des fautes.

La concentration de toutes les troupes de Stharemberg en une seule masse à Cervéra, la prise de Balaguer au milieu d'une armée adverse supérieure, la constance à rester dans ce camp, sur la droite de la Sègre, malgré la marche de Philippe sur Cervéra, sont des opérations de talent et de hardiesse admirables. Elles donnaient une tête de pont sur la Sègre; elles portaient la terreur et la révolte dans l'Aragon; elles menaçaient d'une communication avec le Portugal par derrière l'Èbre et le Douro; elle préparaient des grands succès pour le moment où les français évacueraient l'Espagne; elles mettaient au grand jour, toute l'impéritie que l'on avait déployée en s'occupant à faire des cordons et à prendre des bastions, lorsqu'on avait eu la possibilité de rejeter ces assaillans dans Barcelonne. Si, sur la basse de Portugal, il y eut eu un second Stharemberg, le trône de Philippe eut bien chancelé.

Quel rôle jouèrent les places dans ces circonstances? B. y les dégarnit pour avoir une armée et il fut vainqueur à la Gudina. Stha-

remberg les dégarnit pour avoir une armée et il eut l'avantage de Balaguer et de la campagne, malgré un adversaire supérieur, Bezons garnit bien celles de Tortose, de Méquinenza, de Lérida, de Balaguer et une foule d'autres postes, il lui restait encore entr'elles une armée plus nombreuse que celle de Stharemberg et néanmoins, ce général allemand prit l'offensive, passa la Sègre, enleva Balaguer, sans qu'elles pussent l'en empêcher, sans qu'elles pussent aider Bezons à le rejeter de l'autre côté de la rivière. Ainsi, ceux qui les négligèrent eurent des succès; ceux qui firent de leur conservation leur affaire principale eurent des revers; ceux qui avaient fait de leur acquisition leur affaire principale attirèrent ces revers. Ce ne sont pas là des expériences en leur faveur.

CHAPITRE L. — *Année 1710. Dispositions générales.*

Cette année les dispositions de la France furent absolument les mêmes que celles de l'année précédente. Demander la paix; confier à Villars la conduite de la défensive en Flandre avec le plus de forces que l'on put rassembler; se maintenir sur le Rhin et sur les Alpes au moyen des armées de d'Harcourt et de Berwick; laisser en Espagne Philippe conduire ses affaires avec ses seuls espagnols; telles elles avait été, telles elles furent.

De leur côté les alliés, déterminés à ne point accéder à la paix, sans changer leur ensemble général, cherchèrent seulement à mettre plus de vigueur dans leurs opérations. Pour cela ils résolurent de prendre l'initiative en Flandre, en levant rapidement une partie de leurs quartiers. Mais leur seul but fut de surprendre l'investissement de quelque place, non l'enlèvement et la dispersion des cantonnemens de l'armée française. Sur le Rhin, il ne voulurent qu'observer. Sur les Alpes, il projetèrent une pointe sur la Provence et le Languedoc. Co-ordonnée avec une descente des anglais sur les côtes, elle devait exciter les protestants de ces contrées à de nouvelles révoltes et rallumer la guerre civile. Enfin en Catalogne Stharemberg, réunissant ses forces en une seule masse, devait prendre l'offensive.

Exécutées avec énergie de telles dispositions eussent été menaçantes; mais la fortune de la France voulut que cet élément man-

quât chez ses ennemis, ou du moins ne s'y trouvât qu'en trop petite quantité.

CHAPITRE LI. — *Année* 1710. *Flandre et Alsace.*

Les alliés, après la conquête de Mons en 1709, ayant pris leurs quartiers d'hiver, s'étaient ainsi disposés : les danois à Bruges, les anglais à Gand, les hollandais dans la Flandre et le Brabant, les prussiens sur la Moselle, les hessois dans leur propre pays. Lille, Tournai, Ath, Mons en formaient les postes avancés.

Devant eux, les anciennes lignes de Villars, de la Bassée à Condé et de cette ville à la Sambre, existaient toujours. Les cantonnemens des français étaient derrière elles. Elles pouvaient encore retarder l'invasion. Pour éviter ce contre-temps Eugène et Marlborough songèrent à prévenir les français dans la levée de leurs quartiers.

En conséquence, dès le 13 avril, ils firent emporter le poste de Mortagne, confluent de la Scarpe et de l'Escaut. Luxembourg le leur reprit le lendemain, mais le 18 ils s'en réemparent définitivement. Au même moment ils concentraient, autour de Tournai, soixante mille hommes (1) de leurs quartiers les plus voisins et, le 21, ceux-ci traversèrent sans combat et rasèrent les lignes de la Deule et de la Bassée.

Maîtres ainsi de passages aux deux extrémités de cette ancienne barrière, ils ne craignirent plus de la dépasser. Ils en profitèrent pour assiéger Douai. Leur armée campée dans les plaines de Lens, ayant marché par sa gauche, traversa le 23 la Scarpe à Vitry. Ils l'établirent entre cette rivière et la Sensée, de Vitry au delà d'Arleux. Elle comptait déjà 179 bataillons et 232 escadrons (131 m. h.) (2). Ayant rapidement construit leurs lignes de circonvallation par Dechy et Fevin, ils y firent entrer, dès le 27, toute leur infanterie. Leur cavalerie fut, le même jour, prendre position en arrière de la Scarpe et de la Deule, de Raimbaucourt à Flines et à Bouvigny. Des ponts sur tous les cours d'eau rendirent les communications continues.

---

(1) Marlborough, 3e vol. p. 190. — (2) *id.* p. 192.

Les français, prévenus dans leurs cantonnemens, n'avaient rien pu contre ces mouvemens. Le maréchal de Montesquiou (M. d'Artagnan), ayant rassemblé environ huit mille hommes, s'était présenté devant Vitry; mais trop faible, il s'était retiré sous Cambrai. L'armée se formait sur l'Escaut.

Douai renfermait une garnison de 17 bataillons et deux régimens de dragons formant huit mille hommes. Du 5 au 6 mai, la tranchée fut ouverte pour deux attaques sur la gauche de la Scarpe. Le corps de siége était de quarante bataillons et quarante escadrons (28 m. h.), munis de cinquante pièces de canon et quatre-vingt mortiers ou obusiers. Le 8, il reçut son parc de siége de deux cents pièces de canon, ce qui fit un total de trois cents trente bouches à feu.

Villars, encore souffrant de sa blessure de Malplaquet, rejoignit enfin l'armée. Le 20 mai, elle se trouva rassemblée près Cambrai, au nombre de 153 bataillons et 200 escadrons (1), ne présentant pas un effectif de plus de quatre-vingt mille hommes, vu la faibiesse des bataillons (2).

Villars pensa aussitôt à entreprendre, si possible, sur les alliés. Il chercha, comme à Malplaquet, à prendre une position telle que l'ennemi en fut incommodé et que celui-ci fut, par là, amené à attaquer l'armée de France établie dans une bonne position. En conséquence, ayant fait préparer des ponts sur la Scarpe, près d'Arras et poussé des démonstrations directes contre la Sensée, pour y retenir les troupes opposées, il marcha le 24 mai, avec toute son armée, de Cambrai sur la grande route d'Arras. Le 25, sa gauche fut sur la Scarpe, là il s'arrêta, son artillerie manquant de chevaux.

Les alliés, depuis le commencement du siége de Douai, avait fait préparer une ligne de retranchemens, de Vitry sur la Scarpe à Montigny près la Deule. Eugène, instruit de la position de Villars près Arras, porta, le 28 seulement, toute l'aile droite de cavalerie dans ces retranchemens, s'appuyant à Montigny. Le 29 et le 30, il fut joint par les autres troupes qui passaient la Scarpe, et

(1) Marlborough, 3e vol. p. 200. — (2) Vie de Villars.

toute l'armée se trouva alors ainsi disposée : 10 régimens palatins (12 m. h.), à pont à Vendies de l'autre côté du ruisseau de Lens; cent vingt mille hommes dans les retranchemens du ruisseau de Lens à la Scarpe; vingt-huit mille hommes au siége de Douai; elle présentait un total de cent soixante mille hommes sur une étendue de quatre lieues (1).

Ce fut dans ces circonstances, que, le 30 mai, Villars, avec toute son armée passa la Scarpe et vint camper la droite à Fampoux, la gauche à Noyelles, près Lens. Il reconnut aussitôt les retranchemens, mais il jugea qu'il était imprudent de les attaquer. En conséquence, il fit le 4 juin, un petit mouvement de conversion en arrière à droite, mettant son centre à Telluch. Il chercha, par divers moyens, à engager les ennemis à venir lui livrer bataille. Il fit enlever deux redoutes, qu'ils avaient élevées à Biache, sur la Scarpe, à trois mille mètres de Vitry. Il essaya, aussitôt après, de rejetter la Scarpe dans la Sensée par le ruisseau de Biache à l'écluse, afin de rompre les ponts entre les quartiers. Mais tout cela fut inutile et les alliés poursuivirent imperturbablement le siége de Douai.

Villars, prévoyant qu'enfin cette place allait tomber, se prépara à couvrir les autres. Mais il en avait de tous côtés, il fallut opter. Il se décida pour les plus près du cœur du royaume : pour Arras et les places de l'Escaut. En conséquence, le 17 juin, il vint camper la droite à Oisy, derrière la Sensée, la gauche à Monchy-le-Preux, à deux lieues d'Arras. En outre, il établit trois détachemens sur sa droite : le premier à Paillencourt, le second près Bouchain, le troisième près Valenciennes.

Ce même jour les ennemis étaient déjà sur le bord du fossé de la place; ils en commençaient la descente. Le 25, la ville capitula après cinquante et un jour de tranchée ouverte, et le 29, la garnison réduite à cinq mille hommes, mais libre, sortit pour se rendre à Cambrai. Ce siége coûta huit mille hommes aux étrangers.

Eugène et Marlborough pensèrent aussitôt à assiéger de nouvelles places; mais, ne voulant pas engager une affaire, ils se rejetèrent

(1) Marlborough, 3e vol. p. 203.

sur celles qui étaient découvertes. L'armée de Villars était alors de 180 bataillons et 260 escadrons (1), mais faibles et ne présentant pas un effectif de plus de 80 mille hommes. La désertion en était cause (2). Les ennemis avaient une supériorité immense. Néanmoins ils ne voulurent point se commettre à une action. En conséquence, du 9 ou 10 juillet, marchant par leur droite par Vieny, ils vinrent le 14, avec environ cent vingt mille hommes, s'établir de St. Éloi à Celers, près St. Pol, couverte par la haute Scarpe, tandis qu'au même moment 44 bataillons et 46 escadrons (31 m. h.) investissaient Béthune. Villars, qui le premier jour les avait à peu près cotoyé, était alors campé la droite à Arras, la gauche près Rivière, couvert par les afluens de la Scarpe.

Béthune renfermait une garnison de 9 bataillons et un regiment de dragons (4 m. h.). Investie depuis le 14, la tranchée y fut ouverte, du 23 au 24, pour deux attaques sur les deux rives de la Lane.

Le 30 juillet, Villars, pour tenter encore les ennemis, se porta en avant entre les sources de la Scarpe et de la Canche, la droite à Montenescourt, la gauche à Bellincourt. Il les trouva bien retranchés, leur gauche derrière la Scarpe, leur centre vis à vis Aubigny, leur droite sur une hauteur derrière Magnicourt, appuyée à la Lane. Ils rappelèrent, même, leurs détachemens de la plaine de Lens, et six mille hommes du siége qui en fut interrompu. Mais refusant l'idée d'une bataille, et Villars ne pouvant, sans imprudence, aller les attaquer, ils renvoyèrent les troupes devant Béthune; et cette ville se rendit le 28 août, après trente-cinq jours de tranchée. La garnison, réduite à deux mille deux cents hommes, blessés compris, fut libre et conduite à St. Omer.

Béthune prise, Eugène eut un instant le désir de marcher à Villars, de le déposter, de l'éloigner ainsi de la Canche, pour assiéger Hesdin et établir sa communication, par Montreuil, avec la mer. Il rappela ses détachemens; mais, n'ayant pas osé attaquer

---

(1) Lettre de Villars du 28 juin à Mr de Polignac.

(2) Lettre de Villars à Mr Voisin. « La désertion y est grande; une cause pour cela c'est qu'on y meurt de faim l'hiver et qu'on y est tué l'été. »

ce camp retranché de l'armée française, après l'avoir reconnu, Marlborough fit adopter le projet des siéges d'Aire et de Saint-Venant.

Dans ce but, l'armée coalisée, marchant le 2 septembre par sa gauche sur la route de Houdain à Thérouanne, campa le lendemain la droite à Thérouanne, la gauche à Lillers, et se retrancha entre la Lys et la Nave. Villars qui la suivit vivement avec 50 escadrons, ne put lui entamer aucun corps. Établis ainsi, les alliés firent investir, le 5, par 20 bataillons (12 m. h.), Saint-Venant défendue par deux mille huit cents hommes et le 6, par 40 bataillons et 40 escadrons (28 m. h.), Aire, défendue par 14 bataillons et 3 régimens de dragons (8 m. h.).

Saint-Venant, attaqué depuis le 17 septembre, capitula le 29, après douze jours de tranchée. Sa garnison libre, forte de deux mille hommes, se rendit à Arras.

Aire attaquée dès le 12 septembre, sur deux côtés à la fois, ne se rendit que le 8 novembre, après cinquante-huit jours de tranchée. La garnison libre et réduite à trois mille six cents hommes fut conduite à St. Omer. Ce siége coûta immensément aux ennemis; ils furent sur le point de le lever.

Pendant ce siége, l'armée de France était restée à son camp de Montenescourt. Dans les premiers jours Villars avait tenté des expéditions partielles. Sur avis, il avait détaché 2300 fantassins et 300 dragons sous M. de Ravignau. Celui-ci, le 20 septembre, sur la Lys à Olys-Wife, vis à vis Oudenarde, attaqua un convoi escorté par deux mille hommes commandés par le comte d'Athlone. L'escorte fut battue, cinq cents hommes et le comte furent prisonniers, le reste tué ou noyé. Le convoi, de cinquante bélandres, chargé de canons, de vivres, de treize cents milliers de poudre, fut anéanti, le feu ayant été mis à cette dernière. Cinq jours après, ce maréchal fut forcé par sa blessure de quitter l'armée. Elle passa sous les ordres du maréchal d'Harcourt qui se borna à attendre les événemens. Enfin, Aire ayant succombé, les ennemis décampèrent le 15 novembre, marchèrent par Béthune, Pont à Vendies, Lille, et le 20, ils partirent pour leurs quartiers, Harcourt en fit autant, et la campagne fut finie.

En Alsace, il ne se présenta aucun événement important. Le maréchal de Bezons, commandant sur cette frontière, eut tant en forces mobiles que par ses places, de Béfort à Fort-Louis, 50 bataillons et 84 escadrons. Le comte de Grosfeld, son adversaire, eut en forces mobiles 30 bataillons, 59 escadrons. Ce dernier se tint longtemps renfermé dans ces lignes d'Ettlingen, et le maréchal de Bezons resta dans celle de la Lanter, poussant sa cavalerie jusqu'à Otterbach. Le 16 juillet, Grosfeld passa le Rhin à Philisbourg, et Bezons rappela tout son monde dans l'intérieur des lignes. On garda de part et d'autre ces positions jusqu'au 19 novembre que l'on entra en quartiers.

CHAPITRE LII. — *Année* 1710. *Frontière des Alpes.*

Le maréchal de Berwick, ayant déjà réussi pendant une campagne, à maintenir les ennemis sur cette frontière, fut désigné pour y continuer la guerre défensive que l'on avait résolue. Appelé dans le mois de mai en Flandre, pour aider Villars dans la bataille qui pouvait avoir lieu sous Douai, il quitta quelques jours après le passage de la Scarpe et fut à Briançon le 27 juin. Son armée, réduite d'après ses propres offres, se composait de 63 bataillons et 31 escadrons (35 m. h.), indépendamment de 7 bataillons dans les garnisons autres que Briançon (1). Il la disposa ainsi : sur le Var, six bataillons et 2 régimens de dragons; à Seyne, 2 régimens de dragons; au camp de Tournoux sur la droite de l'Ubaye, 10 bataillons; à Guillestre, 12 bataillons; au camp de Roux, près le col d'Hyzouart, 7 bataillons; à Briançon, 19 bataillon; à St. Michel sur l'Arc, 7 bataillons; en Tarentaise, 2 bataillons et 27 escadrons. C'était un cordon, dont la plus grande masse (48 bataillons) était au centre, de Tournoux à Briançon, sur une étendue de douze lieues. Cette distribution était fondée sur l'incertitude que lui donnaient les préparatifs des ennemis. Ceux-ci, ayant une armée mobile de 70 bataillons et 70 escadrons (49 m. h.), en rassemblaient la majeure partie à Orbassan, le reste dans la vallée de la Stura, et établissaient des magasins de munitions à Suze et à Coni. Par là, ils menaçaient également les deux

(1) Berwick, 2e vol. p. 95.

extrémités, sans qu'il fut possible de deviner sur laquelle ils se porteraient. Dans le système de Berwick il fallait donc être prêt à montrer du monde partout.

Le 10 juillet, les ennemis dirigèrent leur masse vers Coni. Mais, pour cacher ce mouvement, quelques jours après ils présentèrent à Oulx douze bataillons sous le général Rebender et dans le val d'Aost quatre bataillons et quatre escadrons sous Schulembourg. Berwick, inquiet, fit osciller quelques bataillons entre la Maurienne et le col de Vars et porta presque toute sa cavalerie à Grenoble et au Monestier. Enfin, le 21 juillet, Thaun laissant sa cavalerie sous Coni, déboucha avec cinquante bataillons (30 m. h.) sur l'Ubayette par le col de l'Argentière. Ayant attaqué le château de l'Arche, il l'enleva au bout de deux jours et le 26, cinq jours après avoir franchi le col, il campa à une petite marche de ce point, à Fouillouse.

Berwick ayant eu tout le temps nécessaire pour être instruit de ces mouvemens, les prévint ainsi: il mit quinze bataillons dans le camp de Tournoux; quatre bataillons et deux régimens de dragons au col de Vars; huit bataillons près le château de Vars. Il voulait par là, maintenir une communication assurée avec le camp de Tournoux qu'il regardait comme suffisant pour arrêter l'ennemi sur l'Ubaye. Guillestre défendue par quatre bataillons, était son magasin. Deux bataillons et onze escadrons arrivaient sous mont Dauphin. En outre, les camps de Roux et de Briançon subsistaient toujours, tandis qu'à Colmar trois bataillons et deux régimens de dragons, venant de Provence, maintenaient la communication avec Tournoux.

Thaun, le 27, fit passer l'Ubaye à une partie de ses troupes, s'empara du Castelet et de St. Paul sur la droite de cette rivière et porta, sans difficulté, un détachement sur la montagne du col de Vars, le poste qui la gardait s'étant, par ordre de Berwick, retiré à Vars. Dans le même temps Rebender faisait des démonstrations contre le mont Genevre, les barbets menaçaient d'une invasion la haute vallée de Queyras; et vingt-quatre vaisseaux de guerre débarquaient deux mille hommes qui s'emparèrent du port de Cette. Thaun espérait par tous ces mouvemens : rappeler les français sur

la haute Durance ; s'emparer lui-même de la vallée de Barcelonnette et des cols qui la séparent du Guil et de la haute Durance ; pousser, par sa gauche, jusqu'à Embrun et Gap; faire ainsi un cordon depuis le mont Viso jusqu'à Gap et au-delà, prolongé par la Drôme et les révoltés du Dienois et des Cévennes; couper ainsi Berwick de la Provence et, en arrière de ce cordon, faire la conquête de cette province et protéger la révolte.

Mais ces espérances n'eurent aucune suite. Les anglais furent rejetés immédiatement dans la mer, par le duc de Noailles accouru avec quelques hommes; les provinces ne souillèrent pas le nom français par la révolte, et les troupes des Alpes restèrent, sans s'émouvoir, dans les postes où les avait placées Berwick. Thaun, voyant que le champ de Tournoux ne s'évacuait pas et que les passages ne s'ouvraient pas, ne se sentit pas la résolution de les ouvrir par la force. Il se décida dès-lors à se retirer en Piémont. Pour couvrir sa marche, le 12 août, il fit un détachement de huit bataillons qui, passant par le col Loup, le haut de la vallée de Queyras et le col Laniel, rejoignit à Oulx le corps de Rebender. Ce mouvement attira l'attention de Berwick, qui soutint de cinq nouveaux bataillons le camp de Roux, et le 14, Thaun, décampant de Foliouse, reprit le chemin de la Stura. Berwick renforça de suite sa droite, craignant une attaque sur le comté de Nice. Mais ce fut de courte durée; car, le 28, Thaun avec toutes ses forces, vint camper à Sezanne. Berwick alors reprit ses anciennes positions et augmenta ses troupes du camp de Briançon.

Les armées s'observèrent ainsi jusqu'au mois d'octobre, temps auquel elles entrèrent de part et d'autre en quartier. Alors la campagne fut finie.

CHAPITRE LIII. — *Année* 1710. *Espagne.*

Stharemberg, que son génie portait principalement à l'offensive, avait vu l'année précédente, ses projets en partie déjoués par deux événemens imprévus : la bataille de la Gudina et la présence de Bezons jusqu'à la fin de la campagne. Néanmoins, par sa concentration et sa tête de pont de Balaguer, il était resté menaçant pour le cœur de l'Espagne. Cette année il se trouva de nouveau dans la

possibilité de suivre les mêmes desseins; car toutes les troupes françaises s'étaient retirées et le Portugal, rapidement relevé de l'échec sans suite de la Gudina, réunissait une armée mobile de 30 bataillons et deux mille cavaliers.

Philippe, pour tenir tête à l'orage qui le menaçait, chercha à remplacer promptement les troupes françaises par des levées. Aidé par une grande partie de Castillans, il eut bientôt sur pied 130 bataillons et 150 escadrons, auxquels devaient se réunir les troupes espagnoles revenant de Flandre. Il en forma de suite deux armées principales : l'une, de 40 bataillons et 66 escadrons, qui dut agir vers la Catalogne; l'autre, de 20 bataillons et 50 escadrons en Estramadure, soutenue par 14 bataillons et 15 escadrons en Andalousie. Le reste fut distribué dans les autres provinces, principalement dans le royaume de Valence.

Aussitôt après, Philippe chercha à arrêter l'agression qui menaçait de partir de la Catalogne. Pour cela, il rejoignit son armée et, le 13 mai, ayant passé la Sègre à Lérida, il se présenta, le 15, devant Balaguer pour la bloquer de toute part et l'assiéger. Mais, ses ponts jetés au-dessus et au-dessous de cette ville, ayant été emportés par des crues, il rétrograda, repassa le 20 de la Sègre à Lérida, et campant le 22, entre Alguerra et Almenar, il fit successivement enlever différens postes le long de la Noguera. Il y fut rejoint par les troupes de Flandre.

Stharemberg, sur ces mouvemens, s'était approché de Balaguer, joint à l'Archiduc, il campait sur la gauche de la Sègre avec quinze mille fantassins et trois mille cinq cents chevaux. Philippe, ayant alors seize mille fantassins et sept mille chevaux, voulant profiter de cette supériorité avant que son ennemi n'eut reçu d'autres renforts, résolut de se porter contre lui. En conséquence, le 10 juin, il repassa la Sègre près Lérida et marcha contre Stharemberg. Mais celui-ci retranché, la droite à Balaguer, la gauche sur la route d'Agramont, refusa le combat et Philippe, n'osant l'attaquer, recula un peu pour ruiner le pays.

Profitant de cette occasion, Stharemberg, de suite, franchit la Sègre, puis la Ribagorzana et campant le 17 à Almenara, chercha à piller ou à soulever l'Aragon. Mais, rappelé par les entre-

prises de Philippe contre Cervera et autres magasins, il revint, le 25 juin à son camp de Balaguer.

Quelques jours se passèrent dans ces positions et furent employés des deux côtés à dévaster le pays. L'Archiduc se renforça pendant ce temps de 7000 hommes d'infanterie et de 12 escadrons. Enfin, le 26 juillet, Philippe, forcé par le manque de vivres, repassa la Sègre à Lérida. Stharemberg aussitôt traversant Balaguer se reporta sur Noguera. Il y prévint, le 27, Philippe qui s'y dirigeait également par Almenara. Faisant attaquer immédiatement la cavalerie espagnole qui couvrait la tête de cette colonne, il la battit, la rejeta pêle-mêle sur son infanterie, et toute cette masse s'enfuit dans le plus grand désordre vers Lérida.

Philippe réforma son armée sous cette ville, cherchant à y rester pour rallier divers secours venant de Valence. Cela lui fut possible, parce que l'Archiduc passa quinze jours à prendre divers petits postes sur ses derrières.

Le 12 août, Stharemberg, ayant laissé environ deux mille hommes pour sa communication, prit par Mouzon la route de Saragosse à la tête de 24 mille hommes. A cette nouvelle, Philippe se hâta de se diriger vers le même point, par Fraga. Il était réduit, par ses pertes et ses garnisons, à environ dix-sept mille hommes. Le 15, il eut au delà de Candaznos une affaire d'arrière-garde peu malheureuse. Le 17, il fut à Saragosse et, le 19, son armée passa sur la droite de l'Ebre. Le même jour, Stharemberg en faisait autant sur un pont de Pontons à Pifia, et venait camper à une lieue de Saragosse.

Le 20, Stharemberg, sur trois lignes, attaqua en ordre parallèle l'armée d'Espagne appuyée à l'Ebre et en avant de Saragosse. Les charges de cavalerie des deux ailes eurent des succès alternatifs; mais, l'infanterie allemande ayant enfoncé celle d'Espagne, la bataille fut complètement perdue pour Philippe. Bay, qui, rappelé de Portugal, commandait l'armée depuis cinq jours, se retira rapidement vers Tudela, où il parvint à rallier neuf mille hommes; et Philippe, prenant la route de Madrid, arriva de sa personne, le 24, dans cette capitale.

Il fallut chercher à réparer ces désastres. Pour cela, Philippe en-

voya l'ordre au marquis de Bay, à Tudela, de se retirer lentement sur Aranda-de-Douero, afin de conserver la communication avec la France. En même temps, il désigna Valladolid point de direction à tous les secours qu'il put lui envoyer. Profitant de l'affection que lui témoignaient les peuples des Castilles et de l'Andalousie, il vit la possibilité de réformer rapidement son armée et sachant que Vendome, qu'il avait demandé au Roi de France, était en route depuis le 18 août, il ne désespéra pas de se relever rapidement.

Pendant ce temps, les alliés s'étaient arrêtés autour de Saragosse, pour s'emparer de plusieurs petits postes. Ils avaient envoyé un detachement occuper Tudela abandonnée par Bay, tandis qu'avec le reste de l'armée, l'Archiduc s'était porté à Calatayud le 4 septembre et à Molina le 6. Là, un conseil de guerre ayant fait décider, malgré l'avis de Stharemberg, qu'il fallait marcher sur Madrid, l'armée se réunit et prit cette direction. Le 19 elle fut à Alcala, quinze cents chevaux qui la précédaient entrèrent le 21 dans Madrid et le 26 elle campa en avant de cette ville.

Philippe, dès le 9, apprenant cette marche, avait évacué sa capitale avec toute sa cour, prenant la route de Valladolid. Le 16 il fut dans cette ville, et le lendemain il y reçut Vendôme. Ce maréchal, sentant que le point important était d'empêcher la jonction de l'Archiduc et de l'armée portugaise, fit adopter de suite des dispositions conformes à ce but. En conséquence, le marquis de Bay dut retourner à son armée d'Estramadure, pour s'opposer aux portugais, et Vendome fixa le rendez-vous des troupes en marche, à Salamanque et sur la route, afin de se porter sur le Tage vers Almaraz, dès qu'il aurait assez de forces pour cela.

Ces résolutions furent prises justes à temps. Car, le 30 septembre, l'armée portugaise forte de trente bataillons et de deux mille chevaux, en observation près d'Elvas depuis le commencement de la campagne, ayant passé la Guadiana, marcha sur Xéres-de-Los-Caballeros. Mais Bay, alors à Mérida avec douze mille hommes, s'étant porté rapidement contre elle pour l'attaquer, elle se retira en toute hâte vers son ancienne position.

Dans le même temps, Stharemberg, pour favoriser cette jonction, faisait descendre le Tage par un détachement, qui s'arrêta à

Talaveyra, tandis que de l'autre côté il cherchait, mais inutilement, à établir une communication avec la mer par le royaume de Valence. Ce général n'avait alors autour de lui que 16 mille hommes environ. Le reste de ses vingt-quatre mille hommes était, ou détruit par la bataille de Saragosse, ou écheloné dans divers postes depuis l'Ebre jusqu'à Madrid.

Vendôme, cependant, cherchait à se hâter le plus possible, pour s'interposer entre les portugais et les allemands. Ne pouvant y marcher de suite, il lança immédiatement des partis de cavalerie, qui, interceptant la communication entre l'Archiduc et Saragosse, enlevèrent plusieurs des postes établis pour maintenir celle-ci et, dès le 5 octobre, produisirent la disette de vivres dans Madrid. Lui-même enfin, ayant reçu les garnisons de diverses villes, telles que Pampelume, St.-Sébastien, et autres, partit de Valladolid, le 2 octobre, avec le Roi. Le 5, on fut à Salamanque; le 12, à Piasencia; le 14 on s'empara d'Almaraz sur le Tage. On échelona, successivement les jours suivans, l'armée, en arrière de ce point, à fur et à mesure qu'elle se formait. Le 22, elle était déjà de 40 bataillons et 83 escadrons. En même temps, on portait des corps de cavalerie jusqu'en vue de Talaveyra. Le 8 novembre, à la revue de Philippe, l'effectif des troupes fut de 16500 fantassins et 11 mille chevaux, (27 m. h.).

Cependant l'Archiduc, affamé dans Madrid par les partis espagnols, se voyait contraint à évacuer cette capitale. Trop faible, pour aller livrer bataille à Vendôme, il chercha à se servir du Tage pour joindre les portugais. Dans cette intention, il se mit en marche le 11 novembre et, le 12, ayant passé le Tage, il campa entre Tolède et Araujuez. Tolède fortement occupée était sa tête, Aranguez son pont et Chinchon, sur la route d'Aragon entre le Tage et la Tajuna, son autre extrémité. Il se nourrissait par la Manche. Mais, il ne fut pas long-temps sans être de nouveau affamé par les partis espagnols. Philippe profita de cette évacuation, pour faire, dès le 12, donner des vivres aux habitans de Madrid. Mais, sur l'avis de Vendôme, il resta avec son armée à son ancienne position autour d'Almaraz.

Stharemberg, dans l'impossibilité de subsister et de joindre les

portugais, se résolut à regagner l'Aragon. Le 22, il concentra une grande partie de ses troupes vers Chinchon et, pour sauver l'Archiduc du danger de cette retraite, il le fit partir le même jour, avec une escorte de cavalerie, pour Saragosse Ce prince en effet, par cette route, arriva à Barcelonne le 17 décembre. Stharemberg attendit ensuite jusqu'au 29 novembre, qu'il fit évacuer Tolède. Il se mit alors en route, entre la Tajuna et l'Henarez. Il comptait avoir du temps devant lui, parce que l'armée d'Espagne, n'étant arrivé à Talaveyra que le 24, était encore de l'autre côté de Madrid.

Philippe, ayant connu le départ de l'Archiduc, ordonna à dix-huit mille hommes, entrant par Bayonne, de couper le passage sur l'Ebre au prince. Ceux-ci en effet furent le 2 décembre à Exéa, à quinze lieues de Saragosse. Mais, malheureusement, ils ne sûrent pas continuer dans cette bonne direction. Dans le même temps, il mit son armée en marche, pour chercher à joindre Stharemberg. Le 3 décembre on fut à Madrid, le 7 à Alcala, le 8 à Guadalara. Vendôme, sachant qu'il était à portée de l'arrière-garde ennemie, conçut qu'il n'y avait pas de temps à perdre et il franchit l'Hénarez à la nage à la tête de sa cavalerie. Là, on apprit que Stharemberg par Algora gagnait les sources de la Tajuna, et que sur la même rivière, à Brihuega, cinq mille hommes sous le général Stanhope étaient destinés à protéger cette marche sur Daroca et Saragosse. On résolut aussitôt de profiter de cette dispersion et d'enlever ce corps. On se dirigea dès la nuit sur Brihuega, et le 9 à midi on se hâta d'investir la ville sur la gauche de la rivière, pour empêcher la retraite pendant la nuit. On disposa en même temps quelques batteries. Le 10, à sept heures du matin, on commença l'attaque; elle dura toute la journée. Enfin, le soir à sept heures, Stanhope se rendit prisonnier avec tout son corps.

Pendant ces actions, Stharemberg, ayant réuni ses troupes à Algora, marchait en hâte au secours de Stanhope. Le lendemain 11, de peur qu'il ne se retirât, on fut au-devant de lui. On le joignit à midi vers Villa-Viciosa. Bientôt après la bataille s'engagea en lignes parallèles. La valeur de l'infanterie allemande rendit le succès douteux. Philippe même se retira lentement vers Brihuega. Mais

Stharemberg, connaissant la défaite de Stanhope et réduit lui-même à environ six mille hommes, profita de la nuit et de cet avantage pour se retirer en sûreté vers Saragosse. Cette bataille ayant été très sanglante pour les deux partis, il en résulta que les allemands ne furent pas inquiétés dans leur retraite. Ils se reposèrent plusieurs jours à Daroca et n'arrivèrent à Saragosse que le 23. Le 31 ils évacuèrent cette ville et, prenant leur route par Fraga et Balaguer, ils furent cantonner en Catalogne. L'armée d'Espagne, ayant passé par Saragosse du 4 au 10 janvier, fut prendre des quartiers sur la Sègre.

Les combats pourtant n'étaient pas encore cessés vers cette partie. Le duc de Noailles, ayant attiré à lui les 18 mille hommes qui entraient par Bayonne et Exéa et reçu quelques autres troupes, se trouvait, depuis le 8 décembre, *jour du passage de l'Hénarez*, sur le Ter, à la tête de 45 bataillons et 51 escadrons français (27 mille hommes); avec cette masse, au lieu de se porter vers l'Ebre, il fut le 15 investir Géronne. Le 25 janvier cette place capitula, et le 31 sa garnison en sortit libre pour se rendre à Barcelonne. Ce siége avait été sur le point d'être levé à cause des pluies.

Du côté du Portugal, il n'y avait eu, aucun événement important. De part et d'autre on s'était observé sur la Guadiana. Le marquis de Bay avait seulement levé quelques contributions sur le pays ennemi.

(*La suite au prochain numéro*).

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE (1).

N. B. L'accueil favorable qu'a reçu des savans militaires, l'important ouvrage, de M. le lieutenant-général de Préval, nous a fait penser combien il serait agréable pour notre jeune et belle armée d'apprendre que l'un de ses plus respectables comme de ses plus habiles généraux, ne l'a pas oubliée pendant sa disponibilité, qui date de sept années environ, en s'occupant de l'organisation de son service en campagne. Cette tâche difficile, nous devons le dire, a été remplie par M. le général de Préval, d'une manière bien remarquable; aussi S. M. vient-elle, ainsi que Mgr le Dauphin, de manifester sa haute satisfaction, en l'appelant au conseil supérieur de la guerre. Ce qui est encore une preuve bien éclatante du désir qu'ont S. M. et Mgr le Dauphin d'encourager les hommes de génie qui se livrent à la recherche de tout ce qui tend à organiser et à constituer une bonne armée nationale, sur des bases solides et à lui donner les institutions et l'instruction théorique et pratique que doit avoir l'armée du peuple le plus instruit et le plus civilisé du monde. Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de l'insertion dans notre recueil de ce beau travail qui tend à ce but; mais il nous fallait la permission de son auteur, persuadé que lui offrir une occasion de faire quelque chose qui fut agréable et utile à ses frères d'armes, le général ne la manquerait pas. Aussi s'est-il prêté de la meilleure grâce du monde, à nous donner cette permission. Seulement il a manifesté le regret qu'il

(1) L'avant-Propos de cet important ouvrage a été inséré dans le n° 19, page 72 de ce recueil.

éprouvait que ses nombreuses occupations ne lui permissent pas de revoir certaines parties de son travail, dont le temps lui avait fait reconnaître quelques imperfections. Nos lecteurs pourront se convaincre d'après la lecture de ce mémoire, que les imperfections ne peuvent guères porter que sur des choses de peu d'importance; aussi avons-nous sollicité plus vivement cette permission qui nous a été accordée à notre satisfaction.

APERÇU HISTORIQUE SUR LES ANCIENS RÉGLEMENS DU SERVICE DE CAMPAGNE.

Avant de passer à l'abrégé de l'examen général et comparatif que j'ai fait de nos réglemens de campagne, il convient peut-être d'en présenter l'historique, afin d'éclairer davantage sur leur véritable valeur, et de commencer ainsi à répondre à cette assertion si souvent répétée, *qu'ils sont bons, et qu'on ne saurait en faire de meilleurs.*

Le réglement de 1788 est celui en faveur duquel le préjugé est le plus généralement établi.

Or, M. de Guibert, dans son mémoire adressé au public, déclare *qu'il a été rédigé avec précipiattion, et qu'il avait besoin d'être éprouvé dans les camps par brigades.* Aussi n'a-t-il pas été publié comme définitif : le préambule et l'observation qui termine ce réglement, annoncent *qu'il n'est que provisoire et qu'il sera essayé dans les camps*, etc.

Il n'est pas non plus complet : toutes les parties pour la guerre manquent; on y promet qu'on s'occupera plus tard,

1° *De quatorze titres dont il présente la nomenclature;*

2° *De l'instruction pour le campement;*

3° *Du service des ordonnances;*

4° *De la composition, de la constitution et du service des états-majors;*

5° *Du rang et du service, dans les armées, des officiers supérieurs du génie et de l'artillerie;*

6° *Du transport des effets de campagne; des valets, des équipages et de l'artillerie, attachés aux troupes.*

Ce réglement de 1788, n'eût-il point été rédigé avec précipita-

tion, et eût-il même, après des épreuves dans les camps, pris une forme définitive, ne serait donc point absolument bon et ne pourrait remplir son objet, puisqu'il y manque tant de choses essentielles pour les armées en campagne. Le réglement de 1792, par cela seul qu'il est complet, *ne pourrait être regardé comme une copie de celui de* 1788, ainsi qu'on le croit communément, quand même il ne reproduirait pas celui de 1778, non seulement pour les titres qui manquaient à celui de 1788, mais le plus souvent pour les autres.

Pour la cavalerie, on n'a pas fait de réglement en 1792 : il n'y a que celui de 1788; mais il n'est que provisoire comme celui de l'infanterie, et il est également incomplet; en sorte qu'il faut en même temps se servir de celui de 1778.

Ce dernier réglement, qu'on est forcé d'employer comme complément des deux précédens, n'a pas plus été rectifié que ceux-ci. Il est moins officiel encore, puisqu'il n'a été confirmé, ni provisoirement, ni définitivement par le Roi ou le ministre. Il appartient d'ailleurs à la constitution militaire de 1776, déjà assez différente de celle de 1788, et par conséquent très éloignée de celle de nos jours.

On fut cependant fort heureux de le trouver, tout imparfait qu'il était, en 1792, époque où le ministère passait d'une main dans une autre, et où la France était menacée. Ces circonstances ne laissant le temps ni de corriger, ni d'achever celui de 1788, celui de 1778 reparut sous la date de 1792, avec quelques dénominations et quelques changemens amenés par la constitution militaire de 1791.

C'est encore de ce réglement que s'est formé celui de 1809, où l'on ne trouve pour tout changement que quelques dispositions nouvelles ajoutées aux anciennes conservées en 1792. Ce réglement de 1809 a servi de base à une instruction publiée en 1823, mais sans caractère officiel; elle est loin d'être complète, et se ressent trop de la précipitation avec laquelle on a été forcé de la rédiger.

On est donc obligé, pour trouver des réglemens qu'on puisse appeler réguliers, de remonter à ceux de 1753 et 1755, faits dans

l'esprit de la constitution militaire de 1750, et du service suivi en campagne pendant la guerre terminée en 1748. Encore ces réglemens ne sont-ils pas plus complets que les autres, bien que préférables à tout ce qui existait alors, et ne reposent-ils que sur les ordonnances de 1737 et 1741, basées elles-mêmes sur celles du siècle précédent. Cependant, malgré l'origine de ces réglemens de 1753 et 1755, on verra qu'ils ont servi de type à tous ceux postérieurs.

Telle est la manière dont se sont formés tous nos réglemens. Cet état de choses s'étendait à tout, et subsistait depuis long-temps. En décembre 1788, le comte de Guibert, dans le rapport qu'il fit au conseil, en lui présentant le plan du code, dit formellement qu'*alors les ordonnances existaient éparses, morcelées et perdues dans un chaos impénétrable de vieilles et de nouvelles lois, que peu de gens possèdent, et que personne ne peut ni retenir, ni consulter.*

On sait que, peu de mois après cette déclaration, au commencement de 1789, tous les travaux du conseil cessèrent, et qu'on était loin d'en avoir rempli l'objet. Ainsi, on resta dans le cahos et la confusion que le conseil avait entrepris de débrouiller, et que vinrent augmenter bientôt toutes nos lois de circonstance.

Il résulte de cet exposé que notre législation est un mélange d'élémens de constitutions militaires différentes, ou même opposées entr'elles, et qu'elle n'est pas complète. Ces raisons demanderaient impérieusement une refonte générale; et en effet elle a déjà été commencée à deux époques différentes par les comtes de Cessac et Daru. Mais, si l'on considère que pendant les trente années de paix que nous avons eues, depuis 1763 jusqu'à 1792, on n'a pu avoir, pour ce qui regarde la guerre, aucun moyen d'expérience; que les rédacteurs des réglemens de 1778, 1788 et 1792, réglemens faits dans les mêmes principes, et presque uniformes dans les détails, n'ont pu s'aider que de l'expérience fournie par les guerres de 1756, et celles antérieures, cette révision, en ce qui est du service de campagne, paraîtra d'une bien autre nécessité; car il serait moralement impossible qu'après un laps de temps aussi considérable, et avec la prodigieuse différence qu'il y a des

armées et de la guerre d'alors, aux armées et à la guerre d'aujourd'hui, les mêmes réglemens convinssent en tout point; il y a à s'étonner, au contraire, qu'ils puissent convenir encore en quelque chose.

Le réglement de 1809 ayant été rédigé à la guerre, il a participé des pratiques nouvelles. Il est d'ailleurs le dernier empreint du caractère officiel. Il est donc le type naturel des réglemens ultérieurs. Ainsi j'ai dû en embrasser l'ensemble et le suivre dans ses détails pour fonder mon projet.

Pour faire connaître parfaitement tous les motifs qui ont nécessité un système et un ordre nouveau, j'ajouterai à cet aperçu sur nos divers réglemens de campagne et sous le titre de *commentaires*, un extrait analytique de *l'entier examen comparé, écrit et littéral que j'ai fait de chacun des articles du réglement de* 1809, *en regard de chacun des articles correspondans des réglemens qui l'ont précédé.* Ce travail qui montre, autant qu'il est possible, l'origine de toutes les dispositions, avec les motifs des changemens qu'elles ont successivement éprouvés, soit dans les ordonnances et les diverses constitutions militaires, soit dans la pratique, ne m'a permis de négliger rien d'utile, ni de conserver rien d'opposé à l'organisation moderne des corps et des armées.

Le réglement de 1809 se compose de 931 articles formant 39 titres. Le projet ne comprend que 230 articles formant 20 titres, bien qu'il contienne beaucoup de détails; notamment sur la cavalerie, les grandes gardes, les reconnaissances et les flanqueurs qui n'étaient pas dans ce réglement. La table comparative ci-après indiquera comment les titres anciens ont été classés dans les nouveaux.

TABLE PRÉSENTANT EN REGARD DES TITRES DU PROJET, LES TITRES CORRESPONDANS DU RÉGLEMENT DE 1809.

Titres du projet.	*Titres du réglement de 1809.*
Ier De l'organisation de l'armée et de ses états-majors.	9 De l'organisation de l'armée, et de ses états majors. 3 De la formation des brigades. 2 Des revues d'entrée en campagne. 35 Des revues de la fin de la campagne.
II. Bases du service intérieur dans les corps.	12 De la retraite, appels et autres règles du camp. 13 De l'assemblée, inspection et départ des gardes et détachemens.
III. Des camps et cantonnemens.	4 Du campement. 5 De l'établissement dans le camp 39 Instruction pour le campement de l'infanterie. 34 Des cantonnemens de la fin de la campagne. 38 Des camps de paix et d'exercice.
IV. Des ordres généraux et particuliers, et du mot d'ordre.	11 De l'ordre et du mot.
V. De l'ordre à observer pour commander le service.	7 De l'ordre à observer dans les brigades et dans les régimens pour commander le service, et de la composition des détachemens et gardes. 10 De l'ordre à observer dans l'armée pour commander les gardes et détachemens. 8 Des officiers supérieurs de piquet.
VI. Des détachemens, du rang que les troupes y garderont entre elles, et du rang que les officiers tiendront entre eux pour les commander.	17 Des détachemens, du rang que les troupes y garderont entre elles: et du rang que les officiers tiendront entre eux pour les commander.
VII. De la garde de police et du piquet.	6 De la garde de police, de la garde du camp, et du piquet.

les moyens que les corps auront pris pour s'en procurer; enfin pour connaître les remplacemens à faire. Ces dispositions appartiennent au temps où les corps étaient chargés de leur recrutement, et des officiers-généraux appelés à fixer leurs depenses et leurs remplacemens ordinaires.

Il serait préférable, à l'égard des dispositions de ces deux titres, de ramener les généraux aux devoirs qui leur sont tracés par les constitutions de 1776, 1788 et 1791, et surtout d'obliger les généraux des brigades à s'occuper avec sollicitude des corps qui leur sont confiés, hors des marches et des combats : c'est le seul moyen d'y entretenir l'ordre et d'y prévenir l'arbitraire. A ces trois époques marquantes dans les annales de notre législation militaire, on persista dans la suppression des inspecteurs-généraux, afin que les généraux s'occupassent seuls des corps sous leurs ordres, et se rendissent ainsi plus habiles à les conduire. Il ne peut en être autrement, du moins en campagne; on conçoit qu'il serait réellement impossible à des inspecteurs-généraux d'exercer leurs fonctions à l'égard de troupes actives, dont ils n'auraient pas le commandement. Mais de nombreuses garnisons, dans les grandes places, permettraient en temps de paix le maintien de divisions actives; elles entretiendraient les généraux et les corps dans le service et l'instruction de guerre, elles mettraient obstacle à cette discipline et aux petites pratiques minutieuses plus nuisibles qu'utiles, etc.

Le titre 3, de la formation des brigades, pris dans le réglement de 1753, époque où l'armée n'était pas formée en divisions, devait naturellement être fondu dans le titre de l'organisation.

DE LA FORMATION DE L'ARMÉE.

Le titre 9 de l'organisation de l'armée et des états-majors généraux n'offre aucune idée de la composition de nos armées.

L'article 1er *veut qu'il soit fait un tableau de l'ordre de bataille et que les généraux y soient placés suivant les ordres du ministre et les dispositions du général de l'armée.*

Il y a ici conflit entre ces deux autorités, le général en chef seul doit être juge de la capacité de ses généraux; leur emploi dépend

en outre de la qualité des diverses troupes, de la nature et du théâtre de la guerre.

De même, il faut que la destination donnée aux officiers-généraux, au commencement d'une campagne, ne soit point invariable; et que les moins anciens puissent être chargés d'un commandement supérieur ou principal. Tous les souverains qui ont commandé réellement leurs armées ont donné cet exemple; il convient donc que leurs pouvoirs passent à ceux qui les représentent dans le commandement supérieur d'une armée.

Très anciennement, il est vrai, le commandant en chef devait laisser aux officiers généraux le choix de leur commandement d'après leur rang. Le maréchal de Turenne s'affranchit le premier de cet usage: il plaça les généraux, comme il le jugea convenable. Louis XIV, par une ordonnance de 1703, établit en principe ce qu'avait fait le maréchal, et les successeurs de ce monarque n'ont rendu, que je sache, aucune ordonnance contraire à cette disposition. Le réglement de 1788 l'a consacrée de nouveau, et je crois essentiel de la maintenir, parce que si un ou plusieurs commandemens importans viennent à vaquer, il serait souvent trop long d'attendre les ordres de la cour, ou imprudent de consulter le rang et l'ancienneté des généraux.

L'article 2 partage l'armée en divisions *d'infanterie et de cavalerie, et chaque division en deux brigades.*

Le nombre et la force des corps, et par suite des brigades dans chaque division, doivent être indéterminés. Trois brigades me paraissent préférables à deux.

Quant aux divisions de cavalerie, il faut espérer qu'on n'en verra pas désormais plusieurs réunies pour former des corps particuliers. Ces masses ne peuvent ni subsister, ni marcher, ni combattre simultanément, et s'usent par elles-mêmes; l'à-propos des mouvemens et la célérité qui font le mérite principal de la cavalerie, ne peuvent que bien difficilement se rencontrer au-delà de 24 escadrons. A ce nombre se borne la puissance réelle du commandement et la précision dans l'exécution. Napoléon a reconnu ces vérités, il en est convenu trop tard; il a vu aussi l'inconvénient d'avoir

trop rarement attaché des divisions et des brigades de cavalerie aux corps d'armée et divisions d'infanterie.

On peut dire, en opposition au système de divisions légionnaires réclamé si généralement et avec tant de persévérance, que le terrain propre à une division d'infanterie ne l'est pas toujours à la cavalerie, que quand il faut réunir celle-ci, elle peut manquer d'ensemble et de chef habituel; qu'attachée aux divisions d'infanterie, elle se conserve moins que quand elle en est séparée. Ces raisons sont spécieuses, elles seraient même sans réplique si au lieu de réserver de la cavalerie à mettre en ligne, à faire agir en masse, et d'en attacher à l'infanterie seulement quelques fractions, on se déterminait à la répartir tout entière dans les divisions.

Les motifs qu'on pourrait alléguer contre la réunion des deux armes ne sont donc pas absolus et ne peuvent prévaloir sur ceux-ci, si ce n'est dans les montagnes : il est bien rare que l'espace dans lequel opère une division de 8 à 12,000 hommes n'en offre aucun propre à un faible corps de cavalerie; cette arme est réellement nécessaire dans la main du général de division, soit pour appuyer le mouvement en plaine d'une de ses brigades, soit pour s'emparer rapidement d'une position que l'ennemi abandonne; soit pour assurer un succès, soit pour protéger l'infanterie dans sa retraite, soit pour la secourir dans une défaite. Cette cavalerie enfin permettrait d'engager les deux brigades d'une division, et suppléerait par sa mobilité, à une troisième qui devrait être en réserve. L'union des deux armes a encore un but très avantageux, elle les rend solidaires et produit un effet moral dont on a reconnu les heureux résultats. Elle est surtout indispensable pour le service des avants-postes. On ne peut couvrir des camps et des cantonnemens sans cavalerie, parce qu'on ne peut être garanti d'une attaque inopinée sans être couvert de postes très avancés, liés à ceux de l'infanterie qu'il n'est pas prudent d'éloigner du corps principal. Si cette nécessité est reconnue, comment coordonner des devoirs réciproques entre deux troupes, sous les ordres de chefs différens et souvent opposés? Cette remarque est tellement confirmée par l'expérience qu'il faut attribuer le mauvais service des avants-postes,

autant à la séparation absolue des armes, au défaut d'harmonie et d'ensemble quand elles partagent le même service, qu'à l'absence de toutes règles fixes sur cette partie si importante de la guerre.

Il paraît donc indispensable qu'un général de division d'infanterie compte parmi ses troupes, et d'après leur force, une brigade ou un régiment de cavalerie légère, afin qu'il ne dépende point, dans ses opérations ni dans la sûreté de son camp, de la bonne volonté du commandant de corps d'armée, et encore moins de celle de l'officier de cavalerie qu'on chargerait d'une opération ou d'un service de concert, alors même que celui-ci serait aux ordres du divisionnaire d'infanterie.

Chaque commandant d'un corps d'armée doit avoir une division de cavalerie, et de préférence de dragons, constamment à sa disposition; et de plus des troupes légères, si sa position ou ses opération l'exigent.

La grosse cavalerie doit faire partie de la réserve de l'armée; on doit lui attacher des brigades ou régimens de cavalerie légère pour le service d'avant-postes, lorsqu'elle a besoin d'être couverte particulièrement, ou qu'elle est chargée d'opérations isolées, dans lesquelles il faudrait poursuivre l'ennemi après une défaite; enfin le général en chef peut destiner des brigades de hussards au service de flanqueurs et de partisans.

Le nombre des corps d'armée ne peut être précisé : il dépend de la nature et du théâtre de la guerre; mais comme nous ne ferons plus de ces guerres d'invasion à des distances infinies, il est à désirer que les armées ne soient plus partagées qu'en trois corps en ligne, comme elles l'ont été avant la guerre de l'empire, soutenus par une réserve aux ordres particuliers du général en chef; ces quatre corps peuvent s'élever de 80 à 100,000 hommes; proportion des plus grandes armées qui agiront probablement à l'avenir, et qui exigent un tiers en plus à l'effectif, pour être maintenus à ce nombre de combattans.

Établir un plus grand nombre de corps d'armée serait évidemment créer des commandemens de faveur, et rabaisser les divisionnaires et les généraux de brigade à un rôle trop inférieur.

Mais si l'ordonnance du service de campagne ne peut déter-

miner absolument la proportion des corps d'armée, elle doit fixer la dénomination et les limites de pouvoirs de leurs commandans : il est donc nécessaire qu'elle défende que dans une armée, fût-elle commandée par le souverain en personne, aucun commandant de corps d'armée ne prenne le titre et les fonctions de *général en chef*, quels que soient la force et l'isolement des opérations des corps à leurs ordres. Cette qualification donnée ou prise le plus souvent sans conséqueuce, a été le germe d'une indépendance funeste, d'une insubordination impunie, et souvent de revers irréparables. On ne peut que regretter les dominations de généraux de division et de brigade, si intelligibles, si correctes et si spéciales, qu'on ne peut s'en passer quand on veut determiner les devoirs et les rapports de ces généraux. La dénomination de lieutenant-général eût été celle du commandant de corps d'armée; elle eût désigné un grade avec un rang et des avantages supérieurs.

Je propose que les corps d'armée, les divisions et les brigades, indiquées habituellement par des numéros d'ordre de bataille, le soient toujours à l'avenir dans les rapports ou relations de combats, par les noms des généraux qui les auraient personnellement commandées. Rien ne serait plus propre à exciter l'ambition d'arriver au grade d'officier-général, et le désir de s'illustrer, que cette certitude d'avoir la propriété de ses faits.

Jusqu'ici les réglemens ont fixé le rang des différentes armes, d'après les dates de leur création; cette coutume a souvent enfanté des débats et des retards nuisibles à la guerre. En campagne, tout doit céder à l'intérêt du moment; il me semble que les troupes légères doivent avoir le pas, puisque ce sont elles qui ouvrent les marches, qui font les approches, et sont le plus souvent en présence de l'ennemi.

DU SERVICE DE JOUR DES OFFICIERS-GÉNÉRAUX ET SUPÉRIEURS.

Ce titre du réglement de 1809, concernant l'organisation de l'armée et des états-majors, consacre des dispositions relativement au service des généraux et de l'état-major, ainsi que la surveillance des postes; ces dispositions n'ont pu être exécutées en campagne

depuis la guerre de 1756. Il est indispensable de les rappeler ici, avec quelques autres qui s'y rattachent.

Art. 4. *Un officier supérieur de jour par brigade, aux ordres d'un officier-général de jour par division.*

Art. 5. *Ces officiers-généraux et supérieurs de jour, aux ordres d'un officier-général de jour du corps d'armée.*

Titre 6. Art. 23. *Les officiers-généraux et supérieurs de jour visitent les gardes du camp.*

Titre 8. Art. 6. *Les officiers généraux de jour visitent les postes.*

Art. 16. *Le général de brigade de jour donne ses ordres pour l'établissement du nouveau camp.*

Titre 14. Art. 53. *Les officiers-généraux de jour donnent des consignes aux postes.*

Titre 19. Art. 28. *Le général de brigade de jour marche à l'avant-garde quand elle se compose de bataillons de grenadiers : autrement, il marche à la tête des grenadiers de la seconde ligne d'infanterie. — Arrivés sur le terrain du nouveau camp, les bataillons de grenadiers et les nouvelles gardes y attendent les ordres du général de brigade de jour.*

Les articles 3, 5, 11 et 12 du titre 6 *chargent l'officier supérieur de jour de la police du camp.*

Les réglemens de 1753 et de 1778 avaient établi des officiers supérieurs de piquet; celui de 1788 les a remplacés par des officiers supérieurs de jour; mais ceux de 1792 et de 1809, participant également des précédens ont conservé tout à la fois, pour le service des postes et la police du camp, les officiers supérieurs de piquet et les officiers supérieurs de jour; il y a ainsi double emploi : on va le trouver encore dans ce qui concerne le service des états-majors.

Titre 9. Art. 6. *Le plus ancien des chefs de bataillon de brigade de la division fait le détail de cette division.*

Art. 7. *Le chef d'état-major de la division lui adresse directement tous les ordres, pour qu'il les distribue aux généraux de brigade.*

Art. 8. *Le chef d'état-major de la division a des ordonnances pour porter les ordres aux brigades.*

Titre 11. Art. 4. *Le chef de bataillon de jour de chaque brigade va tous les jours prendre l'ordre chez le chef d'état-major de la division, qui le lui dicte, ainsi que le détail du service de la division. Après qu'il l'a communiqué au général de brigade, il le distribue aux chefs de corps.*

Art. 5. *Tous les autres ordres qui sont adressés, soit de jour, soit de nuit, par le chef d'état-major de l'armée aux chefs d'état-major des divisions, sont envoyés par eux aux chefs des corps.*

Titre 9. Art. 9. *Il y a en outre un officier prêt pour aller porter au général de division, les ordres qui parviennent au chef d'etat-major de la division.*

Art. 10. *Les généraux font prendre l'ordre tous les jours, par leurs aides-de-camp, chez le général de division.*

Art. 11. *Les ordres inattendus leur sont portés par les ordonnances de leur garde, ou par l'officier chargé d'aller chez le général de division.*

Art. 19. *L'ordre est envoyé aux chefs d'état-major des divisions, qui le distribuent aux brigades.*

Art. 22. *Dans les camps de séjour, l'adjudant commandant de la division a soin que les mêmes postes soient occupés par des gardes des mêmes brigades.*

Art. 23. *Il envoie tous les matins, au chef de l'état-major général, le détail des gardes, etc......*

Ces dispositions sont confuses et même contradictoires; lorsqu'on en prescrivait de nouvelles, il fallait abroger les anciennes. Elles n'auraient pas dû arriver jusqu'à nous; mais comme on y a puisé le principe de tout le service tracé dans le réglement de 1809 et de ceux qui l'ont précédé, il devenait indispensable, pour les faire comprendre, d'en indiquer l'origine.

Louis XIV, par son ordonnance de 1703, à laquelle nulle autre n'a dérogé, avait fixé le partage de chaque armée entre trois lieutenans-généraux; l'un avait toute l'infanterie, les deux autres la cavalerie formant deux ailes; c'était tout à la fois l'ordre de campement et l'ordre de bataille. Ce partage de la cavalerie en deux ailes se trouve conservé dans tous nos réglemens; même dans celui de 1809, tit. 19, 20 et 39.

Le service du camp et des postes était confié à des généraux du jour (1); et à des officiers supérieurs de jour et de piquet. Le plus grand nombre des lieutenans-généraux et de tous les maréchaux-de-camp, étaient employés à ce service; ils étaient répartis sur la ligne les jours de bataille; ils commandaient les détachemens, dont l'emploi était alors presque exclusif.

Ces arragemens dépendent de la formation de nos anciennes armées, qui n'étaient point distribuées en divisions, mais seulement en brigades sous les ordres de brigadiers supprimés en 1788.

Le système des divisions a été imaginé et essayé par le maréchal de Broglie, dans la campagne de 1760, mais il resta imparfait, ainsi que toute chose utile qui doit à son origine, lutter contre la routine et les préjugés. Les réglemens de 1778, 1788, 1792 et 1809 le laissèrent encore tel : on y a conservé l'ordre ancien de service, on y a consigné tout à la fois, mais sans détails, les obligations imposées aux généraux par le nouveau système. Ces réglemens présentent donc, d'une part, les officiers-généraux de jour encore chargés du service des postes et de la police du camp, ainsi qu'on vient de le voir; de l'autre, les généraux, chacun dans leur commandement, chargés également du service, de la discipline et de la police; *tit.* 13. *Des réglemens de* 1788 *et* 1778; *titres* 5, 6, 8, 14, *et* 19 *du réglement de* 1809, *copiés sur celui de* 1792.

La nature des anciennes guerres, l'organisation des armées, la composition journalière des avant-gardes, rendaient praticable le service des généraux de jour. Mais où en serait-on aujourd'hui dans nos guerres bien plus actives, s'il fallait que les divisions, les brigades, et surtout celles qui précèdent le gros de l'armée, attendissent les officiers de jour pour placer les postes; s'il fallait que le général de jour quittât ses propres troupes pour marcher et com-

(1) Ce service de jour paraît n'avoir été fixé et consacré que par l'usage, jusqu'à l'époque du réglement de 1778 : le premier qui en ait parlé, Bussy-Rabutin, rapporte qu'en 1654 ce service alternatif fut réglé entre les généraux et le prince de Conti, commandant de l'armée; les dispositions que trace cet écrivain sont généralement celles que présentent successivement pour les généraux de jour, Feuquières, Daniel, le Dictionnaire militaire, d'Héricourt, du Bousquet, l'Encyclopédie, etc.

battre avec l'avant-garde qui se compose actuellement de corps constitués, sous les ordres de leurs généraux respectifs, et non, comme l'indiquent encore les réglemens, de bataillons de grenadiers, des nouvelles gardes, etc...

La nécessité, autant que la raison, a donc amené les généraux et les colonels, dès que les camps de paix ou de rassemblement ont été levés et la campagne commencée, à entrer dans le principe du système des divisions, qui veut qu'ils commandent leurs troupes et gardent leur terrain. Ils ne souffriraient pas en effet qu'un autre vînt y interposer son autorité. Mais comme le service n'a point été réglé pour ce nouvel ordre de chose il résulte de cette omission que personne n'est strictement obligé à placer les postes et à les faire servir; que la perte d'une division entière eût-elle lieu parce qu'ils auraient été mal établis ou qu'ils auraient manqué de surveillance, personne ne serait absolument répréhensible, et moins encore justiciable, puisque les réglemens tels qu'ils existent ne s'exécutent pas, et ne peuvent s'exécuter, en campagne du moins.

Le caractère confiant du français rend encore plus dangereuse cette absence d'ordre, de règles fixes et de devoirs imposés. Les injonctions de mieux servir aux avant-postes, les menaces de punitions sévères, rien ne peut suppléer à des obligations positives et tracées avec rectitude. Cet état d'imprévoyance devint funeste à un tel point que, par son ordre du jour daté de Pirna, le 20 septembre 1813, Napoléon condamna à la peine de mort tout commandant de poste qui se serait mal gardé, et tout général qui, flanquant l'armée, aurait négligé de placer ses grandes gardes.

DU SERVICE DE L'ÉTAT-MAJOR.

La simple lecture des dix articles du réglement de 1809, que j'ai transcrits ci-dessus, à la suite des articles concernant les officiers-généraux et les officiers supérieurs de jour, a déjà sans doute manifesté l'incohérence des dispositions relatives au service des états-majors; il ne sera pas inutile d'entrer aussi à cet égard dans quelques détails.

L'état major se composait encore, en 1789, d'un maréchal-général-des-logis, d'un major-général; et d'un maréchal-général-des

logis de la cavalerie. Ils étaient secondés par des aides-maréchaux-des-logis de l'armée, qui n'étaient pas, comme nos colonels d'état-major, leurs intermédiaires avec les généraux et avec les troupes. Ils avaient pour ce double objet des chefs d'état-major, sous la dénomination de *majors de brigade*, et en outre, depuis la formation de l'armée en divisions, en 1778, des *majors de divisions*, qui étaient les uns et les autres majors de régiment, et qu'on a remplacés depuis la suppression de ces majors, en 1791, par des chefs de bataillon. Ces trois états-majors avaient des attributions très importantes : le service de l'armée reposait entièrement sur eux et sur les officiers-généraux de jour; tous les ordres étaient envoyés directement à leurs intermédiaires, les majors de brigade et de division, avant d'arriver aux généraux dont la participation n'était pas même nécessaire pour mettre les troupes en mouvement. Ce mode, tout étrange qu'il nous paraît aujourd'hui, et qui appartient évidemment à l'époque où le plus grand nombre des généraux n'avaient pas de troupes spécialement sous leurs ordres, est pourtant maintenu non seulement par les réglemens antérieurs, mais encore par celui de 1809. (*Art. ci-dessus* 9 *et* 11 *du titre* XI, 18 *et* 23 *du titre* XIX.)

Le 29 octobre 1790, un décret créa trente adjudans-généraux, pour tenir lieu de ces trois états-majors; mais on n'eut pas le temps de bien établir leurs attributions, dont le réglement provisoire de campagne de 1788 avait annoncé devoir traiter, sous le titre *de la composition, de la constitution et du service des états-majors*.—L'instruction ministérielle du 1er juin 1791, leur laissa provisoirement les fonctions des états-majors qu'ils remplaçaient, fonctions établies en 1672 et 1678, et qui ne convenaient déjà plus aux armées de 1756. Le comte de Guibert, dans son *Essai de Tactique*, dit qu'il pourrait prouver qu'elles sont *compliquées, contraires au secret des opérations et du service*. Elles le sont bien plus aujourd'hui, qu'elles ne s'accordent ni avec la force de nos armées, ni avec leur formation en divisions, ni avec l'organisation des états-majors.

On a centralisé, en 1792, le service des états-majors dans la personne d'un chef d'état-major-général, arrangement qui avait

déjà été proposé lors de la constitution militaire de 1762 ; les adjudans-généraux sont devenus les chefs d'état-major de division, ou plutôt les chargés de détails des généraux de division.

Ils ont donc reçu les ordres par les généraux, mais non avant eux, et les généraux de brigade ont correspondu directement avec les commandans des corps. Ainsi les fonctions des majors, ou chefs de bataillon, de brigade et de division, n'ont pas eu lieu.

Enfin, les généraux étant devenus les hommes des troupes et du service, la guerre ayant pris un caractère plus rapide, les états-majors ont perdu une partie de leurs attributions, et par conséquent de leur importance. Ils en ont perdu surtout, parce que ces attributions n'ont jamais été déterminées par l'autorité, ni liées aux autres parties du service qui, elles-mêmes, n'étaient ni combinées ni définies. Le Manuel des adjudans-généraux et celui des états-majors du général Thiébault ont seuls offert quelques directions ; mais, privés du caractère officiel, ils n'ont pu prévenir les conflits, ni rien régler. Il est à désirer que ces utiles matériaux, dégagés d'objets étrangers ou surabondans, soient enfin employés dans la rédaction d'une instruction sur le service de l'état-major. Le principe de la création de ce corps est sans contredit une belle conception du grand capitaine à qui l'armée en est redevable; mais les dispositions de détails étaient et sont encore plus aujourd'hui à perfectionner. Ce n'est pas ici que je dois le démontrer.

DES OFFICIERS D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE HORS LIGNE.

Si le réglement de campagne de 1788 eût été achevé, il eût compris, ainsi que la table l'annonce, un titre particulier pour régler le rang et le service des officiers supérieurs du génie et de l'artillerie. Je me suis appuyé des ordonnances du 7 février 1744, du 10 mars 1759, du 31 décembre 1776, à l'arrêté du comité du salut public, du 4 floréal an 3, pour les prescriptions qui les concernent.

DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

L'art. 31 de l'ordonnance du 18 septembre 1822, veut que les rapports de l'intendance avec les officiers généraux des armées sur le pied de guerre, soient fixés par les réglemens du service de cam-

pagne; aussi les ai-je déterminés, et ma rédaction conserve les droits et les attributions de l'intendance aussi religieusement que les intérêts du service. Il est évident qu'elle ne peut agir en campagne sans l'appui des pouvoirs militaires; pourrait-elle imposer aux troupes, si elle n'agissait en vertu de l'autorité unique qu'elles reconnaissent; et l'armée elle-même n'est-elle pas indubitablement paralysée dans ses opérations, si l'administration, qui en est une partie essentielle, se sépare un seul instant de ses élémens de force et d'action, en tentant de se soustraire à l'unité de commandement, ainsi qu'au système divisionnaire hors duquel il n'existe point de véritable organisation d'armée.

Cette tâche ne m'était pas étrangère : déjà je l'avais entreprise avec assez de succès, pour que les droits indispensables des officiers-généraux; ces droits méconnus et violés depuis douze ans, par les ordonnances et par quelques écrits des administrateurs, fussent rétablis, en partie du moins, par l'ordonnance de 1822.

Les administrateurs éclairés par l'expérience, ont toujours écarté, ces étranges prétentions qui n'osent s'élever et se soutenir, qu'à l'ombre de la haute et principale importance qu'on feint de prêter à une consommation plus ou moins légale de matières, tandis qu'il est notoire que cet intérêt, quelque grand qu'on veuille le supposer, se confond et se perd dans la puissance et la responsabilité de la consommation des hommes, intimement liée au salut de l'armée et, sans aucun doute, à celui de l'État.

Les articles que je propose confirment donc les généraux d'armée, de corps d'armée et de division, dans le droit d'enjoindre à l'administration de pourvoir et de distribuer, ainsi qu'ils ordonnent à l'artillerie de tirer le canon, au génie de fortifier, et aux troupes de combattre; sans toutefois que ce droit les autorise à s'immiscer dans les opérations, la comptabilité et le notariat de l'administration.

C'est en se renfermant dans ses importans travaux que l'intendance participera réellement à l'administration des finances de l'état, et qu'elle sera considérée comme une émanation de la chambre des comptes; c'est en rendant de véritables services qu'elle se conciliera l'estime des hommes jaloux de la prospérité de leur

pays ; c'est en rétablissant entre elle et les chefs militaires, l'harmonie et la confiance trop long-temps bannies, qu'elle obtiendra plus sûrement les honneurs qu'elle mérite, et le respect des troupes toujours portées à s'affranchir de ces devoirs, lorsqu'ils ne sont pas indiqués par les égards ou l'affection des chefs qui les guident au combat.

DES OFFICIERS A LA SUITE DES QUARTIERS-GÉNÉRAUX.

L'instruction provisoire de 1823 *met à la suite des généraux d'armée et de corps d'armée, un nombre indéterminé d'officiers disponibles de tout grades, destinés à remplacer ou suppléer les officiers blessés, faits prisonniers ou malades, à prendre le commandement des places, des postes, des dépôts, etc.*

Aucune mesure ne peut entraîner de plus pernicieux effets : en l'adoptant on verrait repulluler ces volontaires si embarrassans pour les généraux et les troupes d'autrefois ; on verrait rappeler et des officiers qui ne servent plus, et d'autres mêmes qui auraient mal servi ; d'autres enfin, tirés des corps de l'intérieur au grand déplaisir de leurs camarades. Une telle disposition groupe au foyer des grâces, des individus qui vont à l'armée moins pour les mériter que pour les obtenir.

Ces officiers sans troupes, sans service, sans devoirs déterminés, remplaceraient donc les officiers tués, blessés ou prisonniers ; ils viendraient commander ceux qui auraient continué le combat à la tête des troupes ; ils seraient mis à la tête des braves que les marches et les privations auraient rendu un instant incapables de servir, et commanderaient ceux qui les auraient partagées. Ils occuperaient enfin en arrière de l'armée des places de repos qui appartiennent de droit à ceux que des blessures ou l'excès des fatigues auraient mis hors de l'activité. Osons le dire, ces officiers, souvent en conflit d'ailleurs avec les officiers de l'état-major, porteraient un coup funeste à l'émulation et au dévouement. C'est une véritable superfétation à charge à l'état. Une armée bien organisée ne doit point avoir d'officiers hors des cadres constitutifs, et jamais elle ne manque, au besoin, d'officiers capables et valeureux pour les remplacemens.

DES COMMANDANS DE QUARTIERS-GÉNÉRAUX.

Les commandans de quartiers-généraux sont aussi une superfétation nouvelle; elle résulte du luxe abusivement introduit dans les armées de l'empire. Il faut que, comme dans les quinze premières campagnes, et comme le veulent les ordonnances de 1792, et celles antérieures, les chefs ou sous-chefs d'état-major commandent les quartiers-généraux, et qu'ils en fassent suivre le détail par des officiers d'état-major, ou plutôt par des officiers de gendarmerie.

DES DÉPÔTS, DES LIEUTENANS-COLONELS ET DES MAJORS.

On peut imputer une partie de nos désastres dans les guerres précédentes, à l'absence de toute organisation régulière et permanente dans les dépôts.

Il est convenable que les dépôts d'infanterie se composent d'un bataillon organisé qui forme en même temps la souche des garnisons des places frontières; ce bataillon ayant son chef, on voit que le lieutenant-colonel y est de trop, tandis qu'à la guerre il n'y a jamais surabondance d'officiers, et qu'il peut être éminemment utile pour le service des postes avancés et de l'état-major général.

Dans la cavalerie, les escadrons des dépôts sont tout à la fois inutiles et très nuisibles à l'administration. On en a senti encore l'inconvénient dans la dernière campagne, en même temps que les régimens du camp de Lunéville ont recueilli tous les avantages d'avoir au dépôt des escouades ou pelotons de chaque escadron, on empêche ainsi toute confusion dans l'administration, et l'esprit d'escadron s'établit et se maintient. Cette disposition appartient au système de la nouvelle organisation, qui veut encore qu'on crée pour le temps de guerre un adjudant-major, un adjudant, des maréchaux-des-logis et brigadiers surnuméraires, exclusivement consacrés au service et à l'instruction du dépôt; le principe de la nouvelle organisation, veut que les cadres constitutifs soient toujours complets.

Quelques colonels s'étant persuadé que les lieutenans colonels gênaient leur autorité et ayant fait partager leur opinion à des officiers généraux, on a pris le parti en 1823 de laisser aux dépôts

le plus grand nombre de ces officiers supérieurs; mais beaucoup de colonels et de généraux pensent au contraire, que lorsque le colonel reste dans ses fonctions purement directrices, et qu'il s'abstient d'envahir jusques à celles d'adjudant, plus ses seconds sont élevés en grade, plus il trouve de facilités et d'honneur à commander.

L'unité militaire se trouve dans le bataillon, aussi devrait-on lui rendre son drapeau. Nous en avons reconnu dans les dernières campagnes notamment l'importance sur laquelle le maréchal de Saxe avait déjà fortement insisté. Ce sont les mêmes motifs qui lui rendent indispensable son chef spécial; il ne saurait être suppléé efficacement par un capitaine. D'un autre côté, un chef de bataillon supplée difficilement le colonel auprès de ses égaux. Ainsi, sous ce double rapport il est essentiel déjà que le lieutenant-colonel soit toujours présent pour remplacer le colonel; on ne peut en outre le frustrer du commandement du régiment pour le donner à un chef de bataillon, ni le rappeler du dépôt, comme on rappelait autrefois, le cas échéant, le major qui dans l'origine était et l'administrateur et la seconde personne du régiment.

Les majors sont exclusivement destinés à l'administration et doivent en être responsables, en temps de guerre surtout, conjointement avec les trésoriers et les officiers d'habillement (1).

(1) Ce sont les devoirs et la responsabilité de ces officiers en matière d'administration, qui les privent tous trois de commander au titre de l'ancienneté. Le major ne peut être à la fois président et rapporteur du conseil, ni avoir le contrôle de ses propres opérations. L'autorité de leur égal ne s'exerce généralement qu'en séance, et les autres cas où elle est aperçue sont trop rares pour y attacher de l'intérêt. A la guerre où le droit de commander est si précieux, l'ancienneté le cède bien à l'ordre du général; et lorsque le gouvernement a prononcé, l'amour-propre est encore moins compromis; ajoutons que, s'ils sont devenus officiers supérieurs ou comptables, c'est pour administrer et non pour commander, autrement la plupart auraient attendu long-temps cet emploi qu'ils n'ont reçu et accepté qu'avec cette obligation; enfin, les majors ne sont-ils pas libres d'acquitter cette condition par deux ans d'exercice? C'est donc à tort qu'ils s'affligent d'une disposition qui n'est point personnelle, puisqu'elle s'étend à tous les administrateurs et comptables.

DES ORDONNANCES.

Les escortes et les ordonnances sont indispensables sans aucun doute; mais ce service tel qu'il se fait aujourd'hui, avec les abus qui y sont inhérens, est un fléau pour les régimens et une perte réelle de force pour l'armée. En effet, ce sont les meilleurs soldats, souvent les plus intelligens, toujours les mieux équipés et les mieux montés, qui sont ainsi employés; ils perdent l'esprit de corps et de subordination, et ceux qui ne peuvent rester avec les généraux, même comme domestiques, ne rentrent au corps que pour donner l'exemple de l'indiscipline.

Sans aborder ici la question de savoir si en France l'état-major doit avoir des corps particuliers, il est hors de doute qu'un régiment *de guides à cheval* est éminemment nécessaire en temps de guerre. Sa composition est facile : les employés actifs des douanes et des droits-réunis de la frontière à défendre, ou à franchir, en feraient partie avec avantage, par leur connaissance des localités. Les gardes nationaux à cheval, non mariés, des départemens voisins du théâtre de la guerre, pourraient y être appelés; enfin il est très probable que beaucoup de jeunes gens entreraient dans ce corps, la plupart montés, s'ils étaient attirés par quelque espoir, comme ils le seront déjà par les facilités que donnent la vie des quartiers-généraux, et l'intérêt de plus d'une espèce qui s'attache au service près de la personne des chefs de l'armée.

SOLDATS ATTACHÉS A LA PERSONNE DES OFFICIERS.

C'est un point essentiel à régler : en Prusse et en Autriche, les réglemens en accordent; en France ils en ont accordé long-temps. La défense d'en avoir, intervenue depuis, n'a jamais pu être observée, surtout à la guerre; les officiers d'infanterie qui ont le droit d'être montés et tous ceux de cavalerie, ne peuvent alors avoir assez de domestiques en propre pour leurs chevaux et leurs équipages. Les officiers subalternes, dans l'infanterie, auraient trop de difficulté à faire nourrir un domestique, pour qu'on leur refusât la faculté d'employer un soldat à leur service personnel; et quand cette faveur serait moins indispensable, il faudrait mieux l'accor-

der formellement, que de voir les ordres sans cesse enfreints, et la véritable situation des forces toujours déguisée. C'est aux colonels et surtout aux généraux, qu'il appartient d'empêcher qu'on n'emploie à ce service les meilleurs soldats, et de plus dans la cavalerie, les mieux montés.

DU COMMANDEMENT PAR INTÉRIM.

Il me paraît extrêmement important de fixer enfin par une décision claire et irrévocable, le droit trop souvent contesté du commandement *par intérim* entre l'état-major et la ligne, l'infanterie et la cavalerie, les troupes nationales et les troupes étrangères. Il est temps de mettre un terme à des interprétations, à des prétentions, à des conflits qui sont toujours nuisibles au service du Roi et aux succès à la guerre.

Le droit de commandement appartient incontestablement aux officiers d'état major, à grade égal, dans les détachemens où ils sont employés. Cette supériorité leur est acquise, et par la nature de leurs fonctions et par l'ordonnance du 2 août 1818. Elle ne peut blesser les officiers des corps, qui en comprendront aisément la nécessité; elle ne peut être contestée qu'au grand désavantage du service.

Il me semble que les différentes opinions à cet égard, n'ont point assez distingué le commandement constitutionnel d'une troupe, d'avec celui dont l'objet unique est de la diriger sur les points où elle doit agir. On doit reconnaître de bonne foi, qu'en général l'officier d'état-major a dû acquérir une connaissance plus précise des localités et de l'ensemble des mouvemens. Il peut arriver encore que le chef de la troupe disponible, ne se trouvera pas apte à diriger une opération qui demanderait des combinaisons et de la suite, et que pourtant, il soit ou le plus ancien, ou le plus élevé en grade des officiers à y employer. Le général en ce cas, serait bien forcé, pour l'intérêt du service, de le priver du commandement et d'en charger soit un officier de corps, soit un officier d'état-major, de l'artillerie ou du génie; bien entendu que ce délégué temporaire n'acquiert aucunement le droit de s'immiscer dans le

commandement effectif de la troupe, c'est-à-dire dans ce qui concerne le personnel, l'administration et la discipline intérieure.

Une mission particulière revêt donc celui auquel elle est confiée, de la direction réelle et incontestable des troupes qui y sont employées; mais l'ordonnance qui assure cette supériorité aux officiers d'état-major, l'étend-elle aux commandemens *par intérim* des brigades, régimens, bataillons ou escadrons, troupes légalement constituées et où la succession au commandement ne peut s'interrompre en faveur d'un officier hors ligne? Un tel déplacement d'autorité blesserait trop de titres légitimes et une émulation précieuse; il porterait infailliblement une dangereuse atteinte à la confiance des troupes. Il faut d'ailleurs le déclarer, quoiqu'à regret, ni l'organisation, ni la réorganisation du corps d'état-major n'ont pas encore assuré suffisamment l'instruction pratique, indispensable cependant à des officiers chargés de diriger des troupes à la guerre et de les jalonner dans les manœuvres. Pour faire combattre une brigade, un régiment, un escadron ou un bataillon, il faut personnellement faire manœuvrer; tout est là. C'est à ces seules observations sur le corps d'état-major, que doit se borner le travail que je présente aujourd'hui.

De fréquentes discussions pour le commandement s'élèvent entre les officiers de cavalerie et ceux d'infanterie. Les articles 11, 12 et 15 du titre 17 du réglement de 1809 *conservent la supériorité du commandement en plaine aux officiers de cavalerie, de préférence à ceux de l'infanterie*. Je ne puis, quoique j'aie appartenu à la cavalerie, applaudir à cet ordre de choses fixé par les ordonnances de 1695 et 1718. L'infanterie est le corps principal; elle est forcée de régler sa marche et sa défense suivant l'attaque à laquelle elle doit résister et le terrain qu'elle doit parcourir; la cavalerie au contraire, est essentiellement mobile; elle jouit de la facilité de se soustraire à de trop nombreux assaillans, ou de les prévenir dans leurs projets. Je pense donc que les officiers de cavalerie et ceux d'infanterie doivent commander selon leur rang.

Au surplus ce que nous prévoyons n'intéresse que des détachemens réunis par des circonstances fortuites; mais un cas plus es-

sentiel se présente : lorsqu'un corps de cavalerie est donné à l'infanterie pour appuyer ses opérations, l'officier de cavalerie doit-il alors être aux ordres de celui de l'infanterie, quelque soit son ancienneté? Je n'en fais aucun doute; le grade devrait peut-être s'oublier en pareille occasion. C'est un devoir bien important de l'autorité première qui dispose de toutes les armes, de prévenir par de sages mesures le choc dangereux du conflit du commandement, avec la supériorité du grade et même avec celle de l'ancienneté.

J'arrive à ma troisième question, non moins importante que les deux précédentes, mais plus délicate : il s'agit, en effet, du droit de commandement des officiers suisses, en concurrence avec les officiers français, et de livrer à un scrupuleux examen une décision ministérielle qui naguère a résolu cette question à l'avantage des premiers, notamment en rase campagne.

Habitué à ne taire aucune vérité utile; profondément pénétré de la nécessité de rappeler l'attention du gouvernement du Roi sur des dispositions qui contiennent des germes de jalousie, de défiance et de mécontentement, j'ai dû en prévenir les conséquences, qui pourraient devenir si graves à la guerre, par les règles que je propose.

Cette discussion à laquelle m'entraînait nécessairement mon travail, est tellement sérieuse à mes yeux qu'elle me les a fermés sur ce qui m'est personnel. Je n'ai vu, à mon ordinaire, que l'intérêt de l'armée à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et la nécessité de ne laisser porter aucune atteinte à l'orgueil national, non plus qu'à l'amour et au devouement de cette armée, pour le monarque, son chef suprême.

L'ordonnance du 2 mars 1818 veut que :

Dans les places, nul ne puisse commander s'il n'est français. (Art. 241.)

Dans les garnisons, les officiers français concourent seuls entre eux pour le commandement. (Art. 242.)

Hors des places et garnisons, le commandement appartient, à grade égal, à l'officier français, quelque soit son ancienneté de grade. (Art. 243.)

Le 17 mars 1824, une décision ministérielle déclare que (1):

Les articles ci-dessus ne sont point applicables aux troupes suisses acutellement au service de France;

Leurs officiers jouissent du droit de commander, d'après le principe de la supériorité ou de l'ancienneté de grade; sauf dans les places de guerre françaises où le commandement appartient de droit à l'officier français, quelque soit son grade; et dans les villes de garnison française, où, à grade égal, et quelque soit son ancienneté, l'officier français commande; et enfin que les généraux suisses jouissent des mêmes droits et des mêmes prérogatives que les généraux français.

Ainsi, l'article 241 de l'ordonnance de 1818 est confirmé au lieu d'être annulé; l'article 242 n'est que modifié, et l'article 243 est seul supprimé.

Il résulte de cette décision:

Que l'officier suisse ne peut, à aucun titre, commander une place de guerre française;

Qu'il a besoin d'une supériorité de grade pour commander une garnison de ville ouverte;

De l'ancienneté seulement pour commander en campagne.

Si le brevet du Roi, le grade ou l'ancienneté ne fixe pas toujours le droit de commandement pour les officiers suisses, c'est incontestablement que la qualité d'étrangers altère en eux ces titres au commandement, tandis qu'ils restent dans toute leur valeur pour les officiers français.

L'exclusion des étrangers du commandement des places, demandés par les États de Blois, et soigneusement maintenue depuis, a eu évidemment pour objet moins de leur retirer le commandement des remparts, que celui des troupes, puisque, si elles sont séduites, compromises ou trahies, les forteresses tombent infailliblement. L'esprit manifeste de ces anciennes ordonnances doit donc s'étendre de nos jours au commandement en rase campagne; car

(1) La réclamation de MM. les officiers suisses ayant été connue, plusieurs généraux français adressèrent au ministère des observations en faveur du maintien de l'ordonnance. Elles furent inutiles.

si, à l'époque des États de Blois, le pays était défendu ou conquis par la résistance ou l'abandon des places, il l'est aujourd'hui par le gain ou la perte des batailles. Ajoutons qu'un général privé légalement du droit de commander deux cents Français employés à la défense de Pierre-Châtel, ne peut, à plus forte raison, être investi du droit d'en commander vingt-cinq mille pour assiéger Turin.

Il suit incontestablement de ces considérations, et des anciennes ordonnances maintenues par la décision de 1824, en ce qui concerne les places fortes, que le commandement d'une armée ne peut être remis à un étranger, à moins qu'il n'ait été naturalisé Français. L'on opposera qu'on a vu plusieurs fois, et notamment sous Louis XV, les armées françaises commandées par des étrangers; mais on n'ignore pas que ce monarque en déplorait hautement la fatale nécessité. Au surplus, nos règles actuelles d'avancement, quelles que soient leurs modifications de détail, et la permanence des divisions organisées, qu'il faudra bien enfin adopter en temps de paix, ne permettent plus que l'honneur et les destinées d'une grande nation soient abandonnées à des mains étrangères. Napoléon plaça presque toujours des généraux français à la tête de ses armées auxiliaires; l'histoire dira s'il n'eût point à se repentir de s'être écarté de cette sage prévoyance.

D'autres raisons militent encore contre le parti de donner à des étrangers, le commandement des armées ou des places fortes. Dans les deux circonstances, en effet, l'autorité absolue s'exerce sur le civil comme sur le militaire.

De ces derniers motifs découlent nécessairement ceux qui doivent les priver encore de commander dans les villes ouvertes : le bon ordre, la discipline, la répression des délits, les actes qui livrent les accusés aux tribunaux, dépendent du chef de la garnison. On conçoit qu'une telle autorité ne peut être exercée à l'égard des Français, dans leur pays, par un officier soumis, ainsi que ses troupes, à des lois différentes, et qui lui-même n'est pas justiciable de nos tribunaux.

C'est donc avec raison que le ministre, homme d'État, qui a fait rendre l'ordonnance du 2 août 1818, a également écarté les offi-

ciers étrangers du commandement des places et celui des garnisons: en le leur accordant en campagne seulement, lorsqu'ils ont la supériorité du grade, il a pensé que la guerre dégageait le commandement des lois et des règles habituelles; que lorsqu'un étranger en serait investi, les troupes de sa nation seraient au moins égales en nombre aux troupes françaises; et qu'enfin, là où celles-ci devraient jouer le principal rôle, l'honneur ne leur en serait point enlevé, puisqu'il resterait très probablement à un de leurs chefs, au titre de l'ancienneté de grade.

Si l'on objecte que les officiers suisses parvenus aux divers grades d'officiers-généraux, sont la plupart sans troupes, nous répondrons que pour qu'ils aient le droit d'avoir des commandemens principaux ou isolés dans l'armée française, il est indispensable qu'ils cessent d'être Suisses; et se fassent naturaliser Français. C'est par cet acte seul qu'ils acquerront les titres à un pouvoir indépendant, responsable exclusivement envers le Roi, et justiciable exclusivement des grands corps de l'État; c'est par cet acte encore qu'ils se soustrairaient à la fausse position où ils seraient engagés si la guerre et la politique venaient à compromettre leur pays ou ses alliés, et qu ils éviteraient ce qui eut lieu sous Turenne et Villars.

Si l'égalité entre les officiers français et les officiers étrangers d'un même grade était rompue, uniquement et forcément par l'ancienneté, les effets de ce droit d'ancienneté devraient s'étendre aux troupes des deux nations. Il s'en suivrait que deux régimens également au service du Roi, l'un français, l'autre étranger prendrait de droit entre eux le rang de leur époque de création, comme deux officiers prendraient celle de leur nomination. La conséquence est péremptoire, forcée même; on ne pourrait refuser à la masse et à son drapeau, ce que l'on accorderait à un individu qui appartient à cette masse et au brevet qui l'y attache.

Mais il est de fait que les troupes étrangères au service de France ont toujours tenu et tiendront à jamais la gauche des troupes françaises. Ce principe s'élève tellement au-dessus de toutes considérations, qu'alors même que Louis XIV, à raison de trente-deux mille Suisses, vingt-cinq mille Irlandais, et de tant d'autres corps étrangers à sa solde, avouait ne devoir pas dire *une armée de*

Français, mais *une armée de France;* ce monarque, si justement animé du noble orgueil national, n'hésita pas à assigner, par son ordonnance de 1684, le rang des troupes étrangères après le moins anciens de nos régimens, s'il ne s'en trouvait pas de plus ancien, ou de sa maison. Des troupes dont la formation n'eut pas eu lieu en France, des troupes simplement auxiliaires, auraient tenu en totalité la gauche des nôtres.

Ainsi, les gardes suisses qui faisaient partie de la Maison du Roi, reconnus comme tels depuis 1615, et le régiment d'Alsace, qui datait de 1636, pouvaient quelquefois ne prendre leur rang d'ancienneté qu'après le dernier des régimens français, créé un siècle après eux.

Il est impossible de ne pas convenir que l'officier doit subir personnellement la conséquence de l'infériorité du rang des troupes de sa nation; elle est si puissante cette conséquence, et rend la supériorité de l'officier français tellement incontestable, que Louis XIV décida que le lieutenant français des cent-suisses commanderait toujours le service, de préférence au lieutenant suisse. C'est ainsi qu'il résolut une question élevée sous Henri III, et dans laquelle l'officier français, seul dans un corps étranger, n'avait à faire valoir que le rang national.

Se pourrait-il que nous fussions moins jaloux que nos ancêtres d'assurer ces distinctions dues à nos officiers et à nos troupes? L'honneur et les vertus guerrières n'ont-elles pas acquis autant d'éclat qu'elles peuvent jamais en avoir! La condition du soldat français serait-elle déchue, au lieu de s'être évidemment anoblie?

Le simple soldat français exerce également les droits civils: un électeur, un éligible, un député, un pair de France, peut se rencontrer sous le bonnet de grenadier; c'est un citoyen appelé à la défense de l'État; il a droit de prétendre à toutes les dignités civiles et militaires La condition du soldat étranger, notre auxiliaire, est si différente qu'il n'est pas possible de placer les officiers de ces deux militaires sur la même ligne. La délicatesse et les convenances nationales auraient trop à souffrir de cette parité; elles permettent seulement des distinctions individuelles. Il ne manque pas d'officiers suisses capables de les acquérir et de recevoir un

commandement accordé par l'estime et la confiance publiques. Réclamées comme un droit, ces distinctions seraient refusées sans hésitation; aucune autorité ne parviendrait à légitimer une pareille prééminence, qui d'ailleurs ne serait pas maintenue sans danger.

Instruit par le passé, il m'est permis de prévoir qu'on me prêtera charitablement auprès des personnages élevés qui ne me liront pas, l'intention de mécontenter les Suisses au service de France. Je déclare donc à tous ceux qui voudront bien me lire, que j'apprécie à leur valeur les avantages de l'alliance helvétique, surtout depuis la démolition d'Huningue et la cession du pays de Porentruy. La neutralité de cet État peut être violée à la vérité; mais s'il est notre allié, son territoire ne deviendra pas un camp retranché et une base d'opérations pour l'ennemi. Je déclare encore que je reconnais les services de cette brave nation envers mon pays et la personne sacrée de nos Rois; ils ont alors mérité le nom de Français, mais ils n'en veulent point. Introduits au milieu de nous depuis des siècles, ils y ont maintenu leurs habitudes, leurs mœurs, leurs lois; ils les défendent avec un soin extrême. Voisins et bons amis, nous ne sommes pas le même peuple; nos fidèles auxiliaires, jaloux de leurs privilèges, ne souffrent pas qu'on y porte atteinte. Imitons-les, en gardant religieusement les nôtres consacrés par le droit commun des nations, par les lois et coutumes de notre ancienne monarchie, par l'honneur et la gloire de nos armes; et proclamons, sans hésiter, l'infériorité du rang de leurs troupes, et de celui de leurs officiers dans l'armée française.

PROJET D'ORDONNANCE SUR LE SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE.

TITRE PREMIER. — DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE ET DE SES ÉTATS-MAJORS.

ARTICLE 1er. — MARÉCHAUX DE FRANCE ET GÉNÉRAUX EN CHEF.

Quand l'armée est commandée par Sa Majesté en personne, un maréchal de France est *major-général*; les officiers généraux em-

ployés immédiatement sous le major-général prennent le titre d'*aides-majors-généraux*.

Hormis cette circonstance, le titre de major-général ne sera conféré que lorsque plusieurs armées seront réunies sous un même commandement.

Quand l'armée est commandée par un maréchal de France, c'est un lieutenant-général qui fait les fonctions de *chef de l'état-major général*. Il a pour le seconder un maréchal-de-camp ou un colonel d'état-major, avec le titre de *sous-chef*.

Quand l'armée est commandée par un lieutenant-général, ce général reçoit la commission de *général en chef*, et alors il a également un lieutenant-général pour chef d'état-major.

ART. 2.—CORPS D'ARMÉE, DIVISIONS ET BRIGADES.

L'armée se divise en corps d'armée aux ordres de maréchaux de France: ou de lieutenans-généraux avec le titre de *commandans de corps d'armée*, et jamais avec celui de généraux en chef. — Chef d'état-major, un lieutenant-général pour un maréchal de France, un maréchal-de-camp pour un lieutenant-général commandant un corps d'armée.

Les corps d'armée sont composés de divisions aux ordres de lieutenans-généraux. — Chef d'état-major, un colonel d'état-major.

Des divisions d'infanterie et de cavalerie sont composées de brigades commandées par des maréchaux-de-camp.

Les brigades sont formées de deux régimens au moins. Les premiers numéros prennent la droite, les autres la gauche, de manière que dans les trois brigades que formeraient les six premiers régimens, le premier régiment marcherait avec le quatrième, le second avec le cinquième, etc. Quand les régimens seront en nombre impair, s'il y en a de troupes légères, ce sera l'un d'eux qui ne sera pas embrigadé; dans tous les cas, le général de la division en fera le choix.

Les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, et les escadrons de lanciers, ne peuvent être distraits de leurs régimens que pour le temps où ces corps ne seraient pas en ligne, et que pour des opérations de courte durée. Leur réunion dans toute autre cir-

constance, ne peut avoir lieu que d'après les ordres du général en chef.

La cavalerie sera répartie ainsi qu'il suit :

On réservera des troupes légères, et particulièrement les hussards, pour le service de flanqueurs, de partisans, et ce qu'on peut considérer comme service entièrement hors ligne.

Des brigades ou régimens de cavalerie légère seront attachés aux divisions d'infanterie.

Des divisions de dragons, et à leur défaut de cavalerie légère, seront comme réserve à la disposition des commandans de corps d'armée.

La grosse cavalerie fera partie de la réserve de l'armée.

Lorsque la nature de la guerre et l'isolement de la grosse cavalerie exigeront qu'elle soit couverte dans ses marches, bivouacs, camps ou cantonnemens, on y attachera des troupes légères en nombre suffisant pour ce service.

ART. 3. — DROITS DE COMMANDEMENT.

En cas de vacance ou d'absence des titulaires, ils seront remplacés ainsi qu'il suit :

Jusqu'à la décision de Sa Majesté,

Le général en chef sera remplacé par le plus ancien des maréchaux; à défaut de maréchaux, par le plus ancien des commandans de corps d'armée selon leur date de nomination à cette fonction, et à égalité, à celle de leur rang de lieutenant-général; à défaut de ceux-ci, par le plus ancien des lieutenans-généraux y compris le chef de l'état-major-général.

Le commandant d'un corps d'armée, par le plus ancien des lieutenans-généraux du corps, y compris le chef de l'état-major, jusqu'à la décision du général en chef.

Le général d'une division, par le plus ancien des maréchaux-de-camp de la division, jusqu'à la nomination d'un lieutenant-général.

Le général de brigade, par le plus ancien des colonels de la brigade, jusqu'à la nomination d'un maréchal-de-camp.

Les officiers étrangers qui ne seraient point naturalisés français,

ne seront pas susceptibles de recevoir titulairement ou provisoirement le commandement en chef d'une armée, non plus que d'une place forte.

Dans les autres cas, ils prendront le commandement par intérim, et celui de troupes françaises et étrangères réunies, en raison de la supériorité du grade, et jamais d'après celles de l'ancienneté.

ART. 4. — COMMANDEMENT ENTRE LES OFFICIERS D'INFANTERIE ET DE CAVALERIE.

Lorsque, par suite de l'organisation générale de l'armée, ou de dispositions éventuelles du général en chef, d'un commandant de corps d'armée ou de division, des troupes de cavalerie sont attachées à l'infanterie, alors le commandant de la cavalerie, quelle que soit son ancienneté, exécute les ordres du commandant de l'infanterie.

Il en est de même de la part de celui-ci à l'égard du commandant de la cavalerie, quand ses troupes sont attachées à un corps de cavalerie.

ART. 5. — RANG DES TROUPES ENTRE ELLES ET ORDRE DE BATAILLE.

Les troupes de la maison de Sa Majesté prendront toujours la droite; leur rang entre elles sera celui fixé ci-après pour les corps de la ligne.

Dans les rassemblemens en temps de paix, le rang des différentes armes est ainsi réglé : l'infanterie de ligne, l'artillerie, les mineurs, les sapeurs, les pontonniers et l'infanterie légère, les carabiniers, les cuirassiers, les dragons, l'artillerie légère, les chasseurs et les hussards.

En campagne, l'infanterie légère, l'infanterie de ligne, l'artillerie, les mineurs, les sapeurs et les pontonniers; les hussards, les chasseurs, les dragons, l'artillerie légère et la grosse cavalerie. Les troupes étrangères à la gauche des armes correspondantes. Cette fixation de rang ne doit point empêcher les changemens que les circonstances de guerre pourraient nécessiter.

Les corps d'armée prendront un numéro d'ordre de bataille, de la droite à la gauche; les divisions en prendront un dans le corps

d'armée, les brigades dans la division : ces numéros fixeront le rang. Néanmoins, les corps d'armée, les divisions et les brigades seront toujours désignés, dans les rapports de combats, par le nom du général qui les aura personnellement commandés.

L'ordre des régimens dans les brigades, celui des brigades dans les divisions, des divisions dans les corps d'armée, des corps d'armée dans les armées, ne sera point invariable. Les généraux de division, chacun dans leurs commandemens, sont autorisés à varier le rang, suivant l'exigence des cas, comme l'affaiblissement d'un corps, qui aurait trop souvent ou malheureusement combattu, ou qui aurait pendant des marches longues et rapides, tenu la queue de la colonne, etc. Ces généraux pourront en outre, lorsque le besoin le demandera, placer dans les différens postes et faire marcher indistinctement en détachemens, les régimens ou les brigades; toute prétention de supériorité de rang et d'ancienneté devant être subordonnée aux dispositions du général. Cependant les généraux qui intervertiront le rang des troupes dans l'ordre de bataille primitif, seront tenus d'en rendre compte au général commandant de l'armée, et ce, dans la marche hiérarchique.

Une brigade ou un régiment qui aura été détaché de la division, reprendra son rang au retour dans la division, sauf le cas prévu ci-dessus.

ART. 6. — RÉPARTITION DES OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Si, en déterminant la composition de chaque armée, Sa Majesté n'a pas réparti les officiers généraux et les officiers d'état-major auprès des divers corps de troupes, le commandant en chef de l'armée y procédera : dans tous les cas, le classement qui aura été d'abord adopté, ne sera point immuable, Sa Majesté autorisant les généraux en chef à faire les changemens, que des pertes où le bien du service paraîtraient exiger dans le cours de la campagne.

ART. 7. — DES DEVOIRS DES OFFICIERS GÉNÉRAUX A L'ÉGARD DES TROUPES.

Les généraux de division et de brigade assureront l'exécution des réglemens de police et de discipline, d'administration et d'ins-

truction dans les troupes sous leurs ordres. Le général de division fera lui-même, quand il le jugera convenable, des revues de détail, et y procédera par compagnie. Le général de brigade devra le faire dès son arrivée, puis au moment ou d'entrer en campagne, ou de reprendre les hostilités après quelque repos; toutes les fois enfin que le bien du service l'exigera. Ils examineront avec soin l'armement, l'habillement et l'équipement de l'homme et du cheval; ils prescriront et feront noter par chaque capitaine les réparations à exécuter sans délai, ou aussitôt que les circonstances le permettront; ils se feront représenter les effets et les chevaux neufs, jugeront des fournitures, en distinguant celles des régimens de celles du ministère; ils désigneront les hommes et les chevaux trop faibles ou malades qui auraient besoin de rester dans un dépôt, ou de marcher avec les équipages comme écloppés ou convalescens.

Dans les marches, le général de brigade se fera tenir au courant de la force réelle des régimens; il la vérifiera, afin de savoir toujours très exactement le nombre des hommes en ligne, et de pouvoir en informer son général de division, auquel il rendra compte de ses revues. Le général de division en fera connaître lui-même les résultats importans au commandant du corps d'armée. Le général de brigade informera encore le général de division des réunions de troupes qu'il aurait opérées ou permises pour des manœuvres de régimens ou de brigades; il lui demandera son agrément pour les faire, si elles exigent des déplacemens de plus de vingt-quatre heures.

DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

ART. 8. — PRÉCIS DES FONCTIONS DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR.

Les fonctions des chefs d'état-major, quel que soit leur grade, consistent :

1° — A transmettre tous les ordres du général près duquel ils sont employés, ainsi qu'a exécuter eux-mêmes tous ceux qu'ils en reçoivent, tant pour les écritures, que pour les travaux extérieurs, tels que l'établissement des camps, les reconnaissances, les visites de postes, etc.;

2° — A correspondre avec les commandans de l'artillerie et du génie, avec les intendans, de manière à tenir le général exactement informé de l'état des divers services;

3° — A entretenir avec les corps des relations suivies, pour en connaître la situation dans tous ses détails;

4° — A fournir à l'état-major général des tableaux de la situation, du placement des corps et des postes; à fournir encore des rapports sur les marches et les opérations; en un mot, tous les renseignemens nécessaires.

ART. 9. — OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR.

Outre les chefs d'état-major, il y aura aux états-majors d'armée, de corps d'armée et de division, des officiers supérieurs et inférieurs d'état-major.

Ces officiers seront répartis, par le chef de l'état-major-général, auprès des commandans de corps d'armée et de divisions. Il en sera attaché un à chaque colonel chef d'état-major. Il sera exclusivement chargé des détails de bureau, et choisi sur ceux destinés au quartier-général du corps d'armée ou de la division. Cet officier aura en outre dans ses attributions les détails et le commandement du quartier-général; on lui attachera pour le seconder à cet égard, un autre officier d'état-major, et de préférence un officier de gendarmerie. Les autres seront employés à la partie active, principalement aux objets généraux de service, tels que les reconnaissances, l'établissement des camps et des cantonnemens, les subsistances, les distributions, les ambulances et les parcs, etc.

ART. 10. — CAS OU LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR POURRONT COMMANDER DES TROUPES.

Parmi les chefs et les officiers d'état-major, les officiers supérieurs peuvent seuls prendre des commandemens par *intérim*, et encore faut-il qu'ils aient l'ordre du général en chef, sur la proposition du commandant de la division.

Les officiers d'état-major de tous les grades pourront être appelés à servir dans les postes et les détachemens. A égalité de grade, ils les commanderont toujours; et si, par extraordinaire, ils de-

vaient les commander, lors même que l'officier de troupe serait d'un grade supérieur, l'ordre du général l'exprimerait formellement. Dans le cas où l'officier d'état-major, sans avoir le commandement, serait chargé d'une expédition ou d'une reconnaissance, le chef de la troupe fera toutes les dispositions convenables pour le seconder et protéger dans ses opérations; il sera tenu de déférer à son avis pour les époques de la marche.

Tout officier d'état-major chargé du commandement ou de la direction d'une troupe dans un poste ou dans une opération, ne peut étendre son autorité à ce qui appartient au personnel, à l'administration, non plus qu'à la discipline intérieure de cette troupe, qui appartiennent en entier à son chef.

OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

ATR. 11. — OFFICIERS D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE HORS LIGNE.

Les officiers-généraux, supérieurs et inférieurs de l'artillerie et du génie, qui ne sont point attachés à une troupe, font partie de l'état-major, soit du corps d'armée, soit de la division où ils sont employés.

Les commandans en chef de l'artillerie et du génie dans chaque armée, rendront compte directement au général de l'armée de tout ce qui concerne leur service. Ils seront responsables de toutes les négligences qui pourraient le compromettre.

Les officiers d'artillerie et du génie recevront les ordres des officiers généraux commandans les corps dans lesquels ils seront employés, et leur communiqueront ceux que leur donnerait le commandant en chef de leur arme.

Les officiers d'artillerie et du génie attachés à l'etat-major des corps d'armée ou des divisions, peuvent être employés aux reconnaissances et aux campemens. Dans ces circonstances, l'article 10 les concerne également.

Il est expressément défendu à tout officier du génie et de l'artillerie, de donner ou d'envoyer à qui que soit aucun plan de places et d'ouvrages exécutés ou à exécuter, ou d'état d'approvisionnement,

si ce n'est au général de l'armée ou à l'officier-général commandant le corps de troupes près duquel il sera détaché.

DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

ART. 12. — COMPOSITION DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE.

Lorsque Sa Majeste commande en personne, ou que plusieurs armées sont réunies dans un même commandement, il sera nommé un *intendant-général*. Dans aucune autre circonstance, ce titre ne peut être conféré.

Dans chaque armée, un intendant est chargé du service général de l'administration, avec le titre d'*intendant en chef*.

Dans chaque corps d'armée, un intendant remplit les mêmes fonctions, avec le titre d'intendant de *tel* corps d'armée; sans qu'il puisse jamais prendre la qualification d'intendant en chef.

Il est attaché à chaque division, pour le même objet, un intendant ou sous-intendant, avec le titre d'intendant ou de sous-intendant de *telle* division.

Il y a de plus aux ordres particuliers de l'intendant en chef, le nombre d intendans et de sous-intendans necessaires pour diriger les principaux services.

La composition en employés de toute espèce de ces diverses administrations et du service de santé, est reglée selon la force de l'armée et le pays où elle doit agir.

Ces employés sont exclusivement aux ordres des membres de l'intendance militaire, suivant la position et le service qui leur sont affectés.

ART. 13. — AVEC QUI LES INTENDANS SONT TENUS DE CORRESPONDRE.

L'intendant de l'armée; les intendans et sous-intendans n'ont de rapports obligés pour le service, qu'avec le général en chef et les généraux commandant les corps d'armées et les divisions auxquelles ils sont attaches, avec les chefs d'etat-major et les conseils d'administration des corps.

Les ordres du jour et le mot d'ordre leurs sont adressés par les soins des chefs d'état-major.

ART. 14. — RAPPORTS JOURNALIERS.

Les intendans et sous-intendans soumettent aux officiers généraux leurs propositions pour la formation et l'emplacement des magasins, des hôpitaux et ambulances, pour les diverses distributions et autres dispositions propres à assurer tous les services.

Ils leur rendent des comptes journaliers sur la situation des magasins, sur les ressources sous tous les rapports, et leur communiquent les ordres qu'ils reçoivent de leur chef immédiat en conséquence.

Ils soumettent également à leur approbation, les propositions qui ont pour objet de changer la quotité ou l'espèce des distributions.

ART. 15. — CONTRIBUTIONS LOCALES.

Lorsque le pays occupé par l'armée doit être frappé de contributions soit en argent, soit en nature, les motifs et les dispositions à cet égard sont l'objet d'un rapport de l'intendant au général commandant; si le général adopte la mesure, il est tenu d'ajouter son approbation écrite aux demandes ou réquisitions que l'intendant doit adresser aux autorités locales, et de mettre à sa disposition la force armée qu'il jugera nécessaire pour assurer la rentrée desdites contributions.

ART. 16. — ATTRIBUTIONS SPÉCIALES.

Dans toutes les circonstances, le détail des revues, l'organisation et l'administration des hôpitaux et des ambulances, la contractation des marchés, l'ordonnancement et l'administration des dépenses, la vérification et l'arrêté des comptes et des distributions ou consommations de tous genres, soit que les fonds ou les matières aient été fournis par le gouvernement, soit qu'ils proviennent des pays occupés par l'armée; enfin, tous les détails du service administratif composent les attributions et les obligations spéciales de l'intendance, à l'exclusion de l'autorité et du concours de nos officiers généraux.

ART. 17. — BASES DE LA RESPONSABILITÉ.

L'ordre de pourvoir et de distribuer constitue avec les opérations militaires, ou autres motifs qui y ont donné lieu, la responsabilité de nos généraux; les moyens de pourvoir, sauf le cas prévu par l'article 15, à la justification du paiement et de la distribution, constituent la responsabilité de nos intendans.

DES ORDONNANCES ET SOLDATS PRÈS DES OFFICIERS.

ART. 18. — DES ORDONNANCES.

Au début de chaque campagne, les maréchaux ou généraux commandans d'armée détermineront la quantité d'ordonnances à cheval, que doivent employer près d'eux les généraux de division, de brigade et les chefs d'état-major de division, soit que ce service appartienne à des compagnies instituées *ad hoc*, soit qu'il doive être fait par un ou plusieurs régimens. Les généraux en chef fixeront pareillement les époques où les ordonnances seront relevées, et quand les divisions n'auront pas de régimens de cavalerie, ils désigneront les régimens qui auront à les fournir. Ces diverses fixations seront annoncées par l'ordre, et varieront selon les circonstances. En route, les ordonnances suivront les officiers-généraux, et feront tout à la fois le service d'ordonnance et celui d'escorte; il est expressément défendu de les employer à conduire des chevaux de main. Celles qui ne suivraient pas immédiatement les généraux ou les chefs d'état-major, marcheront à la tête des divisions ou des brigades.

Quand les quartiers-généraux seront assez à portée des camps pour qu'on puisse y envoyer les ordres ordinaires par des ordonnances à pied, les officiers généraux feront commander le nombre d'hommes qu'ils croiront convenable d'avoir près d'eux, si toutefois ceux de leur garde ne peuvent suffire pour le service.

Lorsque des ordonnances partiront et qu'elles ne seront pas conduites par un officier, l'adjudant-major ou l'adjudant de semaine qui les inspectera et les fera partir, délivrera au sous-officier, à défaut de sous-officier, au plus ancien caporal ou soldat, un billet indiquant l'heure précise où elles auront dû se mettre en route pour se rendre à leur destination. Un officier d'état-major en don-

nera un pareil à celles qui auront été relevées. Il en sera de même pour les dépêches.

ART. 19. — SOLDATS ATTACHÉS AUX OFFICIERS.

Sa Majesté voulant de plus en plus favoriser ses officiers, autorise, en campagne, chaque colonel et lieutenant-colonel à avoir près de lui, dans son logement, deux soldats à son choix, et tout autre officier à en avoir un. Ces soldats seront exempts de service et de corvée; mais ils rentreront dans les rangs pour marcher, manœuvrer ou combattre.

Ils seront montés dans la cavalerie, et suivront les officiers quand ils marcheront isolément.

Ils seront choisis pour l'état-major, y compris les officiers de santé et aumôniers, sur tout le régiment, par les officiers à qui ils doivent être attachés; pour les chefs de bataillon et d'escadron, ils le seront sur les bataillons et escadrons qu'ils commandent; pour les capitaines, sur les escadrons et les compagnies; pour les autres officiers, sur leurs pelotons ou sections.

Les officiers supérieurs ne peuvent faire conduire leurs chevaux de main par des soldats. Nos officiers-généraux tiendront strictement la main à cette disposition, et n'en permettront l'infraction qu'instantanément et lorsqu'il leur sera prouvé que la perte d'un domestique l'exige impérieusement.

Il est accordé à chaque officier inférieur pour cet objet, un soldat hors rang, choisi par les colonels, parmi les hommes les moins propres au service actif. Dans la cavalerie, ils ne pourront monter que des chevaux appartenant aux officiers.

DES DÉPOTS.

ART. 20. — DÉPOTS D'INFANTERIE.

Les grands dépôts des régimens seront établis dans les places et garnisons des frontières en arrière de l'armée à laquelle leurs corps appartiennent. Il seront réunis dans le même ordre que leurs régimens dans les divisions et les brigades.

Chaque dépôt d'infanterie sera formé d'un bataillon toujours complet dans ses cadres, quelle que soit sa force. Il fournira successivement les remplacemens aux bataillons de guerre.

ART. 21. — DÉPÔT, DE CAVALERIE.

Les dépôts de cavalerie seront composés d'escouades, ou de pelotons si l'effectif l'exige, appartenant à chaque escadron et toujours administrés au compte de chacun d'eux, sous le rapport des hommes, des chevaux et des matières.

Un adjudant-major, un adjudant, un maréchal-de-logis et un brigadier surnuméraire par escadron, seront créés pour le service du dépôt et concourront avec ceux des escadrons de guerre pour l'avancement et les récompenses; à la paix ils seront placés titulairement à mesure des vacances.

ART. 22. — MAJORS AU DÉPÔT.

Les majors seront chargés de la direction de l'administration dans les dépôts, sous les ordres de l'inspecteur-général et de l'intendance militaire, ils en seront responsables conjointement avec les trésoriers et officiers d'habillement qui, dans cette circonstance, ont voix délibérative au conseil.

ART. 23. — INSPECTEURS DES GRANDS DÉPÔTS.

Des inspecteurs-généraux permanens seront institués pour les grands dépôts et résideront au centre de leur arrondissement. Notre ministre de la guerre leur adressera tous les ordres concernant lesdits dépôts. Les départs des détachemens pour l'armée seront toujours simultanés pour une division, et les inspecteurs-généraux les organiseront en bataillons ou escadrons, régimens ou brigades, selon la force, et en remettront le commandement avec leurs instructions, à l'officier le plus élevé en grade ou le plus ancien.

ART. 24. — DÉPÔTS A L'ARMÉE.

Les dépôts à l'armée seront organisés par corps d'armée, par division et par arme, et dans le même ordre que leurs corps sont en ligne. Ils seront commandés par des officiers à qui les blessures, les fatigues ou l'âge rendent le service actif trop pénible.

Lorsque leur force le rendra nécessaire, on les mettra sous les ordres d'un ou de plusieurs officiers-généraux, et on y attachera des sous-intendans et des payeurs.

Ces dépôts seront placés de manière à recevoir les détachemens

de marche, pour qu'ils les augmentent des hommes disponibles et en reçoivent ceux qui ne le seraient plus.

Cette disposition s'étend à la cavalerie pour les chevaux et le harnachement.

Les grands dépôts comprendront, autant que possible, les établissemens d'hôpitaux et de convalescens.

(*La suite au prochain numéro*).

REVUE DE LA MÉDECINE DES ORGANES,

ENSEIGNÉE DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES D'INSTRUCTION, COMPARÉE AVEC LES MÉMOIRES DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES, PUBLIÉS PAR ORDRE DU ROI OU DU MINISTRE DE LA GUERRE, DEPUIS 1766 JUSQU'A 1827.

« La vérité est le premier besoin
» des princes et des peuples. »
CHARLES X. Séance Royale du 5 février 1828.

(Premier article).

LA médecine des organes, annoncée par Cabanis et Bichat, est arrivée tout près du Panthéon. Sera-t-elle admise sans difficulté dans ce temple, pendant long-temps destiné à la gloire et à l'immortalité? Voilà ce que le Journal des Sciences militaires se propose d'examiner.

Depuis quelques années la vieille expérience médicale et la jeune armée murmurent contre le bouleversement de la dénomination, de la théorie et du traitement des maladies et des blessures de l'homme de guerre; contre les saignées capillaires, contre les vivifections, les cautérisations antivarioliques; la diète sans bouillon, etc., introduites dans les hôpitaux militaires d'instruction (1). La censure du bureau des hôpitaux de l'administration de la guerre, protectrice intéressée des professeurs et des méde-

(1) Voir le Journal des Sciences Militaires, vol. 3, page 110; vol. 7, page 540.

cins principaux de sa façon, a parfaitement réussi, jusqu'à présent, à prévenir ou réprimer ce qu'elle appelle *imprudence* et *danger* de la publicité. Maître de la statistique médicale et chirurgicale des hôpitaux militaires; maître du secrétariat, des archives et de la bibliothèque du conseil de santé, par le fait de ses employés, tous étrangers aux sciences, aux arts, à tous les intérêts de l'armée et de la faculté, le bureau de l'administration de la guerre, n'a laissé jusqu'ici échapper de sa main aucune vérité favorable, soit aux soldats malades, soit aux saines doctrines de santé, soit aux plus chers intérêts du pays.

Si le Journal des Sciences militaires est bien informé, le dernier médecin principal disgracié par le bureau des hôpitaux, aurait été, malgré lui, retraité pour avoir osé dire en français et écrire en latin : « Que dans l'art médical appliqué aux troupes, la théorie de l'organologie ne sert de rien sans la pratique, si ce n'est à satifaire une vaine science, à étonner l'ignorance et à se faire valoir aux yeux de l'inexpérience; que la médecine des organes n'est qu'illusion, mensonge et vanité; que cette médecine est funeste aux malades si elle ne marche pas d'accord avec l'expérience médicale; qu'elle est inutile si elle s'accorde avec Hippocrate, avec la médecine expérimentale et physiologique; avec la médecine qui sait à quels signes avant-coureurs on reconnaît les maladies, par quel régime on peut les éviter, par quels remèdes on doit les traiter. Enfin, que la médecine organique est aussi incapable de guérir ou de soulager ou de consoler l'humanité, que le serait la médecine météorologique ».

Mais le temps approche où l'on reconnaîtra généralement que la *médecine des organes* n'est pas « incontestablement celle qui guérit ou prévient le mieux les maladies ». Essayons, en attendant, de prévenir le reproche que la médecine militaire des organes ne cesse pas d'adresser à ses adversaires; sans lui ôter le moyen de nous accuser d'ignorance, ou d'altérer sa doctrine; laissons-la parler elle-même; laissons même parler avec elle ses protecteurs; les faits, les résultats pratiques, la mortalité comparée des soldats malades et des soldats blessés, viendront ensuite montrer au Roi, au ministre, au conseil supérieur de la

guerre; aux chambres, à tous les hommes éclairés, de quel côté est la vérité, le désintéressement, l'honneur.

DISCOURS *prononcé à l'Hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, le 16 octobre 1827, dans la séance publique destinée à la distribution des prix; par M.* GAMA, *officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, chirurgien en chef, premier professeur dans cet établissement.*

MESSIEURS LES ÉLÈVES,

Chaque année voit renaître ce jour de solennité consacré aux récompenses que la munificence royale accorde aux élèves des hôpitaux militaires d'instruction qui se sont le plus distingués dans leurs études et leur conduite (1). « Vous avez tous ambitionné ces distinctions honorables; vos succès dans le concours » d'où vous sortez sont le fruit de la noble émulation qui vous » animait, et du désir que vous aviez d'obtenir de justes préfé- » rences. Nous regrettons que les palmes qui vous sont destinées » ne soient pas assez nombreuses pour décorer tous ceux d'entre » vous qui en ont paru dignes. Ce témoignage de satisfaction, » que nous aimons à vous rendre publiquement, vous l'avez mé- » rité encore par la sagesse et la prudence qui vous ont constam- » ment dirigés dans cette grande ville, où tant d'occasions de » vous égarer se présentaient. Occupés sans cesse de vos études, » rien n'a pu vous en distraire; aucun de vous n'a paru dans ces » rassemblemens tumultueux, presque inévitables au milieu d'une » immense population, composée de classes si différentes, et » mue par tant d'intérêts divers : l'ordre, germe fécond de la » prospérité des empires, l'est aussi de l'illustration des sciences » et des arts; nous y sommes attachés par amour et par devoir.

» Déjà, vous avez été pour la plupart, dans d'autres écoles,

---

(1) Toutes les parties de ce discours, qui sont guillémetées, avaient été suprimées par la censure du bureau des hôpitaux de l'administration de la guerre.

» les héros de cérémonies semblables à celle qui nous rassemble
» aujourd'hui; mais vous aviez alors, comme dans un horizon que vos premiers avantages venaient de vous faire découvrir, le Val-de-Grâce en perspective : là, des talens mieux éprouvés rendent la lutte plus difficile, et il a fallu vous y préparer. Je tâcherai dans ce discours, de présenter le résumé de quelques-uns des principaux sujets sur lesquels vous vous êtes exercés : ce sera, très-imparfaitement sans doute, rendre compte d'une partie de vos travaux durant l'année qui vient de s'écouler. Cependant, jetons d'abord un coup-d'œil rapide sur les hôpitaux d'instruction, afin de rappeler quel est leur état actuel de perfection, et de montrer ce que l'on peut encore en attendre.

« Ces établissemens, recréés il y a douze ans, ne sont plus des institutions nouvelles : le temps et l'expérience en ont déjà consacré l'utilité, et en ont cimenté les bases. Une administration sage et prévoyante avait présidé à leur organisation; depuis lors, elle les a constamment soutenus; elle les a enrichis d'un matériel considérable d'ouvrages scientifiques estimés et d'un grand prix; en un mot, de tous les accessoires nécessaires à l'enseignement. Nous croyons à notre tour avoir répondu à tant de sollicitude et de bienveillance. Les élèves de nos écoles, dispersés en grand nombre dans les hôpitaux et dans les régimens, nous en sont garans; le savoir qu'ils possèdent, première nécessité de leur profession les a fait remarquer de toutes les personnes qui peuvent apprécier cet avantage; ils n'ont cessé de se montrer ce qu'ils devaient être, c'est-à-dire instruits, attachés à leur service, dévoués et fidèles. Ces heureux résultats ne nous inspirent cependant pas une sécurité trop profonde! Nous n'en sentons pas moins vivement combien nous avons encore besoin d'un appui protecteur! C'est avec confiance que nous le réclamons de l'organe du ministre qui honore cette assemblée de sa présidence (1). Craindrions-nous de diriger vers lui nos vœux et nos espérances, alors que, depuis

(1) M. le vicomte de Caux, conseiller d'état, directeur-général de l'administration de la guerre aujourd'hui ministre de la guerre.

» long-temps, sous son administration, nous n'en avons reçu que » des bienfaits »?

Les hôpitaux d'instruction complètent une série d'écoles, toutes sous la dépendance du ministère de la guerre, qui les a instituées, pour avoir, dans ses propres ressources, les moyens de remplir journellement les emplois qui deviennent vacans dans la grande composition des forces de l'État, et de pourvoir à ses besoins extraordinaires. Des études spéciales, adaptées à leur destination, distinguent nos hôpitaux des autres écoles de médecine. Tout y est organisé pour rendre simple et facile l'application des règles de notre art à l'homme de guerre. Entre les procédés opératoires et les méthodes curatives en usage, ceux qui demandent le moins de temps et de moyens pour arriver au même but, obtiennent toujours près de nous la préférence; et il est remarquable que leur introduction en médecine appartient généralement aux officiers de santé militaires. C'est aux armées qu'ils ont appris à juger promptement, à agir avec célérité. C'est l'expérience des camps qui rend industrieux dans des momens de pénurie, ou économe de ressources, qui, souvent faibles, doivent être partagées par le grand nombre. Ces qualités précieuses, que l'on rapporte au sein de la paix, donnent des habitudes nouvelles, qui se transmettent et se perfectionnent par un exercice plus régulier et plus paisible de l'art. Voyez ce que sont aujourd'hui nos matières médicales. De l'eau, quelques substances sucrées, du mucilage, trois ou quatre principes extraits de végétaux, composent presque seuls toute notre richesse pharmaceutique. Des produits pour ainsi dire naturels, ou que la science des réactifs chimiques est parvenue à isoler et à rendre d'un emploi aussi salutaire que commode, ont remplacé ces préparations inertes ou incendiaires, souvent bizarres, restes des temps de barbarie; ces officines somptueuses, que le règne des fausses doctrines a entraînées dans sa ruine.

Toutefois, ce changement ne s'est opéré parmi nous qu'avec une sage lenteur. Depuis long-temps, nos *Formulaires* se faisaient remarquer par une tendance à l'établissement d'une thérapeutique simple et rationnelle, dont nos connaissances modernes

ont seulement rendu l'utilité plus palpable. Le conseil de santé, sous la surveillance immédiate duquel est placé notre enseignement, a recommandé et encouragé à différentes époques les essais de substances indigènes, a rappelé l'attention sur les inconvéniens qui résultent des préparations compliquées pour le service des hôpitaux militaires; et ce fut dans ce même esprit qu'il opéra, dans le *Formulaire* actuellement en usage, une réforme si considérable et si heureuse.

Nous sommes informé que de nouvelles instructions émanées de son sein tendront à agrandir encore cet empire de la raison, en limitant à des circonstances exceptionnelles l'emploi de plusieurs modificateurs de notre économie, qui, dans une classe de maladies que je me dispenserai de nommer, sont des causes fréquentes de symptômes que l'on a jusqu'à présent rapportés à une origine obscure et mystérieuse.

« Plusieurs autres améliorations s'introduisent chaque jour » dans l'enseignement des hôpitaux militaires d'instruction, où » sont attendues des professeurs habiles auxquels il est confié. » Peut-être serions-nous restés, au Val-de-Grâce, en arrière de » cet élan, si, privés, comme nous le sommes, d'un amphi- » théâtre, moins de zèle se fût rencontré, et eût lutté avec moins » d'activité contre les localités incommodes et insuffisantes qui, » depuis deux ans, mettent des entraves à l'accomplissement de » nos projets les plus utiles. Un malentendu seul a pu laisser » jusqu'à ce jour sans exécution la promesse solennelle du Pou- » voir, et les ordres qui avaient été donnés immédiatement, afin » de nous délivrer de cette situation préjudiciable, qui entrave, » sur-tout les cours d'anatomie, et toutes les démonstrations opé- » ratoires, qui, devant être exécutées avec une grande précision » et frapper tous les yeux ne peuvent être faites avec fruit que » dans un amphithéâtre (1). Ce n'est pas sans difficulté que nous

« (1) Il s'agit ici de l'amphithéâtre destiné aux cours d'anatomie et de chi- » rurgie, dont S. Exc. le Ministre de la guerre avait ordonné la construction » en remplacement de celui qui était placé dans la chapelle postérieure de » l'église du Val-de-Grâce, et qui fut détruit lorsque ce monument a été » rendu au culte. Les bancs de cet amphithéâtre avaient été assez élevés

» sommes parvenu, malgré cette gêne continuelle, non-seulement
» à ne laisser aucune de ces branches d'enseignement en souffrance,
» mais encore à enrichir notre cabinet de beaucoup de prépara-
» tions importantes, qui ont le mérite de conserver pour l'ins-
» truction journalière des élèves, soit les produits de dissections
» laborieuses, qu'on ne peut faire qu'avec peine durant l'hiver,
» soit un grand nombre d'altérations des organes, dont la nature
» n'offre des exemples qu'à de longs intervalles. Nous consacre-
» rons tous nos efforts à augmenter cette collection, monument
» élevé à la science par la jeunesse studieuse de cette école, et à
» la rendre de plus en plus digne d'être offerte à tous les regards.

» Messieurs, je pourrais étendre cet examen et entrer dans
» d'autres détails, qui sont également à l'avantage de nos hôpi-
» taux constitués en écoles. Qu'il me suffise de dire que l'on y
» déploie de toutes parts une louable activité, et que l'on s'ef-
» force par-tout de leur donner le degré de splendeur dont ils
» sont susceptibles. Les médecins militaires doivent naturelle-
» ment désirer que les lumières s'y multiplient, et nous venons
» de voir que des personnes du plus haut rang s'intéressent aussi
» à leur prospérité : vous n'avez donc point à craindre, en vous
» associant à leur destinée, d'embrasser une carrière incertaine :
» votre sort est inséparable de celui de l'armée, dont vous faites
» partie. Quelque chose d'analogue à ces institutions, mais de
» beaucoup moins parfait, existe chez nos voisins, notamment
» en Prusse, où l'on n'a rien ajouté aux faibles bases sur les-
» quelles est élevée l'école de chirurgie appelée *la Pépinière*, dont
» ce pays est redevable à la sollicitude du roi pour ses soldats.

» Que si nous jetons les yeux sur les nouveaux perfectionne-
» mens donnés au service des hôpitaux, considéré dans toute son
» extension, nous y voyons des personnes de différentes profes-
» sions se rallier à un même système, prendre des rangs qu'une
» égalité de droit leur assigne, et former un ensemble parfait,

---

» pour mettre à la portée de la main une peinture à fresque très-estimée de
» Mignard ; et bien que ce tableau, qui représente l'Eucharistie dans une
» gloire céleste, ait été abandonné pendant plus de vingt-cinq ans à la dis-
» crétion des élèves, il n'a point éprouvé la plus légère dégradation. »

» qui augmente la sécurité de tous : cet ordre de choses est né
» d'une haute idée administrative.
» Mais j'ai à vous parler de vos études durant notre dernière
» année scolaire.
» Je n'entreprendrai point de vous retracer ici ce qui vous a
» été enseigné en pathologie et en thérapeutique médicales pro-
» prement dites. Votre professeur de clinique interne vous a ha-
» bitués à entendre le développement de ses idées, à en faire
» l'application au lit des malades; et les vérités qui ont découlé
» de ses savantes leçons; les lumières qui ont rejailli de ses ré-
» pliques aux objections qu'il se faisait lui-même, dans l'inten-
» tion de vous instruire, interdisent à tout autre le droit de se
» placer sur son terrain. Plus d'une fois, je vous ai engagés à bien
» vous pénétrer des paroles que vous adressait un grand maître;
» mais je n'oublierai pas de dire que la pratique également heu-
» reuse de ses collaborateurs, qui professent la même doctrine,
» vous a aussi fort souvent permis de joindre l'exemple au pré-
» cepte, et de vous convaincre que la médecine des organes est
» incontestablement celle qui guérit ou prévient le mieux les
» maladies. Le temps approche où ce sentiment sera général.
» La pathologie externe et la pratique des opérations chirur-
» gicales ont fait l'objet de deux cours spéciaux, qui ont été con-
» tinués jusqu'à la clôture prescrite par le réglement. Les pro-
» fesseurs que vous avez entendus traiter ces matières ont un
» savoir consommé, qu'ils se sont efforcés de vous communi-
» quer, et nous avons pu nous convaincre que leurs efforts ont
» été couronnés de succès. Les répétitions d'opérations ont été
» nombreuses, cette partie est la plus difficile de l'art. Elle exige
» qu'avant de vous y livrer sur l'homme souffrant, vous vous la
» rendiez familière par un exercice qui affermisse les instrumens
» entre vos mains, et vous donne ce sang-froid que le vulgaire
» prend pour de l'indifférence au cri de la douleur, mais qui
» n'est, en effet, qu'un trait du plus grand courage. Je passe
» rapidement sur ces sujets d'instruction, pour m'arrêter davan-
» tage sur l'anatomie normale et l'anatomie pathologique.
» Celui de vos chefs qui a été chargé de vous faire des leçons

» d'anatomie normale a bien senti qu'il avait une double tâche
» à remplir, celle de parler a des élèves nouveaux encore, peu
» initiés aux élémens de la science, et à des élèves instruits, ha-
» biles, versés dans les détails descriptifs les plus minutieux.
» M. Desruelles s'est acquitté de cette commission épineuse avec
» le zèle, l'exactitude et les soins qu'on pouvait attendre de lui :
» deux années de suite, remplissant les mêmes fonctions, ont
» suffi pour lui faire prendre l'habitude du professorat, qualité
» qu'il doit autant à ses travaux qu'à ses heureuses dispositions
» naturelles.

» Nous connaissons à peu-près tout ce qu'il est utile de savoir
» sur la formation extérieure de nos organes et sur leurs rapports
» entre eux ; mais il n'en est pas de même à l'égard de leur struc-
» ture interne. Vous vous êtes arrêtés quelque temps à cette der-
» nière, vous avez revu les écrits de notre immortel Bichat, les
» additions de Béclard, profité des travaux récens de MM. Gerdy,
» Blandin, Amussat et quelques autres. Les dissections les plus
» adroites, celles qui parviennent à isoler le plus de parties pos-
« sible dans la composition des organes, ont été mises sous vos
» yeux ou exécutées par vous. Mais que nous montrent-elles?
» Des fibres, des vaisseaux, des nerfs diversement enlacés et en-
» tourés de tissu cellulaire. L'organogénie nous apprend que tous
» ces élémens qui concourent à former la structure organique,
» tirent leur origine du lieu où ils se rencontrent, et que dès-
» lors c'est toujours une expression vicieuse de dire que telle
» partie, tel vaisseau, tel nerf, par exemple, naît d'une masse
» ou tronc plus considérable.

» Chaque organe trouve dans le lieu qu'il occupe les causes
» ou la puissance de son développement. Ces mêmes causes lui
» impriment aussi ses caractères distinctifs; elles ont que les
» muscles sont fibreux et rouges, le foie pulpeux et noirâtre,
» le cerveau cendré et d'une structure si délicate. Nous ne pou-
» vons, d'après ces effets, refuser à la puissance formatrice que
» je signale une propriété distincte dans l'accroissement em-
» bryonnaire. Mais à quoi tiennent les différentes propriétés par-
» ticulières d'où résulte une harmonie si parfaite dans l'organi-

» sation des animaux ? A la force dont il s'agit, et qui est pour » nous un mystère impénétrable. Cette force imprime la vitalité, » avec laquelle elle se confond; elle embrasse tout l'être, elle ne » va pas d'une partie à une autre, et ne rayonne d'aucun point : » c'est le cercle de Fontenelle. Le cœur et le cerveau, une fois » formés, exercent, par les systèmes dont ils sont les centres, » des fonctions coadjutrices de cette force, qui, après la nais- » sance, préside encore à la nutrition et à la décomposition des » organes. Tel est le fondement de l'organogénie, dont M. Serres » a exposé les lois d'une manière satisfaisante ».

Ce savant professe néanmoins une opinion qu'on ne peut admettre et qui a déjà été combattue. Ayant observé que lorsque des portions du système nerveux manquent dans l'organisation d'un nouvel être, les artères qui sont destinées à porter le sang dans ces parties manquent aussi, il en conclut que l'absence des artères détermine l'absence des portions nerveuses correspondantes. Mais la cause de ses monstruosités par défaut, s'étend également, dans ces cas, et sur le système nerveux, et sur le système sanguin, comme elle est susceptible de s'étendre sur tous les autres tissus. On ne peut pas dire avec plus de raison que le manque de développement de la substance nerveuse dépend de l'absence d'une artère, qu'on ne peut dire que la non-existence d'une artère dépend de l'absence de la substance nerveuse.

« Après des notions plus étendues sur un sujet que je ne puis » qu'effleurer ; après des leçons préliminaires de zoologie, des- » tinées à rappeler les rapports de structure qui unissent entre » eux les animaux vertébrés et invertébrés, et les gradations à » l'aide desquelles la nature s'élève des êtres les plus simples aux » plus compliqués, aux plus parfaits, et enfin à l'homme, notre » jeune professeur s'est occupé de l'objet spécial de son cours.

» Voulant rallier dans l'esprit des élèves l'idée des actions fonc- » tionnelles avec la description matérielle ou topographique des » organes, et rapprocher davantage ou plutôt rendre insépara- » bles l'anatomie et la physiologie, il a abandonné l'ancienne » méthode descriptive par système organique. Cette méthode a » l'inconvénient de séparer des parties qui coopèrent sans cesse

» aux mêmes fonctions. En réunissant, au contraire, les parties
» qui agissent ensemble dans les lieux qu'elles occupent, il a mieux
» fait sentir le but commun, l'utilité réciproque des connaissances
» anatomique et physiologique, et les services qu'elles rendent
» à la pathologie, qui n'est que la connaissance des désordres ou
» des dérangemens survenus dans les mouvemens et la structure
» des organes, préalablement étudiés dans l'état normal.

» Le plan que M. Desruelles a adopté consiste à décrire dans
» leur ensemble les organes qui constituent les différens appareils.
» Pour procéder avec plus d'ordre, il a commencé par le centre
» cérébro-spinal et le centre circulatoire, dont les expansions,
» que l'on retrouve partout, n'ont plus demandé qu'une des-
» cription de terminaison, dégagée des rapports d'insertion inté-
» rieure, rapports que l'on avait étudiés préliminairement. En
» parlant du système nerveux central, les cavités osseuses de la
» tête et du rachis ont été examinées autant qu'il convenait, pour
» ne plus y revenir, et éviter la forme descriptive d'une ostéologie
» aride qui ne montra jamais que des fosses, des trous et des protu-
» bérances dépouillés des parties molles auxquelles ils donnent
» passage ou insertion.

» L'idée nouvelle dont je parle, de décrire l'anatomie succes-
» sivement dans chaque appareil, ou plutôt dans chaque partie
» du corps animal, et de voir en même temps les rapports mu-
» tuels des élémens qui le composent, paraît heureuse. Il est
» quelques descriptions particulières qui ne peuvent point entrer
» dans cette méthode physiologique, et par lesquelles on a ter-
» miné. Il serait inutile de m'appesantir sur elles, et ne voulant
» que rappeler les objets les plus importans, sur lesquels vos mé-
» ditations se sont spécialement arrêtées, je présenterai quelques
» réflexions sur les fonctions de la moelle épinière, qui a été vue
» en premier lieu.

Un homme dont l'Angleterre s'honore, Ch. Bell, a entrepris, il y a quelques années, d'établir, d'après des faits, sur les usages des nerfs une théorie, en partie ancienne, en partie nouvelle, fort curieuse, et je pourrais même dire spirituelle, si cette expression pouvait convenir au sujet. En voici le sommaire :

Il y a, dit l'auteur, quatre ordres de nerfs, qui se combinent pour n'en former qu'un seul. Ces nerfs, ajoute-t-il, ont des fonctions entièrement différentes et qui permettent de les diviser en nerfs du sentiment, en ceux des mouvemens volontaires; ceux des mouvemens respiratoires et ceux de la nutrition, de l'accroissement et du décroissement. Les nerfs de la vision, de l'odorat et de l'ouïe forment, selon lui, une classe à part. Tel est le fondement de son système. Il part de ces divisions arbitraires pour se livrer à des discussions extrêmement ingénieuses, et il assigne à chaque nerf des fonctions toutes particulières, qu'il croit prouver par des expériences dont les conclusions sont souvent attaquables.

Une vérité incontestable, échappée, pour ainsi dire, à Ch. Bell, consiste dans ce premier aveu, qu'un seul ordre de nerfs résulte de la combinaison de tous ces agens entre eux. En traduisant ces mots dans un langage qui nous est plus familier, ils signifient qu'il n'y a qu'un seul système nerveux, dont les expansions, distribuées dans toutes les parties, se réunissent à un centre unique, doué des plus hautes attributions dans l'économie, puisqu'il perçoit, juge, ordonne, influence tous les organes, et en règle les opérations intérieures. Les fonctions des nerfs ne sont pas aussi différentes qu'on veut bien le dire; par-tout ils sont sensibles et moteurs, et cette double propriété est indispensable à leur action. La rétine ne reçoit l'impression de la lumière que parce qu'elle est sensible, et le nerf optique ne transmet cette impression au cerveau que par un mode de mouvement. Veut-on que la sensibilité n'ait d'autre attribut que la perception de la douleur. A cela je répondrai que tous les nerfs peuvent faire éprouver un sentiment douloureux dans des conditions déterminées. A proprement parler, les fonctions des nerfs sont moins différentes que diversifiées par des conditions organiques normales ou pathologiques.

Tel n'est pas, comme nous venons de le voir, l'opinion de Ch. Bell, telle n'est pas non plus celle que professe parmi nous un physiologiste chez lequel existent, à un degré remarquable, le génie de varier les expériences sur les animaux vivans, et le talent d'en tirer des inductions. Ces deux observateurs prétendant que les co-

lonnes postérieures de la moelle rachidienne sont destinées au sentiment, et les colonnes antérieures au mouvement. Leurs assertions ont rencontré des partisans et des contradicteurs; et si, d'une part, l'auteur d'un estimable Traité sur la moelle épinière les adopte complétement, d'un autre côté, M. Bellingeri, qui s'occupe de recherches analogues, a obtenu des résultats assez différens de ceux de ses compétiteurs, pour prétendre au titre de fondateur d'un autre système. Le plus grand nombre attend pour se décider que la question soit plus éclaircie.

Rien ne jette plus d'incertitude sur les recherches scientifiques que le défaut d'accord entre les expérimentateurs qui s'en occupent.

Mais on invoque des faits, on s'en autorise, on multiplie les expériences. Ce n'est pas par le raisonnement que de semblables témoignages peuvent être récusés, ce n'est que par d'autres faits également dignes de confiance, plus sagement interprétés, et qui tracent une route plus sûre à l'observateur. Or, notre clinique nous a permis cette année de recueillir des observations qui prouvent que les nerfs rachidiens postérieurs ne sont pas, comme on l'assure exclusivement doués de la sensibilité. Nous avons vu la destruction de la moelle, dans une grande étendue à l'endroit de leur insertion, se rencontrer non-seulement avec persistance de la sensibilité dans les membres inférieurs, mais encore avec exaltation de cette propriété. D'un autre côté, une altération très-évidente de la partie antérieure de la moelle a coexisté avec des contractures permanentes des membres, effet contraire à celui de la paralysie, qui aurait dû se prononcer pour justifier la théorie que l'on veut établir. Au surplus, les auteurs du système que je combats s'appuient aussi quelquefois de l'expérience pathologique; mais les vivisections sont leur arme favorite. Nous espérons que les médecins éclairés et non prévenus resteront en garde contre les séductions des hypothèses fondées sur elles; qu'ils vérifieront au lit des malades des assertions trop hasardées, et que, dirigés par une louable défiance, ils éviteront de confondre avec les phénomènes de l'ordre physiologique l'explosion de la douleur, les troubles subits qui s'élèvent au milieu des tourmens et ne laissent plus ni volonté ni perception distinctes aux animaux soumis à des expériences souvent trompeuses.

Avant d'abandonner la moelle rachidienne, exposons en peu de mots la partie la plus ingénieuse de la théorie du physiologiste anglais, celle qui traite des associations musculaires et nerveuses dans l'acte de la respiration. Une troisième colonne de substance nerveuse, apparente en haut sur chaque côté de la moelle allongée, est destinée, selon lui, aux nerfs qu'il appelle respiratoires. Elle commence aux corps rétiformes, qui y sont compris, et il lui semble probable qu'elle se continue le long des régions cervicale et dorsale. Sept nerfs respiratoires naissent de cette partie latérale du tronc médullaire : ce sont le facial, le glosso-pharyngien, le pneumo-gastrique, l'accessoire de ce dernier ou de Willis, le diaphragmatique, le thoracique externe ou respiratoire externe, et l'hypoglosse. Il y ajoute les rameaux laryngés et récurrens de la huitième paire.

Son intention est de prouver que les nerfs destinés à animer les muscles extérieurs du thorax dans la respiration, sont différens de ceux qui mettent en action les mêmes muscles sous l'empire de la volonté. Il assigne ainsi à la plupart des nerfs que je viens de désigner une propriété distincte, que l'on n'avait bien constatée jusqu'aujourd'hui que dans le nerf diaphragmatique et les intercostaux. C'est sous la dénomination heureuse d'association qu'il explique cet accord des agens musculaires et nerveux dans la respiration. Étendant bientôt cette idée; il associe au même acte la voix, la parole, l'expression de la physionomie, le mouvement des yeux, celui des paupières, l'olfaction, les fonctions de l'estomac et différentes autres, même les mouvemens généraux du corps.

A travers les explications auxquelles donne lieu le jeu de cet appareil respiratoire, et au milieu des conclusions tirées des expériences qui les fortifient, on remarque cette pensée dominante, que le principe de la respiration réside dans la moelle allongée et épinière. Mais puisque tous les muscles dont le concours est nécessaire à l'acte respiratoire sont aux ordres de la volonté pour d'autres usages; puisque, d'un autre côté, nous sommes les maîtres d'accélérer ou de ralentir les mouvemens propres à cette fonction, ne devons-nous pas croire que le cerveau domine toutes les actions qui se passent dans ces muscles, même durant le sommeil? Cette

réflexion paraîtra sans valeur et inexacte à ceux qui ne veulent pas que les fonctions nerveuses soient de la plus grande simplicité, toujours identiques et soumises au même centre d'impression.

En Angleterre, on reste attaché à l'ancienne croyance que les nerfs naissent du cerveau ou de son prolongement. Ch. Bell dit que les colonnes rachidiennes affectées aux mouvemens volontaires et à la sensibilité, après avoir fourni les nerfs de ces deux ordres, pénètrent et se perdent dans la masse cérébrale, dont les usages et les leurs sont en rapport; mais que les colonnes latérales, destinées à la respiration, ne dépassent pas la moelle allongée et conservent l'indépendance de leurs fonctions. La conséquence qu'il déduit de cette manière de voir, conformément aux distinctions qu'il a déjà établies, est que le principe d'action des nerfs respiratoires existe à l'endroit de leur insertion sur le prolongement médullaire. Long-temps en France et ailleurs, la même opinion sur l'origine des nerfs régna dans les écoles; mais comme si les hommes étaient condamnés à ne pas faire à-la-fois la conquête de deux vérités, à l'époque où l'on découvrit que nos parties ourdissent leur tissu dans le lieu même qu'elles doivent occuper et qu'aucune ne naît d'une autre, une manière nouvelle de désigner l'appareil nerveux central empêcha de renoncer à la théorie des processions d'organes et de fonctions dans l'économie.

En réunissant dans une même idée et en confondant sous la dénomination d'appareil cérébrospinal la masse encéphalique et la portion rachidienne de la moelle, on augmente l'étendue du foyer central d'impulsion des nerfs, on cesse de considérer la moelle comme un organe de transmission. Dès-lors, on se voit forcé d'accorder aux nerfs de la vie organique et de la respiration, qui s'insèrent à l'expansion médullaire, la même indépendance cérébrale qu'on leur accorderait s'ils y prenaient réellement naissance. Il faut même, ce qu'on a d'ailleurs fait, étendre ce raisonnement aux éminences ganglionnaires de la base du cerveau et qui lient cet organe avec son prolongement rachidien. Des rapports anatomiques mal saisis devenant ainsi des points de départ de fonctions particulières, c'est encore une sorte de nécessité de rendre le cerveau pour ainsi dire étranger à la respiration. Aussi, les physiologistes

des deux opinions assurent-ils qu'un acéphale, pourvu qu'il ait une moelle épinière, peut respirer. Peut-on assez s'étonner de la faveur dont jouit cette doctrine? Quelques faibles mouvemens du thorax qu'on observe au moment de la naissance, et qui ne sont autre chose qu'un restant de vie utérine qui cherche à s'équilibrer avec l'atmosphère, constituent-ils donc la respiration? Faites-vous respirer un animal décapité, en adaptant, comme Legallois, un soufflet à sa trachée-artère? Le faites-vous respirer en produisant des secousses électriques dans les muscles de sa poitrine? Le petit chien auquel vous avez enlevé le cerveau exécute encore des mouvemens de ses membres et même des côtés : ne voit-on pas qu'il se trouve dans la même condition que le fœtus acéphale au moment de la naissance? ces mouvemens sont sans coordination, purement automatiques, ou semblables à ceux que l'on provoque dans un membre nouvellement séparé du corps. On ne peut en rien conclure.

Aussitôt que tous les agens nécessaires au complément d'une fonction ne sont plus employés à son exercice, les effets qu'on observe ne constituent que des parties ou des fractions de fonctions plus ou moins grandes. L'illustre anatomiste anglais s'étant borné à associer les muscles et les nerfs respiratoires, si je puis encore me servir de ces expressions, a laissé, par cette raison et contre son attente, la respiration inexpliquée. J'en donnerai pour dernière preuve le rôle qu'il fait jouer à la huitième paire, le plus important de ses nerfs respiratoires. Après avoir dit que les rameaux laryngés de ce nerf sont destinés à mettre en harmonie la voix et la parole avec les mouvemens du thorax, il ne sait, pour ainsi dire, plus que faire des branches plus considérables qui sont répandues dans les poumons, sur le cœur et l'estomac. C'est alors qu'il s'imagine qu'elles n'ont d'autre usage, dans la respiration, que de former des liens qui unissent les viscères aux muscles extérieurs; qu'elles remplacent, pour leurs fonctions spéciales, le grand sympathique, dont les plexus, jetés sur les mêmes organes, lui paraissent presque inutiles. Le système du nerf vague, ajoute-t-il, est très-étendu dans notre économie, et pour en donner la preuve, il fait de la poitrine, par l'influence du même agent, l'organe des

passions. Il assure qu'elle est unie aux sentimens par des rapports semblables à ceux qui lient les organes des sens avec les idées. Cette pensée n'est point adaptée au goût du siècle et ne saurait trouver d'approbateurs. Le rôle de la paire vague dans la respiration n'est pas aussi mystérieux qu'on veut bien le croire. Pourquoi ne pas reconnaître, ou du moins soupçonner, si l'on n'en a pas la conviction, l'activité du parenchyme pulmonaire dans la respiration, propriété qu'il doit principalement à ce nerf, et persister à n'attribuer qu'aux muscles extérieurs la dilatation de la poitrine? Le cheval de course, qui vient de fournir sa carrière, et que l'on cite pour exemple de l'isolement des puissances musculaires respiratrices, ne montre-t-il pas, par ses efforts redoublés, que les poumons coopèrent à la fréquente répétition des mouvemens d'élévation et d'abaissement des côtes? Un travail aussi pénible, confié à un seul ordre d'organes, serait une imprévoyance de la nature, qu'il n'est pas permis d'accuser, et que les faits les mieux constatés justifieraient suffisamment s'il en était besoin.

Si je ne craignais de dépasser les bornes que je me suis imposées, j'entrerais dans d'autres détails et ferais voir que les fonctions cérébrales ont en général, dans ce système, été oubliées ou très-négligées. Quant à l'expression de la physionomie, on ne sait pourquoi la cinquième paire se trouve destituée de la part qu'elle y prend évidemment. Quoi qu'il en soit, la théorie de Ch. Bell, telle qu'il l'a exposée, est, sur plusieurs points, lumineuse et profitable aux études.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'action des sens et opposons à un cas pathologique souvent invoqué, dont je donnerai tout-à-l'heure l'analyse succincte, un autre fait semblable observé dans cet hôpital.

Nous distinguerons, dans les organes des sens, le nerf propre ou de perception, de l'appareil destiné à lui transmettre, en les modifiant, les principes de son action. Cette division est méthodique, en ce qu'elle isole l'organe immédiat de la transmission des impressions au cerveau, des parties qui lui sont ajoutées pour constituer un sens.

Entre les appareils des sens, celui de la vision est peut-être le

plus admirable; tout y est ménagé avec un art infini. La fabrique de l'œil surpasse ce que l'imagination peut produire de plus parfait. Sans doute que l'abbé Delille avait une haute idée de cette belle structure, puisqu'il dit, dans son enthousiasme, que le globe de l'œil retrace le monde. Mais laissons aux poëtes leur langage figuré : *cuique suum.*

Après l'appareil de la vision, celui de l'ouïe est le plus savamment combiné. La disposition de l'oreille interne dans l'os le plus dur et le moins sujet aux oscillations, ses canaux, son labyrinthe, les cellules et tous les espaces que parcourt le son, la lymphe ténue dans laquelle baigne le nerf acoustique; tout cet arrangement, dis-je, nous remplit d'admiration et de respect pour l'intelligence incompréhensible dont il est la pensée.

Les sens de l'odorat et du goût ne s'exercent que par des surfaces impressionnables et plus ou moins développées chez les différens animaux. On peut remarquer que l'olfaction est beaucoup plus délicate et la gustation plus mécanique. Aussi a-t-on fait de cette dernière une espèce de toucher. Croirait-on que, malgré les efforts et le talent des hommes qui s'en sont occupés; malgré les recherches et les expériences les plus nombreuses, on ignore encore si la gustation a un nerf particulier de perception. Je dirai par anticipation qu'elle ne peut en avoir. Mais examinons quels sont les nerfs qui entrent dans la composition des différens ordres de tissus dont la réunion forme les appareils des sens dans l'organisation humaine.

Un seul tronc nerveux, la cinquième paire, répand ses divisions dans toutes les parties des organes sensitifs, même les plus intimes et les plus profondes, et dans leurs annexes sans exception. Derrières ces ramifications existent celles des nerfs de transmission des sensations au cerveau pour la vue, l'ouïe et l'odorat. Outre une branche de la cinquième paire, la langue reçoit deux troncs cérébraux; mais on n'observe pas que l'un de ces trois nerfs soit différent des autres; ils ont la même distribution, et se perdent à peu près de la même manière dans la substance de cet organe. J'évite des détails qui seraient nécessaires dans une description anatomique moins superficielle.

Par la raison que toutes les parties principales et accessoires de

la vision reçoivent les mêmes nerfs, sans en excepter les muscles de l'orbite, qui en ont, en outre, de plus spéciaux; par cette raison, dis-je, elles sont toutes en relations entre elles : c'est pour cela que l'on observe une combinaison de mouvemens si parfaite entre les muscles de l'orbite, ceux des paupières et de l'iris. Cet effet est sur tout apparent au moment où une vive lumière pénètre dans l'œil. Les paupières sont rapprochées, les cils ont diminué l'éclat de l'objet éclairé, la pupille est rétrécie, tous les tissus qui surmontent la circonférence orbitaire se contractent pour augmenter d'épaisseur; ce qui ferait croire que le globe de l'œil tend à s'enfoncer dans l'orbite. Dans le même temps, la rétine, qui était préparée à recevoir l'impression de la lumière, n'en a pas été plutôt frappée, que le nerf optique transmet cette impression au centre de perception, c'est-à- dire à l'organe de notre intelligence.

Du côté de l'oreille interne, quand des sons pénètrent jusqu'à cet organe, les muscles destinés à mouvoir les osselets de l'ouïe, et peut-être à tendre la membrane du tympan, entrent en action; mais l'expérience prouve que le concours de ces parties n'est qu'un perfectionnement donné à l'audition, puisque cette fonction se continue encore dans les cas où elles ont abandonné leur position ou sont détruites. Au reste, si la cinquième paire entretient la vitalité dans les membranes et les muscles intérieurs de l'oreille, le nerf facial, dans son trajet à travers le rocher, leur fournit aussi, comme le démontre Meckel, un rameau, qui semble avoir le même usage, et paraît suffire à cette action nerveuse, lorsque ses autres agens n'ont plus d'influence.

Dans les fosses nasales, les ramifications des mêmes nerfs accessoires donnent à la membrane muqueuse la sensibilité qui est nécessaire à l'action des particules odorantes sur les nerfs olfactifs. Est-ce dans toute l'étendue de la cavité nasale que s'opère l'olfaction, où seulement dans une petite étendue de sa partie supérieure? Quoiqu'il en soit, la sensibilité de la membrane muqueuse ne doit être ni exaltée ni affaiblie pour que ce phénomène ait lieu; car, dans l'un et l'autre cas, l'action des émanations des corps n'est pas sentie, et la perception demeure imparfaite. On voit distinctement alors combien est tranchée la différence qui existe entre les

nerfs du sens et les nerfs de l'appareil. Pourrions-nous établir une semblable distinction dans les fonctions du goût? On va en juger.

Remarquons d'abord que l'appareil de celui-ci se compose, outre la langue, des membranes de l'intérieur de la bouche jusqu'au pharinx, des lèvres et les glandes salivaires. Aucun de ces organes n'exerce d'action dans la fonction qui nous occupe, qu'autant qu'il est réuni aux autres : on ne goûte pas le corps qui a le plus de saveur en le plaçant sur la langue, portée à dessein au-delà des lèvres; on ne le goûte pas davantage en l'appliquant et en le tenant fixé au palais : la gustation résulte de l'action combinée des parties opposées de la surface buccale. Or, c'est être en contradiction avec les phénomènes physiologiques, que de vouloir confiner le sens du goût dans la langue; et s'il n'y réside pas, comme rien n'est plus positif, cet organe ne peut pas avoir dans sa composition un nerf gustatif particulier. Aussi ce nerf a-t-il été vainement cherché par les anatomistes, et vainement le chercheraient-ils encore; les uns veulent cependant que ce soit la branche linguale, les autres l'hypoglosse. Jusqu'à présent, il paraît qu'on n'a pas pensé que le glosso-pharyngien pût exclusivement jouir de cette prérogative, à laquelle il a cependant autant de droit que ses congénères. La simple expérience que j'ai citée suffit, ce me semble, pour convaincre que tous les nerfs de l'appareil du goût sont des nerfs gustatifs. Cette courte exposition de l'anatomie et de la physiologie des organes des sens va nous faire mieux entendre quelques points de leur pathologie.

Supposez que le nerf trijumeau éprouve, dans l'intérieur du crâne, une altération qui devienne assez grave pour lui faire perdre plus tard toute son influence, les parties qui lui correspondent présenteront des symptômes en rapport avec les progrès de cette maladie. La sensibilité et certains mouvemens musculaires diminueront, puis se perdront dans la face; les tissus propres et accessoires de l'œil, la membrane muqueuse nasale, celle de la bouche, n'entreront plus aussi facilement dans l'espèce d'érection qui prépare et accompagne, durant l'état normal, l'exercice de leurs fonctions. Le dérangement qui surviendra dans l'oreille interne sera plus obscur, et par suite

moins facile à apprécier. Avec le temps, on constatera que l'humeur vitrée et le cristallin présentent moins de transparence, qu'un défaut de nutrition rapetisse l'œil; mais les nerfs de perception étant, comme je le suppose, restés intacts, il y aura toujours vision, audition, olfaction : seulement, ces fonctions seront moins parfaites. Il arrivera pourtant une époque où la vue ne s'exercera plus que sur des masses; il sera même possible qu'elle s'éteigne entièrement. Je ne rappelle pas la gustation, dont les organes, par leurs autres nerfs, peuvent conserver l'usage.

Si, au lieu du trijumeau, c'est le nerf facial qui est le siége de la maladie, les mouvemens s'en ressentent davantage et la sensibilité moins; ces différences déposent des usages principaux de ce nerf. Nous verrons plus bas que la supposition dont nous parlons est devenu pour nous une réalité.

L'idée fondamentale de cette explication appartient encore, je dois le dire, au physiologiste anglais dont j'ai combattu les opinions : je ne fais que lui donner plus de développement. Mais elle est comprise d'une autre manière par les expérimentateurs de notre pays. Selon M. Magendie, la perception ne serait pas réservée aux seuls nerfs immédiats des sens, mais partagée par les nerfs accessoires; et la cinquième paire contribuerait directement à transmettre au cerveau toutes les impressions sensoriales. Cette opinion, à l'appui de laquelle on invoque des expériences directes et des faits pathologiques, ne saurait se concilier avec les notions les plus exactes, déduites de la structure des parties et de leur manière d'agir. Voici, au reste, l'observation dont j'ai parlé, et que l'on cite comme confirmative d'une théorie dont la vogue ne saurait être de longue durée.

Un jeune homme de vingt-six ans, sujet à des attaques d'épilepsie, entra à l'hôpital de la Pitié en septembre 1823. Son air était hébété; sa physionomie donnait, au premier aspect, l'idée d'un homme imbécile; il *avait quelque peine à mouvoir la langue*, les mouvemens et la sensibilité des membres n'étaient point dérangés. Les accès d'épilepsie commençaient toujours par une convulsion du *côté droit;* l'œil *droit* était en outre affecté d'une ophthalmie chronique, qui alla mieux au bout de quelques temps. Au

mois de décembre, une ophtalmie aiguë se déclara à cet œil; elle fut accompagnée d'une opacité commençante de la cornée transparente : l'iris ne présenta rien de particulier. L'ophthalmie se dissipa en dix à douze jours; mais l'opacité de la cornée augmenta, et cette membrane devînt tout-à-fait opaque. Du reste, les accès épileptiques *devinrent plus fréquens*.

En janvier et février, on s'aperçut que l'œil *droit* était insensible. Durant les accès épileptiques, on remarqua aussi que les convulsions se manifestaient *exclusivement du côté droit*. Dans le cours des mois d'avril et de mai, le malade quittait *rarement son lit*; il lui était resté une faiblesse très-grande du *bras et de la jambe du côté droit*. Je constatai, dit encore l'auteur de l'observation, que la narine du même côté était insensible aux odeurs; *cependant, une forte inspiration d'ammoniaque ou d'éther faisait ressentir une faible impression*. La moitié de la langue correspondante se montra insensible à une application de poivre en poudre que j'y avais faite; un stylet boutonné fut promené sur toute la surface de l'œil droit, le malade n'en avait aucun sentiment. Nous lui fîmes prendre du tabac par la narine droite, et il ne le sentit point. Vers le 5 et le 6 août, il devint presque sourd de l'oreille droite. *La sensibilité était conservée dans toute l'étendue du côté droit de la face et du cou.*

On trouva chez cet individu le ganglion du nerf trijumeau droit boursouflé et d'un gris jaunâtre. Son altération et son hypertrophie se prolongeaient en avant sur ses trois principales divisions; le nerf optique droit était, en arrière de l'œil, un peu moins volumineux que le gauche; dans le reste de leur étendue, ces deux nerfs étaient identiques. *L'hémisphère gauche du cerveau était ramolli et jaune; sa face inférieure était tellement adhérente à la dure-mère, qu'une petite portion de la substance corticale resta attachée à cette membrane; la couche optique et le corps strié du même côté étaient un peu plus mous que du côté opposé, l'hémisphère gauche du cervelet offrait une altération analogue à celle de l'hémisphère cérébral du même côté.*

Ce n'est pas ici le lieu de discuter longuement sur la valeur des symptômes et des résultats pathologiques que nous venons d'énu-

mérer. L'air hébété du sujet, les convulsions épileptiques d'un seul côté; plus tard, un degré de paralysie des membres, étaient des symptômes certains d'une inflammation chronique du cerveau, dont l'existence est d'ailleurs prouvée par l'autopsie. Cependant on ne nous fait aucune remarque sur les progrès de cette phlegmasie; toute l'attention se fixe sur la cinquième paire. C'est à son altération seulement que l'on rapporte la perte de la vue, celle du goût, de l'ouïe et de l'odorat. Nous reconnaissons que l'insensibilité du globe de l'œil et de la narine correspondante était due à cette cause; mais comment se fait-il que le sentiment s'était conservé intact dans la face, puisque le principal agent de cette propriété est le même nerf? D'ailleurs, l'olfaction s'exerçait encore assez distinctement du côté malade, ce qui prouve bien qu'elle est autre chose que la sensibilité de la muqueuse nasale; toute la masse encéphalique gauche, y compris la couche optique et le corps strié, était, dit-on, ramollie et jaune. Aveu précieux! et sans avoir égard à cet état, on veut que la perte de tous les sens dépende uniquement du défaut d'action de la cinquième paire! On veut, de plus, que les accidens inflammatoires qui se sont développés sur l'œil, que leurs résultats, l'opacité et les adhérences de la cornée, proviennent de l'influence morbide du même nerf! C'est ainsi que pour vouloir trop prouver on ne prouve rien; que ce fait, noyé dans un déluge de détails destinés à confirmer une opinion qui séduit; perd tout son mérite; enfin, que les conclusions qui se pressent doivent jeter le lecteur dans la plus grande défiance, parce qu'elles ne portent pas sur l'ensemble de l'observation.

Je donnerai en quelques lignes le résumé d'un cas semblable à celui que l'on vient de voir, et auquel, j'ose le dire, nous l'opposerons avec avantage pour combattre l'hypothèse que l'on veut accréditer.

Un homme, couché dans une des salles du Val-de-Grâce, et depuis long-temps atteint de douleurs continuelles à la tête, tomba par gradation dans l'état suivant : les paupières du côté droit ne découvraient le globe de l'œil qu'incomplétement; la perte de la vue de ce côté était absolue; bien qu'il n'y eût aucune opacité de la cornée, la pupille ne conservait aucun mouvement. Le doigt ou

des instrumens obtus pouvaient être promenés à la surface de l'œil sans causer la moindre sensation au malade. Il ne témoignait aucune douleur lorsqu'on lui pinçait la peau de la joue; une barbe de plume se faisait à peine sentir dans la narine du même côté. La membrane muqueuse nasale se montra plus impressionnable à l'action du tabac, dans lequel le malade sut même démêler l'odeur de la rose. Il n'existait aucune altération de l'ouïe; les deux côtés de la langue n'offraient aucune différence de sensibilité, et le goût était à l'état normal dans tout son appareil. Lorsque le malade parlait, la joue droite se laissait soulever par l'air, et ne réagissait pas, comme celle du côté opposé, pour diriger le fluide entre les lèvres. La commissure buccale était tirée à gauche.

Cet homme finit par succomber, et à l'ouverture du cadavre nous trouvâmes le ganglion de la cinquième paire augmenté de volume, jaune, et de la consistance des tissus lardacés. Son altération se prolongeait en avant sur toutes ses divisions. Le nerf optique du côté droit avait à peine le quart du volume de celui du côté opposé; il était ramolli et d'une couleur rose pâle. Arrivé à l'entrecroisement, il cessait d'être altéré, et au-delà les deux nerfs ne présentaient plus aucune différence. La rétine était ramollie et amincie; le globe de l'œil était petit et sans consistance. Les autres organes ne présentaient rien qui eût rapport au sujet qui nous occupe.

Je me hâte de présenter quelques propositions, qui seront les conséquences des discussions précédentes, et qu'une exposition plus complète des symptômes et des altérations pathologiques observés dans le dernier cas dont je viens de vous entretenir, rendrait plus concluantes encore.

1° Notre malade, avons-nous dit, avait perdu la sensibilité de la surface du globe de l'œil, de la membrane muqueuse nasale et de toute la joue du côté droit; le tronc de la cinquième paire du même côté était désorganisé : preuve, d'accord avec Ch. Bell et M. Magendie, que ce triple nerf donne le sentiment à ces parties.

2° Il existait une paralysie incomplète des muscles des paupières, des lèvres et du buccinateur; preuve bien établie de la part que le même nerf prend aux mouvemens de ces muscles, qui ne sont pas

dès-lors entièrement subordonnés, comme on le dit, au nerf facial (1).

3° L'olfaction, malgré la perte du sentiment dans la membrane muqueuse nasale, s'était cependant conservée; puisque le malade percevait des odeurs même légères; ce qui démontre, contre les physiologistes dont j'ai parlé, que la cinquième paire ne sert pas immédiatement à l'olfaction.

4° L'audition n'avait éprouvé aucun dérangement, et dès-lors on ne peut admettre que le nerf vidien et la corde du tympan soient indispensables à cette fonction.

5° Le goût s'exerçait avec une égale intensité sur les deux côtés de la langue; fait qui démontre que la branche linguale de la cinquième paire n'est pas l'agent principal de la gustation.

6° Chez ce sujet enfin, la diminution du sentiment dans les tissus de l'œil et de la joue, et l'affaiblissement de la vue jusqu'à son extinction complète, ont suivi la progression de la désorganisation du ganglion du nerf trijumeau, d'une part, et, de l'autre, l'atrophie du nerf optique et de la rétine; ce qui est une preuve démonstrative de l'exactitude des causes que j'ai assignées plus haut à la perte de la vue dans des cas semblables.

Le défaut d'innervation de la cinquième paire, en privant toutes les parties constituantes du globe oculaire de la vitalité qu'elles en reçoivent, n'a plus laissé qu'un organe muet aux impressions et un nerf de transmission sans usage. Ce résultat de la soustraction de l'influence nerveuse nous est d'autant mieux démontré ici, que ni les membranes de l'œil, ni le nerf optique, n'ont présenté aucune trace d'irritation. J'ajouterai que l'état d'appauvrissement dans le

(1) Les bornes d'un simple discours ne m'ont pas permis de rapporter, même en abrégé, une observation que je possède d'une paralysie partielle du nerf facial. La différence entre les usages de ce nerf et ceux de la cinquième paire m'a paru, il est vrai, assez bien établie par ce que j'en ai dit, pour que je me sois cru dispensé pour le moment d'en fournir en quelque sorte la contre-épreuve, par une observation plus particulière au nerf facial: au reste, les exemples de paralysies partielles de ce dernier nerf ne sont pas rares dans les auteurs.

quel ces parties ont été rencontrées fait penser que le nerf de leur vitalité sert aussi à leur nutrition.

Les détails dans lesquels je suis entré me paraissent lever plus d'un doute, et j'ose croire que leur importance ne sera pas méconnue. La plus grande simplicité se montre par-tout dans les deux faits que j'ai rapportés, pourvu qu'on sache les interpréter avec un esprit qui ne soit point subjugué par de faux systèmes. On y voit les altérations organiques concorder avec les symptômes, et ceux-ci être très-apparens ou peu prononcés, en raison du rôle que jouent dans l'économie les agens nerveux qui ont perdu leur influence. Toutes les divisions de l'arbre nerveux, qui deviennent le siége d'un même état morbide, permettent une semblable étude; le cerveau lui-même n'en réclame pas d'autre; mais sur lui les points de rapport avec les diverses parties qu'il anime étant très-rapprochés, la manifestation de ses altérations est plus générale. La cause des paralysies, qui se rattache spécialement aux questions que nous avons agitées, consiste toujours en des lésions du tissu nerveux, de nature inflammatoire, asthénique ou traumatique, et non en des épanchemens ou des extravasations, dont les effets, sous ce rapport, sont imaginaires. Telle partie est privée de ses fonctions par suite d'une atteinte portée à ses nerfs ou à l'organe dont leur action émane : cherchez quelle est cette lésion de texture; elle existe nécessairement, ou sur le trajet des nerfs jusqu'au cerveau, ou dans cet organe lui-même : c'est un moyen de découvrir le rapport central. La fonction n'est-elle que suspendue ou troublée? Dégagez ce qui opprime l'action nerveuse, et vous éclairez l'histoire des irritations simples, des congestions, des épanchemens, de toutes les compressions mécaniques. Des moyens d'investigations s'offrent à vous pour acquérir la certitude diagnostique de ces deux états pathologiques bien différens, soit dans l'origine, soit par les progrès des maladies.

« Afin de remplir ma promesse, je devrais vous entretenir maintenant du cours d'anatomie pathologique et des doctrines récemment introduites dans cette partie importante de la science; mais, malgré l'intérêt qui s'attache à un pareil sujet, la néces-

» sité où je suis de ne pas dépasser de justes limites m'oblige à » restreindre beaucoup ce que j'aurais à vous dire.

» C'est encore presqu'un de vos condisciples qui a été chargé de » vous faire les démonstrations dont cette branche d'instruction, » nouvellement introduite dans notre enseignement, était suscep- » tible. Vous savez, puisque votre empressement à le suivre vous » a permis d'en juger, si la matière, entre ses mains, a pris un » développement inattendu. M. Bégin a divisé son cours en deux » parties distinctes: dans la première, qui fut précédée d'un aperçu » historique sur les travaux exécutés depuis la renaissance de l'a- » natomie normale, pour déterminer la nature et le siège des ma- » ladies, il rechercha de quelles modifications vitales celles-ci » peuvent être le résultat. Il établit ensuite les caractères qu'im- » priment aux tissus vivans, soit la débilité, soit l'exaltation des » mouvemens organiques, et traça les règles suivant lesquelles on » doit procéder à la recherche de leurs traces sur les cadavres. A » ces considérations, en quelque sorte préliminaires, a succédé la » description particulière et détaillée des formes diverses que peu- » vent présenter nos parties sous l'influence des deux principales » modifications dont les actions vitales sont susceptibles. Toutes » les altérations organiques, classées selon l'ordre de leur gravité » et de leur filiation la plus ordinaire, depuis l'injection capillaire » la moins intense et la plus fugitive, jusqu'à la phlogose la plus » violente, l'hépatisation, l'ulcère, les tubercules, le cancer et la » gangrène ont été successivement passés en revue; les tissus pa- » thologiques et anormaux, ou, pour s'exprimer avec plus de pré- » cision, les formes pathologiques et anormales, imprimées par les » maladies aux tissus, ont été décrits ainsi, abstraction faite des » lieux où l'on peut les rencontrer, de la même manière qu'en ana- » tomie générale on décrit chacun des tissus sains qui concourent » à former l'admirable structure du corps vivant.

» Dans la seconde partie de son cours, le professeur a tracé » l'histoire anatomico-pathologique de chaque appareil: alors fu- » rent séparément étudiées les traces que laissent les maladies dans » les nombreuses divisions du tube digestif et de ses annexes, dans » les organes de la respiration, dans ceux de la circulation, dans

» les appareils des sensations, le système nerveux central et les » voies génito-urinaires. De cette manière, l'anatomie pathologique put suivre d'aussi près que possible l'anatomie normale, et » il devint facile de replacer sous vos yeux, mais plus ou moins » altérés par les maladies, les organes dont vous veniez d'étudier » la conformation, la structure et les rapports dans l'état de santé. » De cette manière encore, vous avez pu reprendre, pour ainsi » dire en sous-œuvre, l'étude de la pathologie, le professeur vous » conduisant des altérations aux symptômes qui annoncent leur » existence, comme dans l'histoire des maladies on vous apprend » à distinguer, d'après les symptômes, la nature et le siège des » lésions des organes. C'est en s'habituant ainsi à considérer les » objets sous toutes leurs faces, à analyser, à comparer entre eux » les phénomènes variés qui accompagnent les actions normales ou » morbides des corps vivans, que l'on parvient enfin à se familiariser avec les problèmes multipliés que la médecine, plus que » toute autre science, présente à résoudre.

» Mais, ainsi que vous l'a fait observer le professeur dont je » rappelle ici les leçons, il ne suffit pas, après l'événement funeste » qui termine une maladie, d'examiner sur le cadavre les altérations pathologiques dont les organes présentent les vestiges. On » n'y voit alors qu'un résultat dernier, qui laisse inconnue la progression suivant laquelle s'est opéré le désordre matériel qu'on a » sous les yeux. Il est également impossible de découvrir, par l'exploration directe, au moins en beaucoup de circonstances, le » mécanisme des procédés qu'emploie si souvent la nature pour » remédier aux lésions de nos tissus, réparer les pertes qu'ils ont » éprouvées, et procurer enfin la guérison de maladies plus ou » moins graves. Les expériences sur les animaux vivans servent à » remplir les lacunes qui nécessairement séparent le début ordinairement inobservé de la terminaison heureuse ou funeste de » nos affections. Par leur moyen, on provoque, on crée à volonté » des maladies, dont les phases peuvent être suivies d'instant en » instant, et qui sont susceptibles de former des points de comparaison utiles, ou de servir de base à des préceptes de clinique. » Je ne citerai à l'appui de cette assertion que deux faits, choisis

» entre beaucoup d'autres. Les plaies du bas-ventre peuvent pré-
» senter dans leur fond une anse d'intestin coupée en travers,
» dont les deux bouts, rapprochés à angles plus ou moins aigus,
» s'accolent par leur face péritonéale, et s'abouchent à une ouver-
» ture qui donne issue à des quantités variables, et quelquefois à
» la totalité des matières stercorales. L'éperon qui sépare alors les
» deux extrémités du canal a été consécutivement divisé par M. Du-
» puytren, à l'aide d'un instrument fort ingénieux. Mais on a
» cherché, à diverses époques, les moyens de rétablir, immédiate-
» ment après la blessure, la continuité des parties, à prévenir l'a-
» nus anormal qui résulte de leur abouchement au dehors, et enfin
» à rendre inutiles les procédés indiqués pour obtenir la guérison.
» MM. Lembert et Jobert ont imaginé, entre beaucoup d'autres
» genres de rapprochement ou d'invagination des intestins divisés,
» des procédés qui consistent, soit à replier vers leur face mu-
» queuse les deux lèvres de la plaie de ces organes, et à les acco-
» ler par leurs surfaces externes; soit à renverser en dedans le bout
» inférieur du canal, et à introduire simplement l'autre dans ce-
» lui-ci, de manière à mettre encore les deux lames péritonéales
» en contact. Ces deux opérations ont été plusieurs fois exécutées
» sous vos yeux, et vous avez pu juger en même temps du méca-
» nisme suivant lequel la guérison s'opère après leur pratique, et
» du degré de confiance qu'on doit leur accorder pour rétablir,
» de premier abord, la continuité du canal. D'autres expériences
» non moins importantes ont été destinées à calculer avec vous,
» non suivant des théories souvent illusoires, mais d'après des faits
» toujours positifs et toujours incontestables, jusqu'où l'on peut
» porter, en se rapprochant du cœur, les ligatures des troncs ar-
» tériels, dans certaines espèces chez lesquelles la circulation est
» semblable, ou du moins fort analogue à celle de l'homme. Sur
» un chien qu'on nourrissait dans cette maison, et dont le corps
» était destiné à enrichir notre collection anatomico-pathologique,
» on avait successivement opéré la ligature des vaisseaux cruraux,
» des artères carotides primitives, des troncs axillaires, et enfin de
» l'aorte ventrale elle-même, de telle sorte qu'il ne lui restait plus
» de son système artériel primitif qu'un tronc de six à huit pouces

» et les faibles branches qui en partent : toutes ces opérations » avaient parfaitement réussi. Il eût été curieux pour la science et » profitable à l'art d'observer les métamorphoses qu'avaient subies, » dans un cas pareil, les artères intercostales, les premières lom- » baires, les mammaires internes et les vertébrales, pour rétablir, » à l'aide de leurs anastomoses avec les branches, nées au-dessous » des ligatures, la circulation dans toutes les parties du corps. La » malveillance, et peut être un intérêt sordide, nous ont frustré » ce sujet d'instruction, jusqu'à présent le seul aussi complet » qu'on ait obtenu d'un grand nombre d'essais du même genre, » tentés dans différens établissemens par des expérimentateurs » d'un grand mérite.

» Mais je dois enfin, quoi qu'à regret, cesser de vous entretenir » des objets si attrayans à la fois et si utiles de vos études. »

En concentrant sur eux toutes vos facultés, vous vous êtes, Messieurs, préparés aux travaux plus importans et plus difficiles encore, dont la science attend son perfectionnement : elle compte sur vous pour l'enrichir de nouvelles découvertes, et étendre les doctrines dans lesquelles vous avez été élevés. Votre séjour dans cette ville vous permet de profiter des lumières que les corps savans les plus illustres répandent avec profusion. Dans d'autres circonstances de votre carrière, vous ne rencontrerez pas ces avantages, et vous serez plutôt obligés de puiser dans votre propre fonds : faites donc une ample moisson pour les temps de stérilité. Sous un Prince ami des sciences et des arts, qui dans ce moment accueille au sein de son palais, et sous des portiques d'une simple mais élégante architecture, tous les genres d'industrie ; qui les encourage et les protège, le savoir dans la profession qu'on exerce est le premier des titres qui donnent des droits à ses libéralités. Le Roi vous confie la santé de son armée ; il attend de vous des services qui se répètent tous les jours.

Traitez, dans sa nécessité, le soldat avec bonté et avec douceur. Par la fréquentation que vous avez avec lui durant vos études, il s'habitue à vous voir ; il sait que le sort peut vous réunir l'un et l'autre pour parcourir les mêmes contrées lointaines, peut-être pour souffrir ensemble. Combien ces sentimens d'une prévision qui

s'est plus d'une fois réalisée ne sont-ils pas attachans! Si dans des temps ordinaires votre ministère vous rend l'objet de toutes les affections, à plus forte raison dans les circonstances de guerre, où vous êtes appelés à réparer de grands désordres, êtes-vous recherchés et estimés. Mais ne croyez pas que l'éloge qu'on accorde à votre art conservateur ne soit que la conséquence d'une estime fondée sur son utilité. C'est déjà l'expression de cœurs portés à la reconnaissance. Ceux qui vous ont précédés dans la carrière ont commandé, par leurs services et leurs travaux, la considération dont vous jouissez comme d'un héritage. Combien les Annales de la France ne renferment-elles pas de ces traits d'héroïsme calculés, réfléchis, dont nos collaborateurs ont honoré leur vie aux armées! Combien d'autres, et en plus grand nombre, ne sont-ils pas restés ignorés! A aucune époque de notre prospérité ou de nos désastres, nous n'avons été différens : nos devoirs étaient toujours les mêmes, et, soit ennemis, alliés ou concitoyens, les sacrifices, les privations, les fatigues, les dangers n'ont paralysé notre zéle, ni ralenti les secours que le malheur réclamait de nos mains. Ce fut avec ces titres, et chargés de misère, qu'après une longue absence nous rentrâmes dans notre pays. Telle est, Messieurs, la réputation que vous avez à soutenir. Mais vous nous assurez que ces principes seraient aussi, dans les mêmes rencontres, la règle de votre conduite. Je cesserai donc de vous en entretenir; et ne doutant pas que la possession des couronnes qui vous sont promises excitera en vous, mieux que mes paroles, les plus vifs transports, je ne retiendrai pas plus long-temps la main qui veut les placer sur vos têtes.

Résultats du concours de 1827, dans l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

HOPITAL DE PARIS. — *Prix de chirurgie.*

1er. prix. M. Sédillot, chirurgien sous-aide, — 2e. prix, M. Chaumet, *id.* — 3e. prix. M. Meynier, *id.* — 4e. prix, M. Cornuau, *id.*

M. Bresson, chirurgien sous-aide, a été l'objet d'une mention

spéciale, dans laquelle on a regretté de n'avoir pas un cinquième prix à lui accorder.

1er. accessit. M. Malapert, chirurgien surnuméraire. — 2e. accessit. M. Teinturier, *id.*

Prix de pharmacie.

1er. prix. M. Galabert, pharmacien sous-aide à l'hôpital de la Garde royale. — 2e. prix. M. Barthez, *id.*, au Val-de-Grâce.

Accessit. M. Collin, *id.*

TABLEAU STATISTIQUE

DE L'ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE, EN 1828.

Présenter en quelques pages et d'une manière synoptique le cadre immense de l'armée dans ses divisions actives et administratives, et les institutions nombreuses que les départemens de la guerre et de la marine renferment dans leurs limites; résumer des annales assez volumineuses en tableaux qui offrent l'ensemble des forces militaires de l'État et la situation de la marine, telle est la tâche que l'on s'est imposée.

Les établissemens militaires que le génie des officiers français rend chaque jour plus intéressans; les écoles où celui qui doit commander apprend à joindre à la valeur, commune aux français, l'esprit de discipline et les connaissances sans lesquelles la bravoure est quelques fois stérile; enfin les institutions qui servent de récompense au mérite de tous genres, occupent dans cet aperçu statistique, le rang qui leur convient comme bases essentielles de la force militaire et de la réputation méritée de l'armée.

Encore couverte d'une gloire récente, cette armée consacre aujourd'hui les momens d'une paix nécessaire à justifier ce que dira la postérité: qu'elle a été illustre et par la valeur et par le génie. Publier sa composition est un hommage que l'on est fier de lui

rendre ici : c'est un fragile monument destiné à consacrer l'époque d'une gloire éternelle.

DIVISION.

La France se divise en divisions territoriales militaires, et se subdivise en départemens ou subdivisions. Chaque division commandée par un gouverneur et un lieutenant-général, comprend plusieurs départemens : ses départemens ou subdivisions sont commandés par des maréchaux de camp.

La France compte 21 divisions militaires et 87 départemens : en voici l'état.

PARIS. 1re *Division militaire.* — Seine, Seine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Oise, Loiret, Eure.

CHALONS. 2e *Division militaire.* — Marne, Ardennes, Meuse.

METZ. 3e *Division militaire.* — Moselle, Meurthe, Vosges.

TOURS. 4e *Division militaire.* — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

STRASBOURG. 5e *Division militaire.* — Bas-Rhin, Haut-Rhin.

BESANÇON. 6e *Division militaire.* — Ain, Doubs, Jura, Haute-Saône.

GRENOBLE. 7e *Division militaire.* — Isère, Drôme, Hautes-Alpes.

MARSEILLE. 8e *Division militaire.* — Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Vaucluse, Var.

MONTPELLIER. 9e *Division militaire.* — Hérault, Ardèche, Gard, Lozère, Tarn, Aveyron.

NIMES. 10e *Division militaire.* — Aude, Pyrénées-Orientales, Arriége, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn.

BORDEAUX. 11e *Division militaire.* — Gironde, Landes, Basses-Pyrénées.

NANTES. 12e *Division militaire.* — Loire-Inférieure, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

RENNES. 13e *Division militaire.* — Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

CAEN. 14e *Division militaire.* — Calvados, Manche, Orne.

ROUEN. 15e *Division militaire.* — Seine-Inférieure, Somme, Eure.

LILLE. 16e *Division militaire.* — Nord, Pas-de-Calais.

BASTIA. 17e *Division militaire.* — Corse.

Dijon. 18[e] *Division militaire.* — Côte-d'Or, Aube, Haute-Marne, Lyonne, Saône-et-Loire.

Lyon. 19[e] *Division militaire.* — Rhône, Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire.

Périgueux. 20[e] *Division militaire.* — Lot-et-Garonne, Corrèze, Lot, Dordogne, Charente.

Bourges. 21[e] *Division militaire.* — Cher, Indre, Allier, Creuze, Nièvre, Haute-Vienne.

La garde de ses frontières et de son territoire est confiée à 166 places fortes, postes militaires, châteaux, forts et citadelles.

Les divisions, les subdivisions et les places fortes ont chacune un état-major, dont la force est proportionnée aux besoins du service. Un secrétaire-archiviste est en résidence fixedans chaque chef-lieu de division militaire.

ARMÉE DE TERRE.

État-major général (1).

Colonels-généraux. — S. A. R. Mgr. le Dauphin, colonel-général des carabiniers, cuirassiers et dragons. — S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, colonel-général des suisses. — S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, colonel-général des hussards.

Ministère de la guerre. — S. E. M. le vicomte de Caux, ministre secrétaire-d'état de la guerre. — M. le vicomte de Nompère de Champagny, aide-de-camp de Mgr. le Dauphin, directeur-général du personnel.

Nombre de Maréchaux de France, 12. — Lieutenans-généraux revêtus du titre de gouverneurs de divisions militaires, 13. — Lieutenans-généraux faisant partie du cadre de l'état-major-général d'infanterie et de cavalerie, 134, dont 21 employés dans les divisions militaires; 2 en Espagne; 6 dans la maison militaire du Roi ou auprès de S. M.; 4 dans la garde royale; 25 diversement employés, et 90 disponibles; d'artillerie, 10; du génie 6. — Total de MM. les lieutenans-généraux, 150. — Dans ce nombre ne sont pas compris

---

(1) Ce cadre; celui du corps royal d'état-major et celui du corps de l'intendance militaire qui suivent, peuvent être augmentés en raison des besoins.

10 lieutenans-généraux qui conservent leurs emplois sans faire partie du cadre, ou qui remplissent des fonctions indépendantes du département de la guerre.

Nombre des Maréchaux-de-camp faisant partie du cadre de l'état-major général d'infanterie et de cavalerie, 276, dont 71 employés dans les divisions militaires; 6 en Espagne; 3 dans les colonies; 18 dans la maison militaire du Roi ou auprès des princes; 7 dans la garde royale; 27 diversement employés et 144 disponibles; d'artillerie, 14; du génie, 9. — Total de MM. les Maréchaux de camp, 299. — Non compris 15 maréchaux de camp qui conservent leur emploi sans faire partie du cadre, ou qui remplissent des fonctions indépendantes du département de la guerre.

CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR,

D'après l'organisation du 10 *décembre* 1826.

Nombre d'Officiers titulaires du cadre. — Colonels, 31; lieutenans-colonels, 31; chefs de bataillon, 98; capitaines, 289. — Officiers détachés dans les corps; lieutenans détachés, 89; lieutenans aides-majors, 65; sous-lieutenans détachés, 40; sous-lieutenans élèves, 45. — Total, 688.

L'institution de ce corps appartient au règne de Louis XVIII, qui l'a crée le 6 mai 1818. Il justifie par son zèle, ses services, son application et ses talens, la sage prévoyance du législateur habile qui l'a constitué.

Les colonels sont chargés des détails du service comme chefs-d'états-majors divisionnaires, comme sous-chefs d'états-majors généraux, où comme premiers aides de camps des maréchaux de France et des généraux commandans en chefs des corps d'armée. En temps de paix les lieutenans-colonels peuvent aussi remplir les fonctions de chefs d'états-majors divisionnaires.

Les autres officiers sont employés aux états-majors-généraux des armées, près des gouverneurs ou divisions militaires, comme aides de camps des officiers généraux et comme aides-majors dans les différens corps de l'armée (*Ordonnance du* 6 *mai* 1818).

ÉTAT MAJOR DES PLACES.

Nombre des Lieutenans de Roi. — Maréchaux de camp, 8; co-

lonels, 33, lieutenans-colonels, 18; chefs de bataillon ou d'escadron, 62. — Commandans de postes. Capitaines, 37; lieutenans, 9. — Majors de places. Colonels, 0; lieutenans-colonels, 6; chefs de bataillon ou d'escadron, 3. — Adjudans de place. Chefs de bataillon ou d'escadron, 2; capitaines, 120; lieutenans, 62. — Aumôniers, 8. — Secrétaires-archivistes, 96. — Portiers-consignes, 300. — Total, 764.

Dans ce nombre ne sont pas compris 21 officiers d'infanterie et de cavalerie employés comme commandans et adjudans de place en Espagne; savoir :

Colonels, 5; chefs de bataillon ou d'escadron, 6; capitaines, 9; lieutenans, 1.

MM. les maréchaux de camp lieutenant de Roi, ne font pas partie du cadre de l'état-major général.

Les places sont divisées en 1re, 2me, 3me et 4me classes.

Le nombre de lieutenans de Roi et celui des commandans de poste, présente un total de 166 places ou postes militaires.

Les secrétaires-archivistes sont pris dans les grades de capitaines, de lieutenans, de sous-lieutenans et de sous-officiers; les portiers-consignes dans les grades d'adjudans sous-officiers, sergens-majors, sergens et caporaux.

CORPS DE L'INTENDANCE MILITAIRE

D'après l'organisation du 18 septembre 1822.

La fusion des corps d'inspecteurs aux revues et de commissaires des guerres, constitua le nouveau corps administratif militaire de l'intendance (*Ordonnance du 29 juillet 1817*). Il se compose ainsi qu'il suit :

Intendans militaires, 28. Sous-intendans-militaires de 1re classe, 25; de 2me classe, 50; de 3me classe, 111 — Adjoints, 42. Total 256.

Les intendans, sous-intendans et sous-intendans adjoints sont nommés par le Roi, sur la proposition du ministre-secrétaire d'état de la guerre.

Les emplois de sous-intendans sont donnés, moitié à l'avance-

ment des adjoints, et moitié aux majors de l'armée, au choix du Roi.

Les emplois de sous-intendants adjoints sont donnés, au choix du Roi, aux capitaines du corps royal d'état-major et aux officiers comptables du même grade.

MAISON MILITAIRE DU ROI.

L'ordonnance du 24 mai 1826, réduit à quatre les compagnies des gardes du corps du Roi qui avaient été portées à cinq le 16 septembre 1824.

L'état-major des quatre compagnies se compose d'un major, (maréchal de camp), de deux aides-majors (maréchaux de camp ou colonels), d'un adjudant de l'habillement (chef d'escadron).

L'état-major de chaque compagnie est composé d'un capitaine (lieutenant-général), d'un lieutenant-commandant (maréchal de camp ou colonel), d'un lieutenant-major (colonel ou lieutenant-colonel), d'un sous-lieutenant-adjudant-major (lieutenant-colonel ou chef d'escadron), d'un adjudant (chef d'escadron), d'un porte-étendard (*idem*), d'un maréchal des logis-trésorier et d'un maréchal des logis d'habillement (capitaines), d'un aumônier et d'un chirurgien-major.

Les compagnies sont composées de quatre lieutenans (colonels), de 8 sous-lieutenans (lieutenans-colonels), de 6 maréchaux des logis de 1re classe; 6 maréchaux des logis de 2e classe; de 24 brigadiers, de 70 gardes de 1re classe (capitaines), de 70 gardes de 2e classe (lieutenans), et de 124 gardes de 3e classe (sous-lieutenans).

Le corps des maréchaux et fourriers des logis est de : un grand maréchal des logis (lieutenant-général), 4 maréchaux des logis (lieutenans-colonels ou chefs d'escadron), 4 fourriers des logis de 1re classe (chefs d'escadron), et de 4 fourriers des logis de 2e classe (capitaines).

Ainsi la force de la maison militaire du Roi, en y comprenant la compagnie des gardes à pied ordinaires est de :

Officiers garde du corps, 1292; fourriers des logis, 13; gardes à pied ordinaires du corps du Roi, 55. — Total 1360. Plus 54

Dijon. 18e Division militaire. — [illegible]
Yonne, Saône-et-Loire.
Lyon. 19e Division militaire. — [illegible]
Drôme, Haute-Loire.
Périgueux. 20e Division militaire. — [illegible]
Lot, Dordogne, Charente.
Bourges. 21e Division militaire. — [illegible]
Nièvre, Haute-Vienne.

La partie de ses frontières [illegible] places fortes, postes militaires, [illegible]

Les divisions, les subdivisions [illegible] un état-major, dont la force est [illegible] vice. Un [illegible] des divisions militaires.

Colonel-[illegible] ral des [illegible] de Bordeaux [illegible] d'Orléans [illegible]

Ministère [illegible] nistre secrétaire [illegible] de Champagny [illegible] général [illegible]

Nombre [illegible] revêtus [illegible] Lieutenant-général [illegible] d'infanterie [illegible] militaires [illegible] auprès de S. [illegible] et 90 [illegible]



Artillerie. — L'artillerie est composée d'un régiment à pied, fort de 8 compagnies et d'une compagnie d'ouvriers; d'un régiment à cheval de 4 compagnies et d'un régiment du train, de 6 compagnies.

D'après l'ordonnance d'organisation, les différens corps de la garde doivent former l'effectif ci-après :

Infanterie. — 6 régimens français à 3 bataillons. Pied de paix, officiers 528; troupe, 10,416. Pied de guerre, officiers 528; troupe, 16,461. — 2 régimens suisses à 3 bataillons. Pied de paix, officiers 182; troupe, 4,414. Pied de guerre, officiers 182; troupe, 4,414.

Cavalerie. — 2 régimens de grenadiers. Pied de paix, officiers 130; troupe, 1354. chevaux, 1564. Pied de guerre, officiers 130; troupe, 1738; chevaux 1564. Pied de guerre, officiers 130; troupe, 1738; chevaux 1,960. — 2 régimens de cuirassiers. Pied de paix, officiers 130; troupe, 1354; chevaux 1,564. Pied de guerre, officiers 130; troupe, 1,738; chevaux 1,960. — 1 régiment de dragons. Pied de paix, officiers 65; troupe, 677; chevaux 782. Pied de guerre, officiers 65; troupe, 869; chevaux, 980. — 1 régiment de chasseurs. Pied de paix, officiers 65; troupe, 677; chevaux 782. Pied de guerre, officiers 65; troupe, 869; chevaux 980. — 1 régiment de lanciers. Pied de paix, officiers 65; troupe, 677; chevaux 782. Pied de guerre, officiers 65, troupe, 869; chevaux 980. — 1 régiment de hussards. Pied de paix, officiers 65; troupe, 677; chevaux 782. Pied de guerre, officiers 65; troupe, 869; chevaux 980.

Artillerie. — 1 régiment d'artillerie à pied. Pied de paix, officiers 47; troupe, 613; chevaux ». Pied de guerre, officiers 47; troupe, 861; chevaux ». — 1er régiment d'artillerie à cheval. Pied de paix, officiers 28; troupe, 350; chevaux 337. Pied de guerre, officiers 28; troupe, 422; chevaux 470. — 1 régiment du train. Pied de paix, officiers 22; troupe, 493; chevaux 636. Pied de guerre, officiers 22; troupe, 1,440; chevaux 2,416. — Totaux. Pied de paix, officiers 1,327; troupe, 21,702; chevaux 7,230. Pied de guerre, officiers 1,327; troupe, 30,550; chevaux 10,726. Total général, officiers compris, Pied de paix 23,029. Pied de guerre 31,877.

Les régimens d'infanterie de la garde comptent, en outre, 24 enfans de troupe, ceux de la cavalerie, 6 ; l'artillerie et le train 24.

TROUPE DE LIGNE.

Trois ordonnances du 27 février 1825 constituent la force de l'armée en 64 régimens de ligne, 20 régimens d'infanterie légère, 48 régimens de cavalerie, 8 régimens d'artillerie à pied, 4 régimens d'artillerie, etc., etc.

Les troupes étrangères au service de France, se composent de 4 régimens suisses et du régiment de Hohenlohe.

Infanterie. — Chaque régiment d'infanterie se compose d'un état-major et de trois bataillons (1). Il y a huit compagnies par bataillon, dont une de grenadiers ou de carabiniers, une de voltigeurs et 6 de fusiliers ou chasseurs.

L'état-major des régimens est composé, en temps de guerre comme sur pied de paix, d'un colonel, un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon, un major, trois adjudans-majors, un trésorier, un officier d'habillement, un porte-drapeau, un aumônier, un chirurgien-major, deux aides ; total, 16 officiers.

Les officiers des compagnies sont au nombre de 72, dont 6 capitaines de première classe, 18 de deuxième, 12 lieutenans de première classe, 12 de deuxième et 24 sous-lieutenans, ce qui forme un total de 88 officiers.

Le nombre des sous-officiers du petit état-major et des compagnies est le même pour le pied de paix que pour le pied de guerre. Il est de 380 pour les régimens de la garde et de 359 pour ceux de la ligne.

Cavalerie. — La cavalerie se compose de deux régimens de carabiniers, 10 régimens de cuirassiers, 12 régimens de dragons, 18 régimens de chasseurs, 6 régimens de hussards.

---

(1) Les régimens d'infanterie légère ont été provisoirement conservés à deux bataillons, le 16e excepté. Ce régiment, qui est aux colonies, a été porté à 3 bataillons avant son embarcation. Une ordonnance du 28 août 1827, licencie les deux régimens d'infanterie de la Marine, à 3 bataillons chacun, et porte que les officiers, sous-officiers et soldats qui en faisaient partie, concourront à la formation du 3e bataillon des 11e, 13e et 15e régimens d'infanterie légère.

Chacun des régimens de cavalerie est composé d'un état-major et doit être de 6 escadrons (1). L'état-major est composé, sur les deux pieds de guerre et de paix, d'un colonel, un lieutenant-colonel, 3 chefs d'escadron, un major, un instructeur en chef, 3 adjudans-majors, un trésorier, un officier d'habillement, un aumônier (2), un chirurgien-major, deux aides; total, 17 officiers.

Les officiers des escadrons sont au nombre de 48, dont 6 capitaines-commandans, 6 capitaines en second, 6 lieutenans en premier, 6 lieutenans en second et 24 sous-lieutenans.

Le nombre des sous-officiers du petit état-major et des escadrons est le même en temps de guerre comme sur pied de paix. Il est de 167 pour les régimens de la garde, ceux de grosse cavalerie et de cavalerie légère.

Corps royal de l'artillerie. — Les troupes d'artillerie de la ligne, se composent de 8 régimens d'artillerie à pied, 4 régimens à cheval, un bataillon de pontonniers; 12 compagnies d'ouvriers, une d'armuriers, 8 escadrons du train.

Chaque régiment d'artillerie à pied est composé d'un état-major et de 20 compagnies; chaque régiment d'artillerie à cheval d'un état-major et de 8 compagnies; le bataillon de pontonniers est composé d'un état-major et de 12 compagnies; les escadrons du train d'artillerie sont composés d'un état-major, de 16 compagnies en temps de guerre et de 8 en temps de paix.

Corps royal du génie. — Les troupes du génie ont été organisées par ordonnance du 27 octobre 1824.

Cette arme se compose de trois régimens; chaque régiment d'un état-major, de 3 bataillons et d'un cadre de compagnie de dépôt. Chaque bataillon est formé de huit compagnies, dont deux de mineurs et 6 de sapeurs.

---

(1) On verra plus bas les différences existantes, aujourd'hui, pour le nombre d'escadrons par régiment.

(2) En vertu d'une décision royale du 12 mai 1825, les aumôniers prennent rang à l'état-major immédiatement après les officiers supérieurs; c'est-à-dire, avant les adjudans-majors, le trésorier, l'officier d'habillement, le porte drapeau et les chirurgiens.

La composition de l'état-major des régimens du génie est à-peu-près la même que celle des régimens d'infanterie. Cet état-major compte de plus, un chef de bataillon commandant de l'école régimentaire, un capitaine-adjoint au commandant de l'école et trois professeurs attachés à l'école, ce qui porte à 21 l'effectif des officiers qui le composent.

Observation. L'artillerie et le génie sont des corps spéciaux. Dans chacune de ses armes, après 10 ans de service dans le même grade, on obtient la retraite du grade immédiatement supérieur.

D'après ce qui précède, la force des corps composant les différentes armes, peut être calculée de la manière suivante :

Infanterie nationale.—64 régimens d'infanterie de ligne à 3 bataillons. Pied de paix, officiers, 5,622; troupe, 112,832; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 5,622; troupe, 164,272; chevaux, ». — 4 régimens d'infanterie légère à 3 bataillons. Pied de paix, officiers, 352; troupe, 7,148; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 352; troupe, 9,988; chevaux, ». — 16 régimens d'infanterie légère à 2 bataillons. Pied de paix, officiers, 876; troupe, 11,206; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 876; troupe, 27,814; chevaux, ».—Total de l'infanterie française. Pied de paix, officiers, 6,850; troupe, 131,186; chevaux ». Pied de guerre, officiers, 6,850; troupe, 202,074.

Infanterie étrangère. — 4 régimens suisses à 3 bataillons. Pied de paix, officiers, 364; troupe, 7,460; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 364; troupe, 7,460; chevaux, ». — 1 régiment étranger à 3 bataillons. Pied de paix, officiers, 88; troupe, 1,787; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 88; troupe, 1,787; chevaux, ». — Total de l'infanterie étrangère. Pied de paix, officiers, 452; troupe, 9,247; chevaux ». Pied de guerre, officiers, 452; troupe, 9,247; chevaux, ».

Cavalerie. — 2e régimens de carabiniers à 6 escadrons. Pied de paix, officiers 102; troupe, 1,332; chevaux, 1116. Pied de guerre, officiers 102; troupe, 1716; chevaux, 1724. — 6 régimens de cuirassiers à 4 escadrons. Pied de paix, officiers, 234; troupe, 2,664; chevaux, 2,333. Pied de guerre, officiers, 234; troupe, 3,434; chevaux, 3,648. — 4 régimens de cuirassiers à 6 escadrons. Pied de paix, officiers, 204; troupe, 2,664; chevaux, 2,333. Pied de guerre, officiers, 204; troupe, 3,432; chevaux, 3,648. — 11 ré-

gimens de dragons à 6 escadrons. Pied de paix, officiers, 561; troupe, 7,326; chevaux, 6,138. Pied de guerre, officiers, 561; troupe, 10,494; chevaux, 9,438. — 1 régimens de dragons à 4 escadrons. Pied de paix, officiers, 39; troupe, 444; chevaux, 372. Pied de guerre, officiers, 39; troupe, 636; chevaux, 572. — 18 régimens de chasseurs à 6 escadrons. Pied de paix, officiers, 968; troupe, 11,988; chevaux, 10,044. Pied de guerre, officiers, 968; troupe, 17,172; chevaux, 15,444. — 6 régimens de hussards à 4 escadrons. Pied de paix, officiers, 234; troupe, 2,664; chevaux, 2,233. Pied de guerre, officiers; 234; troupe, 3,432; chevaux, 3,648. — Total de la cavalerie. Pied de paix, officiers, 2,342; troupe, 29,082; chevaux, 24,369. Pied de guerre, officiers, 2,342; troupe, 40,314; chevaux, 39,922.

Corps royal d'Artillerie. — État-major ou employés dans les places. — Colonels, 36; lieutenans-colonel, 36; chefs de bataillon, 72; capitaines, 170; sous-lieutenans élèves, 50. Total, 364. Pied de guerre, 364. — Employés et gardes, pied de paix, 560. Pied de guerre, 560. — 8 régimens d'artillerie à pied. Pied de paix; officiers, 768; troupe, 11,384; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 768; troupe 16,184; chevaux ». — 4 régimens d'artillerie à cheval, pied de paix; officiers, 192; troupe, 2,380; chevaux, 1832. Pied de guerre, officiers, 192; troupe, 3,340; chevaux, 3,424. — 1 bataillon de pontonniers. Pied de paix; officiers, 61; troupe, 922; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 61; troupe, 1,498; chevaux, ». — 12 compagnies d'ouvriers d'artillerie. Pied de paix, officiers, 48; troupe, 840; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 48; troupe, 1,200; chevaux, ». — 1 compagnie d'armuriers. Pied de paix, officiers, »; troupe, »; chevaux, ». Pied de guerre; officiers, 4; troupe, 100; chevaux, ». — 13 compagnies de canonniers sédentaires (environ). Pied de paix, officiers, 52; troupe, 2,300; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 52; troupe, 2,300; chevaux, ». — 8 escadrons du train. Pied de paix, officiers, 25; troupe, 658; chevaux, 364. Pied de guerre, officiers, 26; troupe, 1,916; chevaux, 3,180. — Totaux de l'artillerie; pied de paix, officiers, 1,510; troupe, 19,044; chevaux, 2,196. Pied de guerre, officiers, 1,515; troupe, 27,098; chevaux, 6,604.

Train des équipages. — État-major. Pied de paix, officiers, 6; troupe, 9; chevaux, 12. Pied de guerre, officiers, 6; troupe, 9; chevaux, 12. — 4 compagnies du train. Pied de paix, officiers, 16; troupe, 488; chevaux, 220. Pied de guerre, officiers, 32; troupe, 976; chevaux, 440. — 4 compagnies d'ouvriers. Pied de paix, officiers, 16; troupe, 288; chevaux, ». Pied de guerre, officiers, 24; troupe, 480; chevaux, ». — Total du train des équipages. Pied de paix, officiers, 38; troupe, 785; chevaux, 232. Pied de guerre, officiers, 62; troupe, 1,465; chevaux, 452.

Corps royal du génie. — État-major ou officiers employés dans les places. — Colonels, 26; lieutenans-colonels, 28; chefs de bataillons, 63; capitaines, de 1re classe, 140; de 2e classe, 130; élèves, 20. — Total. Pied de paix, 407. Pied de guerre, 407. — Employés et gardes. Pied de paix, officiers, »; troupe, 500. Pied de guerre, officiers »; troupe 500. — 3 régimens à 3 bataillons. Pied de paix, officiers, 363; troupe, 7,449. Pied de guerre, officiers, 363; troupe, 10,905. — Totaux du corps royal du génie. Pied de paix, officiers, 770; troupe, 7,949. Pied de guerre, officiers, 770; troupe, 11,405.

Corps royal des ingénieurs géographes.

Les fonctions des ingénieurs géographes consistent dans la levée des plans des frontières et des pays dans lesquels ils sont employés; dans les opérations géodésiques et la confection des cartes géographiques; etc., etc.

Une ordonnance du 26 mars 1826, réorganise le corps royal des ingénieurs géographes, placés dans les attributions du ministère de la guerre. Le cadre en est composé ainsi qu'il suit :

Colonels, 3; lieutenans-colonels, 3; chefs d'escadron, 9. Capitaines, de 1re classe, 18; de 2e classe, 18; lieutenant, 10; sous-lieutenans, fesant fonctions de lieutenans, 4. Élèves sous-lieutenans, 4. — Total du corps des Ingénieurs géographes, 69.

TROUPES HORS LIGNE.

GENDARMERIE ROYALE.

Ce corps se compose : 1° de la gendarmerie d'élite, instituée

pour le service des résidences royales; 2°, de 24 légions pour le service des départemens et des arrondissemens maritimes; 3°, de la gendarmerie spécialement affectés au service de la ville de Paris; 4°, de deux compagnies de gendarmerie à cheval, employées dans les colonies; 5°, d'un bataillon de voltigeurs Corses auxiliaires de la gendarmerie pour le service de cette île.

COMPOSITION.

1° *Gendarmerie d'élite.* — Un état-major, deux escadrons. Officiers, 16; troupe, 301.

2°, *24 légions, divisées en compagnies, lieutenances et brigades.* — Colonels ou lieutenans-colonels chefs de légion, 24; chefs d'escadrons et capitaines-commandans de compagnie, 92; capitaines-lieutenans, 24; lieutenans, 354; trésoriers, 92. Total, 587.

A cheval. — Maréchaux des logis, 533; brigadiers, 1,067; gendarmes et trompettes, 8,000. — Total 9,590.

A pied. — Maréchaux des logis, 216; brigadiers, 434; gendarmes, 3250. — Total, 3900.

3° *Gendarmerie royale de Paris.* — Un état-major et six compagnies de 251 hommes chacune. Officiers, 42; gendarmes à cheval, 569; à pied, 917. — Total. 1486.

4° *Compagnie des colonies.* — Officiers 6; gendarmes 156.

5° *Bataillon Corse.* — Officiers, 21; gendarmes, 400.

Total général de la gendarmerie royale. Officiers 672; gendarmes, 15,833.

Compagnies sédentaires.

Par suite de la nouvelle acception donnée à la dénomination de vétérans, par la loi du 10 mars 1818 sur le recrutement de l'armée, les compagnies de sous-officiers, fusiliers et canonniers vétérans ont pris, par ordonnance du 25 mars, même année, le titre de compagnies de sous-officiers, fusiliers et canonniers sédentaires. Voici le nombre et l'organisation de ces compagnies.

Compagnies d'artillerie (1), 13. Compagnie de sous-officiers

(1) Voir, à l'article de cette arme, le tableau de la page 126, où l'on donne la force approximative des compagnies de canonniers sédentaires.

de la garde royale, 1; officiers, 4; — Compagnie de sous-officiers de la ligne, 10; officiers 44. — Compagnie de fusiliers de la garde royale, 1; officiers, 4. — Compagnie de fusiliers de la ligne, 32; officiers, 126. — Total des officiers 178. Total des troupes, 5705.

Compagnies de discipline. — Une ordonnance du 1er avril 1818 prescrit la formation de compagnies detachées organisées sous la dénomination de compagnies de discipline. Ces compagnies sont aujourd'hui au nombre de huit; savoir :

4 compagnies de fusiliers, 20 officiers. 4 compagnies de pionniers, 20 officiers. — Total. 40 officiers. — Le nombre de soldats est indéterminé.

SERVICE DE SANTÉ ET HÔPITAUX MILITAIRES.

Une ordonnance du 18 septembre 1824 porte réorganisation du service de santé et des hôpitaux militaires de l'armée de terre. Ce personnel comprend les officiers de santé militaires, divisés en trois sections : la médecine, la chirurgie et la pharmacie; les officiers d'administration des hôpitaux, et les infirmiers militaires.

Le nombre des officiers de santé, celui des officiers et employés des hôpitaux est fixé; savoir :

OFFICIERS DE SANTÉ. — *Médecins.* — Inspecteur, brévété, 1. Principaux, brévetés, 10. Ordinaires, brévetés, 40; plus, commissionnés, 19. Adjoints, brévetés, 10; plus, commissionnés, 10.

Chirurgiens. — Inspecteur, bréveté, 1. Principaux, brévetés, 12. Majors, brévetés, 184; plus, commissionnés, 58. Aides-majors, brévetés, 292; plus, commissionnés, 100. Sous-aides-majors, brévetés, 173; plus, commissionnés, 137.

Pharmaciens. — Inspecteur, bréveté, 1. Principaux, brévetés, 8. Majors, brévetés, 30; plus, commissionnés, 21. Aides-majors, brévetés, 30; plus, commissionnés, 40. Sous-aides-majors, brévetés, 62; plus, commissionnés, 94. — Totaux. Brévetés, 854; plus, commissionnés, 479. — Total général, 1333.

Dans ce nombre ne sont pas compris les officiers de santé des corps.

Officiers et employés des hôpitaux. — Officiers principaux d'administration, 8. Officiers comptables d'administration, 25.

Adjudans d'administration, de 1re classe, 30; de 2e classe, 40. Sous-adjudans d'administration, 50.—Total 153. Infirmiers majors entretenus, 150. Infirmiers ordinaires entretenus, 400. Total 550.

Il est en outre attaché dans les hôpitaux un nombre indéterminé d'infirmiers non entretenus.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DES FORCES MILITAIRES DE LA FRANCE, CONFORMÉMENT AUX ORDONNANCES CONSTITUTIVES DE L'ARMÉE.

	SUR PIED DE PAIX.			SUR PIED DE GUERRE.		
	offic.	troup.	chev.	offic.	troup.	chev.
État major général.	1,886	300	»	1,886	300	»
Maison du Roi.	1,360	354	1,186	1,360	354	1,186
Garde royale.	1,327	21,702	7,230	1,327	30,550	10,726
Infanterie française.	6,850	131,186	»	6.850	202 074	»
——— étrangère.	452	9,247	»	452	9,247	»
Cavalerie.	2,342	29,082	24,369	2,342	40.314	39,922
Artillerie.	1,510	19.044	2,196	1,515	27,098	6,604
Train des équipages.	38	785	232	62	1,465	452
Corps royal du génie.	770	7,949	»	770	11,405	»
——— des ingénieurs géographes.	69	»	»	69	»	»
Gendarmerie royale.	672	15,833	10,520	672	15,833	10.520
Compagnies sédentaires.	178	5,708	»	178	5,708	«
——— de discipline.	40	»	»	40	»	»
Hôpitaux. Officiers de santé.	1,333	»	»	1,333	»	»
Hôpitaux. Administration.	153	550	»	153	550	»
Totaux.	18.930	341,740	45,733	19.009	444,898	69.410
Total général, officiers compris.	360,720.			463,907		

Dans la récapitulation ci-dessus on n'a pas compris les gardes nationales du royaume, qui en temps de guerre peuvent fournir une force considérable pour la garde des frontières, des places et le maintien de l'ordre dans l'intérieur. On n'y a pas compris non plus

les soldats qui, rentrés dans leurs foyers après leur temps de service, sont encore employés, dans l'intérieur, à la défense des places (*Loi du* 10 *mars* 1818).

RESSOURCES DE LA FRANCE, *productions, industrie, commerce.*

Les ressources de la France sont considérables : elles consistent en vins, grains, bestiaux, légumes, fourrages, bois de construction, et de chauffage, etc., etc. Les mines de fer et de plomb y sont abondantes. Les houillères existantes dans presque tous les départemens, sont plus que suffisantes pour alimenter les forges et les fonderies royales et particulières : elles peuvent également pourvoir à toutes les usines que le commerce et l'industrie ont multipliées. De riches colonies, l'ouverture de nombreux canaux, un commerce actif, secondé par les vues bienfaisantes du gouvernement ; des débouchés faciles et commodes, ont rendus nos manufactures florissantes. Plusieurs rivalisent avec l'Angleterre et surpassent en qualité celles européennes. A cet aperçu rapide et incomplet des ressources de la France sous les rapports militaires, ont peut ajouter les suivantes.

ARMÉE. — MATÉRIEL.

Nous dirons encore un mot de l'armée, que la bonté du Roi vient de placer sous la protection immédiate de S. A. R. Mgr. le Dauphin. Sans doute qu'elle était digne de cette faveur par sa bonne discipline, par sa belle tenue et par l'esprit qui l'anime; mais combien ne doit-elle pas redoubler de zèle et d'activité pour justifier un choix qui l'honore et qui la rend si glorieuse. Elle va désormais trouver des motifs d'encouragement et d'émulation. La faveur ne sera plus qu'un vain titre : le mérite seul pourra obtenir des grades et des emplois.

Le matériel de l'armée est immense. Il consiste en bouches à feu et projectiles; équipages de pont, caissons, affûts, forges de campagne, outils pour l'attaque et la défense des places, pour les arsenaux de l'artillerie et du génie, et pour les campemens ; tentes, bois, fers, etc., etc.

Finances, administrations. — Les dépenses du département

de la guerre varient annuellement de 200, à 210 millions de francs, les recettes de l'État, de 980 millions à un milliard.

Les administrations se sont considérablement améliorées depuis un demi-siècle; des chefs habiles, des employés instruits, actifs et vigilans ont substitué à l'ancienne marche routinière des méthodes mieux entendues, et ont accéléré par là l'expédition des affaires.

Population, villes, ports. —On vient de voir qu'elles étaient les ressources de la France : sa population, d'après le dernier tableau de recensement, annexé au bulletin des lois, en 1827, est de 31,845,428 âmes.

Ses villes s'embellissent chaque jour. Chaque jour voit s'élever de nouveaux édifices, de nouveaux monumens.

Ses ports, jaloux de concourir à la gloire d'un siècle si fécond en tout genre, servent de point central au commerce; élèvent de jeunes marins, et lui préparent une marine qui sera fière un jour de soutenir sa puissance et l'honneur de son pavillon.

ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENS MILITAIRES.

BUREAUX DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, ET SOMMAIRE DES AFFAIRES DONT ILS TRAITENT.

CABINET PARTICULIER DU MINISTRE. — Réception des dépêches adressées particulièrement au ministre; rédaction et expédition de tous les travaux que le ministre se réserve particulièrement.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Bureau du secrétariat.* Travaux de centralisation et d'ensemble attribués au secrétaire général; réception et ouvertures des dépêches; choix de celles à soumettre immédiatement au ministre; renvoie des affaires urgentes aux bureaux qu'elles concernent; réunion du travail pour le conseil du Roi. — *Bureau des dépêches et de l'enregistrement général.* — *Bureau des lois et archives.* — *Bureau du service intérieur.* Tout ce qui regarde l'hôtel et les employés. — *Bureau de l'intendance militaire, des décorations et grâces, dotation de Saint-Louis, et invalides.*—Personnel et état civil de l'intendance militaire; décorations et grâces; admission à l'hôtel royal des Invalides, dotations

et administration des invalides; dotations, pensions et secours de l'ordre de Saint-Louis. La délivrance des mandats payables, tant à la caisse du préposé du payeur du département de la Seine, qu'à celle de l'agent comptable du ministère.

BUREAUX DONT LE MINISTRE SE RÉSERVE LA DIRECTION IMMÉDIATE. — *Bureau de la solde et des revues.* — *Bureau de l'habillement, du harnachement, et des lits militaires.* (En cas d'empêchement, le ministre délègue au secrétaire général la direction et la signature du travail de ces deux bureaux.)

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL. — CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, 1re. *section.* La centralisation du travail; les objets généraux et d'ensemble. 2e *section.* Officiers généraux; le corps royal d'état-major et son école; le corps royal des ingénieurs géographes et son école; le personnel des états-majors de place; le détail des anciens officiers des armées royales et de l'intérieur. — *Bureau de la correspondance générale, mouvement des troupes, et écoles militaires.* — *Bureau du recrutement.* — *Bureau de l'infanterie.* (Ce bureau a de plus les attributions relatives à l'organisation et l'inspection des compagnies sédentaires d'infanterie.) — *Bureau de la cavalerie.* — *Bureau de la justice militaire.* — *Bureau de la gendarmerie.* — ARTILLERIE (personnel et matériel). Arsenaux et autres établissemens. — GÉNIE (personnel et matériel), fortifications et établissemens militaires. (Le ministre se réserve de travailler directement, pour ce qui concerne le matériel de l'artillerie et du génie, avec les deux chefs de division.

DIVISIONS DES SUBSISTANCES MILITAIRES, HÔPITAUX ET TRANSPORTS. — *Bureau des vivres et approvisionnemens.* — *Bureau des fourrages et chauffage.* — *Bureau de la comptabilité des subsistances militaires* — *Bureau des hôpitaux.* — *Bureau des transports, convois et équipages militaires.* (Ce bureau a de plus les attributions relatives aux frais de poste, et de gîte et geolage.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS. — *Bureau de la comptabilité générale et des budgets.* — *Bureau des pensions, traitemens de réforme et secours.*

S. E. le Ministre de la guerre donne des audiences particulières.

lorsqu'on lui en fait la demande par écrit, en indiquant l'objet dont on désire l'entretenir.

Les bureaux sont ouverts au public les 1er et 3e mercredi de chaque mois, de deux à quatre heures.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

Ce conseil vient d'être créé par ordonnance du 17 février de cette année. Il est sous la présidence de Monseigneur le Dauphin, et se compose de 3 maréchaux de France, 12 lieutenans généraux, 2 intendans militaires, un maréchal de camp secrétaire. Il est chargé de discuter, avant d'être soumis au Roi, les projets de lois, d'ordonnances, de réglemens et de décision concernant la législation militaire.

Il doit examiner, sur le renvoi qui lui en sera fait par S. M., les lois et ordonnances actuellement en vigueur sur l'organisation et la législation de l'armée de terre, à l'effet d'indiquer successivement les améliorations dont elles pourraient être susceptibles (1).

DIRECTION DU DÉPÔT DE LA GUERRE.

Le dépôt de la guerre, constitué en direction générale par ordonnance du 23 janvier 1822, se divise en trois sections, un bureau spécial et un secrétariat. Savoir :

1re SECTION. *Historique.* Recherches et classification des matériaux historiques; rédaction analytique des opérations militaires; extrait des productions les plus intéressantes sous le double rapport des faits et de la Science de la guerre.

2e SECTION. *Topographie.* Opérations géodésiques; levées topographiques; construction de cartes; dessins des plans formant le

---

(1) Il est à regretter qu'on n'ait pas fait entrer dans la composition de ce conseil, avec voix délibérative, un inspecteur en chef de chacune des trois sections du service de santé des armées. (médecine, chirurgie et pharmacie). Cette classe, la plus intéressante, sous tous les rapports, de l'administration de l'armée de terre et de mer, a besoin de devenir l'objet de la sollicitude du monarque. MM. les Intendans attachés au conseil ayant à discuter de grands intérêts, auraient dû aussi, ce nous semble, y avoir voix délibérative.

(*Note de l'éditeur*).

complément des travaux historiques; mémoires descriptifs; élémens statistiques; gravure et retouche des cuivres.

3e SECTION. *Administration.* Correspondance; expédition des instructions; comptabilité, conservation de toutes les collections historiques et topographiques; celle des instrumens, du mobilier, et autres objets matériels de l'établissement; impression et tirage des ouvrages à publier.

BUREAU SPÉCIAL. *Carte de France.* Détails d'art et de comptabilité de la carte de France; correspondance avec les diverses autorités sous le rapport de cette opération.

Secrétariat de la direction générale. Enregistrement des dépêches; centralisation du travail de la direction; affaires réservées par le directeur; objets de service qui ne se rattachent précisément aux attributions d'aucune des sections.

Vingt-six officiers généraux et autres sont attachés à la direction générale du dépôt de la guerre; savoir : Lieutenant-général, directeur-général, 1; maréchaux de camp, 2; colonels, 6; lieutenans-colonels, 4; chefs de bataillons ou d'escadrons, 9; capitaines, 4; total, 26.

Le travail courant de la section historique se partage en quatre subdivisions analogues aux principaux théâtres de la guerre. Celle du Nord; celle de l'Est ou du Rhin; celle du Sud et Sud-Est ou des Alpes, d'Italie et d'Égypte; celle du Sud-Ouest et de l'Ouest ou des Pyrénées et de l'Intérieur.

COMITÉS.

Les comités spéciaux et consultatifs, dans chacune des armes qui composent l'armée, sont dus à l'ordonnance du 31 mars 1820. Ces comités s'occupent de l'examen et de la discussion des projets, propositions, affaires générales ou particulières dont le renvoi a été ordonné par le ministre de la guerre, et chacun de ses membres peut émettre son avis motivé qu'il adresse directement à son Excellence.

Les comités de l'artillerie et du génie sont permanens; ceux de l'infanterie, de la cavalerie et de la gendarmerie sont réunis après l'inspection de ces armes. Les comités spéciaux et consultatifs de l'artillerie et du génie ont remplacé le comité central de l'artillerie.

et des fortifications, établis par ordonnances des 22 septembre 1815 et 17 décembre 1817.

Chacun de ses comités se compose de la manière suivante :

De la guerre. — Ce comité, présidé par S. E. le ministre de la guerre, se compose de 4 conseillers d'état, dont un vice-président; 4 maîtres des requêtes, 2 auditeurs et d'un secrétaire. Il connaît de toutes les affaires que le ministre juge à propos de lui confier dans l'intérêt de l'état et de l'administration de la guerre.

Du dépôt de la guerre. — Le comité du dépôt de la guerre se compose d'un lieutenant-général-inspecteur, d'un maréchal de camp, de 4 colonels ingénieurs géographes, de deux colonels au corps royal d'état-major et d'un secrétaire.

D'infanterie. — 3 lieutenans-généraux, 2 maréchaux-de-camp, 1 secrétaire.

De cavalerie. — 3 lieutenans-généraux, 2 maréchaux-de-camp, 1 secrétaire, pris parmi ceux qui ont fait l'inspection des troupes pendant l'année.

De gendarmerie. — 3 lieutenans-généraux, 2 maréchaux-de-camp, 1 secrétaire. Les membres de ces comités peuvent s'adjoindre plusieurs officiers pris dans l'armée parmi ceux dont les connaissances peuvent être utiles.

Spécial et consultatif de l'artillerie. — 1 lieutenant-général, inspecteur-général du service central, président; 3 lieutenans-généraux. 3 maréchaux-de-camp; 1 secrétaire. Un dépôt central de l'artillerie est sous la direction de l'inspecteur-général président du comité consultatif.

Spécial et consultatif du génie. — 1 lieutenant-général, inspecteur-général du service central, président; 2 lieutenans-généraux; 5 maréchaux-de-camp; 1 secrétaire, 1 secrétaire-adjoint. Le dépôt des fortifications et des plans en relief, est sous la direction de l'inspecteur-général du service central.

Du corps-royal d'état-major. — 2 maréchaux-de-camp; 4 colonels; 1 lieutenant-colonel, secrétaire.

HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

Cet établissement, dû à la munificence de Louis XIV, est sans contredit un de ceux qui honore le plus la mémoire du grand roi

Il assure un asyle aux militaires de tous grades et de toutes armes, sans fortune, sans pénates, que d'honorables services, l'âge, des blessures ou des infirmités rendent incapables d'être encore utiles à l'état. Ces considérations ont faits assigner dans l'armée le premier rang aux invalides. (*Décision ministérielle du* 21 *août* 1822.)

COMPOSITION DE L'HÔTEL.

Etat-major. — Lieutenant-général-gouverneur, 1; maréchal-de-camp, commandant de l'hôtel, 1; colonel, 1; adjudans-majors, 4. Total. 7.

Administration, dotation et secrétariat. — Intendant-militaire, 1; sous-intendant-militaire, 1; trésorier de la dotation et payeur de l'hôtel, 1; secrétaire-général-archiviste, 1; secrétaire du gouvernement, 1. Total. 5.

Clergé. — Curé, 1; chapelains, 3. Total. 4.

Service de santé. — Médecin en chef et ordinaire, 2; chirurgiens-majors dont un chef, 3; pharmaciens-majors, *idem*, 3; contrôleur de l'infirmerie, 1. Total. 9.

Bâtiment. — Archiviste, 1; contrôleur, 1; Inspecteur, 1; total. 3. — Total général, 28

L'hôtel a un grand conseil d'administration présidé par S. E. le ministre de la guerre et qui s'assemble annuellement. Ce conseil est composé du gouverneur, de deux pairs de France, de deux lieutenans-généraux, du maréchal-de-camp commandant l'hôtel, de deux autres maréchaux-de-camp, de l'intendant et du sous-intendant militaire de l'hôtel, du trésorier et du secrétaire-général archiviste.

L'hôtel royal des Invalides a une succursale à Avignon. Elle est commandée par un maréchal-de-camp, ayant sous ses ordres un adjudant-major, un sous-intendant militaire, un quartier-maître-trésorier, un médecin en chef, un chirurgien et un pharmacien-major. La chapelle est desservie par un aumônier.

HOPITAUX.

Les hôpitaux militaires sont au nombre de ces établissemens du 16e siècle créés pour le soulagement de l'humanité. Ceux qui exis-

tent, quoi que considérables en apparence, seraient insuffisans en cas de guerre; mais alors les hôpitaux civils, les hôpitaux temporaires et les ambulances divisionnaires et régimentaires, y pourvoient en partie.

La France compte 34 hôpitaux militaires; savoir :

Hôpitaux d'instruction. — Val-de-Grâce, à Paris. — Lille. — Metz.

Hôpitaux d'eaux minérales. — Bourbonne. — Barrèges. — Plombières.

Hôpital de l'hôtel royal des Invalides.

Vingt-sept hôpitaux ordinaires sont établis dans les villes ci-après :

Paris, Picpus, (Seine.) — Rocroi, Sédan, Givet (Ardennes.) — Montmédi, (Meuse.) — Nancy, Phalsbourg, (Meurthe.) — Thionville, Bitche, Longwy, (Moselle.) — Strasbourg, (Bas-Rhin.) — Colmar, (Haut-Rhin.) — Besançon, (Doubs.) — Toulon, (Var.) — Toulouse, (Haute-Garonne.) — Bayonne, (Basses-Pyrénées.) — Bordeaux, (Gironde.) — Larochelle, (Charente-Inférieure.) — Rennes, (Ille-et-Vilaine.) — Belle-Isle, (Morbihan.) — Dunkerque, Cambrai, (Nord.) — Saint-Omer, (Pas-de-Calais.) — Maubeuge, (Nord.) — Calais, (Pas-de-Calais.) — Bastia, Ajaccio, (Corse.)

Ces hôpitaux offrent un effectif d'environ 10,000 lits, avec les effets et ustensiles nécessaires.

ÉTABLISSEMENT DE L'ARTILLERIE.

Les établissemens de l'artillerie consistent dans les arsenaux, forges, manufactures d'armes, etc., etc. Le territoire de la France est encore partagé, pour les travaux et les opérations de cette arme, en directions et sous-directions. Voici la nomenclature de ces établissemens.

22 DIRECTIONS TERRITORIALES.

Paris, (Seine.) — Mézières, (Ardennes.) — Neuf-Brisach, (Haut-Rhin.) — Besançon, (Doubs.) — Grenoble, (Isère.) — Mont-Dauphin, (Hautes-Alpes.) — Toulon, (Var.) — Montpellier, (Hérault.) — Perpignan, (Pyrénées-Orientales.) — Bayonne,

(Basses-Pyrénées.)— Nantes, (Loire-Inférieure.)— Larochelle, Rochefort, (Charente-Inférieure.)— Brest, (Finistère)— Saint-Malo, (Ile-et-Vilaine.)— Cherbourg, (Manche.)— Le Hâvre, (Seine-Inférieure.)— Lille, Valenciennes, (Nord.)— Saint-Omer, (Pas-de-Calais.)— Bastia, (Corse)— Bourges, (1) (Cher.)

6 *Forges.* — Charleville, (Ardennes.)— Metz, (Moselle.)— Besançon, (Doubs.)— Toulouse, (Haute-Garonne.)— Nantes, (Loire-Inférieure.)— Bourges, (Cher.)

3 *Fonderies.* — Strasbourg, (Bas-Rhin.)— Toulon, (Haute-Garonne.)— Douay, (Nord.)

Ces établissemens fondent les bouches à feu et projectiles de tous calibres.

16 *Poudreries et rafineries.* — Essonne, (Seine-et-Oise.)— Charleville, (Ardennes.)— Metz, (Moselle.)— Tours, (Indre-et-Loire.)— Colmar, (Haut-Rhin.)— Besançon, (Doubs.)— Saint Chamas, (Bouche-du-Rhône.)— Avignon, (Vaucluse.) — Toulouse, (Haute-Garonne.)— Bordeaux, (Gironde.)— St.-Jean d'Angely, (Charente-Inférieure.)— Brest, (Finistère.) — Lille, (Nord.)— Saint-Omer, (Pas-de-Calais.)— Dijon, (Côte-d'Or.)— Lyon, (Rhône.)

7 *Manufactures d'armes.* — Mézières, (Ardennes.)— Mutzig, Kingenthal, (Bas-Rhin.)— Châtellerault, (Vienne.)— Maubeuge, (Nord.)— Saint-Étienne, (Loire.)— Tulle, (Corrèze.)

8 *Arsenaux de construction.* — Lafère, (Aisne.)— Metz, (Moselle.)— Strasbourg, (Bas-Rhin.)— Grenoble, (Isère.)— Toulouse, (Haute-Garonne.)— Rennes, (Ille-et-Vilaine.)— Douay, (Nord.)— Auxonne, (Côte-d'Or.)

ÉTABLISSEMENT DU GÉNIE.

Comme ceux de l'artillerie, les établissemens du génie sont partagés en directions et sous-directions, en raison de l'importance des travaux nécessaires pour servir à la défense des places et des frontières de la France.

Ces établissemens sont ainsi disposés :

25 *Directions* — Paris. Soissons. Charleville. Verdun. Metz.

(1) Il est question de transporter cette direction à Tours.

Béfort. Strasbourg. Besançon. Grenoble. Ambrun. Toulon. Montpellier. Perpignan. Bayonne. Larochelle. Port-Louis. Brest. Cherbourg. Le Hâvre. Abbeville. Cambrai. Lille. Saint-Omer. Arras. Bastia.

Casernes. — Les casernes établies dans les places fortes et autres villes de France, peuvent contenir environ 400,000 hommes et 110,00 chevaux. Elles sont entretenues aux frais de l'état et réparées à mesure des besoins.

L'arsenal du génie, établie à Metz (Móselle), est le seul que possède cette arme. Elle y supplée dans les autres directions et sous-directions, par des magasins particuliers.

MAGASINS GÉNÉRAUX.

Indépendamment des établissemens dont il vient d'être parlé, il en existe encore d'autres qui sont sous la surveillance du ministère de la guerre ou de directions qui lui en rendent compte. Ils ont pour objet l'emmagasinement et la conservation des effets pour lesquels ils sont destinés. Les principaux de ses établissemens sont :

7 *Magasins des hôpitaux.* — Paris. Metz. Strasbourg. Toulouse. Nantes. Rennes. Lille.

4 *Magasins des effets d'habillement et de campement.* — Paris. Metz. Lille. Lyon.

Une ordonnance royale du 19 décembre 1814, crée 6 arrondissemens d'inspection pour les fabriques de drap employées pour l'habillement des troupes. Ces arrondissemens sont dans l'ordre suivant :

Paris. Lodève. Milhau. Lyon. Metz. Strasbourg.

3 *Magasins des effets de harnachement.* — Paris. Metz. Strasbourg.

Ces trois magasins sont dirigés par autant de directeurs et par plusieurs employés subalternes.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Cette direction a été réorganisée par ordonnance du 30 janvier 1821. Elle se partage, quand au personnel, en administration centrale et en administration divisionnaire. Sa composition est ainsi fixée :

Administration centrale. — Lieutenant-général-directeur-géné-

ral, 1; chefs de service (vivres et fourrages), 2; secrétaire-général, 1; caissier, 1.

Administration divisionnaire. — Inspecteurs-généraux, 2; inspecteurs-particuliers, 2.

Il y a aussi un nombre déterminé de directeurs divisionnaires.

Observations. — Il existe à Vernon, département de l'Eure, un dépôt des voitures des équipages de l'administration militaire.

Dans toutes les places où il y a des casernes et des magasins en proportion de la force habituelle des garnisons, il existe une manutention de pain sous la direction et la surveillance d'un ou de plusieurs employés, dépendant de la direction générale dont il a été parlé plus haut.

En campagne il est créé des compagnies d'administration de boulangers; bouchers, botteleurs, romaniers, etc., etc; et des compagnies d'infirmiers.

ÉCOLES MILITAIRES.

On doit placer les écoles militaires au premier rang des établissemens utiles. C'est là que l'élite de la jeunesse française apprend, avec le métier des armes, les sciences sans lesquelles elle végéteraient inconnue, dans les rangs de l'armée. Ces écoles, placées sous la protection spéciale du gouvernement, sont au nombre de six; savoir : une école supérieure, une école primaire et quatre écoles d'application, chacune de ces écoles sont composées de la manière suivante :

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

États-majors et professeurs. — Maréchal-de-camp commandant, 1; colonel d'infanterie commandant en second, 1; lieutenant-colonel, 1; chef de bataillon directeur des études, 1; chefs de bataillon, 2; capitaine, premier sous-directeur des études, 1; capitaines d'infanterie, 8; capitaine d'artillerie, 1; chef de bataillon du génie, professeur des fortifications, 1; lieutenant-sous-directeur des études, 1; professeurs de topographie, 2; total, 20.

Élèves. — Entretenus aux frais de l'état, 150; entretenus aux frais des familles, 200. Total, 350.

Ecole préparatoire de la Flèche. — Maréchal de camp commandant, 1 ; colonel commandant en second, 1 ; chef de bataillon, 1 ; capitaines d'infanterie, 6. — Total, 9.

Elèves entretenus aux frais de l'état, 300 ; entretenus aux frais des familles, 200. — Total, 500.

ÉCOLE D'APPLICATION DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE, A METZ.

Etat-major et professeurs militaires. — Maréchal de camp commandant, 1 ; colonel commandant en second, 1 ; chefs de bataillon d'artillerie, 3 ; chefs de bataillon du génie, 2 ; capitaines d'artillerie, 4 ; capitaines du génie, 4 ; lieutenans d'artillerie, 2 ; trésorier, 1 ; chirurgien-major, 1. — Total, 19.

Professeurs civils, etc. — Physique et mathématique, 2 ; dessin et levers militaires, 2 ; architecture et constructions militaires, 1 ; art militaire et fortification de campagne, 1 ; équitation, 2 ; conservateur de la bibliothèque, 1 ; conservateur du laboratoire de physique et de chymie, 1 ; artiste mécanicien, 1 ; garde du génie, 1 ; garde d'artillerie, 1. — Total, 13. — Total général, 32.

Elèves d'artillerie, 50, du génie, 20. — Total, 70.

ÉCOLE D'APPLICATION DES INGÉNIEURS GÉOGRAPHES AU DÉPÔT DE LA GUERRE.

Colonel chef des études, professeur de géodésie, 1 ; chef d'escadron professeur de topographie, 1 ; capitaine professeur de paysage, 1. — Total, 3. — Élèves, 4.

ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Etat-major. — Maréchal de camp commandant, 1 ; colonel directeur des études, 1 ; chef de bataillon, 1 ; capitaines, 3. — Total, 6.

Professeurs. — Militaires, 6 ; adjoints aux professeurs militaires, 3 ; civils, 6. — Total, 15. — Total général, 24.

Service de santé. — Médecins et chirurgiens, 3. — Élèves, 45.

ÉCOLE ROYALE D'APPLICATION DE CAVALERIE, A SAUMUR.

Etat-major — Maréchal de camp commandant, 1 ; lieutenans-colonels, dont un commandant en second, 2 ; chefs d'escadron, 3 ;

major, 1; aumônier, 1; capitaine-trésorier, 1; lieutenant d'habillement, 1; lieutenant porte-étendard, 1; chirurgien-major et aide, 2. — Total, 13.

Professeurs. — Professeurs d'art militaire, 1; professeurs adjoints, 2; capitaines instructeurs, 8; capitaines-majors, 3; capitaine écuyer militaire, 1; lieutenant sous-écuyer, 1. — Total, 16. — Total général, 29.

Cette école se partage en deux divisions ayant 88 élèves sous-lieutenans.

Les régimens d'artillerie et du génie ont chacun une école régimentaire composée comme il suit:

Écoles d'artillerie. — Un maréchal de camp, commandant. Un lieutenant-colonel, adjoint au commandant. Un professeur de mathématiques. Un répétiteur et un professeur de dessin.

Écoles du Génie. — Un chef de bataillon, commandant. Un capitaine, adjoint au commandant. Un professeur de mathématiques. Un professeur de dessin et un professeur d'écriture.

Les corps d'infanterie et de cavalerie de la garde royale et de la ligne ont aussi des écoles d'enseignement mutuel.

MARINE ROYALE.

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL.

S. A. R. Mgr. le DAUPHIN, amiral de France.

Ministère de la Marine. — S. E. Mr. le baron Hyde de Neuville, ministre de la marine et des colonies. Ce ministère a un conseil d'amirauté, présidé par le secrétaire-d'état de la marine. Il se compose d'un vice-président; de 2 amiraux; de 2 contre-amiraux; de 2 conseillers-d'état administrateurs de la marime; et d'un capitaine de vaisseau, secrétaire.

Vices-amiraux, 10; rang de lieutenans-généraux. Contre-amiraux, 20 (1); rang de maréchaux de camp. Capitaines de vaisseau de 1re classe, 27, de 2e classe 48. total 75; rang de colonels. Capitaines de frégate, 115; rang de lieutenans-colonels. Lieutenans

(1) Dont deux honoraires.

de vaisseau, 498; rang de capitaines. Enseigne, 345; rang de lieutenans. — Total 1,063.

Élèves de 1[re] classe, 89; rang de sous-lieutenans; et de 2[e] classe, 100. Total 189.

ÉTAT MAJOR DES PORTS.

L'état-major des ports se compose; savoir : — *A Cherbourg*. Capitaine de vaisseau, major, 1. — *à Brest*. Contre-amiral, major-général, 1; capitaine de vaisseau, major, 1; capitaine de frégate, aides-majors, 2; — total 4. — *à Lorient*. Capitaine de vaisseau, major, 1. — *à Rochefort*. Capitaine de vaisseau, major-général, 1; capitaine de vaisseau, major, 1; capitaine de frégate, aide-major, 1; — total 3. — *à Toulon*. (Comme à Brest.) 4.

Direction des constructions. — Directeurs des constructions, 5; sous-directeur, 3; total 8. — Total général. 21.

OFFICIERS DU GÉNIE MARITIME.

Etat-major. — Inspecteur-général, 1; inspecteur-adjoint, 1; total 2. — *Constructions*. Directeurs de constructions de 1[re] classe, 3; de 2[e] classe, 4; sous directeurs, 4; total 11. — *Ingénieurs*. de 1[re] classe, 8; de 2[e] classe, 7; de 3[e] classe, 7; total 22. — *Sous-ingénieurs* de 1[re] classe, 16; de 2[e] classe, 16; total 32. — Elèves admis, 5. — Total général. 72.

INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Inspecteur-général, 1; ingénieurs en chef, 6; ingénieurs ordinaires de 1[re] classe, 7; de 2[e] classe, 1; aspirant ingénieur, 1; ingénieur géographe, 1; total 17.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Commissaires-généraux-ordonnateurs, 4; commissaires-généraux, 5; commissaires principaux, 9; commissaires de 1[ere] classe, 25; de 2[e] classe, 24; gardes-magasins de 1[re] classe, 4; de 2[e] classe, 3; sous-commissaires, 108; contrôleurs, de 1[re] classe, 5; de 2[e] classe, 2; sous-contrôleurs de 1[re] classe, 10; de 2[e] classe, 10. — Total des officiers d'administration. 209.

TROUPES DE LA MARINE.

Le corps royal de la marine se compose de : une compagnie des

gardes du pavillon. 3 compagnies des élèves de la marine dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon (89 de 1re classe et 100 de 2e classe).

1 régiment du corps-royal d'artillerie de la marine à 4 bataillons répartis dans les ports de Lorient, Brest, Toulon et Rochefort.

5 compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine, dans chacun des ports de Brest, Toulon, Rochefort, Lorient et Cherbourg.

1 bataillon de cypahis de 4 compagnies, employé dans l'Inde.

Officiers et malots embarqués.

Les troupes de la marine sont aussi arme spéciale, et jouissent des mêmes avantages que les corps royaux de l'artillerie et du génie.

Tribunaux maritimes. — Commissaires - rapporteurs de 1re classe, 4; de 2e classe, 1. Total 5. — Greffiers, de 1re classe, 4; de 2e classe, 1. Total. 5. — Total général. 10.

Service de santé. — Inspecteur-général, 1. — *Premiers officiers de santé en chef.* Médecins, 3; chirurgiens, 3; pharmaciens, 3. Total. 9. — *Seconds officiers de santé en chef.* Médecins, 5; chirurgiens, 4; pharmaciens, 2; autres *officiers de santé.* Professeurs, 8; chirurgiens, 58; pharmaciens, 9. Total 86. — Total général. 96.

Les troupes de la Marine forment un effectif de 1,220 officiers de l'état-major-général du génie, d'administration des ports, de santé et autres; 9,500 soldats de marine; 3,900 employés de l'administration centrale et de 15,000 officiers et matelots embarqués. Total 29,620.

ADMINISTRATIONS DE LA MARINE.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Secrétariat-général. — Cabinet du secrétariat général. Bureau des lois et impressions. Bureau des chartes et archives.

DIRECTION DU PERSONNEL. — 1er *bureau.* — Officiers militaires. — 2e *bureau.* — Officiers civils. — 3e *bureau.* — Troupes. — 4e *bureau.* — Inscriptions maritimes. — 5e *bureau.* — Pensions et demi-soldes.

DIRECTION DES PORTS. — 1er *bureau*. — Mouvemens et correspondances. — 2e *bureau*. — Troupes et chiourmes. — 3e *bureau* — Bois de construction et comptabilité des approvisionnemens. — 4e *bureau*. — Approvisionnemens des hôpitaux. — 5e *bureau*. — Matériel de l'artillerie. — 6e *bureau*. — Police de la navigation et des dépêches maritimes.

DIRECTION DES COLONIES. — 1er *et* 2e *bureau*. — Administration. 3e *bureau*. — Personnel. — 4e *bureau*. — Finances.

La direction de la comptabilité des fonds et des invalides a 6 bureaux : 4 pour les fonds ; 2 pour les invalides.

L'administration des subsistances se divise en trois bureaux.

Un dépôt général des cartes et plans de la marine et des colonies, dépend aussi de ce ministère. Le personnel de ce dépôt se compose de 4 ingénieurs de 1re classe ; 4, de 2e ; 4, de 3e ; et de 6 élèves.

Quatre inspections générales sont établies près le ministère de la marine ; savoir : une pour les constructions navales ; une pour les travaux ; une pour le service de santé et une pour le matériel de l'artillerie.

Il est en outre attaché près ce ministère trois commissions temporaires : une pour l'établissement des invalides ; une pour la répression de la traite des noirs ; une pour les liquidations des pertes faites par le commerce français dans la dernière guerre d'Espagne.

ÉTABLISSEMENS DE LA MARINE

5 préfectures maritimes, et 5 directions d'artillerie dans les ports de Brest, (Finistère). — Toulon, (Var). — Rochefort, (Charente-Inférieure.) — Lorient, (Manche.) — Cherbourg, (Morbihan.)

Direction de forges et fonderies, et manufactures d'armes. — Guerbigny, (Somme.) — Ruelle, (Charente.) — Indret, Saint-Gervais, Nevers, (Nièvre.) — aux Masures.

5 directions des constructions et 5 directions des ports. — Cherbourg. — Brest. — Lorient. — Rochefort. — Toulon.

Indépendamment du personnel dont il a été parlé plus haut, on

compte encore onze aumôniers dans les cinq chefs-lieux de préfectures maritimes.

DIRECTIONS FORESTIÈRES DE LA MARINE.

1re. — *Bassin de la Seine.* — Paris, chef-lieu. Laon, Rouen, Châlons-sur-Marne, sous-directions.

2e. — *Bassin du Rhône.* — Orléans, chef-lieu. Nantes, Tours, Moulins, sous-directions.

3e. — *Bassin de la Garonne.* — Angoulême, chef-lieu. Bordeaux, Pau, Toulouse, sous-directions.

4e. — *Bassin de la Saône et du Rhône.* — Lyon, chef-lieu. Dijon, Aix, Besançon, sous-directions.

Ces directions ont pour but la recherche, le martelage et l'exploitation des bois propres aux constructions navales.

ÉCOLES DE LA MARINE.

La marine possède en outre des établissemens dont il vient d'être parlé, un collège royal, à Angoulême; une école spéciale du génie militaire, à Brest et une école de navigation. Chacun de ces établissemens d'instruction sont composés; savoir:

COLLÉGE ROYAL DE MARINE.

État-major et administration. — Contre-amiral, gouverneur, 1; capitaine de frégate, sous-gouverneur, 1; aides-majors, 5; lieutenans de vaisseau, 3; aumônier, 1; Trésorier, 1; économe, 1; officier de santé, 1; total 14.

Études. — Professeurs de mathématiques, 1; de belles lettres 2; de langue anglaise, 2; de dessin géométrique, 2; de dessin pittoresque, 2; de physique, 1; total 10. — Total général. 24.

Élèves. — de 1re classe, 89; de 2e classe, 100. Total 189.

École spéciale du génie maritime. — Directeur des constructions, 1; ingénieur-directeur des études, 1; élèves, 6; total 8.

École de navigation. — Examinateurs, 2; professeurs de 1re classe, 5; de 2e classe, 6; de 3e classe, 6; de 4e classe, 28. Total 47.

Les écoles de navigation sont réparties dans 44 grands ports ou ports secondaires.

MATÉRIEL.

La marine française compte 265 vaisseaux, bâtimens, etc., etc.;

en voici le détail. Vaisseaux de ligne, 36 ; frégates, 35 ; corvettes de guerre, 7; bricks, 23 ; corvettes-avisos, 8; goëlettes-bricks, 15 ; petit-bricks, 3; canonniers-bricks, 60; goëlettes, 35; cutters, lougres et avisos, 13; bâtimens de flotille, 27 ; bâtimens à vapeur, 8; corvettes de 800 tonneaux, 11 ; gabarres, 32 ; transports, 4; yachts, 2.

DIVISIONS MARITIMES.

La France compte 44 ports; savoir :

5 de 1re classe : Le Hâvre, Saint-Malo, Nantes, Bordeaux, Marseille; 5 de 2e classe : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon; 6, de 3e classe : Dunkerque, Rouen, Caen, Granville, Bayonne, Cette; 28 de 4e classe : Calais, Boulogne, Saint-Valéry, Dieppe, Fécamp, Honfleur, Saint-Brieux, Paimpol, Morlaix, Quimper. Vannes, le Croisic, Paimbœuf, les Sables-d'Olonne, Larochelle, Blaye, Libourne, Saint-Jean-de-Luz, Collioure, Narbonne, Agde, Arles, Martigues, la Ciotat, Saint-Tropez, Antibes, Bastia et Ajaccio.

COLONIES.

Les colonies françaises sont au nombre de 20. Elles ont chacune un gouverneur ou commandant et un état-major proportionné à leur importance politique, maritime et commerciale; enfin une administration et une force militaire en harmonie avec cette importance.

Ces colonies sont : *En Amerique et dépendances*. La Martinique: La Guadeloupe. La Guyanne. Les Saintes. La Désirade. Saint-Martin, (partie Est). Les îles de Saint-Pierre et Miquelon.

En Asie. Sur les côtes de Coromandel et des Serkars septentrionaux : Pondichéry, Kariscal, Janaon, la factorerie de Masulipatam. Mahée sur la côté du Malabar. La factorerie de Surate sur le golfe de Cambaye.

En Arabie. Les factoreries de Moscate et de Moka.

En Afrique. L'île Bourbon. L'île Saint-Louis et dépendances. L'île Sainte-Marie. Le Sénégal. L'île de Gorée.

La législation, la justice, l'administration, la police, la défense et le commerce des colonies; la nomination à tous les emplois, les promotions et mouvemens des officiers, des employés militaires et civils, les finances et les approvisionnemens, ressortent de la direction des colonies établie à Paris.

CHEVALERIE.

ORDRES ROYAUX.

On compte en France cinq ordres avoués, dont trois plus particulièrement destinés à récompenser les services militaires. Ces trois derniers sont les ordres royaux de Saint-Louis et du mérite militaire, et celui de la Légion-d'Honneur (1). Le dénombrement de ces trois ordres, extrait de l'almanach royal de 1827, produit le résultat ci-après.

	NATIONAUX. MILITAIRES Armée de terre.	Armée de mer.	Civ.	Etrang.	Total.
ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE St.-LOUIS.					
Grands'Croix.	59 (2)	9	»	13	81
Commandeurs.	170	17	»	19	206
Chevaliers (Illimité).					
INSTITUTION DU MÉRITE MILITAIRE.					
Grands'Croix.	1	»	»	6	7
Commandeurs.	6	»	»	15	21
Chevaliers (Illimité).					
ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.					
Grands'Croix.	70 (3)	4	22	52 (4)	148
Grands Officiers.	150	7	41	15	213
Commandeurs.	610	30	102	71	813
Officiers.	4,200			430	4,630
Chevaliers (Illimité).					

(1) Les deux Ordres qui ont rang avant ceux-ci, sont : Ordre du St.-Esprit et celui de St.-Michel. Ce dernier est spécialement destiné à servir de récompense et d'encouragement aux français qui se distinguent dans les lettres, les sciences et les arts, ou par des découvertes, des ouvrages et des entreprises utiles à l'état.

(2) Y compris les Princes du Sang.

(3) *Idem.*

(4) Dont six têtes couronnées ou Princes Souverains.

L'ordre royal et militaire de Saint-Louis n'est conféré qu'aux officiers des armées de terre et de mer professant la religion catholique, apostolique et romaine; celui du mérite militaire aux officiers des armées de terre et de mer appartenant à la religion protestante. L'ordre de la Légion-d'Honneur peut être donné aux fonctionnaires civils et militaires de tout grade et de toute religion.

SICARD, *officier d'état-major.*

DE L'ORGANISATION

ET DES PROPRIÉTÉS DE L'ÉLÉMENT IMMOBILE DE PRODUCTION.

EN traitant de l'organisation de l'Élément immobile de production, nous nous proposons de fournir de nouvelles raisons en faveur de la solution que nous avons donnée (*Journal des Sciences Militaires* 22[e] *livraison*) du problême de l'organisation de l'Élément immobile de guerre, problême qui n'est qu'un cas particulier de celui-ci. Nous nous proposons, en outre, de démontrer que la législation est, ainsi que nous l'avons avancé, identique avec l'économie politique et comprend la science de la guerre.

Sous le rapport économique le travail n'a que deux objets, *la production* et *l'échange*; dans la production la matière change de forme, dans l'échange elle change de maître, dans les deux cas elle subit toujours un changement de lieu, ou oblige l'homme à de continuels déplacemens; la question que nous entreprenons de résoudre consiste dans la détermination de toutes les conditions auxquelles il faut satisfaire pour que le travail occasionné par ces déplacemens soit un minimum. Ces conditions comprennent l'ensemble des circonstances matérielles qu'on doit indispensablement réunir pour obtenir dans tous les genres quelconques de travaux, indépendamment de la perfection des instrumens et des machines, aussi bien que de l'habileté de l'ouvrier, un maximum d'effet utile.

Les déplacemens qu'entraîne l'exercice de toute industrie ayant toujours lieu, partie au-dedans et partie au-dehors des établissemens qui lui sont consacrés, nous allons d'abord nous occuper de la recherche, des conditions qui permettent d'effectuer les déplacemens intérieurs avec le moins de peine possible.

Ces déplacemens concernent la matière ou l'ouvrier.

Toutes choses d'ailleurs égales le travail de l'ouvrier, est d'autant plus productif que le nombre des attitudes diverses et successives qu'il est obligé de prendre dans un sens donné est moins considérable, et, en conséquence, c'est lorsqu'il travaille sans changer de place ni d'outil, qu'il produit avec le moins de fatigue. Ordinairement les matières premières sont déposées dans un certain local, et il faut les transporter ailleurs, les mettre en contact avec l'outil; on les reporte ensuite dans un autre local lorsqu'elles ont acquis la forme sous laquelle elles sont livrées au commerce. Afin qu'elles suivent le plus court trajet possible en passant d'un local à l'autre, il n'y a qu'à placer les ouvriers sur une ligne aboutissant, d'une part, au lieu de dépôt des matières et, de l'autre, à celui où l'on doit emmagasiner les produits, et les disposer de telle sorte que chacun puisse, sans se déranger, recevoir de son voisin les matières ou les produits dont il doit modifier ou changer la forme. De cette manière on concilie l'économie des déplacemens de la matière avec l'économie des mouvemens de l'ouvrier. Tel est l'objet de la *division du travail*. Les avantages qu'elle procure sont si grands que, dans certaines industries, elle fait plus que centupler plusieurs fois la force productive de l'homme, et qu'il n'en est peut-être aucune où elle ne puisse la rendre au moins vingt fois plus puissante.

Outre une économie immédiate des mouvemens, l'emploi d'un seul outil en procure bientôt une autre à l'ouvrier, parce qu'il apprend à le manier avec plus d'habileté.

On conçoit la possibilité d'opérer la division du travail d'une autre manière que celle que nous venons d'indiquer, en n'employant par exemple, qu'un ouvrier au lieu de dix, et lui faisant exécuter successivement la part du travail de chacun de ces dix. Mais, outre que cette méthode est rarement praticable, elle a encore l'in-

convénient d'exiger pour chaque ouvrier un grand nombre d'outils, tandis que par la première, qui est applicable à tous les cas, un seul peut suffire.

La division du travail exigeant le concours d'un certain nombre d'ouvriers, et ne pouvant s'effectuer avec avantage que dans un même établissement, n'est praticable que dans ce qu'on appelle les grandes manufactures.

Là où la production et le nombre d'ouvriers sont plus considérables, on peut tirer un plus grand parti de la même machine ou du même homme. Par exemple : une machine qui dans une petite manufacture ne fonctionne que la moitié du temps, pourra travailler continuellement dans une grande et donner un produit double; un homme employé à exercer une surveillance quelconque, pourra, sans plus de fatigue, l'étendre à un plus grand nombre d'objets. C'est ainsi qu'une écurie de cent chevaux sera très bien gardée par un seul individu, tandis qu'il en faudrait cinq si ces chevaux étaient répartis dans cinq écuries séparées.

Certains autres travaux sont aussi moins considérables, proportion gardée, dans les grandes manufactures que dans les petites; tels sont les travaux de comptabilité, d'achat des matières et de vente des produits.

Il est dans la pratique des arts des travaux qu'un individu seul ne peut pas même entreprendre, tels sont ceux, d'espèce différente, qui veulent être exécutés simultanément, et ceux qui excèdent les forces d'un seul homme. Ces travaux sont encore une cause de la supériorité des grandes manufactures sur les petites.

Dans les petites manufactures le travail peut se trouver interrompu par une maladie, une blessure, le plus léger accident; par le résultat de fausses spéculations, par excès de dépenses. Il est infiniment peu probable que rien de tout cela arrive dans les grandes.

Mais la puissance productive de l'homme ne dépend pas seulement du bon emploi de ses forces, elle dépend encore de la puissance des machines auxquelles elles s'appliquent. Les qualités propres des machines sont de deux sortes, les unes permettent de faire plus avec une moindre dépense de force, les autres de tirer

un produit plus fort ou meilleur de la même quantité de matières. Or, en général, les machines les meilleures ne peuvent être employées dans les petits établissemens, soit à cause de leur prix élevé, bien qu'elles coûtent moins que les autres, eu égard au profit qu'elles procurent, soit parce qu'elles exigent pour être mises en mouvement une quantité trop considérable de force. Il s'en suit que la production doit encore, par l'effet de cette dernière cause, être plus considérable dans les grandes manufactures que dans les petites.

Les bâtimens eux-mêmes représentent une certaine quantité de travail. Plus ils sont petits plus leurs parois ont de développement et moins ils ont de capacité proportionnellement à la surface qu'ils occupent, par conséquent plus ils coûtent d'établissement et d'entretien. Il y a une grande économie à n'avoir que de grands bâtimens; un seul exemple mettra le lecteur à même d'en juger. Il n'est pas rare de rencontrer dans les villes de six mille âmes, six petites tanneries représentant un capital de trente-six mille francs. Six ouvriers y exercent séparément l'art du tanneur, tandis que s'ils étaient réunis, un bâtiment d'une valeur double leur suffirait, et ils pourraient alors disposer d'un capital de vingt-quatre mille francs. La première mise, sur cet objet, ne serait plus que le tiers de ce qu'elle est actuellement.

En voilà assez pour qu'il paraisse constant que les grandes manufactures ont, sous tous les rapports, de grands et nombreux avantages sur les petites. Nous avons ainsi résolu une question importante qu'on a long-temps agitée et qu'on agite encore tous les jours sans succès; nous avons démontré que la division des propriétés *telle qu'on la conçoit aujourd'hui*, est nuisible à la production. La science est en cela d'accord avec les données statistiques. Nous aurons occasion de revenir sur cette question et de faire voir qu'elle a été mal posée.

Ce qui précède pouvant s'appliquer à toute espèce d'industrie quelconque, aux professions de médecin, d'avocat, de notaire, aux emplois donnés par le gouvernement, à tous enfin; nous en conclurons qu'il est de l'intérêt personnel de ceux qui exercent une même profession, de se réunir pour travailler de concert, et que,

en conséquence, il ne doit y avoir, dans chaque endroit, qu'un seul établissement consacré à un même genre d'industrie. (Ce mot industrie est ici pris dans son acception la plus étendue.)

Mais les motifs qui doivent solliciter les hommes d'un même métier, habitans d'un même lieu, à s'associer pour exercer leur industrie, doivent aussi les porter à se réunir dans une même maison pour y vivre en communauté. Cette autre association leur procurera, quant aux travaux et dépenses du ménage, les bénéfices attachés à la division du travail et à l'emploi de machines plus puissantes; ils vivront plus agréablement et seront, en outre, mieux logés et à moins de frais, la cave, le grenier, le bûcher, la cuisine, le jardin et une foule d'autres choses pouvant être communes. Ajoutons que souvent l'habitation pourra se placer avec économie sur l'attelier d'industrie. Ces derniers avantages que nous ne fesons qu'indiquer en partie, étant bien appréciés, nous pensons qu'on ne les trouverait pas inférieurs aux premiers.

On n'attend pas de nous, sans doute, que nous entrions dans aucun détail sur l'organisation intérieure des bâtimens. Y combiner toutes choses de manière à ce que la quantité du travail occasionné par les déplacemens soit un minimum, un problême facile, qu'on peut regarder comme résolu. Nous allons donc nous occuper immédiatement des travaux qui s'exécutent au-dehors.

Devant considérer successivement toutes les industries, nous commencerons par la plus considérable de toutes, puisqu'elle occupe, presque partout, les quatre cinquièmes au moins de la population totale; nous voulons parler de l'industrie agricole, qui comprend la culture de tous les végétaux utiles à l'homme. D'autres raisons, d'ailleurs, viennent motiver cette préférence. Les autres industries ne pouvant employer qu'autant d'hommes ou d'animaux que l'agriculture peut en nourrir en sus de ceux qu'elle occupe ellemême, et recevant d'elle, pour la plupart, leurs matières premières, lui sont, sous certains rapports, nécessairement subordonnées.

Ce qui caractérise l'agriculture proprement dite entre toutes les autres industries, c'est que la production se fait toujours hors des bâtimens, lesquels ne servent qu'à recueillir les produits agricoles,

ainsi que les hommes et les animaux qui mettent la terre en valeur.

Abstraction faite des qualités intrinsèques du sol, de la puissance des machines, et des connaissances ou qualités qui font de l'homme un ouvrier habile, la quantité de travail occasionnée par la production dépend, en agriculture, de la configuration de terrain et de la situation des bâtimens consacrés à l'exploiter. Remarquons d'abord, quant à la configuration du terrain, que tous les végétaux cultivés croissant en général verticalement, soit qu'ils s'enfoncent dans la terre ou qu'ils s'élèvent au-dessus du sol, il s'en suit que, à surface égale, la surface plane est celle qui peut recevoir le plus grand nombre de plantes, celle, par conséquent, où le travail de la charrue ou de tout autre instrument est moindre, ainsi que celui de l'homme et des animaux. Mais la surface plane ne jouit pas seulement de la propriété d'exiger moins de travail que toute autre pour un même produit, elle est encore la plus productive entre toutes celles dont la projection horisontale est la même. On observe en effet, que les montagnes sont d'autant moins susceptibles de se couvrir de végétaux que leur ligne de pente est plus rapide. Sur un terrain horisontal la distribution des eaux se fait uniformément, et il y est plus facile que par tout ailleurs d'entretenir le sol au degré d'humidité le plus convenable à la végétation. La surface plane est encore la seule qui permette d'effectuer en ligne droite tous les déplacemens quelconques. Donc, en général, les pays plats, que nous avons démontré être les plus favorables à la défense, sont aussi les plus favorables à la production.

Plusieurs causes naturelles tendent à opérer le nivellement général du sol, mais le travail de l'homme est bien plus puissant pour amener ce résultat dans les pays où la population est parvenue à un certain degré de concentration. On verra plus tard que les grands travaux publics à exécuter pour la création d'un bon système de communications, tendent directement vers ce but, quoiqu'ils en aient un autre d'un intérêt bien plus immédiat.

La quantité de travail dépendante de la situation des bâtimens agricoles par rapport au terrain exploité, ne peut être au minimum qu'autant que ce terrain étant un carré, les bâtimens sont placés

au centre. Or, on ne peut remplir cette condition pour tous, qu'en partageant la terre en carrés égaux en surface. Plus le sol sera fertile, plus ses carrés pourront être petits, et moins alors ses déplacemens seront considérables. Ces déplacemens ne seront un minimum pour une étendue donnée que dans le cas où la fertilité y sera uniforme. Les travaux de l'homme ayant pour effet de rendre la terre à la fois plus unie et plus uniformément fertile, il s'en suit que la division du territoire en carrés égaux en surface, la meilleure pour l'état actuel des choses, est encore la seule qui puisse s'accorder avec tous les progrès futurs des arts.

Passons maintenant aux autres industries. Pour plus de simplicité nous les partagerons toutes, l'agriculture comprise, en deux classes; nous rangerons dans la première celles qui ne reçoivent d'aucune autre les matières qu'elles employent, la seconde comprendra celles dont les matières premières sont des produits des autres industries.

Les industries de la 1re classe ont pour objet l'extraction des richesses minérales ou la culture des végétaux. Les bâtimens destinés à l'extraction des richesses minérales ne peuvent affecter entre eux aucun ordre, leur emplacement est aux lieux ou dans le voisinage des lieux où gissent les minéraux à exploiter.

Quant aux industries de la 2me classe, le travail de production hors des bâtimens étant nul, l'emplacement qui leur convient est déterminé par celui des établissemens avec lesquels ils contractent des échanges. Chaque industrie, prise isolément, devant avoir ses établissemens au centre de ceux dont elle reçoit ses matières premières et auxquels elle livre ses produits, ils se trouvent tous, aussi bien que ceux destinés à l'agriculture, placés au centre de carrés égaux en surface.

En général toutes les industries diffèrent entre elles, en ce que la puissance productive de l'ouvrier, évaluée par le nombre d'hommes aux besoins desquels elle peut satisfaire, n'est la même dans aucunes. Les établissemens appartenant aux industries de la 2me classe doivent donc correspondre respectivement à des carrés territoriaux d'autant plus grands que la puissance productive de l'ouvrier y est plus considérable : mais chaque industrie étant soumise

à la condition de ne point altérer l'ordre établi pour les autres, le centre d'un carré de 2e grandeur doit coincider avec celui d'un carré de 1re; le centre d'un carré de 3e grandeur doit être pareillement celui d'un carré de 2e, et ainsi de suite. Dès à présent nous appelerons *canton* le carré de 2e grandeur, *arrondissement*, celui de 3e, *département* celui de 4e, et enfin *province* ou *division* celui de 5e. Cela posé, neuf des plus petits carrés formeront le canton, l'arrondissement se composera de même de neuf cantons; le département de neuf arrondissemens, la province ou division de neuf départemens.

L'industrie agricole étant celle qui emploie le plus de monde, et où, par conséquent, la puissance productive de l'ouvrier est moindre, ses établissemens sont les plus nombreux; les différens carrés industriels sont donc tous composés d'un nombre exact de carrés agricoles, et leurs centres respectifs coïncident toujours avec le centre d'un de ces carrés. Chaque industrie particulière accroît ainsi la population de certains points, en en diminuant toutefois la population agricole proportionnellement à l'espace qu'y occupent ses établissemens; elle accroît en outre le personnel des autres industries proportionnellement au nombre d'ouvriers qu'elle fait travailler. La population ne saurait donc être partout également nombreuse, et elle est toujours plus forte dans les lieux où sont exercées des industries les plus puissantes. Ce qui revient à dire que la population de chaque endroit est d'autant plus forte qu'on y exerce un plus grand nombre d'industries diverses; que, dans chaque endroit, le nombre des industrieux d'une même profession est d'autant plus grand que la population de l'endroit est elle-même plus forte, et que le contraire a précisément lieu pour l'industrie agricole; la population agricole étant plus forte dans les endroits où le nombre des industries diverses est moindre.

Concluons de ce qui précède que quoique la population des divers centres industriels ne puisse être la même, ils n'en doivent pas moins être placés tous au centre de carrés égaux en surface; et que l'emplacement des villages doit, en général, être déterminé sans avoir égard à la configuration topographique du pays. Nous sommes parvenus à la même conséquence touchant les places fortes.

Il s'en suit encore que, toutes choses égales d'ailleurs, le pays où le travail est le plus productif est celui dont la surface est un carré. Nous avons démontré ailleurs qu'il est aussi le plus favorable à la défense.

Chaque endroit ne renfermant qu'un seul établissement pour le même genre d'industrie, le détail et, par conséquent, le travail des échanges deviennent beaucoup moindres. Ils ne donnent plus lieu à des placemens inutiles, les consommateurs pouvant prendre les produits dans l'établissement même où ils se fabriquent. La vente et l'achat deviennent infiniment plus faciles, les paiemens plus sûrs.

Les villes et villages ne devant se composer que de grands établissemens, ceux qui existent, distribués sans ordres et comme au hasard, au grand détriment de la production, occupent en outre un espace beaucoup trop considérable, ce qui rend les relations moins commodes, occasionne une perte de terrain et multiplie les travaux et les dépenses publics.

On sent bien que l'emplacement respectif des différens établissemens d'un même endroit doit être déterminé par des considérations analogues à celles d'après lesquelles on fixe l'emplacement de toutes choses dans un même établissement, et qu'ainsi chaque ville ou village ne doit former qu'un seul tout, dont toutes les parties soient liées entre elles aussi intimement que le sont celles dont se compose un même établissement industriel.

En résumé, rien n'est arbitraire dans l'organisation de l'élément immobile de production, les règles d'où l'on déduit l'emplacement de toutes choses dans une même manufacture sont applicables aux établissemens divers d'un même endroit, aux divers groupes d'établissemens d'un même pays. De la combinaison de ces derniers se déduit le système de communications le plus propre à faciliter leurs relations mutuelles L'ordre de choses que nous venons de décrire, quoique très différent de ce qui existe, n'en est pas moins celui vers lequel la société tend nécessairement dans sa marche progressive. C'est ce que nous démontrerons dans la suite.

Les centres industriels étant convenablement placés, il ne reste plus, pour faciliter les échanges entre eux, qu'à les lier par

les meilleurs moyens de communication, par les meilleures causes possibles. La meilleure route est celle qui permet d'aller d'un point à un autre par le chemin le plus court et qui occasionne la moindre dépense de force; elle est toujours dirigée en ligne droite et horisontale. Économiquement, la meilleure route est celle qui occupe le moins d'espace; elle enlève moins de terres à l'agriculture et coûte moins d'entretien. Toute route ou deux voitures peuvent se doubler aisément est suffisamment large. Dans tous les pays du monde les routes étant par tout inégales, tortueuses, diversement inclinées, occasionnent dans toutes les relations une perte incalculable de temps et de forces, en y joignant celle qui provient d'une trop grande largeur, on se convaincra qu'il en doit résulter, en peu d'années, un surcroît de dépense bien supérieur aux frais d'établissement que de bonnes routes auraient pu coûter.

D'après ce qui précède, tout bon système de routes doit se composer de deux systèmes de lignes horisontales, parallèles entre elles et équidistantes, se coupant à angle droit. Nous indiquerons pour déterminer, en France, la position de toutes les lignes de ces deux systèmes, le méridien de Paris, passant à peu près par Bourges et Carcassonne, et la perpendiculaire à ce méridien à l'emplacement de cette capitale. La distance qui doit exister dans chaque système entre deux lignes voisines, se déduisant de celle que nous avons fixée entre les places de notre système de défense, ainsi qu'on va le voir bientôt, il est démontré, par-là, que les communications qui sont un des élémens de ce système, appartiennent aussi au système de production.

Nous ferons remarquer que l'établissement du système de communication est un moyen d'effectuer très simplement et sans secousse le déplacement de toutes les habitations, et d'opérer la division du territoire en carrés égaux en surface. Il est clair, en effet, que les populations ne peuvent manquer d'aller d'elles-mêmes s'établir aux points de concours des lignes de routes.

On sait que l'étendue de terrain qui correspond à chacune de nos places fortes est un carré de cent lieues carrées. Ce carré étant supposé divisé en 9 autres du 2[e] ordre, chaque carré du 2[e] ordre en 9 du 3[e], et enfin chacun de ceux-ci en 9 de 4[e], le côté du carré du

4e ordre représentera la distance qui doit exister entre deux lignes voisines de routes parallèles. Le centre de chaque carré du 4e ordre étant occupé par un *village*, celui de chaque carré du 3e ordre par un *bourg*. Le centre de chaque carré du 2e ordre par une *ville de 2e classe*, et enfin le centre du grand carré par une *ville de 1re classe*. (La place forte étant située à côté de la ville de première classe, sur l'emplacement d'un des villages voisins), le territoire d'une place ou d'une ville de 1re classe, renfermera

1 ville de 1re classe.
8 villes de 2e classe.
72 bourgs.
648 villages.

en tout 729 communes, et la France entière

30 villes, chefs lieux de division.
240 villes de 1re classe.
2,160 villes de 2e classe.
19,440 bourgs.
174,960 villages.

ou 196,830 communes, qui nécesiteront un développement de 145,800 lieues de routes perpendiculaires sur le milieu des côtés des carrés, savoir : passant par

Les chefs-lieux,	1,800 lieues.
Les villes de 1re classe,	3,600 *id.*
Les villes de 2e classe,	10,800 *id.*
Les bourgs,	32,400 *id.*
Les villages,	97,200 *id.*

ces routes pourront être divisées en deux classes. La 1re comprendra les communications entre les villes ou 16,200. La 2e, les communications entre les bourgs et villages ou 129,600 lieues. En donnant aux routes de 1re classe, une largeur de dix mètres, et une de six seulement aux routes de 2e, le système entier occupera environ 211 lieues carrées.

Tel est donc le système qu'il faut établir. Entre tous les systèmes assez complets pour permettre d'aller d'un point à un autre quel-

conque, il est celui où le prix moyen du transport est le moindre, par conséquent il est le seul qui doive paraître bon, en admettant toutefois que l'étendue du village telle qu'elle se trouve fixée soit la plus convenable, ce dont on pourra juger quand on connaîtra la force de la population qu'il aura à recevoir.

Il est à jamais regrettable que les générations passées n'aient pas travaillé sur ce plan, nous posséderions maintenant un système complet de communications, ouvrage immense qui étant à faire en entier entraîne la perte de travaux infinis. Sans doute de si grands travaux à exécuter exigent le concours de plusieurs générations successives, mais, quelque petite que soit la partie de ces travaux exécutable par chacune, les avantages immédiats qui s'en suivraient sont si considérables qu'on ne doit pas perdre de temps à délibérer. En donnant tout à l'heure un aperçu, quoique très imparfait, de l'état de puissance auquel la France pourrait s'élever, vu l'état présent des arts, nous achevèrons de mettre cette vérité hors de doute.

On évalue au cinquième de la superficie totale, la portion du territoire de la France actuellement inculte; une partie de ce cinquième peut être rendue fertile, l'autre partie est couverte de montagnes qui occasionneraient en quelques points des interruptions à notre système; sans rien changer à l'ordre général.

Les premières lignes à établir en procédant à la création d'un système de routes sont les lignes de communication entre les villes, chefs-lieux: puis entre les villes de 1re classe. Ces lignes principales, dont le développement total est de 5,400 lieues, pourraient être achevées en 18 ans; en supposant que la construction des places fortes en exigent 12; la France posséderait dans 30 ans un système complet de défense. Il doit être permis de croire qu'alors sa population aurait atteint 40 millons, et qu'elle aurait ressaisi la direction générale des affaires de l'Europe. Mais les ressources de la France permettraient de faire bien davantage!

En supposant notre système de routes établi, les habitations situées aux points de concours des lignes de routes, et les villages également peuplés, la population actuelle de la France se répartirait à peu près comme il suit:

174,960	villages à	95 h.	—	16,621,200.
19,440	bourgs à	418	—	8,125,920.
2,160	villes de 2e classe à	1,839	—	3,972,240.
240	villes de 1re classe à	8,092	—	1,942,080.
30	chefs-lieux à	35,605	—	1,068,150.
		Total.		31,729,590.

Dans ce tableau fictif la population des villes est un peu plus forte que la population effective et celle des bourgs et villages un peu plus faible : la 1re est à la 2e comme 1,000 est à 3,544 ; le total s'accorde avec la population totale de la France. On a déduit la population des bourgs et villes ; de celle du village, en la multipliant une, deux, trois, quatre fois de suite par un coëfficient unique ; ce coëfficient est 4.4.

Nous ne connaissons pas au juste l'étendue de terrain occupé par les montagnes ; toutefois elle ne doit pas différer beaucoup d'un dixième de la surface totale. Suivant cette hypothèse, il faudrait modifier ainsi qu'il suit, le tableau ci-dessus.

[illegible]	villages à	105 h.	[illegible]	—	16,621,200.
[illegible]	bourgs à	464	[illegible]	—	8,125,920.
[illegible]	villes de 2e classe à	2,043	[illegible]	—	3,972,240.
[illegible]	villes de 1re classe à	8,991	[illegible]	—	1,942,080.
[illegible]	chefs-lieux à	39,561	[illegible]	—	1,068,150.
[illegible]					31,729,590.

Nous voudrions pouvoir offrir un tableau comparatif de l'organisation que nous proposons avec l'organisation actuelle, mais, malheureusement les données que nous possédons sont en petit nombre et fort incomplettes. Nous aurions besoin de connaître la longueur du système de routes et l'étendue de la surface qu'il occupe, et on en fait à peine mention dans les ouvrages de statistiques ; à peine ces ouvrages donnent-ils le développement total des routes dites royales, environ [illegible] lieues. Les routes et chemins du département du Nord occupent une surface de 17,867 hectares, tandis que, suivant notre système, ils n'en couvriraient que 4,735, ou un peu plus du quart. Si donc nous jugeons du système actuel parce qu'en possède le département du Nord, nous devons croire que le nôtre plus complet, occuperait un espace bien moins considérable.

Nous n'en savons guère plus quant à la répartition de la population. Le nombre des communes s'élève à 38,479, c'est à peine les deux neuvièmes de ce qu'il devrait être. Celui des villes nous

est inconnu quoique nous sachions, à n'en pouvoir douter, qu'il est proportionnellement beaucoup moins grand que dans notre organisation.

L'étendue de terrain occupé par les bâtimens ne nous est pas connue, mais, comme dans notre système ils auraient une hauteur au moins double, on peut évaluer l'espace qu'ils occuperaient au cinquième de l'espace actuel.

C'est estimer très haut le bois désormais nécessaire, soit pour les constructions, les outils, les machines, les meubles et le chauffage que de le porter au tiers de la consommation actuelle, ainsi la population pourrait tripler sans qu'on eut à faire de nouvelles plantations.

Il en serait de même de la consommation en métaux, pour les constructions, les outils, les machines, les meubles et la monnaie, et nous aurions cessé d'être tributaire de l'étranger pour cet article.

Le nombre des bêtes de somme pourrait supporter une réduction de moitié, ce qui permettrait de nourrir une plus grande quantité de bétail.

Les données statistiques constatent qu'en Angleterre où l'agriculture est généralement parvenue à un plus haut degré de perfection que partout ailleurs, la terre, à surface égale, produit environ 5 fois $\frac{1}{2}$ autant qu'en France. Or, le climat y est moins favorable à la végétation, et de plus, l'élément immobile de production y est bien loin d'une bonne organisation. On ne pourra donc nous taxer d'exagération si nous affirmons que le produit du territoire français pourrait être six fois plus fort qu'il n'est actuellement.

En admettant de même que l'association permettra terme moyen, de tirer un profit double de la même quantité de matières, la production totale deviendra douze fois plus considérable; et si la population ne fait que tripler, elle jouira d'une aisance quadruple.

La production effective étant devenue six fois plus forte et la population triple, la part de travail de chacun aurait presque doublé, mais, par le moyen de la division du travail, par l'introduction des meilleures machines et des meilleurs procédés, la puissance productive de l'homme aura certainement plus que sextuplé; ainsi chacun, pour acquérir une aisance quadruple, travaillera à peine trois fois moins.

Afin d'offrir un tableau approximatif de la population à cette époque, nous avons à rechercher, suivant qu'elle loi elle doit se distribuer à la surface du sol, quand elle augmente avec la force productive de l'homme.

On reconnaît de suite que lorsque la consommation des villages est devenue plus forte, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu avec

une augmentation d'aisance et de population, il peut être avantageux d'y exercer quelques industries nouvelles, et de nouveaux établissemens doivent s'élever. Lorsqu'une industrie nouvelle s'établit dans un village, la demande des produits de cette industrie au chef-lieu de canton cesse tout à coup, mais si, avant cette époque, le chef-lieu fournissait à tous les besoins de son district, après, il se trouve renfermer une quantité trop considérable d'ouvriers, et il convient alors d'en faire passer une partie dans le nouvel établissement. Ce qui arrive dans le canton ne pouvant manquer d'arriver dans l'arrondissement, dans tout carré industriel quelconque, il s'en suit que le mouvement de déplacement de la population doit se faire du centre à la circonférence, et que celle des petits endroits doit recevoir un accroissement proportionnel plus grand. Ainsi à mesure que la force productive de l'homme et la population augmentent, celle-ci tend de plus en plus à se distribuer uniformément.

La population ne subirait aucun déplacement si, à mesure qu'elle augmente, l'aisance diminuait dans le même rapport. Elle se porterait au contraire de la circonférence au centre. Si l'aisance décroissait plus rapidement. Dans les deux cas la force productive de l'homme irait en diminuant.

Ces données suffisent à notre objet. Nous essayons de représenter dans le tableau suivant la population de la France devenue triple; 4 en est le coëfficient.

157,464	villages à	340 h.	—	53,537,760.
17,496	bourgs à	1,360	—	23,794,560.
1,944	villes de 2ᵉ classe à	5,440	—	10,573,360.
216	villes de 1ʳᵉ classe à	21,760	—	4,700,160.
27	chefs-lieux à	87,040	—	2,350,080.
		Total.		94,955,920.

Il est vraisemblable que le coëfficient que nous avons choisi est trop fort, ou que les rapports entre la population du bourg et celle du village, entre la population de la ville de 2ᵉ classe et celle du bourg, entre la population de la ville de 1ʳᵉ classe et celle de 2ᵉ, etc., doivent être exprimés par des nombres de plus en plus petits. Dans ces deux hypothèses la ville la plus considérable n'aurait pas 87 mille ames de population, qu'on juge par là de la bonté des théories d'où l'on conclut que la population de Paris est trop faible, et que l'industrie parisienne rend plus aux départemens de la France qu'elle n'en reçoit.

Ici nous ferons remarquer que l'exécution des travaux projetés

pour faire de Paris un port de mer, aurait pour effet immédiat d'y concentrer une population plus grande encore que celle, déjà beaucoup trop forte, qu'elle possède actuellement. Ce n'est donc que lorsqu'elle sera revenue à des proportions convenables, qu'il pourra être opportun d'entreprendre ces travaux; mais alors les projets seront tombés dans l'oubli. Disons plus, on ne songera plus à faire usage de canaux pour le transport des marchandises.

Notre organisation se prête merveilleusement à l'exécution de tous les travaux possibles. S'agit-il du service de santé? 19,683 établissemens suffisent, attendu la courte distance qui sépare les villages du chef-lieu de canton. Il n'en faut pas davantage pour l'enseignement, la jeunesse des villages pouvant aller chercher l'instruction dans les bourgs et villes, ce qui n'est pas praticable dans l'état actuel des choses, parce qu'elle aurait un chemin plus que double à faire. Notre organisation donnerait naissance à un système d'éducation qui compterait

27	écoles	de province,
216	*id.*	de département,
1944	*id.*	d'arrondissement,
17496	*id.*	de canton,

ou 19683 écoles. Les besoins actuels en réclament presque le double. Les élèves les plus éloignés n'auraient pour se rendre aux écoles de province, que vingt lieues de chemin à faire, aux écoles de département, que le tiers de vingt lieues, à celles d'arrondissement que le neuvième de vingt lieues, et aux écoles de canton que la vingt-septième partie de vingt lieues, ou même environ une demi-lieue en allant par la diagonale.

Nous applaudissons aux intentions qui dirigent les amis de l'humanité dans leurs efforts pour rendre l'instruction populaire, mais nous sommes persuadés qu'ils n'obtiendront jamais que de bien faibles succès. Les misérables, quoiqu'on fasse, resteront toujours, pour la plupart, plongés dans l'ignorance, parce que pour s'instruire il faut du loisir, et que le loisir est un fruit de l'aisance. Au moyen de notre organisation la population devenue généralement quatre fois plus riche (et on verra que les richesses seraient distribuées plus également), ne compterait pas un seul individu qui ne pût consacrer une notable partie de son temps à la culture de ses facultés intellectuelles. Alors, et sans supposer un accroissement de population, nos chefs-lieux de division d'à peu près 40,000 âmes offriraient, sous le rapport intellectuel, plus de ressources que Paris!

On a pu se convaincre parce qui précède que la plus grande analogie existe entre le problème de l'organisation de l'élément immobile de production et celui de l'organisation de l'élément immobile de guerre; en finissant cet article nous signalerons encore un point de ressemblance. L'étendue du carré agricole qui correspond au maximum d'effet utile étant indépendant de l'état des arts, le nombre de communes nécessaires à la production se trouve, dans tout pays, déterminé par l'étendue même de ce carré; suivant nous, il en est de même du nombre de places fortes nécessaires à la défense. Les unes et les autres doivent couvrir conformément tout le territoire.

Parmi les écrivains qui ont traité le problême de guerre dont il est question, les uns ne veulent de places fortes qu'au centre, les autres que sur la frontière, que penserait-on de celui qui conseillerait, dans la vue de favoriser la production, de ne construire d'habitations qu'au centre ou sur la frontière du pays? pour résoudre un problême il faut, sous peine de tomber dans les plus graves erreurs, commencer par en donner un énoncé clair et précis, et, à l'égard de la défense cette condition nous paraît n'avoir pas été remplie. On doit fertiliser toutes les parties du territoire et les défendre toutes.

Ceux qui pensent que les places fortes sont nuisibles à la défense lorsque l'armée de ligne est occupée à les garder, (et c'est aussi notre opinion,) pourraient-ils s'empêcher de reconnaître qu'elles seraient au contraire d'un très grand secours confiées à une *armée auxiliaire* chargée de pourvoir l'armée de ligne de toutes choses, excepté de la recruter. Si les places gardées par l'armée auxiliaire peuvent être défendues par l'armée de ligne, quel reproche fondé pourrait-on leur faire?

Quand on est pénétré de l'importance de conserver la possession du centre géographique du pays, le système de défense qui crée le plus grand nombre possible d'obstacles à vaincre sur la route qui y conduit doit paraître le meilleur.

Si la force absolue des places est toujours une quantité très petite, comparée à la force relative qu'elles sont susceptibles d'acquérir, dans la détermination de l'emplacement de chaque place, n'est-il pas raisonnable de n'avoir aucun égard à la configuration du terrain?

Dans un deuxième article nous prouverons que l'organisation que nous donnons de l'élément immobile de production est la seule compatible avec une bonne organisation sociale; enfin, dans un troisième, qu'elle est la seule compatible avec de bonnes lois, un bon système de législation, et de nouvelles raisons viendront encore militer en faveur de notre système de défense.

GERARDIN, *lieutenant d'artillerie.*

UN DERNIER MOT,

EN RÉPONSE A M. LE GÉNÉRAL ALLIX.

J'osais espérer être arrivé au dernier terme d'une pénible discussion, et avoir suffisamment prouvé que les différentes assertions de monsieur Allix, *touchant les services de l'artillerie*, étaient erronées et que tous ses raisonnemens sur ce sujet, étaient fort peu concluants. Depuis la publication du Journal de mars dernier, je suis mieux convaincu d'avoir atteint le but que j'avais en vue, car M. Allix a bien inséré dans ce numéro du Journal, une réponse *de sa façon*, mais n'a point répliqué.

M. Allix me reproche *d'être trop prolixe ;* je pourrais lui répondre qu'en retranchant de ses 6 ou 8 articles, une page seule sur l'organisation du personnel de l'artillerie, on ne saurait guère trouver dans tous ces mêmes articles, que des personnalités et des plaisanteries déplacées, des contradictions et des assertions pour le moins hasardées, ce que j'ai prouvé du reste, en essayant de traiter quelques questions assez importantes auxquelles se rapportaient les assertions de M. Allix (1).

Il est sans doute permis d'écrire, de divaguer, de perdre ainsi, si l'on veut, de l'encre et du papier et de maltraiter les choses, mais *en général* il ne doit pas en être de même, en parlant des personnes, *l'adverbe* EN GÉNÉRAL *fût-il même ici exceptionnel.*— Quoi qu'on puisse être déja habitué aux imputations de J...., d'E..., dont M. Allix ne se fait pas faute, il est difficile de concevoir com-

(1 J'ai pu dire dans un passage de ma 3e réponse, que M. Allix a bien voulu citer, *que son projet, quoi que trop concis* PARAISSAIT *encore séduisant sous* QUELQUES *rapports*, mais je n'ai pas dit pour cela qu'il fût exécutable : en effet, comment admettre *en principe*, les rapports que M. Allix établit, savoir : 24 pièces de campagne pour 6 000 hommes, un chef de bataillon par batterie de 6 pièces, et un colonel pour 4 batteries ou pour 5 compagnies dont une de dépôt. Ces aperçus d'organisation et les considérations qui les accompagnent (Journal de mai, 1827), sont pourtant ce que M. Allix a peut-être dit de plus sensé dans ses articles. J'avais ajouté que ce projet est trop concis, incomplet, parce qu'il n'y est question que d'une partie des services de l'artillerie, etc., etc.

ment, en s'adressant à des militaires, à des officiers, il a pu se permettre de dire :

« *Tout*, JUSQU'A MES VALETS, *raisonne en ma maison*,
» *etc....* dernier Journal, page 473. »

Au défaut de bonnes raisons, il faut convenir qu'on peut-être quelquefois excusable de montrer de l'humeur, mais faut-il encore qu'on ne passe pas certaines bornes tracées par les simples convenances, et dans lesquelles M. Allix dédaigne trop de se renfermer.

Je ne parlerai d'une *troncation* sur laquelle M. Allix revient encore, et *d'insinuations qui lui paraissent de peu de bonne foi*, dernier Journal, page 481, que pour repousser ces inculpations, de même que je repousse la pensée que M. Allix ait, dans ses citations, *tronqué* à dessein quelques passages de mes articles (1).

La dernière réponse de M. Allix n'offrant aucune prise à la moindre discussion, je dois laisser le lecteur juge *de mon verbiage*, et *de mes ergoteries d'écolier :* sorte de réfutation laconique et à la fois péremptoire et polie que M. Allix préfère sans doute, puisqu'il n'en présente pas d'autre. Sans chercher à me justifier d'une amphibologie *qui pourrait faire croire que M. Allix me dicte* LUI-MÊME *mes articles*, Journal de mars, page 473, je termine là ma réponse qui sera la dernière, attendu que j'ai moins de loisirs que M. Allix, et qu'il faut que j'employe mon temps d'une manière plus utile. J'observerai même que ce serait m'exposer à mériter le reproche d'être prolixe ou *trop* prolixe suivant M. Allix, si je m'occupais plus longuement de ses articles ; j'ai enfin éprouvé assez que la tâche serait par trop pénible, s'il fallait se charger de relever *seulement* les erreurs *de faits* que M. Allix peut commettre.

J. MADELAINE, *capitaine d'artillerie.*

---

(1) Je crois devoir rappeler que la *troncation* que M. Allix a tant à cœur, se rapporte à la suppression du mot *en général* dans sa phrase : *en général l'étude des sciences détruit* TOUJOURS, *etc.*

Dans le dernier Journal, M. Allix assure *qu'il n'a qu'une chose dans la tête*, page 478. M. Allix en a au moins trois : La secte des I..., des E..., la valeur grammaticale de l'adverbe *en général*, et puis les Sciences *académiques*, puisqu'il revient sans cesse sur ces choses.

DOULLENS, imprimerie de Quinquenpoix.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

(La suite de la Guerre de la succession d'Espagne, ne paraîtra que dans les nos 34 et suivant).

MÉMORIAL TOPOGRAPHIQUE ET MILITAIRE

RÉDIGÉ AU DÉPOT DE LA GUERRE,

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU MINISTRE, TOME 9e (4e DE LA NOUVELLE ÉDITION) POUR L'ANNÉE 1826.

Cette livraison qui devait paraître dans les premiers mois de l'année 1827, a été retardée par diverses circonstances; mais on jugera par l'abondance et l'importance des matières dont nous allons donner un aperçu sommaire, que le Public sera amplement dédommagé de son attente.

Le premier article intitulé : *Notices préliminaires* contient : 1° un historique très interessant et très détaille des travaux du dépôt de la guerre pendant l'année 1826;

2° Une seconde notice faisant suite à celle qui est contenue dans le volume prcédent, sur les travaux relatifs à la nouvelle carte de France;

3° Une notice du capitaine Plessis, du corps royal des ingénieurs géographes, sur les tables de projection adoptées pour la carte de France, par le lieutenant-colonel Puissant du même corps;

4° De nouvelles tables applicables aux calculs d'un nivellement trigonométrique du 1er ordre, par le lieutenant-colonel Puissant, du corps royal des ingénieurs géographes;

5° Une table pour faciliter le calcul des différences de niveau dans

les opérations topographiques, par le chevalier Bonne, colonel du corps royal des ingénieurs géographes;

6° Une notice sur la latitude et l'azimuth observés à Clermont-Ferrand, pour faire suite au Mémoire sur la mesure d'un arc du parallèle moyen, par le colonel Brousseau, du corps royal des ingénieurs géographes;

7° Un rapport sur la Stadia (1), à M. le comte Guilleminot, par le chevalier de l'Ostende, capitaine au corps royal d'état-major, son aide-de-camp;

8° Un essai de reconnaissance du bassin du Danube, 2me partie, par le maréchal de-camp comte de Castres;

9° Un rapprochement de diverses relations de la bataille de Marengo;

10° Un fragment historique extrait des papiers du comte de Guibert;

11° Un extrait de la correspondance du comte de Gisors, avec le maréchal de Belle-Isle, son père;

12° Lettres inédites de Louis XIV, au nombre de vingt-deux, dont sept autographes, avec un *fac simile*;

13° Une revue sommaire des principaux ouvrages qui peuvent intéresser l'art militaire, publiés en France pendant l'année 1826, et pendant les années précédentes, chez l'étranger;

14° Un relevé de quelques annonces d'ouvrages et extraits d'analyse contenus dans la Gazette militaire de Berlin, depuis 1820 jusqu'en 1826.

On voit qu'il nous serait impossible de donner aujourd'hui une analyse suffisante d'un si grand nombre de morceaux, la plupart d'un si haut intérêt; nous nous bornerons dans ce N° à offrir le texte de l'article N° 9, que nous ferons suivre de quelques réflexions et de quelques documens analogues à ceux que cet article contient; nous ne doutons pas que nos lecteurs ne nous sachent gré de leur avoir offert cet extrait, et ne trouvent curieuses les pièces authentiques que nous y joignons et qui nous semblent entrer dans le sens et l'intention de l'article cité.

(1) L'idée de mesurer les distances au moyen d'un micromètre n'est pas nouvelle, il ne manquait pour en faire l'application à la topographie, que de trouver un mode d'exécution simple et économique; le procédé dont la découverte est due à un ingénieur italien, consiste à viser, sous un angle constant, une mire graduée, à laquelle cet ingénieur a donné le nom de Stadia.

RAPPROCHEMENT
ENTRE DIVERSES RELATIONS DE LA BATAILLE DE MARENGO.

Il est dans l'intérêt de l'histoire, dans l'intérêt de l'art et de la science militaires; il est spécialement dans les attributions du Dépôt général de la Guerre, de réunir et d'offrir en faisceau, au jugement du public, toutes les fois que l'occasion s'en présente et qu'on en possède les matériaux, le plus grand nombre possible de documens de quelque poids, sur les mêmes événemens, quand ces événemens ont un certain degré d'importance.

Ces documens, en effet, paraîtront ou conformes entre eux, ou plus ou moins contradictoires; dans l'un et l'autre cas, leur comparaison est également utile.

S'ils sont conformes, cette circonstance sera la confirmation de leur sincérité, et la preuve de la vérité des traditions et des jugemens qui se sont accrédités sur les faits qu'ils contiennent.

S'ils sont contradictoires, leur rapprochement devient encore le plus sûr moyen d'en faire jaillir la lumière, par une discussion qui fixe, qui apprécie, qui pèse les dates, les circonstances, les autorités.

Peu d'événemens semblent plus dignes que la bataille de Marengo de devenir l'objet d'un semblable travail. Jamais action de guerre plus disputée sur le champ de bataille, plus contestée dans le mérite de ses détails, n'a obtenu des résultats d'une plus grande portée, ni présenté plus d'alimens à cette opération de la raison publique, qui cherche, pour l'intérêt de tous les hommes et de tous les temps, à faire, en connaissance de cause, la part de la fortune et celle du génie, la part du nombre et de la valeur, celle du hasard et de la prudence, celles des prévisions réfléchies et des ressources fortuites, c'est-à-dire de toutes les influences qui, depuis le commencement de l'art et de son application, dominent tous les événemens militaires et la science même de la guerre.

Nous croyons donc devoir rassembler et mettre sous les yeux du lecteur *cinq relations* différentes de la bataille de Marengo, dont le rapprochement nous a paru également curieux et instructif.

Elles sont placées par ordre de date.

La première est celle qui se trouve dans le *Moniteur* du 22 juin 1800 (3 messidor de l'an VIII); elle fut écrite le lendemain de la bataille, rédigée dans la forme d'un bulletin, sous la dictée du premier consul, ou du moins approuvée et adoptée par lui, par lui envoyée aux deux autres consuls, à Paris, et accompagnée d'une léttre remarquable que nous transcrivons aussi.

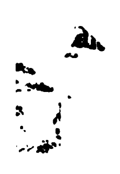
Cette relation porte le caractère qu'elle devait naturellement avoir : l'absence de plusieurs détails, l'omission de plusieurs faits importans qu'on n'a pu recueillir dans un moment si rapproché de l'événement, sont des circonstances qui expliquent et justifient également ce qui peut manquer à sa rédaction et ce qui s'y trouve, en lui laissant tout son intérêt et le dégré de confiance que le fond du récit doit inspirer.

Nous laissons subsister avant la description de la journée même de Marengo, le récit des faits d'armes dont Bonaparte a cru devoir la faire précéder dans son envoi officiel; il est bon qu'une de ces cinq versions, et préférablement la première, retrace avec quelque détail des antécédens qui se lient si immédiatement à l'action principale et qui l'ont préparée.

La deuxième relation est d'une date bien postérieure, et porte, sous plusieurs rapports, un caractère différent de la première. Elle a été rédigée au dépôt de la guerre, par ordre du premier consul, à qui la rédaction en était soumise. Elle est publiée aujourd'hui pour la première fois; on en verra tout-à-l'heure la raison, ainsi que le rapport intime qui se trouve entre cette pièce et la suivante.

La troisième version porte et doit porter, en effet, le même caractère de réflexion que la seconde : elle a été rédigée encore plus tard et cinq années après l'événement. La différence qui se remarque entre l'une et l'autre de ces deux versions, ne saurait donc être attribuée aux mêmes causes qui ont pu donner lieu aux variantes si naturellement existantes entre ces deux mêmes pièces et la première.

La seconde et la troisième versions devraient, selon le cours ordinaire des choses, être essentiellement conformes l'une à l'autre, du moins sous le rapport des faits. Les divergences, les contradictions même qui s'y font remarquer, ont donc une cause particu-



lière et volontaire. C'est cette circonstance qui en rend le rapprochement intéressant, et qui nous a décidés à placer ces deux documens en regard. C'est encore ce qui rend curieuse et indispensable à lire, préalablement, une notice sur la relation inédite n° 2. Cette notice a été rédigée, pour le dépôt de la guerre, par un officier-général (M. le maréchal-de-camp comte de Castres), a portée, comme on le verra, d'être instruit des moindres particularités. Nous en offrons l'extrait à nos lecteurs.

Après avoir énoncé les dates des deux documens et annoncé leur dissemblance, « cette singularité, dit l'auteur de la notice, n'est pas la seule de ce genre que pourraient offrir nos archives militaires; on en trouve la cause dans le soin que prenait Napoléon de faire disparaître les matériaux qui ne cadraient pas avec ses vues. *L'empereur ne veut pas qu'on dise que cela s'est passé ainsi :* telle était la réponse dont on se servait pour repousser les faits souvent les plus avérés. Toutes les relations étaient cependant faites par son ordre; lui-même en surveillait la rédaction, en corrigeait et annotait les plans et le texte; mais il les modifiait ensuite en raison de ce qu'il voulait faire passer à la postérité. C'est ainsi qu'il y a eu tant de relations ou variantes de la bataille de Marengo, et, depuis, de celle d'Austerlitz.

« Des deux relations que nous donnons ici, l'une avait été condamnée par lui à ne jamais paraître, l'autre est celle dont il a ordonné la publication. Quelques faits feront connaître comment elles ont été rédigées, et par quelle heureuse circonstance on est à même de les mettre aujourd'hui toutes deux en regard.

« Lorsqu'en l'an XII (1803), on s'occupa, pour la première fois, d'une relation de la bataille de Marengo, on se proposait seulement d'en faire un article d'instruction destiné au Mémorial topographique et militaire, ainsi qu'on avait fait au sujet de la bataille de Leuthen; mais Bonaparte voulut qu'on en fît un ouvrage particulier. Les matériaux dont on se servit d'abord furent : le rapport officiel inséré au *Moniteur*, celui du général Dupont, chef d'état-major de l'armée, le journal du colonel Brossier, chargé du service topographique, et deux notices extraites des journaux militaires allemands, les Annales de l'Europe par Posselt et la

nouvelle Bellone par Venturini. Mais comme aucun de ces écrits ne précisait assez les mouvemens des troupes françaises, on interrogea les officiers-généraux présens à la bataille, qui se trouvaient alors à Paris; on demanda par écrit des renseignemens à ceux qui étaient éloignés; enfin on fit venir en poste, de leurs garnisons, et l'on interrogea, au dépôt de la guerre, les officiers supérieurs de divers corps, entre autres ceux des demi-brigades qui avaient composé le corps du général Lannes, et particulièrement les officiers de la brigade Carra-Saint-Cyr qui faisait partie de la division Monnier; ces troupes étant celles sur les mouvemens desquelles on avait le moins de données.

« L'officier (M. de Castres) chargé alors de dessiner les planches de mouvemens, fut désigné pour confronter les renseignemens écrits ou verbaux de ceux à qui ils avaient été demandés.

« Le rapport des officiers de la brigade Carra Saint-Cyr était positif. Ils étaient, disaient-ils, partis le matin de Torre-di-Garofolo, où ils avaient passé la nuit. A leur arrivée sur le champ de bataille, ils avaient été dirigés sur Castel-Ceriolo. Après s'être emparés de ce village et l'avoir quelque temps défendu contre l'infanterie légère autrichienne, voyant que toute la plaine de gauche était abandonnée par des troupes françaises, et qu'ils se trouvaient les derniers restés sur le champ de bataille, ils abandonnèrent Castel-Ceriolo, et revinrent à Torre-di-Garofolo; ils disaient encore qu'ils avaient exécuté ce mouvement à travers les vignes, qui les avaient protégés contre la cavalerie autrichienne; qu'il y avait cinq quarts d'heure ou une heure et demie qu'ils avaient quitté le village, et qu'ils marchaient isolés et sans avoir connaissance du reste de l'armée française, quand un aide-de-camp les rencontra et leur dit qu'elle se reportait en avant, et qu'il était envoyé pour donner l'ordre à toutes les troupes qu'il rencontrerait de reprendre l'offensive; qu'en conséquence ils étaient revenus sur leurs pas; qu'ils avaient atteint le village à la chute du jour; qu'ils en avaient chassé quelques troupes ennemies qu'ils y avaient trouvées, et s'y étaient établis pour y passer la nuit.

« Le rapport du général Kellermann différait peu, quant *au fait matériel* de la charge qu'il avait exécutée, de ce qu'on lit dans l'une

et l'autre relation. Seulement il disait ne pas avoir reçu l'ordre de charger, mais bien s'y être déterminé de lui-même et par sa propre impulsion; et en réalité, pendant tout le cours du travail et les différentes discussions auxquelles ce travail a donné lieu, aucun autre témoignage n'est venu infirmer cette assertion, d'autant plus vraisemblable, qu'une résolution de cette nature ne peut être réellement prise que par celui qui peut l'exécuter sur-le-champ et sur place. *Après avoir toute la journée combattu à la gauche de la division Chambarlhac, disait le général Kellermann, il en avait couvert la retraite jusqu'à ce qu'il eut rencontré la division Boudet; qu'alors il avait reçu ordre de passer derrière le front de cette dernière, et de se porter à son aile droite pour y soutenir l'artillerie du général Marmont, qui l'appuyait; que, formé en colonne à cause de la difficulté de marcher en ligne à travers des vignes qui pendaient en guirlandes d'un arbre à l'autre, il suivait, parallèlement à la grande route, le mouvement de toute l'armée française, qui se reportait en avant; lorsqu'il aperçut une colonne ennemie qui s'avançait par la grande route et se trouvait déjà à même hauteur que lui; qu'alors il avait sur-le-champ commandé* tête de colonne à gauche, *et lancé ses premiers escadrons sur le flanc de cette infanterie, tandis qu'arrêtant les derniers, il les avait formés en ligne et portés au trot contre un corps de cavalerie ennemie qu'il avait au même instant découvert dans la plaine.*

« Ce fut d'après toutes ces données que l'officier chargé de ce travail dessina sept à huit planches de mouvemens sous la direction du colonel Pascal Vallongue, sous-directeur du dépôt, qui lui-même rédigeait le texte. Quand ces planches furent terminées, le ministre de la Guerre, Alex. Berthier, les soumit à *Bonaparte*. Elles revinrent des Tuileries tellement biffées ou corrigées à la plume et au crayon, qu'il fallut les recommencer toutes, à l'exception de la première et de la dernière, qui donnaient les positions des armées avant et après la bataille.

« Dans les deuxième et troisième planches, le *premier consul* avait, avec raison, élagué plusieurs mouvemens épisodiques qui jetaient de la confusion sur l'ensemble; mais, dans les suivantes,

il commença à s'éloigner de la vérite historique, en exigeant que le corps du général Lannes fut représenté comme exécutant par bataillons le passage des lignes en retraite, tandis qu'il résulte, des renseignemens donnés par les officiers de la division Watrin, que les demi-brigades de cette division, réduites de près de moitié après un combat opiniâtre, s'étaient retirées accablées par le nombre, et que l'une d'elles seulement (la 6e ou la 28e) avait obéi directement jusqu'à la fin aux ordres du général Lannes, qui, pendant la retraite, l'avait ramenée plusieurs fois sur l'ennemi. Napoléon mécontent du général Monnier, qui était resté en réserve avec la 72e au lieu de suivre dans Castel-Ceriolo les deux autres brigades de sa division, n'avait pas voulu que son nom parut dans la relation, et il avait donné à la division qu'il commandait le nom du général Carra Saint-Cyr, qui était à la fois et le plus ancien général de brigade et celui qui avait commandé les deux demi-brigades dans le village (1). Ce point ne devait avoir été abandonné que peu de temps avant l'arrivée du général Desaix, et les troupes françaises devaient y être rentrées de vive force au moment où l'armée s'était reportée en avant. Ainsi il n'était pas encore question, comme on voit, que l'on eût pivoté autour de Castel-Ceriolo et refusé l'aile gauche pour, en cas d'échec, prendre une autre ligne d'opération; la direction de retraite de toutes les troupes était parallèle à la grande route de Tortone.

« Les mouvemens ainsi arrêtés furent présentés à l'*Empereur* par le *maréchal Berthier*; ils reçurent son approbation, et l'on s'occupa de graver toutes les planches de mouvement pour les porter en superposition sur celle du champ de bataille.

« Pendant ce temps Napoléon ayant été se faire couronner roi d'Italie, et devant passer une grande revue sur le champ de bataille même de Marengo, le ministre Berthier eut l'idée de lui présenter l'ouvrage sur les lieux témoins de sa gloire et au jour anniversaire de la bataille. Le frontispice fut dessiné d'après cette intention. Cinq exemplaires imprimés de format *in-folio*, contenant chacun

---

(1) Cette circonstance, qui lui était inconnue a embarrassé l'auteur des *Victoires et Conquêtes*, dans la relation qu'il a donnée de la bataille de Marengo.

dix planches accompagnées de la relation qui les expliquait, furent portés de Paris à Milan, par le colonel Vallongue. Mais les idées de Napoléon avaient changé : il ne voulut plus ni de la relation, ni des planches, quoiqu'il les eût successivement annotées, corrigées et définitivement approuvées avant son départ de Paris. L'un des cinq exemplaires fut bâtonné à l'encre et de sa main, page par page et planche par planche. Il ne voulut plus que la retraite se fût opérée parallèlement à la grande route, ni que la brigade Carra Saint-Cyr se fût autant éloignée de Castel-Ceriolo. Il paraît qu'on lui rappela les documens existans au dépôt de la guerre qui démentaient cette nouvelle assertion, et qui serviraient un jour à prouver à la postérité qu'on avait voulu la tromper; car, en renvoyant les cinq exemplaires au dépôt de la Guerre, il donna au général Samson, qui en était alors directeur, l'ordre formel de les détruire par le feu, et avec eux tous les documens historiques et descriptifs qu'on avait eu tant de peine à recueillir, enfin tout ce qui avait été dessiné et gravé, comme aussi de faire briser toutes les formes d'impression et effacer tous les cuivres. Mais pendant que cet ordre recevait son exécution, le colonel Muriel trouva moyen de soustraire un de ces exemplaires déjà dépouillé de sa reliûre ; il l'a conservé jusqu'à ce moment dans les archives du dépôt de la guerre.

« Au retour du Ministre, on refit toutes les planches de mouvemens : il fut décidé que, pour s'éviter la peine de recommencer de nouveau tout le travail, on soumettrait les feuilles à l'Empereur l'une après l'autre et à mesure qu'elles seraient dessinées, et que l'officier qui en serait chargé travaillerait sous les yeux du Ministre, dans son cabinet particulier, afin qu'il pût continuellement surveiller et contrôler les corrections. Les premières planches éprouvèrent peu de difficultés. Les grands changemens ne commencèrent qu'à la retraite du corps du général Lannes. Le Ministre, ayant expliqué la pensée de Napoléon, fit dévier la direction de sa ligne de retraite, autant qu'on le put, de celle de la grande route. La division Carra Saint-Cyr était supposée ne s'être retirée qu'à quelques cents toises de Castel-Ceriolo. Cette feuille, ainsi dessinée, fut portée aux Tuileries par le Ministre : quand elle en revint, Napoléon avait encore fait, au crayon, une croix sur la position de

la division Carra Saint-Cyr, et avait écrit à la marge de la carte : *la division Carra Saint-Cyr dans Castel-Ceriolo ; elle s'y barricade* (1).

« Quelque temps après, la campagne de 1805 s'ouvrit ; l'officier chargé du travail des cartes fut envoyé à l'armée. Mais il est évident que la variante qu'il venait de dessiner ne fut pas la dernière ; il y avait de six à huit planches de mouvemens, et dans l'édition qui a paru sous format in-folio, in-4° et in-8°, il n'y en a que quatre.

« Le texte ne souffrit pas une moindre altération, mais les variantes en furent moins nombreuses, parce que les relations ne furent rédigées que d'après les planches et après qu'elles eurent été successivement adoptées. Ces rédactions n'ont jamais été qu'au nombre de deux : ce sont celles qu'on présente ici au public. Leur lecture laissera pressentir avec quelle précaution il faut admettre les assertions de Napoléon toutes les fois qu'il s'agit de lui personnellement, et montrera avec qu'elle rapidité l'idée de sa force et l'ivresse de ses succès avaient enflé ses pensées. Un coup-d'œil jeté sur chaque épigraphe suffirait, d'ailleurs, pour produire ce dernier effet ; celle de la première variante est modeste, on ne recherche que la vérité.

Inter ancipitia clarescunt.

« Mais après la victoire d'Austerlitz, époque à laquelle la seconde version fut définitivement fixée et arrêtée, on trouve partout dans la victoire de Marengo le résultat obligé d'une conception sublime, et qui mérite d'autant mieux d'être offerte à l'admiration du siècle présent et de ceux à venir, qu'elle est celle

Per quam................................
Crevêre vires, famaque, et imperi
Porrecta majestas.

Tels sont les détails que nous devons, sur la seconde et la troisième relations, à l'officier qui pouvait parler de ces faits intérieurs.

(1) Ce fût le premier indice du *pivot de Castel-Ceriolo* et *du refus de l'aile gauche.*

avec le plus de connaissance de cause, et offrir le plus de garantie de leur exactitude.

La relation, qui se trouve ici la quatrième, est empreinte d'un caractère particulier, quoique venant toujours de la même source. La date en est très-postérieure à celle des deux premières. Elle a été rédigée à Sainte-Hélène, sous les yeux de Napoléon. Nous n'anticiperons point ici sur les notes dont nous l'accompagnons, et sur les réflexions qu'elles pourront faire naître dans l'esprit du lecteur, réflexions tout à la fois si opposées entre elles et si analogues à celles qu'inspire la notice qu'on vient de lire. La date de temps et le lieu de cette quatrième relation est suffisamment significative.

Enfin, la cinquième relation n'a rien de commun avec les quatre autres que le sujet même; elle est incontestablement postérieure aux trois premières. Elle est extraite de la *Gazette militaire*, qui a paru à Vienne pour l'année 1823; elle a été traduite avec une scrupuleuse fidélité, ainsi que les réflexions qui l'accompagnent, par M. le capitaine Himly, traducteur attaché au dépôt de la guerre (1). On voit que l'écrivain allemand, très-instruit de ce qui est particulier à son armée, a eu connaissance de la première et de la troisième des cinq relations que nous publions ici : il les discute, et le lecteur jugera du mérite de sa discussion, particulièrement dirigée contre les accusations du prussien Bulow. Il paraît que l'auteur autrichien n'a eu aucune connaissance de la relation n° 4, publiée effectivement à peu près en même temps que la relation allemande, l'une et l'autre en 1823.

Nous soulignons ou guillemetons, dans le texte de chacun de ces cinq documens, quelques passages qui nous ont paru mériter une attention particulière; on sentira aisément les motifs qui nous ont dicté le choix de ces passages.

Nous avons cru devoir porter le plus grand nombre des notes sous le texte de la troisième relation, celle à laquelle Napoléon a voulu donner le caractère le plus solennel, imprimer la plus grande authenticité, et, par conséquent, sur laquelle il était le plus important d'éclairer et de faire réfléchir le lecteur.

(1) Il est aussi au nombre des collaborateurs du Journal des Sciences Militaires.

PREMIÈRE RELATION

De la bataille de Marengo, et des actions qui l'ont immédiatement précédée, telle qu'elle a été rédigée en forme de bulletin le lendemain de la bataille, et envoyée par le premier consul aux deux autres consuls, à Paris.

Bataille de Casteggio, le 20 prairial an VII (8 juin 1800). — Alexandre Berthier, général en chef de l'armée de réserve, au premier consul. — Au quartier-général de Casteggio, le 23 prairial an VII (11 juin 1800).

Je m'empresse, citoyen consul, de vous rendre un compte plus détaillé de la bataille de Casteggio.

J'avais appris que le général autrichien Ott avait passé la Scrivia avec les troupes qui formaient le blocus de Gênes, et s'était rendu à Voghera. J'ordonnai au général Lannes de partir de Broni, dans la matinée du 20, et d'attaquer l'ennemi partout où il le rencontrerait; au général Chambarlhac de suivre ce mouvement; et aux généraux Monnier et Gardanne d'effectuer promptement le passage du Pô avec leurs divisions. Nous n'avions encore, au-delà de ce fleuve, que le corps des généraux Lannes et Victor, 300 chevaux et quelques pièces d'artillerie; mais je sentais l'importance de remplir vos intentions en attaquant, sans délai, l'ennemi fatigué d'une marche pénible.

L'avant-garde du corps commandé par le général Lannes a rencontré les avant-postes autrichiens à Santa-Giuletta, et les a repoussés jusqu'à Rivetta, que l'ennemi occupait en force avec beaucoup d'artillerie. Deux bataillons de la 6ᵉ légère se portent sur la droite pour tourner l'artillerie ennemie, tandis que le 3ᵉ bataillon et la 40ᵉ demi-brigade s'emparent des hauteurs de Casteggio, afin de tourner ce bourg. La droite de l'ennemi cherche à déborder ces corps : le général Watrin s'en aperçoit, et détache sur-le-champ un bataillon de la 22ᵉ avec ordre de gagner les hauteurs. Des forces supérieures pressent ce bataillon de tous côtés, et l'obligent à un mouvement rétrograde; mais la 40ᵉ de ligne, en marchant par sa gauche, enlève bientôt à l'ennemi tous les avantages qu'il avait obtenus. Au même instant la 28ᵉ arrive; le général Watrin la réu-

nit aux 22e et 40e, tourne Casteggio, et parvient à en chasser l'ennemi. Tandis que ce mouvement s'exécutait, le général Lannes s'emparait du bourg par la grande route, et le général Gency était aux prises avec l'ennemi, qui tenait avec opiniâtreté dans la position qu'occupait sa gauche.

L'avant-garde se battait depuis quatre heures : le terrain était disputé pied à pied; les positions importantes étaient tour à tour prises et reprises. Jamais combat ne fut plus opiniâtre.

La réserve commandée par le général Victor, reçoit l'ordre d'appuyer l'avant-garde; la 24e et un bataillon de 500 hommes, commandé par le citoyen Delpech, se portent sur la droite, tandis que le général Herbin, avec trois compagnies de carabiniers, charge avec vigueur la gauche de l'ennemi. Les 43e et 96e, commandées par le général Rivaud, s'ébranlent à leur tour et marchent au pas de charge. La 24e tourne l'ennemi par sa gauche et fait un grand nombre de prisonniers. La 96e charge avec impétuosité le centre sur la grande route, et parvient à le percer au milieu d'une grêle de mitraille. Bientôt plusieurs parties de la ligne ennemie commencent à plier : les généraux Victor et Lannes profitent de ce moment; l'ordre est donné à tous les corps de charger à la fois. L'ennemi cède sur tous les points. Le désordre et l'épouvante sont dans les rangs; la déroute est complète. Il est poursuivi dans sa fuite jusqu'à Voghera.

Cette bataille a duré depuis onze heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Les conscrits y ont rivalisé d'ardeur avec les vieux soldats. Le 12e régiment de hussards, le seul qui ait donné, a fait des prodiges de valeur : il a chargé tour à tour l'infanterie et la cavalerie ennemies. L'artillerie des consuls a rendu les plus grands services; toujours en avant de l'infanterie, elle a tiré avec cette précision et cette justesse qui caractérisent le sang-froid uni à la valeur.

Nous avons fait, dans cette journée, plus de 5,000 prisonniers; tué ou blessé plus de 2000 hommes, et pris six pièces de canon avec leurs caissons. Le général autrichien O'Reilli a été blessé.

L'ennemi avait 15,000 hommes d'infanterie, 2,000 de cavalerie; nous avons à regretter 60 hommes tués et 400 blessés : au nombre de ces derniers est le citoyen Schreiber, chef de la 22e de ligne.

Parmi les braves qui se sont particulièrement distingués, on nomme l'adjudant-général Noguès, qui avait déjà été blessé dans la vallée d'Aoste; mon aide-de-camp Laborde, qui a chargé avec la 96e; le sous-lieutenant Montbrun, aide-de-camp du général Lannes; les chefs de brigade Macon et Legendre; les chefs de bataillon d'Auture et Michel; les citoyens Puysêgur, Collin, Piscère, Dupuy, capitaines; Chamorin, aide-de-camp du général Malher; le citoyen Vincent, lieutenant; le citoyen Charbonnier, sous-lieutenant; les citoyens Panlot, Cardinal, Baillet, Berthe, Philippon, Ponce, sergens; les citoyens Samt, Pis, caporaux; et Lien, chasseur.

Signé Alex. Berthier.

Bulletin de l'armée de réserve.

Torre-di Garofolo le 26 prairial an VIII (14 juin 1800).

Après la bataille de Montebello, l'armée s'est mise en marche pour passer la Scrivia : l'avant-garde, commandée par le général Gardanne, a, le 24, rencontré l'ennemi, qui défendait les approches de la Bormida et les *trois ponts* (1) qu'il avait près d'Alexandrie, l'a culbuté, lui a pris deux pièces de canon et fait cent prisonniers.

La division du général Chabran arrivait en même temps le long du Pô, vis-à-vis Valence, pour empêcher l'ennemi de passer ce fleuve. *Ainsi M. de Mélas se trouvait cerné entre la Bormida et le Pô. La seule retraite de Gênes, qui lui restait après la bataille de Montebello, se trouvait interceptée. L'ennemi paraissait n'avoir encore aucun projet, et être très-incertain de ses mouvemens.*

Le 25, à la pointe du jour, l'ennemi passa la Bormida sur ses trois ponts, résolu de se faire une trouée, déboucha en force, surprit notre avant-garde et commença, avec la plus grande vivacité, la bataille de Marengo, qui décide enfin le sort de l'Italie et de l'armée autrichienne.

---

(1) Voyez la relation du journaliste allemand qui n'en donne que deux.

Quatre fois, pendant la bataille, nous avons été en retraite, et quatre fois nous avons été en avant. Plus de 60 pièces de canon ont été de part et d'autre, sur différens points et à différentes heures, prises et reprises. *Il y a eu plus de douze charges de cavalerie, et avec différens succès.*

Il était trois heures après midi; 10,000 hommes de cavalerie débordaient notre droite dans la superbe plaine de Saint-Julien. Ils étaient soutenus par une ligne de cavalerie et beaucoup d'artillerie. *Les grenadiers de la garde furent placés comme une* REDOUTE DE GRANIT *au milieu de cette immense plaine : rien ne put l'entamer; cavalerie, infanterie, artillerie, tout fut dirigé contre ce bataillon, mais en vain. Ce fut alors que vraiment l'on vit ce que peut une poignée de gens de cœur.*

Par cette résistance opiniâtre, la gauche de l'ennemi se trouva contenue, et notre droite appuyée jusqu'à l'arrivée du général Monnier, qui enleva à la baïonnette le village de Castel-Ceriolo.

La cavalerie ennemie fit alors un mouvement rapide sur notre gauche, qui déjà se trouvait ébranlée. *Ce mouvement précipita sa retraite* (1).

L'ennemi avançait sur toute la ligne, faisant un feu de mitraille avec plus de cent pièces de canon. *Les routes étaient couvertes de fuyards, de blessés, de débris; la bataille paraissait perdue* (2). On laissa avancer l'ennemi jusqu'à une portée de fusil du village de San-Giuliano, où était en bataille la division Desaix, avec huit pièces d'artillerie légère en avant et deux bataillons en potence, en colonne serrée sur les ailes. *Tous les fuyards se rallièrent derrière; déjà l'ennemi faisait des fautes qui présageaient sa catastrophe : il étendait trop ses ailes.*

La présence du premier consul ranimait le moral des troupes. « Enfans, leur disait-il, souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille ».

---

(1) Cet aveu ne se trouve plus dans les autres relations.

(2) Ceci est plus fort qu'aucun passage de la relation allemande. On ne songe point ici à pallier le mal qui a été réparé; on pense, avec raison, que c'est une assez grande gloire de le réparer.

Aux cris de vive la république! vive le premier consul! Desaix aborda l'ennemi au pas de charge et par le centre; dans un instant, l'ennemi fut culbuté. Le général Kellermann (1), qui, avec sa brigade de grosse cavalerie, avait toute la journée *protégé la retraite de notre gauche, exécuta une charge avec tant de vigueur, et si à propos, que 6,000 grenadiers et le général Zach, chef de l'état-major général, furent faits prisonniers, et plusieurs généraux ennemis tués.*

Toute l'armée suivit ce mouvement! la droite de l'ennemi se trouva coupée, la consternation et l'épouvante se mirent dans ses rangs.

La cavalerie autrichienne s'était portée au centre pour protéger la retraite. Le chef de brigade Bessières, à la tête des *casse-cols* et des grenadiers de la garde, exécuta une charge avec autant d'activité que de valeur, perça la ligne de cavalerie ennemie, ce qui acheva l'entière déroute de l'armée. Nous avons pris 15 drapeaux, 40 pièces de canon, et fait 6 à 8,000 prisonniers; plus de 6,000 ennemis sont restés sur le champ de bataille.

Le 9e légère a mérité le titre d'incomparable; la grosse cavalerie et le 8e de dragons se sont couverts de gloire. Notre perte est aussi considérable : nous avons eu 600 hommes tués, 1,500 blessés et 900 prisonniers.

Les généraux Boudet, Champeaux et Mainoni sont blessés.

Le général en chef Berthier a eu ses habits criblés de balles; plusieurs de ses aides-de-camp ont été démontés. Mais une perte vivement sentie par l'armée, et qui le sera par toute la république, ferme notre cœur à la joie. Desaix a été frappé d'une balle au commencement de la charge de sa division; il est mort sur le coup. Il n'a eu que le temps de dire au jeune Lebrun, qui était avec lui : *Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité.*

Dans le cours de sa vie, le général Desaix a eu quatre chevaux tués sous lui, et reçu trois blessures. Il n'avait rejoint le quartier-

(1) Ici on voit clairement combien le mouvement de Kellermann lui appartient en propre, et on voit que ce fut le mouvement décisif.

général que depuis trois jours; il brûlait de se battre, et avait dit deux ou trois fois la veille, à ses aides-de-camp : *Voilà long-temps que je ne me bats plus en Europe; les boulets ne nous connaissent plus, il nous arrivera quelque chose.* Lorsqu'on vint, au milieu du plus fort du feu, annoncer au premier consul la mort de Desaix, il ne lui échappa que ce seul mot : *Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer?* Son corps a été transporté en poste à Milan, pour y être embaumé.

Le premier consul, aux consuls de la république.

Torre-di-Garofolo, le 27 prairial an VIII (15 juin 1800).

Le lendemain de la bataille de Marengo, citoyens consuls, le général Mélas a fait demander aux avant-postes qu'il lui fût permis de m'envoyer le général Skal. On a arrêté, dans la journée, la convention dont vous trouverez ci-jointe copie (1). Elle a été signée, dans la nuit, par le général Berthier et le général Mélas. *J'espère que le peuple français sera content de son armée* (2).

Signé BONAPARTE.

SECONDE RELATION

De la bataille de Marengo, telle qu'elle avait été rédigée au dépôt de la guerre. Avec cette épigraphe.

Inter ancipitia clarescunt. TACITE.

Une seule campagne avait fait perdre, en Italie, le fruit de deux années de succès. La guerre civile embrâsait l'Ouest et le Midi de la France; les factions se déchiraient, et un gouvernement sans force cherchait vainement sa sûreté dans leurs divisions. Le bruit de tant de désastres vint retentir dans l'Orient, parmi les chants de victoire que répétaient le Tabor et le Liban, au moment où

(1) Voyez cette convention à la suite de la troisième relation.

(2) On reconnaît ici l'empreinte de l'époque; ce style n'a pas duré.

Bonaparte portait l'éclat de ses armes des bouches du Nil aux rives du Jourdain et aux confins de l'Abyssinie.

L'Egypte était soumise; le soin de la conserver ne pouvait plus plus suffire au génie du vainqueur, et de plus grandes destinées le rappelaient sur d'autres bords.

Il arrive, l'espérance renaît; le 18 brumaire la justifie, et la scène est changée; tout se rallie; tout cède au génie qui conçoit, à la puissance qui ordonne, à la modération qui rassure. Mais ce n'était pas assez de ramener l'ordre par les lois, il fallait encore conquérir la paix par la victoire.

M. de Mélas, à la tête de l'armée autrichienne, arrivée sur le Var, avait laissé les Alpes derrière lui; la Russie tenait ses troupes sous les armes; le prince Charles menaçait le Rhin; le vainqueur de Zurich luttait dans Gênes avec des forces inégales et balançait la fortune. Telle était la situation militaire à l'entrée de la campagne.

M. de Mélas se flattait d'occuper dans les Gaules les camps de César; il calculait déjà ses marches sur Paris, se reposant sur la force des places, de la défense de l'Italie, et regardant pour nous comme une chimère tout projet de la reconquérir. Il connaissait mal les ressources de la France et le génie de son nouveau chef.

Les armées françaises du Rhin, renforcées successivement, sont mises en état de prendre l'offensive. Quelques corps, presque anéantis par les désastres de l'an VII, n'étaient plus comptés que pour le service intérieur: c'est dans leurs débris rassemblés et complétés par des conscrits, que Bonaparte trouve les élémens d'une armée de réserve, qui doit forcer l'ennemi à se défendre à son tour.

Des approvisionnemens de toute espèce sont formés à Briançon, au pied du mont Genèvre; dans la vallée de la Tarentaise, pour le passage du petit Saint-Bernard; sur le lac de Genève, à Villeneuve, pour les débouchés du Grand-Saint-Bernard et pour ceux du Simplon; enfin, à Zurich et à Lucerne, pour celui de Saint-Gothard. M. de Mélas, informé de ces dispositions, les regarde comme une feinte dont le but est de le détourner de ses projets; il continue de bloquer Gênes et d'occuper les Alpes-Maritimes.

La campagne allait s'ouvrir, et l'armée de réserve ne paraissait

pas encore; mais elle était créée dans la pensée de Bonaparte. Les ordres partent; tout ce qui doit la former s'anime au même instant. Les régimens sortis de leurs garnisons sont réjoints, à des distances combinées, par les conscrits envoyés de leurs départemens: l'artillerie, les munitions, les transports, sont réunis par des moyens semblables; et en moins de quarante jours, l'armée entière, forte de cinquante-sept mille hommes, est rassemblée sur les neiges qui couvrent les Alpes.

Le gros corps de l'armée doit pénétrer par le Grand-Saint-Bernard, forcer ou tourner tout ce qui peut défendre la vallée d'Aoste, se précipiter dans les plaines d'Yvrée, sans s'occuper des défilés qu'il laissera derrière lui; marcher sur Milan; pousser des partis sur le Mincio, couper les communications de l'ennemi avec Mantoue; surprendre ses parcs et ses magasins.

Sur la droite, une colonne de quatre mille quatre cents hommes, tirée des garnisons de Briançon, de Mont-Lion et des places du département des Hautes-Alpes, doit déboucher par le mont Genèvre, enlever le poste de Suze et menacer Turin, tandis qu'une seconde colonne, forte de 3400 hommes, doit aussi pénétrer par le Petit-Saint-Bernard.

Sur la gauche, sept cents hommes sont destinés à traverser le Valais, en suivant la vallée du Rhône, pour forcer les postes qui défendent le passage du Simplon; en même temps qu'un corps de onze mille hommes, tiré de la réserve de l'aile droite de l'armée du Rhin, doit s'emparer du Saint-Gothard, se rendre maître des débouchés sur le lac Majeur et sur le lac de Côme, et, dans cette position, menacer tout ce qui peut être sur l'Adda; enfin, assurer à l'armée de réserve ses communications avec l'armée du Rhin.

Des intelligences à travers les postes ennemis établissent la correspondance de ces différens corps. Le signal est donné; tout s'ébranle pour passer les monts (25 floréal an VIII ou 15 mai 1800).

PASSAGE DU SAINT-BERNARD.

Ce que l'homme et la nature peuvent offrir de plus imposant se réunit dans ce passage. Ces soldats, chargés de biscuit pour cinq jours, bivouaquant sur les neiges ou dans le creux des rochers;

ces arbres, dont les troncs creusés renferment les canons, et que traînent péniblement des attelages de quatre-vingts hommes; ces torrens qui, roulant avec fracas, forment des ponts de neige sous les pieds de tant de braves; ces solitaires placés à la porte de leur hospice pour distribuer des alimens au soldat épuisé; une armée qui, défilant par un sentier de dix-huit pouces, entre un précipice et des neiges amoncelées prêtes à s'écrouler, affronte tous ces obstacles pour aller chercher les combats dans ces belles plaines d'Italie, où la gloire l'appelle et lui en montre le prix; ces chants de guerre mêlés au bruit des torrens; enfin, ces souvenirs glorieux d'Annibal et de Charlemagne, auxquels la postérité doit associer un autre souvenir; tout concourt à étonner à la fois les sens et l'imagination.

INDICATION SUCCINCTE DES OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le premier village qu'on rencontre au pied du Saint-Bernard est Étroubles; c'est là que l'on fit remonter les affûts et les caissons. L'avant-garde chasse devant elle tout ce qui veut arrêter sa marche. Aoste et Châtillon sont forcés (26 et 28 floréal).

Bard, situé au milieu de la vallée d'Aoste, ferme en vain ce défilé : l'avant-garde se fraie un passage à travers des rochers que gravissent à peine les animaux sauvages; le cavalier traîne, ou soutient par la croupe, son cheval rendu docile et contenu par l'aspect d'un double danger; des arbres sont coupés pour former des ponts suspendus sur des précipices; des marches sont taillées dans le roc pour rendre la descente praticable. Tous les obstacles sont vaincus, et l'avant-garde débouche dans la plaine.

Sans prendre aucun repos, elle avance, et arrive sous les murs d'Yvrée en même temps que les colonnes ennemies. Les murs sont escaladés, les portes sont enfoncées à coups de hache : la citadelle, où l'ennemi se refugie, est attaquée; elle se rend, et donne à l'armée un poste avantageux, des munitions et des pièces d'artillerie de siége, qu'on dispose sur le champ (1) pour servir en campagne (1er prairial).

(1) Ces pièces et ces munitions furent d'autant plus utiles, que l'artillerie de l'avant-garde se trouvait alors devant Bard.

Le corps d'armée suit la marche de l'avant-garde sans s'arrêter devant le fort de Bard. Mais le seul chemin praticable pour l'artillerie était la route, qui, resserrée entre le fort et des rochers escarpés, était tellement dominée et foudroyée dans un espace de quatre cents toises, par les batteries, que l'ennemi avait cru inutile de la couper. Il était impossible d'atteler des chevaux; effrayés ou tués, ils auraient encombré le passage : les grenadiers sollicitent l'honneur de traîner les pièces, et l'ordre est donné d'exécuter, pendant la nuit, cette manœuvre hardie. Les roues des caissons et des pièces sont garnies de foin; le passage se fait à intervalles, sous le feu de l'ennemi : trente grenadiers sont tués ou blessés; mais avant le jour l'artillerie de l'avant-garde a franchi le défilé. Le soin de prendre le fort est laissé à quelques troupes de l'arrière-garde.

Tandis que ces opérations s'exécutent, le général Turreau, sur la droite, traverse le mont Genèvre, et, après avoir dépassé Exiles, force le pas des Cabrières, ainsi que le poste de Suze. Sur la gauche, la brigade d'Italiens réfugiés, aux ordres du général Lechy, remonte de Châtillon à Riva, pour descendre par le défilé de Romagnano sur les plaines de Novare. Le général Béthencourt passe le Simplon, prend position sur la rive droite du lac Majeur, et bloque, dans le fort d'Arona, les troupes qui ont fui devant lui. Enfin, le général Moncey pénètre par le Saint-Gothard, et marche sur Varèse (13 prairial ou 1er juin).

L'armée formait cinq colonnes, qui venaient de forcer autant de passages entre le mont Genèvre et le Saint-Gothard. M. de Mélas, qui alors ne doute plus que les armes françaises ne menacent l'Italie, se décide à quitter le Var et à se porter rapidement sur Alexandrie.

Cependant le général autrichien qui commandait à Turin, jugeant que les Français allaient s'avancer sur cette ville, réunit ses forces au corps du général Briey, qui, n'ayant pu défendre Yvrée, se retirait sur le corps intermédiaire du comte de Haddick. Ces troupes réunies, formant six mille hommes d'infanterie et quatre mille hommes de cavalerie, prirent position sur la Chiusella, petite rivière qui se jette dans la Doria-Baltea, au-dessous d'Yvrée.

L'avant-garde, aux ordres du lieutenant-général Lannes, pressée d'assurer le principal débouché de l'armée, arrive en même temps au pont sur cette rivière; un combat opiniâtre s'engage; l'ennemi est battu, et fuit en laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés.

L'armée se met en mouvement, précédée d'un corps dont le commandement est confié au lieutenant-général Murat : ce corps s'empare de Verceil et de Novare, force le passage du Tésin, et vient prendre position à Milan, dont il investit la citadelle, tandis que l'avant-garde marche par Crescentino sur Pavie, y surprend deux cents bouches à feu, s'empare d'une quantité considérable de munitions, et force l'ennemi de replier tous ses postes sur la rive droite du Pô (12 prairial ou 31 mai).

Le général Moncey est à Varèse : les troupes qui avaient passé le Simplon font le siége d'Arona. Le lieutenant-général Murat, après un combat vif et meurtrier, occupe déjà la tête du pont de Plaisance, et passe le fleuve (le 18).

Le général Duhesme commande un parti, se porte sur Crémone et fait dix-sept cents prisonniers. Le général Lechy force le passage de l'Adda, et s'empare de Lecco.

Le général Loison se rend maître de Brescia ; les magasins de l'ennemi sont pris, ses communications sont coupées.

Ainsi se développait avec succès le plan des opérations tracé par Bonaparte. Mais Gênes était sur le point de se rendre, et M. de Mélas accourait vers Alexandrie. Il fallait délivrer Gênes et combattre le général autrichien ; le point opposé à Stradella est choisi comme le plus favorable pour le passage du Pô ; et l'armée force sa marche, pour l'effectuer avec quelques bateaux dont on forme deux pontons.

A peine l'avant-garde est-elle sur l'autre rive, qu'une colonne ennemie se présente à Stradella; attaquée et battue, elle se retire en désordre sur Tortone.

C'était le 17 prairial que l'armée avait commencé de passer le fleuve; mais on apprend que Gênes avait capitulé le 15 (4 juin 1800) : les troupes employées au blocus allaient renforcer l'ennemi; il importait de livrer bataille avant la réunion.

Le lieutenant-général Lannes reçoit l'ordre de marcher sur Alexandrie avec l'avant-garde, composée de dix mille hommes; il rencontre, à Montebello, un corps de dix-huit mille autrichiens, commandé par le général Ott, qui venait de Gênes à marche forcée pour s'opposer au passage du Pô, et donner à M. de Mélas le temps de réunir ses forces. Un combat terrible s'engage; il dure jusqu'à la nuit, et se termine par l'entière déroute des ennemis (le 20 prairial).

DISPOSITIONS AVANT LA BATAILLE.

Bonaparte est informé que l'armée autrichienne a évacué San-Giuliano, que ses avant-postes sont en avant de Marengo, et que depuis trois jours l'ennemi a réuni toutes ses divisions.

Dans la position du général autrichien et après l'échec de Montebello, on eut lieu de craindre qu'il ne prît un des trois partis qui se présentaient à lui:

Qu'il ne passât le Pô, sur lequel il avait encore un pont à Casal, la rive droite dominant de telle manière qu'il avait été impossible de le couper; qu'il ne se portât à marche forcée sur le Tésin, ne passât cette rivière, n'arrivât à Milan, à Pizzighittone, et ne formât, sur le Mincio, sa jonction avec le corps du général Wucassovitsch.

On savait que l'ennemi avait deux équipages de pont, une artillerie considérable, et plus *de dix mille chevaux de charroi.*

Le général Chabran avait été laissé en observation sur la rive gauche du Pô, avec des instructions en conséquence: son corps, qui n'était composé que de deux mille cinq cents hommes de nouvelle levée, ne pouvait s'opposer d'aucune manière au passage de ce fleuve, encore moins disputer celui du Tésin; mais réuni à deux mille hommes du général Lapoype, qui était à Pavie, il pouvait en défendre le pont.

L'armée du général Mélas était nombreuse et formidable; une opération de cette nature, toute hardie et toute hasardeuse qu'elle était, pouvait, dans la position difficile où il se trouvait, entrer dans ses calculs.

L'armée française était alors jetée au-delà du Pô; il fallait donc,

dans ce cas, faire des dispositions pour avoir des nouvelles certaines du moindre mouvement de l'ennemi, et pouvoir accourir à la gauche du Tésin pour défendre le passage de cette rivière. Le général Duhesme, qui avait été laissé derrière sur l'Adda, avec un corps de cinq mille trois cents hommes, devait, dans cette supposition, former l'avant-garde, pour défendre le passage du Tésin, et donner le temps à l'armée de repasser le Pô.

Le 24 prairial à trois heures du matin, veille de la bataille de Marengo, on apprit par le général Chabran, que l'ennemi n'avait fait aucune disposition, et que son pont de Casal était toujours ployé.

Bonaparte avait donc toujours le temps de revenir sur ses pas et de repasser le Pô, si l'ennemi se décidait à effectuer l'opération dont on vient de parler.

Le second parti que pouvait prendre M. de Mélas, était de se porter sur le général Suchet, qui se trouvait entre Acqui et Dégo, pour faire sa réunion avec le corps du général Masséna, sorti de Gênes, et qui devait être à Savone; de l'attaquer, et de chercher à le défaire complètement; manœuvre que la place d'Alexandrie, et la rivière de la Bormida rendaient facile à exécuter.

Enfin, le troisième parti que l'ennemi pouvait prendre, en évitant tout engagement incertain, était de se porter sur Gênes, de se réunir avec l'armée anglaise et avec le corps de la Toscane, et d'établir un système de guerre, en laissant de fortes garnisons dans ses places, ou bien en faisant évacuer son artillerie de campagne par mer, et se portant dans les états de Toscane.

Bonaparte, en cherchant à se mesurer avec l'ennemi, n'avait pas pour objet de le forcer à la retraite; *il voulait qu'anéantie d'un seul coup, l'armée autrichienne laissât l'Italie entière en son pouvoir*: il fallait donc surtout empêcher que M. de Mélas ne prît le dernier parti, et l'obliger à combattre avant qu'il pût arriver à Gênes. C'est ce qui fit donner l'ordre au général Desaix de se placer à Rivalta, pour fournir, suivant les circonstances, l'avant-garde ou la réserve.

Le 24 prairial, à huit heures du matin, on apprend à Castel-Novo della Scrivia, que l'ennemi a réuni toutes ses forces à Alexandrie, et qu'il n'a point de poste à San-Giuliano, ni dans la

plaine environnante. *Cet avis augmente l'incertitude et le besoin d'être promptement éclairé sur ce qu'il médite.*

Avait-il passé le Pô depuis les dernières nouvelles? S'était-il mis en mouvement sur Gênes? Se dirigeait-il sur Acqui? L'une de ces conjectures était probable, puisqu'il devait craindre une bataille générale, dont la perte eût entraîné celle de son armée, en lui coupant toute retraite, et qu'en effet il refusait le combat dans la plaine de San-Giuliano, malgré l'avantage qu'elle présentait pour le développement de sa nombreuse cavalerie et de son immense artillerie.

Toute la cavalerie légère de l'armée française reçoit, sur-le-champ, l'ordre de battre la plaine : l'armée la suit, mais sans autre but que celui de pénétrer les projets de l'ennemi, *et sans penser à engager une affaire sérieuse dans les champs de Marengo.*

A une heure après midi, les divisions Gardanne, Victor et Lannes, se réunissent à San-Giuliano et y prennent quelques instans de repos. Le général Gardanne ne tarde pas à rencontrer les avant-postes ennemis près du village de Marengo. Le combat s'engage et dure à peine une demi-heure; le village est pris, et l'ennemi évacue toute la rive droite de la Bormida.

On sut, par les prisonniers faits dans ce combat, que, le matin, M. de Mélas avait envoyé un détachement sur Acqui, mais que le corps d'armée était encore sous Alexandrie : dès-lors on dut croire qu'il voulait tomber sur le général Suchet; puis en s'appuyant sur Gênes, Alexandrie et Turin, voltiger entre ces trois places, nourrir la guerre dans ces contrées, et prendre conseil des circonstances pour améliorer sa position.

Pouvait-on croire, en effet, qu'une armée de cinquante mille hommes eût cédé, presque sans combat, le village de Marengo, si son projet était de se battre sur la rive droite de la Bormida, pour se frayer un passage à travers l'armée française?

L'avant-garde reçoit l'ordre de repousser les postes ennemis au-delà de la Bormida, et, s'il est possible, d'en brûler les ponts.

Dés que la nuit est venue et que les divisions ont établi leur bivouac, Bonaparte part en toute hâte pour se rendre au quartier-général à Voghera, et recevoir des nouvelles de tous les points de

l'armée, mais particulièrement du général Desaix, envoyé en reconnaissance sur Novi et Gênes; du général Chabran, placé en observation sur le Pô; et du général Suchet, qui devait avoir eu, dans Acqui, des agens sûrs, dont on attendait le retour. Il apprend, à moitié chemin, à la Torre-di-Garofolo, qu'aucun mouvement n'a eu lieu sur la rive gauche du Pô, au corps du général Chabran; *il est informé que la Scrivia grossit de manière à rendre le passage difficile; il se décide à fixer dans ce hameau son quartier-général.*

Le 25 au matin, on est instruit qu'il n'y a rien de nouveau du côté de Gênes; qu'il ne se trouve dans Acqui qu'une avant-garde de cavalerie française, et que le général Suchet n'y est pas encore arrivé; mais que toute l'armée ennemie est en mouvement sur la gauche de la Bormida, et que des renforts considérables marchent sur la tête du pont. On juge alors que les Autrichiens, sentant la faute qu'ils avaient fait la veille, en ne défendant pas le village de Marengo, et en renonçant à l'avantage que leur promettait la supériorité du nombre, et surtout de leur cavalerie, voulaient, par un coup d'audace, se créer de nouvelles ressources, et attaquer notre avant-garde pour la chasser.

BATAILLE DE MARENGO.

En effet, dès le point du jour, l'armée autrichienne déboucha sur trois colonnes par les ponts établis sur la Bormida. Elle porta le gros de sa cavalerie, sous les ordres du général Elsnitz, à l'aile gauche. La droite était composée des deux corps de Haddick et de Kaim; entre ces deux corps et la cavalerie, était, en arrière d'un ruisseau, un vide occupé par trois mille grenadiers sous les ordres du général Ott.

En ce moment, le lieutenant-général Victor, avec la division Gardanne, forte de trois mille six cents hommes, appuyait sa gauche à la Bormida, et occupait la Casa di Pedra-Bona sur la route d'Alexandrie. La division Chambarlhac, de cinq mille deux cents combattans, était en seconde ligne à la gauche de Marengo, qu'elle occupait.

Le lieutenant-général Lannes, en troisième ligne en avant de

San-Giuliano, marchait pour se porter à la droite du général Victor. Le lieutenant-général Murat, commandant la cavalerie, avait, en conséquence des ordres qu'il avait reçus, placé la brigade Kellermann sur la gauche, celle de Champeaux sur la droite, et le vingt-unième régiment de chasseurs, ainsi que le deuxième régiment de hussards, à Salé, sous les ordres du général de brigade Rivaud, pour surveiller les mouvemens de l'ennemi sur le flanc droit ou les derrières de l'armée, et empêcher qu'il ne les tournât.

Les colonnes autrichiennes débouchèrent à huit heures du matin, attaquèrent la division Gardanne, qui après avoir soutenu, avec la quarante-quatrième et la cent-unième demi-brigades, un combat vif et meurtrier, dut se reployer sur Marengo.

Le corps de Kaim continua alors son mouvement sur la gauche. Celui de Haddick se déploya; mais son aile droite commandée par le général O'Reilly, dut combattre pour se prolonger en obliquant sur la droite, parce que quelques troupes légères de la division Gardanne, s'étant jetées, avec une pièce de canon, dans la cassine de Stortigliona, attaquèrent et mirent en désordre les premières têtes de colonne qui remontaient la Bormida pour déborder la gauche de l'avant-garde française.

Il ne fut plus permis alors de douter que M. de Mélas, qui, dès le 24, avait réuni toutes ses forces, et à qui il restait encore le parti de se porter sur Gênes, ou celui de repasser par Valence, sur la gauche du Pô, ne fut résolu de tenter le sort d'une bataille, pour s'ouvrir la route de Plaisance, en passant sur le corps de l'armée française.

Il déployait avec confiance, sur deux lignes formidables, *quarante-cinq mille combattans, dont dix mille de cavalerie, renforcés d'environ deux cents bouches à feu.* Le commandement de la première était confié au général Zach, et il s'était réservé celui de la seconde, à laquelle il avait ordonné de faire feu sur tout ce qui lâcherait le pied. Il avait enlevé de ses magasins tous les habillemens qu'il avait pu distribuer aux soldats, et avait fait avancer cinq jours de solde à l'armée.

Les forces de l'armée française qui lui étaient opposées, *montaient à vingt-quatre mille hommes d'infanterie et trois mille six*

cents de cavalerie, dont dix-neuf mille hommes seulement étaient en mesure de combattre au commencement de la journée. Toute l'artillerie consistait en à peu près trente pièces de canon.

Dès que le général Victor eut prévenu qu'il était attaqué par toute l'armée ennemie, la division Chambarlhac eut ordre de s'avancer à la gauche du village de Marengo, sur le ruisseau marécageux qui coule en avant, parallèlement à la Bormida; la division Gardanne occupa le village en le débordant par sa droite, qui s'appuyait aussi au ruisseau, en attendant que le corps du général Lannes fut arrivé à sa hauteur. Ce dernier prévenait, par sa marche rapide, l'ordre de presser son mouvement, et arrivait vis-à-vis la Barbotta, entre Castel-Ceriolo et Marengo, à la droite du général Victor.

La gauche de la ligne était flanquée par la brigade de cavalerie du général Kellermann, qui s'était rapprochée du ruisseau, et avait jeté quelques éclaireurs entre ce dernier et la Bormida. A la droite étaient la brigade Champeaux et le sixième régiment de dragons en flanqueurs, vers Castel-Ceriolo.

La division Monnier et les troupes d'élite, qui étaient en avant de Garofolo, reçoivent en même temps l'ordre de se mettre en mouvement, pour se porter en seconde ligne, et pour soutenir au besoin la droite de l'armée.

Le général Desaix est rappelé de Rivalta, pour se rendre à San-Giuliano, parce qu'il était alors reconnu qu'il ne pouvait y avoir d'action sérieuse sur la gauche de la Scrivia, où l'ennemi s'était mis, pendant la nuit, sur la défensive. Ces trois corps formaient la réserve, et le douzième régiment de chasseurs s'était porté entre l'Orba et la Bormida, pour éclairer tout ce que l'ennemi pourrait tenter sur l'extrême gauche.

Dans cette position, le village de Marengo devenait le centre et le point d'appui de la ligne française. Le général Victor reçoit l'ordre d'y arrêter l'armée ennemie, en attendant l'exécution des mouvemens ordonnés aux autres divisions.

La grande supériorité des autrichiens leur permet d'attaquer ce village avec des forces considérables, en même temps que la droite du général Haddick s'étend pour déborder la gauche des français,

et que la division du général Kaim cherche à se déployer sur la gauche de Marengo, pour déborder notre droite.

Le général Gardanne, avec les quarante-quatrième et cent-unième demi-brigades de ligne, repousse les assaillans de Marengo; le feu devient très-vif : de nouvelles attaques se succèdent. Le général Chambarlhac, qui n'a pas encore combattu, reçoit l'ordre de renforcer la gauche du général Gardanne; les généraux Victor et Olivier Rivaud y marchent avec la quarante-troisième, se portent en avant du village, et engagent, sur les bords du ruisseau où ils ont jeté l'ennemi, la fusillade la plus meurtrière; mais un renfort de grenadiers autrichiens, soutenu par de vives décharges à mitraille, fait plier un moment deux bataillons de cette demi-brigade; le troisième et un de ceux de la quatre-vingt-seizième sont envoyés pour les soutenir, et par une charge à la baïonnette, ils repoussent les grenadiers ennemis au-delà du terrain qu'ils avaient gagné.

En ce moment, le corps d'O'Reilly aborde la division Chambarlhac : la vingt-quatrième demi-brigade légère, et les deux bataillons de la quatre-vingt-seizième de ligne soutiennent le choc. Les deuxième et vingtième régimens de cavalerie, et le huitième de dragons, s'avancent sous les ordres du général Kellermann, et chargent avec succès la première ligne ennemie; mais la seconde prend part à l'action : alors Marengo est attaqué avec une nouvelle fureur, et défendu avec la même intrépidité; la gauche seule du général Chambarlhac, sur laquelle arrive le gros du corps du général O'Reilly, est ébranlée.

Le général Lannes était arrivé sur la ligne avec la division Watrin et la brigade Mainony; il attaque un corps de la division Kaim, qu'il trouve devant lui, et qui était en marche sur Castel-Ceriolo; mais débordé bientôt par cette division entièrement déployée, et que flanquaient les grenadiers de Morzini, il a à soutenir de vives attaques d'infanterie et de cavalerie; les généraux Malher, Gency et Mainony, combattant sous ses yeux, les repoussent avec succès, à la tête de la sixième demi-brigade légère, et des vingt-deuxième, vingt-huitième et quarantième de ligne. La brigade de cavalerie aux ordres du général Champeaux, destinée à flanquer le corps du gé-

néral Lannes, reçoit ordre de charger pour en soutenir la droite : le général Champeaux l'exécute avec les premier et huitième régimens de dragons, et reçoit une blessure mortelle.

Cependant la division Gardanne, et partie de celle du général Victor, tenaient toujours à Marengo ; et sous le feu de l'artillerie la plus formidable, au milieu du carnage, les français, animés par l'exemple de leurs chefs, conservaient, par des prodiges de valeur, cette position si disputée.

Le général Haddick redouble ses efforts. Le général Olivier Rivaud est blessé ; il se bat encore ; mais affaibli par le sang qu'il perd, il est forcé de s'éloigner de ce poste d'honneur. Presque tous les chefs et les officiers étaient blessés ; le carnage allait croissant : cependant, le général Gardanne résiste encore dans le village et sur le ruisseau.

Mais le général Chambarlhac ne peut plus retenir sa gauche ; foudroyé par l'artillerie ennemie, et vivement pressé par le corps nombreux d'O'Reilly, il cède, et ne peut empêcher la déroute de deux bataillons. L'ennemi en profite, et le flanc gauche du général Gardanne est débordé ; celui-ci se retranche derrière les haies du village, fait front à Haddick, et en impose à O'Reilly.

Le général Dupont, chef de l'état-major-général, reçoit et exécute l'ordre de se porter rapidement sur la gauche pour rallier les bataillons débandés ; il donne, en cette circonstance, une nouvelle preuve de son courage. Le général Murat, avec sa cavalerie, se porte sur tous les points, protège le mouvement rétrograde de l'infanterie de gauche, et retarde la marche de l'ennemi qui s'avançait à sa poursuite.

Dans l'intervalle, le général Elsnitz, avec toute la cavalerie autrichienne, avait débouché au-dessus de Castel-Ceriolo ; il avait détaché un corps nombreux sur la route de Salé, pour tenir en échec celui du général Jean Rivaud ; et le reste s'était déployé en avant de Ceriolo, débordant et menaçant la droite de l'armée française.

Bonaparte ordonne aux grenadiers et chasseurs de sa garde de se porter en avant pour arrêter cette nombreuse cavalerie. Ces braves se forment en bataillon carré, et marchent avec audace.

Bientôt la cavalerie les entoure ; elle les charge à trois reprises. *Ils sont inébranlables. Le canon les foudroie ; la mort éclaircit leurs rangs : mais rien ne peut les rompre ; ils méritent du héros dont le regard les anime, l'honneur d'être nommés par lui le rocher de granit.*

En même temps, la dix-neuvième demi-brigade légère, et la soixante-dixième de ligne, reçoivent l'ordre de se former contre la cavalerie, et de se porter en avant pour donner un nouvel appui à la droite du lieutenant-général Lannes ; les généraux Carra-Saint-Cyr et Schilt marchent à leur tête. Harcelées par les charges réitérées de la cavalerie autrichienne, elles les repoussent et gagnent le village de Castel-Ceriolo : par une attaque aussi vive que meurtrière, elles parviennent à s'établir dans les haies et dans les maisons de ce village, après en avoir repoussé *les chasseurs tyroliens et ceux du Loup*, vainement secourus par des grenadiers de Morzini ; elles deviennent alors non-seulement le point d'appui de la droite, *mais le pivot de l'armée française, dans l'ordre oblique que Bonaparte avait le dessein de prendre en refusant sa gauche, et conservant la route de Salé.*

La presque totalité de la cavalerie autrichienne, après avoir chargé sans succès ces colonnes de feu mouvantes et impénétrables, s'était reportée dans ses premières positions au nord-est de Castel-Ceriolo, sans oser attaquer la droite du général Lannes, tant que la dix-neuvième et la soixante-dixième de ligne occupèrent Castel-Ceriolo. Il était environ une heure ; on se battait avec acharnement depuis cinq heures : les deux lignes ennemies s'étaient réunies et entièrement déployées ; leur immense artillerie était en position. La ligne de l'armée française avait supplée au nombre par l'audace et par la valeur. *Quelques bataillons de sa gauche étaient en déroute ;* mais son centre, quoique dépassé par le général O'Reilly, rendait encore vains les efforts du général Haddick à Marengo : avec les sixième demi-brigade légère et vingt-deuxième de ligne, le général Watrin, épuisant ses cartouches, rejetait encore l'ennemi sur le ruisseau, tandis que le général Lannes, appuyant cette brillante défensive avec la vingt-huitième, et communiquant son

intrépidité à la quarantième, soutenait avec elle, sans perdre du terrain, le feu le plus meurtrier et les charges les plus vives.

L'ennemi, encore plus animé par la résistance opiniâtre qu'il rencontre à Marengo, y porte de nouveaux renforts de sa gauche, forme de nouvelles colonnes d'attaque, et se dispose à forcer, à tout prix, ce poste qui l'empêchait de profiter des avantages que la supériorité du nombre lui avait donnés sur l'aile gauche des français.

C'est en ce moment que Bonaparte calculant la marche de la division Desaix, crut devoir réunir ses forces en se rapprochant de ses réserves : il ordonna à la cavalerie qui était à la gauche de la ligne française de se porter vers la droite; aux généraux Victor et Lannes de cesser un combat trop inégal, et de manœuvrer en marchant en arrière dans l'ordre par échiquier, jusqu'à la hauteur où serait rencontrée la tête de la division Desaix, devenue réserve. Ses ordres portaient de faire ce mouvement en refusant la gauche, de manière à ce que la brigade du général Jean Rivaud, qui était sur la route de Salé, se trouvât au centre et en arrière de la ligne de l'armée.

La division Victor exécute son mouvement au pas ordinaire, tandis que celle du général Lannes faisait le sien au très-petit pas : chaque ligne d'échiquier restait en position plus ou moins de temps, suivant les avantages que donnait le terrain pour retarder la marche.

Les grenadiers et chasseurs de la garde de Bonaparte, foudroyés par l'artillerie ennemie, défendaient et conservaient leur position entre le centre et Castel-Ceriolo : *ils suivaient lentement le mouvement obligé de la ligne, en couvrant cet intervalle.*

La soixante-douzième demi-brigade, restée en réserve aux Poggi, dut devenir, à cette hauteur, le point intermédiaire de ralliement des bataillons de la gauche qui avaient été mis en déroute.

Le général Carra-Saint-Cyr continue d'occuper Castel-Ceriolo, tant que par cette position, il tient en échec la cavalerie ennemie.

Le général Mélas, jugeant que l'armée française était en pleine retraite, marche avec plus d'assurance sur nos ailes et sur le centre,

pour achever ce qu'il supposait une déroute. Sa nombreuse artillerie couvre de feu la plaine où se meuvent nos troupes; *ses colonnes se hâtent, croyant n'avoir à tomber que sur des fuyards : mais l'armée française manœuvrait avec sang froid, sans se laisser entamer. Le général Lannes, dont presque toute l'artillerie avait été démontée par le feu de l'ennemi, faisait sauter ses caissons à mesure qu'ils ne pouvaient plus suivre son mouvement; il continuait sa marche en arrière par échiquier, au très-petit pas, ayant devant lui toute l'infanterie de l'armée autrichienne; ses manœuvres avaient la même précision qu'elles auraient pû avoir au champ d'exercice. En vain le canon le foudroie, en vain l'ennemi le presse : il fait tête à tout, s'arrête souvent et présente ses rangs toujours pleins, parce qu'à mesure que la mort les frappe, ils se serrent. L'armée française, dans cet ordre, marche trois heures et demie pour parcourir environ dix-huit cents toises. Deux pièces d'artillerie légère, attelées des meilleurs chevaux, manœuvrées avec une intrépide habileté, occupaient successivement les endroits avantageux, couvraient le flanc droit du général Lannes, dont elles suivaient le mouvement, et foudroyaient tous les partis de cavalerie qui s'approchaient pour reconnaître et harceler la droite de la ligne. Ces pièces étaient les seules du corps du général Lannes qui pussent tirer.*

Le général Murat se multiplie pour couvrir, avec sa cavalerie légère, les flancs de l'infanterie : le général Carra-Saint-Cyr, séparé de plus de mille toises en avant de la droite, reforme ses deux demi-brigades en colonnes serrées par division, suit le mouvement de la ligne, et non-seulement contient la cavalerie ennemie, mais il la repousse, en profitant de l'avantage que lui donnent les vignes.

Le douzième régiment de chasseurs, flanqueur de gauche à Castellazzo, s'y trouve enveloppé par des forces supérieures : il perce les rangs ennemis, et, après avoir disputé successivement diverses positions, il arrive sur l'Orba, où il reçoit l'ordre de suivre le mouvement sur San-Giuliano.

La division Chambarlhac se reformait à la hauteur de San-Giuliano, et l'avant-garde du général Desaix paraissait.

De son côté, M. de Mélas, pour décider la victoire qu'il se promettait, formait cette colonne d'élite de cinq mille grenadiers hongrois, qui, conduite par le général Zach, son chef d'état-major, devait marcher sur la grande route, tomber à San-Giuliano, y prévenir le ralliement des français, et couper leur retraite. *Mais M. de Mélas n'avait pas jugé que dans le cas où Bonaparte eût été forcé de changer son champ de bataille, il devait le faire sur Salé.*

Le général Desaix, avec sa division, arrivait sur San-Giuliano; l'armée française ne faisait plus que marquer le pas. Dès que Bonaparte le voit à portée, il arrête le mouvement, et l'armée prend position; la droite à la ferme de Castellana, flanquée par les grenadiers et chasseurs de la garde, et soutenue par le premier régiment de dragons; la gauche, à Casanova, de l'autre côté de la route.

La droite de l'ennemi, vaine d'avoir, la première, entamé notre ligne, s'avançait alors rapidement; déjà elle avait dépassé la ferme de la Ventolina; la colonne de grenadiers se fatiguait aussi par une marche précipitée: elle croyait voler à une victoire certaine. Mais l'artillerie des autrichiens était retardée; leur centre n'était point en ligne; leur nombreuse cavalerie de la gauche, tenue en échec, ne se liait pas à ce mouvement offensif.

Il était plus de six heures; les autrichiens étaient fatigués et épuisés par dix heures de combat; M. de Mélas croyait la victoire dans ses mains, et ses dispositions le prouvaient.

Mais le mouvement que les français avaient fait sur leur gauche et sur leur centre, pour changer la direction de la ligne, en se rapprochant de leur réserve, était fini, et le génie du héros qui les commandait avait, par cette marche même, préparé leur triomphe. Bonaparte saisit la position et les fautes de l'ennemi: en un moment, un nouvel ordre d'attaque est disposé; la division Desaix est formée à droite de la route, entre la division Watrin et la division Gardanne; la trentième demi-brigade de ligne en bataille, la neuvième légère à sa gauche en colonne par division, et la trente-neuvième de ligne dans le même ordre, à sa droite. Une batterie de douze pièces, commandée par le général

Marmont, est dans une position avantageuse. Le général Kellermann est en seconde ligne, en arrière de la droite de la division Desaix, avec les deuxième et vingtième régimens de cavalerie, le huitième de dragons et quelques détachemens : à droite et à gauche, sur cette seconde ligne, était le reste de la cavalerie, ayant au centre les grenadiers et chasseurs à cheval de la garde; la division Chambarlhac rentrait en ligne, se ralliant à la réserve.

La nombreuse artillerie de l'ennemi foudroie nos rangs, pendant que Bonaparte les parcourt; il s'y montre avec ce front qui présage la victoire; il parle aux chefs, aux soldats, leur dit que, pour des français, c'est avoir fait trop de pas en arrière; que le moment est venu d'en faire un décisif en avant : « Soldats, ajoute-» t-il, souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le » champ de bataille. »

L'artillerie est démasquée; elle fait, pendant dix minutes, un feu terrible, et déjà l'ennemi, étonné, s'arrête. La charge battue sur toute la ligne; cet élan qui se communique comme la flamme dans le cœur des braves, tout ajoute en ce moment à l'ardeur qu'inspire la présence d'un chef, qui jamais ne leur promit en vain la gloire.

La division Desaix marche à l'ennemi avec cette noble assurance que lui donne le desir d'égaler en peu d'instans les glorieux travaux des autres divisions; elle est fière de suivre son général, dont la place favorite était toujours à la tête des braves; une légère élévation de terrain couverte de vignes, dérobait à Desaix une partie de la ligne ennemie; impatient, il s'élance pour la découvrir : l'intrépide neuvième légère le suit à pas redoublés. L'ennemi est abordé avec impétuosité; la mêlée devient terrible; plusieurs braves succombent, et Desaix n'est plus! son dernier soupir fut un regret vers la gloire, pour laquelle il croyait n'avoir pas assez vécu.

Lorsqu'à Salzbach un coup mortel vint ainsi frapper Turenne, l'armée dans la douleur courut aux armes, et demanda la bataille pour venger son général : la mort du général Desaix inspira le même élan de douleur et de vengeance; mais ici la bataille se donne, un héros commande, et Desaix est vengé.

Les regrets de Bonaparte furent les premiers tributs d'honneur

payés à sa mémoire : l'armée entière lui vouait déjà des trophées; la division qu'il commandait, jalouse de porter les premiers coups, charge avec impétuosité le corps d'O'Reilly et la légion de Bussy, qui, malgré le feu le plus vif, ne peuvent tenir contre nos baïonnettes, et se renversent sur la colonne de grenadiers qui les suit, et qui déjà était arrivée à Casina-Grossa, où elle attaquait nos éclaireurs.

Celle-ci est au même instant devant la neuvième légère, qui, suivant sa première impulsion, charge elle-même la tête de cette masse formidable. *La droite de l'ennemi, furieuse de voir qu'on veut lui arracher la victoire, se montre aussi ferme que les attaques sont vives ; forte de la solidité que lui donne son ordre profond, elle attaque à son tour, et cette journée n'avait peut-être pas présenté de choc plus meurtrier.* La division Boudet fait et essuie le feu le plus terrible : une partie de la division Watrin marche sur la gauche pour la soutenir; celle de Gardanne prend part à ce combat.

Cependant le centre de l'ennemi, composé des divisions de Kaim et de Haddick, formant une seconde ligne, arrivait au secours de la première, flanqué à sa droite par un corps de cavalerie qui le précédait, comme pour venir au secours de la colonne hongroise; mais ce corps était encore hors de portée : la cavalerie de la gauche de l'ennemi restait dans ces mêmes positions, paraissant observer les dix-neuvième et soixante-dixième demi-brigades, qui formaient deux colonnes serrées en avant et sur le flanc droit de l'armée.

Dans cette position, *Bonaparte frappe un de ces coups décisifs qui n'appartiennent qu'au génie. Il ordonne au général Kellermann*, qu'il avait conservé en réserve, en arrière de la droite de la division Desaix, de passer au galop par les intervalles de la première ligne, de se former de suite, et de charger avec impétuosité la colonne de grenadiers sur son flanc gauche. *Cette manœuvre hardie s'exécute à l'instant avec autant de résolution que d'habileté. Le général Kellermann se porte au galop hors des vignes, se déploie sur le flanc gauche de la colonne ennemie et, par un quart de conversion à gauche, lance sur elle la moitié de sa brigade, tandis qu'il laisse l'autre moitié en bataille pour tenir en*

échec le corps de cavalerie ennemie qu'il avait en face de lui, et pour lui masquer le coup hardi qu'il allait porter.

Cette charge brusque et impétueuse ouvrit le flanc de cette colonne formidable, dont le front était en même temps entamé par les chocs réitérés qu'elle avait à soutenir de la division Boudet. La cavalerie de Kellermann profita rapidement de son succès, rendit le désordre irréparable ; et avant que la colonne put être secourue, elle fut entièrement rompue, mit bas les armes, et se rendit prisonnière avec le général Zach.

En même temps le corps du général Lannes attaquait avec une nouvelle ardeur ; les grenadiers et chasseurs de la garde renversaient sur la droite tout ce qui était en avant d'eux ; le général Carra-Saint-Cyr avait repris l'offensive.

M. de Mélas paraissait n'avoir pas attendu ce revers pour revenir de sa confiance prématurée, et la position offensive de l'armée française lui ayant fait juger qu'il allait y avoir une attaque générale, il avait déjà mis en retraite une partie de son artillerie ; car on ne peut pas présumer qu'il la renvoyât comme inutile pour achever de vaincre.

Cependant le corps autrichien de la gauche, qui avait suivi le général Carra-Saint-Cyr, et qui se trouvait devant lui, avait été abordé par les braves dix-neuvième et soixante-dixième demi-brigades, *qui devaient reprendre Castel-Ceriolo.*

Le général de cavalerie Rivaud commançait à repousser, sur la route de Salé, les postes du général Elsnitz ; et le gros de la cavalerie autrichienne, contenu ainsi à cette extrême gauche, laissait la ligne d'infanterie sans appui dans la plaine.

Bonaparte, profitant de ce premier avantage, ne donne point à l'ennemi le temps de se rétablir, au moyen de sa seconde ligne : la gauche des autrichiens qui était en l'air est culbutée, et son centre est abordé avec la plus grande vigueur. La division Haddick, couverte d'une formidable artillerie, soutient, vers la ferme de Poggi, le choc des français, avec une intrépidité digne d'éloges ; mais elle avait devant elle la division Lannes et la garde de Bonaparte : en vain elle résiste ; en vain quelques corps de cavalerie se lancent dans nos rangs pour retarder leur impétuosité ; les charges se mul-

tiplient, la ligne marche, les braves sixième demi-drigade légère, vingt-deuxième, vingt-huitième et quarantième de ligne, donnent de nouvelles preuves de cette valeur brillante qu'elles avaient montrée depuis le commencement de la bataille; elles rivalisent avec les grenadiers et chasseurs à pied de la garde; tout cède à leurs baïonnettes : le général Lannes s'empare de trente pièces de canon.

Le général Kaim veut en vain déployer sa colonne devant la division Boudet : l'esprit de Desaix animait ses valeureuses brigades, elles renversent tout ce qu'elles ont devant elles, et le centre de l'armée autrichienne, qui a perdu l'appui de sa droite, et dont la gauche est débordée, puisque Castel-Ceriolo était déjà au pouvoir du général Carra-Saint-Cyr, ne voit plus de salut que dans la retraite, et cherche à la faire avec le moins de désordre possible.

L'armée française franchit, en trois quarts d'heure, le même espace qu'elle avait défendu pendant quatre heures.

La cavalerie ennemie, pressée par celle du général Rivaud, fusillée des haies de Castel-Ceriolo, tourne ce village et bat en retraite, en même temps que l'infanterie cherche, en avant de Marengo, à faire un dernier effort, pour ne pas se laisser acculer à la Bormida. Elle appuie sa gauche à un corps de cavalerie qui arrivait pour protéger sa retraite. La division Boudet, qui veut avoir la gloire de reprendre Marengo, fait une dernière charge avec cette vigueur qui avait caractérisé les premières; la division Gardanne, qui revenait sur des lieux où elle avait si bien combattu, la soutient. L'ennemi, qui se voit forcé de renoncer à la victoire, semble vouloir prouver qu'il en était digne, et montre dans ce dernier combat toute l'énergie que donne l'honneur; mais fatigué et affaibli, *il doit céder, et nos troupes rentrent avec lui dans Marengo, qu'il évacue à l'instant, pour se porter sur ses ponts de la Bormida.*

Au nord de Marengo, le général Lannes attaquait le corps de réserve; il n'éprouvait pas moins de résistance et n'avait pas moins de succès. La cavalerie de la réserve ennemie se disposait à charger la droite de la division Boudet; mais le chef de brigade Bessières, à la tête des grenadiers et des chasseurs à cheval de la garde, saisit cette nouvelle occasion de gloire, et jaloux de donner à la troupe d'élite qu'il commande, l'honneur de la dernière charge,

il prévient l'ennemi, s'élance avec impétuosité, fait plier ce corps, l'accule en désordre sur le ruisseau; il découvre ainsi le flanc de l'infanterie, et la force à la retraite, en portant le trouble et l'effroi dans ses rangs divisés.

La nuit couvrait déjà la plaine; les débris de l'armée autrichienne en profitèrent pour repasser leurs ponts, et les français, au milieu de leurs sanglans trophées, bivouaquèrent sur la même position qu'ils occupaient avant la bataille.

Le lendemain à la pointe du jour, les grenadiers de la division Gardanne attaquent les avant-postes que l'ennemi avait laissés à la tête de pont qu'il avait à la droite de la Bormida. Mais un parlementaire se présente, et annonce que le général Mélas demande à envoyer un officier de son état major à Bonaparte. Après la première conférence, le général Berthier reçoit des instructions; il est investi par Bonaparte des pouvoirs nécessaires pour traiter; il a l'ordre de se rendre à Alexandrie; il y arrive accompagné de ses aides-de-camp et d'un escadron de dragons.

Quelques heures après, il présente à l'acceptation de Bonaparte la capitulation signée par M. de Mélas. (*Voyez cette capitulation à la suite de la troisième relation.*)

TROISIÈME RELATION

De la bataille de Marengo, rédigée par le général Alex. Berthier, ministre de la guerre, commandant sous les ordres immédiats du premier consul (1). Avec cette épigraphe :

> Per quam..........
> Crevêre vires famaque et imperi
> Porrecta majestas.
> HORACE, *ode* 13, *liv.* 4.

Bonaparte arrive d'Égypte : l'espérance renaît; le 18 brumaire la justifie; tout se rallie, tout cède au génie qui conçoit; à la puis-

(1) Cette relation est la seconde des narrations officielles; elle a été publiée environ cinq ans après la première, celle qui le fut le lendemain de la

sance qui ordonne, à la modération qui rassure; mais ce n'était pas assez de ramener l'ordre par les lois, il fallait encore conquérir la paix par la victoire.

Lorsque Bonaparte fut nommé premier consul, la dernière des places d'Italie (Coni) venait d'être prise; nos postes étaient repliés sur le sommet des Alpes; nous ne possédions plus un pouce de terrain, ni une seule place en Italie; toute l'Allemagne était évacuée; nous nous tenions sur la défensive, occupant les places de la rive gauche du Rhin; les départemens de l'Ouest étaient en armes, partout l'ennemi était formidable, et des succès importans qui l'auraient conduit sur les Vosges ou sur l'Escaut, auraient eu, dans le déplorable état de nos affaires, les plus funestes conséquences.

Bonaparte sentit qu'avant de reconquérir l'Italie, il fallait être sûr de ne pas perdre la Belgique, ni les départemens réunis.

« L'empereur d'Allemagne pouvait adopter un des deux partis » ci-après, et il fallait se mettre en mesure également contre tous » les deux.

» Il pouvait réunir ses principales forces dans la Souabe, sur le » bas Rhin, se présenter sur ce fleuve avec 160,000 hommes; et » après avoir obtenu les premiers succès, il pouvait se combiner

---

bataille. Dans la seconde, inédite jusqu'alors, et que nous plaçons ici, on a mis en italique tous les passages sur lesquels, par un motif quelconque, on a voulu fixer plus particulièrement l'attention du lecteur et l'inviter aux comparaisons. Dans celle-ci, au contraire, les mêmes passages qu'on veut faire remarquer sont guillemetés. Voyez dans les notices préliminaires du général de Castres, les détails relatifs à la confection, à la présentation et à la publication de cette pièce; elle est intitulée de la manière suivante :

« Relation de la bataille de Marengo, gagnée le 25 prairial an 8, par » Napoléon Bonaparte, premier consul, commandant en personne l'armée » française de réserve, sur les autrichiens, aux ordres du lieutenant-géné- » ral de Mélas; rédigée par le général Alex. Berthier, ministre de la guerre, » commandant sous les ordres immédiats du premier consul; et accompa- » gnée de plans indicatifs des différens mouvemens des troupes, levés géo- » métriquement par les ingénieurs-géographes du dépôt général de la guerre, » sous la direction du général de brigade Sanson, inspecteur du génie ».

A Paris, de l'imprimerie impériale. An XIV, (1805).

» avec une armée anglaise débarquée en Hollande ou en Belgique.
» L'armée autrichienne en Italie, renforcée, pouvait se tenir
» tranquille sur le Pô, prête à recevoir dans la plaine l'armée fran-
» çaise, qui n'aurait pu y arriver qu'avec peu de cavalerie et une
» artillerie mal montée.

» Le second projet de campagne de la cour de Vienne pouvait
» être de rester sur la défensive en Allemagne, et de porter une
» forte armée sur Gênes, de là sur le Var, entrer en Provence,
» combiner ses opérations avec 15,000 anglais qui, depuis quelque
» temps, se trouvaient campés à Mahon, et profiter des mouve-
» mens de chouannerie qui commençaient à se faire sentir dans le
» midi de la France ».

Le premier plan de campagne étant le plus dangereux, Bonaparte fait rassembler sur le Rhin une armée de cent quarante mille hommes, en même temps que, sur ses derrières, il réunit dans la Bourgogne une armée de réserve; il laisse cantonner sur les hauteurs de Gênes les débris de l'armée d'Italie, forte à peu près de trente mille hommes.

On verra par ces dispositions que, quels que fussent les projets de l'ennemi, la France était en mesure de répondre à tout.

Si les Autrichiens adoptaient le premier plan de campagne, Bonaparte se portait, avec son armée de réserve, sur celle du Rhin, qui se trouvait forte alors de cent soixante-dix mille hommes; c'est-à-dire ses plus grandes forces opposées aux plus grandes forces de l'ennemi.

Si, au contraire, le cabinet de Vienne adoptait le deuxième plan de campagne, notre armée sur le Rhin devenait supérieure à celle de l'ennemi.

Lorsque les Autrichiens se seraient avancés sur Gênes avec leurs principales forces, Bonaparte aurait fait passer les Alpes à l'armée de réserve, se serait porté sur le Pô pour prendre l'ennemi à revers, lui enlever ses magasins et lui couper la retraite.

Les Autrichiens adoptent le deuxième plan de campagne dont on vient de parler, et portent en Italie leur plus forte armée. Mélas commence les hostilités, traverse la Bocchetta, se présente en même temps sur Gênes et sur Savone.

L'armée française sur le Rhin profite de sa supériorité; généraux et officiers, s'y distinguent autant par leur valeur que par leurs talens, et elle obtient les plus brillans succès en Souabe.

Cependant Mélas était sur le Var, et tout l'état de Gênes était conquis. Des cris d'alarme retentissaient dans la Provence; Marseille, Toulon même ne se croyaient pas en sûreté.

C'est dans ce moment que l'armée de réserve va passer le Saint-Bernard et prendre à revers toute l'Italie. «Ces combinaisons étaient » vastes et profondes; elles avaient été conçues de loin et dans le » plus grand calme; elles furent exécutées avec autant d'habileté » que d'audace.

» Toutes les mesures avaient été ordonnées de longue main; » deux millions de rations de biscuit avaient, deux mois avant, » été confectionnées à Lyon, et supposées destinées pour Toulon.

» Tout ce qui devait tromper M. de Mélas sur nos desseins, » avait été prévu.

Aucun mouvement ne se fait, aucune troupe ne se montre, ni dans la vallée de la Maurienne, ni dans celle de la Tarentaise.

Les frontières du Dauphiné n'indiquent aucun préparatif.

L'armée de réserve tant annoncée, était supposée rassemblée à Dijon; Bonaparte s'y rend; les nombreux émissaires de l'ennemi le suivent; mais ils ne voient à cette grande revue que trois à quatre mille hommes (1), et il est naturel que tant de renseignemens parvenus de tous côtés sur le peu de préparatifs des Français, aient trompé la cour de Vienne et M. de Mélas; mais pendant ce temps, les régimens filaient à marches forcées : les divisions se formaient en route, se réunissaient par des marches combinées, et étaient rejointes par les conscrits destinés à compléter les corps qui les composaient; l'artillerie et les autres services s'organisaient de même; tout avait été préparé avec le même mystère, et s'était mis

---

(1) Tout cela est exactement vrai, et on peut se souvenir des mauvaises plaisanteries des gazettes allemandes, des caricatures anglaises, qui peignaient les revues de Dijon, comme la réunion burlesque de quelques conscrits sans fusils et de quelques vétérans à jambes de bois. Mais la véritable armée n'était pas là, et jamais l'espionnage diplomatique ne fut plus complètement déjoué.

en mouvement au même signal. Les biscuits et les magasins ne sont transportés à Genève qu'au moment même où l'avant-garde y paraît déjà.

Lorsque M. de Mélas eut investi Gênes, il voulut, avant de se porter sur le Var, prendre de nouvelles sûretés contre les préparatifs annoncés de la part des Français : il fit attaquer le mont Cénis; et sur les rapports qui lui furent faits, que de quatre mois il nous était impossible de rien entreprendre, puisque nous n'avions aucun magasin, ni aucun rassemblement considérable de troupes, il crut ne devoir rien changer à son plan, et se porta sur Nice.

Cependant il fut prévenu que des troupes françaises paraissaient sur le Saint-Bernard; mais il crut que c'étaient les trois à quatre mille hommes qui s'étaient trouvés à la revue de Dijon, et qu'ils étaient envoyés pour lui faire abandonner le siége de Gênes, comme, six mois auparavant, un général français avait passé le Saint-Bernard pour le distraire du siége de Coni.

Ces moyens de diversion étant très en usage à la guerre, M. de Mélas crut montrer le véritable caractère d'un général, en se tenant invariablement attaché à ses premiers desseins. « Devait-il » croire, en effet, que Bonaparte voulût entrer en Italie, en pré» férant le grand Saint-Bernard au mont Cénis, en s'engageant » dans des vallées plus difficiles et qui n'offraient aucune ressource; » qu'enfin, on pût franchir sur-le-champ l'obstacle du fort de Bard, » qui devait arrêter plusieurs jours?

» Bonaparte sentit que rien ne pouvait déceler son projet, que » sa présence même; tout fut mis en œuvre pour persuader qu'il » devait rester à Genève : il visita lui-même plusieurs campagnes; » chacun s'empressait à l'envie de lui offrir sa maison : ces nou» velles s'accréditèrent en Suisse. Il fit répandre, peu de temps » après, qu'une insurrection qui venait d'éclater à Paris, l'avait » forcé de retourner dans sa capitale. Cependant il était déjà au» delà du grand Saint-Bernard ».

Nous ne parlerons point ici des moyens qui furent employés pour faire passer l'artillerie, de l'audace avec laquelle on se joua du fort de Bard, ni de l'escalade de celui d'Ivrée et du combat de

la Chiusella ; nous nous bornerons à dire que Bonaparte était à Ivrée le 7 priarial (27 mai).

Tout le monde crut que, profitant du succès obtenu à la Chiusella, il allait marcher pour se réunir aux deux mille cinq cents hommes que le général Turreau venait de rassembler dans les places du Dauphiné, et avec lesquels il s'était porté vers Suze, après avoir forcé le pas de Cabrières.

Par là, Bonaparte aurait eu l'avantage de se trouver appuyé sur les places et sur les défilés du Mont-Blanc ; mais il avait un plan plus vaste, plus décisif.

La division du général Murat, qui était arrière-garde, devient tout d'un coup avant-garde ; elle passe la Sesia et le Tésin, entre dans Milan, où Bonaparte arrive le 12 prairial ; et ses mouvemens s'exécutent avec une telle rapidité, qu'il n'y avait pas quarante-huit-heures que les habitans avaient entendu parler de l'armée de réserve et du passage des Alpes.

L'avant-garde évacue la Chiusella, passe la Doire, devient arrière-garde, traverse la Sesia et arrive à Pavie, où elle saisit à l'ennemi un parc de son artillerie de campagne.

Dans ce même temps, une division aux ordres du général Moncey, reçoit l'ordre de franchir le Saint-Gothard ; et quand son avant-garde est arrivée à Milan, le corps du général Murat passe le Pô à Plaisance, pendant que toute l'armée traverse ce fleuve à Stradella, où un équipage considérable d'artillerie ennemie fut sur le point d'être pris.

Cependant M. de Mélas était accouru en toute hâte à Turin. L'existence de l'armée de réserve et la présence de Bonaparte reconnue par plusieurs officiers autrichiens, n'étaient plus révoquées en doute (1).

Le général Masséna venait de capituler à Gênes le 15 prairial (4 juin 1800).

(1) Voyez les détails vraiment curieux que donne Bonaparte dans la relation de Ste Hélène que nous plaçons à la suite de celle-ci ; ces détails sont très-vraisemblables, et il les a eus dans quelque conversation avec des généraux autrichiens peu favorables à Mélas et aux chefs de son armée, mais qui, très-probablement, ont dit vrai, ainsi que Napoléon d'après eux.

« C'est ici qu'il devient important de suivre avec attention sur » la carte le développement du projet de Bonaparte, au moment » où il touche à son grand résultat.

« Ce que Bonaparte se proposait, ce n'était pas simplement de » battre l'ennemi, mais de lui couper la retraite et de l'obliger » à une capitulation qui le forçât de restituer à la fois toutes les » places d'Italie (1).

Ce projet était hardi, surtout contre un ennemi numériquement plus fort.

A peine le corps aux ordres du général Lannes a-t-il passé le Pô (17 prairial), que Bonaparte lui donne l'ordre d'occuper la position de Montebello, et le fait soutenir par une division. Une affaire brillante s'engage; le général Ott, avec dix-huit mille hommes qui venaient de Gênes, attaque le général Lannes, qui le défait entièrement à la glorieuse journée de Montebello. Le général Ott ne rallia que la moitié de son corps d'armée, sous les murs de Tortone.

RELATION DE LA BATAILLE DE MARENGO.

« Bonaparte conserva deux jours sa position de Montebello; » mais étonné de l'immobilité de l'ennemi, et sachant que depuis » plusieurs jours, il avait rallié ses divisions qui étaient de retour » de Nice, il pensa que M. de Mélas s'occupait des moyens d'échap- » per à la position critique où il se trouvait, et dans ce cas, le » général autrichien devait nécessairement prendre un de ces trois » partis.

» Le premier était de passer le Pô (il avait à Casal une tête de » pont tellement fortifiée par les marais et protégée par la rive » droite, qu'il avait été jugé difficile de l'emporter), de franchir » ensuite le Tésin, de traverser la Lombardie et d'opérer une » jonction sur l'Adda avec le général Wucassovitsch. L'armée au-

(1) Il était assez beau et assez difficile de battre l'ennemi, pour qu'il fût très-naturel de ne penser qu'à ce succès d'abord; les résultats d'une victoire viennent quand elle est remportée ; mais c'est le caractère de cette relation d'ôter tout au hasard, de donner tout au conseil, et de faire décider avant l'événement tout ce que l'événement a conseillé.

» trichienne avait un équipage de pont, une artillerie considérable, et plus de douze mille chevaux de charroi.

» En second lieu, il pouvait se porter sur Gênes, se réunir avec le corps de la Toscane et avec une division de douze mille Anglais; regagner ensuite Mantoue, en faisant transporter son artillerie par mer, ou bien profiter de la nature des lieux pour s'y soutenir jusqu'à ce qu'il eût pu recevoir d'Allemagne de nouvelles troupes, et mettre ainsi l'armée de réserve entre deux armées, ce qui aurait traîné la guerre en longueur, amené des événemens incertains, et embarrassé d'autant plus Bonaparte, que sa présence devenait nécessaire à Paris.

» Enfin il restait à l'ennemi, pour troisieme ressource, à se porter sur le général Masséna, qui, selon tous les calculs, devait être arrivé à Acqui, à l'envelopper avec les dix ou douze mille hommes qu'on lui supposait encore en état de combattre, et, après sa défaite, attendre les nouvelles chances favorables que la guerre de poste et les marches pourraient faire naître.

Afin de parer au premier parti, Bonaparte avait laissé sur le Pô un corps d'observation de trois mille hommes, qui devait retarder le passage de ce fleuve et de la Sésia, et se rejoindre ensuite au général Moncey pour disputer celui du Tésin. « On ne doutait pas que ces obstacles opposés à M. de Mélas, ne donnassent le temps à l'armée de repasser sur la rive gauche du Pô, et d'arriver avant lui sur le Tésin.

» A l'égard des deux autres partis que l'ennemi pouvait prendre, Bonaparte jugea qu'il n'avait qu'à se mettre en mouvement avec son armée, pour agir selon les circonstances.

On était arrivé près de Tortone, lorsque le général Desaix, qui d'Égypte avait débarqué à Toulon, vint joindre l'armée à franc-étrier; il reçoit le commandement d'une division, et sur-le-champ, il est envoyé à Rivalta, pour servir d'avant-garde et couper le chemin à l'ennemi, dans le cas où il se dirigerait sur Gênes.

Bonaparte, avec le reste de l'armée, passe la nuit le long de la Scrivia.

Le 24 prairial (12 juin), à huit heures du matin, il se rend à Castel-Nuovo, et fait battre la plaine de Marengo par la cavalerie

légère : il apprend que l'ennemi n'a point de poste à San-Giuliano, ni dans la plaine ; il juge alors devoir se mettre en marche ; il arrive à trois heures après midi ; à quatre heures, on trouve, à Marengo, les avant-postes ennemis. Aussitôt il ordonne l'attaque du village. La résistance ne fut pas vive ; Marengo est pris, et l'ennemi acculé sur la Bormida.

Bonaparte se confirme dans son idée, que, puisque l'ennemi, au lieu de l'attendre dans la plaine de Marengo, avait laissé prendre le village, c'est qu'il était décidé à suivre un des trois partis dont il a été fait mention.

L'avant-garde reçoit l'ordre de repousser les postes ennemis au-delà de la Bormida, et, s'il est possible, d'en brûler les ponts.

Cet ordre donné, Bonaparte part pour se rendre au quartier-général, à Voghera, où il devait recevoir les rapports de tous les postes de son armée et ceux des espions ; il espérait, par les mouvemens de l'ennemi, deviner ses véritables pensées ; mais, à peine arrivé à la Torre-di-Garafolo, il reçoit des nouvelles de Rivalta et du Pô. Il s'arrête dans cette ferme le reste de la nuit.

Cependant l'ennemi passa celle du 25 dans la plus grande agitation. Il sentit combien sa position était pénible, et quelle faute il avait faite de laisser prendre Marengo ; mais, croyant tout projet de retraite désormais trop tardif, et l'armée française trop près pour lui permettre d'échapper par le Pô ou par Gênes, il prend la noble résolution de s'ouvrir un passage à travers notre armée, et, dans ce dessein, son premier effort dut être de reprendre Marengo (1).

En effet, l'armée autrichienne débouche dès six heures du matin, par ses ponts de la Bormida, et elle porte le gros de sa cavalerie, sous les ordres du général Elsnitz, sur sa gauche : son infanterie était composée de deux lignes aux ordres des généraux Had-

---

(1) Le général Jomini donne très-injustement le nom d'*échauffourée* à la bataille de Marengo ; s'il est trop fort de prétendre avoir absolument tout prévu, comme le fait Bonaparte, il est beaucoup trop fort de prétendre que tout est arrivé à l'improviste, comme le supposerait l'expression d'échauffourée.

dick et Kaim, et d'un corps de grenadiers commandé par le général Ott.

L'armée française se trouvait en échelons par division, la gauche en avant; la division Gardanne formait l'échelon de gauche à la cassine Pedrabona, la division Chambarlhac le second échelon à Marengo, et la division du général Lannes formait la troisième, tenant la droite de la ligne et en arrière de la droite de la division Chambarlhac; les divisions Carra-Saint-Cyr (1) et Desaix en réserve, la dernière en marche venant de Rivalta, « d'où elle avait » été rappelée aussitôt que le projet de l'ennemi avait été connu».

Le lieutenant-général Murat, commandant la cavalerie, avait placé la brigade Kellermann sur la gauche, celle de Champeaux sur la droite, et le vingt-unième régiment de chasseurs, ainsi que le douzième de hussards, à Salé, sous les ordres du général «de brigade Rivaud », pour surveiller les mouvemens de l'ennemi sur le flanc droit, et devenir au besoin le pivot de la ligne.

Les lignes autrichiennes, après quelques escarmouches d'avant-poste, se mirent en mouvement à huit heures du matin, attaquèrent la division Gardanne, qui, après avoir soutenu, avec la quarante-quatrième et la cinquante-unième demi-brigades, un combat vif et meurtrier, dut se retirer sur le village de Marengo.

Le corps de Kaim continua alors son mouvement, franchit le ruisseau et s'étendit sur la gauche; celui de Haddick se déploya; mais son aile droite dut combattre pour se prolonger en obliquant sur la droite, parce que quelques troupes légères de la division Gardanne s'étant jetées avec une pièce de canon dans la cassine Stortigliana, attaquèrent et mirent en désordre les têtes de ses premières colonnes, qui remontaient la Bormida pour déborder la gauche de l'avant-garde française.

Le village de Marengo devenait le centre de l'attaque (2). Le

---

(1) C'était la division Monnier; on a vu, dans l'extrait de la notice du général de Castres, que nous avons inséré en tête de ces relations, quelle a été la cause de ce changement de nom.

(2) Le moment de la prise de Marengo, par les autrichiens, n'est bien précisément marqué que dans la relation de Sainte-Hélène; ici on dit qu'il

général Victor reçut l'ordre de le défendre le plus long-temps qu'il serait possible, mais sans chercher à reprendre la position qu'avait occupée la division Gardanne, qui fut placée sur la droite du village, s'appuyant au ruisseau et à des terrains marécageux. . . .

La grande supériorité des Autrichiens leur permettait d'attaquer le village avec des forces considérables, en même temps que la droite du général Haddick s'étendait pour déborder la gauche des Français, et que la division du général Kaim cherchait à se déployer sur la rive gauche de Marengo, pour dépasser notre droite.

En ce moment le corps du général O'Reilly, de la division Haddick, aborde la division Chambarlhac; la 24e demi-brigade légère et les deux bataillons de la quatre-vingt-seizième de ligne soutiennent le choc. Les deuxième et vingtième régimens de cavalerie et le sixième de dragons s'avancent et chargent avec succès la première ligne ennemie; mais la seconde prend part à l'action : « alors Marengo est attaqué avec une nouvelle fureur et défendu » avec la même intrépidité »; la gauche seule du général Chambarlhac, sur laquelle arrive le gros du corps d'O'Reilly, est ébranlée.

Le général Lannes était arrivé sur la ligne à la hauteur des premiers échelons, et formait la droite avec la division Watrin et la brigade Mainony; il attaque un corps de la division Kaim qui se trouve devant lui, et qui était en marche sur Castel-Ceriolo; mais débordé bientôt par cette division entièrement déployée, il est forcé de soutenir les attaques les plus vives, tant d'infanterie que de cavalerie; il les repousse avec vigueur à la tête de la sixième demi-brigade et des vingt-deuxième, vingt-huitième et quarantième de ligne. La brigade de cavalerie commandée par le général Champeaux, et destinée à flanquer le corps du général Lannes, reçoit ordre de charger pour en soutenir la droite : elle exécute cette charge avec le premier et le huitième régimens de dragons, et le général Champeaux reçoit une blessure mortelle. . . .

---

s'est bien défendu; on dit ensuite qu'il a été repris; mais on n'articule point d'une manière formelle qu'il a été pris; le narrateur de Sainte-Hélène dit que c'est à dix heures du matin.

Le général Lannes contient l'ennemi sur le ruisseau, à la Barbotta, et appuie ainsi la brillante défense que faisait « à Marengo » la division Gardanne. Ce village si vivement disputé, était encore en notre pouvoir. Plusieurs fois les Autrichiens y entrent » avec fureur, mais ne peuvent s'y établir : nos troupes, par des » prodiges de valeur, conservent cet important appui du centre » de la ligne.

» Cependant le général Elsnitz, commandant la cavalerie ennemie, longe la Bormida, dépasse Castel-Ceriolo, déborde toute » notre droite et se déploie par escadron, entre la cassine la Buzana » et notre première ligne.

» Sa manœuvre tendait évidemment à prendre notre première » ligne à dos, ce qui pouvait être décisif en faveur de l'armée autrichienne. Mais Bonaparte avait déjà fait entrer dans son plan » les moyens de déjouer cette manœuvre dangereuse, et, dès dix » heures du matin, les mouvemens de toute cette journée étaient » décidés dans sa pensée ».

Il avait ordonné à la deuxième ligne ou réserve, de marcher par échelons, la droite en avant; le général Carra-Saint-Cyr, qui commandait l'échelon de droite, n'était pas encore à la hauteur de la première ligne : Bonaparte y place sur-le-champ les grenadiers de sa garde avec leurs canons, pour arrêter les mouvemens du général Elsnitz. « Isolés à plus de trois cents toises de la droite de notre » ligne, ils paraissent une redoute de granit au milieu d'une plaine » immense.

La cavalerie ennemie les entoure : on vit alors tout ce que peut l'infanterie d'élite. Plusieurs escadrons sont rompus, et le temps que la cavalerie ennemie perd « dans ses faux mouvemens, donne » au général Carra-Saint-Cyr celui d'arriver à la hauteur des grenadiers; il les dépasse et se porte sur Castel-Ceriolo, après avoir » repoussé les charges de la cavalerie qui veut s'opposer à sa marche » sur ce village, où il parvient à s'établir en délogeant les chasseurs » tyroliens et ceux du Loup, vainement secourus par les grenadiers de Morzini (1).

(1) La relation allemande nie la présence de ces corps sur ce point. Cette circonstance est de peu d'intérêt.

Le deuxième échelon de la réserve, commandé par le général Desaix, était en marche pour se placer en arrière de la gauche du premier, et à grande distance, à la hauteur de San-Giuliano.

Dès l'instant que Bonaparte voit que la division du général Carra-Saint-Cyr est établie dans Castel-Ceriolo, il ordonne à la première ligne la retraite, par échelons, la gauche en avant. Les échelons de gauche de la ligne exécutent ce mouvement au pas ordinaire, tandis que les échelons du centre le font au très-petit pas; et seulement après que les premiers (ceux de gauche) ont pris leur distance (1).

« Le général ennemi apprécie mal cette manœuvre, et croit » l'armée en pleine retraite; lors qu'en réalité, elle ne fait qu'un » mouvement de conversion. » Il cherche avec une nouvelle confiance à exécuter son projet de tourner notre gauche et de nous couper le chemin de Tortone; « c'est dans ce dessein qu'il forme » cette colonne de cinq mille grenadiers qui se porte sur la grande » route, afin de prévenir et d'empêcher le ralliement des corps » de l'armée française qu'il suppose en désordre ».

« Cependant, pendant les quatre heures que notre armée mit à » faire ce mouvement de conversion, elle offrit le spectacle le plus » majestueux et le plus terrible ».

L'armée autrichienne dirigeait ses principales forces sur notre centre et notre gauche; elle suivait le mouvement de retraite de la première ligne, laissant à sa cavalerie le soin de déborder notre droite au-delà de Castel-Ceriolo.

« Nos échelons faisaient leur retraite en échiquier par bataillon, » dans le silence le plus profond; on les voyait sous le feu de » quatre-vingt pièces de canon, manœuvrer comme à l'exercice, » s'arrêter souvent, et présenter des rangs toujours pleins, parce » que les braves se serraient quand l'un d'eux était frappé ».

Bonaparte s'y porta plusieurs fois, pour donner au général Desaix le temps de prendre la position qui lui était désignée. Il distingua surtout dans « ce mouvement de conversion, qui en fut un véri-

(1) On voit, en comparant les diverses relations, que cette retraite en ordre est le point controversé.

» table de retraite pour la première ligne », l'ordre et le sang-froid de la division commandée par le général Lannes.

Cependant les échelons de gauche de la première ligne arrivent à la hauteur de San-Giuliano, où le général Desaix était placé. Ils continuent leur retraite, et se placent sur la gauche en arrière, s'arrêtent alors et reprennent haleine. Toute notre cavalerie et quinze pièces de canon étaient masquées derrière des vignes, et placées dans les intervalles des régimens du général Desaix, dont les premier et troisième bataillons étaient en colonne derrière les ailes du second déployé en bataille. L'attaque continuait à être extrêmement vive entre les deux armées.

« Au milieu de ces mouvemens si compliqués, et dans la chaleur d'une bataille si opiniâtre, il devenait difficile de saisir les rapports des dispositions rapides et variées qui s'exécutaient; mais la confiance en la victoire fut toujours entière dans la tête du chef qui les dirigeait, bien que les autrichiens parussent eux-mêmes en avoir la certitude » (1).

Revenons sur la position des deux armées après ce mouvement. « Le premier échelon de la seconde ligne de réserve, commandée par le général Carra-Saint-Cyr, occupait Castel-Ceriolo. Il s'était barricadé (2) dans le village, et tenait en respect la cavalerie ennemie qui était aussi menacée sur la route de Salé ». Les grenadiers de la garde étaient placés diagonalement en arrière sur la gauche de Castel-Ceriolo, l'échelon du général Lannes diagonalement en arrière sur la gauche des grenadiers.

Le général Desaix était posté devant San-Giuliano, diagonalement en arrière sur la gauche du général Lannes, avec quinze pièces d'artillerie. Toute notre cavalerie était placée en colonnes dans les intervalles, afin de profiter du premier mouvement favorable pour agir, le corps du général Victor diagonalement en arrière sur la gauche du général Desaix.

---

(1) C'est ici que viendrait à propos l'énoncé positif de la prise de Marengo par les autrichiens.

(2) On a vu, dans la notice, quand et comment cette barricade a été créée long-temps après la bataille.

Il était six heures du soir; Bonaparte « arrête le mouvement de » retraite dans tous les rangs; il les parcourt, s'y montre avec ce » front serein qui présage la victoire, parle aux chefs, aux soldats, » et leur dit que pour des français c'est avoir fait trop de pas en » arrière, que le moment est venu de faire un pas décisif en avant : » Soldats, ajoute-t-il, souvenez-vous que mon habitude est de » coucher sur le champ de bataille ».

Au même instant, il donne l'ordre de marcher en avant; l'artillerie est démasquée, elle fait pendant dix minutes un feu terrible : l'ennemi étonné s'arrête; la charge battue en même temps sur toute la ligne, et cet élan qui se communique comme la flamme au cœur des braves, tout ajoute en ce moment à l'ardeur qu'inspire la présence d'un chef qui jamais ne leur promit vainement la gloire.

La division Desaix, qui n'avait pas encore combattu, marche la première à l'ennemi, avec cette noble assurance que lui inspire le désir de donner à son tour des preuves de cette valeur brillante qu'avaient montrée les autres divisions; elle est fière de suivre un général dont le poste fut toujours celui du péril et de l'honneur. Une légère élévation de terrain couverte de vignes dérobait à ce général une partie de la ligne ennemie; impatient, il s'élance pour la découvrir; l'intrépide neuvième légère le suit à pas redoublés. L'ennemi est abordé avec impétuosité, la mêlée devient terrible; plusieurs braves succombent, et Desaix n'est plus : son dernier soupir fut un regret vers la gloire, pour laquelle il se plaignit de n'avoir pas assez vécu (1).

Les regrets de Bonaparte furent les premiers tributs d'honneur payés à sa mémoire; sa division, passée aux ordres du général Boudet, jalouse de venger son général, charge avec impétuosité l'ennemi, qui, malgré sa vive détermination, ne pouvant tenir contre nos baïonnettes, se renverse sur la colonne de grenadiers qui le suivait, et qui déjà était arrivée à Casina-Grossa, où elle attaquait nos éclaireurs.

---

(1) Dans la version ci-contre soumise à Bonaparte, par lui annulée, et qu'il a remplacée par celle-ci, on trouve une comparaison noble, touchante, vraie et toute française, de la mort de Turenne et de celle de Desaix.

« Les autrichiens surpris, s'arrêtent ébranlés : c'est alors que se » montrèrent dans tout leur jour la profondeur et l'habileté des » dispositions précédemment faites ».

L'ennemi, qui avait dépassé sur notre gauche la ferme de la Ventólina, et qui se croyait au moment de nous couper la retraite, est tourné lui-même par sa gauche; les divisions qui s'étendent de Castel-Ceriolo à San-Giuliano prennent ses lignes en flanc; ses bataillons entendent la fusillade de tous les cotés à la fois, sur le devant, sur le flanc gauche et sur le derrière. A peine la division Desaix a-t-elle poussé et mis en retraite la droite des autrichiens, à peine ceux-ci commencent-ils à exécuter ce mouvement, qu'ils entendent le bruit de notre feu qui « déjà leur semble partir de » dessus les ponts de la Bormida et du village de Marengo. »

Dans ce moment Bonaparte donne ordre à la cavalerie, qu'il avait conservée en réserve en arrière de la droite de la division Desaix, de passer au galop par les intervalles, et de charger avec impétuosité cette formidable colonne de grenadiers, déjà ébranlée par la division Desaix.

Cette manœuvre hardie s'exécute à l'instant, avec autant de résolution que d'habileté. Le général Kellermann se porte au (1) galop hors des vignes, se déploie sur le flanc gauche de la colonne ennemie, et par un quart de conversion à gauche, lance sur elle la moitié de sa brigade, tandis qu'il laisse l'autre moitié en bataille pour contenir le corps de cavalerie ennemie qu'il avait en face et lui masquer le coup hardi qu'il allait porter.

En même temps les grenadiers et les chasseurs de la garde renversaient sur la droite tout ce qui était devant eux; le général Watrin attaque avec une nouvelle audace; le général Carra-Saint-Cyr envoie, de Castel-Ceriolo, des tirailleurs, le long du ruisseau et des marais jusqu'au près de Marengo.

Le général de cavalerie Rivaud, faisant un mouvement décidé,

(1) On verra dans la notice qui précède ces relations, on verra dans la relation allemande, qui est une compilation d'un grand nombre d'autres, que c'est une chose fort contestée que l'ordre donné par Bonaparte à Kellermann, de charger la colonne hongroise, et que la spontanéité des mouvemens de celui-ci est bien plus vraisemblable.

avait sur la route de Salé, ses avant-postes déjà engagés avec ceux du général Elsnitz ; et le gros de la cavalerie autrichienne contenu ainsi à l'extrémité de notre droite, laissait sa ligne d'infanterie sans appui dans la plaine.

« L'armée française tranchit en trois quarts d'heure le grand es- » pace qu'elle avait défendu pendant quatre heures (1).

La cavalerie ennemie, pressée par le général Rivaud, fusillée des haies de Castel-Ceriolo, se hâte d'accourir au secours de son infanterie; l'ennemi se rallie, et, arrivé à Marengo, conserve le projet de garder ce village.

La division du général Boudet « qui veut avoir la gloire de re- » prendre Marengo », fait une dernière charge avec cette vigueur qui avait marqué les premières.

Le corps du général Victor, qui revenait sur des lieux où il avait si bien combattu, la soutient. L'ennemi, qui se voit forcé de renoncer à vaincre, veut prouver qu'il en était digne, et montre, dans ce dernier combat, toute l'énergie que l'honneur peut donner ; mais la victoire tout entière s'élance dans les rangs français ; « les » autrichiens fatigués et affaiblis doivent céder, et nos troupes » rentrent avec eux dans Marengo, qu'ils évacuent pour se porter » sur leurs ponts de la Bormida ».

Au nord de Marengo, le général Lannes attaquait un corps de réserve; il n'éprouvait pas moins de résistance et n'avait pas moins de succès ; il s'empare de quelques pièces de canon. Un corps de la réserve de la cavalerie ennemie se disposait à charger la droite de la division Boudet; mais le général Bessières, commandant les grenadiers et les chasseurs à cheval de la garde, saisit cette occasion de gloire; et jaloux de donner, à la troupe d'élite qu'il commande, l'honneur de la dernière charge, il prévient l'ennemi, s'élance, fait plier ce corps et le jette en désordre sur le ruisseau ; il découvre par-là le flanc de l'infanterie et détermine la retraite générale, en portant le trouble et l'effroi dans les rangs ennemis.

(1) Le journaliste allemand, auteur de la cinquième relation, a tort de trouver ici une contradiction, et ce passage n'aurait rien qui impliquât avec la préméditation de tous les mouvemens, quand même elle aurait été aussi complète que le prétend le narrateur dans cette troisième version.

« Le jeune Beauharnais, faisant briller à la tête des chasseurs, » l'impétuosité de son âge réunie à l'expérience d'un guerrier con- » sommé, montrait dès-lors qu'il était digne des destinées qui l'at- » tendaient.

La nuit couvrait déjà la plaine, les débris de l'armée autrichienne en profitent pour repasser les ponts; et les Français, au milieu de leurs sanglans trophées, bivouaquent sur la position qu'ils occupaient avant la bataille.

Les Autrichiens eurent, dans cette journée, quatre mille cinq cents morts, huit mille blessés et sept mille prisonniers; ils perdirent douze drapeaux et trente pièces de canon.

Les Français eurent onze cents hommes tués, trois mille six cents blessés et neuf cents prisonniers.

Le lendemain, à la pointe du jour, nos grenadiers attaquent les avant-postes que l'ennemi avait laissés à la tête de pont de la Bormida; mais un parlementaire se présente, et annonce que le général Mélas demande à envoyer un officier de son état-major à Bonaparte.

Après la première conférence, le général Berthier reçoit des instructions; il est investi, par Bonaparte, des pouvoirs nécessaires pour traiter; il se rend à Alexandrie.

Quelques heures après, il présente à l'acceptation de Bonaparte la capitulation suivante, signée par M. de Mélas.

Convention entre les généraux en chef des armées française et impériale en Italie.

ART. 1er. Il y aura armistice et suspension d'hostilités entre l'armée de S. M. I. et celle de la république française en Italie, jusqu'à la réponse de la cour de Vienne.

ART. 2. L'armée de S. M. I. occupera tous les pays compris entre le Mincio, la Fossa-Maestra et le Pô; c'est-à-dire Peschiera, Mantoue, Borgo-Forte, et depuis là, la rive gauche du Pô; et à la rive droite, la ville et citadelle de Ferrare.

ART. 3. L'armée de S. M. I. occupera également la Toscane et Ancône.

ART. 4. L'armée française occupera les pays compris entre la Chiesa, l'Oglio et le Pô.

ART. 5. Le pays entre la Chiesa et le Mincio ne sera occupé par aucune des deux armées. L'armée de S. M. I. pourra tirer des vivres des pays qui faisaient partie du duché de Mantoue. L'armée française tirera des vivres des pays qui faisaient partie de la province de Brescia.

ART. 6. Les châteaux de Tortone, d'Alexandrie, de Milan, de Turin, de Pizzighitone, d'Arona, de Plaisance, seront remis à l'armée française, du 27 prairial au 1er messidor (ou du 16 juin au 20 du même mois).

ART. 7. La place de Coni, les châteaux de Ceva, Savone, la ville de Gênes, seront remis à l'armée française du 16 au 24 juin (ou du 27 prairial au 5 messidor).

ART. 8. Le fort Urbain sera remis le 26 juin (7 messidor).

ART. 9. L'artillerie des places sera classée de la manière suivante : 1° toute l'artillerie des calibres et fonderies autrichiennes appartiendra à l'armée autrichienne; 2° celle des calibres et fonderies italiennes, piémontaises et françaises, à l'armée française; 3° les approvisionnemens de bouche seront partagés : moitié sera à la disposition du commissaire-ordonnateur de l'armée française, et moitié à celle du commissaire-ordonnateur de l'armée autrichienne.

ART. 10. Les garnisons sortiront avec les honneurs militaires, et se rendront, avec armes et bagages, par le plus court chemin, à Mantoue.

ART. 11. L'armée autrichienne se rendra à Mantoue, par Plaisance, en trois colonnes : la première, du 27 prairial au 1er messidor (du 16 au 20 juin); la seconde, du 1er au 5 messidor (ou du 20 au 24 juin); la troisième, du 5 au 7 messidor (ou du 24 au 26 juin).

ART. 12. MM. le général de Saint-Julien, de Schvertinck, de l'artillerie; de Brun, du génie; Telsiegé, commissaire des vivres; et les citoyens Dejean, conseiller d'état, et Daru, inspecteur des revues; l'adjudant-général Léopold Stabenrath, et le chef de brigade d'artillerie Mossel, sont nommés commissaires à l'effet de

pourvoir à l'exécution des articles de la présente convention, soit à la formation des inventaires, aux subsistances et aux transports, soit pour tout autre objet.

ART. 13. Aucun individu ne pourra être maltraité pour raison de services rendus à l'armée autrichienne, ou pour opinions politiques : le général en chef de l'armée autrichienne fera relâcher les individus qui auraient été arrêtés dans la république cisalpine pour opinions politiques, et qui se trouveraient dans les forteresses sous son commandement.

ART. 14. Quelque soit la réponse de Vienne, aucune des deux armées ne pourra attaquer l'autre qu'en se prévenant dix jours d'avance.

ART. 15. Pendant la suspension d'armes, aucune armée ne fera des détachemens pour l'Allemagne.

Alexandrie, le 26 prairial, an VIII de la république française, (15 juin 1800).

Signé Alexandre BERTHIER.
MÉLAS, général de cavalerie.

Après la bataille de Marengo, les préliminaires de paix furent signés à Paris par le général Saint-Julien, mais l'empereur d'Allemagne, livré aux conseils d'un ministre vendu à l'Angleterre, refusa de les ratifier.

QUATRIÈME RELATION

De la bataille de Marengo, copiée dans les Mémoires de Sainte-Hélène, publiés par le baron Gourgaud. (page 283).

---

§ VIII.

MÉLAS avait son quartier-général à Alexandrie : toute son armée y était réunie depuis deux jours; sa position était critique, parce qu'il avait perdu sa ligne d'opération. Plus il tardait à prendre un parti, plus sa position s'empirait, parce que, d'un autre côté, le corps de Suchet arrivait sur les derrières, et que, d'un autre

côté, l'*armée du premier consul se fortifiait et se retranchait chaque jour d'avantage à sa position de la Stradella.*

Cependant le général Mélas ne faisait aucun mouvement; dans la situation où il se trouvait, « il avait trois partis à prendre : le » premier était de passer sur le ventre du premier consul, l'armée » autrichienne lui était très-supérieure en nombre, de gagner Plai- » sance, et de reprendre sa ligne d'opération sur Mantoue ».

« Le deuxième parti était de passer le Pô à Turin, ou entre » cette ville et l'embouchure de la Sésina, de se porter ensuite à » grandes marches sur le Tésin, de le passer; et, arrivant à Mi- » lan avant l'armée du premier consul, de lui couper sa ligne et » le jeter derrière l'Adda ».

« Le troisième parti était de se jeter d'Alexandrie sur Novi, de » s'appuyer à Gênes et à l'escadre anglaise de l'amiral Keith, de » ne point prendre l'offensive jusqu'à l'arrivée de l'armée anglaise, » déjà réunie à Mahon. L'armée autrichienne était sûre de ne point » manquer de vivres, ni de munitions, et même de recevoir des » renforts, puisque par sa droite elle eût communiqué avec Flo- » rence et Bologne; qu'en Toscane, il y avait une division na- » politaine, et qu'en outre, les communications par mer étaient » en son pouvoir. De cette position, le général Mélas pouvait, » quand il le voulait, regagner Mantoue, en faisant transporter, » par mer, en Toscane, une grande partie de sa grosse artille- » rie (1). »

(1) Dans une des relations dont parle la notice du général de Castres, on trouve cete spéculation militaire et politique plus courte, et comme on va voir, avec une légère augmentation en variante. Nous copions également ce qui suit, et précède immédiatement, comme formant un tableau rapide propre à se graver dans la mémoire.

« L'ennemi, battu à Montebello, allait être renforcé successivement des » troupes aux ordres des généraux Elsnitz et Bellegarde; on était instruit » d'un autre côté que M. de Mélas avait rassemblé toutes ses forces à Alexan- » drie, il était important de prévenir ses mouvemens. Tout fut disposé pour » atteindre ce but.

» L'ennemi pouvait, ou se porter sur Gênes et delà, pénétrer dans la » Toscane, ou passer le Pô et le Tésin, pour gaguer Mantoue, ou se faire

Le général Lapoype, qui était le long du Pô, avait l'ordre de se replier sur le Tésin, dans le cas où l'ennemi se porterait sur la rive gauche; il y aurait été joint par cinq ou six mille hommes, que pouvait réunir le général Moncey qui commandait à Milan. Ces dix mille hommes étaient plus que suffisans pour retarder le passage, et donner le temps au premier consul de revenir par les deux ponts, derrière le Tésin.

Le 12, dans l'après-midi, le premier consul, surpris de l'inac-» tion du général Mélas, conçut des inquiétudes, et craignit que » l'armée autrichienne ne se fut portée sur Gênes ou sur le Tésin, » ou bien qu'elle n'eût marché contre Suchet, pour l'écraser et re-» venir ensuite contre le premier consul; ce dernier résolut de » quitter la Stradella, et de se porter sur la Scrivia en forme d'une » grande reconnaissance, afin de pouvoir agir selon le parti que » prendrait l'ennemi. » Le soir, l'armée française (1) prit position sur la Scrivia; Tortone était cernée, le quartier-général fut placé à Voghera : dans ce mouvement, on n'obtint aucune nouvelle de l'ennemi; on n'aperçut que quelques coureurs de cavalerie, qui n'indiquaient pas la présence d'une armée dans les plaines de Ma-

---

» jour par la rive droite du Pô, en combattant notre armée, *ou enfin, se* » *renfermer dans Turin*.

» Les divisions Chabran et Lapoype reçoivent l'ordre de garder le Pô. Le » détachement laissé à Ivrée, observe l'Arco ». (Voyez sur cette destination ce que dira plus loin, le général Jomini) : « Le corps du général Mon-» cey occupe Plaisance, observe Bobbie, garde le Tésin, la Sesia et l'O-» glio jusqu'au confluent de cette rivière dans le Pô, et pousse des recon-» naissances sur Peschiera et Mantoue. La légion italique occupe Brescia; » le reste de l'armée, Bonaparte à la tête, marche à l'ennemi. »

(1) Armée française, les 12 et 13 juin.

Divisions Watrin et Mainoni, Lannes; aile droite à Castel-Novo di Scrivia.

Divisions Boudet et Monnier. Desaix; centre, Ponte-Curonne.

Division Lapoype; ordre de rejoindre Desaix.

La cavalerie sous Murat, entre Ponte Curone et Tortone, ayant une avant-garde au delà de Tortone, sous Kellermann.

Divisions Gardanne et Chambarlhac. Victor; aile gauche en avant de Tortone, et soutenant l'avant-garde Kellerman,

(*Note de la relation de Sainte-Hélène.*)

rengo. — *Le premier consul ne douta plus que l'armée autrichienne ne lui eût échappé.*

Le 13, à la pointe du jour, il passa la Scrivia, et se porta à San-Juliano, au milieu de l'immence plaine de Marengo. La cavalerie légère ne reconnut pas l'ennemi; il n'y eut plus aucun doute qu'il ne fût en pleine manœuvre, puisque, s'il eût voulu attendre l'armée française, il n'eût pas négligé le beau champ de bataille que lui offrait la plaine de Marengo, si avantageuse au développement de son immense cavalerie : il parut probable que l'ennemi marchait sur Gênes.

« Le premier consul, dans cette pensée, dirigea en toute hâte » le corps de Desaix en forme d'avant-garde sur son extrême » gauche, avec ordre d'observer la chaussée qui, de Novi, conduit » à Alexandrie » : il ordonna à la division Victor de se porter sur le village de Marengo, et d'envoyer des coureurs sur la Bormida, pour s'assurer si l'ennemi n'y avait point de pont. Victor arriva à Marengo : il y trouva une arrière-garde de trois à quatre mille autrichiens; il l'attaqua, la mit en déroute, et s'empara du village. *Ses coureurs arrivèrent sur la Bormida à la nuit tombante; ils mandèrent que l'ennemi n'y avait point de pont*, et qu'il n'y avait qu'une simple garnison dans Alexandrie; il ne donnèrent point de nouvelles de l'armée de Mélas.

Le corps de Lannes bivouaqua diagonalement en arrière de Marengo, sur la droite.

« Le premier consul était fort inquiet; à la nuit, il résolut de » se rendre à son quartier-général de la veille, afin d'aller à la » rencontre des nouvelles du général Moncey, du général Lapoype » et des agens qui avaient été envoyés du côté de Gênes, et qui » avaient rendez-vous à ce quartier-général; mais la Scrivia était » débordée. Ce torrent, en peu d'heures, grossit considérablement, » et peu d'heures lui suffisent aussi pour le mettre en son premier » état. Cela decida le premier consul à arrêter son quartier-général » à Torre-di-Garafolo, entre Tortone et Alexandrie. La nuit se » passa dans cette situation.

» Cependant la plus horrible confusion régnait dans Alexandrie » depuis le combat de Montebello. Les plus sinistres pressentimens

» agitaient le conseil autrichien; il voyait l'armée autrichienne » coupée de sa ligne d'opération, de ses dépôts, et placée entre » l'armée du premier consul et celle du général Suchet, dont les » avant-postes avaient passé les montagnes, et commençaient à » se faire sentir sur les derrières du flanc droit des autrichiens. La » plus grande irrésolution agitait les esprits.

» Après bien des hésitations, le 11, Mélas se décida à faire un » gros détachement sur Suchet, le reste de l'armée autrichienne » restant couvert par la Bormida et la citadelle d'Alexandrie; mais, » dans la nuit du 11 au 12, Mélas apprit le mouvement du pre- » mier consul sur la Scrivia. Il rappela, le 12, son détachement, » et passa, tout le 13 au 14 en délibérations: enfin, après de » vives et orageuses discussions, le conseil de Mélas décida que » l'existence de l'armée de réserve lui avait été inconnue; que les » ordres et les instructions du conseil aulique n'avaient mentionné » que l'armée de Masséna: que la fâcheuse position où l'on se » trouvait devait donc être attribuée au ministère, et non au gé- » néral; que, dans cette circonstance imprévue, de braves soldats » devaient faire leur devoir; qu'il fallait donc passer sur le ventre » de l'armée du premier consul, et s'ouvrir ainsi les communica- » tions avec Vienne; que si l'on réussissait tout était gagné, puis- » que l'on était maître de la place de Gênes, et qu'en retournant » très-vite sur Nice, on exécuterait le plan d'opérations arrêté à » Vienne; et qu'enfin, si l'on échouait et que l'on perdît la ba- » taille, la position serait affreuse, sans doute, mais que la res- » ponsabilité en tomberait tout entière sur le ministère (1).

Ce raisonnement fixa toutes les opinions; il n'y eut plus qu'un cri: aux armes! aux armes! et chacun alla faire ses dispositions pour la bataille du lendemain.

---

(1) Tout ceci porte un grand caractère d'authenticité; Napoléon l'avait appris sans doute dans la conversation de plusieurs généraux et hommes d'état autrichiens qui lui avaient dit la vérité, sans songer, après plusieurs années, à ménager ni le conseil aulique, ni le général Mélas. Tout ce passage est anecdotique et précieux pour l'histoire. La relation allemande ne dit rien de contraire; elle confirme seulement l'ardeur de l'armée autrichienne, et rien ne dément cette assertion.

Toutes les chances, pour le succès de la bataille, étaient en faveur de l'armée autrichienne; cette armée était très-nombreuse; sa cavalerie était au moins triple de celle de l'armée française. On ne savait pas positivement quelle était la force de celle-ci; mais l'armée autrichienne, malgré la perte éprouvée à la bataille de Montebello, malgré celles essuyées du côté de Gênes et du côté de Nice depuis sa retraite, devait être encore bien supérieure à l'armée de réserve. (Voy. le tableau ci-contre).

« Le 14, à l'aube du jour, les Autrichiens défilèrent sur les trois » ponts de la Bormida », et attaquèrent avec fureur le village de Marengo. La résistance fut opiniâtre et longue.

« Le premier consul, instruit par la vivacité de la canonnade, » que l'armée autrichienne attaquait, expédia sur-le-champ l'or- » dre au général Desaix de revenir avec son corps sur San-Julia- » no; il était à une demi-marche de distance, sur la gauche.

» Le premier consul arriva sur le champ de bataille à dix heu- » res du matin, entre San-Juliano et Marengo. L'ennemi avait » enfin emporté Marengo, et la division Victor, après la plus » vive résistance, ayant été forcée, s'était mise dans une complète » déroute. La plaine, sur la gauche, était couverte de nos fuyards, » qui répandaient partout l'alarme, et même plusieurs faisaient » entendre ce cri funeste: tout est perdu! »

Le corps du général Lannes, un peu en arrière de la droite de Marengo, était aux mains avec l'ennemi, qui, après la prise de ce village, se déployant sur sa gauche, se mettait en bataille devant notre droite, qu'elle débordait déjà. Le premier consul envoya aussitôt son bataillon de la garde consulaire, composé de huit cents grenadiers, l'élite de l'armée, se placer à cinq cents toises sur la droite de Lannes, dans une bonne position, pour contenir l'ennemi. « Le premier consul se porta lui-même, avec la soixante-dou- » zième brigade au secours du corps de Lannes, et dirigea la divi- » sion de réserve, Carra-Saint-Cyr, sur l'extrême droite à Castel- » Ceriolo, pour prendre en flanc toute la gauche de l'ennemi.

» Cependant, au milieu de cette immense plaine, l'armée re- » connaît le premier consul, entouré de son état-major et de deux » cents grenadiers à cheval, avec leurs bonnets à poil; ce seul as-

» pect suffit pour rendre aux troupes l'espoir de la victoire : la
» confiance renaît ; les fuyards se rallient sur San-Juliano, en ar-
» rière de la gauche du général Lannes. Celui-ci, attaqué par une
» grande partie de l'armée ennemie, opérait sa retraite au milieu
» de cette vaste plaine, avec un ordre et un sang froid admira-
» bles. Ce corps mit trois heures pour faire en arrière trois quarts
» de lieue, exposé en entier au feu de la mitraille de quatre-vingts
» bouches à feu, dans le temps que, par un mouvement inverse,
» Carra-Saint-Cyr marchait en avant sur l'extrême droite, et tour-
» nait la gauche de l'ennemi ».

Sur les trois heures après midi, le corps de Desaix arriva : le premier consul lui fit prendre position sur la chaussée en avant de San-Juliano.

« Mélas, qui croyait la victoire décidée, accablé de fatigue,
» repassa les ponts et rentra dans Alexandrie, laissant au général
» Zach, son chef d'état-major, le soin de poursuivre l'armée fran-
» çaise ». Celui-ci croyant que la retraite de cette armée s'opérait sur la chaussée de Tortone, cherchait à arriver sur cette chaussée derrière San-Juliano ; mais, au commencement de l'action, « le
» premier consul avait changé sa ligne de retraite, et l'avait diri-
» gée entre Salé et Tortone, de sorte que la chaussée de Tortone
» n'était d'aucune importance pour l'armée française.

» En opérant sa retraite, le corps de Lannes, refusait cons-
» tamment sa gauche, se dirigeant ainsi sur le nouveau point de
» retraite ; et Carra Saint-Cyr, qui était à l'extrémité de la droite,
» se trouvait presque sur la ligne de retraite, dans le temps que le
» général Zach croyait ses deux corps coupés.

Cependant la division Victor s'était ralliée, et brûlait d'impatience d'en venir de nouveau aux mains. Toute la cavalerie de l'armée était massée en avant de San-Juliano, sur la droite de Desaix, et en arrière de la gauche du général Lannes. Les boulets et les obuses tombaient sur San-Juliano ; une colonne de six mille grenadiers de Zach en avait déjà gagné la gauche. « Le premier consul
» envoya l'ordre au général Desaix de se précipiter, avec sa divi-
» sion toute fraîche, sur cette colonne ennemie. Desaix fit aussi-
» tôt ses dispositions pour exécuter cet ordre » ; mais, comme il

marchait à la tête de deux cents éclaireurs de la neuvième légère, il fut frappé d'une balle au cœur, et tomba roide mort au moment où il venait d'ordonner la charge. Ce coup enleva à l'Empereur l'homme qu'il jugeait le plus digne de devenir son lieutenant (1).

Ce malheur ne dérangea en rien le mouvement, et le général Boudet fit passer facilement, dans l'âme de ses soldats, ce vif désir dont il était lui-même pénétré, de venger à l'instant un chef tant aimé. La neuvième légère qui, là, mérita le titre d'incomparable, se couvrit de gloire. « En même temps le général Kellermann, avec » huit cents hommes, grosse cavalerie, faisait une charge intrépide » sur le milieu du flanc gauche de la colonne » : en moins d'une demi-heure ces six mille grenadiers furent enfoncés, culbutés, dispersés; ils disparurent.

Le général Zach et tout son état-major furent faits prisonniers.

Le général Lannès marcha sur-le-champ en avant au pas de charge. Carra Saint-Cyr qui, à notre droite, se trouvait en potence sur le flanc gauche de l'ennemi, était beaucoup plus près des ponts sur la Bormida que l'ennemi lui-même. « Dans un moment, l'armée autrichienne fut dans la plus épouvantable confusion ». Huit à dix mille hommes de cavalerie, qui couvraient la plaine, craignant que l'infanterie de Saint-Cyr, n'arrivât au pont avant eux, se mirent en retraite au galop, en culbutant tout ce qui se trouvait sur leur passage. La division Victor se porta en toute hâte pour reprendre son champ de bataille au village de Marengo. L'armée ennemie était dans la plus horrible déroute; chacun ne pensait plus qu'à fuir. L'encombrement devint extrême sur les ponts de la Bormida, où la masse des fuyards était obligée de se resserrer; et, à la nuit, tout ce qui était resté sur la rive gauche tomba au pouvoir de la république.

§ IX.

Il serait difficile de se peindre la confusion et le désespoir de l'armée autrichienne. D'un côté, l'armée française était sur les bords de la Bormida, et il était à croire qu'à la pointe du jour, elle

(1) Rien n'est plus glorieux pour Desaix et plus juste que ce jugement de Napoléon.

la passerait; d'un autre côté, le général Suchet, avec son armée, était sur ses derrières.

Où opérer sa retraite? en arrière? elle se trouverait acculée aux Alpes et aux frontières de France; sur la droite, vers Gênes? elle eût pu faire ce mouvement avant la bataille; mais elle ne pouvait plus espérer pouvoir le faire après sa défaite, et pressée par l'armée victorieuse. Dans cette position désespérée, le général Mélas résolut de donner toute la nuit pour rallier et faire reposer ses troupes, de profiter pour cela du rideau de la Bormida et de la protection de la citadelle d'Alexandrie, et ensuite, s'il le fallait, de repasser le Tanaro, et de se maintenir ainsi dans cette position; que cependant, on chercherait, en ouvrant des négociations, à sauver l'armée par une capitulation (1).

CINQUIÈME RELATION

De la bataille de Marengo, traduite littéralement de la Gazette Militaire d'Autriche, de l'année 1823 — Campagne de 1800, en Italie. Avec cette épigraphe :

> In omni autem prælio non tam multitudo et virtus indocta,
> quam ars et exercitium solent præstare victoriam.
>
> FLAVIUS VEGETIUS.

Le 14 juin 1800, à la pointe du jour, les Autrichiens marchaient au combat dans l'ordre accoutumé et avec leur sang-froid ordinaire. Des deux ponts (2) très-rapprochés sur lesquels ils devaient passer la Bormida, l'un était destiné à la colonne principale, l'autre à celle du général Ott. La tête de pont n'avait qu'une seule issue; cette circonstance retarda singulièrement leur marche. Les troupes que conduisait le général Ott furent même forcé d'at-

(1) Voyez cette pièce à la suite de la troisième relation.

(2) Les relations françaises nº 1 et nº 4 disent trois. Il paraît plausible d'en croire préférablement la relation autrichienne, d'autant plus que les relations nºs 2 et 3, faites avec réflexion, se bornent à dire les ponts, sans spécifier le nombre.

tendre que la colonne principale eût débouché. Pendant que celle-ci se dirigeait sur la tête du pont, le général O'Reilly se porta vers Pietra-Buona avec l'avant-garde qui avait passé la nuit en dedans et en dehors de la tête de pont. Elle arriva bientôt au point qui lui était indiqué, et attaqua avec vigueur les avant-postes de la division Gardanne.

Bonaparte avait appris, par les rapports de la nuit, que l'armée autrichienne devait passer la Bormida à la pointe du jour, pour attaquer l'armée française. De son côté, le général Desaix l'avait prévenu qu'il n'avait découvert aucun mouvement ennemi dans les reconnaissances qu'il avait poussées jusqu'à Aqui, et en avant de Novi; ainsi, le dessein qu'avait le général en chef autrichien de livrer bataille, lui était doublement signalé.

Bonaparte ordonna donc au général Desaix de quitter Rivalta avant le jour pour arriver par San-Giuliano; mais ce général ne put marcher qu'avec la division Monnier; attendu que la division Boudet était éparpillée, et qu'il fallait avant tout, faire rentrer les détachemens qu'elle avait jetés dans les villages. D'une autre part, en même temps que le colonel Frimont engageait le combat à la tête de l'avant-garde de la principale colonne autrichienne; le général O'Reilly s'étendait sur sa droite le long de la Bormida; afin de menacer le flanc gauche de la division Gardanne, de l'inquiéter et de gagner ainsi le chemin de Frugarolo.

Gardanne jugea, au mouvement qui s'opérait devant lui, du dessein que l'ennemi méditait. Il sentit, en voyant la séparation des divisions françaises, le danger qui menaçait l'armée, si les Autrichiens parvenaient, avant qu'elles fussent réunies, à se déployer, à se mettre en bataille, et qu'ils fussent à même d'utiliser la supériorité de leurs forces. Il fit son rapport au général en chef, et ne lui dissimula pas les craintes que lui donnaient les premiers mouvemens des Autrichiens.

Au premier coup de canon, Bonaparte fit avancer les généraux Lannes et Murat pour appuyer Victor. Celui-ci était décidé à défendre sérieusement le village de Marengo, ainsi que le fossé de Fontanone, et à soutenir ensuite, aussi long-temps que possible, la division Gardanne au-delà du ruisseau. L'armée autrichienne

ne pouvait se déployer pendant que Gardanne était posté en deçà. Cependant elle ne devait pas perdre de temps pour gagner l'espace nécessaire. Le général O'Reilly sur le flanc gauche, et le colonel Frimont appuyé au centre par le général Haddick, avaient ouvert une canonnade très-vive sur la division Gardanne; ils parvinrent à l'ébranler. La cavalerie autrichienne chargea alors les Français, et les força de se retirer sur leurs réserves, qui occupaient Marengo.

Le général Berthier, qui s'y était rendu de sa personne, avait ordonné au général Victor de défendre avec opiniâtreté ce village, ainsi que le fossé de Fontanone qui s'étend à gauche. Victor devait poster au-delà et à hauteur du reste des troupes, entre la Bormida et ce ruisseau, quelques bataillons avec de la cavalerie, pour assurer le flanc gauche. Le général Lannes reçut ordre de s'étendre sur la droite de Marengo, jusqu'au-delà de la Barbotta, avec la division Watrin et la brigade Mainony, qui venaient d'arriver. Murat dispersa les trois brigades de cavalerie de la manière suivante : la brigade Kellermann derrière l'aile gauche du corps de Victor, qui était appuyé au fossé de Fontanone; la brigade Champeaux derrière l'aile droite du corps de Lannes, et la brigade Rivaud (qu'il ne faut point confondre avec la brigade d'infanterie du même nom) fut envoyée à Salé, afin de surveiller les mouvemens des Autrichiens sur le flanc droit des Français. La division Gardanne occupait Marengo, et sur sa gauche la division Chambarlach était placée le long du fossé de Fontanone, où elle arrêta les Autrichiens, qui assaillaient la division Gardanne par un feu de mitraille et de mousqueterie. Pendant cette manœuvre, la première ligne des Autrichiens s'était déployée sous les ordres du général Haddick. L'extrémité de l'aile droite, appuyée à la Bormida, était formée par les troupes du général O'Reilly. A côté se trouvait le colonel Frimont, et, en face de Marengo, la division Haddick; la division Kaim formait la deuxième ligne; le corps de cavalerie du général Elsnitz et les grenadiers étaient derrière, en réserve et en colonnes. Afin de gagner du temps pour la formation de la ligne de bataille, le général Haddick entretint avec cinq bataillons la canonnade sur la ligne des Français, et fit jeter des grenades dans Marengo.

:ne les troupes autrichiennes étaient-elles en bataille, que :al Haddick, à la tête de la brigade Bellegarde, mit toute ère ligne en mouvement. Lui-même se disposa à prendre › d'assaut (1). Ce mouvement en avant se fit au son de la et drapeaux déployés, sous un feu meurtrier de la mous-française. On atteint le fossé : les soldats ne s'occupent sonder la profondeur; animés par l'exemple de leurs chefs, t tout danger, et se mettent en devoir de le franchir. Français semblent hésiter et vouloir dégarnir le bord op-rsque le général Victor arrive avec ses réserves et se porte nt des Autrichiens.

cette rencontre, le brave général Haddick reçoit une bles-telle. Le général Kaim suivait les progrès de l'attaque attention proportionnée à la gravité des circonstances. Il rotégea la première ligne en désordre. Lui-même marcha division sur Marengo. Mais ses efforts pour franchir le ent inutiles, car ce ruisseau de Fontanone, marécageux nd, était défendu du bord opposé par le feu meurtrier de on Victor. On sentit alors la faute qu'on avait commise en nant aussi légèrement aux Français la possession de Ma-En effet, que de sang ne se vit-on pas obligé de répandre onquérir une ligne de bataille dont il eut été d'abord si se rendre maître (2). Le général Mélas ordonna alors au

---

nportance stratégique du point de Marengo, et dans les circons. l'attaque et de la défense, l'intérêt que les autrichiens avaient de varer, ne sont nulle part plus clairement expliqués que dans la re-général Brossier, une de celles dont fait mention le général de ns sa notice. « Le village de Marengo, dit le général Brossier, dans la plaine un angle très-aigu, offrait à l'ennemi l'avantage uvrir toute l'armée française sans être aperçu, et de déboucher à par les trois belles routes qui se réunissent sur ce point : aussi a-t il tous les moyens de s'en emparer. Le général Rivaud, dont l'œil exercé jugea bientôt l'intention de l'ennemi, sentit l'im-: de couvrir cette position, et manœuvra en conséquence. »

description de l'attaque des autrichiens et de leur perte porte ractères de la fidélité. On sera bien aise de voir comment le géné-er, déjà cité, raconte cette même partie de l'action, et ce que les ont souffert.

général Pilati d'appuyer sur la droite de Marengo avec sa brigade de cavalerie, afin de chercher un passage sur le fossé et de charger l'ennemi.

Le général Lannes venait d'arriver au poste qui lui était assigné dans la ligne sur la droite de Marengo et prenait part à la bataille. La division Haddick, ralliée sous les ordres du général Bellegarde, se porta au-devant des Français sur la gauche de la division Kaim. Pendant que le combat s'engageait sur toute la ligne, le général Pilati était parvenu à faire passer quelques escadrons de dragons de l'empereur. Les cavaliers n'avaient pu gagner l'autre rive que lentement et avec beaucoup de peine, car ils n'avaient pu franchir le fossé qu'un à un. Toutefois, le passage s'était effectué sans que l'ennemi s'en fût aperçu. Mais à peine les escadrons avaient-ils quitté la partie boisée de la plaine pour se porter dans la prairie, afin de charger l'infanterie française par le flanc, qu'ils furent aperçus par Kellermann. Ce général s'ébranla aussitôt avec toute sa brigade de cavalerie pour aller à leur rencontre. Ils les

---

« Le général Rivaud plaça le premier bataillon de la quarante-troisième » sur le front du village, et couvrit Spinetta avec le surplus de la brigade, » en mettant devant lui le ravin formé par le ruisseau qui passe à Marengo. » Cette position, en rase campagne, l'exposait au feu de l'artillerie enne- » mie; et n'ayant aucune pièce pour lui répondre, il eut bientôt une assez » grande quantité d'hommes emportés. S'apercevant que l'ennemi dirigeait » la majeure partie de ses forces sur Marengo, il envoie d'abord le deuxième » bataillon de la quarante-troisième pour soutenir le premier, et il y marche » immédiatement à la tête du troisième bataillon de la même demi-brigade » et du troisième de la quatre-vingt-seizième. Aussitôt il est chargé par trois » mille grenadiers qui avaient déjà repoussé quelques troupes françaises dans » le village; il les attaque par un feu de peloton bien nourri, et les force à » rétrograder. Il soutient une seconde charge, et veut s'avancer à son tour; » mais il est arrêté par le ravin qu'il avait devant lui. Alors un feu terrible » s'engage de part et d'autre, à bout portant; ce feu ne dure qu'un quart- » d'heure, et détruit presque la moitié de la ligne du général Rivaud. Le » carnage était horrible; tous ceux qui étaient à cheval furent tués ou bles- » sés. Toutes les ordonnances du général furent tuées; les chefs des corps » et les capitaines furent tous atteints. L'aide-de-camp du général Rivaud » eut la cuisse traversée d'une balle, et lui-même fut blessé fortement à la » hanche par un biscayen; mais rien ne put l'ébranler, ni lui faire céder un » pouce de terrain. »

joignit, qu'ils avaient eu à peine le temps de se former, les attaqua avec des forces supérieures, les culbuta d'autant plus facilement qu'ils n'étaient pas soutenus, et les rejeta en-deçà du fossé. Les dragons impériaux, ainsi dispersés, se précipitèrent en désordre et au grand galop dans le fossé, qui, comme on l'a dit, était très-profond. Hommes et chevaux y tombèrent pêle-mêle. Tout ce qui ne perdit pas la vie dans cet affreux désordre, fut sabré et fait prisonnier. Un très-petit nombre d'hommes furent assez heureux pour regagner le bord opposé.

Pendant cet engagement, le général O'Reilly avait attaqué avec succès la ferme appelée La Stortigliana, située entre la Bormida et le fossé de Fontanone, et occupée par les troupes légères françaises que soutenaient une pièce de canon. Celles-ci furent obligées de céder, et se retirèrent à Casina-Bianca. Le général Kaim venait également de rallier ses troupes, afin d'essayer une troisième attaque sur Marengo. Le général Lattermann le soutint en réserve avec cinq bataillons de grenadiers. Les troupes pénétrèrent sous une grêle de balles jusqu'au fossé, et essayèrent de forcer ce passage difficile : quelques soldats du régiment d'infanterie archiduc Joseph atteignirent le bord opposé, et parvinrent à s'y maintenir. Aussitôt, le général autrichien Lamarseille fit pointer ses pièces à proximité de l'emplacement dont l'occupation avait coûté tant de sang, afin d'entretenir un feu de mitraille qui pût faciliter le passage des autres bataillons et l'établissement de quelques ponts volans.

Le général Ott, avec la colonne de gauche, venait de pénétrer jusqu'à Castel-Ceriolo, et n'avait trouvé aucun ennemi dans cette direction. Le général Lannes y avait jeté quelques compagnies; mais destinées plutôt à observer qu'à défendre, elles ne firent que peu de résistance.

Le général Ott, d'après les ordres de Mélas, devait se diriger sur Salé; mais, n'apercevant pas les colonnes ennemies, qu'on supposait être dans cette direction, il fit un changement de front sur le flanc droit du général Lannes, afin de faciliter, par cette manœuvre, l'attaque de front des divisions Kaim et Haddick. Ce mouvement fut décisif; le général Lannes fut obligé d'opposer sa

réserve au général Ott sur son flanc droit et en première ligne, et chaque instant vint augmenter les craintes que devait avoir le général français d'être entouré et de voir Marengo tomber au pouvoir des Autrichiens. Déjà le corps de Victor, qui avait soutenu jusque-là le général Lannes, était considérablement affaibli par les pertes qu'il venait de faire. Il avait même engagé sa dernière réserve pour la défense de Marengo ; c'était la brigade d'infanterie Rivaud.

Les pionniers autrichiens étaient occupés à construire des ponts volans sur le fossé, à l'emplacement qu'on leur avait assigné ; le général Rivaud avança avec quelques bataillons pour les troubler. Le général Kaim joignit sa batterie à celle du général Lamarseille pour les protéger. Le général Victor concentra également ses pièces sur ce point; la canonnade devint bientôt extrêmement vive ; on réussit néanmoins, malgré la vivacité du feu, à jeter un pont. Le général Lattermann le franchit aussitôt avec ses grenadiers, et donna tête baissée sur Marengo. Les français plièrent ; toutefois le général Rivaud s'avança avec ses bataillons de réserve, et arracha aux grenadiers autrichiens la possession du village, sans pouvoir cependant les rejeter en-deçà du bouquet de bois. L'intrépide général Lattermann se maintint au-delà du passage, où il reçut une blessure grave.

Bonaparte était resté jusqu'à ce moment dans la ferme appelée la Torre-di-Garrofolo ; les rapports du général Berthier, qui se succédaient rapidement, étaient d'une nature toujours plus alarmante. Aussi le premier consul attendit avec une vive anxiété des nouvelles du général Desaix, qui lui fit dire enfin « qu'il espérait » positivement réunir à lui, vers midi, la division Boudet, qu'il » se proposait de se diriger avec elle, après lui avoir donné quel- » que repos, par le chemin le plus court sur San-Giuliano, et » qu'il croyait y être rendu sur les quatre heures de l'après-midi. »

Il s'agissait donc de gagner du temps, et d'arriver à cet instant de la journée. Pour cela il fallait un surcroît de bravoure et de persévérance de la part des troupes françaises. Il était onze heures du matin, Bonaparte se rendit sur le champ de bataille, accompagné de sa garde à cheval. Déjà, depuis une heure, il avait fait

prendre les devans à la division Monnier; celle-ci venait justement d'arriver sur le terrain. Bonaparte ordonna au général Monnier de se porter en avant sur l'aîle droite de Lannes, avec la brigade Schilt et la garde consulaire à pied. La brigade Carra Saint-Cyr reçut ordre de s'avancer plus à droite vers Castel-Ceriolo, et d'enlever ce point situé sur les derrières du général Ott.

D'après ces dispositions, l'aîle gauche du général Ott fut simultanément attaquée à son extrémité par Carra Saint-Cyr, et sur son front par le général Lannes. Les troupes autrichiennes furent forcées de plier; Saint-Cyr se dirigea droit sur Castel-Ceriolo, qu'il enleva après une courte résistance aux détachemens autrichiens qui le défendaient. Mais le général Ott, quelqu'occupé qu'il fût sur son centre, ordonna au général Vogelsang, qui était en seconde ligne, de se porter sur ce point. Carra Saint-Cyr avait à peine eu le temps de s'établir sur le terrain et de s'y disposer à la défense, que le feu du canon lui annonça l'approche des colonnes qui marchaient à lui. Le régiment d'infanterie de Stuart monta le premier à l'assaut, et força les français à abandonner le poste dont ils s'étaient rendus maîtres.

Il est probable que si Bonaparte avait dirigé la division Monnier toute entière sur Castel-Ceriolo, elle aurait conservé ce point et aurait prévenu l'échec que reçut le général Lannes. Mais quand même cette disposition aurait eu lieu, Bonaparte ne pouvait plus songer à la conservation de sa ligne de bataille. Le corps de Victor avait considérablement souffert, et les efforts réitérés des autrichiens avaient ébranlé le courage des troupes françaises.

Le général Bellegarde venait de se frayer, avec la division Haddick, un passage vis-à-vis le corps de Lannes. En un mot, la formation latérale du général Ott, les attaques opiniâtres de la principale colonne autrichienne, et l'effet meurtrier du canon, forcèrent enfin les français d'abandonner la défense du fossé de Fontanone, et de se retirer derrière Marengo (1).

(1) Il paraîtrait, par la relation de Sainte-Hélène, que cette circonstance eut lieu vers dix heures du matin. Il n'y avait guère lieu d'espérer de rétablir les affaires que lors de l'arrivée de Desaix. Or, celui-ci ne s'était annoncé que pour quatre heures de l'après-midi ; il fallait se maintenir jusqu'à ce

Quatre cents français laissés dans la ferme voisine de Marengo pour couvrir la retraite, rendirent bientôt les armes et furent faits prisonniers.

Le général O'Reilly avait continué, sur ces entrefaites, d'avancer dans la direction de Casina-Bianca. Il y trouva un escadron et un bataillon français. A l'apparition des hussards autrichiens, l'escadron ennemi prit la fuite; le bataillon fut enveloppé et fait prisonnier. O'Reilly, après ce succès, reprit son mouvement et se dirigea sur Frugarolo.

La division Gardanne avait battu en retraite sur la grande route, et la division Chambarlhac, à sa gauche, sur Spinetta, lorsque la principale colonne autrichienne franchit sur plusieurs points le fossé de Fontanone, et se déploya au delà de ce ruisseau sous la protection d'une canonnade si vive, qu'il paraissait impossible que les français ne fussent immédiatement dispersés.

C'est dans ce moment décisif que Bonaparte ordonna à sa garde consulaire à pied de se faire jour à travers le corps de Lannes, qui se retirait en désordre, et de se porter en avant. Il espérait que ce corps d'élite ralentirait la retraite et lui ferait gagner du temps.

La garde consulaire, formée en colonnes de déploiement, traversa la plaine et marcha à la rencontre du général Ott; elle était précédée de ses tirailleurs, qui la dévançaient d'environ soixante pas et masquaient son mouvement. Le général Ott l'aperçut bientôt et ordonna au régiment de dragons de l'Obkowitz de la charger. Elle se serra, disposa ses quatre pièces de canon, couvrit les dragons de mitraille au moment où ils arrivaient au grand galop, et les força à faire demi-tour. Une partie de la brigade de cavalerie de

moment. Il paraît que ce ne fut en effet que par les plus grands efforts et avec beaucoup de perte, qu'on put y parvenir. Le général Jomini, dans sa relation de la bataille de Marengo (tome XIII de son Histoire critique et militaire des guerres de la révolution) n'hésite pas à attribuer au général Desaix tout le succès de cette journée. Quant au succès final et décisif, il a incontestablement raison; mais dans tout le reste de la journée, la gloire acquise appartient évidemment à Bonaparte, et les généraux Rivaud, Victor, Lannes, Carra-Saint-Cyr, etc., pour l'infanterie, Kellermann et Champeaux, pour la cavalerie, la partagent avec lui.

Champeaux se mit aussitôt sur leur traces, et la garde consulaire reprit son mouvement offensif. Le général Gattesheim s'avança en ligne déployée avec le régiment autrichien de Spleny, contre les troupes à cheval qui soutenaient la garde consulaire. Celles-ci n'attendirent pas, et se retirèrent dès les premiers coups de canon. La garde restait seule.

Le régiment Spleny, qu'appuyait un bataillon du corps de Frolich, continua d'avancer, et l'action s'engagea. L'ennemi s'était aussi déployé sur son centre; le feu était roulant, mais rien ne présageait encore de quel côté pencherait la victoire. Tout à coup le colonel Frimont arrive; il se porte avec la rapidité de l'éclair sur les derrières de la garde consulaire, la charge à la tête de quatre escadrons de hussards restés jusque là en dehors de la colonne principale du côté de Marengo. La garde fut enfoncée, rompue: les soldats dont elle se composait furent presque tous tués ou pris, et ses pièces enlevées.

Cette action brillante paraît décider de la journée. Il est une heure, les français n'opposent plus qu'une faible résistance, et la retraite ne tarde pas à commencer. Toutes les divisions ont prononcé leur mouvement, celle de Victor touche à une dissolution complète. Le moment était arrivé où la cavalerie autrichienne devait non-seulement profiter de la victoire qu'elle avait obtenue, mais achever par une charge générale l'anéantissement total de l'armée française. Malheureusement, la plus grande partie de cette cavalerie, sur laquelle le général en chef, ainsi que l'armée, avaient fondé leur espérance, et que l'ennemi redoutait à si juste titre, était trop éloignée du champ de bataille dans ce moment important.

Déjà, à neuf heures du matin, lorsque l'armée autrichienne était occupée à opérer son déploiement et à chasser la division Gardanne de la Pietra-Buona et environs; le capitaine Ceïwrany, qui était détaché avec un escadron de dragons de l'Empereur, auprès d'Aqui, pour observer le général Suchet, avait fait le rapport qu'il avait été attaqué par une forte colonne de cavalerie française soutenue par de l'infanterie, et rejeté jusqu'à Alexandrie. Sur ce rapport, le général Mélas crut que la réunion des généraux Masséna et Su-

chet, à laquelle on s'attendait, avait été effectuée, et que la colonne qui avait paru devant Aqui, était l'avant-garde de Masséna. Dans la crainte que ce corps ne parvint à exécuter sur les derrières de l'armée autrichienne, un mouvement qui aurait pu avoir une influence fâcheuse sur l'issue de la bataille, il ordonna au général Nimpsch de se porter, avec sa brigade de cavalerie, jusqu'à Alexandrie, d'y recevoir l'escadron battu et de marcher au devant de l'ennemi jusqu'à Cantal Luppo. Le général Nimpsch repoussa, en effet, la cavalerie française; mais l'armée fut privée, par ce moyen, de deux mille trois cents quarante-un cavaliers, qui auraient été si utiles sur le champ de bataille, dans la grande plaine qui sépare Marengo de San-Giuliano. Par surcroît de malheur, le régiment d'hussards archiduc Rodolphe avait été envoyé la veille à Casale, et les rég'mens de dragons l'Empereur et Caraczay avaient déjà éprouvé des pertes considérables au passage du fossé de Fontanone: ces contre-temps mirent les autrichiens hors d'état de tenter une charge générale et de profiter de l'hésitation et du désordre des français. Leurs troupes à cheval ne formaient que des pelotons isolés; les régimens de dragons Lichtenstein et archiduc Jean étaient les seuls qui présentassent des masses un peu compactes et fussent à même de porter un coup déscisif.

Le général Mélas, qui avait été légèrement blessé, et qui avait eu deux chevaux tués sous lui, crut la victoire décidée en sa faveur: pensant qu'il ne s'agissait plus que de faire un dernier effort pour réaliser les espérances qu'il avait conçues dès le commencement de l'affaire, il n'en attendit pas l'issue, et quitta le champ de bataille. Il remit le commandement au général Kaim, le chargea de la poursuite, de la destruction entière de l'ennemi, et retourna de sa personne à son quartier général d'Alexandrie. Ce subit éloignement du général en chef dut nécessairement produire un mauvais effet: le changement de commandement occasionna de l'hésitation dans les dispositions primitives. Le quartier-maître-général Zach, qui se trouvait dans ce moment à l'avant-garde, n'était pas assez rapproché pour y remédier et donner à l'ensemble des opérations la direction qu'exigeaient les circonstances; il avait formé une nouvelle avant-garde à la tête de la colonne principale,

avec laquelle il s'était mis à la poursuite des Français ; il l'avait composée de la brigade Saint-Julien et de la brigade de grenadiers Lattermann ; il essayait avec ces huit bataillons, auxquels se joignit le régiment de dragons de Lichtenstein, d'empêcher l'ennemi de se former de nouveau à San-Giuliano. Le général Briey, avec le régiment d'infanterie français Kinsky, quitta Spinetta et se dirigea, à droite de la route, vers Casina-Grossa. A mille pas environ derrière l'avant-garde et sur la route, venait la colonne principale dans l'ordre suivant : la brigade Bellegarde, la brigade Knesewich, la brigade Lamarseille. Cette colonne était suivie, à mille pas plus loin, par sa réserve la brigade Weidenfeld. Plus à gauche, et à hauteur de la colonne principale, était en première ligne la brigade de cavalerie Pilati ; en deuxième ligne se trouvait le régiment de dragons archiduc Jean. Le colonel Frimont soutenait d'une part la brigade Sticker, et de l'autre maintenait en partie la communication avec le général O'Reilly, qui avait pris position à Frugarolo. Ce dernier poussa des reconnaissances jusqu'à Novi, le long de la Orba, où l'on rencontra partout des parties du corps de Suchet. Le général Ott, au contraire, n'aperçut pas l'ennemi vers Salé ; en conséquence il prit le chemin de Villa-Nuova, vers Casa-Chillina, avec toute sa colonne. Le régiment de dragons de Lobkowitz était sur les traces de l'ennemi ; l'avantage obtenu par l'armée autrichienne l'avait exalté, elle marchait avec la confiance que donne la victoire, et n'imaginait pas rencontrer de résistance sérieuse, attendu que la bataille paraissait perdue pour les Français. Les chemins étaient couverts de fuyards, de blessés et de mourans ; mais le général Desaix arrivait : les choses ne tardèrent pas à changer de face. *Il pouvait être cinq heures environ* lorsque ce général parut avec la division Boudet devant San-Giuliano ; l'armée française, presque désorganisée et coupée en deux, se retirait, à droite et à gauche de ce point, dans la direction de Torre-di-Garrofolo. Bonaparte, plaçant tout son espoir (1) sur cette division, jugea qu'elle était en état de rétablir la balance et de donner une autre tournure à la bataille.

(1) Le général Jomini [tome XIII, déjà indiqué, page 286] s'exprime ainsi : « L'entrée en ligne de la division Desaix rétablit un peu l'équilibre

Le corps de Launes et la division Monnier prirent position à la droite du général Desaix, au-delà du corps du général Victor : vint ensuite la division Boudet, qui fut placée sur deux lignes, devant San-Giuliano. La première ligne s'étendait sur un terrain couvert de vignes et d'arbres : douze pièces de canon protégèrent sa droite, et la brigade de cavalerie du général Kellermann appuya sa gauche.

Le général Zach n'eut pas plutôt débouché par les hauteurs de Casina-Grossa, qu'il déploya son avant-garde sur deux lignes : la première était composée de trois bataillons du régiment de Michel Wallis, qui avaient sur leur gauche le régiment de dragons Lichtenstein, et la deuxième ligne de la brigade de grenadiers Latterman. Le mouvement offensif, vers San-Giuliano, continua au son de la musique. Déjà l'avant-garde avait atteint les vignes, lorsque le régiment Wallis fut accueilli par une forte canonnade et par un feu de mousqueterie des plus vifs. Il fut repoussé et se replia sur la deuxième ligne, qui tint ferme, et s'ouvrit pour laisser passer les fuyards : elle se referma aussitôt qu'ils furent écoulés, et répondit au feu de l'ennemi en avançant lentement. En même temps on dirigea le feu

---

» des forces. Cependant les corps de Victor et de Lannes avaient tellement » souffert, que Bonaparte balança un moment s'il ne devait pas se borner » à utiliser ces nouvelles troupes pour assurer la retraite de l'armée. Selon » quelques témoins oculaires, il allait prendre ce parti, lorsque son judi- » cieux lieutenant [Desaix], imitant, dit-on, l'exemple d'Augereau à » Castiglione, lui représenta que rien n'était encore perdu, puisqu'on pou- » vait disposer d'une excellente réserve, tandis que celle des autrichiens » avait déjà été engagée ; il lui conseillait de tenter de nouveau le sort des » armes, etc..... »

Nous trouvons un mot dans la relation inédite, déjà citée, du général Brossier, qui cadre parfaitement avec les divers récits faits au général Jomini, et que celui-ci rapporte sans y ajouter une foi entière.

« Le premier consul [dit le général Brossier] *confère quelques instans avec » le général Desaix*, et passe presque toute la ligne en revue. L'ordre » d'une nouvelle attaque est donné. »

Le général Brossier, auteur de cette relation de la bataille et de la campagne de Marengo, qui a beaucoup servi à la composition de celle que nous raportons ici la seconde, est le chef actuel du bureau spécial de la carte de France au Dépôt général de la Guerre, et, en cette qualité, auteur de la notice qu'on lit au commencement de ce volume.

de deux batteries sur la position des Français à San-Giuliano. Le régiment de Wallis se rallia pendant cette manœuvre, et se porta de nouveau au-devant de l'ennemi.

Bonaparte découvrit alors la cavalerie de l'aile gauche autrichienne, qui lui donna de l'inquiétude pour ses pièces : il ordonna, en conséquence, au général Kellermann d'exécuter une charge par l'aile droite de la division Boudet ; ce mouvement se fit au trot en passant entre les deux lignes. Le général Desaix, à la tête de la neuvième demi-brigade légère, déboucha avec impétuosité des enclos de vigne, et se jetta tête baissée au milieu des bataillons autrichiens : le reste de la division Boudet suivit ce mouvement ; les débris des divisions Lannes et Monnier, prirent aussi part au combat.

L'audace et la vigueur de cette attaque ébranlent les Autrichiens : leurs batteries se portent rapidement en arrière, pour ne pas tomber dans les mains des assaillans, l'avant-garde commence à plier. C'est dans ce moment critique que le général Desaix tombe de cheval, frappé à mort par une balle.

Les Français, transportés de rage, pénètrent dans la première ligne de l'avant-garde autrichienne, et la font rétrograder. Toutefois le général Zach réussit, avec ses grenadiers, à arrêter leurs progrès ; mais le général Kellermann débouche avec sa cavalerie. Le régiment de dragons Lichtenstein ne peut résister à la supériorité de ces forces ; il n'attend pas même la charge, et se replie sur la cavalerie autrichienne, qui se trouve à la tête de la colonne principale. Kellermann fait poursuivre ce régiment par une partie de sa brigade, enveloppe avec le reste les huit bataillons de l'avant-garde, et les pénètre de toutes parts. Cette attaque inopinée, et exécutée avec une célérité surprenante, met en désordre l'infanterie autrichienne, la disperse et lui coûte une foule de fantassins, qui tombent sous le tranchant du sabre. Le général Zach, trente-sept officiers et seize cent vingt-sept soldats sont faits prisonniers. Le général Saint-Julien est également au pouvoir des français ; mais il est délivré presque aussitôt par quelques dragons impériaux.

La défaite de l'avant-garde de la principale colonne autrichienne

ranima le courage des français : leurs divisions battues auparavant s'avancèrent dans le meilleur ordre : le général Kellermann fut appuyé très-à-propos par la garde consulaire à cheval et par un régiment de la brigade Champeaux. Il rallia rapidement sa cavalerie, encore toute échauffée de la charge qu'elle venait d'exécuter si heureusement, et se mit à la poursuite des dragons de Lichtenstein. Ceux-ci s'étaient jetés en droite ligne sur la brigade de cavalerie Pilati, qui venait d'arriver à la tête de la colonne principale sur les hauteurs de Casina-Grossa. Le désordre inséparable d'une fuite se communiqua à cette brigade; les cavaliers, saisis d'une terreur panique, se jettent les uns sur la colonne du général Ott, les autres rebroussent chemin et tombent sur l'infanterie de la colonne principale, afin de gagner la grande route.

Cependant ceux qui faisaient partie de la colonne principale ne pouvaient se rendre compte de la fuite de la cavalerie. On avait entendu, à la vérité, gronder le canon du côté de San-Giuliano, mais on ignorait ce qui s'y était passé : la plupart des cavaliers eux-mêmes ne savaient pas non plus pourquoi ils fuyaient si précipitamment. La principale colonne autrichienne, percée par les cavaliers qui la traversaient en fuyant, commença également à plier.

Le général Kaim fit déployer les premiers bataillons pour s'opposer à l'ennemi; mais avant qu'ils se fussent reformés, un nouveau groupe de fuyards vint les culbuter, et, semblable à un torrent, les entraîna dans sa fuite. Au même instant arrive Kellermann (1), avec sa cavalerie, qui, sans perdre de temps, se met à les sabrer : le désordre est bientôt au comble; les bataillons qui essaient de se reformer sont rompus; chacun fuit et va se réfugier sur les derrières. Les six bataillons de grenadiers, que commande le général Weidenfeld, et qui sont placés en réserve sur les hauteurs de Spinetta, sont les seuls qui tiennent ferme. Il prennent position à la gauche de la route, et leur chef se prépare à recevoir l'ennemi avec son

---

(1) Le narrateur autrichien rend une parfaite justice aux manœuvres du général Kellermann. Tout le désordre qui fut la suite de ces manœuvres dans les rangs autrichiens, est rendu avec un détail plein d'intérêt.

sang froid et son énergie ordinaires. La nuit arrive, et les fuyards continuent à se porter en désordre sur Marengo. La confusion est extrême ! les officiers font de vains efforts pour rétablir l'ordre et rallier les troupes derrière le fossé de Fontanone ; le soldat est sourd à leur voix, et se jette en tumulte dans la tête du pont ; cavaliers, fantassins, canons et chariots, s'y précipitent à la fois ; chacun se hâte ; chacun veut échapper au danger. Arrêté par la multitude, désespérant de passer le pont, un soldat du train, avec sa pièce, se hasarde à traverser la Bormida, et atteint heureusement la rive gauche : on suit aussitôt son exemple, mais le fond glissant et marécageux sur lequel elle coule, ne tarde pas à céder, et vingt ou trente pièces, avec leurs fourgons, restent embourbées dans la rivière.

Un temps considérable s'était écoulé depuis que les fuyards avaient dépassé les grenadiers de Weidenfeld, et cependant l'ennemi ne se présentait pas encore. Le général Kellermann avait ralenti sa poursuite, afin de laisser gagner du terrain à l'infanterie française ; mais à peine fut-elle à proximité, qu'il s'avança sur Marengo, où se retirèrent les grenadiers autrichiens ; il s'y arrêta assez long-temps pour permettre au général O'Reilly, venant de Frugarolo, de se placer à sa hauteur. Le général Weidenfeld reçut les français par une canonnade et un feu de mousqueterie très-vifs, et arrêta ainsi leur poursuite.

Le général O'Reilly, qui avait observé de loin l'issue inopinée de la bataille, fit sa retraite le long de la Bormida ; il marcha d'abord sans être inquiété, mais, arrivé à la hauteur de Marengo, il fut assailli vivement. Aussitôt que le général Weidenfeld l'aperçut, il se retira en bon ordre sur la tête de pont, protégée par les troupes légères du général O'Reilly. La résistance des Croates empêcha l'ennemi de pénétrer en même temps que les troupes autrichiennes dans la tête de pont.

Le général Ott n'avait point pris part à cette deuxième partie de la bataille. Pendant le combat meurtrier de San-Giuliano, ce général, dont la tête de colonne était à la même hauteur que l'avant-garde de la colonne principale, fit arrêter la sienne en ordre serré. Renforcé par la cavalerie dispersée de la brigade Pilati, il

pouvait espérer quelque succès d'une attaque contre l'ennemi, qu'avait affaibli le combat soutenu contre le général Kaim. Il résolut donc de se former en ordre de bataille, et de prendre en flanc les français, qui continuaient d'avancer sur la route de Marengo. Déjà quelques bataillons du centre commençaient à se déployer; mais la principale colonne ennemie avait cheminé avec une telle vitesse, que le moment opportun était passé avant que le général Ott eût fait les dispositions préparatoires. Le feu indiquait que les efforts des français se dirigeaient sur Marengo. La nuit était déjà noire, il était impossible de distinguer leur force; le général Ott ordonna donc à ses troupes de faire demi-tour, et de battre en retraite sur Castel-Ceriolo.

Bonaparte, qui hésitait à faire avancer le corps du général Lannes, à cause des manœuvres exécutées par la cavalerie Ott, eût à peine aperçu le mouvement rétrograde de celle-ci, qu'il ordonna à Murat de prendre toute la cavalerie disponible et de la harceler. Murat la pressa si vivement qu'il l'obligea de faire volte-face. A la fin cependant elle atteignit Castel-Ceriolo qui était déjà *occupé par l'ennemi* (1).

Le général Vogesland se mit à la tête du régiment Stuart, pénétra dans le village au pas de charge et se fit jour, mais fut grièvement blessé. Il était nuit lorsque le général Ott arriva à la tête de pont, où il rentra, d'après les ordres reçus, dans le vieux camp.

La division du général Gardanne reprit, à dix heures du soir, sa position de la matinée, à Pietra-Buona. Le général Rivaud, avec sa brigade de cavalerie, occupa Castel-Ceriolo; le général Champeaux se porta à la Barbotta; les divisions Monnier, Lannes, Boudet et Chambarlhac s'établirent derrière Marengo, sur les hauteurs de Spinetta, et à cheval sur la grande route. Elles formèrent un front sur une seule ligne, qu'appuyait à son aile gauche la cavalerie du général Kellermann.

---

(1) Voyez ce que dit le général Jomini [dans les notes], sur cette réoccupation de Castel-Ceriolo. Voyez également sur ce point les différentes narrations et les notices préliminaires du général de Castrès.

La perte des Autrichiens était de	963 tués, dont 14 officiers.
De..........................	5,518 blessés, dont faisaient
partie le général Haddick, qui mourut le 18 juin à Alexandrie; les généraux Vogelsang, Lattermann, comte Frédéric Bellegarde, Lamarseille, Gottesheim, et 238 officiers supérieurs et autres	
De..........................	2,921 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le général Zach et 74 officiers supérieurs et autres.
Par conséquent, la perte des Autrichiens s'élevait à..........	9,402 hommes.

On compte 1,493 chevaux tués ou blessés; 12 canons, 1 obusier, 13 fourgons chargés de munitions tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

D'après l'évaluation du général Berthier, l'armée française aurait perdu en tués (parmi lesquels se trouvait le général Desaix)............................... 1,100 hommes.

En blessés, parmi lesquels on comptait les généraux Rivaud, Musnier et Mainony.......	3,600
En prisonniers..............................	900
Total général....................	5,600

Par conséquent une perte de 3,802 hommes en moins que l'armée autrichienne.

Nous avons acquis la certitude que les rapports du général Berthier étaient souvent fort inexacts, son évaluation de nos pertes à la bataille de Marengo peut en fournir la preuve. L'armée autrichienne aurait eu, en suivant ce général, 12,000 hommes tués ou blessés, et 7000 prisonniers, c'est-à-dire une perte totale de 19,000 hommes.

Nous avons donné le récit fidèle de la bataille de Marengo, la plus sanglante de la campagne de 1800. D'abord gagnée, son issue

déplorable anéantit en quelques heures les espérances des Autrichiens, et leur fit perdre le fruit de longs et glorieux travaux. Mélas avait quitté à midi son armée victorieuse, il la retrouva le soir vaincue et touchant à une entière dissolution; ce revers cruel, cette transition subite de la victoire à la défaite consterna les troupes, et les frappa d'un morne désespoir. Elles se voyaient arracher, par des circonstances imprévues et indépendantes de leur courage, le prix d'un succès si chèrement acheté. La terreur inexplicable d'un corps isolé s'était propagée avec la rapidité de l'éclair : le général en chef s'était éloigné du champ de bataille, le quartier-maître général avait été pris, l'armée était restée sans guide et sans direction. Dans une position aussi grave, aucun général n'osa prendre le commandement en chef. Chacun se borna à exécuter partiellement les dispositions que lui dictait sa prudence, et que réclamait la situation des affaires.

Cet état de chose suffisait à lui seul pour paralyser toutes les mesures qui auraient pu assurer encore le salut de l'armée, après le déplorable événement survenu à San-Giuliano.

Bonaparte fit les préparatifs dès la nuit même, pour poursuivre les avantages qu'il avait obtenus. A peine le jour commençait-il à poindre, qu'il fit avancer l'avant-garde du général Gardanne contre la tête de pont, et en un clin d'œil les avant-postes du général O'Reilly furent repoussés.

Dans un instant aussi critique, dans un événement qui devait non-seulement décider de l'existence de l'armée, mais encore exercer une puissante influence sur la prospérité de la monarchie autrichienne, il etait du devoir du général Mélas de prevoir toutes les chances défavorables que pouvait amener un nouveau combat contre un ennemi supérieur.

Il assembla un conseil de guerre composé des généreaux Ott, Kaim, Schellemberg, et du colonel Best, faisant fonction de quartier-maître général. Après avoir exposé la situation de l'armée sur toutes les faces, avoir fait observer que les vivres n'étaient assurés que jusqu'au 20 juin, il soumit au conseil de guerre les quatre questions suivantes :

1° Serait-il convenable de risquer encore une bataille avec une

armée affaiblie de dix mille hommes, afin de gagner la rive droite du Pô, et de rétablir ainsi, par Plaisance, la communication avec les états héréditaires?

2° Serait-il plus convenable de choisir un passage sur le Pô, à Casale ou à Valenze, pour se porter de là sur le Tésin et sur l'Adda?

3° Faudrait-il, laissant au pouvoir de l'ennemi toute l'artillerie et tous les bagages, se faire jour à travers l'armée française, gagner Gênes et se renfermer dans cette place?

4° Ou enfin, vu les circonstances critiques où se trouvent les états héréditaires, à cause des événemens malheureux survenus aux deux armées d'Allemagne et d'Italie, ne serait-il pas plus utile d'entamer avec le premier consul une négociation qui mît le général en chef à même de ramener au secours des états héréditaires une armée respectable, bien pourvue et encore en bon état?

Après une délibération longue et réfléchie, le conseil de guerre adopta, à l'unanimité, la quatrième et dernière proposition. L'opinion de ces généraux était : qu'on pouvait, à la vérité, livrer successivement un nombre indéterminé de batailles, mais qu'elles offraient des chances trop incertaines, et que même une victoire complète n'amènerait pas un résultat aussi décisif que celui d'une convention qui tirerait l'armée impériale de la triste et précaire situation où les circonstances venaient de la placer; que la marche sur Gênes était hérissée de difficultés aussi-bien que le passage sur la rive gauche du Pô, aux environs de Casale; que le mouvement de l'armée, le long de la Bormida sur Aqui, en abandonnant son artillerie et ses bagages, serait également inexcusable, attendu que Bonaparte pouvait la devancer à Ovada, en longeant l'Orba, de manière qu'on se trouverait enfermé entre l'armée de réserve (française) et celle de Masséna; et que, dans la deuxième hypothèse, les divisions Chabran et la Poype étaient en état de défendre le Tésin assez long-temps pour donner à l'armée de réserve la facilité de passer le Pô, et qu'alors il devenait impossible de pénétrer jusqu'à Mantoue. Le conseil de guerre, assemblé, décida donc de proposer, sur-le-champ, un armistice de quarante-huit heures, à l'effet d'enterrer les morts, et d'échanger les prisonniers.

Il pensait qu'il se présenterait dans cet intervalle quelque occasion de nouer des négociations.

Le major, comte de Neuperg, de l'état-major du quartier-maître-général, fut envoyé au quartier-général du premier consul; dès qu'il parut hors de la tête de pont, le feu cessa, et on le conduisit à Torre-di-Garofolo au quartier-général de Bonaparte. Celui-ci accepta la proposition des Autrichiens, à condition qu'ils évacueraient à l'instant la rive droite et se porteraient sur la gauche de la Bormida.

Mélas ordonna ce mouvement. L'armistice fut ratifié par Bonaparte, et le général Skal se rendit au quartier-général français pour y entamer, avec le premier consul, une négociation au nom du général en chef autrichien.

Les conditions principales que le conseil de guerre autorisa le général Skal à stipuler étaient :

Que l'armée autrichienne quitterait l'état de Gênes, qu'elle retirerait même ses garnisons de Gênes et de Savonne, qu'elle évacuerait en entier les états du Piémont et ses forteresses, mais qu'elle pourrait en revanche prendre position, avec tout son attirail de guerre, le long du Tésin, et y attendre les ordres de son gouvernement.

Un officier d'ordonnance se rendrait à Vienne, afin d'y exposer la situation de l'armée, et les hostilités cesseraient jusqu'à son retour.

Le général Skal se rendit le 15 juin, à midi, à Torre-di-Garofolo, mais quelques fussent ses efforts pour obtenir les conditions que proposait le conseil de guerre, ou tout au moins la possession de l'Adda, ou enfin celle de l'Oglio, il ne put y parvenir. Bonaparte ne voulut pas céder un pouce de terrain; on fut obligé de subir la loi de la nécessité, et d'abandonner aux français tout le Piémont avec les forteresses de Tortone, d'Alexandrie, de Turin, de Cunéo, de Ceva, d'Arona, de l'état de Gênes, y compris la forteresse de ce nom, Savone, Santa-Maria, le duché de Parme, y compris la forteresse de Plaisance (qui du reste se rendit le 16 juin), la plus grande partie de la Lombardie, avec la forteresse de Pizzighittone et le château de Milan.

L'armée autrichienne conserva ses armes, ses canons, et tous

ses bagages. Elle s'obligea à évacuer toutes les forteresses qu'on vient de nommer, et à se retirer derrière le Mincio sur trois colonnes. Le général Mélas n'ayant rien pu stipuler relativement aux intérêts des anglais qui se trouvaient à Gênes, donna connaissance de ces conventions au vice-amiral Keith, commandant les forces britanniques, laissant à sa disposition la faculté de défendre la place sans la coopération des Autrichiens.

On a porté beaucoup de jugemens sur cette bataille, ainsi que sur la convention qui en a été la suite; l'une et l'autre ont été l'objet d'amères critiques.

A la tête des écrivains allemands qui les ont attaquées, on distingue l'auteur de l'Esprit du système de guerre moderne; la foule, toujours prête à applaudir aveuglément aux sentences de l'oracle du jour, adopta les assertions inexactes qu'elle trouvait consignées dans l'ouvrage intitulé : Campagne de 1800. L'auteur occupe un rang trop distingué parmi les écrivains stratégiques pour qu'on puisse passer ses jugemens sous silence (1).

Bulow pense que les autrichiens étaient loin d'être battus à la bataille de Marengo, qu'ils auraient dû repasser la Bormida le 15 et livrer une seconde bataille; que s'ils l'avaient perdue, ils auraient encore dû en livrer une troisième, une quatrième et ainsi de suite, qu'alors ils auraient acquis, du moins, des titres à la gloire.

---

(1) Tout ce qu'on va lire présentera d'autant plus d'intérêt aux lecteurs français que toutes les argumentations du critique prussien, que le journaliste viennois va rapporter et combattre, ont été supprimées dans la traduction française que M. de Sevelinges nous a donnée de l'histoire de la campagne de 1800, en Allemagne et en Italie, par M. de Bulow. Le traducteur français remarque d'abord [dans son introduction, page 25], que dans ce qu'il a traduit « l'auteur prussien s'est quelquefois écarté de la rigoureuse impartialité dont tout historien doit faire profession, lorsqu'il prononce sur les opérations des Impériaux. » Il ajoute fort judicieusement : « Personne n'ignore la rivalité qui subsiste entre les autrichiens et les prussiens, rivalité qui d'ailleurs divise également tous les états de l'empire, et qui fait que les noms collectifs d'*allemands*, de *patrie germanique*, sont des mots vides de sens. »

C'est pourquoi il déclare qu'il *ne donne pas une traduction complète* de l'ouvrage de Bulow, et qu'il *s'est étudié à faire disparaître tout ce qui pouvait le déparer.*

On aurait dit : ils ont fait tout ce que des braves gens pouvaient faire, ils n'ont cédé qu'à une destinée inexorable et à une force invincible.

Le jugement de Bulow prouve son ignorance sur la situation réciproque des deux armées. Nous avons exposé cette situation dans le narré des événemens.

En décrivant les diverses phases de l'action, nous avons trouvé qu'une bataille gagnée ne pouvait pas même tirer l'armée autrichienne du fâcheux état dans lequel elle se trouvait; que, par conséquent, la décision du sort de cette armée ne dépendait nullement de la bataille de Marengo, qui n'avait fait que fixer l'époque du résultat que devait avoir tôt ou tard l'incohérence des opérations.

Aussi le conseil de guerre avait-il très-sagement décidé de faire cesser tout combat ultérieur et sans but, d'entrer en pourparlers et de conclure une convention qui conservât, pour la défense future de l'état, une armée bien equipée et animée d'un bon esprit.

Bulow ne connaissait ni la situation des deux armées, ni leurs forces respectives sur le champ de bataille. Il prétend que l'armée autrichienne, après la bataille de Marengo, était encore de soixante-douze mille hommes, non compris l'artillerie. Il aurait voulu que cette masse repassât, le 15 juin, la Bormida, se déployât sur un front de six milles allemands d'étendue, et entourât l'aile gauche de l'armée française. Il trouve inconcevable que les Autrichiens ne se soient point aperçus qu'ils devaient jeter les Français dans le Pô, ce qu'ils pouvaient faire en refoulant l'aile gauche de l'ennemi sur son aile droite : cette manœuvre si simple n'est pourtant venue à l'esprit d'aucun des généraux autrichiens, preuve, selon lui, de leur infériorité en stratégie. Nous ne cherchons pas à réfuter ces erreurs d'un esprit exalté, nous nous bornerons à énoncer les faits suivans, faits qui sont établis par les rapports officiels des deux parties ; et dont l'authenticité est prouvée par la coïncidence des dates.

L'armée autrichienne, dispersée dans l'Italie entière, après la bataille de Marengo était de.................. 65,352 hommes.

Dans ce nombre étaient compris, soit comme garnisons des forteresses, soit comme détachemens.............................. 46,258

Par conséquent, la force, en combattans, des Autrichiens sur le champ de bataille de Marengo, le 15 juin, n'était pas de soixante-douze mille hommes, comme le prétend Bulow; mais seulement de. . . . . 19,094 hommes.
L'armée française était composée, à la même époque, de. . . . . 73,000 hommes.
(dont détachés). 29,576
Par conséquent, l'armée française, après la réunion du corps de Masséna, était, au 15 juin, en force disponible de. 43,424

La situation et les forces réciproques des deux armées exposées, qui ne conviendra que les Autrichens ne pouvaient risquer le 15 juin une nouvelle bataille? Masséna et Bonaparte étaient en communication, et se faisaient part de ce qui se passait devant eux. Le premier avait vu avec dépit la reddition de Gênes; il était résolu à ne pas rester spectateur oisif des évênemens qui allaient avoir la plaine pour théâtre. Il lui tardait de réunir ses troupes à l'armée de réserve; il se trouvait sur le flanc des autrichiens. Une nouvelle lutte aurait infailliblement entraîné des conditions beaucoup plus humiliantes que celles qui furent imposées par la capitulation. Si l'armée avait continué à combattre, qu'elle se fût engagée avec les forces supérieures qui étaient rassemblées près d'Alexandrie, sa ruine était inévitable. Une deuxième, une troisième bataille perdues, auraient eu immédiatement les plus funestes résultats. La plus grande partie des quarante mille autrichiens échelonnés depuis Gênes jusqu'au Mincio, eut tôt ou tard été contrainte de se rendre prisonnière, même en admettant la résistance la plus héroïque. Les armes, les canons, les chevaux, les munitions, les magasins, le trésor, etc., enfermés dans les places fortes, seraient tombés entre les mains des Français. Tous les moyens qui garantissaient le sud des états héréditaires eussent été totalement anéantis, et leurs frontières elles-mêmes livrées à la discrétion de l'ennemi. Ces considérations suffisent pour disculper le co seil de guerre d'Alexandrie des reproches dont il a été l'objet, car l'évacuation des forteresses augmenta tous les moyens de défense

que possédaient les frontières. Les garnisons qu'elle rendit disponibles pouvaient s'établir derrière le Mincio, couvrir les Etats héréditaires, et, dans des circonstances plus heureuses, arracher une autre fois la victoire à l'ennemi.

Après avoir envisagé les opinions et le jugement qu'a porté de cette bataille un écrivain militaire allemand d'une certaine réputation (1), nous allons passer à l'examen d'un morceau historique

---

(1) Sans doute le critique viennois a beau jeu contre les hypothèses de Bulow et tout ce que celui-ci reproche aux autrichiens de n'avoir pas fait après la bataille de Marengo, très-décidément perdue par eux, quoique en dise Bulow; mais le journaliste autrichien aurait eu plus de peine à répondre aux reproches qu'adresse le général Jomini à la manière dont l'armée autrichienne a été conduite dans l'action même. Rien ne paraît plus judicieux que les passages suivans de ce général, page 303 de son treizième volume, lequel n'a paru qu'après la relation de Vienne. On le lira ici avec plaisir.

« On ne peut trop s'étonner de la lenteur avec laquelle les autrichiens » poussèrent leurs premiers avantages. Depuis six heures du matin jusqu'à » trois heures, il furent constamment vainqueurs, et n'entamèrent que faiblement leurs adversaires; ils les écrasèrent de leur feu, mais ne leur enlevèrent pas un bataillon. Aucun mouvement remarquable n'eut lieu » pour porter des efforts d'un point sur l'autre. Si le ruisseau de *Fontanone* mit tant d'obstacles à leur marche, ce fut parce qu'ils négligèrent » de suivre vivement Gardanne, sans s'appliquer à se former avant d'avoir » dépassé Marengo. Ils furent assaillis en colonnes de marche par Desaix » et Kellermann, alors qu'ils auraient dû être en ligne, et ils s'amusèrent à » se déployer dès le matin, lorsqu'il fallait pousser Gardanne l'épée dans les » reins. Lannes, qui n'avait pas huit mille combattans, suffit pour arrêter » dix-huit à vingt mille autrichiens victorieux, durant plus de trois heures, » ce qui ne serait point arrivé s'ils l'eussent abordé franchement vers midi. »

« Mélas encourut en outre le blâme d'avoir voulu tout garder. Il suffisait » de jeter deux mille hommes à Coni, et autant dans la citadelle de Turin. » Le surplus de ce qu'il y laissa, avec les mille hommes détachés dans la » rivière du Levant, la cavalerie de Nimptsch et le détachement de Casal, » lui eut donné 10,000 combattans de plus à Marengo. On peut juger si la » bataille eût été gagnée; il paraît aussi qu'O'Reilly se jeta un peu trop à » droite au lieu de se rabattre concentriquement sur San-Giuliano; il aurait » dû être lié à Bricy vers *Casina-Grossa*. *La dissémination des forces autrichiennes* était bien plus répréhensible que celle de Bonaparte. Un général » qui a ses communications assurées et qui veut entourer l'ennemi, peut » faire des détachemens; il ne s'expose qu'à des *échecs partiels*; mais quand

français qui, peut-être, aura une plus grande influence sur le jugement de la postérité.

Si un rapport officiel pouvait être admis comme un document incontestable et servir de base à l'histoire, la relation que Berthier a publiée sur la bataille de Marengo, serait, sans contredit, une de celles qui mériteraient le plus d'être recherchées par l'intérêt qu'elles présentent.

On sait que ce rapport a servi de base à presque toutes les relations que les français et les allemands ont données de cette bataille.

Il lui manque toutefois une condition essentielle, *la vérité!* L'exagération dans la plupart des assertions qu'il renferme, et le style passionné dans lequel il est écrit, motivent assez le peu de confiance qu'il doit inspirer.

Berthier remit, en 1805, lors de l'anniversaire de la bataille de Marengo, sa relation à l'empereur Napoléon, sur le champ de bataille même. Cet à-propos, à la veille d'une campagne nouvelle, indique assez le but qu'il se proposait en le rédigeant. Nous allons donc examiner les pasages les plus saillans de cet ouvrage autant que nous le permettent les limites étroites dans lesquelles nous sommes circonscrits.

Berthier dit, à l'occasion du déploiement des colonnes autrichiennes :

» il s'agit de se faire jour l'épée à la main, quand il faut vaincre ou mourir,
» à quoi bon garder cent postes accessoirès ! »

Le général Jomini avait dit immédiatement avant ce que nous venons de citer.

« Assailli ici [à Marengo] à l'improviste comme à Eylau, il [Bonaparte] » fut sauvé dans l'une et l'autre de ces journées par un corps détaché à plu- » sieurs lieues du champ de bataille. Le résultat des deux affaires fut toute- » fois bien différent, parce que les russes montrèrent plus d'à-plomb que » les autrichiens, et qu'ils n'étaient pas d'ailleurs coupés, comme ceux-ci, » de leurs communications La circonstance inouie qui priva à la fois l'armée » autrichienne de ses deux chefs ne permet pas non plus d'établir aucun » parallèle entre les situations respectives. *Sans cette circonstance, l'arrivée* » *de Desaix eût mis les français à même de faire une retraite honorable,* » *mais ne leur eût point procuré la victoire.* »

» Le général Elsnitz, qui commanda toute la cavalerie » ennemie, se dirigea le long de la Bormida, dépassa Castel-» Ceriolo, tourna toute notre aile droite et se déploya par esca-» drons entre la ferme de la Buzana et notre première ligne. »

Cette assertion est inexacte. Le général Elsnitz se trouva à la colonne du centre, ou pour parler plus clairement, à la colonne principale; ce n'est pas lui, mais bien le général Ott qui se porta sur Castel-Ceriolo, avec un seul régiment de dragons (celui de Lobkowitz). De plus, on ne peut arriver de la tête de pont de la Bormida à ce village, qu'en longeant le Tanaro. Le débordement de l'aile droite française ne fut point effectué par le général Elsnitz, mais par le général Ott, qui l'exécuta à l'aide d'une conversion à droite, et força le général Lannes de retirer les troupes de la seconde ligne pour les mettre en potence.

Berthier dit plus loin :

« Afin d'arrêter le mouvement offensif du général Elsnitz, » Bonaparte lui oposa les grenadiers de sa garde avec leurs piè-» ces. Séparés de l'aile droite de notre ligne par une distance » de plus de 300 toises, ils étaient semblables à un rempart de » granit au milieu d'une plaine immense. »

Il est vrai que les grenadiers repoussèrent la charge des dragons de Lobkowitz; mais quelques momens après, *ces masses semblables à un rempart de granit* furent entièrement culbutées et dispersées par la charge que fit le colonel Frimont à la tête de ses hussards.

Berthier dit au sujet de la prise de Castel-Ceriolo par les grenadiers de Saint-Cyr :

« Il réussit (Carra Saint-Cyr) à repousser de ce point les » chasseurs du Loup et les Tyroliens, et à s'y maintenir, quoi-» que les grenadiers du général Morzini fissent tous leurs efforts » pour soutenir ces chasseurs. »

Cette assertion, aussi inexacte que la précédente, est cependant la base sur laquelle repose tout le rapport. Il est démontré, par le peu de résistance qu'éprouva le général Carra Saint-Cyr à Castel-Ceriolo, que toute la cavalerie du général Elsnitz ne s'y trouvait pas. *De plus, il n'y avait ni chasseurs du Loup, ni Tyroliens sur*

le champ de bataille, et les onze bataillons de grenadiers étaient restés à la colonne principale. Ce fut le général Vogelsang qui reprit Castel-Ceriolo avec le seul régiment d'infanterie de Stuart, et en chassa le général Carra Saint-Cyr. Il est donc inexact de dire que le général français s'y soit maintenu (1).

Berthier dit plus loin :

« Aussitot que Bonaparte vit la division Carra Saint-Cyr formée » dans Castel-Ceriolo, il ordonna la retraite à la premiere ligne » en échelons, et à l'aile gauche formant l'avant-garde. Les éche» lons de l'aile gauche de la ligne commencèrent le mouvement » au pas ordinaire, pendant que ceux du centre ne l'exécutè» rent qu'au petit pas, et après avoir pris leurs distances par » l'aile gauche. »

Dans son bulletin du 16 juin 1800, c'est-à-dire le deuxième jour après la bataille, Berthier s'exprime ainsi :

« Notre aile gauche (Victor) ébranlée par la cavalerie enne» mie, fut forcée de précipiter sa retraite. »

Cinq années plus tard, ce général fait exécuter ce mouvement rétrograde de l'aile gauche au pas ordinaire.

Berthier ajoute dans son bulletin du 16 juin :

« L'ennemi avança sur toute la ligne, et entretint un feu de » mitraille terrible avec plus de cent pièces de canons. Les che» mins étaient couverts de fuyards, de blessés et des débris de » l'armée française. La bataille était perdue ».

Cinq ans plus tard ce même Berthier dit :

« Mélas envisagea sous un faux point de vue le mouvement ré» trograde des échelons français ; il croyait l'armée française » en pleine retraite, tandis que réellement elle n'exécutait » qu'une conversion. Pendant les quatre heures dont notre ar» mée avait besoin pour exécuter cette conversion, elle offrit un » spectable majestueux et terrible. »

(1) On peut voir, sur ce point, la narration préliminaire du général comte de Castres, la citation que nous ferons plus loin d'un passage du général Jomini. Il paraît suffisamment prouvé que Castel-Ceriolo a été momentanément évacué par les français. Le mérite de le reprendre n'est guère moindre que celui de l'avoir conservé. La simple exactitude historique est intéressée dans cette question.

Ce n'est pas tout : Berthier avait parlé de plus de 100 canons avec lesquels les autrichiens avaient inquiété la retraite des Français ; sa version change en 1805 ; et porte :

» Nos échelons exécutaient leurs conversions par bataillons en » échiquiers et dans le plus profond silence ; on voyait nos braves » se mouvoir sous les feu de 80 pièces de canon ; faire souvent » halte, comme à l'exercice, maintenir dans leur rang le plus » bel ordre, et se resserrer au fur et à mesure que leurs cama- » rades tombaient. »

Qu'on nous dise donc, s'il est vrai que l'armée française a fait une retraite volontaire, ou pour nous servir de l'expression du général Berthier, s'il est vrai qu'elle n'ait fait qu'une conversion, pourquoi elle a été obligé de s'arrêter derrière le corps de Desaix *pour reprendre haleine* ; et pourquoi Bonaparte dit à ses soldats : « *Pour des Français, vous avez déjà trop reculé.* »

Et enfin, pour quelle raison Berthier dit dans son rapport : « L'armée française reprit dans trois quarts d'heures le long » espace qui était devant elle ».

Il nous semble qu'on ne peut reprendre que ce qu'on a déja perdu. On voit que ce document est rempli d'erreurs et de contradictions (1).

Quoiqu'il fût moins destiné à fournir des matériaux à l'histoire qu'à servir de panégyrique à Napoléon ; il n'en est pas moins devenu la base principale de toutes les relations postérieures de la campagne d'Italie en 1800. Dumas, Servan, Foudras, Petit, et d'autres français, ainsi que l'allemand Posselt, l'ont également suivi. C'est d'après des relations aussi peu véridiques, que seront transmis à la postérité les évenemens les plus importans, que les grands

(1) Ceci est d'une faiblesse d'argumentation qui n'échappera à aucun lecteur ; aucune relation française ne nie qu'on ait perdu du terrain, et même beaucoup de terrain. La relation allemande ne nie point qu'on ne l'ait repris ; et rien de plus naturel, certainement, dans les circonstances données, que de l'avoir regagné beaucoup plus rapidement qu'on ne l'aurait perdu. Ainsi l'observation de l'auteur allemand est à peu près insignifiante, ou du moins ne remplit point l'intention qu'elle semble indiquer.

capitaines, les armées, les peuples, les contrées, les plans et les opérations seront appréciés !!! L'histoire cependant devrait être plus sévère, plus impartiale ; elle devrait mieux respecter la vérité.

Nous avons décrit les phases de cette bataille mémorable avec la plus scrupuleuse impartialité, puisse notre relation servir à rectifier les erreurs de ceux qui nous ont dévancés !

L'ensemble de ces relations de la bataille de Marengo, ainsi rapproché, nous paraît devoir faire naître deux sorte de réflexions qui ne sont les unes ni les autres étrangères ou indifférentes au lecteur militaire.

Les premières se dirigent vers un objet d'un intérêt général ;

Les autres ont une direction plus spéciale et plus présente.

En réflexions générales, nous inviterons le lecteur à observer le danger d'une nouvelle école d'historiens, qui, dédaignant les maximes de leurs prédécesseurs les plus estimés, semblent penser qu'on a réellement écrit l'histoire quand on a copié, ou tout au plus légèrement commenté quelques lambeaux de documens contemporains plus ou moins officiels, plus ou moins accrédités.

On reconnaîtra aisément par l'opération, que nous venons de mettre nos lecteurs à portée de faire, qu'au lieu de renforcer et d'épurer l'autorité de l'histoire par ces modernes méthodes, on l'énerve au contraire et on la corrompt. On sera tenté de revenir à ce système des grands historiens de tous les temps et de tous les peuples, savoir, que la vérité sort bien plus sûrement d'un discussion approfondie des faits et des opinions, des récits contradictoires, des probabilités, des possibilités, des passions et des intérêts ; qu'une opinion juste et saine se forme avec bien plus de certitude dans la sage circonspection du doute philosophique ; qu'elle ne peut résulter subitement de confiance exclusive en quelques titres originaux, quelques chartes privilégiées, pièces vraies et authentiques, si on s'arrête à leur frontispice, mais souvent trops susceptibles d'être convaincues de fraudes et de fables, si on

remonte à leur source ; si on assiste à leur création, comme on est ici à portée de le faire.

L'effet que nous avons appelé direct et actuel ; effet entièrement en rapport avec l'effet général, nous semble devoir consister à inspirer quelque défiance aux écrivains qui accorde personnellement ou qui veuillent imposer à leurs lecteurs une foi implicite dans le moindre des fragmens émanés de Napoléon, en quelque contradiction qu'il puisse se trouver avec tout ce qu'on a été à portée de voir, de dire, d'entendre, de mieux prouvé.

Le témoignage intéressé d'un homme, principal acteur dans ces grands événemens, quelques adeptes enthousiastes voudraient l'ériger en autorité irréfragable à laquelle toute autre autorité devrait céder, toute incrédulité se soumettre ; de telles et si dangereuses préventions cessent pour tout lecteur de bonne foi, quand il voit comment ces prétendues vérités étaient fabriquées, mutilées, annulées au gré du caprice et de la déviation d'idées de cet homme qui commençait à écouter une autre voix que celle de sa raison ; si haute et si profonde quand la passion ne la troublait pas encore, qui se laissait déjà aller à d'autres persuasions qu'à celle de son intérêt bien entendu, si conforme à son devoir et aux vœux de ceux qui l'avaient porté à la souveraine puissance, vœux qu'il a méprisés à son grand dommage.

Ramenée donc à la vérité, qui est assez belle, assez glorieuse, assez instructive, si la bataille de Marengo n'apparaît point désormais comme le résultat d'une combinaison infaillible, toute puissante de la part du chef de l'armée française, qui aurait calculé comme on calcule une éclipse, la défaite et la destruction de l'armée autrichienne ; elle ne pourra pas non plus être raisonnablement traitée *d'échauffourée*, selon l'expression beaucoup trop légère du général Jomini ; car aucun des deux chefs n'y a été surpris ; Marengo restera pour l'histoire et pour l'art une affaire du premier ordre, très-honorable pour le vainqueur, non sans gloire pour le vaincu ; une action fortement disputée par deux généraux habiles, très-inégalement, sans doute, par deux braves armées, une journée où l'absence imprudente et prématurée de Mélas, ébranla la fortune et fit évanouir le succès des autrichiens, où la présence

et le génie de Bonaparte ramenèrent la fortune et assurèrent le triomphe de nos armes. Le général français se porta partout, fit tout ce qu'il pouvait et devait faire; à mesure que les événemens lui en indiquèrent la nécessité; il raffermit tout ce qui était ébranlé, rétablit tout ce qui était compromis; mais c'est ici que les efforts de la narration qui peut être regardée comme la version qu'il voulait faire prévaloir, échoueront toujours, il partagea le mérite avec ses lieutenans; il fut redevable d'une grande part du succès final, à la coopération si exacte et si loyale de Desaix, à l'effet même de la mort de ce capitaine si estimé; il en dut une portion à la constance inébranlable de Monnier dont il efface jusqu'au nom, et de Carra Saint-Cyr, surtout à la décision spontanée, si prompte, si judicieuse, du général Kellermann; enfin à l'héroïque dévouement de la garde consulaire, dont il passe sous silence la destruction presqu'entière, car il fallait déjà produire cette illusion, que la garde était littéralement immortelle, invulnérable(1). Le retour même des fuyards, qui reprirent courage contre le cours ordinaire des choses, fut un des élémens de ce miraculeux succès; et pourquoi la gloire française répugnerait-elle à ce partage des lauriers qu'elle a moissonnés sur le champ de bataille? Est-il donc nécessaire de tout devoir à un seul homme? Tous ceux à qui la France eut d'immortelles obligations dans cette journée, ne sont-ils pas également Français?

A la tête du document même où Bonaparte donnait au public cette troisième version (2), où semble commencer ce système de déception qu'il a voulu exercer sur les autres après l'avoir exercé sur lui-même, il faisait écrire ces passages remarquables:

» La bataille de Rivoli fut plus glorieuse pour l'armée que » celle de Marengo.... les journées si brillantes de Rivoli et de

(1) Il paraît que la comparaison de cette garde avec une *redoute de granit* avait charmé Bonaparte; elle est du petit nombre des détails qui se trouvent dans toutes ses versions. Si on en croit la relation allemande, cette admirable redoute n'eut pas la *durée du granit*. L'expression n'a rien de trop fort comme louange, elle est malheureusement trop peu juste comme comparaison.

(2) Relation imprimée par ordre de Bonaparte, en 1805.

» la Favorite sont les résultats d'une connaissance parfaite du champ
» de bataille, d'une grande habileté à pénétrer les projets de l'en-
» nemi et de la promptitude à créer à l'instant même des moyens
» pour les déjouer. »

» Les militaires saisiront avec un vif intérêt *les rapports nom-*
» *breux et frappants de cette campagne avec celle de l'armée de*
» *réserve* ; ils verront dans toutes les deux, Bonaparte manœuvrer
» sur la ligne d'opération de l'ennemi, se placer entre lui et
» ses magasins, lui intercepter sa retraite et décider d'un seul coup
» le sort de toute une année » ;

Et plus loin :

» Bonaparte ayant toujours ramené la victoire sous nos drapeaux,
» *le public qui ne juge souvent que par le résultat*, *a pensé*
» *que tout lui avait constamment réussi* ; cependant les militai-
» res attentifs verront *combien de fois les projets les mieux*
» *combinés ont tourné contre lui*; mais personne n'a été ni plus
» prompt ni plus habile *à en substituer de nouveaux*, et par là
» à contraindre la fortune à lui devenir favorable. »

Ici, il n'y a rien à contester, rien à retrancher de cette justice que se rend le vainqueur; ce n'est point là le langage d'un thaumaturge, d'un homme qui est dans les secrets de la destinée ; c'est un noble témoignage permis à un grand homme, qui a la conscience de lui-même, qui parle, dans cette conscience, avec une noble franchise à laquelle tout ce qui est équitable et exempt de jalousie, se fait un devoir d'applaudir.

Et pourquoi Bonaparte était-il si grand dans cette première campagne d'Italie qu'il rappelle ici ? c'est qu'il était encore raisonnable et sage, c'est que dans sa proclamation aux tyroliens, en 1796, il disait et pensait alors « que la nature a tracé nos limites au Rhin et aux Alpes ». Il y a loin de là, à incorporer à l'empire Rome et Hambourg, et enfin à trouver l'Europe trop petite. (1)

Pourquoi faut-il qu'il ait sitôt abandonné une ligne si sage et

(1) Un homme digne de foi a entendu aux Tuileries le dialogue suivant : « Général, vous voilà ! vous ne deviez venir à Paris que quand votre ar- » tillerie serait arrivée à [illegible], elle y est depuis huit jours

si honorable et qu'il ait demandé aux hommes *leur foi implicite, au lieu de se contenter de leur admiration raisonnée.*

Les pièces que nous examinons, nous mettent sur la voie de cette triste transition.

Les hommes placés dans l'histoire en première ligne, qui, nés sur les marches du trône, ou élevés par eux-mêmes au premier rôle, ont été surtout appuyés par l'influence des armes, semblent pouvoir se classer en trois catégories.

Les uns ont tiré un égal parti de leurs bonnes et de leurs mauvaises qualités, se sont montrés également maîtres de leurs vices et de leurs vertus; la fortune ou la mort les ont fait tomber tout entiers. Tels ont été Annibal, César, Frédéric.

D'autres ont commencé par les vices accompagnés de faiblesses, ou par une fougue désordonnée d'imagination, et ont fini par l'avisement et la sagesse: tels se sont montrés Sylla, Cromwel, etc.

D'autres enfin ont commencé par la sagesse, autant que par l'habileté des calculs et ont fini par l'excès en toute chose, par un trouble gigantesque dans les idées; de ce nombre sont Alexandre et Napoléon.

Quel homme curieux de recherches historiques ne voudrait connaître d'une manière positive, par des faits intimes et incontestables, l'époque où cet Alexandre vainqueur, si magnanime et si modéré à Granique et à Issus, qui avoit préparé ses succès et qui en avait assuré le fruit par des précautions si sages, et si classiques (1), commença à se changer en cet autre Alexandre qui devait devenir un jour le meurtrier de Parmenion et de Clitus, le bourreau de Callisthène, l'incendiaire de Persepolis, qui devait préférer follement le nom de fils de Jupiter à celui de fils de Philippe et les stupides adorations des Persans au dévouement éclairé des Grecs.

Ce que l'histoire ancienne nous refuse pour Alexandre

— « Quoi! de Varsovie? — Sire, comptez... — Ah! oui, l'Europe est si petite! » — Certes, ceci pourrait n'être qu'une plaisanterie; mais les faits subséquents prouvent qu'il avait pris la chose au sérieux.

(1) Voyez sur ce point, la dissertation de Puységur, [illegible] son *Art de la guerre.*

l'histoire moderne nous l'offre ici pour Napoléon ; nous surprenons le moment où Bonaparte se laisse entraîner, par une pente rapide, du réel au fabuleux, où il va dédaigner le titre si beau dans sa vérité, *d'homme de la France*, pour le titre trop ambitieux, *de l'homme de l'Europe*, pour le stigmate follement mystique *de l'homme du Destin*.

Les moindres choses nous conduiront aux plus graves, et des aberrations ridicules aux plus dangereux excès.

C'est ainsi que de la seconde à la troisième relation de l'affaire de Marengo, on fait disparaître le général Monnier, qui avait cependant assez bien mérité sur ce champ de bataille ; voici la suite, moins frivole qu'elle ne le paraît, de ce déplorable système.

Le 4 février 1810, Napoléon renvoyant au prince de Neuchâtel une relation de la bataille de Saint-George, du 15 septembre 1796, lui enjoint *de donner à Bessières le titre de duc d'Istrie, de lui ôter le titre de capitaine et d'y substituer celui de commandant des gardes ; de donner les titres de comte et de baron aux officiers qui le sont actuellement*, etc.

On voit qu'avec une pareille méthode, on aurait fini par lire un jour dans telle autre relation, que le roi de Naples (Murat) aurait, à telle bataille donnée sous la république française, battu les napolitains ; qu'on se fasse une idée de l'inextricable confusion qui en serait résultée dans l'étude de l'histoire.

Tout cela n'est encore que burlesque ; mais combien le *crescendo* de cette disposition d'esprit devient triste et tragique, quand il arrive au point de changer entièrement le caractère même de Napoléon, quand on voit, chose étrange, cet homme qu'on a tant accusé de soumettre tout au calcul, de ne bien connaître que les parties honteuses du cœur humain, descendre jusqu'à cet excès d'illusion et de crédulité que signalent deux circonstances bien importantes de sa vie. Il croit, à Rochefort, que les anglais lui pardonneront les injures qu'il leur avait si souvent prodiguées et la peur qu'il leur avait faite. Précédemment, il a cru qu'une alliance domestique avec une archiduchesse, entrerait pour quelque chose dans la balance politique de l'Autriche ? pouvait-il oublier que les rois dont il affectait de se porter pour successeur,

avaient eu à combattre la moitié de leur vie contre leurs beaux-frères et leurs beau-pères? Un raisonnement bien simple l'aurait sauvé du piège que lui tendait une vanité, qu'on peut appeller *puérile et bourgeoise*, si on la compare au pouvoir que lui conférait le titre d'Élu des Français; en effet, ou il devait continuer d'être heureux et fort, ou il pouvait cesser d'être l'un et l'autre; dans le premier cas, à quoi cette alliance lui était-elle bonne? Il n'en pouvait tirer aucun avantage, elle ne pouvait être pour lui qu'une occasion de complaisances onéreuses; dans le second cas, dans celui de l'adversité, pouvait-il espérer qu'on aurait égard à l'alliance de famille, qu'on profiterait moins de son malheur?

La raison lui revenait de temps en temps, et même dans les dernières et dans les plus critiques circonstances; par exemple, le 7 juin 1813, au moment où les récens et affreux malheurs de Russie et quelques succès éphémères produisaient un redoublement d'irritation, un funeste conflit de honte et d'orgueil, de ressentimens et de craintes, il se réveillait tout-à-coup et écrivait au prince de Neufchatel :

» Mon cousin, écrivez au roi de Bavière, afin qu'il vous
» fasse connaître positivement quelles sont les ressources en in-
» fanterie, cavalerie et artillerie, qu'il aurait au 1er juillet,
» pour opposer à une agression de l'Autriche et contenir le Ty-
» rol, si cela était nécessaire; quelle est l'organisation qu'il
» donne à ses troupes et les lieux où il se propose de les réunir.
» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.
» à Haynau, le 7 juin 1813 ». *Signé* NAPOLÉON.

Comment conçoit-on cependant qu'il ait attendu ce moment pour soupçonner que l'Autriche pourrait bien fausser l'alliance?

Ce qui suit, est bien autre chose.

Comment caractérisera-t-on ce que, peu auparavant, il avait fait écrire par le même Berthier, interprête passif de ses volontés les plus extraordinaires? La pièce est curieuse et nous nous contenterons de la transcrire; elle est assez longue pour donner au lecteur le temps de réfléchir :

Valdheim, le 7 mai 1813.

A Monsieur le maréchal prince d'Eckmühl.

Je vous ai annoncé, Prince, par ma lettre du 5, la victoire complète que l'Empereur a remportée le 2 dans les plaines de Lutzen, sur les armées russe et prussienne réunies; nous continuons à poursuivre l'ennemi, et probablement nous serons demain à Dresde. Le prince de la Moskowa va passer l'*Elbe et marcher sur Berlin.*

L'Empereur me charge de vous faire connaître qu'il est indispensable que vous vous portiez à Hambourg, que vous vous empariez de cette ville, et que vous dirigiez sur-le-champ le général Vandamme dans le Mecklenbourg : voici la conduite que vous avez à tenir.

Vous ferez arrêter sur-le-champ tous les sujets de Hambourg qui ont pris du service sous le titre de Sénateurs de Hambourg; vous les ferez traduire à une commission militaire et vous ferez fusiller les cinq plus coupables. Vous enverrez les autres sous bonne escorte en France, pour être retenus dans une prison d'État. Vous ferez mettre le séquestre sur leurs biens et vous les déclarerez confisqués; le domaine prendra possession des maisons, fonds de terre, etc., etc.

Vous ferez désarmer la ville, *vous ferez fusiller tous les officiers de la légion anséatique, et vous enverrez tous ceux qui auront pris de l'emploi dans cette légion, en France, pour y être mis aux galères.*

Aussitôt que vos troupes seront arrivées à Schwerin, *vous tâcherez, sans rien dire, de vous saisir du Prince et de sa famille, et vous l'enverrez en France dans une prison d'État, ces ducs ayant trahi la confédération; vous en agirez de même à l'égard de leurs ministres* (1).

---

(1) Ce n'est pas la première fois que Napoléon avait cousu la peau du renard avec celle du lion; on peut voir les Mémoires de M. de Beausset, qui, certes, n'est pas malveillant pour l'Empereur, ce que celui-ci écrivait de Bayonne, le 16 avril 1808, à Ferdinand, qu'il ne reconnaissait encore que comme prince des Asturies.

Vous ne commettrez aucune hostilité contre les Suédois, s'ils restent dans la Poméranie et déclarent vouloir demeurer tranquilles.

Vous ferez une liste de rebelles, des 1,500 individus de la 32e division militaire *les plus riches*, et qui se seront le plus mal conduits. Vous les ferez arrêter et vous ferez mettre le séquestre sur leurs biens, dont le domaine prendra possession; cette mesure est surtout nécessaire dans l'Oldenbourg.

Vous ferez mettre une contribution de cinquante millions sur les villes de Hambourg et de Lubeck. Vous prendrez des mesures pour la répartition de cette somme, et pour qu'elle soit promptement payée; vous ferez partout désarmer le pays et arrêter les gendarmes, canonniers, gardes-côtes et officiers et soldats ou employés qui, étant au service, auraient trahi; leurs propriétés seront confisquées; n'oubliez pas surtout toutes les maisons de Hambourg qui se *sont mal comportées et dont les intentions sont mauvaises*; il faut déplacer les propriétés, sans quoi on ne serait jamais sûr de ce pays.

Vous ferez armer la place de Hambourg; vous ferez faire des ponts-levis aux portes; vous ferez mettre des canons sur les remparts, relever des parapets, et vous établirez une citadelle du côté de Harbourg, de manière que 4 ou 500 hommes y soient à l'abri de la population et de toute incursion.

Vous ferez également armer Lubeck, pour que cette ville soit aussi à l'abri d'un coup de main.

Vous réorganiserez Cuxhaven. Toutes ces mesures, Prince, sont de rigueur; l'Empereur ne vous laisse la liberté d'en modi-

« Votre Altesse Royale connaît ma pensée toute entière, elle voit que » je flotte entre diverses idées qui ont besoin d'être fixées; *elle peut être* » *certaine que, dans tous les cas, je me comporterai envers elle, comme en-* » *vers le Roi son père* ».

En effet, ils furent traités aussi gracieusement l'un que l'autre. Il ne lâcha le fils qu'au dernier moment, et quant au père, on dit que lorsque, à l'île d'Elbe, on le laissa [comme ; fort mal à propos], manquer du revenu stipulé, il se souvint du vieux roi Charles, qui avait été obligé de vendre ses nippes pour faire subsister, à Rome, ses fidèles serviteurs.

sûr aucune ; vous devez déclarer que c'est par ordre exprès de Sa Majesté, et agir en temps et lieu avec la prudence nécessaire.

Tous les hommes connus pour être chefs de révolte doivent être fusillés ou envoyés aux galères. Quant au Mecklembourg, l'instruction générale est que *ses princes sont hors de la protection de l'Empire, mais il n'en faut rien laisser apercevoir, et probablement Sa Majesté aura le temps de donner des ordres. Comme les princes de Mecklembourg peuvent ignorer nos dispositions, vous pouvez promettre d'abord tout ce qu'on voudra, en y mettant pour restriction : sauf l'approbation de l'Empereur.* L'approbation étant parvenue, tout se trouverait en règle.

Hambourg étant en état de siége, vous y nommerez un commandant ferme, pour en faire la police. Vous enverrez le général Vandamme en avant avec votre quartier général ; il faut avoir soin, Prince, de ménager ce général, les hommes de guerre devenant rares».

Le prince d'Eckmühl ne fit pas un mot de ce qui lui était enjoint dans cette furibonde instruction ; mais pour que cette noble désobéissance restât impunie, il fallait être un homme aussi important, aussi nécessaire que le maréchal. Si des violences semblables avaient été prescrites à un officier de moindre consistance, il aurait payé cher sa répugnance à une aussi odieuse complicité ; car Napoléon tenait fortement à cette étrange volonté.

Le 14, il écrivait au même prince de Neufchâtel :

« Mon cousin, réexpédiez l'aide-de-camp du prince d'Eckmühl, » faites lui connaître que je suis indigné de la démarche des danois, que je suis content de la réponse du général Vandamme, » que Hambourg fait partie intégrante de l'Empire, et que si » les danois l'oublient, je suis assez puissant pour les en faire » repentir ; qu'il fasse passer la lettre ci-jointe du duc de Vicence » à M. Alquier ; que j'y porte plainte au gouvernement danois ; » qu'il y a dans tout cela un étrange renversement d'idées ; qu'il » faut que tous ces hommes soient fous ; que la ville de Hambourg s'est indignement conduite, que les lettres interceptées » qui lui ont été communiquées par mon cabinet, prouvent la

» mauvaise conduite des Sénateurs ; qu'il les fasse arrêter et » conduire en France ; que cinq des plus coupables soient fusillés ; que la ville soit désarmée, une citadelle établie, et » qu'enfin tout ce que j'ai prescrit dans ma lettre chiffrée, soit » exécuté ».

Le 17 mai, de Dresde, il écrivait encore pour réitérer et confirmer toutes ces dispositions.

Ses ordres ne portaient-ils pas les mêmes caractères d'irritation et d'exaltation dans les affaires particulières ? qu'on en juge.

» Mon cousin, voici un article fort extraordinaire qui se trouve » dans le journal de Leipzic : envoyez-le au commandant de » Leipzic, pour qu'il en ait l'explication ; qu'il fasse sur-le-champ » arrêter le gazetier ; qu'il le traduise à une commission mili- » taire et qu'il le fasse fusiller, s'il y a la moindre malveillance. » Sur ce...... Dresde, 18 juin. *Signé* NAPOLÉON.

Au Major général.

Comment recevait-il les avis utiles ? On peut le voir encore.

« Mon cousin, écrivez au général Laplane qu'il ne sait ce qu'il » dit : il croit que l'ennemi a 45,000 hommes campés à Kalisch. » Ce sont des contes qu'on lui fait, il n'y a pas un seul homme » sur la ligne d'opération de la place, pas même à Kalisch ; dites- » lui que ceux qui lui font de pareils rapports ne peuvent être » que des espions, qui méritent d'être fusillés. Sur ce......... » Dresde, 25 juin 1813. Major général ».

Le mois suivant, Napoléon eut en tête ces mêmes troupes qu'il assurait si péremptoirement ne pas exister.

L'inconvenance, la brutalité des expressions égale ici le trouble des idées. L'épée de Damoclès était sur sa tête, et c'est ce qui altérait son entendement.

Dès le 7 mai, jour où il écrivait cette inconcevable lettre sur Hambourg, il était averti de sa situation, et il écrivait au prince de Neufchâtel.

« Mon cousin, on me rend compte qu'un grand nombre de » blessés ont le doigt coupé, et l'on conçoit des soupçons sur

» ces sortes de blessures ; donnez des ordres à Francfort et à Erfurt, pour que tous ces hommes soient conduits sans délai à Magdebourg, où ils seront placés dans les charrois ; qu'on n'en laisse évacuer aucun, etc. ».

Ayant eu cet éveil et ayant voulu poursuivre l'affreuse vérité, voici ce qu'il écrivit encore le 11 juin, de Dresde :

» Mon cousin, l'opinion de tous les officiers de santé est que » depuis plusieurs années, une espèce d'épidémie s'est introduite » dans l'armée ; c'est l'espoir de se faire réformer, en se mutilant d'un doigt ; on s'en est plaint avant la campagne d'Austerlitz ; depuis, ayant négligé de porter une attention sévère sur » ce grave délit, il s'est propagé de manière à exiger un prompt » remède, etc., etc. ».

On ne saurait soutenir sérieusement que celui qui écrivait ces choses, fut en pleine jouissance de sa raison, et s'il était prouvé qu'il en eût écrit la moitié de sens rassis, quelle épithète, quel nom faudrait il lui donner?

Certainement, dans les dernières pièces, une très-petite partie des conjectures et des accusations étaient vraies (1) ; le soldat français était horriblement calomnié, on exigeait l'impossible, on punissait l'impuissance, on voulait un service de guerre de celui qui n'avait pas même essayé le service de paix. Mais quoi! Si le fait avait été vrai, n'aurait il pas été mille fois plus insensé de continuer la guerre? son injustice et son erreur même l'accusent.

L'épuisement matériel et positif (2) le frappait d'une manière

(1) L'illustre et digne Larrey vérifia qu'un infiniment petit nombre s'était volontairement mutilé ; les autres, la presque totalité, étaient des malheureux, aux mains de qui on avait mis une arme avant de leur avoir appris à la manier, et c'était d'entrée de jeu devant l'ennemi, qu'il fallait s'en servir. Au surplus, chez les peuples les plus belliqueux il y a toujours eu quelques misérables qui se sont mutilés pour ne pas marcher à la guerre. Le mot de poltron vient de *Pollex truncatus* ; pouce coupé, genre de mutilation, pour le même objet, connu et puni chez les Romains.

(2) Ici, le mal, le dégoût qui en résultait, était trop naturel dans toutes nos armées; quelques semaines après, le moins exagéré, comme le plus loyal des hommes, le comte de Lobau, commandant du 1er corps, écrivait au prince de Neufchâtel : « L'ennemi ne fait que nous tâter faiblement; il

éclatante ; il s'exagérait la dépravation morale qui devait l'effrayer, et rien ne le corrigeait. Depuis Austerlitz, disait-il, on s'apercevait de ce dégoût des français pour une guerre interminable et inutile ; et il avait fait, de gaieté de cœur, la guerre d'Espagne ! Sans la guerre, il n'aurait pas eu la campagne de Wagram ; et après cette campagne, si coûteuse en hommes, si excellente, sans songer à éteindre, sans abandonner la guerre d'Espagne, il fait celle de Russie ; dans cette expédition renouvelée de Cambyse, la mauvaise constitution de la guerre, la famine qui en est la suite, sont mille fois plus meurtrières que le glaive de l'ennemi, que les frimats, (voyez ce qu'en dit dans son dernier ouvrage, le général Jomini, bien à portée de connaître le détail de tous les faits).

Par la guerre contre l'Espagne, qui, depuis sa paix faite avec la république, était pour nous une *province utile*, on pourrait dire qu'il avait tué la poule aux œufs d'or, et la comparaison serait encore plus juste si celui qui tua la poule aux œufs d'or, avait été empoisonné en voulant la manger.

A tout ce que nous avaient coûté ces expéditions sans motif et sans but raisonnable, quelle compensation méditait-il ? quel puissant appareil avait-il préparé pour des plaies si profondes ? Il l'indique enfin, il accouche, à Sainte-Hélène, de cette admirable révélation. *Il aurait domicilié à Paris le pape et tous les cardinaux* (1).

Rare et sublime effort d'une imaginative
Qui ne cède en vigueur à personne qui vive. (MOLIÈRE.)

» nous arrive quelques déserteurs, il y a aussi de nos hommes *qui*
» *passent à l'ennemi*, ou qui sont pris en maraudant pour vivre, malgré
» toutes les précautions qu'on peut prendre pour les couvrir. Nous perdons
» sensiblement ; les dernières affaires ont achevé l'espèce de désorganisa-
» tion de ce corps ; beaucoup d'hommes égarés ne rejoignent pas, et il en
» part journellement un grand nombre pour les hôpitaux, pour cause de
» *fièvre d'épuisement* et des maladies qui en sont la suite ; ces hommes sont
» comme hébêtés, sourds et insensibles à tout, etc., etc. Et c'est avec de pareils élémens, ainsi détériorés, qu'on voulait guerroyer éternellement, et qu'à la première lueur de fortune, on rompait toute négociation de paix.

(1) Voyez Las-Cases, etc.

S'il attachait véritablement de l'importance à une pareille idée (que nous n'envisageons ici que sous le rapport de l'étrangeté), il était assurément fou. S'il croyait seulement persuader cette importance aux autres, à la France, il était autrement et non moins fou.

Pour tâcher de le disculper de la folie systématique d'une guerre éternelle, on a mis en avant qu'il avait toujours voulu faire la paix et qu'il ne l'avait jamais pû. Cette allégation est, sinon une pure absurdité, au moins un grossier sophisme; car enfin, qui veut la fin veut les moyens. Pour maintenir l'état de paix, il faut avoir un système d'alliance; pour conserver des alliances, il faut faire quelques concessions à ses alliés, leur faire trouver quelque avantage dans leur système fédératif; or, à peine Bonaparte a-t-il, par le traité d'Amiens, transigé avec l'Angleterre, qu'il la menace en Orient.

Il se rapproche de la Russie par la paix de Tilsit, et il la ruine dans ses intérêts de commerce, et il enchaîne ses projets politiques les plus chers; il contracte une liaison intime (je ne dis pas solide) avec l'Autriche; et il ne lui rend rien de ce dont il l'a précédément dépouillée, et il l'épuise d'hommes et de dépenses. Qui voudra sincèrement garder les traités vis-à-vis d'un homme avec qui la paix est plus onéreuse que la guerre, avec qui l'alliance se réduit à un asservissement ruineux et sans gloire?

Tout ce que nous venons de passer sommairement en revue, depuis Marengo jusqu'à Sainte-Hélène, en faits, en paroles, en écrits, forme un ensemble tel que l'histoire ne présente pas une démence plus constatée parmi celles qui ont un caractère grave et sérieux et qui n'en sont que plus dangereuses. J'ai peine à comprendre comment une pensée, une opinion si simple, si naturelle, ne s'est pas plus rapidement propagée, depuis que le général Rogniat en donna le premier éveil; le moindre examen en démontrait la vérité.

Cette démence de Napoléon, dont nous avons montré les progrès, est en même-temps une chose si accommodante pour tout le monde, qu'il est réellement étonnant que tous ceux de ses partisans qui le sont de bonne foi, que tous ceux de ses détracteurs qui le sont sans

haine, que ceux qui l'ont porté au pouvoir, ceux qui l'y ont soutenu, ceux qui l'en ont fait ou laissé tomber, ne se soient pas tous d'un commun accord, rangés à une vérité évidente, qui les justifie tous.

En effet, de bons français avaient conçu une profonde horreur pour l'anarchie républicaine; il n'ont jamais dû se repentir d'y avoir mis un terme, le seul terme alors possible, en élevant sur le pavois le brillant conquérant de l'Italie, le sage administrateur de l'Egypte ; *qui*, *depuis.... mais alors*, *etc.*

Il était aussi d'une politique fort conséquente et fort saine, de soutenir Napoléon jusqu'au dernier moment, par un accord unanime d'éloges et d'hommages, à la hauteur morale où il importait à la France que son chef avoué se maintint dans l'opinion de l'Europe; ils ont dû long-temps et tant qu'il y a eu quelque espoir *jeter le manteau de Japhet sur l'ivresse du patriarche.*

Mais ces mêmes hommes qui, pour l'amour de la France, avaient aidé, servi Bonaparte, Napoléon, le consul, l'Empereur, ont dû l'abandonner à son mauvais génie, quand il ont vu que sa maladie mentale était incurable et qu'elle avait été assez funeste.

Un prince nouveau, œuvre de nos mains, qui s'obstine à ne point remplir les conditions de son existence, doit tomber et tombe, sans que nous nous reprochions de n'avoir pas empêché sa chute, ou même d'y avoir contribué. Cette chute ne semble et n'est en effet que la juste punition d'un mandat reçu directement et infidèlement exécuté; là il n'y a point de déchirement et de syndérèse, il n'y a point de traditions, d'habitudes puissantes, d'affections sanctionnées par le temps, transmises avec le sang; il n'en est pas de même quand nous voyons périr celui qui existait avant nous, dont les pères étaient les rois de nos pères.

Il semble que dans ce même numéro du *Mémorial* dont nous rendons compte, on veuille répondre en quelque sorte à cette dernière pensée, à ce rapprochement si naturel, en nous offrant une série de lettres inédites de Louis XIV, la plupart écrites pendant la guerre de la succession, en nous montrant comment pensait, sentait, jugeait, écrivait ce monarque, long-temps victorieux aussi, alors dans l'affaiblissement de l'âge, et à l'époque de ses plus

grands revers. Nous allons transcrire les deux dernières de ces vingt-deux lettres ; toutes, par un motif ou par un autre, plus ou moins curieuses. On se sentira, en les lisant, dans une atmosphère toute différente.

Lettre de Louis XIV, au roi d'Espagne, son petit fils.

Marly, le 3 mai 1711.

« J'écris fort en détail mes pensées au duc de Vendôme sur les démarches qu'il vous conviendrait de faire à l'égard de l'archiduc, dans la conjoncture présente de la mort de l'Empereur, et je me rapporte à ce qu'il vous dira.

» Je crois que cet événement avancera la négociation que vous avez commencée avec le roi de Portugal. Le succès m'en paraît fort important, et Votre Majesté ne doit pas regretter le peu qu'il lui en coûtera pour la conclure. Je souhaiterais aussi de voir votre accommodement fait avec le pape. Je le désire, et il me presse de m'en mêler. *Ce retour de sa part donnera une bonne idée de vos affaires : et quand vous n'en tireriez que ce bien, la réputation en matière d'état est une réalité ;* mais j'y trouverais encore d'autres avantages pour vous, dans la situation nouvelle où sont les affaires de l'Europe.

» Quoique j'apprenne que la santé de la reine soit meilleure, j'en aurai beaucoup d'inquiétude jusqu'à ce que je sache sa parfaite guérison. Je comprends vos peines et je m'y intéresse tendrement, vous aimant tous deux aussi véritablement que je suis persuadé que vous le désirez ».

Lettre du Même au duc de Vendôme.

Versailles, le 28 septembre 1711.

« Mon cousin, j'ai reçu, il y a quinze jours, la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, et le duc de Noailles me remit presque en même temps, une autre de vos lettres datée du 25 août. Vous m'informiez des raisons qui retardaient encore les mouvemens que vous aviez dessein de faire. Je souhaite que, depuis, vous ayez été en état de les exécuter, et je suis persuadé que vous penserez-

et que vous ferez toujours ce qui sera le plus convenable aux intérêts du roi, mon petit-fils.

» *Vous savez cependant de quelle importance il est pour lui d'éviter un événement douteux, dans l'état où les affaires se trouvent présentement; s'il arrivait malheureusement que les ennemis eussent quelque avantage en Espagne, les dispositions que je vois à une paix prochaine changeraient absolument.* Ceux qui forment le conseil de l'archiduc en sont tellement persuadés, que le comte de Staremberg a écrit en Hollande qu'il ne songeait présentement qu'à vous livrer bataille, qu'il comptait sur la victoire, ayant une armée mieux composée que celle que vous commandez; il exhorte en même temps les États-génraux de suspendre toute résolution pour la paix, puisque cet événement peut décider du sort de l'Espagne, et que, dans quatre ou cinq semaines au plus, l'affaire sera éclaircie. Quoique je sois persuadé que le comte de Staremberg se trompe, dans les assurances qu'il donne à dessein de retarder la négociation de la paix, dont on commence à parler beaucoup, il est cependant à propos que vous soyez averti du projet dont il flatte les alliés de son maître, et *je suis persuadé que quand même vous seriez assuré de la bonté et de la supériorité des troupes que vous commandez, vous jugeriez, comme moi, qu'il ne convient pas de commettre les affaires du roi d'Espagne au sort d'une bataille, lorsque le temps est absolument pour lui, et que vous faites périr ses ennemis en les tenant dans l'inaction.*

J'ordonne au sieur de Bonnac de s'informer de ce que j'ai appris de la lettre du comte de Staremberg. Je ne doute pas, suivant les nouvelles que je reçois, que l'archiduc ne soit présentement embarqué et peut-être arrivé en Italie. Si le comte de Staremberg veut exécuter ce qu'il a promis aux États-généraux, il se mettra vraisemblablement en état d'agir immédiatement après le départ de ce prince. Sur ce, etc. »

On ne saurait trop admirer dans ces précieux documens, ce calme, cette sérénité qui est la sagesse même, qui est le salut des Empires, car elle donne le temps à de nouvelles circonstances de

se présenter; elle permet à la fortune de revenir. Dans les lettres de Napoléon, on sent, au contraire, cette irritation convulsive qui est la disposition la plus ennemie des affaires.

Quel inconvénient peut-il y avoir, ou plutôt quel avantage n'y aura-t-il pas à recommander à tous les lecteurs les hautes considérations que nous avons mises en avant, à graver dans la pensée des peuples les grandes leçons qui doivent résulter aujourd'hui d'une série d'événemens plus forts que les hommes!

Combien les réflexions que ces événemens inspirent, ne doivent-elles pas nous rattacher à cette maxime d'éternelle vérité, que le mieux sera toujours de conserver au rang suprême ces antiques races accoutumées aux pompes du trône, pour qui la plus haute élévation n'est point une nouveauté enivrante et dangereuse!

Les Rois en tireront cette juste conclusion, qu'ils doivent à leurs peuples, de défendre, par tous les moyens qui sont dans leurs mains, leur autorité menacée. Les sujets embrasseront cette salutaire conséquence, qu'il n'est point de devoir plus pressant pour eux que celui d'éclairer, sans doute, mais d'étayer toujours les pouvoirs que le temps a consacrés.

Un de nos vieux poëtes avait fait d'avance, en peu de mots et par une comparaison frappante de vérité, toute l'histoire de Napoléon :

Ainsi du plumage qu'il eut,
Icare pervertit l'usage :
Il le reçut pour son salut,
Il s'en servit pour son dommage.

Ajoutons que le nouvel Icare avait reçu, pour notre salut aussi bien que pour le sien, les moyens dont il abusa et qu'on lui avait confiés avec un abandon que justifiait le malheur des temps, mais dont rien ne peut justifier l'usage.

Non hos servatam munus in usus. VIRG.

Finissons par une considération toute militaire, et, par là, d'autant plus utile, d'autant plus nationale; c'est qu'il importait de séparer cette éclatante carrière du plus grand homme de guerre de notre temps, en deux époques séparées, ou, si l'on veut, réu-

nies, par une transition qui n'a pas été assez brusque pour révéler d'abord à tous les yeux cette différence;

Qu'il importe qu'on ne prenne pas, pour le fruit du génie, ce qui n'a été que le produit de la démence, et qu'on ne présente pas comme un modèle à suivre, ce qui n'est qu'un exemple à éviter.

Dans le prochain Numéro, nous analyserons les autres objets, presque tous d'un grand intérêt et d'un intérêt très-varié, que présente le volume du *Mémorial du dépôt de la guerre*.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

TROIS SUJETS DE RÉCLAMATIONS DANS L'ARMÉE;

PAR LE GÉNÉRAL LECOUTURIER.

A chaque session des Chambres, quelques chevaliers de la Légion-d'Honneur, une pétition à la main viennent solliciter le complément de leur traitement de 1814 à 1820 : de son côté le colonel *Simon* demande sa réintégration sur les contrôles de l'armée, ou des juges; enfin, les pensionnaires militaires se plaignent de la retenue qu'on exerce sur leurs soldes de retraite, au profit de l'hôtel royal des Invalides.

Des discussions s'engagent et n'ont aucun résultat. On cesserait de réclamer si, au lieu de réponses évasives, on obtenait une décision franche et positive. Les convenances semblent exiger qu'on la donne, et chacun alors se résignera, ou se félicitera.

Un suprême conseil de la guerre vient d'être institué. Présidé par l'héritier présomptif de la couronne, il aura à s'occuper de tout ce qui intéresse l'armée. Espérons que les trois points sur lesquels je vais appeler un moment l'attention, y seront discutés, et qu'une solution définitive empêchera le retour périodique des mêmes pétitions.

Que veulent les chevaliers de la Légion d'Honneur? l'argent qui leur est dû. On ne leur oppose qu'une fin de non-recevoir, et c'est la plus puissante. Il n'y a pas de fonds suffisans dans la caisse de l'ordre. En effet, les revenus ayant éprouvé des diminutions, et les charges étant restées aussi fortes, le déficit était inévitable. Mais la Charte et une ordonnance spéciale avaient garanti le paiement intégral des divers traitemens. Il était de la justice, de la dignité de la France de remplir des engagemens sacrés, en votant un subside annuel. D'autres ont été accordés qui n'étaient pas aussi impérieusement exigibles. Une apparence de bienveillance pour les uns et d'éloignement pour les autres a excité le mécontentement, et provoqué la réclamation. Une demi-satisfaction pouvait au moins être donnée aux intéressés; elle consistait à mettre sous leurs yeux les comptes de recette et dépense de l'ordre, accompagnés du tableau de ses membres. Les nobles sentimens dont l'âme du grand chancelier, *duc de Tarente*, est pénétrée, ne laissent aucun doute sur l'intégrité de son administration; raison de plus pour écarter, par la publicité, l'ombre même d'un soupçon injurieux. On ne veut payer l'arriéré; on dira qu'on ne peut pas le faire; ce serait le plus sûr moyen de fermer la bouche aux demandeurs importans.

La pétition du colonel *Simon* est d'une autre importance; elle tient aux principes fondamentaux de l'état militaire. Je n'en parle ici qu'avec timidité. Dans plusieurs mémoires et consultations imprimés, le colonel a si clairement démontré l'injustice dont il est victime, que de nouveaux argumens, sans fortifier la conviction, irriteraient ou inquiéteraient les esprits. Je me hâte donc d'arriver au troisième sujet de réclamation; c'est celui que je me suis proposé de traiter spécialement dans cet article. Je n'en désire pas moins ardemment que personne n'ait à gémir dans l'armée sur une destitution arbitraire.

Le premier, j'ai élevé la voix, il y a plusieurs années, pour solliciter la suppression de la retenue qui s'exerce sur les pensions militaires, au profit de l'hôtel royal des Invalides. Je vais reproduire ici les raisonnemens que je faisais alors dans un opuscule que je soumis à S. Exc. M. le maréchal *duc de Bellune*, au moment où il reçut le porte-feuille du ministère de la guerre.

Je lui disais : — Votre Excellence sait que les officiers n'ont pas fait leur fortune dans les camps ; elle pourrait signaler son début dans la carrière administrative en suppliant le Roi de faire rapporter la loi du 28 fructidor an 7, et l'arrêté du mois de floréal an 11, dont les dispositions augmentent la gêne des pensionnaires militaires, sans ajouter à la prospérité de l'État.

Son Excellence me fit l'honneur de me répondre le 31 janvier 1822 : — J'ai reçu votre projet de suppression de la retenue qui s'exerce au profit des invalides, et l'exemplaire de vos considérations sur les pensions Je vais faire examiner ces deux pièces avec tout le soin qu'elles méritent, et j'espère y trouver des vues d'utilité.

M. le marquis de *Clermont Tonnerre* ayant succédé à M. le *duc de Bellune*, je me suis fait un devoir de lui soumettre également mon projet. Je ne crois pas qu'il y ait indiscrétion de ma part à publier un extrait de la lettre que Son Excellence m'a fait adresser par le bureau de *la dotation des Invalides*, sous la date du 17 janvier 1825.

« . . . . La question que vous avez traitée dans votre mémoire, présente de nombreuses difficultés. Elle a fixé depuis longtemps l'attention du gouvernement. Les nouvelles dispositions arrêtées pour l'administration de l'hôtel des Invalides, ont nécessité récemment un examen approfondi de la nature et de l'importance des ressources qui sont affectées aux dépenses de cet établissement. Il n'a pas été jugé possible, dans les circonstances actuelles, de le priver du produit des retenues sur les pensions ».

Les circonstances ne sont peut être pas plus favorables à présent. Je reproduis néanmoins mon projet, ne fût-ce que pour le sauver de l'oubli. Je l'ai rédigé dans l'intérêt de la nouvelle comme de l'ancienne armée ; car la retraite est une mort politique aussi inévitable que la mort physique. MM. les maréchaux de France sont les seuls qu'elle n'atteigne point. Les pensions sont, en général, si modiques, que tout prélèvement serait inhumain. Travailler à les faire décharger d'un impôt onéreux, c'est bien mériter de toutes les classes de l'état militaire.

Dans les administrations civiles on retient 5 p. 100 sur les salaires des employés, au profit de la caisse des pensions. C'est un

fond commun destiné au paiement des retraites, c'est une espèce de tontine, une caisse d'assurance mutuelle dont on examine, sans doute, la situation avant de la grever d'une nouvelle charge. Non-seulement les employés, mais même leurs épouses reçoivent, dans leur vieillesse, des moyens d'existence, fruits des retenues qu'ils ont subies, mais dont ils demeurent affranchis du jour où cesse leur activité.

Il n'y a pas de fond commun dans l'armée. La loi a fixé la solde d'emploi, de disponibilité ou de réforme pour chaque grade et chaque position; elle a en même temps arrêté un tarif des retraites. Le gouvernement est censé dire à celui qui le défend: « Si tu ne sers pendant 30 ans, je te solderai dans les grades auxquels tu parviendras, suivant le tarif que je te communique, et au bout de la trentième année, je t'accorderai, ta vie durant, la pension du grade que tu posséderas depuis deux ans révolus, le tout conformément à ce second tarif dont tu peux aussi prendre connaissance ». La loi s'est arrêtée là, et elle a dû s'y arrêter; car les grades les moins élevés et les plus nombreux de la milice sont si peu rétribués qu'il serait impossible de retrancher une obole de la paye journalière. Mais les appointemens des officiers, bien que l'économie la plus sévère ait présidé à leur fixation, ont été, à diverses époques soumises à des retenues plus ou moins fortes. On a vu successivement opérer celle de deux centimes par franc, puis celle du premier mois d'appointemens, sur celui qui passait d'un grade à un autre. On a vu aussi l'expédition des brevets et parchemins soumise à un droit. Ces perceptions ont été tour-à-tour abolies et réintégrées suivant les exigences du moment. Aucune ne fut autorisée depuis 1792 jusqu'en 1798. C'est donc de ce point qu'il faut partir.

Les articles 49 et 50 de la loi du 28 fructidor an 7, ont établi une retenue de cinq centimes par franc sur les soldes de retraite de 900 francs et au-dessus, et de deux centimes sur celles qui sont au-dessous. Ces retenues ont été maintenues par l'article 16 de la loi du 8 floréal an 11, et leur produit était destiné à subvenir aux dépenses de la solde provisoire dite de *subsistance*. On nommait ainsi le secours alimentaire que le militaire blessé grièvement, et

déclaré incapable de continuer ses services, obtenait en attendant que sa pension fût réglée.

Ainsi, c'est de l'année 1798 que date la retenue dont on se plaint. La loi qui l'imposa ne devait être que transitoire, elle est devenue permanente. Le fisc, semblable à l'Achéron, ne lâche pas aisément sa proie.

Reportons-nous aux circonstances qui nécessitèrent les rigueurs de la loi du 28 fructidor an 7. A cette époque les finances de la France étaient dans le plus grand délabrement; le nombre des militaires à pensionner allait croissant tous les jours, parce que nos armées en venaient tous les jours aux mains avec celles de nos ennemis. Le *Directoire* se vit contraint d'emprunter au pensionnaire breveté le faible secours qu'il voulait offrir à celui qui attendait son brevet. Mais l'arrêté du 19 frimaire an 9 supprima les traitemens provisoires, et le militaire ne quitta plus ses drapeaux sans que son avenir ne fût assuré; il reçut sa solde de retraite du jour où il perdit celle d'activité.

L'effet devant disparaître avec la cause, il était naturel que la retenue ne fût plus exercée. Un autre arrêté intervint le 27 messidor an 11, qui la maintint, et l'affecta à l'entretien des militaires admis à l'hôtel des Invalides et dans les succursales. Depuis lors rien n'a été changé dans cette partie de la législation militaire, et la retenue subsiste. C'est le cas d'examiner s'il y a justice et nécessité.

Il ne saurait y avoir justice, car la loi du 27 avril 1792, qui nous régit encore, a fixé le tarif des soldes de retraite sans les grever de l'impôt de 5 ou de 2 centimes. Elle a déterminé le *minimum* et le *maximum* des pensions dans tous les grades; elle a aussi fixé l'accroissement que le *minimum* acquérerait suivant les années de campagnes. Il est à présumer qu'on aurait élevé plus haut ce *minimum* et ce *maximum* si on avait eu l'intention de les restreindre par une retenue; car on a généralement pris pour base de la pension la moitié de la solde d'activité, défalcation faite des accessoires; or, en activité, on n'est passible que d'une retenue de deux centimes pour franc.

C'est donc tromper l'attente du militaire que de lui retrancher

une portion de ce qui lui revient légitimement. Les soldes de retraite déjà si modiques, qu'elles ne se trouvent nullement en rapport avec les besoins d'un homme qui a tenu un rang dans le monde; les soldes de retraite si peu proportionnées avec celles qu'on accorde aux fonctionnaires civils, même aux employés du ministère de la guerre; les soldes de retraite qui ne sont reversibles que pour un quart seulement sur la tête des veuves, à condition encore qu'elles fournissent la preuve qu'elles ne possèdent pas six cents livres de rente; ces soldes, dis-je, doivent-elles devenir une des branches du revenu de l'hôtel des Invalides? des vétérans qui végètent dans leurs humbles chaumières doivent-ils contribuer à l'existence des vétérans réunis dans un magnifique hôtel? Les uns et les autres ne sont-ils pas perclus, mutilés, accablés d'infirmités et de douleurs? Quels sont, je le demande, les plus malheureux. Ah! si on faisait dans une circonstance grave un appel à la générosité, à l'humanité, à la confraternité, certes il serait entendu; mais ici le don n'est pas gratuit, et il n'est pas commandé, ce me semble, par une nécessité absolue.

Néanmoins j'avoue que pour démontrer que l'hôtel peut se passer du subside que nous lui payons, il me manque des notions exactes sur ses recettes et dépenses. Les renseignemens que je n'ai pas, le ministère les a moins. En admettant avec M. de *Clermont-Tonnerre*, qu'examen fait des ressources affectées à l'entretien de l'hôtel, il ne soit pas possible de le priver d'une somme égale à celle qui entre dans la caisse par l'effet de la retenue sur les pensions, je n'hésiterais pas à dire que le budjet du ministère de la guerre doit y faire face, et que la retenue doit cesser.

On conçoit qu'elle s'exerce sur les traitemens d'activité, de disponibilité, d'expectative quelconque, également sur les traitemens alloués aux membres de la Légion-d'Honneur; on concevrait encore qu'une taxe fut rétablie sur les brevets, comme elle l'était naguère, même qu'un officier, promu à un grade *supérieur*, fît le généreux abandon d'un mois de ses appointemens à l hôtel des Invalides; ce qu'on ne conçoit pas, c'est que l'officier en retraite lui paie cinq, lorsque l'officier en activité ne paie que deux; ce qu'on conçoit moins encore, c'est que le sous-officier et le soldat,

qui ne contribuent en rien pendant leurs trente années de service, commencent à contribuer quand on les admet à la pension, et à quelle pension, grand Dieu! 100 *francs pour un soldat*; et ce soldat contribue de deux francs! Voilà de ces économies difficiles à justifier en présence d'un budget d'un milliard, qu'on dissipe en prodigalités.

Il résulte de la progression dans la retenue, une bizarrerie qu'il n'est pas hors de propos de faire remarquer. L'officier dont la retraite a été réglée à 900 francs, se trouve jouir d'une pension moins forte que celui qui a obtenu 890 francs; car le premier laissant par an 45 francs à la caisse des Invalides, se voit réduit à 855 fr., tandis que l'autre, passible seulement d'une retenue de 17 fr. 80 centimes, en perçoit 872 et 20 centimes. Ainsi, de plus longs services sont moins récompensés. On gagne 17 fr. 20 c. à avoir fait une campagne de moins. Le ridicule de cette disposition suffirait pour motiver l'abrogation de la loi du 28 fructidor an 7, et de l'arrêté du 27 messidor an 9.

On se demande ce que sont des Invalides, et à quelle fin Louis XIV leur ouvrit cet asyle, monument de sa grandeur. Les Invalides sont des guerriers courbés sous le poids des années, ou couverts de nobles blessures reçues au champ d'honneur, qui, n'ayant aucun moyen d'existence, sont censés entretenus aux frais de l'État. Jadis on les plaçait dans des abbayes de fondation royale, et dans quelques autres où les Rois avaient le droit de les envoyer. Ces militaires émérites auraient leur solde de retraite, s'ils préféraient le chaume de leurs hameaux au dôme doré de leur hôtel. L'administration de l'établissement doit donc toucher le montant de leurs pensions. Certes, la somme ne couvrira pas leur dépense: mais, si la dotation que je leur suppose, et les recettes que j'ai proposé plus haut d'y joindre, sont encore insuffisantes, c'est à la France qu'il appartient d'y suppléer. Elle ne se bornera pas à une demi-justice, elle ne cédera pas à des particuliers la noble iniative d'un acte d'humanité; elle ne souffrira pas que celui qui désire et ne peut pas se faire ouvrir la grille de l'hôtel, car il n'y a pas de place pour toutes les infortunes, soit mis à contribution pour en soutenir l'éclat.

S'il faut cependant que cette loi de l'an 7 qui nous rappèle la calamiteuse époque, où les officiers de tout grade recevaient 8 francs en numéraire par mois, et les sous-officiers et soldats 10 centimes par jour, soit maintenue ou toujours en totalité ou en partie ; il est indispensable de refaire le tarif des retraites, qui devient une exception pour les administrés, et donne un surcroît de travail aux administrateurs. Le capitaine saura que son *maximum* est de 1140 francs et non de 1200. Le ministère demandera aux Chambres un crédit de quarante millions, je suppose, et non de quarante-trois pour l'acquittement des pensions. Les écritures seront simplifiées par la suppression des retenues, et la comptabilité n'en sera que plus claire.

Mais je me plais à croire que cette loi de rigueur sera effacée du code militaire. Si la France était pauvre et obérée, elle ne négligerait aucun moyen d'économie, le pensionnaire lui-même ne parlerait pas. Il a servi sans solde, sans pain, sans vêtemens, et n'a pas murmuré. Il attend et attendra long-temps sa part du milliard si pompeusement promise à sa vaillance. La dotation de l'hôtel des Invalides a-t-elle besoin d'être augmentée de deux ou trois millions? la sagacité des législateurs les trouvera, et la paternelle sollicitude de Charles X se manifestera de nouveau en faveur de l'armée, en abrogeant la loi de fructidor an 7 et l'arrêté de messidor an 11.

Les pensionnaires militaires, membres de la Légion d'Honneur, ont donc une double requête à présenter. Ils demandent d'un côté la suppression d'une forte retenue, et de l'autre le rappel d'un traitement arriéré. C'est peut-être beaucoup pour le moment de faire droit à ces deux réclamations aussi fondées l'une que l'autre; une des deux pourra être accueillie. Il y a, ce me semble, plus d'urgence et d'équité à supprimer la retenue qui pèse sur l'indigence, et prive du nécessaire, qu'à compléter le traitement qui augmente l'aisance. La décoration est une faveur, la solde de retraite est un droit acquis. Un trait de bravoure, est récompensé par une croix; et la solde de retraite n'est accordée qu'à trente années effectives du service le plus dur. La décoration seule sans traitement est recherchée, parce qu'elle honore, parce qu'elle flatte

l'amour-propre, enfin, parce qu'elle est un titre de recommandation : La retraite, au contraire, est l'agonie militaire ; elle avertit le vétéran que le chemin des honneurs lui est désormais fermé, que la source des jouissances est épuisée, et qu'après la chute qu'il vient de faire, de l'aisance dans la gêne, il ne lui reste plus qu'à descendre dans la tombe. C'est donc au pensionnaire d'abord qu'il faut donner des consolations et rendre justice.

Général LECOUTURIER.

VIE POLITIQUE ET MILITAIRE DE NAPOLÉON,

RACONTÉE PAR LUI-MÊME AU TRIBUNAL DE CÉSAR, D'ALEXANDRE ET DE FRÉDÉRIC.

(2e article du même auteur.)

Si les grands hommes de l'antiquité nous étaient connus par un plus grand nombre d'historiens, peut-être aurions-nous d'eux une autre opinion ; nous n'avons guère que des apologies de César, d'Alexandre et de tant d'autres, ce n'est que par des inductions ou des interprétations souvent hasardées que l'on s'est formé une idée du côté faible de leur caractère et de leur génie. Il en est à-peu-près de même des hommes célèbres du moyen âge. Depuis la renaissance des lettres on a commencé à recueillir des traditions, des faits récemment arrivés. Mais, comme auparavant, on n'écrivait l'histoire des contemporains que pour faire leur éloge ; on ne se serait pas exposé à signaler les vices ou les erreurs de son héros, dont on briguait les faveurs et dont on aurait eu à craindre le ressentiment. Ainsi, il est à-peu-près certain que la vérité historique ne nous est pas parvenue dans tout son jour. Grâces à la li-

berté et à l'imprimerie, les âges futurs pourront mieux juger notre temps, les hommes dont l'histoire se plaît à retracer les actions paraîtront devant la postérité tels qu'ils auront vécu; on connaîtra le bien et le mal qu'ils auront faits, leurs bonnes et leurs mauvaises actions. La morale des peuples y gagnera, et nos descendans pourront profiter de l'expérience du passé qu'il nous est si difficile d'apprécier à sa juste valeur. Ce n'est pas que l'histoire des deux derniers siècles ne nous soit connue, mais d'une manière trop confuse pour que nous puissions en recueillir tous les fruits.

Napoléon au faîte de la gloire et de la puissance ne trouvait pas un historien; depuis sa chute, chacun à l'envie veut raconter ce qu'il a vu ou entendu, tout ce qu'il sait enfin sur cet homme extraordinaire, et l'on peut prévoir déjà que personne avant lui n'aura eu autant d'historiens. En effet, depuis quinze ans, combien de mémoires, de relations, d'anecdotes, de maximes, de satires mêmes, ont paru sur ses paroles et ses actions, ou lui ont été attribuées! Ses amis ont vanté ses hauts faits, ont fait l'éloge de tous ses actes; ses ennemis ont exagéré ses fautes; et, chose étonnante, plus on a cherché à rabaisser sa réputation, plus elle est devenue colossale. Si la postérité n'avait cependant, pour asseoir son jugement, que les matériaux qui existent aujourd'hui, elle serait fort embarrassée, car la haine des uns et l'enthousiasme des autres portent la confusion dans les esprits; au milieu des passions diverses il n'appartient qu'à des contemporains de bonne foi et impartiaux de faire connaître la vérité sur ces grands événemens. Ainsi que l'auteur le fait dire à Napoléon au début de son récit... « Les événemens de mon règne furent trop importans et trop compliqués pour qu'on puisse les raconter avant que les grands personnages qui y prirent part, pour ou contre moi, aient publié leurs mémoires, développé leurs vues, expliqué leurs actions. » Ce n'est que quand l'effervescence est apaisée, quand le calme de la raison a succédé à la violence des passions, que des observateurs judicieux peuvent se faire entendre. Déjà on commence à distinguer sur cette grande époque quelques ouvrages qui sortent de la classe des pamphlets dont la librairie a été inondée, et parmi ceux-là on doit mettre au premier rang *l'Histoire politique et militaire*

de Napoléon, par le général Jomini. Nous avons fait connaître dans un article précédent (1) la division et le plan de l'ouvrage; nous allons maintenant retracer les principaux faits qu'il décrit, nous nous attacherons à faire ressortir les observations de l'auteur sur les opérations militaires; ces remarques seront d'autant plus intéressantes qu'elles viennent d'un homme à qui l'on doit les ouvrages les plus importans sur les progrès de l'art de la guerre moderne et sur l'histoire militaire de notre époque. Afin de conserver toute notre attention pour ce sujet, nous passerons rapidement sur la partie politique de l'ouvrage; quoi qu'elle soit des plus soignée, étant en quelque sorte hors de notre sujet, il y aura peu d'inconvénient à la négliger.

Après avoir retracé en quelques mots son origine, son caractère et les premières années de sa vie, Napoléon passe rapidement en revue le règne du malheureux Louis XVI et celui de la révolution, jusqu'à l'époque de sa nomination au commandement de l'armée d'Italie.

La révolution fermentait depuis long-temps dans tous les esprits, l'embarras des finances fut l'étincelle qui l'alluma. Forcé d'assembler les États-Généraux, le gouvernement ne sut pas résister à l'exigence des partis. Le Tiers État, plus fort que les ordres privilégiés, s'érigea en assemblée nationale, et tarda peu à s'emparer des rênes de l'état. La journée du 14 juillet décida du triomphe de la révolution. L'assemblée législative, choisie parmi les plus chauds partisans de la démocratie, attaqua le trône plus formellement encore; alors se formèrent la coalition et la réunion de Coblentz, l'un dans l'espoir de le soutenir, l'autre pour profiter de ses dépouilles.

Pendant que nos réformateurs démolissaient pièce à pièce la monarchie en France, les polonais la rendaient chez eux héréditaire. Une contradiction des plus choquante fut de voir les princes attaquer nos novateurs parce qu'ils affaiblissaient la royauté, tandis qu'ils allaient fondre sur les novateurs du Nord parce qu'ils voulaient la fortifier. Quelques nobles factieux ou vendus, confédérés à Targowitz, ont l'imprudence d'appeler l'ennemi dans leur pays,

(1) Voyez le n° 25 de ce journal, page 156.

rivalisant ainsi, dit l'auteur, de niaiserie avec les conseillers de Louis XVI qui ont tramé la coalition.

CAMPAGNE DE 1792.

Les armemens de l'Autriche déterminèrent l'assemblée nationale à prendre l'initiative. Dumouriez fit déclarer la guerre et envahir les Pays-Bas, où nous avions des partisans ; mais nos armées, trahies, furent battues. L'invasion de la Champagne eut lieu trois mois après. Le manifeste du duc de Brunswick, menaçant de mettre tout à feu et à sang si l'on ne se soumettait sans coup férir, dont on se promettait les plus heureux effets, ne servit qu'à exaspérer les esprits et à augmenter l'enthousiasme pour le nouvel ordre de choses. On y répondit en France par le 10 août ; le trône fut renversé et la république proclamée.

Les ministres de Louis XVI ayant dégarni la frontière, le duc de Brunswick entra en France avec 60 mille prussiens et 10 mille émigrés; il s'empara sans effort de Longwy et de Verdun, et avança jusqu'à Sainte-Menehould. En un instant, on vit 60 mille volontaires rassemblés en Champagne, où le conseil exécutif envoya aussi Dumouriez avec l'armée de Sedan, Kellermann avec celle de Metz, Beurnonville avec celle du Nord. Toutes ces forces se rassemblent au défilé de l'Argonne. Les prussiens qui ont espéré nous tourner, se voient coupés eux-mêmes, et forcés, après la bataille de Valmy, à une retraite honteuse, puisqu'elle se fit presque sans tirer l'épée.

Après cette retraite, Dumouriez, au lieu de descendre la Meuse afin de couper les autrichiens compromis dans les Pays-Bas, se porta à Valenciennes pour les pousser de front sur leur ligne de retraite. Clairfayt et Beaulieu lui échappèrent ainsi par sa faute. Néanmoins la Belgique fut conquise.

Quelque soit la rapidité du récit que l'auteur se soit imposé pour résumer tant d'événemens en si peu de pages, on a lieu de regretter qu'il ne dise pas un mot des différentes batailles qui ont été données jusqu'aux premières campagnes de Napoléon. Quoi qu'elles ne fassent point partie de son histoire, elles fourniraient des points immédiats de comparaison fort utile, contribueraient d'ailleurs à

relever le génie de son héros, et sur-tout à faire mieux sentir les progrès de l'art.

Les triomphes des armées françaises tournèrent la tête aux Jacobins; l'attentat du 21 janvier fut consommé. Cet événement entraîna l'Espagne dans la coalition; l'Angleterre, que nos Girondins regardaient comme leur alliée, y entra un peu plus tard sous des prétextes purement politiques, affectant de ne pas se mêler de la lutte des partis; on força la Hollande à en faire partie en proclamant la liberté de l'Escaut et en la menaçant d'une invasion.

CAMPAGNE DE 1793.

Au commencement de 1793, Dumouriez commit la faute de vouloir envahir la Hollande en laissant les Autrichiens sur sa droite et sur ses communications; il ne tarde pas à en être puni; l'ennemi fond sur sa droite vers Aix-la-Chapelle et Liége; il revient à la hâte de sa personne se faire battre à Nerwinde; son armée regagne Valenciennes en désordre. Il est dénoncé à la tribune de la Convention, traite avec le prince de Cobourg, et lui livre les quatre députés et le ministre Beurnonville venus pour former une enquête sur sa conduite. Il est forcé lui-même de passer à l'ennemi pour se soustraire à la poursuite de ses soldats.

Dans le même temps, le Roi de Prusse franchit le Rhin, bat Custine et met le siége devant Mayence. Le duc d'Yorck et le prince de Cobourg profitent de la fuite de Dumouriez pour investir Condé. Dampierre voulant la secourir est repoussé et tué. Les alliés assiégent Valenciennes. Au midi, les espagnols envahissent le Roussillon; les sardes rentrent en Savoie. Dans la Vendée, 60 mille royalistes se jettent sur Nantes et Angers.

Le danger exaspère les Jacobins. Au 31 mai, les Girondins sont renversés, Robespierre et ses adhérens se croient un moment maîtres de la France. Cette faction prend les mesures les plus énergiques pour triompher de tous ses ennemis. Le gouvernement britannique, profitant des dépouilles des Nababs de Mysore, soudoie contre la France autant d'ennemis qu'il y a d'états en Europe. Des agens sont envoyés dans les cours et les camps, prêchant partout la croisade, et prenant à sa solde les troupes fournies par les princes.

L'Angleterre à la tête de la ligue, tenait ainsi tous les fils de cette immense trame, dirigeait les intérêts européens à son gré, promettait des provinces, et influençait même les opérations militaires par des agens accrédités auprès des différens quartiers généraux.

A la fin de 1793, la situation politique et militaire de la France paraissait désespérée ; les Conventionnels seuls, loin de se laisser abattre, redoublaient d'énergie à mesure qu'on leur découvrait un nouveau danger. Déjà la guerre a changé de but. Les Rois ne voient plus que l'anarchie ébranlant tous les trônes ; les jacobins n'aperçoivent de salut que dans l'anarchie, qui doit faire de chaque français un soldat, une victime ou un factieux.

L'exécution de mesures violentes prises par la Convention ; annonce à tous les français que le seul moyen de n'être pas placé au rang des bourreaux ou des victimes, est de voler aux frontières. Nos armées grossissent rapidement, et l'on voit bientôt un million d'hommes armés par les sentimens les plus divers, se précipiter sur les coalisés, et les refouler de toutes parts.

Les alliés favorisent le succès de ses mesures extraordinaires en opérant dans des directions excentriques. Les anglais convoitent Dunkerque ; le prince de Cobourg attaque Maubeuge ; les prussiens veulent s'emparer de Landau, et le général Wurmser force les lignes de Weissembourg et menace Strasbourg.

Houchard bat les anglais à Hondschotte, sauve Dunkerque, et vient ensuite accabler les hollandais à Ménin. Mais il n'a pas manœuvré pour acculer l'ennemi à la Mer, comme le prescrivaient ses instructions, on l'envoie à la mort. Son armée, dirigée par Jourdan, se porte au secours de Maubeuge, et bat l'armée d'observation du siége à Watignies ; l'armée de siége décampe en toute hâte, une partie des vainqueurs court en poste, sous les ordres de Hoche, sauver Landau. Les alliés sont repoussés sur Manheim ; par tout le sol français est balayé à la suite de manœuvres habiles. Kellermann a soumis Lyon et relégué les sardes en Piémont ; Dugommier reprend Toulon ; la Vendée est comprimée par Kléber, Marceau et Canclaux.

La crise dans laquelle la France était plongée, n'en était pas moins de plus en plus violente : se trouvant aux prises avec toute l'Europe, elle consumait rapidement ses élémens de force. La révolte de Saint-Domingue vint encore ajouter à ses malheurs.

Commençant à entrer en scène, Buonaparte raconte qu'il fut nommé chef de bataillon en 1793, à l'occasion de l'expédition de Sardaigne, dans laquelle on lui donna le commandement d'un bataillon de volontaires nationaux. L'expédition manqua, et, à son retour, il rentra dans l'artillerie avec le grade dont il était revêtu. Quelque temps après il fut appelé au siége de Toulon pour commander l'artillerie; le général Jomini lui fait dire *en second;* on lit dans les mémoires de Sainte-Hélène qu'il commandait l'artillerie au siége; il ne paraît pas qu'il y ait eu en même temps que lui, d'autre chef supérieur de cette arme.

Toutefois il fit adopter son plan d'attaque de préférence à celui que le célèbre d'Arçon avait rédigé. « Il était probable, dit Napo» léon, que les coalisés n'abandonneraient pas douze mille hommes » dans Toulon, si nous nous emparions des deux forts qui battent » l'entrée de la rade à ses extrémités. » Ce système réussit quoique l'ennemi ait eu le temps de construire le fort Mulgrave. On obtint en un mois le but désiré, et le 18 décembre on entra à Toulon; mais on ne put sauver que la moitié de l'escadre, l'autre moitié, l'arsenal et les chantiers avaient été incendiés.

CAMPAGNE DE 1794.

Buonaparte fut ensuite nommé général de brigade et envoyé à l'armée d'Italie. Il proposa de nouvelles dispositions pour reprendre l'offensive; des circonstances particulières empêchèrent qu'elles ne fussent acceptées. On se contenta d'exécuter quelques mouvemens pour dégager la ville de Gênes. Cependant nos armées obtenaient des succès dans le Nord, sur le Rhin et aux Pyrénées. La France était moins heureuse sur mer : La bataille navale d'Ouessant venait de réduire à l'inaction la flotte de Brest, comme l'incendie avait paralysé celle de Toulon.

Le bruit de nos succès avait réveillé l'esprit national des polo-

nais : une insurrection, à la tête de laquelle se trouve Kosciusko, chasse les russes de quelques provinces; mais accablé par l'armée de Suwarow, d'une part, et par le roi de Prusse de l'autre, le reste du royaume de Pologne est définitivement partagé.

Aprés la chute de Robespierre, la politique extérieure, appuyée sur le parti modéré, commençait à se relever peu à peu. Les traités de Bâle avec la Prusse et l'Espagne en furent les premiers résultats. Cependant l'intérieur était de plus en plus agité; des mouvemens insurrectionnels ont lieu à Paris et dans d'autres villes. Les royalistes croient le moment venu de frapper un coup de vigueur. Tous les corps émigrés à la solde anglaise se réunissent et font une descente dans la presqu'île de Quiberon. Ils sont battus par Hoche, et rejetés à la mer; ils mettent bas les armes. Les Proconsuls conventionnels firent fusiller les débris qui avaient échappés à la mort dans le combat.

La constitution de l'an III fut proclamée en 1795, et le directoire exécutif remplaça les comités. Les élections pour les deux conseils législatifs donnèrent lieu à l'insurrection du 13 vendémiaire. Buonaparte fut chargé, sous Barras, du commandement des troupes pour l'appaiser. Dans une demi-heure les sectionnaires furent dispersés et tout rentra dans l'ordre. Cette affaire, lui valut le grade de général de division.

CAMPAGNE DE 1795.

Pichegru, déjà soupçonné de trahison, fit éprouver des revers à nos armées sur le Rhin. Jourdan, qui s'était avancé jusque sur le Mein pour investir Mayence, n'ayant pas été secondé par Pichegru, chargé d'attaquer par le Haut-Rhin, fut forcé de repasser ce fleuve à Neuvied. Les autrichiens ramenèrent les troupes de Pichegru jusqu'aux lignes de Weissembourg. En Italie, la bataille de Loano, gagnée par Schérer, sur les plans de Buonaparte, nous mit en possession de la ligne de l'Apennin jusqu'à Savone, et des sources de la Bormida.

L'Espagne et la Prusse s'étaient retirée de la coalition; la Suède et le Danemarck avaient résisté aux suggestions de l'Angleterre. L'Autriche ne paraissait pas éloignée d'imiter la Prusse, mais la

Belgique venait d'être définitivement réunie à la France, et nos derniers revers sur le Rhin pouvaient lui faire espérer de les reconquérir. Il était peu probable que nous puissions espérer des succès en Allemagne, capables d'amener l'Autriche à la paix; c'était dans ses états de Lombardie qu'il fallait la frapper, et donner une couleur décidée à la guerre dans cette péninsule. Buonaparte, dans ces circonstances, eut occasion de faire goûter à Carnot, qui venait d'entrer au directoire, ses plans de campagne pour la conquête de l'Italie; ces plans furent unanimement approuvés, et on lui donna le commandement en chef des deux armées des Alpes pour les exécuter.

Peu de temps auparavant il s'était marié avec Joséphine, veuve du général Beauharnais.

CAMPAGNE DE 1796.

C'est ici que commence le récit de la campagne de 1796, sans contredit la plus célèbre des temps modernes. Napoléon retrace d'abord l'état politique de l'Italie à cette époque. L'armée dont il prenait le commandement était forte de 62 mille hommes; 20 mille étaient sous les ordres de Kellermann dans les Alpes; restait un effectif de 42 mille hommes, dont 38 mille présens, avec lesquels il allait entreprendre ses prodigieuses opérations. L'ennemi comptait 80 mille hommes sardes et autrichiens entre le Mont-Blanc et le Golfe de Gênes; les derniers commandés par Beaulieu, et les premiers par Colli. Plus de 25 mille sardes, sous les ordres du prince de Carignan, languissaient sur les Alpes devant Kellermann, depuis le Mont-Blanc jusqu'à l'Argentière.

Depuis les succès de 1794, l'armée française était disséminée sur les rochers de la Ligurie, entre le col de Tende et Savone. Elle aurait pu continuer ses opérations offensives de concert avec l'armée des Alpes en descendant sur Coni: elle était restée dans l'inaction.

Stationnée dans un pays aride, elle s'approvisionnait péniblement; elle n'était pas payée et manquait d'habillement et de chaussures.

L'armée était partagée en cinq divisions. La division Maquart, de 3 mille hommes gardait le col de Tende; la division Serrurier

de 5 mille tenait la route de Garessio et Ceva; celles d'Augereau, de Masséna et de Laharpe, formant 34 mille hommes, se trouvaient aux environs de Loano, Finale et Savone : Le quartier général était à Nice depuis quatre ans. Ce fut dans cette disposition que le général Buonaparte trouva l'armée à son arrivée à Nice le 27 mars. Son premier soin fut de transporter le quartier général à Albenga, par la route pénible de la Corniche.

Il demanda, au sénat de Gênes, le passage par cette ville et par la Bocchetta, pour l'armée française. Si le sénat acceptait, il débouchait par Gênes pour accabler l'extrême gauche des autrichiens, les culbuter sur Alexandrie, prendre à revers toutes les défenses du Piémont, détacher ce dernier de l'alliance impériale, et poursuivre Beaulieu isolé jusqu'au Tyrol en ralliant à lui l'armée de Kellermann. Si le sénat refusait, il s'en ferait un mérite auprès des alliés, et ceux-ci chercheraient à étendre leur gauche pour nous prévenir à la Bocchetta. Ce mouvement placerait le gros des forces ennemies aux deux extrémités et livrerait à nos coups le centre isolé et découvert.

Le général Beaulieu se porta avec la gauche des alliés à Voltaggio et Ovada. Le centre campait à Sassello, et les piémontais qui formaient la droite se trouvaient à Ceva.

Dès le 10 avril, Beaulieu, ayant résolu de prendre l'offensive, descendit l'Apennin par la Bocchetta; il débusqua notre petite avant-garde de Voltri. Pendant ce temps, Buonaparte rassembla le gros de ses forces contre le centre de l'ennemi qui s'était aussi avancé de Sassello sur Montenotte. Trois redoutes couvraient cette position. Argenteau, qui commandait ce centre, les assaillit avec 10 mille hommes d'élite; mais le brave colonel Rampon soutint plusieurs assauts et s'y maintint tout le jour; dans la nuit, il fut renforcé par toute la division Laharpe, qui vint bivouaquer en arrière. La belle défense de Rampon ne fut pas pour cela la principale cause de nos succès à Montenotte. Si Argenteau eut enlevé la redoute et descendu sur Savone, il n'eut été peut-être que plus complétement battu et même détruit, par la raison que la moitié des forces françaises étant sur lui, peu importait que le choc eut lieu vers Montenotte, Dégo ou Savone, le succès était certain.

Le 12, Argenteau fut attaqué par des forces supérieures, battu et rejeté sur Dégo. L'ennemi était désorienté. Toute l'armée française se trouvait au-delà de l'Apennin; Serrurier restait à Garessio pour contenir les piémontais. Le général français se tourna contre ces derniers pour déterminer leur entière séparation de Beaulieu. Provera placé avec un petit corps autrichien entre Colli et Argenteau, fut attaqué par les divisions Masséna et Augereau, la division Laharpe fut laissée pour observer Beaulieu. Les gorges de Millesimo sont forcées, et Provera, battu, est contraint à mettre bas les armes.

La défaite de Montenotte avait donné l'alarme aux autrichiens; ils cherchèrent à se concentrer sur Dego. Beaulieu, renonçant à Gênes et au Rivage, se hâta de courir à Acqui, et envoya une partie de sa gauche joindre les débris d'Argenteau vers Sassello. Après avoir établi Augereau devant les piémontais, Buonaparte conduisit les divisions Laharpe et Masséna sur Dego, qu'il fit attaquer avec vigueur. Les troupes d'Argenteau, plus faibles, furent obligées de se retirer en désordre sur Acqui, en laissant 20 pièces de canon et beaucoup de prisonniers. Le général Wuckassowich accourait de Voltri par Sassello dans l'intention de se rallier à Argenteau, qu'il supposait encore vers Dego; surpris d'y trouver nos troupes, il fondit sur elles sans hésiter, et produisit pour un moment du désordre; mais il tarda peu à être culbuté par Masséna et Laharpe. Les débris de ce corps durent se trouver heureux de rejoindre ceux d'Argenteau à Acqui.

Laissant Laharpe pour contenir Beaulieu, Buonaparte se rabattit de nouveau sur les piémontais avec les divisions Augereau, Masséna et Serrurier. Colli, pressé de front par des forces supérieures et menacé sur la gauche, se vit obligé d'évacuer le camp de Céva; il fut poursuivi vivement, entamé à Vico, près Mondovi, et rejeté derrière la Stura jusqu'à Carmagnole. Le 26, les trois divisions françaises se réunirent à Alba, à dix lieues de Turin.

La position des ennemis n'était cependant pas désespérée: Maîtres de la belle position de la Stura, flanquée à droite par la forteresse importante de Coni, à gauche par Cherasco, qui était à l'abri d'un coup de main, et ayant comme point de retraite la place

formidable de Turin, qui pouvait être secourue par l'Autriche; deux jours de vigueur, de résolution et d'activité, remettaient tout en question. Les français le craignaient d'autant plus qu'ils étaient dans l'impuissance d'entreprendre un siége un peu long. Ils ne furent pas long-temps dans cet embarras. L'épouvante avait gagné Turin, le désordre y était au comble. Quoique Beaulieu eut marché d'Acqui sur Nissa pour se réunir à Colli, la cour se crut perdue et fit demander la paix.

N'ayant pas les pouvoirs nécessaires pour traiter de la paix, Buonaparte conclut un armistice avec le roi de Sardaigne, qui pouvait être considéré comme un traité préliminaire, et établissait l'armée française au cœur du Piémont en lui livrant les places de Coni, d'Alexandrie (1) et de Ceva. Le point important était de paralyser l'armée piémontaise; Beaulieu privé de ses alliés devenait alors plus facile à vaincre. L'armée qui avait été sans distributions pendant les premières opérations, s'est trouvée dans l'abondance dès qu'elle eut gagné les plaines de Mondovi et de Cherasco.

Beaulieu repassa le Pô au pont de Valence, qu'il coupa, et ses troupes prirent position sur l'Argogna. Pour lui donner le change on avait inséré dans l'armistice : Que l'armée française pourrait passer le Pô dans les environs de Valence. Ce stratagême réussit. Un détachement fit mine de passer le fleuve à Cambio pendant que l'armée marcha par sa droite et descendit jusqu'à Plaisance, où elle arriva le 7 mai. Sans moyens d'établir un pont, il fallut effectuer le passage sur des embarcations que l'on trouva dans les environs. Le chef de brigade Lannes, avec l'avant-garde, passa le premier. Les autrichiens n'avaient sur l'autre rive que deux escadrons; ils furent bientôt culbutés. Le passage continua, mais lentement, et dura plusieurs jours. Cette entreprise ne fut pas une des moins remarquables de cette campagne.

Pendant ce passage, le duc de Parme demanda et obtint un ar-

(1) Dans les mémoires de Sainte-Hélène Napoléon dit : Tortone, au lieu d'Alexandrie; cette dernière n'aurait été cédée que par le traité de paix conclu à Paris dans le mois de mai.

mistice. Il acheta sa neutralité au prix de dix millions (1), des munitions et des fournitures pour les magasins de l'armée. Le duc de Modène en fit autant.

Informé du mouvement des Français, Beaulieu manœuvra pour s'y opposer. Lentay, à la tête d'une division vint se retrancher à Fombio : Il fut aussitôt attaqué et rejetté sur Pizzighetone. Beaulieu, séparé de sa gauche avait encore éparpillé ses troupes depuis le Pô jusqu'à l'Adda. Sentant qu'il ne pouvait résister aux forces qu'il avait devant lui, il concentra toute son armée vers Lodi où il avait un pont sur l'Adda. Il continua ensuite sa retraite sur Crema, en laissant 10 mille hommes pour défendre le pont. Pendant ces mouvemens, on a eu à regretter la perte du général Laharpe, qui, dans une reconnaissance de nuit, a été tué par ses soldats.

L'armée française suivit l'ennemi. Les troupes qui occupaient Lodi furent débusquées sans peine, et nos troupes arrivèrent au pont sur leurs pas; les travailleurs n'eurent pas le temps de le couper. Après un peu d'hésitation causée par la mitraille de 20 pièces de canon placées à la rive gauche, le pont fut emporté, et l'ennemi se replia sur Crema, avec perte de 15 canons et 2000 hommes. L'occupation de Pizzighetone fut une conséquence de ce combat, il détermina aussi la retraite de l'ennemi derrière le Mincio.

Depuis un mois l'armée française était toujours en mouvement, elle prit quelques jours de repos durant lesquels le général en chef se transporta à Milan, où sa présence devenait nécessaire pour régler l'administration du pays. En peu de jours des gardes nationales furent formées dans toutes les villes de la Lombardie, les autorités renouvelées et le pays organisé. Ce fut pendant ce temps qu'eut lieu la révolte de Pavie. Cette ville fut livrée au pillage pour donner un exemple.

Beaulieu établit son armée sur la ligne du Mincio, appuyée à droite au lac de Garda, et à gauche à la forteresse de Mantoue : Le centre prit poste à Valleggio. Les Français ayant donné des craintes sur Peschiera, l'ennemi dégarnit son centre pour renfor-

(1) Les mémoires de Sainte-Hélène ne portent que deux millions.

cer son aile droite. L'armée française arriva le 30 mai à Borghetto. Une avant-garde ennemie fut culbutée et repassa la rivière sur le pont de Borghetto dont elle brûla une arche. Quelques grenadiers s'étant jetés à l'eau avec leurs armes sur la tête pour passer la rivière, l'ennemi lâcha le pied, et laissa effectuer tranquillement le passage. Les autrichiens se retirèrent derrière l'Adige, qu'ils remontèrent par Dolce jusqu'à Caliano.

Les Français étaient maîtres de toute la Lombardie, sans cependant avoir aucun point d'appui pour en assurer la conquête. D'un autre côté, l'armée, dont la force n'excédait pas 45 mille hommes, ne pouvait s'enfoncer dans le cœur des états autrichiens, tandis que les armées du Rhin se trouvaient encore derrière ce fleuve. Les difficultés de sa position semblaient augmenter à mesure qu'elle avançait dans sa marche victorieuse. Quoique les princes d'Italie aient souscrit des armistices, ils n'étaient pourtant pas devenus nos amis, et les peuples de la Lombardie étaient fort divisés d'opinion à cet égard. On avait lieu de craindre Rome et Naples; et les anglais pouvaient jeter à Livourne les troupes qu'ils avaient en Corse : ils auraient pu rallier contre nous un grand nombre d'ennemis. 30 mille hommes venant du Rhin étaient en marche pour rejoindre l'armée autrichienne; et Venise, dont on avait dû forcer le territoire, paraissait disposée à nous faire un mauvais parti. L'armée a dû par conséquent s'arrêter. Elle s'établit sur l'Adige, la gauche à Montebaldo, le centre à Vérone et la droite à Legnago. Le général en chef tourna ses vues sur Mantoue; l'occupation de cette place importante consolidait notre établissement en Italie.

L'artillerie de siége était employée contre la citadelle de Milan, il fallut l'attendre et se contenter d'investir Mantoue. Pendant ces dispositions la place de Peschiera se rendit sans résistance, et le roi de Naples demanda à traiter de la paix. Un armistice fut bientôt conclu; ses troupes formant 2000 hommes de cavalerie, se retirèrent de l'armée autrichienne. L'horizon politique de l'armée s'éclaircit.

Cependant la cour de Rome armait; le ministre d'Autriche, à Gênes, avait insurgé les fiefs impériaux, organisé des compagnies franches composées de déserteurs et de contrebandiers, qui in-

quiétaient les derrières de l'armée, les routes en étaient presque interceptées. Il fallait à cet état de choses un remède prompt et efficace. La division Augereau fut destinée à rejeter l'armée du Pape au delà de l'Apennin ; elle se rendit à Bologne, et une autre colonne fut dirigée sur la Toscane. La cour de Rome, consternée, sollicita un armistice qui fut signé le 24 juin, sous la condition de nous céder les légations de Bologne et de Ferrare, et de recevoir garnison dans la citadelle d'Ancône. Lannes détruisit les rebelles et leur repaire avec quelques bataillons. Le corps expédié en Toscane occupa Livourne, où il laissa garnison. La division Augereau put alors revenir sur l'Adige.

La reddition du château de Milan permit d'entreprendre le siége de Mantoue. La tranchée fut ouverte le 18 juillet. L'armée toujours sur l'Adige, s'étendait en avant jusqu'à Rivoli.

L'armée autrichienne avait reçu ses renforts ; sa force était de 60 mille hommes réunis à Trente. Le maréchal Wurmser avait remplacé Beaulieu. « Cette supériorité, dit le Narrateur, semblait » assurer la victoire aux ennemis. Mes adversaires triomphaient ; » leur calcul semblait juste ; cependant l'événement leur donna un » démenti. C'est que dans l'évaluation des forces respectives, on » avait oublié de mettre en balance ce que valait le général en » chef : on avait fait plus d'honneur à la bosse de Luxembourg ». Voilà une jactance qui nous paraît déplacée dans la bouche de Napoléon ; les faits qu'il venait de raconter l'élevait assez haut pour qu'il n'ait pas besoin de le faire remarquer. D'ailleurs, cette manière de se vanter ne se trouve pas dans son caractère.

Wurmser se mit en mouvement, et fit la faute de diviser ses forces. Quasdanowich avec 25 mille hommes, se porta sur Salo, et rejeta Sauret sur Desenzano. Le maréchal descendit l'Adige avec 35 mille hommes en trois colonnes, et expulsa Masséna de Rivoli. Buonaparte, par une de ces heureuses inspirations qui n'appartiennent qu'aux grands génies, apercevant pour lui dans cette manœuvre des chances de succès, prend la résolution de lever sur le champ le siége de Mantoue, abandonnant 140 pièces de canon dans les tranchées, et de marcher avec ses troupes au devant de l'ennemi. Il consulte ses généraux pour sonder leur moral dans une

circonstance qui paraissait des plus critiques. « Dans toutes les ar-
» mées, dit-il dans sa narration, il y a des généraux instruits,
» mais craintifs; d'autres braves sans instruction; les bons sont
» ceux qui réunissent les deux qualités : ils sont rares, et lors-
» qu'on sait leur en fournir les occasions, ils ne tardent pas à se-
» couer le joug du parallèle ». Les avis furent partagés : les hom-
mes instruits voulaient se retirer; Augereau, animé d'une belle
ardeur, déclara qu'il ne s'en irait pas sans avoir combattu avec
sa division. Le combat fut ordonné.

On regrette de ne pouvoir suivre l'auteur dans son récit, plein d'intérêt, des grands mouvemens et des observations si judicieuses qui découvrent au lecteur les vues des généraux : il faudrait citer à chaque page.

Les divisions Masséna et Augereau avec la réserve, se portèrent à la rencontre de Quasdanowich, qui fut expulsé de Lonato, de Brescia et de Salo. Il se replia sur Gavardo. Il y eut alors des mouvemens et des combats imprévus occasionnés par la dissémination des forces de l'ennemi, fort intéressans, et présentés dans l'ouvrage avec la plus grande clarté. Le succès de ces opérations, qui semble dû au hasard, vient au contraire de la grande activité des troupes qui semblaient se multiplier sur tous les points, et de l'intelligence qui dirigeait les dispositions. Ce fut à la suite de ces mouvemens qui donnèrent lieu à la retraite du corps de Quasdanowich, dans les montagnes, qu'eut lieu la bataille de Castiglione.

Wurmser se porta sans obstacle sur Mantoue, où il fit une entrée solennelle, après quoi il se dirigea sur Castiglione pour venir au secours de son lieutenant. La lenteur de sa marche donna le temps au général français de réunir toutes ses forces et de l'accabler par sa gauche. Wurmser jugea qu'une prompte retraite pouvait seule le sauver. Il repassa le Mincio, en abandonnant 20 canons; et remonta l'Adige jusqu'à Ala.

Il entrait dans les vues de Buonaparte, de diriger ses opérations de manière à communiquer avec l'armée du Rhin, conformément à la proposition qu'il en avait faite au directoire après la paix avec le Piémont. Cette armée, secondée par l'armée de Sambre et

Meuse, s'était avancée en Allemagne dans cette intention; mais elle fit la faute de s'étendre à la rive gauche du Danube, au lieu de s'appuyer sur Jourdan par sa gauche, et d'envoyer par sa droite une division sur Inspruck. « Pour réussir, dit Napoléon, il eut » fallu rabattre Jourdan, d'Aschaffenbourg droit sur Donawert, » et porter Moreau en masse sur le Lech, entre Augsbourg et les » montagnes; nous eussions pu alors agir de concert pour balayer » le Tirol, et nous réunir tous les trois sur l'Inn. » Ce projet manqua faute d'ensemble.

Buonaparte venait de recevoir un renfort de 6 mille hommes, il résolut de pénétrer au cœur du Tyrol, ignorant la défaite de Jourdan, et le mouvement de Wurmser, qui se portait sur Bassano avec 26 mille hommes dans le but de délivrer Mantoue, en se dirigeant d'abord sur Legnago. Davidowich resta avec 20,000 hommes pour couvrir le Tyrol. Assailli par des forces doubles, il fut expulsé du camp de Mori, de Roveredo et de Caliano, et fut enfin rejeté sur Neumarck. « J'avais appris, dans le cours de cette marche victo» rieuse, continue le Narrateur, le mouvement de Wurmser sur » la Brenta. Loin d'en être intimidé, on juge bien que cette nou» velle devint pour moi un gage d'autant plus sûr de la victoire. » *Une armée divisée en deux dont je coupe le centre, culbute* « *la droite et tourne la gauche isolée !! Que pouvais-je desirer* » *de mieux* » ? Quelle leçon pour les généraux !

Les français se mirent sur les traces de l'ennemi, et après plusieurs combats dans lesquels ils furent victorieux, Wurmser se retira sur Vicence; Quasdanowich, avec la droite, ne pouvant plus regagner la Brenta, dut se replier sur le Frioul. Buonaparte suivit de près Wurmser, dans l'intention de l'empêcher d'entrer à Mantoue; une faute du général Sahuguet, qui oublia de faire couper l'un des ponts de la Molinalla, permit au maréchal d'échapper à son adversaire et d'arriver à Mantoue avec 12 mille hommes exténués. Un combat eut lieu ensuite devant le camp de St.-Georges, qui eut pour résultat d'enfermer la garnison dans les ouvrages de la place.

La situation politique de l'Italie ne permettait pas encore d'en considérer la conquête comme assurée. Les princes de cette contrée

ayant appris les mouvemens offensifs du maréchal Wurmser et nos revers sur le Rhin; connaissant d'ailleurs la faiblesse numérique de l'armée de Buonaparte, tout cela leur faisait supposer que les français ne pouvaient manquer d'être bientôt anéantis. Rome et Naples refusaient de signer la paix et recommençaient des armemens; le roi de Sardaigne venait de mourir, et son successeur, pour confirmer la paix, demandait qu'on lui cédât la Lombardie, ce que le directoire refusait obstinément. Cependant, les français s'étant assurés de Gênes, Naples ayant enfin signé la paix, et les révoltes des fiefs autrichiens étant apaisées par l'armée de Kellermann, le nord de l'Italie se trouva de nouveau assez tranquille.

Les autrichiens avaient recomposé leur armée pour s'opposer de nouveau à Buonaparte; et selon leur mauvaise coutume, elle fut encore divisée en deux corps. Davidowich, avec 20 mille hommes, était resté dans la vallée de l'Adige; et Alvinzi, sur la Brenta, avec 26 mille hommes, devait manœuvrer pour dégager Mantoue. Buonaparte dut renoncer cette fois à sa manœuvre favorite *de battre* son ennemi en détail. Pendant qu'il attaquait la droite d'Alvinzi à Carmignano et la gauche à Lenove, il apprit que la division Vaubois, qui avait été laissée à Trente, s'était retirée jusqu'à la Corona, après avoir soutenu plusieurs combats. Il s'y porta à toute bride pour remonter le courage des soldats qui avait fléchi à Caliano, et il revint ensuite attaquer Alvinzi à Caldiero, mais ses efforts furent inutiles; les troupes françaises furent repoussées, et l'armée rentra au camp de Vérone..

Les troupes françaises opposées aux deux armées d'Alvinzi et de Davidowich ne dépassaient pas 21 mille hommes. Il paraissait impossible de conserver l'offensive; l'armée se décourageait. Le général en chef, voyant sa position critique, résolut de risquer le tout pour le tout. Le camp de Vérone fut levé et les troupes passèrent l'Adige au-dessous de la gauche d'Alvinzi, pour agir sur ses derrières. (1) Kilmaine conservait Vérone avec 2000 hommes.

(1) Rarement une armée s'est trouvée dans une position plus alarmante et qui excite plus d'intérêt. Le fragment qu'on va lire peint merveilleusement cette situation morale et le mouvement qui suivit; il nous paraît mériter de trouver place ici : « Enfin, le 14 novembre, à la nuit tombante, le camp

L'ennemi devant passer par le défilé de Villa-Nova, en l'attaquant par cette issue, il était forcé de combattre face en arrière pour s'ouvrir un passage; et l'armée inférieure en nombre, sur un terrain où l'on ne pouvait se mouvoir que sur trois digues, avait ainsi l'avantage de la défensive, joint à la supériorité individuelle des soldats. « On a prétendu, dit Napoléon, que j'eusse mieux fait » de passer (l'Adige) à Albaredo pour éviter l'Alpon, ses marais » et le défilé d'Arcole. Il est vrai que j'eusse ainsi gagné plus facilement Villa-Nova, mais je n'étais pas assez fort pour me jeter » à corps perdu sur la seule route d'Alvinzi; il fallait la menacer » sans quitter l'appui de l'Adige, et en se rapprochant le plus » vite possible et de Verone et de la division Vaubois. Le mouvement d'Albaredo était trop large pour remplir ce tripe but, » et il était par trop dangereux d'aller se mettre en bataille sur » l'Alpon, à Villa-Nova, en faisant face en arrière vers Vérone. »

Les français eurent à disputer pendant trois jours le défilé d'Ar-

---

» de Vérone prit les armes, trois colonnes se mirent en marche dans le » plus grand silence, traversèrent la ville, passèrent l'Adige sur les trois » ponts et se formèrent sur la rive droite. L'heure du départ, la direction » qui est celle de la retraite, le silence que garde l'ordre du jour, contre » l'habitude constante d'annoncer qu'on va se battre, la situation des affaires, tout enfin, indique qu'on se retire. Ce premier pas de retraite entraine nécessairement la levée du siége de Mantoue et présage la perte de » l'Italie. Ceux des habitans qui plaçaient dans les victoires des français, » l'espoir de leurs nouvelles destinées, suivent, inquiets et le cœur serré, » les mouvemens de cette armée qui emporte toutes leurs espérances. Cependant l'armée, au lieu de suivre la route de Peschiera, prend tout-à-» coup à gauche, longe l'Adige, et arrive avant le jour à Ronco; Andréossy » achevait d'y jeter un pont. Aux premiers rayons du soleil, elle se voit » avec étonnement, par un simple à gauche, sur l'autre rive. Alors les » officiers et les soldats qui, du temps qu'ils poursuivaient Wurmser, » avaient traversé ces lieux, commencèrent à deviner l'intention de leur » général : il veut tourner Caldiero, qu'il n'a pu enlever de front, avec » 13 mille hommes ne pouvant lutter en plaine contre 40,000, il porte son » champ de bataille sur des chaussées entourées de vastes marais, où le » nombre ne pourra rien, mais où le courage des têtes de colonnes décidera de tout. L'espérance de la victoire ranime alors tous les cœurs, et » chacun promet de se surpasser pour seconder un plan si beau et si hardi.

(*Mémoires de Sainte-Hélène*).

cole, avant de pouvoir forcer l'ennemi à la retraite. Enfin il se retira sur Montebello; s'éloignant de la route de Vérone, il permettait à Buonaparte de se tourner contre Davidowich, qui venait d'attaquer Vaubois à la Corona.

Il faut lire dans l'ouvrage, le récit des opérations qui eurent lieu après cette savante manœuvre; nous ferons remarquer seulement que Davidowick, par suite de nouveaux mouvemens, dut se retirer précipitamment à Roveredo; après quoi, Buonaparte marcha de nouveau contre Alvinzi, qui était revenu à Villa-Noya; ce dernier n'osant tenir la campagne, se retira derrière la Brenta.

Nos armées venaient de repasser la rive gauche du Rhin, et Venise rejetait notre Alliance. Dans cette position critique, il fallait porter de nouveaux coups jusqu'au cœur de la monarchie autrichienne, et assurer la chute de Mantoue. L'inaction de l'armée du Rhin permit enfin de porter l'armée d'Italie à 75 mille hommes, et d'entreprendre de nouvelles opérations. Le temps qui s'écoula jusqu'à l'arrivée des renforts, fut employé à régulariser l'administration et la politique. Mais pendant cet intervalle, Alvinzi reprit encore l'offensive et força les français à combattre de nouveau pour couvrir le siège de Mantoue. Les mouvemens d'Alvinzi donnèrent lieu à la bataille de Rivoli, où la valeur se déploya autant que l'intelligence. L'armée ennemie, quoique plus nombreuse, fut en grande partie détruite. Mantoue capitula le 2 février suivant, après avoir vu échouer sous ses murs l'entreprise de Provera, qui fut pris avec 5 mille hommes. Toutes ces manœuvres sont décrites par l'auteur avec un rare talent.

Jusqu'à présent nous avons suivi l'auteur à-peu-près dans sa narration, afin de montrer au lecteur l'enchaînement des brillantes opérations de cette campagne, que l'on peut appeler prodigieuse. Par la suite, nous nous bornerons à décrire le plus rapidement possible, les faits les plus marquans qui se rapportent à l'histoire militaire de Napoléon, en suivant la méthode déjà indiquée au commencement de cet article.

CAMPAGNE DE 1797.

L'Autriche débarrassée de nos armées à la rive droite du Rhin,

songea plus sérieusement à porter tous ses efforts en Italie; trois armées avaient succombé dans la campagne précédente, une quatrième armée, plus formidable, sous les ordres du prince Charles, le plus terrible adversaire que l'on put alors opposer à Buonaparte, était destinée à chasser les français de l'Italie et à reconquérir les provinces envahies.

L'auteur jette un coup-d'œil sur la situation de l'Italie au commencement de 1797, il décrit ensuite avec une grande lucidité les dispositions prises pour s'opposer aux projets de l'archiduc, et les combats sur la Piave et le Tagliamento, dans lesquels les français furent toujours vainqueurs; les autrichiens, toujours pressés par leurs ennemis, furent contraints de rétrograder sans relâche jusque dans les montagnes de la Styrie, où fut enfin conclu l'armistice de Léoben. Plus tard, la paix definitive fut signée à Campo-Formio.

Le général Joubert était dans le Tyrol avec un corps de 17 mille hommes; il avait aussi obtenu des succès, mais l'insurrection des habitans de ce pays montueux et difficile, le détermina à rejoindre le corps principal par la vallée de la Drave. La vallée de l'Adige se trouvant à découvert, la brigade autrichienne de Laudon la descendit jusqu'à Vérone, et jeta l'allarme sur les derrières de l'armée. Le sénat de Venise excitait depuis long-temps la population de cette république contre les français; l'approche de Laudon fut le signal d'une insurrection générale. Une répétition des vêpres siciliennes eut lieu à Vérone : les français que l'on trouva dans la ville furent égorgés; et la garnison dut se retirer dans les châteaux. Le général Victor, avec les garnisons de la Lombardie, mit fin à cette révolte et châtia les insurgés.

Pendant que l'armistice se négociait à Léoben, Hoche et Moreau passaient le Rhin, chacun à la tête d'une armée, et remportaient des succès un peu tardifs. L'auteur fait sentir combien il eut été avantageux de commencer cette campagne un mois plus tôt. Et dans la position plus brillante que solide où se trouvait l'armée d'Italie, avancée au cœur des états autrichiens, et au milieu des insurrections de la Hongrie et du Tyrol, menacée sur ses derrières, Buonaparte devait être moins difficile sur les conditions de la paix, et se presser de revenir sur ses communications. La rép-

blique de Venise, dont on avait eu à se plaindre, fut sacrifiée à cet état de choses, et donnée en grande partie à l'Autriche, en compensation de la perte des Pays-Bas et de la Lombardie. Nous renvoyons à l'ouvrage pour les considérations politiques relatives à ces événemens; elles ne supportent pas l'analyse. Nous y renvoyons également pour les événemens qui ont eu lieu à cette époque en France et dans les autres états.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

Ce fut Buonaparte qui eut la première idée de l'expédition d'Égypte, ses exploits donnaient de l'ombrage au Directoire, qui accueillit avec joie cette proposition; tandis que ses amis le pressaient de renoncer à son projet, tous les partis cherchaient à se l'attacher, mais le moment n'était pas encore venu de se prononcer. « Le seul parti raisonnable, dit-il, était de m'éloigner, mais de » m'éloigner avec éclat. Je savais qu'il fallait fixer l'attention pour » rester en vue, et qu'il fallait tenter pour cela des choses extraor- » dinaires, parce que les hommes savent gré de les étonner. »

Il espérait, d'ailleurs, par cette expédition, qui paraissait gigantesque, rendre un éminent service à la France. C'était, à ses yeux, le seul moyen d'abaisser l'Angleterre; en formant en Égypte un établissement solide, on ouvrirait une communication par terre avec l'Inde, qui permettrait de donner la main aux peuples de cette contrée, ennemis des anglais, et de leur fournir les moyens de résister victorieusement aux usurpations de la compagnie des Indes. « La réunion des forces de ces différens états, dit Napo- » léon, pouvait s'élever à 50 mille hommes disciplinés à l'instar » des troupes européennes, et à 300 mille soldats armés à l'in- » dienne. Si l'impétuosité tumultueuse des marattes, la bravoure » chevaleresque des rajepoutes, et l'ambition effrénée de tous ces » chefs avaient voulu se ployer à une règle commune, et agir de » concert pour la délivrance de l'Inde, nul doute qu'une coalition » aussi formidable n'eut en peu de temps triomphé de l'Angle- » terre; sur tout si une division française, commandée par un » homme de tête, eut servi de régulateur aux opérations de force

» combinées. La compagnie n'avait alors pour alliés que deux ou
» trois Nababs subalternes et le Nizam........ ».

L'expédition d'Égypte avait pour but : 1° d'établir sur le Nil une colonie française qui, sans recourir au système de culture par esclaves, put tenir lieu à la république de Saint Domingue et de toutes les îles à sucre; 2° d'ouvrir de nouveaux débouchés à nos manufactures dans l'Afrique, l'Arabie et la Syrie, et fournir à notre commerce toutes les productions de cette partie du monde; 3° enfin, de partir de l'Égypte comme d'une base d'opérations, pour porter une armée de 50 mille hommes sur l'Indus et soulever les Marattes, Indous, Musulmans, en un mot, tous les peuples opprimés de ces vastes contrées.

Le traité de Campo-Formio venait de recevoir de graves atteintes en Italie, en Suisse et même en Allemagne, et les négociations du congrès de Rastadt traînaient en langueur; tout faisaient présager une nouvelle guerre avec l'Autriche. Les préparatifs de l'expédition n'en continuèrent pas moins; la flotte mit à la voile de Toulon, le 19 mai 1798, s'empara de Malte, et débarqua près d'Alexandrie le 1er juillet. L'armée était forte de 30 mille hommes partagés en cinq divisions aux ordres des généraux Kléber, Desaix, Régnier, Bon et Menou; la cavalerie, composée de 3 mille hommes, n'avait pas plus de 300 chevaux.

L'armée s'empara d'Alexandrie et se mit en marche pour le Caire; elle eut à combattre l'excellente cavalerie des Mamelucks, sous les ordres de Mourad-Bey, qui cherchait à couvrir la capitale de l'Égypte. La bataille des Pyramides eut lieu près de cette ville. Chaque division française formait un carré qui renfermait les équipages et la cavalerie. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire le récit de cette bataille par l'auteur : « Mourad-Bey,
» avait garni d'artillerie le village d'Embabé, dont les retran-
» chemens étaient garnis de milices soutenues par 6 mille chevaux
» mamelucks et arabes. Je fis avancer mes carrés. Desaix et Re-
» gnier devaient se prolonger, la droite en avant, pour couper
» la communication d'Embabé avec la haute vallée du Nil, tandis
» que les divisions Bon et Kléber attaqueraient de front les re-
» tranchemens. Les mamelucks s'apercevant de la marche de De-

» saix, se portèrent contre lui en grande masse; mais toutes leurs » brillantes charges échouèrent contre l'intrépidité du carré fran- » çais qui garda ses rangs sans se laisser entamer. Jamais plus » brave cavalerie n'avait trouvé plus héroïque contenance : la vi- » gueur et l'ardeur même de ces fameux chevaux de mamelucks » augmentaient le désordre dans leurs rangs; ils venaient cher- » cher la mort dans les nôtres, désespérés de ne pouvoir nous en- » tamer. À la gauche, les troupes qui marchaient sur Embabé » emportèrent les retranchemens. Les ennemis se voyant resser- » rés ainsi entre notre ligne de carrés et le Nil, s'enfuirent vers » la haute Égypte, à l'exception de 1500 qui furent noyés dans » le fleuve. Tout leur camp et 40 pièces de canon tombèrent entre » nos mains ». Les français entrèrent au Caire le 25 juillet, quatre jours après la bataille.

L'armée française fut bientôt maîtresse de l'Égypte; mais pendant qu'elle assurait sa conquête, la flotte qui l'avait amenée, établie imprudemment en panne à la côte d'Aboukir, contre les ordres du général en chef dont l'intention était qu'elle entrât dans le vieux port d'Alexandrie, fut attaquée par l'amiral Nelson, qui accabla la gauche et le centre, tandis que la droite restait spectatrice du combat. L'amiral Brueys y périt, et les trois quarts de la flotte furent détruits.

Le général Buonaparte parvint, par sa prudence, à inspirer de la confiance aux musulmans, et il cherchait à calmer la Porte sur le but de l'expédition, en essayant de lui prouver qu'il n'avait d'autre intention que de ruiner le commerce des anglais aux Indes, et de rendre l'Égypte l'entrepôt de l'Orient. Mais la nouvelle de la destruction de notre flotte la décida à déclarer la guerre. Jusque là, l'Égypte avait été assez tranquille; cet événement y causa une grande fermentation. Une révolte sérieuse éclata au Caire le 22 octobre; 300 français furent égorgés. Les troupes, campées autour de la ville y pénétrèrent, tuèrent tout ce qui avait les armes à la main, et au bout de deux jours le calme fut rétabli. Dans le même temps le général Desaix achevait la soumission de la haute Égypte.

Les turcs rassemblaient des forces en Natolie pour pénétrer en

Égypte. Buonaparte, ayant résolu de déjouer leurs projets, partit du Caire pour la Syrie, le 10 février 1799, avec la partie des troupes qui n'était pas nécessaire à la garde de l'Égypte.

Il réunit à El-Arich, 13 mille hommes, avec lesquels il traversa le désert, s'empara de Jafa, et investit St.-Jean d'Acre. Cette place, soutenue par une croisière anglaise, fit une résistance inattendue. La défense était dirigée par un ingénieur et un artilleur français. A cette époque une armée ennemie rassemblée à Damas, entrait en Palestine se dirigeant contre les français. Kléber, avec sa division, placé en observation à Nazareth, fut attaqué; pendant qu'il se défendait vaillamment, le général en chef accourut à son secours avec une division et la cavalerie. A son apparition l'ennemi découragé s'enfuit à toute bride et repassa le Jourdain, se retirant sur Damas.

Le siége continua, mais la place reçut du secours; croyant le prévenir, Buonaparte ordonna un sixième assaut qui fut repoussé. On tenta inutilement une septième et une huitième fois d'emporter la place. L'opiniâtreté des assiégés fit lever le siége le 21 mai et l'armée retourna en Égypte.

Les turcs exécutèrent un débarquement en juillet, sur la plage de la presqu'île d'Aboukir, et emportèrent de vive force le fort de ce nom. Il était nécessaire de se débarrasser de ce corps avant qu'il eût reçu des renforts; la partie de l'armée destinée à cette expédition se rassembla aux puits entre Alexandrie et Aboukir. Le 25, les turcs furent attaqués, et leurs retranchemens enlevés; Murat étant parvenu à pénétrer entre leurs lignes avec quelques escadrons, ils furent épouvantés et s'enfuyaient à l'envi pour regagner leurs embarcations. De 12 à 13 mille hommes qu'ils étaient, il n'en échappa que 2,000 qui se réfugièrent dans le fort; le pacha commandant en chef fut pris avec 200 hommes; tout le reste fut tué ou précipité à la mer. Le fort se rendit le 2 août.

Après ce fait d'armes, la position de l'armée en Égypte se trouvait consolidée. Mais Buonaparte n'avait pas perdu de vue la France, il était instruit des revers qu'avaient éprouvé les armées d'Italie et du Rhin, et des secousses qui avaient ébranlé la puissance du Directoire; le moment paraissait approcher où il pourrait tenter

de réaliser son projet sur le gouvernement. Il recevait des avis qui l'engageaient à revenir en France, et le gouvernement lui en avait donné l'autorisation. Il fit préparer une escadre de 4 bâtimens avec laquelle il mit à la voile le 24 août, après avoir laissé à Kléber le commandement en chef de l'armée d'Égypte.

La politique du Directoire tendait à révolutionner tous les pays voisins de la France afin, disait-il, de la garantir de l'agression des grandes puissances voisines; pour remplir ses vues, il ajoutait tous les jours à ses prétentions, et il manquait souvent aux engagemens contractés par le traité de Campo-Formio. La Suisse avait été envahie, toute l'Italie était occupée et rançonnée comme une province conquise. L'Autriche, convaincue qu'elle n'avait rien à espérer du Directoire, se rapprocha de la Russie, dont les intérêts se trouvaient liés à ceux de l'Allemagne par l'état des choses et le traité de Teschen. L'auteur entre dans tous les développemens pour expliquer les causes qui ont amené la formation de la seconde coalition. Le tableau qu'il trace des exactions du Directoire et de ses agens, et des vexations inouïes qu'ils font éprouver aux peuples envahis, est frappant de vérité.

Il décrit avec une grande clarté toutes les opérations de la campagne de 1799. La marche des Napolitains sur Rome, et leur retraite presque immédiate, suivie de l'occupation de Naples par Championnet, et la révolution de ce pays transformé pendant un instant en république. Les russes commandés par Suwarof, viennent en Italie. Nos armées attaquent sur tous les points, et, heurtant partout contre des forces supérieures, sont repoussées; en Allemagne, elles repassent le Rhin; en Italie, elles se retirent en Piémont et abandonnent le midi de la Péninsule. Une lutte s'engage en Suisse entre les troupes françaises et des corps allemands appuyés par des insurgés du pays, les succès sont balancés; enfin, le territoire français est de nouveau menacé. De nouveaux efforts augmentent les moyens de défense sur les points principaux. Masséna, à Zurich, bat les russes qui, après avoir rejeté l'armée française d'Italie sur le Var et la rivière de Gênes, étaient venus en Suisse; Lecourbe dégage la haute chaîne des Alpes Rhétiennes de la présence des autrichiens. Ces succès arrêtent

la marche offensive des alliés ; les russes mécontens se retirent en Bavière; le prince Charles, qui se portait sur Manheim, se rabat en Suisse pour soutenir les corps de son armée qui y avaient été battus. Tel était à-peu-près l'état des choses lorsque l'on apprit le débarquement de Buonaparte à Fréjus.

La première époque de la vie publique de Napoléon se termine au point où nous sommes arrivés; dans un autre article, nous donnerons l'exposé des événemens qui ont eu lieu depuis le 18 brumaire jusqu'à la campagne de Russie.

CHATELAIN,
Capitaine au corps royal d'état major.

PROJET

D'UN NOUVEAU MODE DE RECRUTEMENT DES MATELOTS DE LA MARINE FRANÇAISE.

> Il faut que le matelot soit formé jeune; ses premières campagnes doivent être faites avant vingt ans. Ceux qui se forment après cet âge ne sont ordinairement jamais aussi bons matelots que les autres ; ils sont moins actifs et moins alertes.
>
> (*Dictionnaire raisonné de Marine, par Vial du Clairbois.*)

Le mémoire qu'on va lire est l'œuvre d'un véritable patriote, d'un ami de son pays et d'un officier distingué qui s'occupe sans cesse des améliorations de la Marine, et en général de tout ce qui peut contribuer à faire le bonheur et la gloire de notre belle France.

De tels hommes méritent des encouragemens de la part du gouvernement du Roi. Déjà ils ont les suffrages de tous les amis du

leur patrie. Espérons donc que l'administration ne restera point sourde à notre invitation.

Le mémoire de M[r] le capitaine Collombel, renferme une idée même qui, sans être neuve, n'en est pas moins d'une haute importance par les résultats immenses que peut avoir son application au système de recrutement de notre armée navale. L'exemple de ce qui se pratique en Russie pour les armées de terre et de mer, et dont les résultats sont on ne peut plus satisfaisans, doit nous convaincre que S. M. pourra en peu d'années recruter complétement son armée navale, d'après le système proposé par M. Collombel. En Russie les résultats de ce système ont été tellement satisfaisans que S. M. l'Empereur avait élevé aux plus hauts grades de son armée, plusieurs de ces jeunes gens. On en comptait tout récemment 6 ou 8 au nombre de ses aides-de-camp. Nous citons ces faits pour prouver combien il est avantageux de préparer dès leur enfance les hommes qu'on destine au rude métier de la guerre. Notre nouveau ministre de la Marine, passionné pour toutes les innovations qui peuvent contribuer aux progrès de la science navale, et au développement de sa force, ne manquera pas, nous l'espérons, de prendre ce projet en considération. Nous pensons qu'il mérite toute son attention, car à notre avis, le système du capitaine Collombel, renferme les élémens indispensables pour arriver à la composition d'une armée jeune et vigoureuse, instruite et disciplinée, passionnée pour son métier et pour la gloire. Toutes ces qualités s'acquièrent par l'instruction et l'exemple, le temps et la persévérance. Il nous semble que ce projet peut conduire à ces résultats. Il est donc bon que le gouvernement s'occupe de son examen. A. C.

Les équipages (1) de ligne se recrutent aujourd'hui de jeunes

(1) « A l'avenir, le personnel militaire de notre Marine royale, sera organisé en équipages de ligne, qui seront destinés au service de nos bâtimens de guerre, ainsi que de nos arsenaux. »

(*Ordonnance du Roi, du 2 octobre 1825.*)

Ces corps sont composés d'hommes provenant des appels faits en vertu de l'article 1[er] de la loi du 9 juin 1824, et de marins tirés de l'inscription maritime. Leur effectif de 430 hommes, est divisé en un état-major et quatre compagnies.

gens âgés de vingt et un ans, levés dans toutes les provinces de la France et attachés, pour huit années, au service de la Marine militaire.

Ce système de recrutement me semble vicieux. Je vais en signaler les inconvéniens et proposer un moyen de les éviter.

Si la discipline est, à terre, l'âme d'une armée et le premier élément de sa force, elle est à plus forte raison indispensable au succès de toute expédition maritime : En effet, à bord d'un bâtiment, la plus légère négligence, le moindre retard dans l'exécution des manœuvres peut compromettre la sûreté du navire et la vie de ceux qui le montent. L'exécution doit-être aussi prompte que la parole. Il faut donc donner à celui qui commande le droit d'exiger de son équipage une obéissance tout à fait passive. Il est, en fait de navigation, tant de périls, tant de circonstances impossibles à prévoir, qu'il serait dangereux de resserrer l'autorité dans des limites trop étroites,

A Dieu ne plaise que l'on m'attribue l'intention de faire ici l'apologie de l'arbitraire et de la tyrannie !

Je voudrais, au contraire, qu'un aussi énorme pouvoir fut tempéré par une responsabilité immense; je voudrais qu'au retour de toute expédition le commandant d'un bâtiment fût appelé à rendre compte de ses opérations devant un conseil nautique, chargé d'écouter et d'enregistrer les réclamations et les plaintes des hommes de l'équipage; je voudrais que ce conseil transmît le procès-verbal de l'enquête au ministre de la Marine qui serait obligé de le rendre public. Une telle publicité opposerait aux débordemens de l'arbitraire une digue assez puissante. Mais, à la mer, il faut que l'autorité du chef soit sans limites.

On conçoit combien il est difficile que des jeunes gens, tirés à vingt et un ans des campagnes, qui ont été leur berceau, pour entrer dans la Marine, se plient à la discipline sévère, aux durs travaux et aux privations sans nombre de leur nouvel état. Nul ne peut exercer avec succès ce rude métier s'il ne s'y est exercé dès

---

Les équipages de ligne sont employés sur les vaisseaux, frégates, corvettes et bricks de guerre, jusques et compris ceux de seize bouches à feu.

l'enfance. Il faut que l'homme de mer soit entraîné comme malgré lui vers sa pénible profession par les premières impressions de sa jeunesse, par la puissance de l'éducation, par la force de l'habitude. S'il peut se comparer à lui-même, si la mémoire lui offre le souvenir d'un autre état d'un genre d'occupations plus paisibles, s'il a goûté les douceurs d'un certain dégré d'indépendance et de liberté, il ne saurait faire un bon marin.

Il y a plus : les fonctions du matelot à bord, exigent une éducation physique toute particulière et commencée dès l'âge le plus tendre. Il faudrait, pour le contester, n'avoir vu de sa vie un bâtiment sans voiles. Les manœuvres d'un vaisseau exigent dans ceux qui sont chargés de les exécuter, de la souplesse, de l'agilité, de la force, de l'habitude. Maintenant, je le demande, peut-on encore, à un certain âge, acquérir la réunion de ces qualités diverses ? Commencer à vingt et un ans l'éducation qui doit les développer, ce serait déjà s'y prendre bien tard : Mais, ce qui rend tout succès impossible, c'est que les recrues, qu'il s'agit d'instruire, ont pour la plupart dépassé cet âge. Quelques mots le prouveront. Le conscrit, désigné par le sort, a le droit de présenter un remplaçant, et tout individu, doué d'ailleurs des qualités requises, peut, aux termes de la loi, être admis à ce titre depuis vingt et un ans jusqu'à trente. J'ai dit plus haut que le métier de marin est des plus pénibles, on doit par conséquent s'attendre à ce que les jeunes gens, appelés à servir sur mer, n'épargneront aucun sacrifice pour se faire remplacer, et tout porte à croire que le nombre de ces remplaçans de vingt et un à trente ans sera plus considérable dans la marine que dans l'armée de terre. Ce seraient donc, le plus souvent, des hommes faits qu'il faudrait transformer en marins. De bonne foi, peut-on se flatter d'y parvenir.

J'insiste sur cette considération. Elle a, je crois, échappé à ceux qui ont rédigé la loi du recrutement, et peut-être le gouvernement devrait-il remédier, par une mesure législative, aux inconvéniens de cet oubli.

En résumé, je signale comme nuisible au développement de nos forces navales un système qui n'appelle sur les vaisseaux de l'État

que des conscrits de vingt et un à trente ans, engagés pour huit années seulement.

On cherche à combattre ces observations en nous parlant du goût qu'ont les français pour la vie aventureuse et des réengagemens que contracteront les jeunes marins à l'expiration du service que la loi leur impose. Je dois le dire, on s'abuse sur ce point. La plupart des conscrits marins sortis de l'Alsace ou de la Lorraine, des Vosges ou des Pyrénées, ont les regards constamment tournés vers leurs chaumières, et, loin de prendre goût au genre de vie et aux travaux de Marine, ils sont fréquemment attaqués de la nostalgie.

Les marins des classes donneront-ils à la Marine militaire les matelots expérimentés que la conscription ne peut lui fournir?

Le nombre de ces marins diminue d'une manière effrayante, d'abord parce que le gouvernement, comptant, beaucoup trop peut-être, sur les équipages de ligne, a supprimé plusieurs quartiers; ensuite parce que nos marins sont moins bien traités, moins bien payés que ceux de l'étranger, *ubi bene, ibi patria*. De belles harangues sur l'honneur, sur l'amour de la patrie, ne sauraient prévenir les conséquences de cette maxime toute puissante sur l'esprit du commun des hommes. Nos marins habiles ne resteront jamais en France, s'ils n'y trouvent les avantages qu'ils pourraient trouver à l'étranger. Toujours ils chercheront à augmenter leur bien-être en offrant leurs services à ceux qui savent le mieux les récompenser. Cependant, gardons-nous d'être injustes, et félicitons ici l'autorité de ce qu'elle a, depuis la paix, amélioré beaucoup le sort du matelot français.

Est-il donc absolument impossible que le système actuel de recrutement donne jamais un matelot habile. Je suis loin de le soutenir. Je veux admettre, au contraire, que parmi les conscrits de la Marine, il s'en trouvera quelques-uns assez heureusement nés pour devenir de bons marins, surtout s'ils naviguent long-temps. Mais il est difficile, en temps de paix, de remplir cette dernière condition, et certes, ce n'est pas en montant la garde dans nos ports, ni en se livrant aux différens exercices de l'état militaire, que nos recrues se formeront à leur métier.

Concluons de tout ce qui précède que le personnel de notre Ma-

rine, loin de tendre vers le perfectionnement doit, chaque jour, aller en décroissant, que la ressource des équipages de ligne est insuffisante et que si l'on veut obtenir de bons résultats, il faut préparer d'autres moyens d'alimenter nos forces navales et adopter un nouveau mode de recrutement.

J'arrive ainsi à l'exposition de mon projet.

Il existe en France un grand nombre de familles indigentes et chargées d'enfans qui sont pour elles un pesant fardeau. Eh bien! que le gouvernement adopte les fils de ces infortunés, qu'il les envoye dans les ports de mer, et qu'il les forme à l'état de marin, en leur fesant donner un genre d'éducation spécialement dirigé vers ce but. Cette mesure de bienfaisance soulagerait les parens, assurerait aux enfans des moyens d'existence et tournerait au profit de notre Marine. La morale publique, en même temps, y gagnerait beaucoup, car on est forcé de reconnaître que la misère est la source de la plupart des désordes qui affligent la société.

Le principe étant posé, je vais indiquer rapidement les moyens d'exécution.

On établirait dans chaque port militaire une école spéciale, sous la dénomination d'*École des Pupilles de la marine royale.*

Des officiers seraient envoyés à certaines époques dans les principales villes de France, pour y enrôler les pupilles que l'on choisirait parmi les enfans de l'âge de huit à quatorze ans.

Il faudrait, dans tous les cas, avoir le consentement des parens pour disposer de leurs enfans.

Le conseil municipal de chaque ville procéderait, conjointement avec les officiers délégués à cet effet par le gouvernement, aux opérations du recrutement.

L'école serait suivant les localités, ou flottante ou placée à terre.

La lecture, l'écriture, le calcul y seraient enseignés par la méthode si prompte et si facile de l'enseignement mutuel.

Des réglemens particuliers détermineraient les exercices gymnastiques, nautiques, militaires, etc., auxquels les pupilles devraient se livrer.

Je laisse aux officiers de la marine, le soin de régler avec plus

de détails l'organisation intérieure et l'enseignement des écoles, de fixer le temps que les pupilles devront y passer avant d'*embarquer* et de déterminer les conditions qu'ils auront à remplir avant d'être incorporés dans les équipages. Il me suffit d'avoir indiqué l'idée première, d'autres pourront la développer.

Comme toutes les idées nouvelles, celle-ci, je dois m'y attendre, trouvera des contradicteurs; je vais tâcher d'aller au-devant des objections.

Convient-il, me dira-t-on d'abord, que le gouvernement prenne à sa charge un grand nombre d'enfans dont on ne peut connaître encore les dispositions physiques, ni le plus ou moins d'aptitude au métier de marin? . . .

Je réponds à cette observation, qu'il faut se donner des chances favorables en n'admettant dans les écoles des pupilles que des enfans bien conformés.

Cette précaution prise, on peut, en cavant au plus haut, espérer qu'il s'en trouvera à peine un sur cent qui soit impropre au service de la marine.

Ceux mêmes qui se trouveront dans ce cas, pourront encore être employés d'une manière utile, soit dans l'armée de terre, soit ailleurs.

On insiste et l'on dit :

Il faudra dépenser des sommes considérables pour l'entretien et l'éducation de vos pupilles qui ne rendront aucun service avant l'âge de vingt ans.

Cette objection est facile à détruire.

D'abord il faut savoir acheter un grand avantage au prix d'un léger sacrifice; or, l'effet de l'institution que je propose serait de préparer à la marine de l'État le plus brillant avenir.

Ensuite les adolescens peuvent, suivant M. Dupin (1), depuis 12 ans jusques à 17, produire une force utile égale à la moitié de celle que produisent les hommes faits. Ainsi les pupilles, pendant le cours de leur apprentissage, et avant d'être parvenus à l'âge viril, seraient déjà susceptibles de rendre de grands services. On

(1) Forces productives et commerciale de la France, tome 1er page 19.

pourrait d'ailleurs les employer, à bord, à une foule de travaux divers.

Enfin on aurait soin de constituer les écoles de telle manière que la simplicité de leur organisation la rendît peu dispendieuse.

Autre objection.

Où trouver un nombre de pupilles suffisant pour alimenter des écoles entretenues à grands frais et recruter l'armée navale? « Dans chaque arrondissement de la capitale, dit M. Dupin (1), » il existe un bureau de charité qui distribue des secours à do- » micile. En 1823, ces bureaux ont secourus 29,996 ménages; » 8,973 garçons ».

On trouve en outre, à Paris, un hôpital des enfans malades, un hospice des orphelins, etc., etc.

Des établissemens analogues sont fondés dans les provinces.

Ce rapide aperçu ne permet guère de douter que la ressource indiquée dans ce mémoire ne soit suffisante. Que l'on applique à la France entière le mode de recrutement proposé, et l'on trouvera certainement au sein des familles indigentes autant de pupilles que pourront en réclamer les besoins de la marine.

D'ailleurs les fils de marins seraient également admis dans les écoles, ce qui augmenterait les moyens de recrutement et par conséquent, l'espoir d'obtenir de bons choix et des résultats satisfaisans.

Après tout, si par impossible, ces ressources diverses ne pouvaient suffire, on enrôlerait des enfans trouvés. M. Dupin (2) nous apprend que l'administration des hôpitaux de Paris en a 1800 à sa charge, et que le nombre des enfans abandonnés en 1822, dans la capitale seulement, est de 19,791.

Un des effets de mon projet serait donc de diminuer les charges des différens établissemens de charité, et de leur laisser la faculté d'étendre leurs bienfaits sur un plus grand nombre d'individus.

Le système que vous attaquez, ajoutera-t-on, sans doute, tend à nationaliser la marine par le mouvement périodique de l'appel,

---

(1) Forces productives et commerciales de la France. Tome 1er, page 19.

(2) *Id.* Tome 2, page 238.

et votre projet ne permettrait plus d'arriver à ce but. Ma réponse à cette objection sera courte. Il faut nous créer une marine avant de songer à la nationaliser : or, le seul moyen de nous en former une est, je ne crains pas de l'affirmer, le mode de recrutement indiqué dans ce mémoire.

Mais vos pupilles n'étant attachés à la patrie par aucun lien de famille, seront toujours prêts à quitter la terre natale pour prendre du service à l'étranger.

Cette crainte est chimérique. Si nous traitons nos marins aussi bien que pourraient les traiter les étrangers, je ne vois point ce qui les provoquerait à la désertion. Ils seront attachés au sol qui les a vus naître, et par les liens de leur reconnaissance envers un gouvernement qui les aura adoptés, et par le sentiment du bien-être.

On m'adresse une dernière question à laquelle je vais répondre. En temps de paix, me dit-on, et lorsque les circonstances politiques ou financières ne permettent pas de tenir à la mer une escadre nombreuse, comment formerez-vous les pupilles à l'art de la navigation ?

Je ferai d'abord observer qu'il n'y a rien dans cette objection qui ne s'applique également aux équipages de lignes.

Mais je vais plus loin, et je soutiens que l'avantage est sous ce rapport, comme sous tous les autres, du côté de l'institution que je propose.

En effet, le gouvernement aurait sur les pupilles une autorité qu'il ne saurait s'arroger sur les soldats des équipages actuels.

Rien n'empêcherait, par exemple, qu'il ne fît naviguer un certain nombre d'entr'eux à bord des bâtimens du commerce.

Il est inutile d'ajouter qu'il faudrait toujours, dans ce cas, avoir soin de se réserver la faculté de les réclamer, dès qu'on le jugerait convenable.

J'ai répondu, je crois, à toutes les objections.

Quiconque sent l'importance de la marine et l'influence qu'elle ne peut manquer d'exercer sur la prospérité d'un état comme la France, doit rechercher les moyens de l'améliorer.

En me livrant à cette recherche, je me suis convaincu que l'on ne pourrait, sans danger, persister à suivre, pour le recrutement des équipages, le système à présent en vigueur. Plusieurs conversations que j'ai eues avec des officiers de marine, ont confirmé mes craintes à cet égard. Ces officiers m'ont avoué que les jeunes marins, amenés par la conscription sur nos vaisseaux, ne rendent, pour la plupart, d'autres services que ceux obtenus jadis des *soldats de garnison* embarqués sur les bâtimens de l'état; ces hommes recevaient un supplément de solde de trois francs par mois, quand ils *montaient dans les hunes*, etc.

L'état présent des choses, suivant moi, peut compromettre l'avenir de la marine française. Frappé des funestes conséquences d'un pareil système de recrutement, j'ai cherché le moyen de les prévenir.

Ce moyen est trouvé. Il n'est, il ne peut être que la formation des écoles de pupilles dont j'ai ci-dessus esquissé le plan. Le projet que je propose me paraît concilier les intérêts de l'armée navale avec les mœurs et les habitudes des français.

J'avais depuis longtemps jeté sur le papier les idées que je viens de développer. Mon intention n'était pas de les publier. Je voulais seulement les soumettre à l'examen des officiers de marine avec lesquels je suis lié, et appeler, sur un sujet d'une si haute importance, une discussion qui pût m'éclairer.

Un article inséré dans les Annales maritimes du mois de décembre dernier, m'a déterminé à mettre ce mémoire au jour.

Je transcris ici cet article. Le projet dont il fait mention a beaucoup d'analogie avec celui que je viens d'exposer.

« On va, dit-on, faire (en Angleterre), l'Essai d'un nouveau » mode d'éducation préparatoire pour les jeunes gens destinés au » service de la marine. Les individus, âgés de treize ans, au plus, » seront divisés en classes confiées à des hommes versés dans l'art » nautique qui leur enseigneront les premiers élémens et les exer- » ceront aux jeux gymnastiques. Il est pourvu par les réglemens de » l'établissement, à l'entretien actuel, à l'instruction et au sort » futur des élèves qui seront admis. Après huit mois d'épreuves,

» ils passeront au service actif; s'ils montrent peu d'aptitude, ils » seront renvoyés dans leurs foyers ».

(*Extrait du Galignanis Messenger*).

29 juin 1827.

Tâchons de devancer, ou du moins de suivre nos rivaux dans la voie des améliorations.

Cet écrit laisse sans doute bien des choses à désirer; cependant tout informe qu'il est, il contient quelques vues utiles et pourra faire naître des ouvrages moins imparfaits. Trouver un marin plus expérimenté, un écrivain plus habile, serait aisé; mais on n'en trouverait aucun qui fût, plus que moi, jaloux de la prospérité de la Marine et du bien-être des gens de mer.

Toulon, le 15 février 1828.

COLLOMBEL,

Capitaine au corps royal d'artillerie de Marine.

SUITE

DES SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES,

PAR M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE ALLIX.

(3me article.)

Je remarquai bientôt que la différence des portées entre les obusiers français et les obusiers prussiens, ne pouvait provenir que de la différence des angles sous lesquels l'obusier prussien et l'obusier français pouvaient être pointés. Après avoir mûrement médité la question, (toute l'armée criait à la trahison; mais c'était ignorance de la part des soldats), je conçus l'idée de faire construire des affûts en bois, en forme d'affûts de mortiers, nommés vulgairement *crapauds*, et au moyen desquels l'obusier français

pouvait être pointé sous l'angle de 45 dégrés. Ces obusiers ainsi montés lançaient leurs projectiles à plus de 1600 toises ; ces obus passaient par dessus la petite montagne de Mont-Plaisir où la batterie prussienne était établie, et allaient tomber à l'entrée de la vallée de St.-Imbert, où le camp prussien était établi : ce qui força les prussiens à changer la position de leur camp.

Ce fut ce fait qui commença ma réputation militaire. L'armée m'accorda un très-haut dégré d'estime pour avoir résolu le problême qui l'inquiétait depuis trois mois.

En même temps que l'armée française de la Moselle était campée sur les hauteurs de Sarrebruck, sur la gauche de la Sarre, en face de l'armée prussienne, campée sur la droite de cette même rivière, l'armée française avait son aile droite campée à Horneback, en face de deux ponts. Un assez grand nombre de combats eûrent lieu dans cette campagne. Ces combats n'étaient, à proprement parler, que des engagemens d'avant-garde, ces combats n'avaient qu'un but, et ce but était d'aguérir nos jeunes soldats. L'armée prussienne, quoique commandée par le roi de Prusse en personne, et, sous ses ordres, par le général Kalkreuth, n'osa jamais en venir à un engagement sérieux, qui, d'ailleurs, n'était pas dans le plan de campagne de l'armée de la Moselle. L'objet à remplir par cette armée française était de couvrir notre frontière de la Sarre. Enfin, l'armée de la Moselle était purement et simplement en défensive.

Pendant le même temps, les armées ennemies attaquaient la France tout à la fois, par les frontières du Nord, et par les frontières de l'Est. Les unes attaquèrent Valenciennes, Condé, Maubeuge, Bouchain, Avesnes, afin de s'en former une base de leurs lignes d'opérations sur Paris. Cette armée y employa toute la campagne de 1793 ; elle y épuisa toutes ses forces. Une autre armée ennemie attaquait l'Alsace dans le département du Bas-Rhin, et s'était emparé du Fort-Louis, établi sur une île dans le Rhin, et en même temps elle bloquait Landau. Cette armée occupait toute la basse Alsace jusqu'aux portes de Strasbourg : elle occupait Haguenau, Saverne ; ses avant-postes étaient aux portes

de Phalsbourg. Mais l'armée de la Moselle ne quitta point pendant ce temps ses camps de Sarrebruck et d'Hornebach.

Ce fut à la fin de cette campagne, où les armées françaises furent toujours en défensive, depuis Dunkerque jusqu'à Bâle, ainsi que sur toutes les autres frontières, que fut exécuté le premier beau mouvement stratégique de nos armées ; mouvement qui a servi de base à tous les beaux mouvemens stratégiques exécutés depuis. Et ce fut le général Hoche qui en fut l'auteur. Il vint prendre le commandement de la Moselle à la fin d'octobre 1793. Il avait fait son éducation militaire dans les gardes françaises, où il était sous-officier. Sa biographie est publiée. Je ne m'en occupe point ; mais je dois dire qu'il parvint en quelques mois du grade d'officier à celui de général en chef. C'est de lui qu'on peut dire avec vérité :

> .... Pour les âmes bien nées,
> La vertu n'attend pas le nombre des années.

Hoche était alors tout jeune : il n'avait pas 26 ans. Et cependant il comprit admirablement bien sa position militaire, et voici, très-exactement, le beau mouvement stratégique dont je dois compte à mes lecteurs.

L'armée française était campée derrière la rive gauche de la Sarre et de la Blize. Hoche commence par refouler l'armée prussienne, sur les différentes routes qui conduisent à Mayence. L'armée prussienne se centralise sur le beau champ de bataille de Kaiserlautern, et y reçoit la bataille connue sous ce nom, en novembre 1793. Cette bataille ne fut rien autre chose qu'une canonnade qui dura deux jours. Cette canonnade fut en grand, ce que celle de Valmy fut en petit. L'intention du général Hoche n'était pas d'engager une bataille, mais seulement de donner une bonne leçon à l'armée prussienne, pour l'empêcher de le suivre dans le mouvement stratégique qui formait la base de son plan de campagne.

Le deuxième jour, au soir, et à la nuit, le général Hoche commande la retraite comme s'il avait été battu, et il était victorieux ; marche par Deux-Ponts, Tripstadt, Pirmasens, sur Bitche et delà, où il centralise toutes ses forces, il marche avec non moins de

rapidité aux sources de la Lautern; il s'établit entre Landau et l'armée autrichienne, qui occupait l'Alsace; et cette armée autrichienne fut battue sans avoir la faculté de tirer un coup de fusil.

C'est ainsi que par un mouvement stratégique semblable, Turenne chassa les autrichiens de l'Alsace. Alors les autrichiens étaient commandés par Montécuculli, habile adversaire de Turenne. Toute la science de la guerre est dans l'habileté de ces mouvemens stratégiques. Que les militaires méditent avec soin les mouvemens stratégiques d'Annibal, de César dans sa guerre des gaules, de Frédéric-le-Grand, et surtout ceux de Napoléon.

Jusqu'à lui il y avait bien quelques exemples de l'importance de ces mouvemens, mais ces exemples ne formaient point de principes. Napoléon seul les a établis d'une manière irrécusable. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire son histoire : elle est si féconde en faits que tout doute doit disparaître.

J'aurai si souvent occasion de faire connaître ces faits que je ne dois pas ici anticiper sur les dates.

Par une conséquence forcée de ce beau mouvement stratégique du général Hoche, l'armée prussienne fut refoulée jusque sous Mayence, et l'armée autrichienne, chassée de l'Alsace, et refoulée sous Manheim et sur la rive droite du Rhin.

Landau fut débloqué et le Fort-Louis fut restitué par l'armée autrichienne à l'armée française.

A cette époque Pichegru préludait déjà à sa trahison. Il commandait alors l'armée du Rhin : mais, je le répète, je ne veux pas anticiper sur les dates. Il ne voulut contribuer en rien aux grandes opérations militaires de ce temps là. Cependant il commandait une armée de 50,000 français, tous dévoués à la défense de nos frontières. Pichegru trahissait déjà ! Il en a subi la peine. Je le répète encore une fois, je n'anticipe point sur les dates.

Les armées françaises, après l'immortelle opération militaire dont je viens de parler, prirent leurs quartiers d'hiver. L'armée de la Moselle dans le Hunds-Ruck, et l'armée du Rhin sur la Queisch, en avant de Landau. Dans ce temps-là l'armée autrichienne du Nord, dont la base d'opération était à Bruxelles, et oc-

occupait, comme je l'ai déjà dit, les forteresses de Condé, Valencienne et Avesnes. Cette armée ennemie menaçait en même temps les forteresses de Cambrai, Douai, Mézières, Charleville et Bouchain; forteresses où l'armée ennemie se proposait d'établir une nouvelle base de sa ligne d'opération sur Paris.

Ce fut une très-grande faute militaire de la part de l'armée ennemie, que d'avoir épuisé sa campagne de 1793, à faire le siége des places dont je viens de parler. Frédéric-le-Grand disait qu'il connaissait cent manières d'entrer militairement en France, mais qu'il n'en connaissait aucune pour en sortir. Frédéric-le-Grand avait raison. Il a fallu toute la corruption morale et politique des français en 1814 et 1815, pour que les armées ennemies envahissantes aient pu en sortir et faire subir à la France le joug de la conquête.

Je démontrerai bientôt cette vérité incontestable, elle appartient à l'histoire de ma patrie.

Je reviens à mes souvenirs. Au commencement de la campagne de 1794, l'exaltation de l'opinion publique, créée par les dangers dont la France était menacée, créa quatorze armées qui comptaient dans leurs rangs au-delà de 1,200,000 soldats. Ce fut sans contredit la plus belle époque de notre guerre. Rien ne peut être comparé à ce beau mouvement politique et militaire; mouvement où toute la France valide prit les armes par un assentiment universel. Cet assentiment sauva la France de l'invasion ennemie qui la menaçait alors. Je le dis, parce que le fait est constant et bien constaté dans l'histoire. Ce fut ce grand mouvement politique et militaire qui a été le principe et la cause du triomphe de la révolution française.

Que les ignorans accusent cette époque d'anarchie! personne ne le croira. Aussi Napoléon, après l'événement du 18 brumaire, publia-t-il dans sa première proclamation, et immédiatement après le 18 brumaire, que depuis long-temps la France n'avait eu d'autre gouvernement sérieux que celui de la Convention Nationale, et le général Buonaparte s'entendait en fait de gouvernement. J'ajoute, moi, qu'on ne fait pas des révolutions, telles que la révolution française, à l'eau de rose, ni au bain marie.

Le fait est incontestable que la vigueur du gouvernement de la Convention Nationale sauva la France de l'invasion des armées étrangères, et par une conséquence obligée et nécessaire, la France a eu le temps de préparer ces belles lois qui nous gouverneront long-temps. Sans cette vigueur de la Convention Nationale, la France retombait à l'instant sous l'empire des Goths, des Visigoths, des Huns et de tous les barbares du Nord et de l'Orient. Oublions toutes les horreurs qui furent commises, mais n'oublions jamais le bienfait que la Convention Nationale rendit à la France en cette grave circonstance.

La France était menacée et en partie envahie : il fallait donc la sauver à tout prix, même par le sang de ses propres enfans. Il est préférable que quelques-uns périssent, à ce que tout un peuple soit anéanti. Ce n'était seulement pas le principe des juifs, c'était aussi le principe de Frédéric-le-Grand.

La Convention Nationale remplit dignement ce grand devoir, même par le sang de ses enfans les plus chéris.

Le duc de Brunswick a reçu à la bataille d'Iéna le prix de son insensée proclamation, et son fils le duc d'Oels a reçu la même récompense à la bataille de Waterloo.

Je rentre dans les faits militaires.

Pendant que la France était ainsi menacée sur tous les points de ses frontières, cette si belle France assurait ses moyens de défense. C'est dans l'hiver de 1793 à 1794 que surgirent de son sein ces 14 belles armées qui la sauvèrent de l'invasion ennemie. Honneur immortel à l'auteur inconnu de cette grande et vaste conception militaire. Cette conception, on n'en pourrait trouver, je pense, une égale chez aucun peuple du monde.

Tout annonce que ce fut Guibert, l'auteur immortel de l'ordonnance des manœuvres militaires de l'infanterie française qui l'a conçue le premier. Sur cela, malgré de nombreuses et minutieuses recherches dans les bureaux du ministre de la guerre, je n'ai pas assez de données politiques pour rien affirmer, rien confirmer à cet égard.

La campagne de 1794 ne fut heureuse que par suite du principe posé par le général Hoche dans la campagne précédente, où

Hoche montra le premier, par le fait, la grandeur des mouvemens stratégiques et leur inévitable résultat. Hoche, à la fin de la campagne de 1793 manœuvra avec un admirable talent, entre la Moselle et le Rhin, et chassa l'armée prussienne et l'armée autrichienne de nos frontières de la Moselle et du Rhin. La France, par suite de cette belle manœuvre, ou plutôt par suite de ce beau mouvement stratégique, n'eut plus rien à craindre sur ses frontières de l'Est et du Nord.

La campagne de 1794 s'annonça par un autre mouvement stratégique non moins bon. Ce fut le maréchal Jourdan qui en fut l'auteur.

Le maréchal Jourdan vint à cette époque prendre le commandement de l'armée de la Moselle, dans le printemps de l'année 1794. Il prit son quartier-général à Sarre-Louis. Toute l'armée de la Moselle était cantonnée depuis Sarre-Louis jusqu'aux Vosges, et avait ses cantonnemens d'hiver dans le Hunt-Ruck, à Kaiserlautern, Alzey et Creuzenach, etc. Le maréchal Jourdan ayant arrêté son plan de campagne, rappelle à lui, sur Sarre-Louis, toute l'armée de la Moselle, ne laisse dans les cantonnemens que les cadres des corps pour servir de noyaux à une nouvelle armée de la Moselle, et il marche ensuite par sa gauche, par Bouzonville, Thionville, Longwy, sur Maubeuge et Charleroi, et vient donner cette belle bataille de Fleurus, où il fut beaucoup plus grand que ne le fut dans une autre bataille sur le même terrain, le maréchal de Luxembourg; car, à la haute science du mouvement stratégique, il joignit l'habileté des manœuvres sur le terrain. Le maréchal Jourdan fut plus grand dans cette occasion que ne le fut Frédéric-le-Grand à la bataille de Leuthen. Gloire immortelle au maréchal Jourdan; la bataille de Fleurus suffit seule à sa gloire, et il y a beaucoup d'autres titres, ne fusse que sa loi sur la conscription, à qui la France devra tôt ou tard son indépendance absolue.

Mais je m'aperçois toujours que j'anticipe sur l'avenir. Il faut donc que j'en revienne encore une fois à mon sujet.

La conséquence de la bataille de Fleurus, en 1794, fut le refoulement de toutes les armées ennemies au-delà du Rhin. Il faut

pourtant convenir qu'on y mit trop de lenteur. La marche ne fut ni assez hardie, ni assez audacieuse. *Audaces fortuna juvat.* L'armée de Jourdan s'arrêta trop long-temps sur les bords de la Meuse. Alors elle devait suivre, l'épée dans les reins, l'armée fugitive autrichienne; mais ceci pouvait provenir d'autres considérations militaires dans lesquelles je dois entrer.

Les conseils du ministère français n'ont jamais rien entendu aux mouvemens stratégiques. Cela est démontré par une foule de faits. Ce n'est pas ma faute : ce n'est pas moi qui les ai formés, et je ne suis pas leur père. Mais en 1794, la plus fausse direction avait été donnée à l'armée du Nord, commandée par le général Pichegru. Le principe d'un bon mouvement stratégique voulait qu'il marchât par sa droite et vînt appuyer le maréchal Jourdan à la bataille de Fleurus, et que l'armée de Pichegru et celle de Jourdan n'eussent qu'une même ligne d'opération. Mais des motifs que je ne puis m'expliquer, même encore aujourd'hui, firent mouvoir ces deux armées sur deux lignes d'opération parallèles. Ce fut-là la plus grande faute que l'on put commettre alors. Si cette faute n'eut pas été commise, ou autrement, si les deux armées de Pichegru et de Jourdan eussent été réunies sur la même ligne d'opération, il était impossible aux armées ennemies de s'embarquer et de repasser le Rhin. Les troupes hollandaises et anglaises eussent été acculées à l'Escaut et au littoral de la mer : il ne restait aucun moyen de salut pour elles. D'un autre côté, les troupes allemandes eussent été acculées au Rhin, que certainement elles n'auraient pas repassé.

Si ce résultat n'a pas eu lieu, ce n'est pas la faute, bien certainement, du maréchal Jourdan, qui comprenait très-bien le problême à résoudre, et qu'il aurait résolu, sans la fausse direction donnée par les écrivains du ministère d'alors, à l'armée de Pichegru.

Et il faut observer, la chose est essentielle, que, dans la campagne de 1793, le général Pichegru fit la même faute qu'il fit à l'armée du Nord de 1794. En 1793, le général Pichegru commandait l'armée du Rhin. Il ne contribua en rien à l'évacuation de l'Alsace, et il avait 60,000 hommes sous ses ordres. En 1794, il

commandait l'armée du Nord, composée de près de 100,000 hommes, et il ne contribua en rien à cette belle campagne qui a éloigné les ennemis de nos frontières. Je le répète : il préludait à la trahison. J'en donnerai des preuves plus tard.

Cette campagne de 1794 est sans contredit la plus belle de nos armées françaises, tant par ses résultats que par ses causes.

L'armée de la Moselle avait rempli ses cadres par 60,000 conscrits arrivés des départemens de l'Ouest : la Bretagne, le Poitou, la basse Normandie les avaient fournis.

Pendant que le maréchal Jourdan exécutait ce grand mouvement stratégique, qui refoula les armées ennemies de la France, d'abord derrière la Meuse, ensuite derrière la Roër, et plus tard derrière le Rhin ; malgré la fausse direction donnée à l'armée de Pichegru, un événement important se fit remarquer. Je dois d'abord le faire connaître ici : 600,000 français arrivèrent sur les frontières du Nord et de l'Est de la France. Ils étaient à peine vêtus, habillés et armés, qu'ils étaient déjà soldats. L'angle d'attaque était de Paris sur Coblentz, foyer de l'émigration. C'était Coblentz qui était le quartier-général de tous les émigrés. C'était d'abord ce point qu'il fallait détruire ; il le fut.

L'armée française de la Moselle fit un beau mouvement stratégique dans cette circonstance. Elle n'était composée que de conscrits; je n'avais alors que 25 ans, et j'étais peut-être le plus ancien soldat de l'armée. La droite de cette armée, commandée par le général Ambert, occupait le champ de bataille de Kaïserlautern ; c'était le général Moreaux qui commandait cette armée, forte d'environ 60,000 hommes ; non pas ce général Moreau qui eut les deux jambes emportées devant Dresde, la veille de la bataille de ce nom. Celui dont je parle était de Sedan : on l'appelait à l'armée *Moreaux des Ardennes*, par opposition au *Moreau breton*. Moreaux des Ardennes avait fait la guerre de l'indépendance de l'Amérique du Nord, sous les ordres du général La Fayette, d'abord comme simple soldat. Il devint ensuite sous-officier, mais une blessure à la jambe le força alors de quitter le service. Retiré à Sedan, la guerre de la révolution le porta au commande-

ment en chef de l'armée de la Moselle, et ce fut lui qui exécuta le grand mouvement stratégique dont je m'occupe.

L'armée de la Moselle commandée par Jourdan, et l'armée des Ardennes, commandée par Charbonnier, réunies, prirent alors le nom d'armée de Sambre et Meuse, et ce fut sous cette dénomination que cette armée remporta ces grandes victoires qui signalèrent cette campagne mémorable.

En même temps que l'armée de Sambre et Meuse exécutait avec tant d'audace sa marche sur la Meuse, et qu'elle s'emparait de toutes les forteresses qui y sont assises, comme Charleroi, Namur, Huy et Maëstricht, le général Moreaux rappelle à lui, derrière la Sarre, la nouvelle armée de la Moselle, toute composée de conscrits. Mais avant d'exécuter ce mouvement rétrograde, il avait marché avec toute son armée, de Sarreguemines, par Bitche, Pyrmasens et Tripstadt, sur Kaïserlautern. Ce grand mouvement militaire avait deux buts : le premier était de rallier à l'armée de la Moselle la division Ambert, campée sur le plateau de Kaïserlautern; le second, était de contenir par cette démonstration l'armée prussienne établie dans les environs d'Alzey. Ces deux effets étant produits, le général Moreaux se retire par des marches forcées de Kaïserlautern, par Tripstadt et Pyrmasens sur Bitche, d'où, en marchant par sa gauche, il se porte avec toute son armée sur la Moselle; campe en arrière de Thionville, appuyant sa droite à la Moselle et sa gauche à Hayange. Que les militaires étudient avec soin ce grand mouvement stratégique, qui avait pour objet de former les jeunes soldats de l'armée de la Moselle aux marches militaires, de tromper l'armée prussienne sur les véritables intentions de l'armée française, et de placer, l'armée de la Moselle dans une position à pouvoir soutenir au besoin le mouvement stratégique du général Jourdan sur la Meuse.

A mon avis, rien ne fut plus sublime que cette combinaison militaire, et jamais combinaison militaire ne fut plus habilement exécutée. Le lecteur doit toujours se souvenir que les armées françaises n'étaient alors composées que de conscrits; cependant pas une seule faute militaire ne fut commise.

Si Pichegru, commandant l'armée du Nord, eut manœuvré

avec la même habileté que le général Moreaux, commandant l'armée de la Moselle; s'il eut manœuvré par sa droite comme le général Moreaux des Ardennes manœuvrait par sa gauche; et si pour tout dire, en un mot, il eut dirigé son mouvement stratégique sur Bruxelles, au lieu de le diriger comme il le fit sur Anvers, ç'en eut été fait de toutes les armées de la coalition; pas un seul ennemi n'eut échappé.

Je dois encore le dire une fois, Pichegru préludait à la trahison. Après quelques jours de repos dans le camp de Thionville, l'armée de la Moselle marcha par Sierck, sur Trèves, dont elle s'empara sans résistance. Cette armée de la Moselle, pendant que le général Jourdan établissait sur la Meuse sa nouvelle ligne d'opération militaire par l'occupation de Namur, Huy et Maëstricht; cette armée de la Moselle, dis-je, resta campée pendant un mois environ, sur les hauteurs en avant de Trèves, à droite et à gauche de la Moselle; deux divisions de cette armée observaient pendant ce temps-là Luxembourg occupé par 13,000 autrichiens. L'une de ces divisions occupait Grevenmakeren, sur la route de Trèves à Luxembourg. Cette division était commandée par le lieutenant-général Vincent, qui avait pour chef d'état-major, l'adjudant-général Molitor, aujourd'hui maréchal de France. L'autre division, commandée par le général Desjardins, occupait Arlon, où le général Sorbier, alors capitaine, avait commencé son illustration militaire dans la campagne précédente.

La nouvelle base d'opération militaire du général Jourdan étant bien établie sur la Meuse, l'armée de Sambre et Meuse marcha sur la Roër où elle donna contre l'armée autrichienne la bataille de ce nom. La bataille de la Roër, non moins belle, non moins savante, que la bataille de Fleurus. Pendant ce mouvement d'attaque du général Jourdan, l'armée de la Moselle quitta son camp de Trèves et marcha en appuyant sa gauche à la Moselle, directement sur Mayence. L'armée prussienne qui occupait Hunt-Ruck, fut obligée, par ce beau mouvement stratégique, de faire un changement de front à gauche et de venir camper sur les hauteurs en arrière de Kreutznach, ville qu'elle occupait par son avant-garde. Cette avant-garde, qui, forcée à la retraite, commit

la faute de se placer en arrière de cette ville, en appuyant sa droite à la rivière de la Nach. Je commandais alors l'artillerie de l'armée de la Moselle, en l'absence de mon général.

Son nom ne mérite pas d'être nommé.

Je reconnus, le premier, la faute de l'avant-garde prussienne, et aussitôt je portais trois compagnies d'artillerie sur le flanc droit de cette avant-garde, que mes batteries dispersèrent dans un seul moment; mes boulets la traversaient depuis son flanc droit jusqu'à son flanc gauche, car, son flanc droit n'était séparé de mes batteries que par la rivière qui a tout au plus, en ce point, 15 toises de largeur.

L'armée prussienne fut obligée de faire un nouveau changement de front. Elle se retira derrière Bingen et occupa le beau champ de bataille d'Ingelhem. Pendant ce temps-là l'armée de la Moselle continuait ses mouvemens stratégiques entre la Moselle et la Nach, et elle marcha par la rive gauche de cette rivière sur Bingen, dont elle s'empara sans résistance. L'armée prussienne, séparée par ce beau mouvement stratégique des armées ennemies du Nord, et informée de la retraite de ces armées, derrière et à la droite du Rhin, n'osa pas recevoir la bataille que l'armée de la Moselle lui préparait. Elle se retira sur Mayence et passa le Rhin à Montback, où elle avait ses ponts. Mais le général Kalkreuth, commandant l'armée prussienne, envoya un colonel, son aide-de-camp, vers le général Moreaux, alors à Bingen, avec toute l'armée de la Moselle. Le général Kalkreuth demandait, en suppliant, la paix entre la république française et la Prusse. Le général Moreaux envoya son aide-de-camp à Paris. Ce colonel avait des pleins pouvoirs pour faire la paix. Tel fut l'origine de la paix de l'an 3, entre la république française et la Prusse, qui fut signée à Bâle, par Barthélemy et les ambassadeurs prussiens, au commencement de 1795, où, ce qui est la même chose, au commencement de l'an 3.

Les mouvemens stratégiques des deux campagnes de 1793 et 1794 furent ce que la France avait vu jusqu'alors de plus parfait. Ce fut Carnot qui en fut l'auteur. Ce fut Carnot, cet homme simple, et modeste, d'un haut talent, et depuis mort proscrit, qui,

pour me servir de l'expression reçue, organisa la victoire. Ce fut Carnot enfin qui dirigea ces deux belles campagnes. Seules elles suffiraient pour immortaliser les soldats français, au milieu de tous les bouleversements politiques. Carnot, seul, dans son cabinet calculait avec une exactitude extrême toutes les combinaisons des mouvemens stratégiques. Il ne fit pas une seule faute. Mais aussi il n'était pas toujours le maître de faire tout ce qu'il voulait. Je me contente de dire qu'un jour la France élévera des autels à ce grand homme, mort pauvre dans les bras de l'une de ses filles qui ne l'a jamais abandonné, qui n'a jamais déserté les malheurs de son père. Ce grand homme est mort à Magdebourg dans la proscription; et ses enfâns sont en France dans le besoin.

Honte! honte!!! honte éternelle à celui de nos ministères qui a proscrit ce grand citoyen au déclin de sa vie.

Pour faire bien sentir toute la grandeur des mouvements stratégiques des campagnes de 1793 et 1794, il faut d'abord que je revienne sur la campagne de 1792. Si j'y reviens, c'est pour bien faire comprendre à mes lecteurs les fautes si graves qui furent alors commises. Je dois néanmoins prévenir mes lecteurs que ces fautes étaient sans doute plutôt le résultat de notre position politique à l'égard des armées envahissantes, que de ceux qui donnaient la direction principale aux armées françaises.

En 1792, et au mois d'août, le Nord et l'Est de la France furent attaqués par trois armées envahissantes. L'une de ces trois armées avait sa base d'opération à Bruxelles, et sa ligne d'opération était sur Paris, par Cambrai. La seconde armée avait pour base de sa ligne d'opération, Mayence, par Luxembourg. Cette seconde armée était l'armée prussienne. La troisième avait pour base de sa ligne d'opération la ville de Manheim, et sa ligne d'opération sur Strasbourg; jamais conception militaire ne fut plus maladroite. Aussi la France se sauva-t-elle, par d'autres combinaisons, de l'invasion qui la menaçait. D'un côté le général Kellermann était campé derrière Metz sur le beau champ de bataille de Frascati; le général Kellermann, depuis duc de Valmi, fit une faute grave dans la circonstance, et cette faute consistait en ce qu'il ne marcha pas aussitôt par sa gauche pour aller couper la ligne d'opération de l'armée

prussienne, entre Longwi et Verdun. Le général Kellermann devait s'établir à l'instant derrière la Meuse; il aurait, par ce mouvement si simple, anéanti à l'instant la ligne d'opération de l'armée prussienne. La fatalité voulut qu'il n'en fut pas ainsi, c'est ce qui donna lieu à ce beau mouvement stratégique, par lequel l'armée de la Moselle commandée par Kellermann, se retira de Metz par Toul, Barre-sur-Ornain, et Vitry-le-Français au camp de la Lune, où elle reçut cette bataille connue sous le nom de la bataille de Valmi, et qui força l'armée prussienne à une prompte retraite.

Indépendamment des 3 armées ennemies dont je viens de parler, il en existait encore une autre qui avait sa base d'opération à Anvers. Cette dernière avait sa ligne d'opération sur Dunkerque par Ostende, Bruges, Nienport, Courtrai et Menin. Cette armée était composée d'anglais, et de hollandais, d'hanovriens, etc. Cette dispersion des forces ennemies sur le contour de nos frontières permit alors au mois de septembre 1792, que le général Dumouriez, commandant l'armée française du Nord, put exécuter un mouvement stratégique aussi sublime que celui du grand Frédéric dans la guerre de 7 ans; lorsque ce prince marcha de Rosbach sur Leuthen. Ces deux mouvemens sont exactement de même nature, avec cette différence, néanmoins, que celui de Dumouriez, fut exécuté avec une précision beaucoup plus grande, et avec plus de célérité que celui de Frédéric.

Dumouriez commença par rassembler toutes ses forces dispersées sur l'Escaut et la Scarpe dans les environs de Valenciennes et de Bouchain, et ses forces étant réunies, il marcha par sa droite par Rethel, le Mazarin, par Sedan, Philippeville, par Rheims, et Chalons-sur-Marne, et vint prendre position à Grand-Pré, ayant à sa droite l'armée de Kellermann. La réunion de ces deux armées détruisit dans l'armée prussienne tout espoir d'invasion, et l'armée prussienne poursuivie par l'armée de la Moselle, se retira précipitamment derrière la Sarre et la Moselle, dans les environs de Trèves. Elle y établit son camp sur la Montagne Verte, au confluent des deux rivières.

Le mouvement stratégique de Dumouriez avait laissé nos fron-

tières du Nord formées par la Sambre, par l'Escaut, par la Scarpe tout-à-fait découvertes : Mais dès que l'armée prussienne eut abandonné son projet, et qu'elle se fut déterminé à la retraite, Dumouriez marche aussitôt du camp de Grand-Pré par sa gauche, et va donner aux armées ennemies sous les murs de Tournay, cette belle bataille de Jemmapes qui fut la première bataille rangée de notre guerre de la révolution.

Dumouriez fut depuis un traître. Mais il n'en est pas moins vrai que ses deux mouvemens qui, combinés avec celui du général Kellermann, sauvèrent alors la France de l'invasion qui la menaçait, furent d'un haut talent militaire, et une savante combinaison.

Je viens de dire que Dumouriez fut depuis un traître, je dois d'abord établir la vérité de cette proposition.

La bataille de Jemmapes avait ouvert la Belgique aux armées françaises, celle de Dumouriez s'était portée sur la Meuse à Liège, et à Maëtricht ; l'hiver se passa à tenter l'occupation des forteresses situées sur cette rivière. Ces tentatives d'ailleurs mal combinées ne réussirent point. Cependant l'armée de Dumouriez était dans la position la plus favorable. Elle était au centre de toutes les forces ennemies. Elle pouvait attaquer par sa gauche les forces anglaises, et hollandaises, adossées vers Anvers et Ostende, au littoral de la mer, et par sa droite les forces autrichiennes qui occupait les environs d'Aix-la-Chapelle. Si la défaite de ces armées ennemies, n'eut pas lieu dans cette circonstance, c'est que Dumouriez préludait déjà la trahison dont il s'est depuis rendu coupable.

L'armée autrichienne était comme je viens de le dire, cantonnée dans les environs d'Aix la-Chapelle. Cette armée ennemie était commandée par le général autrichien Cobourg. Ce général réunit son armée au printemps de 1793, et marche à Liège sur l'armée de Dumouriez ; livre à cette armée française une bataille que celle-ci perdit, par suite d'une convention secrète existante dès lors entre Dumouriez et Cobourg.

Le projet secret de Dumouriez était de mettre sur le trône de la France la famille d'Orléans ; trône devenu vaquant de fait par la mort de Louis XVI, la perte concertée de la bataille dont je viens de parler fut la retraite de l'armée française sur l'Escaut vers Va-

lenciennes et Condé. Un incident, fort extraordinaire dans les annales militaires, détruisit tout-à-coup la combinaison de Dumouriez et de Cobourg.

Le projet arrêté entre ces deux généraux était de marcher directement de l'Escaut et de la Sambre sur Paris. Par la convention existante entre Dumouriez et Cobourg, c'eût été l'armée française qui aurait formé l'avant-garde, et l'armée autrichienne de Cobourg, qui aurait formé la ligne de bataille et la réserve. Jamais trahison ne fut plus grande; car, par cette trahison, Dumouriez livrait l'armée qu'il commandait à la discrétion de l'armée autrichienne. Dès ce moment la France était conquise.

M........ en a fait autant plus tard; mais je le répète, je ne dois pas anticiper ni sur les dates, ni sur les événemens.

La trahison de Dumouriez fut sans résultat, et en voici la véritable cause.

Davoust, depuis prince d'Eckmül, si connu par l'énergie de son caractère et par sa consciencieuse probité militaire, commandait alors un bataillon de volontaires du département de l'Yonne. Ce bataillon était en garnison à Condé à l'époque dont je parle. Dumouriez connaissait très-bien l'énergie de Davoust et la confiance qu'il inspirait à ses soldats. Les conditions des conventions secrètes entre Cobourg et Dumouriez étaient que les forteresses de Condé, de Valenciennes, et de Bouchain, seraient d'abord livrées à l'armée autrichienne pour lui servir de base de ligne d'opération sur Paris. En conséquence, Dumouriez ordonna que le bataillon de l'Yonne, commandé par Davoust, se retirerait de Condé sur Valenciennes par la gauche du canal de Valenciennes à Condé, et le même jour Dumouriez allait de Valenciennes à Condé en suivant la rive opposée du canal. La trahison de Dumouriez était déjà connue dans l'armée. Davoust fit arrêter son bataillon, commande feu sur Dumouriez, qui allait livrer Condé à l'ennemi. Dumouriez n'eut que le temps de se réfugier précipitamment au milieu de l'armée autrichienne. Et ce fut par ce hasard tout simple, *mais aussi* d'une grande énergie militaire, que la France fut alors préservée de l'invasion qui la menaçait, et des conséquences obligées de la trahison de Dumouriez.

La trahison de Dumouriez échoua donc !! Elle échoua par la seule énergie du chef de bataillon Davoust. Ce seul fait d'armes lui assurerait l'immortalité, s'il n'avait pas d'ailleurs autant de droit qu'il en a à cette immortalité. Son énergie contre son propre général en chef, sauva alors la France de l'invasion ennemie ; tant il vrai qu'il n'est pas toujours facile de trahir son pays et les troupes confiées par l'état à l'un de ses généraux en chef.

Cette époque de 1793 était bien désastreuse pour la France. L'histoire recueillera, et elle a déjà fait mention de tous les désordres de cette époque ; le plus grand de tous fut la trahison de Dumouriez. C'est cette trahison qui obligea la Convention Nationale à organiser cet infâme tribunal révolutionnaire dont la mémoire ne sera jamais assez flétrie ; mais cette organisation n'en était pas moins la conséquence forcée de la trahison de Dumouriez. En morale comme en politique, la première de toutes les lois, c'est le salut du peuple. *Prima lex salus populi*; presque tous mes amis d'enfance périrent dans cette crise politique. Ils périrent ainsi que Louis XVI, sous la force des choses. Moi-même j'étais destiné au même sort, et si je vis encore, je le dois à la grandeur d'âme de mon général en chef, le général Moreaux, qui ne voulut jamais obéir à l'ordre qu'il avait reçu de me faire arrêter et conduire au tribunal du Fouquier-Tinville.

Ce fut vers cette époque du printemps de 1793 que l'on remarqua, pour la première fois, que le matériel de l artillerie Gribeauval ne satisfaisait point à tous les besoins de la guerre. Ces besoins se faisant sentir de plus en plus, le gouvernement créa une petite académie d'artillerie sous la dénomination de comité d'artillerie : elle n'a jamais été composée, jusqu'à ce jour, que de véritables ÉTEIGNOIRS. C'est l'obscurantisme dans toute sa clarté. Cette institution avait pour but de donner au matériel de la guerre toute la perfection possible ! Qu'a produit cette institution ? Rien du tout ! Absolument rien du tout. Et l'artillerie française est aujourd'hui dans un état beaucoup plus imparfait qu'elle ne l'était en 1793. Alors il y avait un système complet : aujourd'hui il n'existe plus de système.

Il y a des gens à qui l'on peut appliquer avec juste raison la sanglante épigramme de Piron contre ses critiques.

Que fait le bouc en si joli bercail?
Y plairait-il? Penserait-il plaire?
Non!!!! c'est l'eunuque au milieu d'un sérail:
Il n'y fait rien, et nuit à qui veut faire.

Et si l'artillerie française a obtenu pendant notre si longue guerre, de si grands succès sur les champs de batailles, la chose est arrivée malgré le comité d'artillerie lui-même. Ce DÉPLORABLE comité a fait, et fait encore tous ses efforts, pour arrêter même aujourd'hui l'instruction dans les écoles d'artillerie. Il prétend, c'est un bruit généralement répandu, que les officiers d'artillerie ne devaient pas s'occuper de la science de leur métier, et *qu'ils* devaient le laisser faire. Enfin, il leur défend, assure-t-on, d'écrire sur les questions en discussion, et surtout de faire connaître leur opinion sur la question existante entre son système anglais et le mien.

L'institution d'un comité d'artillerie en France, à l'époque dont je parle, était le résultat des circonstances politiques où la France se trouvait alors placée. Le premier inspecteur de cette arme, le général Gribeauval, était mort quelques années auparavant. Il n'avait pas été remplacé, sans doute, tant par l'effet des circonstances que par le désordre occasionné dans l'armée, par suite de l'émigration de presque tous les officiers d'artillerie. On crut donc que ce haut emploi pouvait être suppléé par un comité qui en remplirait les fonctions, en quoi l'on commit une erreur fort grave, erreur prouvée, et démontrée par son inaction depuis son existence, c'est-à-dire, depuis 35 ans.

Mais je dois encore revenir sur les fautes de stratégie commises par les armées françaises dans la campagne de 1792. Lorsque l'armée prussienne pénétrait en Champagne par Longwy et Verdun, les principes stratégiques voulaient que l'armée du Rhin commandée par Custines, manœuvrât par sa gauche, et vînt appuyer et soutenir l'armée de Kellermann sur la Meuse, comme l'armée de Dumouriez, en marchant par sa droite, est venue soutenir et ap-

puyer l'armée de la Moselle dans les plaines de la Champagne. Ces trois armées manœuvrant de concert auraient fait payer cher à l'armée prussienne sa tentative d'invasion, et il est certain que l'armée prussienne aurait été anéantie avant qu'elle eût pu repasser le Rhin. Mais Custines, au lieu de faire ce mouvement commandé par la nature des choses, fait une pointe sur Mayence en partant de la basse Alsace. Mayence ouvrit les portes sans coup-férir : de Mayence, Custines fit une seconde pointe par Francfort, sur Hanau. Attaqué près de Francfort par les troupes hessoises, il fut obligé de penser à sa retraite, sur Mayence. Ce mouvement fort heureusement exécuté par la faute commise par les hessois. Ils auraient dû venir s'établir sur la rive droite de la Nida entre Francfort et Mayence. Ils y auraient coupé toute retraite aux troupes de Custines. Cela n'eut pas lieu dans cette circonstances, Custines fut plus heureux que sage et habile général.

Un autre danger bien plus grave le menaçait encore : si l'armée prussienne avait été mieux commandée qu'elle ne l'était à l'époque dont je m'occupe, ce danger était inévitable.

L'armée de Kellermann avait marché par sa gauche du camp de la Lune à *Somme-Suip*, entre le camp de Lune, et de Rheims. Elle y était dans les derniers jours de septembre 1792, campée en face de l'armée prussienne. C'est au camp de *Somme-Suip* (1) que l'on apprit l'occupation de Mayence par Custines, et ce fut au même camp que l'on apprit en même temps la marche rétrograde de l'armée prussienne. L'occupation de Mayence dut avoir une grande part à la retraite de cette armée. Mayence était la base de la ligne d'opération, et cette base perdue, l'armée prussienne était tout-à-fait en l'air. Si à cette époque l'armée prussienne eût connu les véritables principes stratégiques; elle eût marché avec vigueur par sa gauche, et ce fut portée à marche forcée par Kaïserlautern, sur Manheim dont elle se fut faite une nouvelle base d'opération. Elle eut enveloppé dans Mayence toute l'armée de Custines qui, n'ayant pas eu, nécessairement, le temps d'approvisionner cette place, se fut trouvée dans la nécessité de mettre bas

(1) J'y étais. (*Note de l'auteur.*)

les armes. Dans l'hypothèse que j'indique ici, l'armée prussienne aurait eu une base solide de ligne d'opération dans la ville de Manheim, et elle se fut trouvée au centre des armées de Custines et de Kellermann : elle aurait facilement contenu celle de Kellermann dans les défilés des Vosges, pendant tout le temps qui lui aurait été nécessaire pour forcer Mayence.

Mais au lieu de faire le mouvement stratégique dont je viens de parler, l'armée prussienne se retire par Luxembourg, sur Trèves, et vient camper et perdre son temps sur les hauteurs qui dominent cette ville, au confluent et derrière la Sarre et la Moselle.

Pendant ce temps-là, l'armée de Kellermann, dont le général Beurnonville vint prendre le commandement, marcha par sa droite sur Sarre-Louis. Par cette marche qui plaçait l'armée de la Moselle sur le flanc gauche de l'armée prussienne; elle contenait l'armée prussienne dans son camp des montagnes de Trèves. Par la position de l'armée de la Moselle à Sarre-Louis, il était impossible à l'armée prussienne de marcher sur Kaïserlautern, et de là sur Manheim. Si elle eut entrepris une pareille marche, elle n'eut pas été seulement dans la nécessité de prêter le flanc à l'armée française, ce qui est la plus dangereuse de toutes les marches, mais encore l'armée de la Moselle n'aurait pas manqué de marcher, par sa droite, par Sarrebruck et Sarguemines, sur deux points, et de là sur Kaïserlautern où elle aurait nécessairement prévenu l'armée prussienne, et où elle lui aurait fermé les défilés des Vosges. Alors l'occupation de Mayence devenait sans inconvéniens graves; ce qui n'empêche pas que la pointe des armées sur Mayence ne fut une grande faute militaire.

Cette faute n'eut pas les conséquences qu'on pouvait craindre; elle tourna même à l'avantage des armées françaises, et ce résultat fut l'effet nécessaire d'une faute bien plus grave commise par le général prussien. Cette faute consistait dans l'occupation qu'il fit du camp de Trèves depuis les premiers jours d'octobre jusqu'à la fin de décembre 1792. Le général prussien ne devait pas rester une heure à Trèves, et il y resta près de trois mois. C'est cette faute qui donna le temps à l'armée de Kellermann de venir s'établir sur le flanc gauche de l'armée prussienne, et lui fermer tous chemins sur Man-

heim; de ne lui laisser d'autre retraite possible que dans la direction de Coblentz, et hasardeusement sur Bingen par Aberstein et Creuznach.

Une autre suite de fautes commises par Custines et le général prussien, fut que l'armée prussienne, qui avait sa base d'opération à Mayence, fut dans la nécessité de faire le siége de cette forteresse; à quoi il employa à-peu-près toute la campagne de 1793; que les autrichiens, les anglais et les hollandais, de leur côté, employèrent à occuper une partie de nos places du nord sur les bords de l'Escaut. Ce furent toutes ces fautes réunies qui préservèrent alors, conjointement avec le grand caractère national que la France déploya, en de si grandes circonstances; ce fut, dis-je, toutes ces fautes qui la préservèrent de l'invasion ennemie, et qui, par une conséquence nécessaire et forcée, lui laissèrent le temps d'établir ces belles lois qui nous gouvernent, et qui assurent de plus en plus notre prospérité.

Le lieutenant-général d'artillerie, membre de l'académie des Sciences de Gœttingue.

ALLIX.

(La suite au prochain numéro).

DE L'EMPLACEMENT DES MAGASINS A POUDRE,

COORDONNÉ AVEC LE SYSTÈME DE PLACES A PLUSIEURS ENCEINTES INDÉPENDANTES,

ET LE MODE DE CONSTRUCTION QUE RÉCLAME LA DÉFENSE EN GÉNÉRAL.

(3e article.)

Le système de places à plusieurs enceintes indépendantes, dont nous croyons avoir démontré les avantages (1), doit évidemment

(1) Voir la 30e livraison du Journal des Sciences militaires, p. 482 et suivantes.

conduire à de nouvelles dispositions pour les magasins à poudre, qui nous paraîtraient, tout à la fois, économiques et dans les convenances du service.

Un court examen de l'état des choses nous mettra à même de juger cette proposition.

Les magasins à poudre existant dans nos places servent pendant la paix, et doivent servir aussi pendant la défense de ces places. Ils ont été construits pour le cas de siége, mais on a cherché en même-temps, soit pour leur emplacement, soit pour leur contenance, à remplir les conditions qui leur conviennent pendant la paix. De-là vient qu'ils ne réunissent, ni dans l'un ni dans l'autre cas, toutes les conditions désirables, ces conditions étant différentes, et même opposées dans les deux cas.

En effet, pendant la paix il conviendrait que les magasins à poudre fussent assez éloignés des habitations pour ne pas avoir, d'une part, à en redouter le voisinage en cas d'incendie; et de l'autre pour ne point exposer une ville au danger d'être détruite par une explosion (1).

Pendant un siége au contraire, les poudres doivent-être placées dans l'intérieur même de l'enceinte, disséminées sur tous les points, dans plusieurs petits magasins, à portée des diverses batteries, et surtout pour qu'une explosion accidentelle produise moins de ravage, et ne vienne pas réduire la garnison à ne pouvoir se défendre faute de poudre.

Tel sont les principes que l'on admet généralement sur l'emplacement des poudres, mais de l'application desquels résulte une conséquence qui d'abord se présente comme un inconvénient grave, celui d'avoir double magasins, ce qui doublerait la dépense et de constructions et d'entretien.

Mais si les magasins de paix étaient situés et disposés de manière à pouvoir servir à la défense pendant un siége : Si les magasins construits pour recevoir des poudres dans le cas de siége, pouvaient-être utilisés pendant la paix pour logemens de la troupe,

(1) En Prusse, les magasins à poudre, en temps de paix, sont hors de l'enceinte des places.

corps-de-garde ou magasins ordinaires, on aurait évité tous les inconvéniens, et rempli toutes les conditions de convenances sans faire de dépenses inutiles.

Dans ces vues, les magasins de paix seraient établis dans les ouvrages extérieurs de la place, c'est-à-dire dans les forts : Ils seraient voûtés à l'épreuve, et disposés de manière à servir à la défense en cas de siége. Ce serait, si l'on veut, des casernes défensives.

Les magasins de siége de ces mêmes forts, et de la place principale seraient disposés de manière à pouvoir être utilisés en temps de paix, ainsi que nous venons de le dire; et toutefois leur construction pourrait aussi être dirigée dans le but de pouvoir, au besoin, servir à la défense, principalement ceux des fronts présumables d'attaque, attendu qu'il conviendrait, lorsque le front d'attaque serait bien connu, d'employer d'abord les poudres des magasins de ce front.

On voit donc que ces dispositions, dont le principe général se coordonne de fait avec le système des places à plusieurs enceintes indépendantes (ce qui est encore un des avantages de ce système), rentrent évidemment dans les principes du mode de construction que réclame tout bon système de fortification.

En effet, la nécessité d'améliorer les constructions des ouvrages de fortifications est généralement reconnue, et les moyens d'arriver à ce but important sont depuis long-temps indiqués par l'art et l'expérience.

Ces moyens, comme on sait, consistent d'abord : à donner en général plus d'épaisseur aux maçonneries et, dans bien des cas, plus de relief; puis à étendre et multiplier les voûtes de décharges, en les disposant pour souterrains propres à servir soit à la défense, soit simplement de logemens pour la troupe, (1) par conséquent pouvant être utilisés pour magasin à poudre dans un siége.

---

(1) L'utilité des souterrains pour une garnison assiégée est trop bien reconnue pour que l'on puisse les négliger : c'est là où les troupes relevées de service peuvent prendre le repos qui leur est nécessaire pour réparer leurs forces et conserver leur santé.

Je dis que dans bien des cas les maçonneries devraient avoir plus de relief; c'est-à-dire : « Donner à la fortification la décou- » verte la plus complète de l'assiégeant, et cependant, refuser à » l'assiégeant une découverte trop entière de la fortification. » Deux points dit M. de Bousmard, qui semblent inconciliables, mais que l'art de l'ingénieur doit s'efforcer de concilier.

Cette question n'est plus précisément dans mon objet, cependant, comme elle s'y rattache, au moins indirectement, je me permettrai à ce sujet, une réflexion :

Le système de fortification rasante est tombé devant l'invention du ricochet, et celui-ci a replacé la fortification escarpée au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre. En effet, la fortification escarpée, non-seulement se défend du ricochet, mais encore elle interdit à l'assiégeant la faculté d'employer les attaques méthodiques de Vauban, moyen qui, secondé de ricochet, constitue toute la supériorité que l'attaque peut avoir sur la défense devant une place rasante. L'assiégé est donc réduit, devant une place escarpée, aux attaques de vive force, et alors ses chances de succès ne sont plus que très hypothétiques; on peut même dire qu'elles peuvent tourner tout à l'avantage de l'assiégé. La fortification escarpée offre donc la solution complète du problême si difficile à résoudre dans toute autre position. Toutefois, le mode de construction des remparts voûtés, combiné avec l'art du défilement, peut annuler la plus grande partie des avantages de toute nature que l'assiégeant peut se promettre dans l'attaque d'une place en position rase.

On a dit, et l'on répète encore, que le boulet étonne la maçonnerie et la détruit promptement. Cela est très-vrai pour nos faibles revêtemens en pierre de taille, mais aussi très inexact pour de fortes maçonneries en moëllons, c'est-à-dire en petits carreaux ou douettes. Celles-ci, pour la sorte de qualité qu'on doit rechercher dans les constructions défensives, se rapprochent beaucoup des maçonneries en briques. Or, dans ces sortes de maçonneries le projectile éprouvant peu de résistance, se loge, et sa force de mouvement est ainsi divisée et annulée sans secousse. Et, du reste, on sait que ce qui rend les brèches immédiatement praticables

dans nos remparts terrassés, c'est l'éboulement des terres : Or, dans un rempart voûté on peut parvenir à faire brèche, sans doute, mais une brèche praticable y serait difficile; car il est évident que les cavités de ce rempart ne pourraient jamais être comblées; les gros débris de maçonneries entassées en tous sens jamais nivelés par le peu de terre qui croulerait du parapet.

Ainsi, avec ces moyens, on peut parvenir à parer à l'un des plus grands défauts de nos fortifications modernes, puisqu'il est bien démontré que la faiblesse des revêtemens de nos remparts est l'une des principales causes du peu de résistance des places.

Ceci peut s'entendre de nos remparts casematés comme de nos remparts pleins : Les tours de quelques anciennes places, par exemple, sont de véritables casemates, mais on ne s'est point borné à donner à leurs murs 6 à 7 pieds d'épaisseur; ils ont jusqu'à 12 à 15 pieds. Certes, ce n'est pas dans ces murs que l'on ferait brèche en trente-six heures! *Les casemates* de cette dimension, quoique *exposées à la supériorité de l'artillerie attaquante* ne *se prêtent* pas *à une si prompte destruction*, *et*, cependant, *elles ne coûteraient* pas *des milliards*. (Voir l'Aide-Mémoire des officiers d'artillerie, 5e édition, page 1093.)

Ce fut une tour semblable, plus encore que la libre communication de la place par mer, qui, dans la campagne de Syrie du général Buonaparte, fit échouer le siége de Saint-Jean d'Acre. Cette tour, point principal du front d'attaque, fut battue successivement avec des pièces de 12 et des pièces de 24 (1) : de plus, on y attacha deux fois le mineur, et deux fois on fit jouer la mine, mais toujours sans succès. Ces attaques infructueuses donnèrent une telle idée de degré de résistance de la tour, qu'on désespéra de l'emporter, et il fut décidé qu'on battrait en brèche la courtine. Celle-ci, simple muraille d'une médiocre épaisseur, mais cependant terrassée, fut culbutée en quelques heures : on livra successivement trois assauts, avec des troupes différentes, mais toujours on fut repoussé; la grosse tour, comme on l'appelait, était là; et,

(1) Trois canons de 24, embarqués à Alexandrie, ne parvinrent à l'armée que lorsqu'on ne devait plus compter sur eux.

quoiqu'on en ait dit, on ne put pas plus s'établir sur la brèche qu'on n'avait pu le faire sur la tour; aucune troupe ne pénétra dans la place, et la prétendue défense dans une mosquée n'est qu'un conte qui, dans cette circonstance critique, fut débité dans un but qu'il est facile d'imaginer. Au surplus, ce fait isolé ne prouverait rien contre le principe que nous invoquons; il le fortifierait, au contraire, en ne laissant aucun doute sur le dévouement, la bravoure et le courage ordinaire des troupes françaises dans cette occasion.

On peut donc dire, que les vues que nous venons de développer sur l'emplacement des magasins à poudre, non-seulement se coordonnent de fait avec le système de places à plusieurs enceintes indépendantes, mais encore qu'elles rentrent parfaitement dans les dispositions du mode de construction que réclame tout bon système de fortification. Par conséquent, que l'adoption de ces vues bien loin d'augmenter la dépense d'établissement des magasins à poudre, la diminuerait, au contraire, considérablement.

C. R.

MÉMOIRE SUR LES COLONIES DE BIENFAISANCE

DE FRÉDÉRIKS-OORD ET DE WORTEL;

PAR M. LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF.

L'avertissement de cet intéressant opuscule fait connaître les motifs qui ont déterminé M. de Kirckhoff à le faire paraître. « Plusieurs sociétés d'agriculture françaises et américaines, y est-il dit, avec lesquelles l'auteur est en correspondance, lui avaient manifesté le désir de connaître l'organisation des colonies de Frédéricks-Oord et de Wortel. Heureux de contribuer à faire apprécier par les nations étrangères une institution si honorable pour les Pays-Bas, il a rédigé ce Mémoire dans l'unique dessein de satisfaire à la demande de ces compagnies savantes ».

M. de Kirckhoff a parfaitement rempli l'attente des savans qui l'ont sollicité. Son Mémoire, très-bon à consulter par les hommes d'État, appelés par les vœux du Prince à faire connaître tout ce qui tend au soulagement de l'humanité souffrante, peut encore servir à améliorer le système d'organisation des colonies actuelles ou servir de base à l'établissement de nouvelles colonies. La grandeur de ses idées, sa morale politique, la hardiesse de ses prin-

cipes, l'étendue de ses vues philantropiques, sont dignes de méditation.

Parmi les établissemens utiles à la société, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie, il en est peu, sans doute, qui offrent plus d'avantages à un gouvernement qu'une colonie sagement administrée.

Les colonies de Frédériks-Oord et de Wortel présentent l'image de ce que peut une population laborieuse régie par de sages lois, sous la direction d'un administrateur habile, et du parti qu'elle peut tirer du sol même le plus inculte.

Au commencement de son Mémoire, l'auteur déplore avec amertume les maux qu'enfante la mendicité; mais à cet affligeant tableau succèdent bientôt les moyens de s'en garantir. Ces moyens, il les trouve dans l'établissement des colonies de bienfaisance, et ses vues d'économie philantropique sont développées avec toute la sagacité, toute la grandeur d'âme dont il est animé.

M. de Kirckoff fait connaître ceux des moyens employés par le gouvernement des Pays-Bas pour extirper ce vice, commun à la basse classe, et pour la rendre aux sentimens d'honneur que la misère seule lui avait fait perdre. Pour en faire des hommes il faut retremper leur moral, et on y parvient par les voies ordinaires: le travail, la religion, les mœurs et l'exécution des lois. Le système de colonisation, bien entendu, bien organisé, peut remplir ce but avec succès. L'exemple des colonies de Frédériks-Oord et de Wortel en sont la preuve convaincante. On lit avec intérêt les réglemens établis dans ces deux colonies.

Les détails que donne l'auteur ne peuvent, sans altération, être soumis à l'analyse. Son Mémoire, d'un intérêt piquant, doit être lu et médité. Il se recommande, non-seulement par ces motifs bienveillans, mais encore par la pureté du style, par les maximes philosophiques qui y abondent.

Les colonies militaires ne sont point étrangères aux vues du savant médecin, mais il voudrait qu'elles assurassent à ses habitans une existence aisée et honorable.

Nous avions d'abord pensé que l'écrit de M. Kirckhoff n'avait aucun rapport avec l'art de la guerre; mais l'art de la guerre peut-il être étranger au bonheur, à la gloire de la patrie!! Le général, le simple officier, ne peuvent-ils pas être appelés au gouvernement, à l'administration des colonies; et dans ces deux cas, combien n'aurait-on pas à gagner à la lecture de ce Mémoire! Sa mention, dans ce journal, est encore pour nous l'occasion de rendre hommage au talent, à l'esprit philantropique de l'un de nos zélés et savant collaborateurs, et nous la saisissons avec empressement.

SICARD, *officier d'état-major.*

ERRATA DE LA 31me LIVRAISON.

Page 84, ligne 27, au lieu de : antivarioliques; *lisez :* des pustules va-
, ques et des voies gastriques; contre les poisons médicamen.
Page 85, ligne 7, au lieu de : bureau de l'administration de la guerre,
bureau des hôpitaux de l'administration de la guerre.
Id. ligne 21, après médecine expérimentale ; *effacez* : et phy
gique.
Id. ligne 31, au lieu de: sans; *lisez :* essayons de.
Id. ligne 32, au lieu de : ignorance; *lisez :* ignorer.
Page 86, ligne 2, après honneur ; *ajoutez :* probité.

(Article de M. Sicard).

Page 117, ligne 25, au lieu de : lieutenans-généraux faisant partie du
de l'état-major-général d'infanterie et de cavalerie; *lisez :*
nans-généraux faisant partie du cadre de l'état-major-g
D'infanterie et de cavalerie, etc.
Page 118, lignes 4 et 5, au lieu de : maréchaux de camp faisant par
cadre de l'état-major-général d'infanterie et de cavalerie;
maréchaux de camp faisant partie du cadre de l'état-maj
néral. D'infanterie et de cavalerie, etc.
Page 125, ligne 29, au lieu de : cavalerie. — 2e régimens de carabinier
lisez : cavalerie. — deux régimens, etc.
Page 136, ligne 19. Les membres de ces comités, etc. Ces mots com
cent un alinéa.
Id. lignes 22 et 23, au lieu de : 3 lieutenans-généraux; *lisez :* 3
tenans-généraux, etc.
Page 137. *Ajoutez*, après la 5e ligne : l'hôtel royal des invalides con
actuellement 3,060 officiers, sous-officiers et invalides.
Page 138, ligne 6, après Paris; *ajoutez* : Strasbourg.
Id. ligne 15, *effacez :* Strasbourg.
Page 148, ligne 26, au lieu de : Kariscal, *lisez :* Karical; au lieu de : Jan
lisez : Yanaon.
Id. ligne 29, au lieu de : Moscate ; *lisez :* Mascate.
Page 149, note, ligne 1re, au lieu de : ordre du St.-Esprit; *lisez :* l'o
du St.-Esprit.

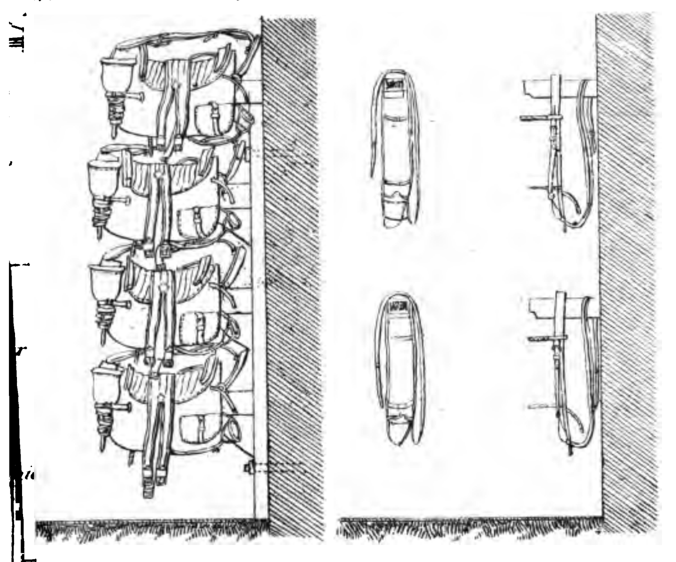
Doulens, imprimerie d
Quinquenpoix.

PL. X.

LÉGENDE.

1. Corps-de-Logis pour un Bataillon pouvant contenir 3 Compagnies à chaque Etage, et deux seulement au Rez-de-Chaussée: le reste des Chambres est reservé pour Bureaux et Logemens particuliers.

2.2. Grande Galerie pour servir de salle d'exercice & de



...es seront séparées par Division ou demi-... elles contiendront chacune 15 Porte-Selles ...e mur de Face, à 0,m75. l'un de l'autre. Les ...les pourront être distribués sur le reste du ...nent de la Sellerie, à 0,m32 de distance entr'eux.

Litho. de Manteux, rue du Paon St. André, N.o 1, à Paris.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

SUITE

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE II DU PROJET.

PRÉCIS DES ATTRIBUTIONS DES GRADES ET DU SERVICE INTÉRIEUR DANS LES CORPS.

Extrait analytique de l'examen des titres 12 et 13 du réglement de 1809, fondus dans le titre 2 du projet.

Titre 12 de la retraite, des appels et autres règles du camp. — Titre 13 de l'assemblée, de l'inspection et du départ des gardes et des détachemens.

Ces deux titres du réglement de 1809 présentent, comme les précédens, des dispositions qui ne sont plus d'accord avec nos constitutions et nos usages, par exemple : *un billet d'appel que les chefs de bataillon doivent envoyer au général de brigade, et celui-ci au chef d'état-major de la division; un capitaine de piquet par*

brigade, un adjudant-major et un adjudant de piquet par régiment.

On annonce dans ces titres qu'on doit y traiter de tout le service journalier, et il n'en est question que très imparfaitement, parce qu'on renvoie à cet égard aux réglemens de service intérieur.

Mais ces réglemens donnaient lieu aux mêmes réflexions que les réglemens de campagne. Comme ceux-ci, *ils n'étaient que provisoires, et devaient subir toutes les observations de l'expérience pendant l'année de* 1789. (Cela est formellement exprimé dans le compte rendu au conseil de la guerre, en décembre 1788). Ils furent l'objet de premières plaintes des régimens; aussi les réduisit-on de beaucoup en 1792.

Le réglement de cette dernière époque ne pouvait manquer d'être incomplet lorsqu'il fut substitué à celui de 1788. Le relâchement de la discipline était alors plutôt autorisé que comprimé, aussi beaucoup de colonels suppléèrent dans la suite à l'insuffisance du réglement de 1792 et à ses fâcheux effets, par des réglemens particuliers qui s'écartaient cependant des rigueurs de l'ancienne discipline.

Je ne fatiguerai pas l'attention en présentant ici l'examen comparé et minutieux que j'ai fait de l'origine, de l'usage et du mérite de chaque article de ces titres 12 et 13 du réglement de 1809. Ces détails sont trop ingrats de leur nature; l'ordonnance du 13 mai 1818 sur le service intérieur les rendrait d'ailleurs pour la plupart sans objet; il a suffi d'établir dans ce projet, ce que le service de guerre réclame de spécial.

Je me bornerai donc aux observations sommaires suivantes :

Ces deux titres ne complètent pas le service des 24 heures, et c'est à tort qu'ils le commencent à la retraite, au lieu d'avoir suivi le réglement de 1788 qui le commençait avec le jour. Ils séparent du service de la journée, ce qui est de l'inspection et de la réunion des gardes, tandis que ces détails ont une liaison nécessaire avec les dispositions qui les précèdent et celles qui les suivent. En outre, ces titres en annonçant qu'ils traitent des appels, de la retraite, de l'assemblée, inspection et départ des gardes, détachemens et autres règles du camp, laissent penser que le service journalier y

est entièrement détaillé, quoi qu'ils ne le comprennent, comme on vient de le voir, que très imparfaitement. Il en est ainsi parce qu'ils sont fondés sur les réglemens de service intérieur, qu'ils s'y rattachent et y renvoient souvent. Il faut répéter ici que le réglement de campagne de 1753 a été basé sur la constitution de 1750; celui de 1778 sur celle de 1776; celui de 1788 sur les systèmes qui s'établissaient à cette époque. Celui de 1792 est composé de la portion de celui de 1788 qui fut achevée et pour ce qui ne l'était pas, de celui de 1778, n'offre guère de changemens que dans les dénominations introduites par la constitution militaire de 1791; celui de 1809 ne s'est, pour ainsi dire, pas écarté du précédent, et enfin le réglement de service intérieur du 24 juin 1792 n'est qu'un extrait de celui de 1788, mis en harmonie avec les nouvelles lois et les circonstances.

Les remarques sur le service qui était attribué aux généraux et à l'état-major ont déjà montré que les réglemens successifs avaient conservé des principes et des dispositions qui ne s'accordaient plus avec la constitution de nos armées et notre système de guerre; de même, ce qu'on avait laissé subsister pour le service dans les régimens, n'était plus en harmonie avec leur organisation et avec ce qui s'y pratiquait, depuis plus de trente ans.

TITRE II.

BASE DU SERVICE INTÉRIEUR DANS LES CORPS.

ART. 25. — ORDONNANCE SUR LE SERVICE INTÉRIEUR OBSERVÉE.

Les règles sur le service intérieur des troupes fixées par notre ordonnance à ce sujet, seront strictement observées en tout ce qui ne sera pas contraire aux dispositions prescrites pour le service de campagne par la présente ordonnance.

ART. 26. — SERVICE DE SEMAINE.

Sa Majesté permet aux colonels, lorsque la situation des camps et des bivouacs rend trop pénible le service de semaine, d'y substituer le service de jour.

Quand les régimens sont embrigadés, le général décide de ce changement.

ART. 27. — FIXATION DES HEURES DU SERVICE.

Le commandant en chef d'un camp fixe les heures de la diane, des appels, du service des chevaux, des corvées de propreté, des distributions, de la soupe, etc.

Il règle également les heures des divers rassemblemens du service armé.

Ces dispositions pourront encore être déterminées par tout commandant de corps, de poste, de détachement isolé, ou près de l'ennemi.

ART. 28. — PLACEMENT DES OFFICIERS SUPÉRIEURS.

Quand le régiment est divisé dans des positions ou cantonnemens, le colonel réside près de la fraction que sa position ou ses opérations rendent la plus importante; ce qui est laissé à la décision du général, sous les ordres duquel le régiment est placé.

Le lieutenant-colonel réside de même près de la fraction la plus nombreuse, après celle auprès de laquelle sera placé le colonel, à moins que le général, ou le colonel s'il commande en chef sur le point où se trouve son régiment, lui assigne un autre poste.

Les chefs de bataillon restent avec le gros de leur bataillon.

Les chefs d'escadron résident avec celui des escadrons à leurs ordres, que leur désigne, selon les circonstances, le colonel du régiment.

Les majors restent au dépôt pour y diriger l'administration, et le commander en l'absence d'officiers supérieurs.

ART. 29. — SERVICE DES OFFICIERS SUPÉRIEURS.

Le colonel et le lieutenant-colonel alternent pour la surveillance des postes extérieurs sans que le colonel cesse d'en être responsable. A défaut du lieutenant-colonel, il est secondé par le chef de bataillon ou d'escadron de semaine.

Les chefs de bataillon ou d'escadron font le service de semaine pour le camp ou cantonnement, et ne peuvent recevoir de permission pour s'en absenter.

ART. 30. — SERVICE DES OFFICIERS INFÉRIEURS.

Il est le même qu'en garnison, excepté pour le capitaine de semaine qui prendra le titre de *capitaine de distributions*, et qui n'aura pas d'autres fonctions que celles relatives à cet objet. Il sera remplacé, pour l'exécution de l'article 125 du service intérieur, par un capitaine au tour du second service.

Le colonel pourra modifier le service des officiers de semaine, comme les circonstances l'exigeraient.

Les officiers d'escadron et de compagnie s'assureront avec le plus grand soin, que chaque soldat ait ses armes en état, ses munitions sèches, ses pierres à feu de rechange, son épinglette, et de plus, dans la cavalerie, que le harnachement et la ferrure soient bien entretenus.

ART. 31. — DES PUNITIONS.

L'épée d'un officier aux arrêts de rigueur est portée chez le chef de l'état-major de la division, ou chez le commandant de la troupe, si le quartier-général est trop éloigné.

Les arrêts ont lieu dans la tente ou baraque, la salle de police est la garde de police; la prison de la place, celle du quartier-général.

Les rapports et les réclamations relativement aux punitions, se font ainsi qu'il est prescrit par l'ordonnance sur le service intérieur.

ART. 32. — RAPPORTS.

Les rapports des colonels aux généraux de leur brigade et de tout officier détaché, seront déterminés par lesdits généraux.

Si la proximité de l'ennemi donnait quelque importance à l'absence ou à l'évasion d'un homme, ou à tout autre accident imprévu, le colonel en rendrait compte sur le champ au général.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE III. DU PROJET.

DES CAMPS ET DES CANTONNEMENS.

Extrait analytique de l'examen des titres 4, 5, 34, 38 et 39 du réglement de 1809, fondus dans le titre 3 du projet.

Le titre 4, du campement, *veut qu'un chef de bataillon ou un*

capitaine soit chargé du tracé du camp; que cette opération ait lieu au moyen de fanions, de cordeaux et de fiches; que le campement soit suivi de quatre hommes armés de faux, par bataillon, et des convalescens. — Les chefs de bataillons et les capitaines ont remplacé, pour le campement, les majors en second et les capitaines en second, qui devaient en être chargés depuis la suppression des aides-major. Ces derniers ayant été recréés sous le titre d'adjudans-majors, l'usage leur a rendu cette attribution qu'il faut leur conserver.

Les cordeaux, les fiches, doivent rester inconnus, au moins en campagne. Le réglement de 1778 prouve que, bien qu'ils fussent prescrits par le réglement de 1753, on ne fit usage que du pas des fourriers, pour tracer le camp pendant la guerre de 1756. A la guerre, il faut en effet tout mesurer avec l'œil et les jambes. Les fanions conviendraient assez aux fourriers; mais alors le fusil deviendrait embarrassant; s'ils étaient faits en forme de lances, ils pourraient suffire et pour leur propre défense, et pour leur emploi dans l'ordre de bataille et les manœuvres.

Le campement ne pourrait être suivi par des soldats armés de faux, même pour un camp de paix. Il serait toujours préférable de laisser faucher les habitans.

Les convalescens ne peuvent précéder l'armée, ni marcher aussi vite que le campement. Ils sont mieux aux équipages, en attendant qu'on puisse les diriger sur les petits dépôts des régimens, ou sur les grands dépôts de l'armée. J'observerai ici que l'établissement de cet entrepôt ne pouvant être que l'objet d'une mesure particulière, dépendante des localités et des circonstances, il ne devait pas être consigné dans un réglement; je propose de le remplacer par les grands et petits dépôts dont la bonne organisation est si importante, et qui doivent diriger successivement sur l'armée tous les hommes disponibles.

Titre 5. DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LE CAMP. — *Les six premiers articles prescrivent des dispositions pour les faucheurs des bataillons, et pour la répartition des fourrages du terrain du camp.* — Dispositions inexécutables, surtout à la guerre.

« *Les piquets, les gardes, les ordonnances, les détachemens*

seront organisés avant de rompre les rangs. » — Mais il est au moins superflu de fatiguer habituellement la troupe à attendre que tous ces arrangemens soient pris. Souvent, hors le poste de police, on n'a besoin des autres que pour la nuit. Souvent encore pour fixer ceux-ci, il faut préalablement avoir reconnu le terrain.

« *Le vaguemestre ira prendre les ordres pour le départ et le rendez-vous des équipages, chez le vaguemestre de la division; ce dernier, chez celui du corps d'armée.* » — Cette disposition est tirée textuellement du réglement de 1753, et vient de l'ordonnance de 1692, qui créa les vaguemestres; mais c'est avec raison que les réglemens de 1778, 1788 et 1792 l'avaient rejetée, et avaient décidé que les vaguemestres des brigades ne passeraient sous les ordres de ceux de division ou d'armée, que lorsque les équipages seraient réunis sur les derrières.

Le piquet est confondu avec la garde de police pour le placement des sentinelles aux drapeaux, et sur le front du camp.

« *Les chefs et officiers d'état-major des régimens resteront à* « *cheval jusqu'au départ pour les distributions.* » — Mais les chefs ont autant besoin de repos que le soldat; c'est aux officiers de semaine, supérieurs et autres, à remplir ce devoir.

» *Les soldats seront conduits en ordre aux distributions, même* » *à l'eau.* » — Cela a besoin d'être modifié pour des campagnes dont les mouvemens ne se calculent plus sur la situation et l'emplacement des magasins.

Enfin ce titre contient encore des détails que l'expérience a également rejetés.

Titre 39. INSTRUCTION POUR LE CAMPEMENT. — Cette instruction est de 40 pages d'impression. Elle indique l'emploi de quatre espèces de cordeaux dont chacune se compose de deux de proportions différentes; dans la mesure des espaces, tant pleins que vides, elle veut qu'on pousse le calcul jusqu'aux fractions, etc. Tous ces détails sont trop nombreux et trop difficiles pour être retenus. On ne pourrait en faire usage que sur très peu de terrains, qu'avec des matériaux de dimensions égales, et que pour les cas où l'on ferait seulement promener les troupes d'un camp de paix à un autre. Il paraît donc convenable de laisser l'instruction pour cette dernière

circonstance, et de revenir, quant au réglement de campagne, à n'indiquer que la forme la plus habituelle du camp, et le procédé le plus simple pour le tracer, procédé qui pourra servir de base à toutes les opérations, soit qu'on ait à le resserrer, soit qu'on ait à l'étendre. On s'en tiendra sans doute, pendant la paix comme pendant la guerre, aux baraques, dont l'usage n'existe pas seulement depuis la révolution; il avait déjà subsisté jusqu'à la paix de Nimègue que les tentes ont été définitivement introduites.

D'un autre côté, cette longue instruction ne laisse supposer qu'une forme de camp, le carré long, ou autrement le front du camp couvert par la troupe en bataille. Ce système, qui a une origine fort ancienne, s'accorde peu avec nos principes de guerre. Long-temps l'armée, au lieu de camper réunie, campa par quartiers séparés. La méthode de camper ensemble sur plusieurs lignes, et dans presque toutes les dispositions de détails indiquées en 1809, date, selon les meilleurs auteurs militaires, de la campagne de 1667. Ce réglement de 1809 veut encore, qu'autant que possible, le front du camp présente l'ordre de bataille adopté par les anciennes armées, que la cavalerie soit sur la ligne de l'infanterie à ses deux extrémités, ayant extérieurement des brigades d'infanterie pour couvrir ses flancs, méthode attribuée au maréchal de Saxe et que suivit le maréchal de Broglie dans sa campagne de 1760, qui cependant remplaçait le plus souvent cette brigade d'infanterie par des dragons campés en potence. Enfin cette instruction de 1809 prescrit que la cavalerie devant couvrir hermétiquement son camp, elle ne doit point avoir d'intervalle entre ses escadrons.

On a remplacé les retrachemens des camps par des grandes gardes; les armes à feu permettent l'ordre mince et étendu. Les troupes sont devenues manœuvrières; l'ordre parallèle n'est pas le préféré, et la meilleure manière de faire combattre des Français, c'est de prendre l'initiative dans les combats. Il n'y a donc guère de raisons pour suivre cet ancien système d'établir les camps dans la forme d'un parallélogramme, et dans un ordre si régulier et si habituel que l'ennemi puisse juger de notre force et du choix qu'on a fait du terrain pour combattre.

Titre 34. DES CANTONNEMENS DE FIN DE CAMPAGNE. — Ce

titre, composé de 58 articles, a été copié en entier sur les réglemens de 1753 et 1778. Il n'offre rien qui ne soit établi sur des règles déjà posées, ou qui ne s'en déduise naturellement: L'intérêt y est noyé dans une foule de détails minutieux, ou plutôt on n'y trouve aucune instruction vraiment militaire. Les articles y ont suffisamment suppléé.

Les mêmes observations s'appliquent aux quatorze articles qui composent le titre 36 des camps de paix et d'exercice. Il faut qu'un réglement de campagne puisse être exécuté dans ces camps, et détermine tout ce qui est de principe; autrement il ne remplirait pas son objet. S'il y a quelque chose de plus à prescrire, cela ne peut dépendre que des localités, des circonstances, et doit être l'objet d'une instruction particulière.

TITRE III.

DES CAMPS ET DES CANTONNEMENS.

ART. 33. — CE QUE C'EST QUE CAMPS ET CAMPEMENT.

On entend par camps, les lieux où les troupes campent, et ceux où elles bivouaquent. Par campement, la réunion des individus chargés de préparer les camps ou cantonnemens.

ART. 34. — CHOIX ET FORME DU CAMP.

Autant que possible, le général fera d'avance reconnaître l'emplacement de son camp; son objet en déterminera le choix et la forme : si c'est un camp de marche, on ne consultera que la commodité, la proximité du bois et de l'eau, etc.; s'il doit être retranché, s'il doit couvrir un pays, s'il doit faire supposer à l'ennemi qu'il contient plus ou moins de troupes, on lui donnera une assiette et des dimensions relatives à ce qu'on se propose.

ART. 35. — RÉUNION DU CAMPEMENT.

Lorsque le général jugera à propos d'envoyer à l'avance préparer les camps ou cantonnemens, il fera demander à tous les corps le campement, lui assignera un rendez-vous, et chargera, avec les instructions nécessaires, le chef d'état-major de le conduire, ou,

à défaut de celui-ci, un officier d'état-major. Si la troupe n'est pas formée en divisions, le général ou le commandant donnera la conduite du campement à un officier particulier, et de préférence à un adjudant-major.

S'il y a des officiers du génie employés auprès du corps de troupes, il pourra en être détaché un par le commandant, avec l'officier d'état-major chargé du campement, pour concourir avec ce dernier, à la reconnaissance exacte du terrain, en faire le dessin, et proposer les ouvrages, les retranchemens et les travaux de communication dont le camp serait susceptible, si la troupe doit y séjourner ou s'y défendre.

ART. 36. — SA COMPOSITION.

Le campement se composera, par régiment, d'un adjudant-major, d'un adjudant, et d'autant de fourriers, de caporaux et de soldats qu'il y aura de compagnies. Si les bataillons doivent camper séparément, ils auront avec leurs fourriers un adjudant sous-officier. Le général déterminera selon que les corps devront loger, camper, être dispersés ou réunis, si les gardes de police marcheront ou non avec le campement. Leur force ordinaire pourra être augmentée d'après ce qu'il croira nécessaire pour assurer la marche du campement, pour occuper les débouchés, les villages, et tous les autres points dont il faudrait s'emparer à l'avance. Lorsqu'on réunira les gardes de police de plusieurs bataillons, elles seront, pour ce temps, sous les ordres particuliers d'un officier ou d'un adjudant.

On ne souffrira pas que les chevaux de main et les gens d'équipages marchent avec le campement.

ART. 37. — LE TERRAIN D'ASSIETTE FAUCHÉ.

Dans la saison où la terre est couverte, les officiers du campement indiqueront, autant que possible, aux habitans des villages voisins, le lieu d'assiette du camp, et les inviteront à le faucher sur-le-champ. Si cet avertissement ne peut avoir lieu, le commandant du camp prescrira ce que permettront les circonstances, pour la conservation et la répartition des grains et des fourrages couvrant le sol du camp.

ART. 38. — EAUX RECONNUES.

Les officiers et les sous-officiers de campement ou du logement iront reconnaître les endroits où l'on pourra faire boire les chevaux et prendre de l'eau pour les hommes. Ils désigneront ceux qui pourraient être dangereux, soit par la proximité de l'ennemi, soit pour toute autre cause. Si pour les rendre plus praticables, quelques travaux sont nécessaires, ils les feront exécuter.

ART 39. — GUIDES A ENVOYER AU-DEVANT DES TROUPES.

Les officiers de campement enverront au-devant des troupes, des fourriers, des caporaux ou des soldats, avec des guides du pays.

ART. 40. — ORDRE DONNÉ AVANT L'ÉTABLISSEMENT.

Les officiers-généraux observeront d'apporter le moins de retard possible à l'établissement des troupes dans le camp, surtout après des marches longues et pénibles.

Dès qu'on sera arrivé sur le terrain, le premier soin sera d'envoyer des postes ou sauve-gardes dans les villages, hameaux, maisons et magasins à proximité du camp; et de placer des sentinelles aux puits et fontaines à portée du camp, si la rareté de l'eau exige cette précaution.

L'ordre sera donné ensuite dans chaque brigade par le général aux colonels personnellement; dans les régimens par le colonel aux officiers supérieurs, aux commandans de compagnies, aux adjudans-majors et aux adjudans-sous-officiers réunis. L'ordre aura pour objet le nombre d'hommes dont devront être composés les piquets et les gardes, l'heure de leur rassemblement et de l'occupation des divers postes assignés à chaque régiment, les ordonnances à fournir ou à relever, etc.; les distributions de tous genres en ce qui est des lieux où elles devront se faire, et des corvées qu'on devra y envoyer; les dispositions concernant l'établissement des communications qui seraient nécessaires, et des retranchemens de quelque poste s'il y a lieu; celles relatives au départ; les défenses à faire selon les localités; enfin tout ce qui concerne le service intérieur et extérieur du camp. Les commandans de compagnies feront connaître à leur troupe l'ordre à haute voix, en prescrivant

aux sous-officiers ce qu'ils ont à faire pour qu'il soit exécuté. Quand l'adjudant-major et l'adjudant auront indiqué les hommes que chaque compagnie doit fournir, les sergens-majors les commanderont avant que les rangs soient rompus, et feront sortir ceux dont les postes doivent être formés sur-le-champ.

ART. 41. — FORMATION DES FAISCEAUX ET ENTRÉE DANS LE CAMP.

Quand l'ordre sera donné, que la garde de police aura été fournie, ainsi que celles qu'on aurait ordonné de rassembler avant de rompre les rangs, les drapeaux et les étendards seront plantés, les faisceaux seront formés et alignés, autant que le terrain le permettra. Ensuite, on fera rompre les compagnies, et si l'on a donné l'ordre de construire les baraques, chaque compagnie s'en occupera sur le terrain que lui assignera l'adjudant-major. Cet officier indiquera encore, d'après les ordres qu'il aura demandés, l'emplacement du personnel et du matériel de l'artillerie.

Dans les troupes à cheval, avant qu'il soit permis de s'occuper de la construction des baraques, les piquets et les cordes pour les chevaux seront placés, et les chevaux y seront attachés.

ART. 42. — EXEMPLE POUR LE TRACÉ D'UN CAMP.

Les termes de tête ou de front, de flanc, de droite, de gauche, de centre, ont pour le camp la même acception que pour l'ordre de bataille.

Si le camp doit présenter le même front que la troupe en bataille, il faudra, pour un bataillon de huit cent quarante hommes, que le front de bandière ait cent quarante-cinq mètres; que chaque compagnie ait dix-huit baraques de huit hommes; que ces baraques aient trois mètres de longueur et quatre à cinq de largeur; qu'elles aient l'ouverture sur la largeur; qu'elles soient placées dans leur longueur sur le front du camp, les unes derrière les autres, à un mètre de distance et formant deux rangées. L'intervalle entre ces deux rangées formera la grande rue et sera de douze mètres. L'intervalle d'une compagnie à une autre sera de deux mètres, et formera la petite rue. Les compagnies d'aile auront ainsi un rang de baraques isolées.

Les faisceaux d'armes seront à neuf mètres en avant des bara-

ques ; le drapeau ou étendard sur la même ligne au centre du régiment. Les cuisines seront à dix mètres en arrière.

Camperont :

Les adjudans-sous-officiers, les tambours-majors ou trompettes-majors, les maîtres ouvriers, les musiciens, les vivandières et les blanchisseuses, sur un même alignement à quinze mètres derrière les cuisines;

Les lieutenans et les sous-lieutenans, à quinze mètres derrière la ligne précédente;

Les capitaines, à la même distance, en arrière encore;

Les officiers supérieurs, les adjudans-majors, les chirurgiens et le trésorier ou l'officier payeur, à vingt mètres plus bas;

Les canonniers, les soldats du train et des équipages, les chevaux, sur une même ligne, à vingt mètres environ, derrière les officiers de l'état-major.

Seront placés :

La garde de police remplaçant la garde du camp, qui demeurera supprimée, à cent quarante mètres des faisceaux, en avant et vis-à-vis le centre;

La baraque des prisonniers, à deux mètres derrière celle de la garde de police;

Les latrines pour les sous-officiers et les soldats, vis-à-vis le centre de chaque bataillon, et en avant, à cent dix mètres;

Celles des officiers, à cinquante mètres, derrière la ligne du camp.

Le front de chaque régiment comprendra tout l'espace, depuis la baraque de droite, jusqu'à la baraque du régiment suivant. Il y aura vingt à vingt-cinq mètres d'intervalle d'un bataillon à un autre, et si l'on campe sur deux lignes, l'intervalle entre elles sera de trois cents mètres.

La cavalerie pourra avoir ses baraques de la même dimension que celles de l'infanterie. Chaque escadron en aura un nombre proportionné à sa force. Elles formeront une rangée double et deux rangées simples, de manière à ce que l'escadron ait, outre une petite rue de deux mètres entre les baraques adossées de la double rangée, deux grandes rues de dix-huit à vingt mètres, dans

lesquelles les chevaux seront placés sur deux rangs, croupe à croupe, les piquets devant être plantés à deux mètres de chaque rangée de baraques. Il sera laissé entre chaque baraque un espace de cinq mètres pour placer le fourrage; cet espace sera double entre les deux dernières; pour qu'il n'y ait pas de fourrage du côté des cuisines. Les baraques adossées de deux escadrons formeront une petite rue de deux ou trois mètres.

Le camp établi ainsi qu'il vient d'être expliqué, et conformément aux deux planches ci-jointes, aura, à peu de chose près, la forme d'un carré. On se borne ici à ce seul exemple; parce que cette manière de camper est la plus habituelle, que toutes les autres dimensions peuvent s'y rapporter, et que plus de détails ne seraient pas retenus facilement.

Comme en campagne on ne peut guère faire usage de cordeaux, on mesure le mètre au moyen de trois pas de deux pieds pour deux mètres.

ART. 43. — EMPLACEMENT DE LA BOUCHERIE, ETC.

L'adjudant-major chargé de l'établissement du camp, désignera des emplacemens pour la boucherie, pour les cuisines, pour les latrines. Il exigera qu'on enterre les entrailles des bestiaux tués. Il affectera aux corvées de la boucherie et des latrines les hommes punis, et les fera surveiller par les officiers et les sous-officiers de la garde de police.

Il ne permettra habituellement, sous aucun prétexte, qu'on fasse du feu ailleurs que dans les cuisines, excepté lorsque la rigueur de la saison l'exige, auquel cas il désignerait encore des emplacemens.

ART. 44. — PROPRETÉ DU CAMP.

On balaiera les rues et le front de bandière jusqu'à deux mètres au-delà des faisceaux. L'espace des cuisines aux tentes ou baraques le sera par les cuisiniers. Ces détails de propreté auront lieu tous les jours après la soupe.

ART. 45. — FAISCEAUX D'ARMES.

Après que le camp aura été balayé le matin, les sous-officiers de semaine auront soin de faire rétablir les faisceaux, toutes les

fois que le temps le permettra. Après la retraite, ils les feront couvrir par les manteaux. S'il n'y en a pas, les armes seront placées dans les baraques.

ART. 46. — LES OFFICIERS SUPÉRIEURS DEVRONT ÊTRE CAMPÉS.

Aucun officier supérieur ou autre ne pourra s'établir de sa personne, ni placer ses équipages, même dans les maisons vides qui se trouveraient sur le terrain de la brigade, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation du général de brigade, qui en rendra compte au général de division.

Les officiers et les sous-officiers, pour s'absenter du camp ou des villages où seraient placées leurs troupes, devront obtenir une permission; ceux de semaine et de piquet ne seront pas susceptibles d'en recevoir.

ART. 47. — DES COMMUNICATIONS A ÉTABLIR.

Quand le général aura jugé nécessaire d'établir des communications, les colonels les reconnaîtront avec les chefs de bataillon et les adjudans-majors de semaine. L'état-major aura déterminé les dimensions selon les localités et les besoins. Les travailleurs qui auront dû être commandés conformément à l'article 40, seront amenés de suite sur les lieux par les officiers et les sous-officiers nécessaires, de préférence par ceux de service au camp. Si les régimens n'ont point assez d'outils, soit aux compagnies, soit à leur artillerie, ou que la nature des travaux en exige de quelque autre espèce, le général en fera demander au parc de la division.

Chaque régiment sera chargé des communications sur la droite de son camp s'il est à droite, et *vice versâ*, et depuis la dernière baraque de gauche jusqu'à la première de droite du régiment qui sera campé à sa gauche. Les communications en avant seront faites par les deux lignes dans la proportion, pour chaque ligne, proportion que règlera le général de brigade ou le chef d'état-major de la division.

ART. 48. — CAVALERIE DANS LES VILLAGES.

Comme il vaut mieux, à raison de la conservation et de la subsistance des chevaux, placer la cavalerie dans les villages, que de la faire camper, elle occupera, dans son ordre de bataille, places

moins de villages, selon la proximité de l'ennemi et le temps qu'elle aurait à employer pour se rendre à la place de bataille qui lui aura été désignée.

Elle doit alors se garder avec plus de soin, employer plus de monde à son service extérieur, et ses grandes gardes doivent monter fréquemment au point du jour.

Les étendards seront au quartier du colonel avec la compagnie qui s'y trouvera placée par son rang de bataille.

Les chefs-d'escadron logeront avec leurs escadrons, et ce sera à eux que le colonel adressera tous les ordres qui concerneront leur troupe. Quand il y aura plusieurs escadrons réunis, ils auront avec eux un adjudant-major ou un adjudant.

Les trompettes logeront avec les maréchaux-des-logis-chefs, ou très à portée d'eux.

ART. 49. — INFANTERIE DANS LES VILLAGES.

Les corps d'infanterie qui ne camperont pas, conserveront, autant que les généraux le jugeront possible, leur rang de bataille, et s'établiront dans l'ordre analogue à celui indiqué pour la cavalerie.

ART. 50. — RÉPARTITION DES VILLAGES.

Les généraux d'armée traceront l'arrondissement de chaque corps d'armée; ceux de corps d'armée, l'arrondissement de chaque division; ceux de division, celui de chaque brigade. Le général de brigade assignera à chaque régiment l'emplacement de ses bataillons ou escadrons.

Les généraux indiqueront avec le plus grand soin les positions que devra occuper chaque corps sous leur commandement, dans le cas de rapprochement de l'ennemi ou d'apparence d'attaque.

ART. — 51. DES QUARTIERS GÉNÉRAUX.

Les officiers-généraux s'établiront au centre de leur commandement, et autant que possible sur les grandes communications. Lorsque les troupes bivouaqueront devant l'ennemi, les généraux de tous les grades seront toujours avec elles.

ART. 52. — INSTRUCTION.

Dans les camps et les cantonnemens où l'on séjournera plusieurs

jours, l'instruction de détail et l'école de bataillon et d'escadron auront lieu par régiment, d'après les ordres des colonels. La réunion des régimens et des brigades, si l'on est campé par division, ne se fera qu'avec l'approbation du général de division. Dans les cantonnemens, elle pourra s'effectuer d'après l'ordre des généraux de brigade, ainsi qu'il a été dit art. 7.

Les exercices à feu ne s'exécuteront qu'en suite de l'autorisation du commandant de l'armée. L'artillerie distribuera les cartouches nécessaires.

Dans les exercices à feu de détail, on placera des buts : on habituera le soldat à viser, à trois cents pas, à la cravate, à deux cents pas à la poitrine; à cent pas, au dessous de la ceinture.

Les colonels des troupes à cheval profiteront des momens de repos pour faire instruire les cavaliers à paqueter, à seller, à charger, à brider, et à ficeler le fourrage.

ART. 53. — REMPLACEMENT DES MUNITIONS.

Les colonels adresseront leurs demandes, pour le remplacement des munitions de guerre, au général de la brigade; il le fera parvenir au chef de l'état-major de la division, qui transmettra, à ce sujet, au commandant de l'artillerie, les ordres du général.

Les colonels enverront au parc d'artillerie, les balles des cartouches avariées.

Les sergens-majors retireront les cartouches des hommes partant pour les hôpitaux, et les distribueront.

Les fusils qui devront être déchargés, le seront avec un tire-bourre. Ceux qui n'auront pu l'être, seront tirés après les gardes descendues, sous la surveillance des sous-officiers de semaine.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE IV DU PROJET.

DES ORDRES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS ET DU MOT D'ORDRE.

Extrait analytique de l'examen du titre 11 *du réglement de* 1809 (de l'ordre et du mot), *fondu dans le titre* 4 *du projet.*

« *L'ordre et le mot seront donnés à la garde montante; l'ordre*
» *comprendra le mot d'ordre, celui de ralliement, le nom de*

» *officiers-généraux de jour, les bans et les défenses à faire; il in-*
» *diquera les heures des appels, celles des inspections, des piquets*
» *et gardes, le détail du service général par division, les ordres*
» *pour les fourrages, les distributions et les ordres particuliers.*

» *Le chef de bataillon de jour de chaque brigade ira à l'ordre*
» *chaque jour, chez le chef d'état-major de la division, qui*
» *le lui dictera, ainsi que le detail du service de la division.*
» *Tous les autres ordres adressés par le chef d'état-major de*
» *l'armée aux chefs d'état-major des divisions, seront envoyés*
» *par ceux-ci aux chefs des corps.*

» *Lorsque l'adjudant-major de service pour la brigade voudra*
» *donner l'ordre, le tambour de piquet fera le signal; ce seront*
» *les officiers de piquet qui viendront à l'ordre; une garde de po-*
» *lice sera commandée pour le cercle; le chef de bataillon seul y*
» *entrera; il donnera le mot aux officiers de piquet; les chefs*
» *de bataillon enverront l'ordre cacheté aux grandes gardes.* »

Ce titre ne présente que confusion. On voit qu'en s'y conformant, tout, jusqu'au mot d'ordre, devrait être publié par l'ordre du jour; que toutes les dispositions pour recevoir et transmettre cet ordre seraient sur le pied de garnison; que les ordres particuliers arriveraient aux corps sans l'intermédiaire du général de brigade; que les officiers de piquet seraient mis à la place des officiers de police, dont ils tenaient lieu antérieurement à 1788; que l'ordre donné au cercle se confondrait avec l'ordre du jour; qu'il faudrait admettre la dénomination inconnue d'adjudant-major *de service pour la brigade* (peut-être a-t-on voulu dire *de piquet*, fonction également prescrite et également inusitée); que lorsque cet adjudant-major voudrait donner l'ordre, le chef de bataillon seul pourrait entrer au cercle.

Je propose un mode entièrement dégagé de ces incohérences.

1° Je remplacerais le mot *ordre du jour*, par le mot *ordre général de l'armée*: *de la division, de la brigade ou du régiment.*

Dans une armée qui est en campagne, l'ordre ne peut se donner tous les jours. J'ai vu qu'au commencement de la guerre, en 1792, on s'est assujetti à cet usage, au point d'envoyer des ordonnances porter une feuille n'exprimant autre chose que *rien de nouveau;*

et encore cela n'a-t-il eu et ne pouvait il avoir lieu, que dans de petites armées qui faisaient une guerre défensive et de position; mais cela est au moins inutile. Un autre motif, c'est que ces ordres, loin de se borner à des dispositions d'un jour, comprennent généralement des règles, des injonctions permanentes, etc. La dénomination *d'ordre du jour* est donc impropre.

2° Je mettrais sous ce titre les chefs suivans : *des ordres particuliers*, *des ordres de l'armée*, *du corps d'armée*, *de la division*, *de la brigade ou du régiment*; *du mot d'ordre*.

L'usage de remplacer par le nom d'un grand capitaine celui d'un saint, pour le mot d'ordre, a presque prévalu. Cette innovation déjà suggérée par Folard, était à consacrer, aujourd'hui que la France a tant de militaires dont on doit perpétuer la mémoire.

Je propose encore de mettre à l'ordre de l'armée les éloges ou les reproches à adresser aux corps ou aux individus. Washington employa le premier ce moyen qui, mis en usage dans la guerre de nos jours, a produit le plus heureux résultats.

TITRE IV.

DES ORDRES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS, ET DU MOT D'ORDRE.

ART. 54. — DES ORDRES EN GÉNÉRAL.

Les ordres seront toujours expédiés de manière à ce qu'ils arrivent à temps. Les ordres verbaux doivent être transmis par des aides-de-camp, quel que soit leur grade, ou des officiers d'état-major bien connus de ceux à qui on les adresse. Il en sera de même des ordres importans cachetés. Quand ils seront portés par des ordonnances, l'adresse doit indiquer d'une manière précise le lieu et l'heure du départ; le reçu doit faire la même mention.

Les ordres peuvent être écrits en forme de lettres, mais de préférence, dans le style d'ordre purement militaire. La transmission doit en être toujours faite en suivant la marche hiérarchique, sans omettre aucun intermédiaire; excepté quelques cas particuliers et pressans, tel que, par exemple, lorsqu'un régiment, dont le mouvement devrait être hâté, se trouverait plus à portée du quartier-général di-

visionnaire; mais, dans ce cas, le commandant du régiment devrait, sans aucun retard, rendre compte à son général de brigade de l'ordre qu'il aurait reçu directement.

Les ordres pour les corps seront toujours adressés au camp, et remis, en l'absence du colonel et du lieutenant-colonel, à l'officier supérieur de semaine, qui sera tenu d'en prendre connaissance, de les exécuter pour ce qui le concerne, et d'en préparer l'exécution pour le surplus, notamment lorsqu'ils auront pour objet de mettre la troupe sous les armes ou en marche. Dans un bataillon campé seul, l'adjudant-major, en l'absence du chef de bataillon, sera chargé du même soin.

Tous les ordres seront numérotés; on suivra deux séries différentes; l'une pour les ordres généraux, l'autre pour les ordres particuliers.

Les dispositions et les décisions des commandans d'armée sur les objets administratifs et militaires, relatifs à l'armée ou au pays qu'elle occuperait, ne paraîtront jamais que sous le titre et dans la forme d'*ordre*. Un *arrêté* ou une *décision* ne devant jamais être infirmé, n'appartient qu'au gouvernement.

ART. 55. — DES ORDRES PARTICULIERS.

Les ordres particuliers sont relatifs à des mouvemens, à des postes à établir, à des détachemens à fournir, au personnel des officiers, aux détails de l'artillerie, du génie, des subsistances, aux pays habités par l'armée, enfin ce sont ceux qui ne doivent pas être connus de l'armée.

ART. 56. — DES ORDRES GÉNÉRAUX.

L'ordre du jour prendra désormais la dénomination d'*ordre de l'armée, du corps d'armée, de la division, de la brigade, du régiment, etc.*

Cet ordre général se donne chaque fois qu'il y a matière. Il est destiné à indiquer, 1° l'heure et le lieu des distributions de subsistances et de fonds; 2° l'heure des appels, du rassemblement des gardes et des détachemens; 3° le nombre et l'espèce des ordonnances, les époques où elles seront relevées; 4° les règles de police, et les défenses à faire selon les circonstances et les localités; 5° les

demandes et les modèles des états à fournir; 6° la transcription ou l'analyse de toutes les lois, arrêtés, et décisions relatifs à l'armée, qui ont besoin d'en être connus; 7° les éloges ou les reproches à adresser aux corps et aux individus; enfin tout ce dont il est intéressant que l'armée soit instruite.

L'ordre général peut être donné pour toute l'armée, pour chaque corps d'armée, pour chaque division, chaque brigade, chaque régiment, par le commandant respectif de chacune de ces réunions de troupes. Les chefs d'état-major ne les expédieront qu'après en avoir fait approuver la minute par le général. Ils les adresseront, celui de l'armée, aux généraux commandant les corps d'armée; celui d'un corps d'armée, aux généraux de division; celui d'une division, aux généraux de brigade, qui les enverront aux colonels de leur brigade. Les généraux et les colonels ajouteront eux-mêmes à l'ordre général les dispositions qu'ils croiraient convenables, pour en assurer l'exécution, et seront responsables des retards, etc.

Quand les généraux de brigade le jugeront préférable, ils feront venir chez eux un adjudant-major par régiment pour copier l'ordre.

Dans les régimens cet ordre sera dicté aux fourriers par l'adjudant-sous-officier; il sera communiqué aux officiers de compagnie et d'état-major, selon l'usage, et lu par les fourriers à la troupe aux appels des compagnies. Les officiers de semaine seront tenus d'en donner les explications nécessaires.

Il y aura, pour l'inscription des ordres généraux, des registres tenus par les chefs d'état-major, par les aides-de-camp des généraux de brigade, et par les adjudans-majors dans les corps. Le registre d'un régiment comprendra les ordres de l'armée, du corps d'armée, de la division, de la brigade, et les siens propres; ces derniers seront inscrits ensemble et successivement.

Tous les mois il sera adressé par le chef de l'état-major de l'armée au ministre de la guerre, un relevé du registre des ordres généraux de l'armée.

ART. 57.—DU MOT D'ORDRE.

Le mot se composera souvent du nom d'un général ou d'un colonel mort au champ d'honneur, et de celui d'un des lieux où l'of-

ficier dont on aura choisi le nom aura combattu. Il sera donné par le général en chef de chaque armée, adressé pour un ou plusieurs jours, selon qu'il le jugera convenable, par le chef d'état-major-général, aux divers commandans de corps d'armée, qui le feront transmettre aux généraux de division, et ceux-ci aux généraux de brigade.

Chaque jour, les généraux de brigade donneront aux colonels et aux commandans de corps détachés, le mot d'ordre assez tôt pour qu'il soit arrivé à tous les postes avant la nuit.

Dans les corps de troupes détachés ou agissant à de trop grandes distances pour que la correspondance soit prompte ou facile, les mots d'ordre et de ralliement seront donnés par le commandant.

Il en sera de même dans les places occupées par l'armée lorsqu'elles en seront trop éloignées.

ART. 58. — COMMENT IL EST DONNÉ DANS LES RÉGIMENS ET AUX POSTES.

Dans les régimens, l'adjudant-major de semaine, dans les bataillons isolés, l'adjudant-sous-officier de semaine, seront chargés d'envoyer le mot d'ordre cacheté à toutes les grandes gardes. Celles-ci le feront passer aux petits postes. Pour cela, les grandes gardes adresseront à l'adjudant-major ou à l'adjudant, tous les jours, une heure avant le coucher du soleil, un caporal ou un ancien soldat, ainsi qu'il est prescrit ci-après art. 108.

Après la retraite, le mot d'ordre sera donné par l'officier supérieur de semaine, aux officiers de service pour la nuit, aux adjudans-majors et aux adjudans, aux sergens et aux caporaux de la garde de police et des postes qui en dépendent. Tous seront réunis en conséquence devant cette garde, qui fournira les hommes nécessaires pour former le cercle extérieur. L'appel en sera fait par l'adjudant-major. Le chef de bataillon de semaine profitera de leur réunion pour faire les recommandations qu'il croira convenables relativement au service des rondes, des patrouilles et des sentinelles pendant la nuit.

ART. 59. — PERTE DU MOT D'ORDRE.

Une instruction sera donnée par le chef d'état-major-général,

pour l'interversion des mots d'ordre et de ralliement de la série, dans le cas où elle serait tombée aux mains de l'ennemi, ou aurait été perdue.

Il en serait sur-le-champ rendu compte par l'officier-général commandant, qui en préviendrait également les commandans des troupes ou postes voisins.

Quand le mot d'ordre se perd à un avant-poste, ou qu'une désertion oblige à en changer subitement, le commandant des avant-postes se conforme à ce qui est prescrit par l'art 108.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE V DU PROJET.

DE L'ORDRE A OBSERVER POUR COMMANDER LE SERVICE.

Extrait analytique de l'examen des titres 7, 8 et 10 du réglement de 1809, fondus dans le titre 5 du projet.

Titre 7. *De l'ordre à observer dans les brigades et dans les régimens, pour commander le service, et de la composition des détachemens et des gardes.*

Ce titre, où il est question des prérogatives des grenadiers, se tait sur celles des voltigeurs. Il semble qu'en campagne les voltigeurs pourraient être assimilés aux grenadiers, attendu qu'en général ils sont déjà en possession des prérogatives de ces derniers; et cela parce qu'ils combattent plus souvent, qu'ils entament les affaires, les soutiennent seuls quelquefois, et que ce sont pour la plupart de vieux soldats. D'un autre côté les compagnies de voltigeurs ont remplacé celles de chasseurs, que les réglemens de 1778 et 1788 assimilaient aux compagnies de grenadiers pour le service à l'armée.

Ce titre fait emploi du chef de bataillon de brigade pour commander le service de la brigade; cette fonction autrefois était celle du chef d'état-major de brigade, qu'un major remplissait. *Le service des sous officiers et caporaux est commandé par ancienneté de compagnie, passant de la première à la dernière*; ce qui fait confusion et est sans motifs. *Le service d'officier ou sous-officier comme ordonnance près d'un général est réputé corvée*; ce qui

n'est pas juste, puisque ce service conduit plus souvent que les autres aux coups de canon. Les détails de tour de service compris dans ce titre, sont conservés avec les modifications introduites par l'usage.

Titre 10. De l'ordre a observer dans l'armée pour commander les gardes et les détachemens. — *L'état-major des corps d'armée et des divisions devait tenir des contrôles pour les tours de détachement des généraux, des officiers supérieurs et des corps.* — Les ordonnances de 1778 et 1788 avaient tracé dans dix-huit articles, des dispositions très embrouillées sur le tour des détachemens. L'ordonnance de 1792 a réduit ces articles à quatre, copiés par le réglement de 1809. Je les regarde comme inutiles, hors le cas de siége, et ce, par les raisons suivantes : 1° la guerre défensive mène aux détachemens, et la guerre offensive a toujours dû être celle des français. 2° Les détachemens, au lieu d'être pris sur toute l'armée, ou sur toute une division, ou surtout un corps, doivent être formés des troupes les plus propres à l'objet qu'on se propose, et les moins utiles ailleurs; ce sont tantôt les plus éloignées, tantôt les plus rapprochées de l'ennemi. 3° Au lieu de les constituer d'élémens étrangers entr'eux, il faut les former de corps réguliers qui conservent leur ordre de bataille, les fractions ne donnant qu'une masse éphémère. D'ailleurs pour la plus grande partie des opérations isolées, on choisit le commandant; plus elles sont difficiles, plus il est important de lui laisser ses propres troupes; c'est le moyen de suppléer au nombre. Il est d'expérience, dit Feuquières, avec raison, qu'un corps s'intéresse toujours plus à une de ses parties, qu'à un autre corps.

Titre 8. Des officiers supérieurs de piquet. — C'est encore un autre tour de service. *Un colonel et un chef de bataillon de piquet devaient être commandés pour toute l'armée; ils devaient se trouver chez le général de division de jour, à l'heure de la garde. Le chef de bataillon devait remettre aux généraux de jour l'état des gardes. Lui et le colonel devaient les suivre dans la visite des postes, ou la faire d'après leurs ordres. Le colonel ou le chef de bataillon devait, au besoin, réunir les détachemens par division.* — *Un adjudant-major de piquet par brigade devait*

être nommé à l'ordre par le chef de bataillon de piquet; il devait avoir l'état des officiers à marcher de sa brigade, et devait faire des rondes pour la police du camp, etc.

Ce titre, que n'avait point conservé le réglement de 1788, dépend évidemment de l'organisation des anciennes armées. Ces officiers supérieurs de piquet n'ont pas plus été connus depuis la guerre de 1792, que les officiers généraux et supérieurs de jour. Il y aurait eu d'ailleurs conflit entr'eux et ces derniers, à l'égard des postes extérieurs, de la réunion et de l'inspection des piquets et des détachemens, et de la police du camp. Ainsi que cela a déjà été exposé dans le commentaire du titre 1er, chaque division, chaque brigade, chaque régiment garde son terrain, et fait la police sous les ordres de ses chefs respectifs.

Quant aux adjudans-majors de piquet, ils n'ont pas existé non plus depuis la guerre de 1756. Le service qu'on leur trace se complique avec celui de semaine et celui des capitaines de police remplacés par les adjudans-majors.

TITRE V.

DE L'ORDRE A OBSERVER POUR COMMANDER LE SERVICE.

ART. 60. — LES GÉNÉRAUX DES BRIGADES DÉTERMINERONT LE SERVICE DE CHAQUE CORPS.

Les ordres pour le service à faire et pour les détachemens à former par corps ou par brigade, seront adressés aux généraux des brigades. Ces officiers-généraux détermineront les postes que doit occuper chaque corps, et le nombre d'hommes qu'il doit fournir, en ayant égard, pour ce double objet, à l'emplacement et à la force des régimens en officiers et en soldats. Ils auront la même attention quand il s'agira de fournir un détachement.

ART. 61. — ORDRE DU SERVICE DES BRIGADES ET RÉGIMENS.

L'ordre du service des brigades dans les divisions et des régimens dans les brigades, sera réglé sur leur rang dans l'ordre de bataille.

ART. 62. — DEUX TOURS DE SERVICE.

Il y aura deux tours de service, savoir :

1° Le service armé ;

2° Les corvées.

ART. 63. — SERVICE DU PREMIER TOUR.

Le premier tour comprendra :

Les détachemens ;

Les grandes gardes et autres postes extérieurs ;

Les gardes d'honneur ;

Les gardes intérieures (compris celles des magasins, des hôpitaux et les autres de même genre) ;

Le service d'ordonnance armé ;

La garde de police ;

Le piquet.

Ces différens services commenceront et finiront chaque jour aux heures de la garde, excepté pour les détachemens et les ordonnances éloignés. Les officiers, les sous-officiers et les soldats y marcheront dans l'ordre indiqué ci-dessus : en conséquence, les premiers à marcher seront employés de préférence aux détachemens ; ceux qui les suivent le seront aux grandes gardes, etc. ; les derniers à marcher seront toujours affectés au piquet. Les jours où il ne devra pas y avoir de détachement, les premiers à marcher seront employés aux grandes gardes, s'il y en a, sinon aux gardes d'honneur, et ainsi de suite.

Dans la cavalerie, le service armé, tant à pied qu'à cheval, sera compris dans le premier tour de service.

ART. 64. — SERVICE DU SECOND TOUR.

Tout service non mentionné dans l'article précédent sera réputé corvée : ainsi le second tour de service comprendra les corvées du camp ou du cantonnement, les corvées hors du camp ou du quartier, armées et non armées, et leurs escortes ; les escortes de travailleurs et de distributions ; les détachemens pour assister aux exécutions ; enfin le service d'ordonnance non armé.

ART. 65.—ORDRE DANS LEQUEL ON SERA COMMANDÉ POUR LE PREMIER TOUR.

Pour le premier tour de service, les officiers seront commandés par rang d'ancienneté, en commençant par la tête. L'adjudant-major de semaine tiendra le contrôle à cet effet.

Les capitaines rouleront entre eux;

Les lieutenans et les sous-lieutenans rouleront ensemble;

Les sous-officiers et les caporaux seront commandés par l'adjudant-sous-officier de semaine, en suivant le rang d'ancienneté sur la totalité du bataillon ou escadron;

Les soldats le seront, selon le contrôle habituel de l'ordre de bataille, par le sergent-major, qui prendra de la tête à la queue, afin que toutes les escouades y concourent également;

Les tambours et les trompettes seront commandés par les tambours-majors et les trompettes-majors, par rang de compagnie.

Quand les détachemens se composeront de compagnies, de sections ou d'escouades entières, les officiers et les sous-officiers qui leur appartiennent, marcheront avec elles.

Les sous-officiers, les caporaux, les soldats et les tambours qui marcheraient pour un des services du premier tour, emporteront toujours leurs sacs en campagne, et, dans la cavalerie, les chevaux seront chargés, à moins d'un ordre contraire.

ART. 66. — ON NE COMMANDERA PAS EN MÊME TEMPS DEUX OFFICIERS D'UNE COMPAGNIE POUR UN DÉTACHEMENT.

On observera de ne jamais commander pour un détachement de plusieurs jours, deux officiers d'une même compagnie. Ainsi, s'il arrivait que deux officiers de la même compagnie se trouvassent en même temps dans le cas de faire un détachement de cette espèce, l'officier du grade inférieur serait employé à une garde de vingt quatre heures, et remplacé au détachement par le premier à marcher après lui.

La même règle sera observée pour les sergens et les caporaux.

En conséquence de ce principe, et afin qu'il y ait toujours par compagnie le nombre d'officiers et de sous-officiers nécessaire, lorsqu'une compagnie aura fourni un officier ou un sous-officier pour

un détachement de plusieurs jours, il ne lui en sera plus demandé que pour une garde de vingt-quatre heures, jusqu'à ce que le détaché soit rentré.

ART. 67. — OFFICIER ABSENT.

Tout officier qui, devant marcher pour un des services du premier tour, ne se trouvera pas au camp au moment du départ, ou ne pourra faire ce service pour quelque cause que ce soit, sera remplacé par le premier à marcher après lui. Une fois le détachement hors de l'enceinte du camp, ou la garde montée, l'officier qui devait marcher ne pourra en prendre le commandement, ni en faire partie. Il reprendra le tour de l'officier qui a marché à sa place.

Il en sera de même pour le remplacement des sous-officiers, des caporaux, des soldats et des tambours.

ART. 68. — LE PREMIER TOUR PRÉFÉRÉ AU SECOND.

Le second tour de service sera toujours subordonné au premier : ainsi, s'il arrivait qu'un officier, un sous-officier ou un soldat se trouvât dans le cas d'être commandé en même temps pour l'un et pour l'autre, il serait employé de préférence au premier. S'il était employé à un service quelconque du second tour, il le quitterait, pourvu, si c'était hors du camp ou du quartier, qu'il pût y être rentré avant l'heure fixée pour le départ du détachement ou de la garde dont il doit faire partie.

ART. 69. — PREMIER TOUR CENSÉ FAIT.

Le service du premier tour sera censé fait pour les officiers, les sous-officiers et les soldats qui marcheraient en détachement ou pour une grande garde, une garde d'honneur, ou une garde intérieure et en ordonnance armée, lorsqu'ils auront passé l'enceinte du camp ou du cantonnement.

Il sera censé fait pour ceux qui auraient été commandés pour la garde de police, lorsque ladite garde aura monté et pris son poste.

Enfin le tour du piquet ne sera censé fait que le lendemain à l'heure de l'assemblée des gardes, excepté toutefois pour les officiers, les sous-officiers et les soldats qui auraient été tirés dudit piquet pour faire partie d'un détachement ou d'une garde, ou pour être employés à un service d'ordonnance armé.

ART. 70. — ORDRE DANS LEQUEL ON SERA COMMANDÉ POUR LE SECOND TOUR.

Les capitaines seront exempts de corvée; ils ne pourront être commandés pour ce service qu'au seul cas où la force des escortes armées qui les accompagneraient se trouverait égale à celle d'un détachement affecté à leur grade, par l'article 80 ci-après, et alors ils seront commandés par rang d'ancienneté, en commençant par le moins ancien.

Les lieutenans et les sous-lieutenans rouleront ensemble pour le second tour de service, et y marcheront par ancienneté, en commençant également par la queue.

Il en sera de même des sous-officiers et des caporaux, ou brigadiers de chaque bataillon ou escadron.

Les soldats seront commandés d'après leur rang de bataille comme pour le premier tour, mais dans l'ordre inverse;

Les tambours et les trompettes le seront pas rang de compagnies, en commençant par la dernière.

ART. 71. — CAS OU SE REPREND LE TOUR DE CORVÉE.

Tout officier, sous-officier ou soldat dont le tour de corvée arrivera lorsqu'il est le premier à marcher pour l'un des services du premier tour, ou qu'il y est effectivement employé, ne fera pas pour le moment son tour de corvée, mais n'en sera pas dispensé ensuite, à moins qu'il n'ait été employé à un détachement de plus d'un jour.

ART. 72. — SECOND TOUR CENSÉ FAIT.

Le second tour de service sera censé fait, lorsqu'on aura été employé à une corvée effective au camp ou au quartier, ou, si c'est hors de là, lorsqu'on aura dépassé les gardes.

ART. 73. — SERVICE A PIED DANS LA CAVALERIE.

Dans les troupes à cheval, on commandera de préférence pour le service à pied, les cavaliers démontés ou ceux dont les chevaux seraient éclopés; et on n'y emploira les hommes montés et dans le rang, qu'au cas où les autres seraient surchargés de service.

Tout sous-officier ou cavalier commandé pour le service à pied, remettra, avant de partir, en présence du maréchal-des-logis de

semaine ou du brigadier de son escouade, son équipage plié et prêt à être chargé, ainsi que celui de son cheval; et le maréchal-des-logis ou le brigadier désignera de suite un cavalier pour en avoir soin, et pour, en cas d'alarme, mener le cheval tout chargé à l'endroit qui lui sera indiqué.

ART. 74. — CAPITAINE COMMANDANT DE CORPS OU DE BATAILLON.

Un capitaine, commandant momentanément un corps ou un bataillon, sera exempt de tout autre service tant qu'il aura ce commandement, et il ne reprendra aucun des tours de service qui pourraient lui être échus pendant ce temps.

Il en sera de même d'un capitaine commandant un bataillon détaché.

ART. 75. — GRENADIERS EXEMPTS DE SERVICE.

Les compagnies de grenadiers dans l'infanterie, lorsqu'elles ne sont pas réunies en corps, ne seront jamais commandées pour les différens services du premier et du second tour, excepté pour les gardes d'honneur; dont elles devront être chargées de préférence, excepté encore pour leurs corvées de compagnie. Cependant le général de division ou de brigade pourra ordonner qu'elles montent la garde; dans ce cas elles occuperont des postes séparés; et si ces postes sont assez nombreux pour être commandés par des officiers, ils le seront par ceux de ces compagnies.

ART. 76. — COMPAGNIES DE GRENADIERS DÉTACHÉES, ET REMPLACEMENT DE LEURS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS.

Les capitaines de grenadiers marcheront avec leurs compagnies, quand elles seront détachées, lors même qu'ils se trouveraient commander le corps ou bien un bataillon.

En l'absence des officiers et des sous-officiers de grenadiers, si ces compagnies se trouvent détachées, lesdits officiers et sous-officiers seront remplacés sur-le-champ par des officiers de leur grade et des sous-officiers au choix du colonel, lesquels resteront attachés auxdites compagnies jusqu'au retour des titulaires, et ne reprendront aucun des tours de service qui pourraient leur être échus pendant ce temps.

Si lesdites compagnies n'étaient pas détachées, les officiers et

les sous-officiers absens ne seraient remplacés qu'au moment où ces compagnies viendraient à marcher.

Si le commandement d'un régiment, ou d'un bataillon détaché, venait à échoir accidentellement à un capitaine commandant provisoirement la compagnie de grenadiers, ledit capitaine resterait à cette compagnie jusqu'à ce quelle rentrât au corps, ou que le titulaire en reprit le commandement.

Lorsqu'un des emplois d'officiers dans les compagnies de grenadiers viendra à vaquer, le colonel aussitôt y placera provisoirement un officier du régiment à son choix.

ART. 77. — ASSIMILATION DES VOLTIGEURS AUX GRENADIERS.

En campagne, les compagnies de voltigeurs seront assimilées aux compagnies de grenadiers, dans les cas prévus par les deux articles précédens.

ART. 78. — MODÈLES DES CONTRÔLES DE SERVICE.

Les contrôles tenus dans chaque régiment pour commander le service; seront conformes aux modèles annexés au présent réglement.

(*La suite au prochain N°*).

DERNIÈRE RÉPONSE

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

AU DERNIER MOT DE M. LE CAPITAINE MADELEINE. (1).

M. Madelaine, commence par assurer que la *discussion* qu'il a entamée contre moi, était *pénible* pour lui. Mais j'observe que c'est M. Madelaine qui l'a commencée; et, certes, ce n'est pas

---

(1) Voyez l'article de M. Madeleine inséré dans le Journal des Sciences militaire, livraison du 1er avril 1828, page 167.

ma faute, car lorsque je rédigeais mon article sur l'organisation du personnel de l'artillerie, inséré dans le N° de ce journal du 1er mai 1827, je ne pensais nullement à M. Madelaine, dont j'ignorais jusqu'à l'existence. Je ne suis pas non plus la cause qu'il s'est lancé dans une discussion au-dessus de ses forces, discussion qu'il n'a pas comprise du tout; et à laquelle il ne comprend pas d'avantage même aujourd'hui.

J'ai proposé, il est vrai, une organisation du personnel de l'artillerie de campagne, et sa réunion avec le train destiné à conduire cette artillerie. En cela, j'ai proposé ce que la raison militaire commande impérieusement. Si M. Madelaine en doute encore, qu'il lise, et qu'il médite l'ouvrage du lieutenant-général Préval, ayant pout titre : *du Service des armées en campagne*, dont extrait se trouve dans le journal des Sciences militaires du 1er avril 1828. Après l'avoir lu et médité, il y verra que M. le lieutenant-général Préval prêche de la même manière que moi. Les mêmes principes. La raison en est qu'il ne doit y avoir qu'une seule volonté dans une armée, comme il ne doit y avoir qu'une seule volonté dans un corps de troupe quelconque, et plus particulièrement dans les corps de l'artillerie dont les troupes sont sujettes à être souvent divisées. Il faut encore que le chef d'un corps militaire y soit toujours présent, pendant la paix comme pendant la guerre; alors le chef et ses soldats conçoivent les uns ou les autres une confiance absolue, et alors le service marche toujours nécessairement tout seul.

Si M. Madelaine avait fait, comme moi, la guerre dans les hauts grades de l'artillerie, (j'étais déjà chef de bataillon en 1794, et colonel en 1796), il connaîtrait mieux qu'il ne parait les connaître tous les inconvéniens du morcellement des troupes du même régiment dans les différentes parties des armées. Lorsque je pris le commandement, en l'an 8, du premier régiment d'artillerie, les 20 compagnies de ce régiment étaient dispersées en Allemagne, en Italie, et dans les places; il y en avait même à St.-Domingue. Il ne s'en trouvait pas deux compagnies réunies, souvent même la même compagnie était dispersée par petits détachemens de 15 à 20 hommes. Pendant les 8 premières campagnes où j'avais toujours servi aux armées, j'avais fortement senti tous les inconvé-

niens de cette dispersion. Aussitôt que la paix fut conclue, dans le courant de l'an 9, j'exposai au ministre de la guerre d'alors, la grandeur de ces inconvéniens et je lui demandai que le premier régiment d'artillerie fut réuni dans l'une des écoles de France, afin que je pusse m'y occuper activement de la discipline et de l'instruction de ce corps qui avaient beaucoup souffert.

L'inconvénient de cette dispersion existait de même dans tous les régimens de l'artillerie française. Les régimens d'artillerie à cheval seuls y étaient moins soumis, par la raison que l'on n'en a jamais morcelé les compagnies.

M. Madelaine dit, dans son DERNIER MOT que *j'ai bien fait une réponse* à ses articles, *mais que je n'ai pas répliqué*. Ah! M. Madelaine, vous me prouvez encore là que vous ne connaissez pas votre langue! Ouvrez donc tous les dictionnaires français au mot réplique, et vous y verrez que *réplique* et *réponse* sont exactement synonyme. Ainsi, quand je vous ai répondu, je vous ai répliqué, et *vicè versâ*.

Vous me dites que mes réponses sont *de ma façon*, et vous avez soin de souligner les mots *de ma façon*, pour que je les remarque, sans doute. Oui, j'en conviens; mes réponses sont de ma façon: certes, vous ne pourriez pas en dire autant de vos répliques. Je connais très-bien ceux qui vous les soufflent.

M. Madelaine ajoute : M. Allix me reproche *d'être trop prolixe; je pourrais lui répondre qu'en retranchant de ses 6 ou 8 articles, une page seule sur l'organisation du personnel de l'artillerie, on ne saurait guère trouver dans tous ces mêmes articles, que des personnalités, et des plaisanteries déplacées, des contradictions, et des assertions pour le moins hasardées, ce que j'ai prouvé du reste, en essayant de traiter quelques questions assez importantes auxquelles se rapportaient les assertions de M. Allix.*

Je réplique, ou je réponds à M. Madelaine, et ce, à son choix, qu'il convient que j'ai au moins une bonne page dans mes 6 ou 8 articles relatifs à l'organisation du personnel de l'artillerie. C'est déjà quelque chose que cette concession. Je ne lui en ferai pas une pareille; car, tout est mauvais, absolument mauvais, excessive-

ment mauvais dans les *réponses*, ou les *répliques* qu'il m'a faites (1). Cette page retranchée, dit M. Madelaine, on ne saurait guères trouver dans les articles de M. Allix que des *personnalités*, *et des plaisanteries déplacées*, *des contradictions*, *et des assertions pour le moins hasardées*. Cela est très aisé à dire, M. Madelaine, mais ce n'est pas-là tout. Vous avez un autre devoir à remplir : Dites-moi donc où sont les personnalités, les plaisanteries déplacées, les contradictions et les assertions au moins hasardées dont vous m'accusez : Je répète que c'est votre devoir de me montrer tout cela. Car, c'est vous qui le dites, *et onus probendi est qui dicit*. Si vous ne savez pas le latin, faites vous traduire cet axiôme de la raison humaine.

Quant aux *personnalités* que me reproche M. Madelaine, lorsqu'il me les aura fait connaître j'y répondrai, mais dès ce moment je puis le demander à M. Madelaine : Si j'avais pu m'en permettre quelques-unes, serais-je donc si coupable! Dans la correspondance officielle du comité d'artillerie avec le Ministre, à l'égard de mon système d'artillerie, correspondance dont j'ai copie, au lieu de s'occuper de mon système en lui-même, il ne s'est occupé que de ma personne. Ses lettres ne sont qu'une chaîne de personnalités contre moi. Les écrivains du comité, et plus particulièrement MM. Dumarais et Madelaine, ont constamment suivi le même système ; ainsi qu'il est démontré par la lecture du Spectateur militaire de mars et avril 1827, et par la lecture du Journal des Sciences militaires depuis le premier juin 1827 jusqu'à ce jour. Ainsi, en admettant que je me fusse permis quelques personnali-

(1) Comme si M. Madelaine s'était repenti de la concession qu'il me fait d'une bonne page ; il ajoute dans une note sur l'alinéa que j'examine. « En » effet, comment admettre en principe, les rapports que M. Allix établit ; » savoir : 24 pièces de campagne pour 6,000 hommes, un chef de bataillon » par batterie de 6 pièces, et un colonel pour quatre batteries ou pour 5 » compagnies, dont une de dépôt. » Et il ajoute : *ces aperçus d'organisation, et les considérations qui les accompagnent, sont pourtant ce que M. Allix a peut-être dit de plus sensé dans ses articles*. On voit par là que la concession de M. Madelaine n'est pas absolue. Comme le texte de l'alinéa précité le ferait penser d'abord.

tés contre les écrivains du comité, que je ne connais d'ailleurs que par leurs écrits, je ne serais pas aussi coupable que M. Madelaine veut bien le dire.

Quant *aux plaisanteries déplacées* que me reproche mon antagoniste, je lui observe qu'il n'a pas ici employé le mot propre. Le mot propre à employer était celui d'ironie, et si j'ai employé cette figure de réthorique, si usuelle dans toute polémique, c'est qu'il y a des argumentations tellement dénuées de fondement, tellement ridicules, (et c'est surtout le cas pour les argumentations de MM. Dumarais et Madelaine) qu'il n'existe aucun autre moyen de les combattre.

Enfin, quant à mes prétendues *contradictions*, et à mes prétendues *assertions au moins hasardées*, je défie ici tous les écrivains du comité, et le comité lui-même de m'en signaler une seule.

M. Madelaine répète, dans la note sur l'alinéa que je viens d'examiner, que mon projet sur l'organisation du personnel de l'artillerie était trop *concis, incomplet, parce qu'il n'y est question que d'une partie des services de l'artillerie*. Mais prenez donc patience, M. Madelaine. Il y a long-temps que Rousseau disait qu'il était impossible de tout dire à la fois, et je suis dans ce cas là comme tout le monde. Le service de l'artillerie en campagne, est la partie la plus importante de ce service : c'est, quoiqu'en disent, ou le comité, ou ses écrivains, la sommité de notre arme. Mon travail est tout prêt sur les autres branches du service de l'artillerie, et je ne puis le publier tant que le comité et ses écrivains continueront d'ergoter contre moi sur des questions évidentes par elles-mêmes, et que le simple bon sens pourrait résoudre, si la bonne foi guidait mes adversaires. La preuve incontestable que la bonne foi n'est pas de leur côté, c'est que non-seulement ils ne veulent pas accorder, comme je le leur ai proposé tant de fois, la discussion de la question théorique, et qu'ils éludent constamment de le faire; mais encore ils se refusent avec une opiniâtreté inexplicable, à en venir aux expériences comparatives de leur système, et du mien, que je leur ai tant de fois proposées en vain. Le comité a préféré se faire juge dans sa propre cause, qu'accepter pour juge les hautes capacités de l'armée française. Quel inconvénient donc existerait-il si ces expériences étaient faites en présence de nos

plus illustres, et de nos plus capables militaires; tels sont, sans contredit les maréchaux Soult et Molitor, les généraux Dessoles, Excelmans, et tant d'autres dont la liste serait trop longue à former. Mais enfin, et ce n'est peut-être pas la dernière fois, je demande au comité, je le demande à ses écrivains; pourquoi n'acceptent-ils pas une proposition si simple? Si ce n'est par la conviction qu'ils ont de la faiblesse de leur cause; pourquoi enfin ne suivent-ils pas les antécédens constamment pratiqués dans l'artillerie française sur la matière.

Lorsque Gribeauval proposa son système d'artillerie de campagne, il demanda, et il obtint qu'il serait soumis à l'examen et aux investigations d'un comité de plusieurs maréchaux de France, et surtout de ceux qui avaient commandé dans la guerre de Sept Ans. Le rapport de ce comité fut favorable à Gribeauval, mais Gribeauval, dont la conscience militaire était pure, aurait été très-fâché de donner à l'armée française un système d'artillerie qui eût pu compromettre nos succès militaires. Aussi ne s'en tint-il pas au seul avis, quoiqu'avantageux, des maréchaux de France. Il voulut que son système fut soumis à des exp riences comparatives avec celui des Valière. A cet effet on forma dans la plaine de Frascaty, près Metz, un camp de manœuvres où les deux systèmes furent mis en présence. Celui de Gribeauval obtint une telle supériorité sur celui des Valière, que celui-ci fut définitivement condamné. En l'an XI, lorsque l'expérience et le grand développement donné aux mouvemens stratégiques eurent fournis à tous les officiers de guerre la démonstration complète que le système Gribeauval ne pouvait satisfaire aux besoins de la guerre; lorsque les constructions que j'avais éxécutées à Turin en l'an VIII, et que l'expérience de la campagne de l'an IX eurent démontré la supériorité d'une artillerie mobile et légère, sur une artillerie plus pesante et moins mobile. Le gouvernement français s'occupa dès l'an X, d'alléger le système Gribeauval, ou plutôt de lui en substituer un autre. Mais la chose ne se fit pas à la légère : elle ne se fit pas dans une coterie individuelle; elle ne se fit pas à l'ombre et dans le secret. On appela à la discussion théorique du nouveau système toutes les hautes capacit s de l'armée, aucune arme n'en fut exclue. Officiers généraux d'infanterie, officiers généraux de cavale-

rie, officiers généraux du génie. Enfin, officiers généraux d'artillerie; toutes les armes furent appelées à cette discussion solennelle. C'est qu'alors le gouvernement, pénétré de ses devoirs envers l'armée et envers la France surtout, ne voulait rien faire précipitamment et au hasard. Il ne voulait pas compromettre l'avenir de notre belle France, et par conséquent nos succès militaires sur lesquels reposent essentiellement cet avenir. Je dis donc que ce sont là des précédents que le comité d'artillerie devrait se trouver dans la nécessité d'imiter.

Mais non, il n'en est pas ainsi! Il s'en tient à sa propre opinion, il ne veut ni discussion théorique, ni expériences comparatives.

Il faudra pourtant qu'il en vienne là, à moins qu'il ne parvienne à fasciner pour toujours les yeux de l'administration militaire.

Le comité d'artillerie ressemble à je ne sais quelle secte de philosophes anciens qui soutenaient que si une partie avait prouvé qu'elle avait raison, l'autre partie ne devait pas être entendue. La raison humaine a fait justice de cette extravagance, et aujourd'hui les principes sont que personne ne peut être jugé sans avoir été préalablement entendu, et celui, quel qu'il soit, fût-il même ministre, qui juge avant d'entendre les deux parties, devient par cela seul coupable aux yeux de toute justice; cela est évident.

Mais la culpabilité devient bien plus grande, lorsque la question à juger est relative au plus hauts intérêts de l'état. Je veux bien admettre pour un moment que le vi ieux système du comité; vicieux parce qu'il est d'une pesanteur excessive, et par conséquent sans mobilité suffisante; vicieux parce qu'il est d'une complication extrême; vicieux parce qu'il n'est point assez solide; vicieux encore parce que la construction est très-coûteuse; vicieux enfin, parce que les munitions y sont promptement détériorées, avariées. Aucun de ces vices, aucun de ces défauts essentiels, qui tous existent dans le système du comité, ne se retrouvent pas dans le mien, ainsi que je l'ai démontré jusqu'à l'évidence dans mes systèmes d'artillerie comparés (1).

(1) Cet ouvrage se trouve à la librairie militaire, chez Ancelin, rue Dauphine, n° 9.

Laissons, pour un instant, le comité et son déni de justice de côté : j'en reviens à M. Madelaine. Il dit qu'il est sans doute permis de maltraiter les choses, mais EN GÉNÉRAL, dit-il toujours, il ne doit pas en être de même, en parlant des personnes, L'ADVERBE EN GÉNÉRAL FUT-IL MÊME ICI EXCEPTIONNEL. Cet adverbe *en général*, donne bien des grabuges à M. Madelaine. Mais aussi pourquoi me l'a-t-il supprimé, pourquoi a-t-il tronqué ma phrase? Pourquoi ne sait-il pas sa langue? S'il paraît encore douter que la phrase tronquée soit exceptionnelle ; pour le lui prouver, je la lui ai déjà traduite, et je lui ai dit que, *en général*, signifiait *pour le plus grand nombre*, mais je veux ici la lui traduire en une autre manière, qui sera exactement synonyme de ma première traduction, et je lui apprends que : ma phrase, *en général*, *détruit toujours*, etc., est la même que celle-ci, *à l'exception du plus petit nombre*, *l'étude des sciences détruit toujours dans l'homme de guerre les qualités qui lui sont propres*, etc. Entendez-vous Mr. Madelaine, assez bien le français, pour comprendre que cette dernière phrase, et la phrase de mon texte sont exactement synonyme. Je vous invite à me dire ce que vous en pensez. Je recevrai vos communications avec plaisir, et d'autant plus que je deviens vieux, et que je n'ai plus beaucoup de temps pour m'instruire.

M. Madelaine insinue dans la note déjà citée, comme il l'avait insinué, et dit dans ses *réponses*, ou *répliques* précédentes, qu'on ne pouvait admettre le principe que j'ai posé relatif à l'organisation du personnel de l'artillerie. J'ai donné précédemment les motifs sur lesquels je me fonde, notamment dans mon article du premier mai dernier, sur la raison militaire. Je n'y reviendrai point ici ; mais j'invite M. Madelaine à me dire pourquoi ce principe n'est pas admissible? J'en ai prouvé non-seulement la possibilité, mais encore l'utilité. J'en ai prouvé la possibilité par ce qui a été exécuté dans les 3 *petits fiefs de l'Empire*, et par ce qui se fait aujourdhui chez presque toutes les puissances de l'Europe. *Ab actu ad possibile valet conclusio* : ce qui se fait est possible. Voilà au moins un principe de logique que M. Madelaine voudra bien ne pas me contester.

D'ailleurs, mon plan d'organisation est fondé sur un principe

tout militaire, principe incontestable qu'un officier subalterne peut ignorer sans doute, mais que ne peuvent ignorer ni les officiers généraux, ni aucun chef de corps; et ce principe est qu'une troupe quelconque soumise à un seul et même commandement, soit toujours dans la main de celui qui commande, et que cette troupe ne soit pas disséminée par petits détachemens, comme la chose a lieu dans l'organisation actuelle de l'artillerie dans toutes les divisions d'une armée. Que dirait-on, si l'on voyait un régiment d'infanterie, ou de cavalerie disséminé ou par demi-compagnie ou même par compagnie dans toutes les brigades, ou même dans toutes les divisions de l'armée. De cette dissémination résulterait la confusion la plus étrange, la plus inconcevable; or, le principe est le même pour l'artillerie que pour les autres corps de troupes. Il est donc indispensable de donner au personnel de l'artillerie une organisation telle que les troupes du même régiment ne puissent jamais être divisées, mais au contraire qu'elles soient toujours unies dans une seule et même division de l'armée, c'est là un principe militaire incontestable, et que je dis incontestable, alors même que l'inexpérience de M. Madelaine me le contesterait de nouveau.

Dans mon projet, je fais commander chaque régiment d'artillerie de campagne, composé de cinq compagnies, ou, si l'on aime mieux, de cinq escadrons, dont quatre de guerre et un de dépôt, et chaque compagnie ou escadron par un chef de bataillon. Ces grades sont en rapport avec la force des troupes. Chaque compagnie de guerre aura nécessairement la force numérique suivante; savoir :

1° Par compagnie, au moins 80 canonniers, } 160 hommes.
2° Par compagnie, au moins 80 soldats du train; }
3° Par compagnie, au moins 160 chevaux du train.

Ce sera donc pour les 4 compagnies de guerre, un effectif de 640 hommes et de 640 chevaux.

Une pareille troupe est assez nombreuse pour occuper tous les soins, tous les momens d'un colonel en campagne, et indépendamment des soins qu'il doit à sa troupe, il a une surveillance de tous les jours à exercer sur le matériel de ses batteries, la conser-

vation de ses munitions, etc. Il a encore à exercer une surveillance active sur la compagnie de dépôt, soit pour veiller à son recrutement, soit pour veiller à son instruction. Il a, en outre, la correspondance avec le ministre de la guerre, pour lui faire connaître l'état des besoins de sa troupe. Enfin, il a la correspondance journalière avec son général de division et avec le général en chef de l'artillerie. Le grade de colonel n'est, certes, pas trop élevé pour remplir convenablement tous ces détails de service. La présence constante du colonel près de sa troupe a un avantage inappréciable. Cette présence constante corrobore la discipline et l'instruction. Elle serait un motif plus que suffisant pour que le personnel de l'artillerie fut tellement organisé, que le colonel d'un régiment fut toujours à la tête de ses troupes. Cette organisation est si militaire, elle est si simple, elle est d'une exécution si facile, elle est tellement dans la nature des choses, elle est même tellement dans l'intérêt des officiers du corps d'artillerie, qu'il m'est impossible de concevoir les motifs de la résistance qu'y apportent les *écrivains* du comité. Les officiers d'artillerie ne négligent pas plusieurs intérêts que les officiers des autres corps de l'armée. Tous ceux de l'artillerie, en général, se plaignent de la lenteur de l'avancement; cette lenteur provient, surtout, de ce que les officiers *du* matériel usurpent presque toujours l'avancement qui devrait être dévolu aux officiers de guerre. En proposant, comme je l'ai *fait*, que chaque régiment d'artillerie composé de quatre compagnies de guerre et d'une de dépôt, serait commandé par un colonel, *quatre* chefs de bataillon ou d'escadron, et par un officier supérieur commandant la compagnie du dépôt. J'augmente aussi le nombre *des* grades supérieurs, et je donne aussi plus de chances à l'avancement des grades inférieurs; ce n'est d'ailleurs qu'une justice qui est *dans* l'intérêt du service. Chaque compagnie étant composée de 160 hommes et de 160 chevaux au moins, le grade de chef de bataillon ou d'escadron n'est pas trop élevé pour un tel commandement. Ce grade, au contraire, est en harmonie avec la force de la troupe commandée. La troupe commandée par un chef d'escadron de cavalerie, présente rarement un effectif plus nombreux que celui d'une compagnie d'artillerie ainsi constituée, et d'un autre côté

un escadron de cavalerie n'est composé que d'hommes et de chevaux qui se meuvent avec la plus grande facilité. Il n'en est point ainsi d'une compagnie d'artillerie ; celle-ci est suivie d'un matériel lourd, pesant et difficile à mouvoir : tout est obstacle à ses mouvemens, les montées comme les descentes, les mauvais chemins qui deviennent tels de mille et mille manières. Il n'y a que les officiers d'artillerie qui connaissent la grandeur des difficultés qu'ils ont à vaincre pour surmonter tous les obstacles que la nature des choses leur impose. Et tandis que les troupes d'infanterie ou de cavalerie arrivent sans obstacle à la position qui leur avait été assignée, l'artillerie passe les nuits à s'arracher péniblement des mauvais chemins. Souvent elle n'arrive à la position que le matin au jour ; et à peine arrivée, elle est obligée de se remettre en marche pour suivre le mouvement des troupes dont elle fait partie.

L'organisation de l'artillerie doit donc la mettre en état de vaincre avec moins de difficultés tous les obstacles qu'elle éprouve (1).

Ces motifs, comme je l'ai déjà dit, sont dans l'intérêt du service, et dans celui des officiers de l'artillerie. Quel peut donc être celui de cette résistance apportée à l'adoption d'une organisation si simple et si utile ! Si je connaissais moins que je ne le connais l'esprit qui domine les officiers du matériel de l'artillerie, le problême serait, sans doute, insoluble pour moi ; mais je ne crains pas de me tromper en assignant ici la véritable cause de cette résistance, et la voici : Par l'organisation actuelle de l'artillerie, les officiers du matériel sont admis à l'avancement, concurremment avec les officiers de guerre, sans cesser d'être officiers du matériel. Je sais très bien que les officiers du matériel trouvent cela fort doux, et qu'ils seraient bien fâchés de perdre un si précieux avantage. Or, c'est précisément là la conséquence de mon projet d'organisation. Par ce projet les officiers de guerre sont toujours officiers de guerre, et les officiers du matériel sont toujours officiers

(1) Dans l'organisation actuelle les commandans d'artillerie dans les divisions, et qui sont sans troupes, laissent aux commandans des compagnies le soin de se débourber, comme ils peuvent, et s'en vont vite prendre leur logement au quartier-général, sans s'occuper le plus souvent de leurs batteries. Je parle ici de ce que j'ai vu en maintes occasions.

du matériel. L'avancement militaire des officiers de guerre roule exclusivement entr'eux, et l'avancement des officiers du matériel doit également rouler exclusivement entr'eux. Alors, on ne verra plus ce scandale, aujourd'hui si commun, de voir un officier du matériel venir usurper l'avancement dévolu à un officier de guerre. Je pourrais citer bien des exemples de pareils scandales. Je me contente de dire ici que je connais parmi les lieutenans-généraux actuels de l'artillerie, plusieurs qui n'ont jamais servi ailleurs que dans les bureaux d'un quartier-maître, ou dans les inspections du train, ou sur les derrières de l'armée dans les parcs de réserve, et qui, malgré cela, se sont maintenus lieutenant-généraux d'artillerie, au détriment des officiers de guerre qu'ils ont fait mettre à la retraite, ou fait passer sur le cadre de l'état-major-général. Je ne les nomme point, mais ils se reconnaîtront bien eux-mêmes; et tout artilleur qui me lira, les reconnaîtra bien aussi.

Mon antagoniste dit : *A défaut de bonnes raisons, il faut convenir qu'on peut être quelques fois excusable de montrer de l'humeur, mais il faut encore qu'on ne passe pas certaines bornes tracées par les simples convenances, et dans lesquelles M. Allix dédaigne trop de se renfermer.*

Bien! bien! M. Madelaine! vous m'accusez ici d'avoir de l'*humeur*, et ailleurs, vous m'accusez de *plaisanteries*. Mais soyez donc conséquent, M. Madelaine! car, si j'ai de l'humeur, je ne dois pas être plaisant, et si je suis plaisant je n'ai point d'humeur; ces deux propriétés sont évidemment contradictoires. Quant aux convenances que vous invoquez, pourriez-vous me dire lequel de vous ou de moi y a manqué? Relisez vos articles aigre-doux, et je l'espère, vous serez convaincu que ce n'est pas moi qui ait manqué aux convenances. C'est surtout vous et M. Dumarais qui y avez manqué; et je vous préviens, en outre, que si, vous ou M. Dumarais, servant sous mes ordres, vous vous fussiez l'un ou l'autre permis envers un autre officier-général quelconque, le quart des inconvenances dont vous et M. Dumarais, vous vous êtes rendus coupables envers moi, je vous aurais mis tous les deux aux arrêts forcés pour un mois. Au moins, sachez cela, MM. Dumarais et Madelaine.

Non pas que je m'oppose à la discussion des principes que je professe. Je ne les ai publiés que pour les soumettre à la discussion. Mais au lieu de les discuter, vous avez toujours éludé de le faire : vous avez constamment escobardé, et mes principes, et les questions qui s'y rapportent; et vous osez affirmer que vous m'avez réfuté! Alors même que vous n'avez pas entamé la discussion. C'est pourquoi j'ai pu, et dû citer les deux vers de Molière qui vous tiennent tant à cœur. Ils vous sont certainement bien applicables, puisque vous avez toujours éludé d'entrer dans les questions agitées, quoique je vous les aye rappelées au moins dix fois. Vous êtes encore trop jeune M. Madelaine, pour que vos divagations puissent me donner le change. J'ai fait mon cours de logique, et je sais tirer une conséquence des prémisses.

Oui, M. Madelaine, je puis vous le répéter sans craindre de me tromper. Ni vous, ni M. Dumarais n'êtes entrés dans la discussion avec cette bonne foi requise en toute matière, et surtout dans la matière qui m'occupe. Vous êtes l'un et l'autre, constamment restés en dehors des questions agitées, Vous les avez abandonnées pour vous jetter à droite et à gauche, dans des divagations sans fin, qui n'ont aucun trait aux questions que j'ai posées, et que je crois avoir résolues. J'ai posé ces questions en assez grand nombre de fois pour que je n'eusse pas besoin de vous les rappeler de nouveau ici, mais je dois le faire encore une fois par le cas où vous ne les auriez pas comprises.

1re question : mon système d'artillerie tel qu'il est développé dans les *systèmes d'artillerie comparés* est-il supérieur, oui ou non, au système anglais du comité ?

2e question : l'organisation du personnel de l'artillerie telle que je l'ai proposée est-elle praticable, utile, et avantageuse au service ?

Voilà mes deux questions principales, je les ai résolues d'une manière affirmative dans mes différens écrits; et mes antagonistes ne les ont nullement abordées. Pour me répondre convenablement il faut pourtant qu'ils abordent ces deux questions franchement, à plein collier. Il faut qu'ils détruisent mes preuves par des preuves plus concluantes que les miennes, et jusqu'à ce que la chose soit

arrivée ; je resterai dans mon opinion. Le comité d'artillerie dont le devoir serait, puisqu'il exerce une si haute influence sur les décisions du ministère, de discuter contradictoirement les questions avec moi ou de les soumettre à des expériences comparatives, garde le silence s'imaginant, comme l'a dit M. Dumarais, que sa dignité serait compromise. Cela pourrait bien être en effet, car bien certainement il serait battu, et il se contente de m'opposer deux enfans perdus qui déraisonnent, comme le font tous les enfans de cette espèce, à perte de vue. Mais je le répète ; le silence du comité les divagations de ses écrivains, ne sont pas des motifs admissibles dans une matière où il s'agit des plus hauts intérêts de l'état et du succès futur entier de nos armes.

CONCLUSION.

Pour en finir avec le comité et ses écrivains, et vu le refus constant que le comité a fait d'une discussion contradictoire sur les questions agitées, je fais ici au comité sommation publique d'accepter enfin l'expérience comparative que je lui ai tant de fois proposée en vain ; non pas une expérience à faire sur les pelouses d'une polygogne, ni sur la bruyère de Saint-Omer, ni sur des grandes routes bien entretenues, mais bien au contraire dans des chemins militaires, et tels qu'on les rencontre dans la guerre. Si le comité n'accepte pas une proposition si raisonnable, la conséquence nécessaire et forcée sera que son système ne peut supporter la comparaison avec le mien, et que le comité trahit ses devoirs les plus essentiels en cherchant, contre les intérêts de l'état, à faire prévaloir en France un système d'artillerie dont tout prouve l'infériorité sur le mien.

Mais il faut des juges pour prononcer sur une question si importante. Je vais ici indiquer les miens.

Maréchaux de France,	M. le maréchal duc de Dalmatie. M. le maréchal Molitor.
Lieutenans-généraux,	M. Desolles. M. Excelmans.
Maréchaux-de-camp,	M. Boulard. M. Lepelletier.

Je laisse au comité le soin de choisir de son côté dans l'armée 2 maréchaux de France, 2 lieutenans-généraux, 2 maréchaux de camp qui assisteront aux expériences dont je parle, sous la présidence d'un maréchal de France, au choix de son excellence le ministre de la guerre.

Nota. Ce que je trouve de plus plaisant dans les articles de M. Madelaine, c'est qu'il m'accuse toujours de n'avoir émis que des assertions sans preuves, tandis qu'en réalité tout est preuve tout est discussion méthodique dans mes articles. Mais chez M. Madelaine au contraire, tout est assertion sans preuves : tout se réduit dans ses *répliques* ou *réponses*, à la discussion sur la valeur de l'adverbe *en général*, et à soutenir que ma phrase n'était pas exceptionnelle. Que l'on retranche cette discussion dans laquelle M. Madelaine s'est grossièrement trompé, il ne restera plus dans ses articles que des mots vides de sens : *Verba et voces pretereaque nihil.* M. Madelaine puisqu'il a, comme il dit des occupations plus utiles que celles de me réfuter, il aurait très-bien fait de s'y livrer plutôt. La science de l'artillerie n'y aurait rien perdu.

Le lieutenant-général d'artillerie, membre de l'académie des sciences de Gœttingue.

ALLIX.

CHRONOLOGIE

DES MACHINES DE GUERRE ET DE L'ARTILLERIE,

DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A CHARLES X, PAR LE GÉNÉRAL MARION, COMMANDANT L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE LA FÈRE.

AVANT-PROPOS.

On pense que les lecteurs de ce journal, spécialement consacré aux sciences militaires, n'y verront pas sans quelqu'intérêt une

table chronologique des armes, et machines de guerre, qui, en Europe et particulièrement en France, ont précédé ou suivi l'invention de la poudre à canon. L'usage des armes de guerre remonte, comme on sait, à l'antiquité la plus reculée, puisque dès l'état sauvage, on retrouve l'homme armé, soit contre les animaux, soit contre ses semblables. Le fameux cheval de bois, à l'aide duquel les grecs s'ouvrirent les remparts de Troie, est peut-être la plus ancienne machine dont on ait fait usage contre une ville assiégée.

Les livres hébreux nous apprennent qu'Oxias ou Oxanias, se servit de grandes machines de guerre contre les Ammonites et les Philistins.

Les historiens grecs et latins se plaisent également à nous entretenir des puissants effets produits par les machines employées dans les siéges de Tyr, de Jérusalem, d'Athènes, de Syracuse, de Carthage, de Marseille, et dans une foule d'autres qu'il serait superflu d'énumérer. Mais parmi ces auteurs, ceux mêmes qui nous ont laissé le plus de détails sur cette partie de l'art militaire, ne nous donnent généralement rien de certain sur la date de l'invention des machines dont ils parlent. On a cherché à fixer dans la table que l'on publie les dates qui attestent les progrès successifs que l'on n'a pas jugé devoir faire remonter plus loin que le règne de Charlemagne, au-delà duquel on est presqu'entièrement dépourvu de renseignemens authentiques à cet égard. On a de plus pensé que cette table serait incomplète, si elle n'offrait qu'une nomenclature d'armes, et de machines rangées dans un ordre chronologique; elle présentera donc en même-temps les noms de tous les personnages qui, sous divers titres, ont été à la tête de l'artillerie française, et la suite des modifications introduites tant dans le personnel que dans le matériel de cette arme.

Cette chronologie était destinée à former l'avant-propos d'un *nouvel Aide-Mémoire d'artillerie* qui est prêt à paraître; mais l'auteur ayant résolu de ne donner que l'indispensable en campagne, où il ne faut porter avec soi que le moins possible, a réduit son travail aux tableaux et formules qui sont le résultat d'expériences faites tant en France qu'à l'Étranger . . .

Ce nouvel Aide-Mémoire destiné à faire connaître le matériel

d'artillerie des différentes puissances d'Europe, au moment actuel, sera suivi d'un vocabulaire des principaux termes d'artillerie dans les cinq langues des nations qui avoisinent la France.

CHRONOLOGIE

DES MACHINES DE GUERRE ET DE L'ARTILLERIE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A CHARLES X.

On conserve à St.-Denis, la flamberge, et à Aix-la-Chapelle, le sabre de Charlemagne; ces deux armes quoique différentes de formes sont appelées *joyeuses*. Le sabre sert aux cérémonies du sacre des Empereurs.

778. — Bataille de Roncevaux où est tué Roland, dont l'armure et le durendal existent au musée d'artillerie.

On voyait à St.-Faron-de-Meaux, le Courtin (1) d'Ogier, surnommé le Danois, compagnon d'arme de Roland, mort religieux, vers la fin du 9e siècle, dans le couvent de St.-Faron.

791. — Charlemagne à Regensburg (Ratisbonne), donne à son fils, Louis d'Acquitaine, une épée et tout l'équipage de guerre en usage alors.

886. — Emploi des carcamuses (Beliers); des falariques; des malléoles, etc., au siége de Paris levé par les normands.

887. — Les parisiens ont leurs murailles armées de 100 balistes ou catapultes. (Histoire de ce siége par Alboa, moine de St.-Germain-des-Prés).

1099. — Siége de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, dont l'armure existe au musée d'artillerie.

1147. — Les Arabes employent l'artillerie contre les espagnols et les normands assiégés dans Lisbonne. (Mémorial portatif, publié par le comte de Laubépin, page 120).

1181. — Siége de St^e.-Menehould, où Arnoul, évêque de Verdun, est tué d'un coup de trait d'arbalète. (Carré, page 268).

---

(1) Épée de 3 pieds 1 pouce de longueur, 3 pouces de largeur près la garde, et 1 pied 6 pouces vers la pointe; elle pesait 5 livres 1/4 sans le fourreau.

1191. — Usage du feu Grégeois au siége de St.-Jean-d'Acre (1). Affaire de Brenneville, où un anglais saisit la bride du cheval de Louis VI, dit le Gros, et lui dit *le Roi est pris!* Ce monarque armé d'une *massue* abat l'anglais, en lui *répondant, tu ne sais pas, que même aux échecs, on ne prend jamais le Roi.*

1193. — Feu Grégeois employé par Philippe-Auguste pour brûler les vaisseaux anglais dans le port de Dieppe.

1193 à 1206. — Naissance à Lauvingen en Souabe, d'Albert-le-Grand, auteur d'un ouvrage dans lequel il est question de poudre. Albert meurt de 1280 à 1282.

1203. — Artifices employés par l'ingénieur Gaubert, né à Mantes, pour brûler les palissades de l'entrée de l'Ile des Andelis, attaquée par Philippe-Auguste. (Daniel, tome 1er, page 576).

1214. — Naissance à Ilchester dans le Sommerset, en Angleterre, de Roger Bacon, auteur d'un manuscrit existant à Oxford, dans lequel il est aussi question des matières qui composent la poudre. Ce physicien persécuté par les religieux de son ordre, meurt de 1292 à 1294.

Bataille de Bovines, où les chevaliers ont des armures si bien faites, qu'ils sont pour ainsi dire invulnérables. (Panoplie de Carré, pages 20 et 21).

1218. — Emploi d'artillerie aux siéges de Marmande et de Toulouse, par le prince Louis. Simon de Monfort, chargé de ce dernier siége, est tué le 25 juin 1218, d'un coup de pierre, lancé d'un mangonneau. (Art de vérifier les dates, tome 2e, page 300; et Maizerai, 4e volume, page 563).

1220. — Les Maures se servent d'une machine de fonte pour jeter de très grosses pierres. (Historiens espagnols, voir 1147).

1226. — Nomination du premier grand-maître des arbalètriers. (Voir 1270).

1232. — Les Tartares font usage contre les Chinois de machines

(1) La découverte de ce feu, le 29 avril 660, est attribuée au célèbre mathématicien Calinicus d'Héliopolis en Syrie. Douze à treize ans après cette découverte, Constantin Pagonet l'employe pour délivrer Constantinople, et détruire la flotte des Sarrasins dans le port de Cyzique sur l'Hellespont.

appelées *pau*, qui produisent à-peu-près les mêmes effets que les bouches à feu. (Père Gaubil, jésuite missionnaire).

1248. — Le nom *artillerie* remplace celui de machines de guerre.

1250. — Sous St.-Louis, les armes des français dans Massoure sont l'épée, la masse, la lance, l'arc, l'arbalète, et les flèches.

1258. — L'annuaire du département de l'Aisne pour 1824, rapporte (page 35 et suivantes) qu'en 1819 on retira d'une citerne du château de Coucy, qui était à 194 pieds au-dessous du sol, un morceau de canon de 22 pouces de longueur, représentant la culasse et le renfort jusqu'à 4 pouces en avant des tourillons. Cette très-petite pièce d'un pouce de calibre est à huit pans; sur celui de la lumière, on voit une pensée et l'inscription suivante. *Fait le 6 mars* 1258. (1) *Raoul** Roi de Coucy*.

1266. — Bataille de Bénévent, où les allemands cuirassés, et coëffés de casques, font au commencement un carnage affreux avec leurs longues épées tranchantes et très lourdes; à la fin ils ne sont défaits et mis en déroute que parce que les français armés d'épées beaucoup plus courtes et plus légères, reconnaissent que leurs ennemis sont vulnérables sous l'aisselle.

1268. — On se sert encore du gambeson ou gobeson pour garantir les hommes des coups de lance.

1270. — Thibaud de Montleart, grand-maître des arbalétriers, a toute l'artillerie sous ses ordres; cette charge est dans l'armée la première, après celle de maréchal de France.

1274. — Renaud de Routroy, grand-maître des arbalétriers.

1280. — Premier usage des bouches à feu par un moine allemand, Constantin Ancklitzen, qui est le même que Berthold Schwartz, originaire de Fribourg, appelé Lenoir par quelques auteurs français (Belleforest), [voir 1300].

---

(1) Léonard de Pise, qui écrivait au commencement du 13e siècle, étant le 1er auteur qui se soit servi de chiffres arabes en occident, et l'introduction de ces mêmes chiffres ne datant en France, en Angleterre et en Allemagne, que de peu de temps avant 1306; il est probable que la date de la fonte gravée sur ce très petit canon, est inexacte et qu'elle a été écrite longtemps après 1258.

1284.—Jean de Burlas, sénéchal de Guyenne, grand-maître des arbalétriers.

1291.—Guillaume de Dourdan, maître de l'artillerie du Louvre et Guillaume Châtelain, maître de l'artillerie à Montargis.

1292.—Les archives de cette année font mention d'artillerie.

1294.—Guillabert, maître de l'artillerie du Louvre.

1295.—Etienne de la Chambre, maître de l'artillerie.

1296.—Pierre Levaché, maître de l'artillerie de Melun.

1297.—Étienne Amigard, maître de l'artillerie du Louvre.—Jean Gautier, préposé aux artilleries du même lieu.

1298.—Jean le Picard, grand-maître des arbalétriers, et Jean, fils de Guillabert, maître de l'artillerie du Louvre.

1299.—Jean Gauthier, maître de l'artillerie.

1300.—Un moine de Fribourg, nommé Anelzen, ou Ancklitzen, répète quelques expériences sur les effets de la poudre à canon (Thévet) [voir 1280].

1301.—Villaret, tome VI, page 108 de l'édition in-4°, et Lamartillière, page 236 du premier volume, citent des pièces de fonte de cette année existantes à Amberg, capitale du haut Palatinat.

1303.—Pierre de Courtisot, grand-maître des arbalétriers.

1304.—Nomination de Thibaud, sire de Chepoix, à la charge de grand-maître des arbalétriers.—Naissance de Pétrarque. (Voir 1366).—A la bataille de Mons-en-Puelle, il y a de l'artillerie. On nomme ainsi les voitures et machines de guerre. (Daniel, page 195.)—Au combat de Zerickzé, les flamands dirigent, contre la flotte de Philippe-le-Bel, deux bateaux incendiaires remplis de poix, de résine et de soufre.

1307.—Benoît Fabry, maître de l'artillerie.

1308.—Siége mémorable de Rhodes, où il y a beaucoup de machines.

1310.—Pierre-le-Galard, grand-maître des arbalétriers.

1312.—Les Maures font usage de la poudre en Espagne. (Casiri, - Bibliothéca-arabico-Hispana, tome 1er, pages 7 et 8).—Au siége de Bourges, on fait usage d'engins pour lancer de grosses pierres.

1314. — Adam, maître de l'artillerie de Rouen.

1322. — Lambert Amigard, maître de l'artilierie.

1327. — Etienne de la Beaume, dit le Galois, grand-maître des arbalétriers.

1338. — Les registres de la chambre des comptes font mention d'argent donné par Barthelemy de Drach, trésorier de la guerre, à Henri de Faumechon pour avoir de la poudre, et autres choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume en Auvergne (Ducange). — Commencement de l'usage des armes à feu. (Lenglet-Dufresnoy.) — On sait, d'ailleurs, que c'est sous le règne de Philippe de Valois, commencé en 1328, que l'on se servit de bouches à feu en France pour la première fois.

1339. — Jean, duc de Normandie a de grands engins pour assiéger Aiguillon (Daniel).

1340. — Mathieu de Roye dit le Flamand, grand-maître des arbalétriers. — Les troupes assiégées dans le Quesnoy, déclinquent contre les troupes du maréchal de Mirepoix, canons et bombardes qui jettent de grands carreaux (Froissart).

1342. — Les Maures assiégés dans Algésiras, par Alphonse II, roi de Castille, tirent certains mortiers de fer qui font un bruit semblable à celui du tonnerre. (Pierre de Mexia, Leçons diverses).

1343. — Dans un combat naval entre le roi Maure de Séville et le roi de Tunis, celui-ci a certains tonneaux de fer qui servent à lancer des foudres. (Don Pedro, évêque de Léon, dans la Chronique du roi Alphonse).

1344. — Jean-du-Lion, garde de l'artillerie du Louvre. (Voir 1358.)

1345. — Les Anglais employent l'artillerie dans leur île. — Une quittance donnée à la trésorerie de la sénéchaussée de Toulouse, fait mention de canons de fer, et de poudre. (Histoire de Languedoc, tome 4e, page 201).

1346. — Les Anglais font usage de bombardes pour assiéger Calais (1), (Froissart), et ils les employent aussi à la bataille de

(1) L'auteur des Antiquités italiennes fixe le siége de Calais à 1347. (Tome 3e, page 389).

Crécy, le 26 août. (Vilani, livre 12, chapitre 65, page 945). A cette bataille, les Français ont 15,000 arbalétriers qui ne peuvent servir parce que les cordes de leurs armes sont mouillées.

1350. — Robert sire de Houdetot, grand-maître des arbalétriers.

1351. — On se sert de mailloches pour enfoncer les casques et les cuirasses.

1354. — Les canons et bombardes en usage dans la mer de Danemarck. (Naucler, d'après le témoignage d'Achille Gassarus.).

1356. — Au siége du château de Romorentin, on jette des combustibles (Froissart). — La ville de Paris lève un corps qui prend son nom, de la *Brigandine* dont les soldats sont cuirassés.

1358. — Beaudoin de Lens, sire de Hanequin, grand-maître des arbalétriers. — Jean du Lion, qualifié souverain maître de l'artillerie du roi Jean. (Voir 1344).

1364. — Nicolas de Ligne, seigneur d'Allignés et Hugues de Châtillon, de Dampierre, grands-maîtres des arbalétriers.

1366. — Pétrarque, en parlant de la poudre, dit : « Si elle te » semble belle, considère que la colère du ciel, et la fureur de la » mer la dissiperont, et qu'un orage se jouera de tes canons, » aussi bien que celle-là de tes denrées ». Cet auteur meurt en 1374. — Au siége de Chiozzia par les gênois, les Vénitiens font usage de la poudre à canon. (Annales de Gênes par Paolo, - Interiano-Liguro.)

1372. — Au combat naval devant la Rochelle, il y a des canons, des balistes et autres machines. (Froissart).

1373. — Marc de Grimaud, sire d'Antibes, grand-maître, et capitaine-général de tous les arbalétriers.

1375. — Guichard Dauphin, sire de Jaligny, grand-maître des arbalétriers.

1377. — Les Vénitiens employent le canon en mer contre les gênois.

1378. — Les Anglais ont 400 pièces de canon, pour assiéger St.-Malo. (Froissart).

1379. — Millet du Lion, fils de Jean, (1344 et 1358) nommé maître-général et visiteur de l'artillerie du roi.

1380 (le 6 janvier). — Victor Pizani, amiral vénitien a, contre

les génois qui défendent Chiozzia, deux bombardes du calibre de 140 et 195 livres de pierre. (Sismonde de Sismondi, tome 7, pag. 216).

1382. — A une bataille entre les habitans du comté de Gand, et ceux de Bruges, il y a 300 canons. — Au siége d'Oudenarde par les gandois, ceux-ci ont une bombarde de 50 pieds de long qui jette des pierres si grosses qu'on entend l'explosion à 10 lieues. (Froissart, vol. 2.)

1385. — Charles VI reçoit jusques dans son camp, des pierres lancées par les canons des défenseurs du fort de Dam en Flandre.

1388. — Emploi de canons et de bombardes pour tirer sur les anglais qui attaquent la Rochelle. (Froissart, tome 3, page 315 de l'édition de Denis Sauvage).

1390. — Dans une expédition en Afrique, les français ont un brigantin chargé de canons et de bricoles. (Froissart, tome 3.)

1394. — Renaud de Trie, seigneur de Sérifontaine, grand-maître des arbalétriers.

1396. — Jean, sire de Beuil, grand-maître des arbalétriers, tué à la bataille d'Azincourt, le 14 octobre 1415.

1397. — Jean de Soisy, maître-général et visiteur des artilleries de France.

1399. — Guichard Dauphin, rétabli dans la charge de grand-maître des arbalétriers.

1400. — On commence à faire usage des boulets de fer qui avant cette année étaient en pierre pour les grosses bouches à feu, et en plomb pour les petites.

1403. — Jean d'Hangest, 1er seigneur d'Huqueville, grand-maître des arbalétriers.

1406. — Les Espagnols employent le canon sur mer. (Laubépin, page 120. (Voir 1220).

1407. — Jean d'Hangest II, grand-maître des arbalétriers, tué à la bataille d'Azincourt, et Mathieu de Beauvais, dit Gode, maître-général de l'artillerie.

1411. — David, sire de Rambures, grand-maître des arbalétriers, et Étienne Lambin, maître-général de l'artillerie. — Les hommes institués pour la manœuvre des bouches à feu sont nommés canonniers; tous dépendent de la juridiction du grand-maître des arbalétriers.

1414. — Les Bourguignons font usage d'arquebuses ou de canons à main, pour lancer de grosses balles de plomb et défendre Arras contre Charles VI.

1415. — Bataille d'Azincourt. — Jean de Torsay, grand-maître des arbalétriers. — Nicolas de Chanteville, maître-général de l'artillerie.

1418. — Il existe des canons en bronze (Capo-Bianco). — Jacques de la Baume, grand-maître des arbalétriers, et Jean Gode, maître-général de l'artillerie. Ce dernier est tué dans Paris par les bourguignons.

1420. — Philibert de Molans, et Pierre Bessonneau, nommés à-la-fois, l'un par Henri V, et l'autre par le Dauphin, maîtres-généraux d'artillerie. — Siége de Melun, où l'on commence à faire usage des tranchées.

1421. — Hugues de Lanoy, seigneur de Santes, grand-maître des arbalétriers, et Pierre Carême, maître-général de l'artillerie de Guyenne, et de Languedoc.

1422. — Siége de Pont-de-Cé, à une lieue d'Angers, où l'on fait usage de tranchées, déjà employées deux ans avant.

1425. — Jean Malet, sire de Graville, grand-maître des arbalétriers.

1430. — A Compiègne, les assiégés ont des canons. Une pièce d'une grosseur énorme est appelée *Bourgeoise*.

1431. — Raimond-Marc, et Guillaume de Troye, tous deux bourgeois de Paris, grands-maîtres de l'artillerie, jusqu'en 1436.

1432. — Au siége de Lagny, on a de si grosses bombardes, qu'un seul de leurs projectiles abat l'arche du pont. (Villaret). — L'empereur Sigismond, a, en Italie, une garde de 500 hommes armés de fusils ou mousquets. (Muratori, tome 20, page 41).

1436. — Tristan l'Hermite, chevalier de Moulins et du Bouchet, maître-général de l'artillerie.

1438. — Un canon de cette année existe encore à Toulouse; il est en bronze, du calibre de 7 livres et pèse 678 kil.

1439. — A Belgrade, les assiégés emploient l'arbalète et l'arquebuse.

1440. — Jean Bureau, seigneur de Monglas, maître-général de l'artillerie.

1441. — Vernon de Génestel, maître-général de l'artillerie.

1443. — Les Anglais ont devant Dieppe, 200 canons, et des bombardes énormes.

1444. — Gaspard Bureau, maître-général de l'artillerie.

1448. — Création des francs-archers, armés d'épées, de dagues, d'arcs, de trousses, de salates et de Jacques.

1449. — Au siége de Pont-Audemer, Dunois fait jeter des fusées de nouvelle invention, pour incendier cette ville. — Au siége d'Harfleur, il y a 16 grosses bombardes; on y fait usage de mines et de tranchées. (Voir 1420). — Piccianini et Gonzaque sortent de Milan avec plus de 20,000 hommes, armés de fusils, pour faire lever le siége de Marignan. (Sismonde de Sismondi, tome 9, pag. 341). — Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, grand-maître des arbalétriers.

1452. — Bureau lance des engins volans ou des fusées sur Bordeaux. (Villaret.) [Voir 1356 et 1447]. — Au siége de Blaye, on fait usage de tranchées. (Voir 1420).

1453. — Siége de Constantinople par Mahomet II. Les Turcs ont des pièces du calibre de 200 livres de pierre et une bombarde de 850 livres *idem*, qui crève au premier coup : elle est si pesante, qu'il faut 2000 hommes et 70 paires de bœufs pour l'amener. (Millot, page 11, tome 7).

1457. — Mort du prince de Rimini, auquel Valturius attribue l'invention des bombes et des mortiers. (Mémoires de Littérature, page 206, tome 27).

1459. — Les fusils employés au siége de Sarno, n'ont pas de ressorts. (Gabelinus, livre 4, page 104).

1460. — Jacques II, roi d'Écosse, est tué en faisant éprouver une bombarde monstrueuse.

1461. — Nomination de Jean, sire, seigneur d'Auxi, à la charge de grand-maître des arbalétriers, ayant sous sa juridiction le maître-général de l'artillerie. — A sa mort, en 1477, la place reste vacante jusqu'en 1523.

1465, le 16 juillet. — Bataille de Montlhéry, après laquelle un

breton nommé Me Jean, dit Boute-feu, où des serpens tire des fusées volantes à Corbeil, où elles donnent l'alarme au duc de Berry. (Singularités historiques, imprimées à Londres, en 1788, page 184).

1469.—Helion de Groiny, seigneur de Lamotte, et Louis, sire Crusol, de Beaudine de Levy, maîtres-généraux de l'artillerie.

1472, le 9 juillet. L'artillerie dirigée contre Beauvais, fait écrouler le rempart dans les fossés, près la porte de l'Hôtel-Dieu. (Comines, Chroniques de Louis XI). —Gobert Cadiot, maître-général de l'artillerie. — L'ouvrage de Valthurius, imprimé à Bâle, fait mention de projectiles d'airain remplis de poudre.

1473. — Guillaume Bournel, maître-général de l'artillerie.

1477. — Mort de Jean, sire, seigneur d'Auxi (1461), avant-dernier grand-maître des arbalétriers (Voir 1523.) — Jean Chollet, nommé maître en chef de l'artillerie de France, le premier de ce titre. —Siége d'Avesnes, où après un jour et une nuit, l'artillerie fait un commencement de brèche. (Histoire des ducs de Bourgogne, par Barante, page 277, tome XI).

1478. — Louis XI fait couler à Paris, à Orléans, à Tours et à Amiens, 12 bombardes d'une étonnante grandeur pour attaquer les places de Flandre. — Les boulets de fer sont coulés à Crail et ceux de pierre sont taillés dans les carrières de Peronne. (Barante, tome XI, page 381). — Un de ces canons, ou bombardes fondu à Tours, par Jean Mogué, porte le premier coup, un boulet de 500 livres de la Bastille à Charenton (2700 toises); au 2ème coup le fondeur est tué par les éclats de ce canon (1) chargé de 332 liv. de poudre.

1479. — L'emploi de maître en chef, ou de maître-général est partagé entre Guillaume Picard, Jacques Richard de Génoilhac, et Hélion de Mounmeillon, nommés maîtres-généraux de l'artillerie. — Bataille de Guinegattte, où il a y 3000 arquebusiers, et une cou-

(1) Les historiens ne sont point d'accord sur la nature de ce boulet; Barante dit qu'il était en fer et d'autres assurent qu'il était en pierre; dans cette dernière supposition il aurait eu au moins 21 pouces de diamètre.

levrine énorme, nommée la grande Bourbonnaise. (Barante, tome XII, page 71).

1480, le 23 mai. — Siége de Rhodes, auquel il y a 16 basilics avec d'anciennes machines balistiquées.

1481. — Suppression des francs-archers par Louis XI, qui abolit l'usage de l'arc. (Voir 1448) — Mort de Mahomet II, qui passe pour être l'inventeur des pierriers et mortiers. (Guillot, Histoire de Mahomet II, livre 7, page 350.) [Voir 1453.]

1482. — Les Russes se servent de canons, pour la première fois, au siége de Felling, en Livonie.

1487. — François-Georges, essai infructueusement la poudre dans les mines contre les Florentins qui défendent Sarzanella, petit fort près Sarzane, presque à l'embouchure de la Magra : cet essai a pour but de substituer la poudre aux étançons.

1493. — Guy de Luzières, maître-général de l'artillerie, est seul de ce titre comme en 1477. — Rachat des cloches, en usage dans les villes contre lesquelles on tire le canon.

1495. — Jean de la Grange, seigneur de Vieilchastel, maître-général de l'artillerie, tué à Fornoue. — Des bombes font écrouler les voûtes de l'église d'une forteresse, attaquée dans le royaume de Naples.

1501. — Jacques de Silly, maître-général de l'artillerie. — Nouvel essai de la poudre dans les mines au siége de Céphalonie, par Pierre de Navarre (Voltaire.)

1503. — Emploi de la poudre dans les mines, par l'architecte François Georges, sous la direction de Pierre de Navarre. — Il réussit de manière à rendre les espagnols maîtres du château de l'Uovo, près Naples, défendu par les français. (Voir 1487 et 1501).

1504. — Paul de Busserade, seigneur de Cepy, maître-général de l'artillerie, tué au siége de Ravennes en 1512.

1505. — Pierre Aminger coule en Autriche, un obusier long, pris peu de temps après par les Vénitiens. (Gasperoni, planche 9).

1508. — Les Portugais employent les canons à bord de leurs navires.

1512. — Les Hollandais font aussi usage de canons dans leur marine. — Au siége de Brescia les français pratiquent une brèche

qui leur sert à emporter cette ville d'assaut. — Jacques de Genouilhac, maître-général de l'artillerie.

1513. — Les Lansquenets chargés de la garde de l'artillerie à la journée de Novare.

1514. — On fait encore usage de boulets de pierre, dans quelques places. (Voir 1400).

1515. — Antoine de la Fayette, seigneur de Pontgibaut, nommé grand-maître de l'artillerie au-delà des monts. — Jean, marquis de Pommereuil, successeur du précédent tué d'un coup de canon au siége d'Arona en 1525. (Allent).

1517. — Les premières platines à ressorts pour armes à feu, fabriquées à Nuremberg. (Wagenseil, page 150. De Murr, page 730).

1520. — Très beau feu d'artifice donné à Ardres, près Calais, lors de l'entrevue de François Ier avec Henri VIII.

1521. — Bombes employées au siége de Mézières. — On se sert d'arquebuses au siége de Parme (Du Belloy.) — Les pots à feu, et les lances à feu connus à Milan. (Martin du Belloy).

1522. — Les Turcs se servent, pour la première fois, de mortiers et de bombes au siége de Rhodes, par Soliman.

1523. — Rétablissement de la charge de grand-maître des arbalétriers en faveur d'Aimar de Prie, mort en 1534. (Voir cette dernière année). — Jean Michelt fait construire un bastion à Véronne.

1524. — Retraite du Milanais, pendant laquelle Bayard est blessé d'un coup d'arquebuse à forte charge, tirée sur une fourche. — Les armes de cette espèce sont si pesantes, qu'il faut au moins deux hommes pour en porter une. — Seize ans auparavant, Bayard avait été blessé d'un coup de sabre devant Brescia. — Au siége de Marseille, il y a un canon du calibre de 100 livres qui exige soixante hommes pour être servi.

1527. — Albert Durer propose les casemates. — Le connétable de Bourbon, est tué d'un coup de mousquet, dont l'invention est attribuée aux Moscovites.

1529. — Mousquets employés à la défense de Vienne.

1534. — Fin de la charge de grand-maître des arbalétriers. — Institution des légions.

1536 ou 1537. — Il y a des grenades parmi les munitions que François Ier fait jeter dans Arles.

1538. — Impression de l'ouvrage de Tartaglia, dans lequel est représenté un mortier lançant un boulet enflammé.

1543. — Au siége de Landrecies, Charles-Quint à 50 pièces.

1544. — Les armées françaises ont des pistolets. (Du Belloy) : On croit cependant que ce n'est qu'en 1545, que paraissent les premiers pistolets à Pistoya en Toscane.

1546. — Jean, seigneur de Taise, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie, en-deçà et au-delà des monts, disgracié en 1547, et tué au siége d'Hesdin en 1553. — Ordonnance de François Ier relative aux équipages de campagne conservés à Paris, Rouen, Amiens, Troyes, Dijon, Lyon, Aix, Toulouse, Bordeaux et Tours.

1547. — Les Anglais coulent des canons en fonte de fer.

1548. — Charles de Cossé, comte de Brissac, grand-maître de l'artillerie et maréchal de France.

1550. — Jean d'Estrées, baron de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie.

1552. — Fameux siége de Metz par Charles-Quint qui a cinq mortiers et une nombreuse artillerie.

1557 (10 août). — Bataille de St.-Quentin, où une compagnie d'allemands, armés uniquement de pistolets, se sert de cette arme contre les français pour défendre un pont.

1558. — Année fixée pour le premier usage de grosses boules de fer creuses, remplies de poudre, etc. (Lamartillière, 2e vol., page 3). [Voir 1452, 1472, 1475, 1521, 1522, 1538, 1580, 1588, 1634 et 1751.] — Augmentation du nombre des arquebusiers, dans les légions nouvellement réorganisées.

1560. — Naissance de Sully, nommé grand-maître de l'artillerie à l'âge de 39 ans. — Fusil à vent inventé par Guter de Nuremberg. C'est à tort qu'on attribue l'invention de cette arme à Marin, bourgeois de Lisieux, qui en présente une semblable à Henri IV.

1562. — Bataille de Dreux, à laquelle il y a encore des argou-

lets (1). Siége de Rouen, où l'on fait usage de grenades.

1563. — Il existe de cette année, au musée d'artillerie, une paire de pistolets à rouet, ayant de beaux canons.

1565. (3 août) — Un canon tire près de Montfaucon 200 coups en 9 heures. — Il y a au siége de Malte, 50 canons de 80 livres.

1567. — On commence à donner des mousquets à l'infanterie en remplacement des flèches et des arbalètes. (Voir 1414, 1500, 1524, 1545, 1557.) Le duc d'Albe est le premier qui fait adopter les mousquets pour l'armement général. (Brantôme). — Jean Babou de la Bourdaisière, seigneur de Sagonne, grand-maître de l'artillerie.

1569. — Armand Gontaud de Biron, grand-maître de l'artillerie, nommé ensuite maréchal de France. (Voir 1576 et 1593).

1572. — Siége de Sancerre, où l'on fait encore usage de frondes. (d'Aubigné). — Édit rendu à Blois en mars, par Charles IX, pour réduire tous les canons à 6 calibres, savoir : le canon de 33 livres 1/2 ; la grande coulevrine de 16 livres 1/3, la bâtarde de 7 livres 1/2, la moyenne de 2 livres 1/2, le faucon de 1 livre 1/2, le fauconneau de 3/4. L'article premier, porte que ces canons seront tous marqués du nom du fondeur et du jour de la fonte. Le même édit défend expressément aux particuliers d'avoir chez eux des canons, de la poudre, du salpêtre et autres munitions.

1574. — Strozzy augmente l'usage des mousquets introduits dans l'armée française dès 1567.

1576. — Philibert de la Guiche, grand-maître de l'artillerie en remplacement du maréchal de Biron, démissionnaire. — Au siége de Tamar en Espagne, on se sert encore d'anciennes machines. (Folard, tome 2, page 269 et suivantes).

1577. — Les Polonais font usage de boulets rouges, au siége de Dantzick.

1578. — Fonte du canon d'Ehrenbreitstein, qui pèse plus de 26,000.

(1) Les argoulets étaient des cavaliers armés d'épée, de masses et d'arquebuse de deux pieds et demie de longueur. C'est de cette troupe que vient le nom d'argoulet donné aux mauvais fusils fabriqués à Liége, pour la traite.

livres. Son boulet de fer d'environ 10 pouces de diamètre pèse 150 livres.

1579. — On se sert pour la seconde fois d'un pétard pour rompre les portes de Cahors. — D'après d'Aubigné, on l'employe peu de temps auparavant contre un petit château de Roüergne.

1580. — Les Polonnais font encore usage des boulets rouges, mais à Polotsk. — Premières bombes jettées sur la ville de Wachtendonck (Éphémérides, du Miroir du 24 mars 1822).

1581. — On coule cette année des canons de 24, qui existent encore à Toulouse, en 1823.

1584. — Mortier en bronze de 9 pouces, fondus aux frais de la ville de Strasbourg. (Manson, Abregé d'artillerie).

1585. — Machines infernales, imaginées par Frédéric Jambelli au siége d'Anvers.

1586. — Au siége de Grave, les français ont deux batteries de 12 canons chacune. — Il reste encore au fort barreau des canons de 24 et de 16 de cette année.

1587. — Siége de l'Écluse, auquel le duc de Parme a 8 balistes. (Maizerai, page 280).

1588. — Blondel indique cette année pour le siége de Wachtendonck, dans le duché de Guéldres. (Voir 1452, 1558 et 1580.)

1592. — Siége de Rouen, dans lequel ont fait usage de l'arme appelée Pétrinal. (Nicot).

1593. — Siége d'Épernay, où le maréchal de Biron est tué d'un coup de fauconneau. (Péréfixe). L'armure de ce maréchal est au musée d'artillerie.

1595. — L'équipage formé par le comte de Fuentes pour assiéger Cambrai, est composé de 70 canons.

1596. — François, marquis d'Épinay de St.-Luc, grand-maître d'artillerie, tué d'un coup d'arquebuse au siége d'Amiens; c'est lui, qui après avoir renversé le prince de Condé de cheval, lui présente la main pour le relever, et se déclare son prisonnier.

1597. — Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal d'Estrées. Il donne sa démission en 1599. — Siège d'Amiens, où Henry IV commence à payer les

travailleurs employés aux tranchées, en remplacement des pionniers.

1598. — Fonte de la coulevrine de Nancy, du calibre de 18, et de 22 pieds de longueur.

1599. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand-maître et capitaine général de l'artillerie, pair et maréchal de France. — De 1599 à 1601, il achète, ou fait fabriquer pour 12,000,000 ; d'artillerie.

1600. — Paraît le mousquet, avec serpentin pour tenir la mèche. (Voir 1567).

1601. — En décembre, Henri IV maintient l'édit de 1572, relatif aux calibres et il érige l'emploi de grand-maître d'artillerie, en charge de la couronne.

1602. — Siége d'Ostende qui dure jusqu'en 1604, et pendant lequel Renaud-Ville, fait usage d'obusiers. (Description du siége d'Ostende, par Bonnouff, page 232). — On y employe aussi des grenades que l'on tire en les enfilant sur des flèches. (Voir 1536).

1610. — Clernel propose au duc d'Alberstadt, les moyens de lancer les balles à feu. — C'est le 30 octobre, sous Louis XIII, que l'on porte pour la première fois, des pistolets à la selle. (Voir 1557).

1618. — Publication de l'ouvrage de Capo-Bianco-Vicentino, où les obusiers sont représentés sous le nom de Pétriéri. — Maximilien II de Béthune, duc de Sully, pair de France, grand-maître de l'artillerie.

1621. — La ville de Macao fait présenter trois canons à l'Empereur de Chine, qui est surpris de l'effet de ces armes, quoique l'usage de la poudre dans ce pays soit bien plus ancien. (Laharpe, histoire des voyages, page 273, tome 8e). — Henry de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France, grand-maître de l'artillerie. — La cavalerie reçoit des mousquets en remplacement des carabines.

1622. — Emploi de pontons de fer blanc, par les hollandais, à la bataille de Fleurus.

1626. — Pompée Targan prouve devant la Rochelle, que le recul ne nuit pas à la justesse du tir.

1627. — Siége de l'Ile-de-Ré, où les anglais ont encore des archers.

1628. — Les autrichiens commençent à abandonner les canons du baron Wuermbrand, qui sont en bronze renforcées de viroles en fer, recouvertes de cuir.

1629. — Antoine Rusé, marquis d'Effiat, maréchal de France, grand-maître d'artillerie.

1630. — Premier usage du fusil inventé par les français, en remplacement des mousquets. (Voir 1414 et 1567).

1631. — En Suède et en Autriche, on abandonne entièrement les canons inventés par le baron de Wuermbrand. (Voir 1628).

1633. — Premier mai, naissance de Vauban à St.-Léger, entre Saulieu et Avalon.

1634. — Au siége de Lamothe en Loraine, par le maréchal de la Force, Malthus fait usage de bombes. (Voir 1558). Charles de la Porte, duc de la Meillerayo, maréchal de France, grand-maître de l'artillerie. — Mort de Sully.

1635. — Premiers canons coulés en bronze par les anglais.

1636. — Les jésuites fabriquent des canons en Chine (Voir 1621).

1637. — On employe des bombes au siége de Landrecies, où, l'une d'elles en éclatant dans son mortier, tue et blesse beaucoup de monde. (Blondel, page 506.)

1638. — Malthus rapporte que l'on introduisit cette année les calibres de 24 et de 12 en France (1). — Ordre à la cavalerie française, de se couvrir des armures qui sont à Montreuil, et qui consistent en salates, hausse-cols, cuirasses, brassards, gantelets, tassettes et genouillères.

1641. — Baïonnettes inventées à Bayonne, et adoptées dans les armées en 1670.

1642. — Siége de Collioure, où l'on tire des bombes. (Gauthier).

1650. — Armand, Charles de la Porte, duc de Mazarin, pair de France, grand-maître de l'artillerie.

1653. — (Voir 1660)

(1) En 1620 il existait encore des canons de ces calibres coulés en France pendant les années 1581 et 1586.

1659. — Les Polonnais jettent sur Thorn des blocs de pierre de plus de 800 livres, en employant la poudre sans bouches à feu. (Voy. 1784). C'est cette même année 1659, qu'un jésuite de Varsovie employe la première fois la vis de pointage. (Schildkneckt).

1660. — Canon coulé par Ulstad, et pris ensuite à Agra, (Indoustan) par les anglais, qui le signalent ainsi : calibre de 20 pouces 1/2 ; poids 795 quintaux ; charge 250 livres.

1666. — D'après les dessins imprimés, les Keller ne coulent plus que des canons de 24, de 16, de 8, et de 4.

1667. On crée les grenadiers à raison de 4 par compagnie, et on réduit de beaucoup les armures jusque-là en usage.

1668. — Réforme des canonniers entretenus dans les places, et création de 6 compagnies de canonniers pour ce service.

1669. — Henri de Daillon, duc de Lude, grand-maître de l'artillerie, successeur d'Armand, Charles de la Porte, duc de Mazarin, qui exerce la charge du vivant de son père, le duc de Meilleraye.

1670. — Les grenadiers organisés en compagnie sont chargés de lancer les grenades. — Introduction des baïonnettes dans les armées françaises (1). — Suppression des pertuisannes.

1671. — Création du régiment des fusiliers du roi, qui succède aux suisses pour la garde et pour le service de l'artillerie ; il est composé d'une compagnie de canonniers, une de sapeurs et deux d'ouvriers. Le nom de ce régiment vient de ce qu'il est le premier armé de fusils. Il est aussi le premier auquel on donne des baïonnettes.

1672. — Le régiment des fusiliers augmenté de vingt-deux compagnies dont on fait deux bataillons. Premier usage des carcasses ou balles à feu, par un ingénieur de Munster. (Voir 1610.) Premier emploi des pontons de cuivre par les français. (Frédéric II.) [Voir 1622].

1673. — Création de la première compagnie de mineurs, commandée par de Mégrigny, Augmentée de trois autres en 1679, 1695 et 1706.

---

(1) Les premières avaient un manche de bois qui entrait dans le canon. (Gaya).

1674. — Petit mortier à lancer des grenades, inventé par Coëhorn.

1675. — Feuquière rapporte que c'est cette année que l'électeur de Brandebourg, au siége de Stralsund, commence à se servir avec succès du tir à boulets rouges. (Voir 1677 et 1580). — Le général d'artillerie St.-Hilaire, a le bras emporté par le boulet qui tue le maréchal de Turenne, près de Salsbach.

1676. — Bataille gagnée par la flotte française, près de Palerme, où les brûlots font un ravage effroyable.

1677. — On forme quatre nouveaux bataillons de quinze compagnies chacun. — Les troupes d'artillerie emportent d'emblée et conservent un ouvrage avancé de Cambrai, qui avait été attaqué, un grand nombre de fois, par les autres troupes qui n'avaient pu réussir à s'y maintenir. Louis XIV récompense cette glorieuse action par des fleurs de lis d'or sans nombre, semées sur leurs drapeaux et sur sa hampe. Cette honorable distinction existe toujours.

1679. — Création d'une nouvelle compagnie de mineurs en France, commandée par Goulon, et ensuite par de Vallière. — Formation à Douay, de la première école pour les jeunes officiers d'artillerie. — Réforme du 6ème bataillon des fusiliers. (Voir 1672 et 1677).

1680 à 1681. — Galiotes à bombes essayées à Brest, par Bernard Renaud, qui s'en sert l'année suivante sous le commandement de Duquesne, pour châtier Alger, que l'on réduit en cendres. (Fontenelle.)

1683. — Dans un manuscrit de cette année, qui existe à la fonderie de Douay, on voit le dessin d'un obusier long, appelé chat à feu, parce que les anses représentent des chats. Ce même manuscrit donne les moyens à employer pour réparer une bouche à feu dont la lumière est trop évasée.

1684. — Création du régiment royal bombardiers de 12 compagnies. — Equipage de siége de Luxembourg, composé de 80 bouches à feu.

1685. — Louis de Crévant, duc d'Humières, grand-maître de l'artillerie et maréchal de France.

1686. — Ordonnance rendue le 18 septembre, qui prescrit le

mortier à globe pour éprouver les poudres, et qui supprime toutes les autres espèces d'éprouvettes.

1688. — Siége de Philisbourg, où Vauban imagine, avec la Freseliere, le tir des bombes à ricochet. — On fait à Toulon une caisse en fer pouvant contenir sept à huit mille livres de poudre pour servir contre Alger.

1689. — Formation de six nouvelles compagnies de canonniers pour doubler les six créées en 1668.

1690. — Une bombe tombée sur le Terrible, met 100 hommes hors de combat et rase ce vaisseau. (Histoire militaire de Quincy. Vie de Tourville).

1691. — Rétablissement du 6e bataillon des fusiliers, réformé en 1679. — Siége de Mons, pendant lequel on donne le nom de *Comminges* aux mortiers du plus gros calibre. (Leblond). — Deschiens de Ressons, capitaine de marine, a sur ses vaisseaux des bouches à feu avec lesquelles il tire des bombes, comme les boulets, sur les bâtimens ennemis. (Voir 1762).

1692. — Formation d'un équipage de 264 bouches à feu pour le siége de Namur.

1693 (26 juillet). Bataille de Nerwinde, où les Français prennent des obusiers aux anglais et hollandais. Ces armes connues long-temps auparavant, sont représentées dans l'ouvrage de Capo-Bianco, imprimé en 1618, et dans celui de Siemienowitz, imprimé en 1650. (Voir 1505 et 1683).

Louis XIV donne, le 15 avril, le nom de Royal-Artillerie, au régiment des fusiliers, créé en 1671. — Introduction de l'usage de la baïonnette en Angleterre.

1694. — Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, fait rendre l'ordonnance du 10 septembre qui règle le service de l'artillerie et qui maintient (Titre 57) le rachat des cloches existant dès 1493.

1695. — Réunion au régiment royal-artillerie, des douze compagnies de canonniers créées six à huit ans avant, et création de la troisième compagnie de mineurs. — Le roi est colonel des régimens royal-artillerie et royal-bombardiers dont le grand-maître

est colonel lieutenant. — Bombardement de St.-Malo, où les ennemis abandonnent plusieurs obusiers.

1697. — Siége d'Ath, où Vauban perfectionne le tir à ricochet. — Lamartillière (Page 422) cite pour ce tir, l'ouvrage de Thomasso Moretti, imprimé à Brescia en 1672. — Réduction de royal-artillerie, à 4 bataillons.

1699 à 1703. — Les mousquets et les piques remplacés par des fusils à baïonnettes.

1702. — Levée d'une compagnie franche de canonniers pour la défense des côtes.

1703. — Au siége de Brisack, par le duc de Bourgogne, il y a 120 canons et 40 mortiers.

1705. — Formation de deux nouvelles compagnies de mineurs.

1706. — Création d'un cinquième bataillon d'artillerie et d'un deuxième bataillon de bombardiers. — Formation d'un équipage de 237 bouches à feu, pour le siége de Turin.

1710. — Nomination de Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, deuxième fils du duc de Maine, pour succéder à son père, dans la charge de grand-maître de l'artillerie.

1712. — Siége du Quesnoy, où M. de Vallière père, dispose si bien son artillerie, qu'en 24 heures il met celle de l'ennemi dans l'impossibilité de servir pendant le reste du siége.

1715. — Naissance de M. de Gribeauval à Amiens, paroisse de St.-Remy, le 4 décembre.

1717. — Le 22 juin, naissance à Paris de M. de Vallière, antagoniste de M. de Gribeauval.

1720. — Ordonnance qui incorpore dans royal-artillerie, toutes les troupes destinées au service de cette arme. — Ce corps après cette incorporation a cinq bataillons de huit compagnies chacun, ces bataillons portent le nom de leurs chefs et tiennent garnison dans les places de Lafère, Metz, Besançon, Grenoble et Strasbourg, créées écoles d'artillerie. — (5 février) Instruction théorique et pratique dans les écoles d'artillerie par Camus Destouches.

1722. — On essaye par ordre du gouvernement de fabriquer les

platines par des moyens mécaniques. (Gassendi, page 591). Voir 1793.

1723. — On tire des bombes à Ricohet, à Strasbourg. (Belidor, Œuvres diverses, page 314.)

1729. — Les cinq compagnies de mineurs et les cinq d'ouvriers sont séparées du régiment royal-artillerie. — Une lettre du directeur de Lyon, datée du 25 août, annonce l'invention de la forerie horizontale par Maritz, qui en fait l'essai dans la fonderie de cette place en 1734, et dans celle de Douay de 1745 à 1748.

1730. — Manufacture d'armes blanches de Klingenthal, établie pour ne plus tirer de sabres de l'étranger et obtenir plus d'uniformité dans les dimensions des lames.

1732. — Ordonnance du 7 octobre qui fixe toutes les dimensions des canons et mortiers à couler en France; elle est due à M. de Vallière père, — Globes de compression, imaginés par Belidor.

1740. — A St.-Pétersbourg, on construit avec de la glace trois canons et deux mortiers, qui n'éclatent point dans le tir aux charges du quart du poids du boulet. — C'est vers cette année que le lieutenant-général du Brocard, introduit l'usage des gargousses pour le tir des canons de bataille; avant cette époque, la poudre en baril et les boulets roulans, étaient déposés près des pièces.

1743. — Augmentation de la force de chaque compagnie d'artillerie.

1744. — Au siége d'Ypres, Louis XV arrête que le chef d'état-major de l'artillerie doit prendre l'ordre chez le Roi, et qu'en son absence, il le reçoit chez le général de l'armée, en présence du maréchal-de-camp de jour.

1745. — Introduction de la forerie horizontale à la fonderie de Douay, qui ne commence à marcher qu'en 1748. (Voir 1729).

1746. — Changemens aux fusils, canon de 44 pouces et à huit pans.

1747. — Chaque bataillon d'artillerie augmenté de deux compagnies. — Expériences de Buffon, pour fondre du plomb et brûler du bois à une distance de 200 pieds, en employant les moyens d'Archimède.

1748. — Projet de réunion de l'artillerie et du génie. (Voir 1755). — Royal artillerie fort de 300 officiers et 5000 soldats.

1749. — L'affût de place, actuellement en usage est proposé au ministre d'Argenson, par Gribeauval. — M. le Duc à Strasbourg et M. de Vallière à Berg-op-Zoom, tirent avec succès des bombes avec des canons.

1751. — M. le Duc prouve que le feu de la charge des mortiers allume la fusée de la bombe et qu'il est inutile de mettre ce feu en deux fois comme précédemment.

1754. — Changemens aux garnitures de fusils, modèle de 1746.

1755. — Ordonnance du 8 décembre, qui réunit le génie, et l'artillerie. — Démission du comte d'Eu (Charles de Bourbon), remplacé dans la charge de grand-maître par M. de Vallière, nommé directeur-général de l'artillerie; le premier de ce titre.

1756. (8 avril). — Institution de l'école des élèves à Lafère, pour 50 sous-lieutenans.

1757. (1er janvier). — Formation d'un 6e bataillon d'artillerie pour Auxonne, où il n'arrive que le 29 mars 1763.

1758. (5 mai). — Séparation des corps de l'artillerie et du génie. — Les bataillons convertis en brigades. — Création de 4 compagnies de canonniers invalides. (Voir 1755 et 1766).

1759. — Les sapeurs et les mineurs donnés aux ingénieurs.

1760. — Les sapeurs rendus à l'artillerie, forte alors de 612 officiers et 5160 soldats.

1761. — Création de 3 brigades destinées au service de l'artillerie de la Marine. — Les mineurs rendus à l'artillerie. — Proposition du capitaine Cuisinier, pour remplacer les flasques en bois par ceux en fonte de fer, pour mortiers.

1762. — Emploi des globes de compression par Lefèbre, contre Schweidnitz, où Gribeauval commande l'artillerie autrichienne. (Voir 1732). — Formation d'une 4e brigade de 8 compagnies de 100 hommes chacune, pour le service de l'artillerie des colonies, et création d'une 7e brigade d'artillerie de terre à Toul. — Les vénitiens abandonnent les obusiers longs placés sur les flancs de leurs vaisseaux, à l'effet de lancer les bombes de la même manière que les boulets. (Gasperoni, planche xx). —

1763. — On répète à Strasbourg le tir des bombes avec des canons. (Voir 1749). — Essai à Auxonne, de l'affût de côte dit Gribeauval, proposé par le sieur Berthelot. — Changemens faits à la platine et aux garnitures du fusil de 1746; le canon arrondi est réduit à 42 pouces. (19 septembre). — Adoption des grains à froid en cuivre rouge corroyé, pour les canons.

1764. — Suppression d'une des brigades d'artillerie de la marine. — Réunion des 6 compagnies de mineurs à Verdun.

1765. (13 août). — Conversion des 7 brigades en régimens de deux bataillons chacun, qui prennent le nom des écoles où il sont formés. — 3 compagnies d'ouvriers ajoutées aux 6 anciennes. — Les six compagnies de mineurs forment et prennent le nom de corps des mineurs, dont l'école est établie à Verdun. — La compagnie des élèves établie à Lafère, portée à 60 sous-lieutenans. — Le corps se trouve être de 1042 officiers et 7416 soldats, non compris les élèves. — Changemens très avantageux apportés dans le matériel de l'artillerie française, par Gribeauval. — Création des équipages de campagne. — Adoption des mortiers de 10 pouces, épreuve faite à Strasbourg, des affûts en fer coulé pour mortiers. (Voir 1761).

1766. — Translation de l'école des élèves de Lafère à Bapaume. — Création de 4 nouvelles compagnies de canonniers invalides.

1767. — Changemens aux modèles de sabre de cavalerie.

1769 (25 et 31 octobre). — Instruction et réglemens sur les poudres; les fontes; les épreuves des bouches à feu, etc.

1770. — Changemens faits aux sabres, ainsi qu'aux garnitures de fusils; ces derniers ne sont arrêtés que l'année suivante.

1771. — Adoption du sabre court à deux tranchans pour l'artillerie. — C'est vers cette année que les russes commencent à faire usage des obusiers longs appelés licornes, à cause de la forme de leurs anses.

1772. — Ordonnances des 23 août et 25 décembre, qui conservent les 7 régimens à deux bataillons, chacun de deux brigades, ou 10 compagnies, plus une compagnie de mineurs par régiment. — L'école de Verdun supprimée, ainsi que l'école des élèves de Bapaume. — Le corps royal réduit à 801 officiers et 5617 soldats.

— Le canon de 4 rendu à l'infanterie. — Adoption d'un modèle de sabre particulier pour la Marine. — On commence à faire usage, en France, des sabots pour le tir à boulets.

1773. — Changemens proposés au fusil et adoptés l'année suivante, le poids du fusil est de 10 livres.

1774. — On coule les premières caronades aux forges de Caron en Écosse. (3 octobre). — Ordonnance relative au personnel qui, annullant celle de 1772, fait revivre les dispositions de celle de 1765. — Gomer propose les mortiers à chambre tronconique, adoptés en 1786.

1775 (23 mars). — Instruction relative aux forges.

1776. — M. de Vallière, homme de grand génie, et militaire très expérimenté, meurt le 10 janvier, âgé de 59 ans. — Réglemens des 27 juin et 3 novembre 1776, pour le service de l'artillerie et l'organisation des troupes du corps royal, qui reste composé de 7 régimens de canonniers, bombardiers et sapeurs, de 9 compagnies d'ouvriers, de 6 compagnies de mineurs. (La 7ᵉ réformée), le tout y compris les officiers employés dans les places forme un complet, 909 officiers et 11085 soldats. — Création de l'emploi de 1ᵉʳ inspecteur-général en faveur de M. de Gribeauval. — L'école de Grenoble transférée à Valence.

1776 à 1777. — Changemens aux garnitures du fusil d'infanterie, et aux sabres des carabiniers de Monsieur.

1778 (1ᵉʳ mars). — Réglement qui affecte 7 régimens provinciaux au service de l'artillerie de campagne, ce qui porte l'artillerie à 20,016 hommes, non compris les 8 compagnies d'invalides et celles de gardes-côtes. — 1ᵉʳ Blokhaus couvert, construit à Schwedelsdurf en Silésie; les obus avec lesquels on l'attaque y produisent tant de fumée que les défenseurs se rendent suffoqués.

1779 (8 avril). — Ordonnance apportant de légères modifications à celle de 1765 sur le personnel de l'arme. — On crée 6 places d'élèves dans chaque école. — La marine anglaise adopte les caronades.

1780 à 1781. — Le capitaine Brégeot, essaye à la fonderie des Douai, d'allier le fer fondu au cuivre, par l'intermédiaire de zinc.

1782. — Batteries flottantes employées devant Gibraltar, par Michaud Darçon. — Adoption d'un modèle de sabre pour l'abordage.

1783. — Ordonnance qui rétablit l'école de Valence à Grenoble. — Changemens aux sabres de hussards et de gendarmerie.

1784. — Changemens aux sabres à lames droites pour cavalerie de ligne et pour dragons. — (8 août). Le baron Duteil, fait tirer à Auxonne des bombes sans mortiers et d'autres sans bouches à feu. (Voir 1749). — (24 octobre). Ordonnance portant création d'un régiment colonial. (Voir 1792).

1785. — École d'artillerie rétablie à Valence. — On reproduit la fabrication des platines mécaniques proposées en 1722 et abandonnées en 732.

1786. — Adoption des mortiers à la Gomer, différens des mortiers à chambre tronconique, employés par les suédois au siége de Constance en 1634. (Keller, page 72). — Adoption d'un mousqueton, avec canon de 26 pouces pour la cavalerie.

1787. — On fait l'essai à Metz, de l'affût à roues excentriques inventées par M. de la Grange. — On essaie aussi la vis pour pointer les mortiers, et un fil sur la tranche des tourillons pour donner les dégrés.

1788. — Bertholet produit l'argent fulminant. — Le chlorate de potasse employé à la poudrerie d'Essone, coûte la vie à plusieurs personnes.

1789. — Publication des tables de construction de l'artillerie du système Gribeauval, et mort de ce célèbre artilleur, à Paris, le 9 mai même année.

1790. — Décret du 11 décembre sur l'organisation de l'artillerie, sanctionné le 15 du même mois.

1791. — Décision du 25 mars qui prescrit des grains à froid pour tous les canons et le percement de la lumière des mortiers dans le métal même de ces bouches à feu. — (1er avril). Réglement qui supprime le 1er inspecteur-général; porte à 10 le nombre des maréchaux-de-camp. — Conserve au corps royal son rang d'ancienneté entre les 62 et 63e régimens d'infanterie, et compose l'artillerie de terre de 7 régimens de canonniers, qui remplacent leurs noms

d'école par leur n° d'ancienneté. (Le régiment de Lafère reçoit le n° 1; Metz 2; Besançon 3; Grenoble 4; Strasbourg 5; Auxonne 6; et Toul 7); 6 compagnies de mineurs, 10 compagnies d'ouvriers. — (10 septembre). Les troupes d'artillerie sont portées au pied de guerre et forment un effectif de 13,115 officiers et soldats. — (28 septembre). Établissement d'une nouvelle école d'élèves à Châlons-sur-Marne. — Création de 2 compagnies d'artillerie à cheval, portées bientôt à 30. (Voir 1794 et 1795).

1791 à 1792. — Changement fait au modèle du sabre pour infanterie, et adoption d'un modèle de sabre pour l'artillerie à cheval.

1792. — Essai dans le Nord de l'Allemagne des affûts et voitures adoptés depuis par les anglais, pour tous leurs équipages d'artillerie de campagne. — Réunion à l'artillerie de terre du régiment colonial qui prend le n° 8. — 1er avril. Réglement pour le service de l'artillerie dans les écoles, les arsenaux, les places, les siéges et en campagne. — 29 avril. L'organisation de l'armée porte que l'artillerie doit fournir le personnel et le matériel nécessaire à la ligne. — 29 octobre. On donne à chaque bataillon de volontaire 2 pièces servies par des canonniers aussi volontaires, organisés pour chacun de ces bataillons.

1793. — On essaie pour la 3e fois les platines dites identiques abandonnées en 1732 et reprises en 1785. — (23 octobre ou 2 brumaire an 2). Les mineurs sont retirés de l'artillerie pour être incorporés au corps du génie.

1794. — En février, on organise neuf régimens avec toutes les compagnies d'artillerie à cheval existantes. — Formation pour le siége de Maëstricht d'un équipage d'artillerie de 174 bouches à feu.

1795 (28 mars ou 8 germinal an 3). — Essai à Toulon, des mortiers bilboquets que l'on essaie aussi à Strasbourg, en juin de l'année suivante. — Expériences sur les effets de la fumée dans les casemates. — (7 mai ou 18 floréal an 3). Décret qui compose l'artillerie de 8 régimens à pied; 8 à cheval; 12 compagnies d'ouvriers, et un bataillon de pontonniers pour la formation et l'entretien des ponts de bateaux sur le Rhin. — Une huitième école éta-

blie à Toulouse. — L'école des élèves portée à 50 sous-lieutenans. — En juillet, on essaie à Strasbourg, de lancer des obus avec des canons de 24 ayant douze et quatorze calibres de longueur. — En novembre, M. le général comte Andréossy, tire avec succès des obus ensabottés de 6°., dans un canon de 36 servant à l'armement de la fameuse ligne de Borghetto. — Levée de 14,000 canonniers volontaires pour la défense des côtes.

1795 à 1796. — Changemens aux modèles de sabres pour cavalerie de ligne et dragons.

1796 (29 décembre). — Décision qui prescrit de mettre des grains aux mortiers. (Voir 1791).

1797 (6 novembre ou 16 brumaire an 6). — Décision qui règle le rang des troupes ainsi qu'il suit : artillerie, sapeurs, infanterie, cavalerie. — (5 pluviose an 6). Suppression des canonniers volontaires créés le 29 octobre 1792.

1798 (Février et mars). — Les généraux d'Aboville, Gassendi, Fabre, etc., essaient à Meudon des boulets incendiaires qui paraissent supérieurs à tous ceux proposés précédemment.

1799 (16 janvier ou 27 ventose an 7). — Instruction sur les épreuves et la réception des poudres.

1800 (3 janvier ou 13 nivose an 8). — Création d'une compagnie d'artillerie à cheval pour la garde des consuls. — (3 février). Les équipages d'artillerie cessent d'être à l'entreprise et sont transformés en bataillons du train. — (5 janvier ou 15 nivose an 8). Arrêté qui rétablit le 1er inspecteur-général et qui nomme à cet emploi M. d'Aboville. (Voir 1789). — (Mai). Passage par le grand St.-Bernard, d'un équipage d'artillerie de campagne composé de canons de 8, de 4 et d'obusier de 6 pouces, pour aller d'Auxonne à Marengo, où la bataille livrée le 14 juin, rend les français maîtres du Piémont et de la Lombardie. — (13 novembre et 9 décembre ou 22 brumaire et 18 frimaire an 9). Réglement sur les manufactures d'armes.

1800 à 1801 (An 9). — Perfectionnement du fusil dit 1777, corrigé, calibre de 7 lignes 9 points. Changemens apportés à tous les sabres, et adoption de modèles plus propres aux besoins des troupes des différentes armes.

1801 (4 août ou 16 thermidor an 9). — Arrêté relatif à la formation et à l'administration des bataillons du train d'artillerie, créés le 3 février 1800. — (10 octobre ou 18 vendémiaire an 10). Suppression de deux régimens d'artillerie à cheval, et organisation du personnel en 8 régimens d'artillerie à pied, 6 à cheval, 2 bataillons de pontonniers, 8 bataillons du train au lieu de 38, 15 compagnies d'ouvriers ; 13 compagnies de canonniers vétérans et 130 de gardes-côtes. Le nombre des élèves porté à 70 et celui des écoles à 11 par l'établissement de celles de Turin, Besançon et Valence. — Effectif de l'artillerie, 29197 au pied de guerre et 20,838, au pied de paix. (26 décembre ou 5 nivose an 10). Commission composée de MM. Baillet, Lenoir et Descotils, qui fait des essais et propose des alliages pour la fabrication des canons. — On reconnaît l'impossibilité d'obtenir des platines identiques, dont les expériences durent depuis 1793. (Voir 1722 et 1785). — Fusées incendiaires employées par Congrève, mais connues bien longtemps auparavant dans les Indes; elles sont indiquées page 42 de la 3e partie des récréations mathématiques, imprimées à Rouen, en 1630. (Voir 1449 et 1452).

1802 (16 juin). — Licenciement des compagnies de canonniers gardes-côtes organisés en 4 bataillons pour les colonies. — (16 septembre ou 29 fructidor an 10). Le général Marmont devient 1er inspecteur-général d'artillerie, en remplacement de M. le général d'Aboville, nommé sénateur. — Le général Marmont, passe colonel-général des chasseurs le 1er février 1805, il est fait ensuite maréchal-de-France et duc de Raguse. — (4 octobre ou 12 vendémiaire an 11). Suppression de l'école de Châlons pour la réunir à celle du génie à Metz. — Changemens à tous les modèles de sabres. — (12 octobre ou 20 vendémiaire an 11). Changemens à l'organisation de l'état-major, du train et des canonniers vétérans.

1803. — (17 janvier ou 27 nivose an 11). Réglement pour les forges. — Création de contrôleurs pour ce service. — (23 mars ou 2 germinal an 11). Arrêté relatif à l'avancement dans l'artillerie. — (30 avril). Augmentation du nombre des compagnies dans les 8 régimens d'artillerie à pied et dans le 6e d'artillerie à cheval, pour le service des colonies. — Arrêté (du 2 mai ou 12 floréal an 11),

qui change le système Gribeauval, et remplace les calibres de 8 et de 4 par celui de 6. — (11 mai). Création de 2 nouvelles compagnies de canonniers vétérans. — (28 mai ou 8 prairial an 11). Organisation de 100 compagnies de canonniers gardes-côtes, de 28 compagnies de canonniers sédentaires aussi pour les côtes, et de 4 de canonniers vétérans. — (23 juin). Changemens dans l'organisation de l'état-major. — (22 juillet ou 3 thermidor an 11). Réglement sur le service de l'artillerie dans les écoles. — (21 septembre ou 4e jour complémentaire an 11). Création d'une compagnie d'armuriers. — Les expérience authentiques faites à Douay et à Strasbourg, prouvent que le canon de campagne ayant l'âme de 18 calibres de longueur, donne les meilleurs portées.

1804 (1er février ou 11 pluviose an 12). — Décret qui nomme le général Songis, 1er inspecteur général d'artillerie, en remplacement du général Marmont, (voir 1802). — (18 mai ou 28 floréal an 12). Le titre de 1er inspecteur-général donne celui de grand officier de l'Empire. — (29 juillet). L'artillerie de la garde portée à 2 compagnies à cheval et 4 compagnies du train, plus une section d'ouvriers. — (1er et 31 octobre). Décrets relatifs au personnel. — Le titre de corps impérial est donné à l'artillerie, dont l'effectif sur le pied de guerre est de 52,739 hommes, y compris le train, et de 43,400 sur le pied de paix. — (13 novembre ou 22 brumaire an 13). Addition au réglement du 13 novembre 1800, sur les manufactures d'armes.

1805 (4 juillet). — Formation de la 16e compagnie d'ouvriers. — (20 septembre). Création de 2 nouveaux bataillons du train. — (23 octobre ou 1er brumaire an 14). Réglement et instruction sur la comptabilité de l'artillerie. — (1er novembre). Création de deux nouvelles compagnies d'armuriers, et formation du 11e bataillon du train. — (2 décembre). Bataille d'Austerlitz.

1806 (10 mars). — Organisation de la 4e compagnie d'armuriers. — (15 avril). Décret portant l'artillerie de la garde à 6 compagnies formant un régiment. — (14 octobre). Bataille de Jéna. — (15 décembre). Réglement sur la comptabilité des arsenaux.

1807 (8 février). — Bataille de Preussich-Eylau, où l'artillerie française sous les ordres du général de Sénarmont, produisit

des effets extraordinaires. —(14 juin). Bataille de Friedland. —(27 juillet). Établissement de la 12e école d'artillerie à Mayence. —(3 novembre). Formation du 12e bataillon du train.

1808 (12 avril) — Changement à l'organisation du 15 avril 1806. —(13 juillet). Augmentation du nombre des compagnies de pontonniers. —(11 août). Création de 5 nouvelles compagnies de canonniers gardes-côtes sédentaires. —(22 août). Formation du 13e bataillon du train.

1809. —(Organisation des canonniers et des pièces de régiment. —(9 juin). L'artillerie de la garde est augmentée de 3 nouvelles compagnies. —(6 juillet). Bataille de Wagram, où il fut tiré 82,000 coups de canon. (Aide-Mémoire, page 818). — (18 août). Création des 111e et 112e compagnies de canonniers gardes-côtes.

1810 (16 janvier). — Nomination d'une commission composée des généraux Songis, Andréossy, Lariboisière, Ruty et d'Aboville, pour proposer les changemens reconnus nécessaires au système de l'an 11. —(11 avril). Suppression du matériel d'artillerie des régimens d'infanterie créé en 1809. —(18 et 28 août). Réunion de l'artillerie hollandaise à celle française; le régiment à pied, sous le n° 9 et l'escadron du train, sous le n° 14. —(15 et 19 septembre). Formation de 9 nouvelles compagnies de canonniers gardes-côtes. —(26 octobre). Le lieutenant-général Sénarmont est emporté devant Cadix, par un obus qui tue en même-temps le colonel Degennes et le capitaine Pinondelle. Le cœur de ce général est déposé au Panthéon le 5 juin 1811. —(21 et 26 décembre). Création de nouvelles directions d'artillerie, ainsi que des 138e, 139e et 140e compagnies de canonniers gardes-côtes. — (27 décembre). Mort du comte Songis, 1er inspecteur-général d'artillerie, et grand officier de l'empire. —Siége de Cadix, auquel on employe des obusiers de l'espèce de ceux proposés en 1805, par M. le colonel de Villantroys.

1811 (29 janvier). — Changement dans l'organisation du train. —(20 février). Nomination du comte Lariboisière, à l'emploi de 1er inspecteur-général. — (30 avril). Augmentation du nombre des officiers supérieurs; création d'un directeur-général des fonderies, ayant des fonctions analogues à celles des directeurs des forges et des

manufactures qui existaient déjà en 1780. —(4 mai). Changement dans l'organisation du train d'artillerie de la garde. —(18 mai). Création d'une nouvelle compagnie de canonniers gardes-côtes. — (14 juillet). Dix-sept bataillons du train restent organisés à 781 officiers et soldats, et les 10 autres sont portés chacun à 1007 officiers et soldats pour le pied de guerre. — (21 septembre) Création de la 5ᵉ compagnie d'armuriers et d'une nouvelle compagnie dans le 1ᵉʳ bataillon de pontonniers. —(12 novembre). Création de deux nouvelles compagnies de canonniers gardes-côtes.—(12 décembre). L'artillerie de la garde augmentée d'une compagnie.

1812 (18 janvier). — Création d'une compagnie de canonniers vétérans pour la garde. — L'artillerie portée à 60,837 hommes sur le pied de paix, et à 88,496 officiers et soldats sur le pied de guerre. —(29 février). Formation d'une compagnie de canonniers gardes-côtes. — (10, 14, 15 et 20 mars). Formation de la 19ᵉ compagnie d'ouvriers, et changemens dans l'organisation des 18 premières, ainsi que dans les 5 compagnies d'armuriers. — Création de nouvelles directions et de 2 compagnies de canonniers gardes-côtes. — Les français coulent à Séville, pour le siége de Cadix, des obusiers de 10 pouces 1 ligne 6 points qui portent au-delà de 5000 mètres, (Voir 1810). — (24 juin). L'armée française avait au passage du Niemen, 1132 bouches à feu y compris celles données aux régimens pour cette campagne. — (6 septembre). Bataille de la Moskowa, où l'on tire au moins autant de coups de canons qu'à celle de Wagram, donnée en 1809. — (21 décembre). Mort du général comte Lariboisière à Kœnigsberg.

1813. — Le 2 janvier, le général Éblé, (mort le 31 décembre 1812), est nommé 1ᵉʳ inspecteur-général en remplacement du comte Lariboisière. — Le 29 mars. Nomination du comte Sorbier, à l'emploi de 1ᵉʳ inspecteur-général d'artillerie, en remplacement du comte Éblé. — L'équipage d'artillerie pour la campagne de Leipzick, est composé de 1062 bouches à feu formant 143 batteries. — (30 octobre). Bataille de Hanau, où l'artillerie commandée par M. le lieutenant-général comte Drouot, force l'ennemi à livrer passage à l'armée française. —(10 novembre). Mort du lieutenant-général Aubry, qui avait eu une cuisse emportée à la ba-

taille de Leipzick. — Le capitaine Vallier, propose de faire usage de petits bâtimens armés d'obusiers, pour la défense de Corfou, et des Iles Ioniennes.

1814 (12 mai). — Ordonnance qui réduit l'artillerie à 14,350 officiers, sous-officiers et soldats y compris l'état-major, savoir : 8 régimens d'artillerie à pied, 4 régimens d'artillerie à cheval, 1 bataillon de pontonniers, 12 compagnies d'ouvriers et 4 escadrons du train. — Le corps reprend le titre de corps royal qu'il avait reçu le 15 avril 1693. (27 août). Ordonnance qui accorde aux officiers d'artillerie la retraite du grade immédiatement supérieur à celui qu'ils auront exercé pendant 10 ans au moins (1).

1815 (20 janvier). — Fixation du rang de l'artillerie à l'égard des autres armes. — (30 janvier). Ordonnance qui supprime le 6, et qui prescrit d'en revenir au matériel du système de Gribeauval. — (30 avril). Organisation de 50 compagnies de canonniers gardes-côtes, et de 10 compagnies de canonniers sédentaires. — (16 juillet). Ordonnance de licenciement et de réorganisation des troupes d'artillerie composées d'un état-major pour les places et les établissement du matériel ; de 8 régimens à pieds qui prennent les noms des écoles dans lesquels on les forme : (L'ex 1er redevient Lafère, le 2e Metz et le 5 Strasbourg, comme avant 1791 ; le 3e prend le nom de Valence, le 4e d'Auxonne, le 6e de Douai, le 7e de Toulouse, et le 8e de Rennes) ; de 4 régimens à cheval ; d'un bataillon de pontonniers ; 12 compagnies d'ouvriers ; 1 d'artificiers et 8 escadrons du train, le tout formant un effectif de 11,280 hommes. — (21 juillet). Ordonnance qui supprime l'emploi de 1er inspecteur-général, dont était pourvu le général Sorbier, mis à la retraite. — (22 septembre). Ordonnance relative à

(1) Le roi Législateur a voulu par cette ordonnance, indemniser l'artillerie de la lenteur de son avancement, lenteur telle que cette arme a encore des colonels de 1811 et de 1812, tandis que les plus anciens du même grade dans l'infanterie et la cavalerie sont de 1813. Cette lenteur tient, à ce que l'artillerie dont les troupes formant plus d'un 8e du total de l'armée française, n'a que 13 maréchaux-de-camp pour 50 colonels, tandis que dans l'infanterie et la cavalerie il y a plus de 3 maréchaux-de-camp pour 2 colonels.

la composition de l'état-major du corps royal de l'artillerie, fort de 350 officiers et 480 employés. — (10 octobre). Réorganisation opérée sous la direction de M. le lieutenant-général vicomte de Pernety, chef de la division de l'artillerie au ministère de la guerre, et président du comité des inspecteurs-généraux de cette arme, en sa qualité de doyen de grade; ce général, nommé conseiller-d'état, reste au ministère jusqu'au 28 avril 1817. — (3 novembre). Création de compagnies d'artillerie attachées aux légions d'infanterie.

1816 (8 février). — Organisation du comité d'artillerie avec tous les inspecteurs-généraux de cette arme sous la présidence du plus ancien de grade. — Adoption de nouveaux modèles d'armes portatives pour tous les corps de troupe. — (20 septembre). Circulaire qui fixe les armes à donner aux militaires des différens grades dans chaque corps.

1817 (22 avril). — Projet d'ordonnance, imprimé en juillet, pour le service de l'artillerie dans les écoles. — (19 novembre). Ordonnance portant suppression des régisseurs et inspecteurs-généraux des poudres et salpêtres, et création d'une direction générale de ce service, confiée à M. le lieutenant-général comte Ruty, nommé ensuite pair de France. — (17 décembre). Réduction de l'état-major du corps royal d'artillerie à 300 officiers, (voir 22 septembre 1815).

1818 (8 juillet). — Ordonnance pour le service dans les écoles. — (15 juillet). Ordonnance sur le service des poudres et salpêtres. — Présentation du projet pour la construction d'une manufacture d'armes à Châtellerault, par le colonel Marion. (29 juillet). — Amorces fulminantes, pour le fusil proposé par l'arquebusier Prélat. — (31 juillet). Circulaire qui retire le mousqueton aux sapeurs des régimens, pour le donner aux cornets des voltigeurs. — (2 août). Ordonnance concernant l'avancement dans l'artillerie. — (20 décembre). Ordonnance faisant suite à celle du 2 août, même année, relative à l'avancement. — 26 décembre. Suppression de la direction de Rochefort, réunie à celle de la Rochelle.)

1819. — (2 février). Circulaire relative aux retenues des employés civils d'artillerie et tarif pour les réparations d'armes. — (18 mars). Instructions sur l'armement des troupes. (Journal Militaire, 1er sémestre 1819, page 244).

1820 (31 mars). — Ordonnance portant établissement d'un comité spécial et consultatif, présidé par M. le lieutenant-général vicomte de Pernety, comme le plus ancien. — Autre ordonnance qui supprime les emplois de maréchaux-de-camp commandans les petites écoles. — (5 avril.) Ordonnance qui crée une compagnie de canonniers sédentaires en Corse. — (16 août.) Décision royale, communiquée le 30 septembre, pour rendre des Nos aux régimens d'artillerie, en remplacement des noms d'école; ces Nos sont ceux donnés de 1791 à 1815.

1822 (13 février). — Ordonnance qui crée un inspecteur-général du service central. Nomination de M. le lieutenant-général comte Valée, à cet emploi. — (16 mars.) Instructions pour les ateliers de réparations d'armes. — (1er mai.) Ordonnance qui rétablit les maréchaux-de-camp, supprimés le 31 mars 1820. — (20 novembre.) Réglement pour le service des manufactures d'armes.

1823 (23 avril). — Création d'une compagnie d'armuriers pour l'armée des Pyrénées. — (Mai.) Deux équipages de chacun 48 bouches à feu, formés dans les places de Bayonne et de Perpignan, pour les siéges à faire en Espagne. Le Prince Généralissime porte celui de Bayonne à 60, non compris les canons de 12 et les obusiers de 6 pouces à grande portée, pris dans toutes les batteries de réserve de l'armée. — Devant Pampelune cet équipage est composé de 126 bouches à feu. — (14 juin.) Réglement sur le service de l'artillerie dans les forges. — Mise en expérience d'un affût à flèche pour canons de siége.

1824 (4 janvier). — Ordonnance portant création d'un inspecteur des arsenaux de construction. — (23 avril). Projet de réglement sur le service des fonderies, qui annule celui arrêté le 7 juin 1823. — (19 mai). Création d'une école centrale de pyrotechnie militaire. — (9 novembre). Formation d'une commission chargée de discuter le système complet des bouches à feu à employer en France; cette commission est composée des généraux Ruty, Bergé, Couda et Marion, et des académiciens Darcet, Poisson et Gay-Lussac.

1825. — On met en expérience l'artillerie de campagne nou-

1782. — Batteries flottantes employées devant Gibraltar, par Michaud Darçon. — Adoption d'un modèle de sabre pour l'abordage.

1783. — Ordonnance qui rétablit l'école de Valence à Grenoble. — Changemens aux sabres de hussards et de gendarmerie.

1784. — Changemens aux sabres à lames droites pour cavalerie de ligne et pour dragons. — (8 août). Le baron Duteil, fait tirer à Auxonne des bombes sans mortiers et d'autres sans bouches à feu. (Voir 1749). — (24 octobre). Ordonnance portant création d'un régiment colonial. (Voir 1792).

1785. — École d'artillerie rétablie à Valence. — On reproduit la fabrication des platines mécaniques proposées en 1722 et abandonnées en 732.

1786. — Adoption des mortiers à la Gomer, différens des mortiers à chambre tronconique, employés par les suédois au siége de Constance en 1634. (Keller, page 72). — Adoption d'un mousqueton, avec canon de 26 pouces pour la cavalerie.

1787. — On fait l'essai à Metz, de l'affût à roues excentriques inventées par M. de la Grange. — On essaie aussi la vis pour pointer les mortiers, et un fil sur la tranche des tourillons pour donner les dégrés.

1788. — Bertholet produit l'argent fulminant. — Le chlorate de potasse employé à la poudrerie d'Essone, coûte la vie à plusieurs personnes.

1789. — Publication des tables de construction de l'artillerie du système Gribeauval, et mort de ce célèbre artilleur, à Paris, le 9 mai même année.

1790. — Décret du 11 décembre sur l'organisation de l'artillerie, sanctionné le 15 du même mois.

1791. — Décision du 25 mars qui prescrit des grains à froid pour tous les canons et le percement de la lumière des mortiers dans le métal même de ces bouches à feu. — (1er avril). Réglement qui supprime le 1er inspecteur-général; porte à 10 le nombre des maréchaux-de-camp. — Conserve au corps royal son rang d'ancienneté entre les 62 et 63e régimens d'infanterie, et compose l'artillerie de terre de 7 régimens de canonniers, qui remplacent leurs noms

d'école par leur n° d'ancienneté. (Le régiment de Lafère reçoit le n° 1; Metz 2; Besançon 3; Grenoble 4; Strasbourg 5; Auxonne 6; et Toul 7); 6 compagnies de mineurs, 10 compagnies d'ouvriers. — (10 septembre). Les troupes d'artillerie sont portées au pied de guerre et forment un effectif de 13,115 officiers et soldats. — (28 septembre). Établissement d'une nouvelle école d'élèves à Châlons-sur-Marne. — Création de 2 compagnies d'artillerie à cheval, portées bientôt à 30. (Voir 1794 et 1795).

1791 à 1792. — Changement fait au modèle du sabre pour infanterie, et adoption d'un modèle de sabre pour l'artillerie à cheval.

1792. — Essai dans le Nord de l'Allemagne des affûts et voitures adoptés depuis par les anglais, pour tous leurs équipages d'artillerie de campagne. — Réunion à l'artillerie de terre du régiment colonial qui prend le n° 8. — 1er avril. Réglement pour le service de l'artillerie dans les écoles, les arsenaux, les places, les siéges et en campagne. — 29 avril. L'organisation de l'armée porte que l'artillerie doit fournir le personnel et le matériel nécessaire à la ligne. — 29 octobre. On donne à chaque bataillon de volontaire 2 pièces servies par des canonniers aussi volontaires, organisés pour chacun de ces bataillons.

1793. — On essaie pour la 3e fois les platines dites identiques abandonnées en 1732 et reprises en 1785. — (23 octobre ou 2 brumaire an 2). Les mineurs sont retirés de l'artillerie pour être incorporés au corps du génie.

1794. — En février, on organise neuf régimens avec toutes les compagnies d'artillerie à cheval existantes. — Formation pour le siége de Maëstricht d'un équipage d'artillerie de 174 bouches à feu.

1795 (28 mars ou 8 germinal an 3). — Essai à Toulon, des mortiers bilboquets que l'on essaie aussi à Strasbourg, en juin de l'année suivante. — Expériences sur les effets de la fumée dans les casemates. — (7 mai ou 18 floréal an 3). Décret qui compose l'artillerie de 8 régimens à pied; 8 à cheval; 12 compagnies d'ouvriers, et un bataillon de pontonniers pour la formation et l'entretien des ponts de bateaux sur le Rhin. — Une huitième école éta-

homme vraiment *national*; celui-ci ne pourra qu'ajouter à sa haute réputation.

C'était donc pour nous à la fois un bonheur et un devoir que d'avoir à faire une analyse détaillée de son dernier ouvrage sur *la cavalerie*, à propos de laquelle il traite tout naturellement les questions les plus importantes de composition, d'organisation et d'administration militaires.

Mais, après une lecture attentive, nous sommes restés convaincus que nous n'avions rien de mieux à faire, dans l'intérêt de nos lecteurs, que de leur donner, en quelque sorte, cet ouvrage *par extraits*; nous les laisserons juges des propositions mises en avant par l'auteur; chacun de ces extraits, ou plutôt de *nos articles*, sera, autant que possible, une discussion spéciale.

PRÉFACE.

Le camp de Lunéville ayant été établi dans l'intention de rectifier et de perfectionner l'instruction de détail et d'ensemble de la cavalerie française, j'avais, en attendant ses résultats, suspendu ce travail; mais la marche suivie jusqu'ici à Lunéville ne me permet plus d'hésiter. Rien n'étant encore déterminé, malgré de si nombreux, de si longs et de si dispendieux essais, il est du devoir de tout bon citoyen d'offrir à ses camarades le fruit de ses veilles; il peut encore avoir l'espoir de ramener à des principes plus vrais, à des principes d'autant plus incontestables, qu'ils sont basés essentiellement sur l'expérience, qui seule, doit présider (dans l'art militaire) à la rédaction des ordonnances sur lesquelles reposent toutes ses parties.

Examinons ce qui s'est fait au camp de Lunéville; c'est dans cette analyse que se trouveront l'excuse de la publication de cet ouvrage et mes droits à l'indulgence publique.

Sans s'occuper de la meilleure composition et organisation des troupes à cheval, base exclusive de toute bonne instruction, on a suivi la routine de l'ordonnance de cavalerie du 1er vendémiaire an 13, qui, bien éloignée de l'excellente ordonnance d'infanterie, laisse tant de choses à désirer. On ne s'est pas occupé de remplir

ses lacunes d'instruction de détail, ou on le fait si lentement que l'instruction individuelle des corps de cavalerie dans leurs garnisons doit en souffrir et en souffre......

Tous les régimens qui reviennent du camp de Lunéville, se plaignent avec raison, qu'on n'ait pas encore refondu les leçons, de manière à ce que les cavaliers *aient appris à galoper avant* d'arriver à l'école d'escadron.

Les changemens insignifiants (1) qu'on a faits jusqu'ici ne sont pas classés méthodiquement, on n'a pas établi un enchaînement raisonné d'instruction, une suite de corollaires dérivant les uns des autres et amenant graduellement et de conséquences en conséquences à l'école d'escadron, enfin à celle des manœuvres.

L'exercice du pistolet à cheval est négligé; le tir à la cible à pied n'en est pour ainsi dire que le prélude sans résultat, si l'on s'y arrête.

L'exercice du sabre est peu ou point rationnel; l'on avait cependant des matériaux suffisans pour mieux faire. Je ne prétends pas que la théorie de ces deux exercices (telle que je la rédigeai en 1817), ne pût être améliorée, mais on ne l'a pas fait; bien loin de là, à force de vouloir simplifier et réduire, le livret imprimé à Lunéville est rédigé d'une manière *si aride* qu'il est aussi difficile à apprendre qu'à enseigner.

(1) Les fouets ajoutés aux rênes des cuirassiers et des dragons font croire que l'on pense à établir exclusivement, pour monter à cheval, le mode suivi jusqu'ici par la cavalerie légère. Cette innovation ne me paraît pas heureuse; la manière de monter à cheval de la grosse cavalerie, qui est celle de tous les peuples cavaliers, est infiniment plus simple, plus facile et plus prompte; elle n'a pas l'inconvénient d'exposer l'homme à être frappé par le pied de derrière du cheval, ou à avoir son manteau, quand il le porte, foulé et retenu par ce même pied. Il est bon de simplifier, mais il faut le faire avec réflexion. Indépendamment des inconvéniens que je viens de citer, les fouets ajoutés aux rênes ont encore celui de s'embarrasser souvent, soit dans les étrivières de l'étrier droit, soit sous la cuisse droite du cavalier, et peuvent ainsi gêner l'action de la bride. En outre, l'usage de ces fouets est d'autant plus inutile, qu'il fait presque toujours désunir le cheval sur lequel on l'emploie.

On ne s'est pas suffisamment occupé des flanqueurs, (1) l'ordonnance de leur service, si indispensable à la guerre, est *encore à faire.*

On a supprimé ou simplifié quelques commandemens, mais ces légers changemens sont illusoires et doivent l'être, puisque c'est d'une organisation *plus simple et conséquemment plus compacte* que peut seule résulter une simplification réelle et efficace.

On a introduit pour certains cas au lieu de l'exclusif, *face en arrière en bataille*, des formations sur la dernière fraction des colonnes d'escadrons ou de régimens, mais depuis 1820, je les avais enseignées aux divers régimens que j'ai inspectés depuis cette époque ; j'en appelle à leur témoignage (2).

Le nouveau réglement de l'exercice à pied de la cavalerie vient d'être terminé ; mais quand on sait le temps que l'on perd au camp de Lunéville, à faire exercer à pied et en ligne les régimens de cavalerie ; quand on se rappelle ces feux d'escadrons ou de régimens, exécutés avec une minutieuse exactitude, il est bien à craindre que l'on ait plutôt compliqué que simplifié cet exercice. Il est à craindre que l'on ait oublié que l'exercice à pied de la cavalerie ne peut et ne doit être que la répétition de ses mouvemens à cheval ; que les mouvemens et les commandemens doivent être *un*, et

---

(1) l'article 12 du titre III de l'ordonnance de cavalérie du 1er vendémiaire an XIII est ainsi intitulé : *Des flanqueurs et du ralliement des flanqueurs*, et dans le courant de la section 495 on substitue le mot tirailleurs : *peloton en tirailleurs.*

Il me semble que pour plus de clarté, il serait nécessaire de fixer le mot à employer, et qu'il serait plus convenable de déterminer que le mot flanqueur restera exclusivement pour les tirailleurs de la cavalerie, et celui de tirailleurs pour ceux de l'infanterie. Je suivrai cette classification adoptée dans tous les services de l'Europe.

(2) J'ai fait exécuter à ces régimens quelques autres mouvemens indispensables à la guerre et qui ne se trouvent dans *aucunes ordonnances de l'Europe*. Ces mouvemens tels que les passages du bois et de rivière, et bien d'autres que je proposerai dans le cours de cet ouvrage, sont le résultat de mes calculs et de mon expérience. Comme on les exécute dans presque toute la cavalerie française, sans daigner m'en nommer l'auteur, je les réclamerai avec justice ; *suum cuique.*

que tout ce qui s'éloigne de ce principe de rigueur, est non seulement du temps perdu, mais encore un temps précieux enlevé à l'instruction à cheval.

Ce luxe *indigent* d'instruction est d'abord superflu, si même il n'est pas nuisible; que le cavalier sache marcher avec ensemble et légèreté, que ses mouvemens soient libres, aisés et souples, qu'il porte et présente bien les armes, qu'il charge convenablement sa carabine, qu'il soit adroit à la cible, voilà tout ce qu'un cavalier a besoin de savoir; car les occasions, où il peut avoir besoin de se servir à pied de cette carabine, se réduisent à un feu à volonté, dont l'efficacité dépend, et de la manière de la charger et de son habitude du tir à la cible. Quand a-t-on jamais vu la cavalerie à pied, faire des feux réguliers d'escadrons et de régimens? Tout le temps, employé à les amener à une certaine rectitude, est du temps perdu dans l'intérêt du véritable service de la cavalerie; la poudre, consommée dans ces exercices à feu, l'est en pure perte, et serait plus utilement employée à celui du tir à la cible, dont on ne s'occupe pas assez même dans notre infanterie légère. N'oublions jamais cet axiome de Montecuculli, que c'est *en retranchant des exercices le superflus, qu'on apprend mieux le nécessaire.* Dans ce peu de mots sont renfermés les seuls et vrais élémens de l'exercice et de l'instruction de toutes les troupes.

Du détail passons maintenant à l'instruction d'ensemble.

Un bel in-folio de planches lithographiées, représentant les évolutions du camp de Lunéville, nous met encore mieux à même d'analyser et de discuter ses manœuvres.

Tous ces mouvemens sont lourds et pesans : ces marches par grosses colonnes, leur déploiement par masses, sont peu ou point admissibles à la guerre. Outre que toutes ces évolutions sont lentes et compliquées, elles donnent trop de prise à l'artillerie, et offriraient, à un ennemi rapide et entreprenant, des chances de succès qu'une attaque enlevée lui assurerait sur ces masses prises, *en flagrant délit*, au moment de leurs déploiemens, ou autres mouvemens préparatoires.

Toutes les évolutions de la cavalerie, de cette arme qui n'a et ne peut avoir que de l'impulsion, (avant qu'elle soit en ligne et

prête à charger) ne sont que préparatoires, et conséquemment doivent être exécutées avec célérité et promptitude; ces deux qualités sont indispensables à la cavalerie, pour passer sans inconvéniens de son ordre ployé ou de faiblesse, à son ordre déployé ou de force. La plupart des manœuvres du camp de Lunéville, pour tout dire en peu de mots, ne sont que des manœuvres d'infanterie à cheval et d'infanterie dépourvue de feu.

Un officier de cavalerie de mes amis, qui a assisté au camp de Lunéville, m'a assuré que le général commandant était convenu lui-même que beaucoup de ces mouvemens n'étaient que des mouvemens de paix. J'avoue que dans le but d'utilité que devait se proposer le camp de Lunéville, je ne conçois pas de *mouvemens de paix*, autres que des mouvemens de guerre; car *la guerre*, comme le dit Flave Joseph, en parlant des Romains, doit être *une méditation, et la paix un exercice.*

Indépendamment des graves inconvéniens, que nous venons de signaler, dans ces mouvemens en masse à proximité de l'ennemi, comment n'a-t-on pas senti les difficultés et la lenteur de la marche de ces immenses colonnes? Quel gué ne sera pas gâté par le passage des dix premiers escadrons, et ne deviendra pas impraticable pour le reste de la colonne? Quel temps ne demanderaient pas ces grosses colonnes entassées sur une même direction, pour franchir le moindre obstacle, le plus petit défilé? A quels inconvéniens d'allure, de poussière, de fatigue pour les chevaux, ne seraient pas exposés les derniers escadrons de ces masses profondes? La plus simple réflexion aurait ramené à l'emploi des petites colonnes, de 6 à 8 escadrons au plus, marchant à hauteur, à des distances combinées sur le plus ou moins de facilité du terrain et sur le développement nécessaire à couvrir ou à occuper pour le résultat *tactique* de la manœuvre entreprise; ces petites colonnes bien dans la main des chefs, marchant légèrement et sans retard, passent partout sans inconvénient, et serpentent avec facilité à travers tous les obstacles d'un terrain quelconque.

Je ne parlerai pas de cette minutieuse attention à tracer des lignes; de cet emploi multiplié de jalons, de guides généraux, de tous ces moyens oiseux de rectifier des alignemens pédantesques qui

à la guerre, se réduisent à la simple direction. Peu ou point de service de flanqueurs (1) et d'avant-postes, de service de guerre en un mot, ce qui réduit la cavalerie légère au rôle passif de la cavalerie de ligne, pour lequel elle n'a déjà que trop de propension.

Ce camp, privé d'artillerie, ne peut apprendre aux troupes à cheval la manière de couvrir, d'attaquer les batteries, la manière de les employer à soutenir et appuyer ses mouvemens.

L'absence d'infanterie ne permet pas non plus d'apprendre aux officiers de cavalerie, comment ils doivent couvrir les déploiemens des troupes à pied, les soutenir ou les attaquer; en un mot, qu'à produit et que pouvait produire le camp de Lunéville ainsi constitué? De l'ensemble et de la cadence dans les allures? Point du tout, et cela ne pouvait pas être! Cet ensemble ne peut résulter, que de l'homogénéité des élémens, qui composent la masse mise en mouvement! Quelle harmonie de rapports peut-il exister dans ces colonnes composées de cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards? La différence de taille et de nature de ces chevaux, ainsi massés, a donc dû s'opposer aux résultats qu'on devait se proposer. Les diverses armes, classées séparément, pouvaient acquérir de la cadence et des allures franches; réunies, cela était impossible; si dans les mouvemens au trot, les cuirassiers et dragons doivent régler leur allure, pour garder de l'ensemble, avec la cavalerie légère, il faut nécessairement qu'ils retiennent leurs chevaux, en ralentissent le mouvement naturel, conséquemment ils trottent sous eux; si la cavalerie légère doit se régler sur l'allure *franche* de la grosse cavalerie, il lui faut nécessairement forcer la sienne et porter ses chevaux sur les épaules. Ce but a donc été aussi manqué. Je ne disconviendrai pas que le camp de Lunéville a dû être utile, à l'uniformité de la tenue, à celle du paquetage, à l'éloignement symétrique des boucles et courroies, des porte-manteaux; mais ces résultats ne sont-ils pas payés bien cher, n'auraient-ils pas pu être obtenus à meilleur marché?

(1) Les planches, que j'ai sous les yeux, n'offrent aucun indice de l'emploi des flanqueurs dans les manœuvres.

On me dira probablement que ce camp était nécessaire pour former les colonels et les officiers-généraux ; je le comprendrais pour les premiers, si les régimens étaient plus forts, et encore pour les seconds si les manœuvres du camp étaient combinées avec de l'infanterie et de l'artillerie ; car *une fois général*, la spécialité des armes doit disparaître ; sans ces deux armes avec des régimens de trois escadrons et des brigades de six, les maréchaux-de-camp n'apprennent point à remuer, à débrouiller des masses ; ils sont réduits au rôle de simple colonels conduisant, il est vrai, des régimens plus forts ; mais quand même ils mèneraient bien ces six escadrons sur un terrain uni, sur un terrain, dont l'habitude, la routine leur apprennent à mesurer l'étendue, mèneront-ils pour cela convenablement devant l'ennemi des brigades de 10 à 12 escadrons, et sur des terrains inconnus, plus ou moins semés d'obstacles ?

Quand aux résultats d'instruction pour les cavaliers, ils sont bientôt annulés et il n'en reste, peu de temps après, que des traditions plus ou moins imparfaites dans les corps ; cela est bien facile à comprendre : on ne fait venir au camp que des régimens de 3 escadrons, les colonels ne choisissent que leurs plus vieux cavaliers et leurs meilleurs officiers ; ceux qui auraient le plus besoin d'instruction, restent au dépôt ! Qu'en résulte-t-il ? qu'avec le dégoût existant pour le service militaire, (et le peu de réengagement qui en est la suite), au bout de deux ans les deux tiers, pour ne pas dire les trois quarts, de ceux qui ont assisté au camp, sont libérés : dès lors les dépenses du camp de Lunéville, les moyens dispendieux employés pour l'instruction des corps, qui y sont appelés, sont des sommes placées, pour ainsi dire, à fond perdu. L'on dépense beaucoup d'argent pour un camp de parade, et l'on refuse d'employer de modiques sommes au loyer indispensable de terrains de manœuvres pour les régimens ; les difficultés toujours plus grandes qu'éprouvent nos régimens de troupes à cheval pour, dans leurs garnisons, trouver un emplacement spacieux et convenable à leurs manœuvres, finiront par arrêter leur instruction ; et si le gouvernement n'y prend garde, bientôt notre cavalerie en sera réduite aux cours de ses quartiers.

Les camps sont nécessaires, indispensables même, mais pour que leurs dépenses amènent à des résultats d'utilités incontestables il faut suivre une toute autre marche ; une marche plus simple et plus rationnelle.

Avant de penser à des camps, il eût été convenable, d'abord, de porter les régimens de cavalerie à un effectif suffisant, pour que les brigades et les divisions fussent à peu près en proportion avec ce qu'elles sont en campagne ; alors, et seulement alors, leurs chefs se seraient vraiment préparés utilement à la guerre : en second lieu, il eût été indispensable de faire examiner, par un comité bien choisi, les changemens que réclame l'instruction de la cavalerie, et de faire exécuter ces changemens par une brigade ou une division de la garde royale, troupe destinée par son institution à être une troupe modèle. Ces principes, sanctionnés alors par la pratique, eussent été réunis dans un ensemble, et envoyés aux divers régimens des troupes à cheval ; après une année d'étude de cette nouvelle ordonnance, certain nombre de ces régimens eussent été réunis dans un camp pour exécuter les manœuvres d'ensemble, complément de l'instruction de détail.

Les premières semaines de ce rassemblement, eussent été consacrées à l'exercice de détail ; le commandant du camp se serait assuré du degré d'instruction individuelle de chaque régiment, de l'uniformité avec laquelle on aurait suivi la nouvelle ordonnance, et aurait rectifié tout ce qu'il y aurait eu de mal compris ou de mal exécuté. Une fois cette inspection de détail terminée, on eût passé aux évolutions d'ensemble, enfin aux manœuvres, employant la cavalerie légère à couvrir les développemens et les mouvemens de la cavalerie de ligne, lui apprenant à venir se former derrière elle pour appuyer ses attaques par des mouvemens sur les flancs de l'ennemi, ou à se préparer à poursuivre ses succès.

Le dernier mois eût été employé à des évolutions d'ensemble avec de l'infanterie et de l'artillerie, enfin à des manœuvres de corps mixtes les uns contre les autres. De cette manière, le résultat du camp eût été d'une grande utilité, puisqu'on y aurait suivi un système complet d'instruction militaire.

M. le marquis de Latour-Maubourg et M. le maréchal duc de

Bellune ont seul compris la vraie manière de procéder aux améliorations de l'instruction et de l'organisation de la cavalerie. Sous leur ministère, il y a eu des comités de cavalerie composés d'officiers expérimentés, parmi lesquels se distinguaient MM. les généraux Bordesoult, Montélégier; convaincus que le bien, *le mieux*, ne peut ressortir, que de la comparaison des divers moyens employés dans les différens services de l'Europe pour arriver aux mêmes résultats, ces deux ministres avaient introduit dans ces comités le vicomte Roussel d'Hurbal, qui s'était si particulièrement distingué au service d'Autriche, le baron Wolf, officier très-recommandable, qui sortait du service de Westphalie, enfin on n'avait pas dédaigné mes faibles connaissances acquises au service de la Prusse, puissance, qui la première sut tirer de la cavalerie tout le parti dont cette arme est susceptible.

Les procès-verbaux des séances et des discussions de ces comités offrent un ensemble satisfaisant de vues utiles et d'observations basées sur l'expérience.

Le 30 mars 1820, je fus chargé par M. le comte Mermet, alors président du comité, de revoir les réglemens des exercices et manœuvres de la cavalerie, pour les faire cadrer avec les ordonnances de l'organisation actuelle (1).

En 1821, le 25 mars, le comité rendit compte au ministre de la guerre, d'un *Manuel sur le service des troupes légères en campagne*, que j'avais rédigé et qu'il avait été chargé d'examiner. D'après ce rapport, ce petit ouvrage imprimé aux frais du gouvernement, fut envoyé à tous les régimens de nos troupes à cheval (2). Malgré les ordres du ministre, dans beaucoup de régi-

---

(1) *Plusieurs officiers-généraux de cavalerie pensent qu'il y aurait lieu à revoir les réglemens des exercices et manœuvres de la cavalerie pour les faire concorder avec les ordonnances de l'organisation actuelle.*

No 16. Des différentes questions envoyées à résoudre au comité par le bureau de la cavalerie.

(2) Ce rapport est trop honorable pour qu'on ne me pardonne pas de le publier en note. Il prouvera que si, depuis la retraite du maréchal duc de Bellune, je n'ai plus été des comités de cavalerie avec mes nobles amis, ce n'est pas manque d'application et de zèle, ou peut-être d'antécédents.

mens on ne s'occupe pas cependant de diriger l'instruction d'après ce manuel. Telle est la puissance de la routine et de l'amour-propre, que l'on préfère suivre ce que l'on appelle l'instruction de Frédéric II, sans faire attention que les règles, posées par ce grand génie, sont maintenant si peu en harmonie avec notre genre de guerres modernes, qu'en Prusse, où mon ouvrage fut rédigé, il a servi et sert encore de base à l'instruction des troupes légères.

En 1822, M. le comte Bordesoulle présida le comité : persuadé de la nécessité d'une théorie fixe sur l'emploi des armes à feu et

---

Rapport à S. Exc. le ministre secrétaire d'état de la guerre,
Par le comité spécial consultatif de cavalerie.

Le comité a examiné d'après les ordres de Son Excellence, le Manuel du service des troupes légères en campagne rédigé par le comte de la Roche-Aymon, et proposé par lui pour être imprimé et distribué aux régimens, comme devant remplir l'une des lacunes qui existent dans l'instruction théorique de notre cavalerie légère.

Le travail de M. le comte de la Roche-Aymon, par la division et l'ordre des matières, par la manière simple, détaillée et complète dont elles sont traitées, paraît au comité un ouvrage élémentaire qui manque à l'instruction de la cavalerie; il réunit aux principes et aux préceptes répandus dans tous les ouvrages anciens et modernes qui traitent du service des troupes légères en campagne, des idées et des leçons nouvelles qui appartiennent à l'auteur, et sont le fruit de son expérience pratique à la guerre, comme colonel de hussards très-distingué.

Le comité a pensé que l'intention de Son Excellence, en lui renvoyant ce travail, ne pouvait être que d'en faire examiner l'ensemble et le mérite, attendu que le comité n'a point le temps d'en soumettre les détails et tous les articles à une discussion particulière et successive.

Il prend de là occasion de renouveler à Son Excellence la proposition de la commission des inspecteurs-généraux en 1819, pour qu'il soit rédigé pour l'instruction régimentaire un manuel qui en renferme tous les détails selon les armes et les grades, afin que tous les corps trouvent ainsi et observent des principes uniformes.

Le travail de M. le comte de la Roche-Aymon pourra alors être soumis à la révision détaillée de la commission qui sera chargée de la rédaction de ce manuel, et occuper dans l'instruction théorique de nôtre cavalerie légère la place qu'il mérite.

Paris, le 25 mars 1821.

Pour copie conforme, le lieutenant-général, président du comité de cavalerie.

Signé vicomte MERMET.

du sabre dans la cavalerie, il me chargea de simplifier celle que j'avais déjà publiée en 1817, et m'ordonna de la réduire à sa plus simple expression. A l'instruction théorique, je joignis l'instruction-pratique de plusieurs sous-officiers des cuirassiers de la garde royale; je les fis exercer à pied et à cheval devant M. le comte Bordesoulle, qui approuva mon travail; il eût probablement été adopté, si la campagne d'Espagne n'était venue suspendre la réunion du comité.

Je puis espérer cependant que mon travail sur l'emploi des armes de la cavalerie, approuvé par MM. le comte Bordesoulle, vicomte Roussel d'Hurbal et le général Cavaignac, n'a pas été tout-à-fait inutile à la rédaction de celui du camp de Lunéville (1).

Depuis la campagne de 1823, le comité, jadis composé de tous les élémens du service des puissances étrangères, a été formé exclusivement d'officiers qui ont servi en France. Certes, je rends hommage à leurs connaissances et à leur mérite; mais n'ayant vu que ce qu'ils ont fait, ne connaissant que les moyens qu'ils ont employés, ne serait-il pas à craindre qu'ils ne cédassent malgré eux aux préjugés de l'habitude sanctionnée, il est vrai, par de si nombreuses et de si brillantes victoires, sans trop s'embarrasser s'ils n'auraient pas pu faire autant avec une formation plus homo-

(1) Ayant, à mon retour d'Espagne en 1824 et en 1825, fait demander dans les bureaux de la guerre ma théorie du sabre et du pistolet, dont je n'avais qu'un brouillon informe, *on me répondit qu'on ne savait ce qu'elle était devenue*. Cependant le hasard m'a fait connaître une lettre de M. le général Mermet, en date de Lunéville, le 18 juillet 1826, où il mande *qu'ayant retrouvé cette théorie dans ses papiers, il croit devoir la renvoyer pour la remettre à M. l'avocat d'Estanges, chargé de défendre l'imprimeur Gaibal contre les prétentions de M. le capitaine Muller.* Ce document ne me permettrait-il pas de croire qu'on a au moins jeté les yeux sur mon travail, que l'approbation de généraux, aussi distingués que ceux que j'ai cités, semblait ne devoir pas tout-à-fait condamner à l'oubli?

Cependant comme on a préféré faire récompenser le capitaine Muller plutôt que de me nommer, je devrais croire qu'on ne s'en est pas servi, car des généraux aussi expérimentés que ceux du comité du camp de Lunéville, n'ayant pas besoin d'autre réputation que celle qu'ils ont acquise, n'auraient rien voulu ôter à autrui et n'auraient sûrement pas laissé payer si cher au gouvernement un oubli ou une réticence.

gène, une organisation plus simple, et une instruction qui offrît moins de lacunes? J'ose croire, cependant, que les résultats de gloire eussent été les mêmes, mais qu'on les eût obtenus avec moins de pertes et avec une moins grande consommation d'hommes et de chevaux.

On peut donc être persuadé, sans critiquer personne, que M. le marquis de Latour-Maubourg et M. le maréchal duc de Bellune avaient envisagé la question d'une manière plus conforme à une véritable utilité. Méfions-nous de la routine, méfions-nous de la charlatannerie, de ces mouvemens d'apparat qui peuvent séduire les yeux, mais qui, devant l'ennemi, ne sauraient être employés sans dangers. Pensons qu'il y a un grand nombre d'officiers qui ne savent jamais que ce qu'on leur montre et que ce qu'ils ont fait; réfléchissons combien il serait dangereux pour la gloire à venir de nos armes de ne leur enseigner que des manœuvres de revue; leur illusion, trop inopinément détruite par l'ennemi, ne leur laisserait plus que la certitude des revers? Rappelons-nous les désastres de la cavalerie prussienne, de cette cavalerie si riche de détail et d'instruction individuelle, qui succomba par suite d'une instruction d'ensemble entièrement sacrifiée à plaire aux yeux et à exécuter l'impossible; trop tard, devant l'ennemi, ses officiers s'aperçurent de l'inutilité de ces mouvemens compliqués; mais ne sachant plus y remédier, ils ne firent pour ainsi dire que *paraître*.

Comme c'est toujours *l'imprévu* qui, à la guerre, amène les revers, j'ai cherché à combiner une ordonnance simple et facile qui, dans tous les cas et dans toutes les occurrences, puisse mettre à même de faire face à cet *imprévu*, et de le réduire aux chances ordinaires du courage et de l'instruction.

Tel est le but de cet ouvrage: je ne m'en dissimule pas les immenses difficultés, je sais tout ce que j'ose; je sacrifie mon amour-propre au désir d'être utile à mon pays, et je serais bien heureux si, plus habiles que moi, s'emparant de ces aperçus et leur prêtant l'appui de leurs lumières, d'autres officiers pouvaient en former un ensemble qui amenât enfin à des résultats avantageux.

En publiant l'ensemble de ces observations, je ressemble à ces architectes qui, ayant conçu l'idée d'une grande construction, en

exposent le relief pour recueillir et mettre à profit les remarques que fera le public. Puisse la pureté de mes intentions me mériter sa bienveillance (1).

INTRODUCTION.

Trente ans d'expérience et d'observations m'ont amené aux résultats, que je présente au public.

Je sais que ces réflexions offenseront bien des préjugés, contrarieront bien des habitudes; mais je n'écris point pour ceux qui croient que, se traîner péniblement dans la carrière tracée devant eux, suffit pour faire un bon officier; je m'adresse à ceux qui ont véritablement servi, et qui, ayant été à même de reconnaître combien l'organisation et l'instruction des troupes à cheval sont peu en harmonie avec leur véritable utilité à la guerre, ont désiré des changemens, dont ils ont plutôt senti, que raisonné le besoin.

Les développemens de cet ouvrage éprouveront probablement bien des contradictions, je m'y attends; plutôt que de les discuter, on les attaquera; l'amour-propre de quelques individus, se couvrant du noble prétexte de la gloire nationale, trouvera plus facile de dénigrer mes vues que d'y répondre; et, en effet, obligé de citer souvent les services étrangers, et d'y chercher des faits ou des points de comparaison plutôt que des exemples, on m'accusera de déprécier les nobles exploits de la nation française! On ne fera pas, ou l'on ne voudra pas faire attention, que ces étonnans succès de la cavalerie francaise, dus aux inspirations *de quelques-uns de ses chefs* et à la valeur de tous, auraient également été obtenus et *avec moins de chances diverses*, si cette cavalerie eût été organisée et formée par suite d'un bon et véritable système, et non d'après des principes plus ou moins erronés, des principes plutôt d'habitude que d'expérience. Dans l'art militaire, le seul amour-propre qui soit permis, parce qu'il est utile à la patrie, est de ne rien négliger de ce que l'on trouve de bon ailleurs, pour approcher de la perfection

(1) Toutes les observations réunies dans cet ouvrage ne regardent que l'armée de ligne; la garde royale est et demeure en dehors.

autant qu'il est permis à la faible humanité d'y prétendre. Les Romains (*les Français d'autrefois*), regardant la guerre comme le premier des arts, y portèrent tout leur esprit et toutes leurs pensées. Leur principal soin était d'examiner, d'étudier en quoi leurs ennemis pouvaient avoir la supériorité sur eux, et d'y remédier aussitôt. Une défaite, un revers n'était jamais perdu pour l'étude ou l'accroissement de leurs connaissances militaires; les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus ne les surprirent qu'une fois; quand ils eurent connu l'épée espagnole, ils quittèrent la leur. Si quelques peuples tenaient de la nature ou de ses institutions quelque avantage particulier, ils en faisaient d'abord usage; ils n'oublièrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frandeurs baléares, des vaisseaux rhodiens; enfin jamais peuple ne prépara la guerre avec autant de prudence! Quel plus bel exemple pouvais-je citer pour calmer les petites prétentions d'un amour-propre mal entendu, ou les grandes exigences de la routine?

Nous avons fait la guerre pendant trente ans, quels fruits d'expérience en avons-nous recueillis? Avons-nous réfléchi sur ce que l'organisation de nos ennemis pouvait avoir de plus simple, de plus économique et de plus utile que la nôtre? Tandis que les étrangers s'empressaient de nationaliser tout ce que l'armée française leur avait offert de véritablement avantageux pour la guerre, nous n'avons pas même daigné nous servir des leçons de nos victoires et de nos revers; nous sommes restés presque stationnaires; car tous les changemens qu'ont subis nos troupes à cheval, exclusivemens faits dans le cercle vicieux des préjugés, de la montre ou de la charlatanerie, n'ont véritablement amené d'autres résultats, que des dépenses plus ou moins stériles pour le trésor; aussi la cavalerie d'une armée qui, pendant un quart de siècle, a fait trembler l'Europe, est aussi éloignée d'un bon système d'organisation et d'instruction, que celle d'une nation qui commencerait à se créer une puissance militaire.

L'expérience et l'expérience *seule*, voilà le cri de ralliement des hommes de bonne foi, des bons serviteurs du prince et de la patrie... L'expérience est cosmopolite; s'en servir n'est que pré-

voyance, et l'honneur national n'est pas plus compromis en y sacrifiant, qu'en faisant apprendre aux officiers les langues des puissances étrangères, contre lesquelles ils peuvent être appelés à faire la guerre. Eh bien! qu'a démontré l'expérience? que la bonté de toutes les armées en général, et de chaque troupe en particulier, ainsi que les résultats que l'on a droit d'en attendre, *dépendent exclusivement* des soins, qui ont présidé à leur recrutement, à leur équipement, à leur armement, à leur organisation, enfin à leur instruction. Dans la cavalerie, les recrues et les remontes, voilà la *masse*; l'organisation, *le point d'appui*; l'instruction, *le levier*; enfin l'esprit militaire convenablement entretenu, *la force motrice* (1).

D'après cet aperçu, il est facile de concevoir avec quelle prudence il importe de co-ordonner chacune de ces parties et d'établir entre elles des rapports de force et d'équilibre, combinés de manière, à ce que leur action réciproque concoure tout entière à un seul et même but, *la guerre*, dont la paix doit être exclusivement *la préparation*. Ces observations préliminaires suffisent donc pour faire comprendre les motifs qui m'ont déterminé dans l'ordre des matières que je vais suivre dans cet ouvrage, qui se trouve tout naturellement divisé dans ces quatre chapitres principaux : la composition, l'organisation, l'instruction, enfin la partie morale ou l'esprit militaire.

DES RECRUES ET DES REMONTES, OU COMPOSITION DE LA CAVALERIE.

Les recrues et les remontes, telles sont les premières bases de création de la cavalerie. C'est la matière première que l'on co-ordonne par l'organisation et que l'on utilise par l'instruction. Le choix des recrues et des remontes ne saurait donc être indifférent, puisque de lui seul dépendent les bons ou les mauvais élémens de la formation des troupes à cheval et conséquemment les résultats qu'on doit en attendre.

(1) Cet ouvrage paraîtra en deux parties; la seconde contiendra l'instruction de la cavalerie, et traitera de l'esprit militaire.

CHAPITRE Ier. — PERSONNEL.

Le choix des recrues destinées à la cavalerie est loin d'être indifférent : la taille et la force physique ne suffisent pas seules pour constituer un bon cavalier ; il faut encore que l'usage du cheval soit pour lui une espèce d'habitude d'enfance, de sorte qu'à son arrivée au corps, on ait plutôt à régulariser ce qu'il sait, qu'à lui apprendre.

Si l'on voulait répartir les hommes dans les différentes armes, suivant leurs mœurs et leurs habitudes, on aurait des soldats déjà presque tout faits, auxquels il ne faudrait que peu d'exercice de détail. C'est ainsi que les anciens ne mettaient, pour se préparer à la guerre, que le temps nécessaire pour rassembler leurs armées. Chaque canton envoyait son contingent en troupes organisées et munies des armes avec lesquelles elles devaient combattre ; ainsi les habitans des villes et des pays de plaines composaient l'infanterie pesante ; les riches, ceux à qui leur fortune, leurs besoins permettaient d'élever ou d'entretenir des chevaux, se réunissaient en corps de cavalerie. Les peuples pasteurs ou chasseurs des montagnes et des forêts, qui, toujours en guerre avec les bêtes fauves, avaient pour eux l'adresse et la légèreté, arrivaient munis d'arcs, de flèches et de javelots, leurs armes d'habitude, et formaient les troupes légères.

Ce mode de recrutement, aussi sagement que militairement combiné, aurait dû bien plus encore présider à la formation de nos armées modernes ; car les combats isolés par détachemens, patrouilles, flanqueurs, ou éclaireurs y étant bien plus fréquents, l'instruction individuelle, que ces combats de détail exigent, rendait encore plus indispensable de consulter les aptitudes locales pour bien répartir chaque espèce d'hommes.

Tant que les armées furent recrutées au moyen d'enrôlemens volontaires, l'on ne put apporter dans le choix des sujets plus propres à telle ou telle arme, cette sévérité de principes, qui tend à la plus parfaite organisation d'une armée. Le caprice de celui qui s'enrôlait, souvent motivé par une préférence d'uniforme, obligeait de transiger avec l'intérêt du service, dans la crainte de

ne pouvoir maintenir au complet les régimens, qui, pour cette dernière raison, se recrutèrent malheureusement si souvent de mauvais sujets, de déserteurs ou d'hommes sans aveu. Mais il est difficile de comprendre, aussitôt qu'on sentit la nécessité de revenir aux seuls principes constitutifs des bonnes armées, ce qui a pu empêcher de donner à ce mode de recrutement national toute l'intensité de son utilité, en consultant soigneusement les localités pour l'organisation particulière de chaque troupe. Les Français ont entendu les premiers (1) cette voix des anciens qui leur criait, que tout citoyen se doit à la défense de la patrie : ils ont commencé à consacrer en Europe le principe par leur exemple ; et il leur assura la victoire, jusqu'au moment où les autres peuples furent contraints de les imiter pour l'intérêt de leur conservation, et où le gouvernement français, pour trouver moins d'obstacles à ses énormes levées, crut devoir introduire et tolérer des exceptions en faveur de la richesse. Dès que la fortune devint un droit à l'exemption du service militaire, dès qu'il fut permis de remplacer un homme riche plein de capacité et de talents, par un paysan pauvre ou par des gens sans aveu, les armées françaises durent progressivement dégénérer ; et d'autant plus dégénérer, qu'une sage répartition des recrues dans les corps, basée sur leurs habitudes locales, ne vint pas se substituer à l'enthousiasme éteint par une trop longue suite de guerre et surtout par le remplacement ; car autoriser les remplacemens, c'est faire du service un métier au lieu d'un devoir.

(1) Bien avant la révolution française, il existait en Prusse un système de conscription ; mais la médiocrité de la population de ce royaume forçant d'admettre dans les rangs de l'armée un tiers de déserteurs ou d'étrangers, ce système était loin de réunir tous les avantages de celui de la France, exclusivement basé sur les nationaux. D'ailleurs on fut à même de remarquer en Prusse, en 1806 et 1807, combien l'organisation des cantons déterminés à chaque régiment avait d'inconvéniens ; à mesure que les français envahissaient ces cantons, leurs régimens, dont le patriotisme semblait circonscrit à tel ou tel canton, s'affaiblissaient tous les jours par la désertion. Les français, en versant toute la population dans les divers corps, avaient agrandi l'action du patriotisme et substitué l'amour de tout le pays, à celui du clocher.

Les armées françaises se battirent toujours bien, j'en conviens; mais c'est que le Français a toujours la volonté d'être brave, et assez généralement l'impuissance de ne l'être pas.

Les exemples donnés depuis long-temps par la Prusse et l'Autriche n'auraient pas dû être perdus pour la France; en les suivant convenablement, les armées françaises auraient eu la même gloire, mais une bien moindre consommation d'hommes et de chevaux : car des recrues distribuées dans les troupes, dont l'espèce a le plus de rapport avec leurs habitudes premières, trouvent dans ces habitudes mêmes, des ressources physiques et morales contre le dégoût, l'insouciance et le découragement. En Prusse et en Autriche, les provinces les plus riches en chevaux sont exclusivement réservées à la cavalerie; si leur population est trop nombreuse et disproportionnée avec le nombre de cavaliers qu'elles doivent fournir, l'excédant est donné à l'infanterie; et il est à remarquer que cette infanterie est rarement bonne, moins bonne, pour ainsi dire, en proportion de ce que la cavalerie était meilleure; et cependant l'usage des chevaux, plus généralement répandu en Allemagne, y rendait, pour ainsi dire, ce soin moins indispensable qu'en France où il existe des différences si marqués entre les départemens; car il en est beaucoup où les chevaux ne sont absolument que des objets de luxe. C'est à cette insouciance dans la distribution des recrues, que l'on doit attribuer les causes pour lesquelles la cavalerie française, toujours irrésistible en masse ou en troupe, est cependant inférieure à la cavalerie allemande en instruction de détail et surtout dans la manière de conduire ses chevaux, d'en tirer parti, et de les conserver. L'on ne se bat pas, l'on ne charge pas tous les jours à la guerre; l'ensemble des opérations d'une campagne se compose principalement de marches, d'escortes et d'autres détachemens particuliers où les habitudes de l'homme doivent nécessairement reprendre le dessus; l'on concevra donc facilement qu'un cavalier, qui depuis son enfance ne serait pas, pour ainsi dire, identifié avec l'habitude du cheval, ne penserait pas à s'en occuper ou ne s'en occuperait qu'avec négligence, si la surveillance la plus active ne l'y forçait; et cette surveillance ne pouvant pas être à la guerre aussi continuelle qu'à la garnison, il

n'y a pas de doute, que, généralement, les chevaux seront mal soignés; de ces défauts de soins tant dans le pansage que dans la manière de fourrager le cheval et de le seller, résulte la diminution effrayante d'effectif, qui journellement à la guerre affaiblit les régimens de cavalerie française, et qui est dans une proportion *au moins double* de celle des régimens de la cavalerie étrangère.

Il est étonnant que Bonaparte, pour lequel la monarchie universelle était un projet, n'ait pas senti qu'avec plus de discernement dans la répartition des recrues, il en résultait une plus grande facilité d'instruction et une plus grande économie d'hommes et de chevaux; fonds de réserve, qui aurait dû cependant sourire à son ambition. Cette insouciance ne sera pas croyable à la postérité; elle ne concevra pas qu'avec son besoin impérieux et toujours renaissant de guerres et de conquêtes, il n'ait pas cherché à mieux utiliser sa population. Souvent il tirait d'une population manufacturière, ou des laboureurs des pays plats (mauvais marcheurs), les recrues d'un régiment d'infanterie légère; la jeunesse des montagnes, d'un autre côté, était souvent incorporée dans l'infanterie de ligne, et l'artillerie, quelquefois même dans la cavalerie. Il n'était donc pas étonnant que pour former un bon régiment dans son arme, il fallut ou plusieurs années d'instruction ou plusieurs campagnes. Si l'on s'applique, au contraire, à suivre dans la formation des régimens, un mode en rapport avec l'espèce d'homme qu'exige chaque arme, l'instruction de ces régimens sera d'autant plus prompte et plus efficace qu'elle se bornera à rectifier ou à diriger, d'après des principes réguliers, l'instinct naturel que les localités et les habitudes auront déjà donné aux recrues.

Ainsi, par exemple, toutes les provinces qui ont des haras, celles dont les habitans se servent habituellement de chevaux pour communiquer entre eux, pour leurs transports, pour leurs labours, etc., seront exclusivement réservées à la cavalerie, l'artillerie à cheval et au train.

Ces soldats, fils ou valets de laboureurs, soignant les chevaux depuis leur enfance, sont, pour ainsi dire, identifiés avec leur naturel, leur tempérament, leurs besoins; ils sont déjà au fait de

la manière de conduire et de panser un cheval; lorsqu'ils arrivent aux régimens, ils ont déjà les premiers élémens nécessaires pour constituer un bon cavalier; ils savent déjà, ce qu'il est aussi essentiel qu'impossible d'apprendre à des hommes qui, jetés au hasard dans un régiment de cavalerie, n'ont souvent pas encore approché d'un cheval. C'est à cette seule attention dans le recrutement que la cavalerie allemande doit la supériorité de ses détails, et la meilleure conservation de ses chevaux. On ne peut apprendre à l'homme né loin des provinces à chevaux, à en prendre un soin suffisant. L'instruction de la garnison le lui enseigne sans doute, mais plus la rigueur de la discipline, plus l'activité de la surveillance, l'auront, en temps de paix, forcé à ses détails, plus il les négligera en temps de guerre, dans ces momens, où abandonné à lui-même, il suit plutôt son penchant et ses habitudes, que les articles de l'ordonnance, qui ne peuvent pas plus l'assujettir à une exactitude minutieuse, qu'ils ne sauraient le rendre brave, s'il ne l'était pas.

Tant qu'on ne s'astreindra pas à cet usage, l'utilité des corps à cheval de l'armée française ne sera que *précaire*, je dis *précaire*, car non seulement on ne pourra jamais compter sur un effectif constant, mais encore deviendra-t-il souvent impossible de remplacer les pertes journalières en chevaux résultant du défaut d'habitude, ou de soins de la part de ceux qui les montent. Des régimens de cavalerie composés de sujets, accoutumés au cheval, sont bien plus tôt formés; l'exigence de ces détails disparaît pour ainsi dire; l'instruction fait des progrès rapides, le manége n'est plus qu'une simple rectification des habitudes du conscrit.

Avant la révolution, la cavalerie française, plutôt par instinct que par suite d'un système raisonné, se recrutait assez généralement dans la Normandie, la Picardie, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, le Rouergue, le Quercy, etc.; on ne saurait oublier les services qu'a rendus cette cavalerie dans les premières campagnes; et l'on pourrait, peut-être même, ajouter, sans prévention, qu'elle a été supérieure à toutes les troupes à cheval, que nous avons eues depuis, tant par l'instruction que par le soin des chevaux. Je conçois que dans le temps où la France eut quinze cent mille hommes sous les armes, l'immensité de cavalerie qu'on

fut obligé de créer, dut empêcher de pouvoir suivre dans sa formation ces principes conservateurs, dont on ne s'aperçut que trop tôt par l'effrayante diminution journalière de l'effectif des corps de troupes à cheval, mais je ne puis comprendre que ces principes aient échappé au génie observateur de Napoléon qui savait si bien deviner et créer tout ce qui avait rapport à la guerre. Sa cavalerie étant plus nombreuse qu'avant 1792, les seules provinces à habitudes chevalines, me dira-t-on, n'auraient pas suffi pour la recruter; mais la Belgique, la rive gauche du Rhin ajoutées au territoire de la France, lui offraient des ressources plus que suffisantes en beaux et bons cavaliers.

La restauration semblait du moins permettre d'espérer un système plus rationnel dans la formation des troupes à cheval; jamais époque ne fut plus favorable pour reconstituer une bonne cavalerie; l'a-t-on fait? bien loin de là! Depuis douze ans on n'a cessé de se renfermer dans un cercle vicieux; on s'est plus ou moins occupé de la forme, peu ou point du fond; une analyse rapide de la marche du ministère de la guerre, depuis cette époque, suffira pour expliquer l'état peu prospère de notre cavalerie; indiquer les fautes, c'est déjà tracer la meilleure marche qu'il aurait fallu suivre et les changemens qu'il est urgent d'adopter.

A la chute de Napoléon, toutes les branches de l'administration civile étaient fortement constituées; la tranquillité, qui régna en France, malgré une des plus grandes catastrophes de l'histoire, le démontre jusqu'à l'évidence; et s'il était besoin d'autres preuves, nous tous contemporains serions obligés de convenir, que la machine administrative, malgré l'inhabileté ou l'inexpérience de tant de préfets, ne marche encore que par l'impulsion que lui avait imprimée cet homme, qui savait si étonnamment le pouvoir.

Le ministère de la guerre offrait seul de grandes difficultés; rien n'était en place; depuis Hambourg jusqu'aux Pyrénées, depuis Corfou jusqu'à Anvers, partout des régimens, des bataillons, des cadres disséminés; partout des débris de cette armée colossale, qui fut si long temps invincible sous la conduite de Bonaparte, qui sera peut-être encore plus signalé à la postérité par ce qu'il a fait

contre sa fortune, que par les faveurs précoces de cette même fortune.

Le premier ministre de la guerre de la restauration n'eut, pour ainsi dire, à s'occuper que de réunir et de consolider ces débris pour en former un ensemble : on amalgama les régimens et on en réduisit le nombre; on incorpora les prisonniers rentrans, on donna des congés aux blessés, aux invalides, aux soldats trop âgés, et l'on forma au Roi une armée de deux cent mille hommes parfaitement belle; mais on ne put penser qu'au présent, on ne décida rien sur l'existence à venir de cette armée; on ne s'occupa pas, et on ne put s'occuper du mode de recrutement propre à la perpétuer sur des bases solides; parce qu'un gouvernement qui abusait de tout avait abusé des appels, on cria qu'il ne fallait plus de conscriptions : les uns, parce qu'ils avaient été long-temps victimes de trop longs succès basés sur ce mode de recrutement; les autres, par des motifs plus nobles, par la crainte de voir encore leurs enfans arrachés à leur tendresse. Il fallait cependant distinguer l'abus d'une loi, de la loi elle-même, et ne pas oublier que, si le recrutement volontaire convient exclusivement aux états républicains, le recrutement forcé ou par appel est la seule ressource des armées monarchiques.

Il n'est pas de doute que, si les deux ministres, qui tinrent le portefeuille avant la catastrophe du 20 mars, avaient eu le temps de s'occuper d'autre chose que du présent, ils n'eussent maintenu la conscription, comme le seul mode possible de maintenir les armées françaises en équilibre avec celles des autres puissances de l'Europe. La défense du trône et de la patrie étant le premier devoir de tous les citoyens, la conscription n'est plus que le moyen légal de faire concourir tous les Français à l'accomplissement de ce devoir sacré.

Après les événemens du 20 mars, à la seconde restauration, l'éloignement, contre la conscription, ou le recrutement par appel, se manifesta avec d'autant plus de chaleur, que l'on voulait trouver, dans ce mode de recrutement, les seules causes des funestes événemens des *cent-jours*. L'armée ayant été licenciée, on s'occupa de la récompenser; mais ici, comme dans toutes les circons-

tances où l'on agira sous l'influence du moment ou de l'esprit de parti, on procéda à cette recomposition en sens inverse de l'utilité publique; tous les cadres d'officiers des régimens à reconstituer étaient déjà à peu près remplis, qu'on ne savait pas encore le nombre d'hommes disponibles pour former ces régimens.

Le travail des conseils de révision commença; on aurait dit, qu'on craignait qu'il ne restât trop de soldats, tant on multiplia les motifs ou les prétextes d'exemption de service (1). Jamais je

---

(1) Le conseil d'examen accordera des congés de réforme:

1° Aux militaires qui, en raison de leurs infirmités, lui paraîtront impropres au service.

2° A ceux qui ont moins d'un mètre 597 millimètres.

Ce conseil fera délivrer des congés, s'ils en réclament.

1° Aux militaires ayant huit ans de service et au-delà.

2° Aux militaires actuellement mariés.

3° A ceux qui sont les indispensables soutiens de leur famille (art. 16 du titre III de l'ordonnance du 3 août 1815).

L'ordonnance du 10 août même année y ajouta encore les clauses suivantes:

Tout militaire, qui aura vingt-cinq ans révolus au 1er janvier 1815, sera considéré comme ayant huit ans de service révolus, et aura droit à un congé absolu par ancienneté.

Il suffira pour donner droit à un congé absolu, comme marié, que le mariage soit antérieur au jour, où le militaire aura dû se présenter devant le conseil.

Un homme veuf ayant un ou plusieurs enfans est considéré comme marié.

Un militaire, réclamant comme indispensable soutien de sa famille, aura droit à un congé absolu;

S'il doit pourvoir par son travail à la subsistance de son père, ou de sa mère, ou de ses frères ou sœurs orphelins;

S'il est fils unique;

S'il a un frère en activité ou mort au service, et s'il n'a pas d'autres frères;

S'il a deux frères en activité ou morts au service, quel que soit le nombre de ses autres frères;

Enfin, s'il est chef d'établissement.

Le conseil accordera aux militaires, qui ne pourraient prouver sur-le-champ qu'ils ont vingt-cinq ans révolus au 1er janvier 1815, ou qu'ils sont mariés, ou qu'il sont indispensables soutiens de leur famille, un délai suffisant pour produire leurs pièces justificatives.

n'ai pu comprendre le motif qui dicta l'article de l'ordonnance en faveur des jeunes gens de vingt-cinq ans. C'était sur cette classe (du moins il me semble) qu'on eût dû baser le premier recrutement de l'armée ; d'abord par prudence, en ce que c'étaient positivement les hommes de vingt-cinq ans qui, encore dans la ferveur du métier, devaient le plus regretter le passé, et par conséquent offrir le moins de garanties pour l'avenir ; mais j'ose encore croire que, par politique, cette catégorie n'aurait jamais dû être exemptée : c'était l'élite de la population militaire, c'étaient les élémens tout faits d'une bonne armée ; d'ailleurs c'était l'âge du plus grand nombre des conscrits réfractaires ou des déserteurs des corps, conséquemment le gouvernement, dans ses propres intérêts, devait les faire rappeler aux drapeaux pour ne pas avoir l'air d'établir la possibilité qu'il soit jamais des circonstances où on ne doive pas obéir aux lois de son pays, et ne pas tenir le serment fait à ses drapeaux. L'obéissance aux lois, la religion du serment, sont les bases essentielles de la conservation des empires. L'exemption de service pour ces jeunes gens de vingt-cinq ans devant paraître une récompense accordée aux réfractaires, aux déserteurs, n'était-ce pas s'exposer à les multiplier par la suite ?

Le résultat des conseils de révision ne servit qu'à montrer le peu de forces disponibles qui restaient à la France; les blessés, les invalides, les anciens soldats ayant huit ans de service, et tous les jeunes gens ayant vingt-cinq ans au 1er janvier 1815, étant retranchés des listes d'activité, il ne resta guère plus de 80 mille hommes en état de porter les armes, et c'étaient encore tous conscrits des années 1811, 12, 13 et 14, des conscrits des temps de malheurs de l'armée, qui, tous plus ou moins effrayés de ce qu'ils avaient souffert, avaient peu ou point de volonté de servir. Cette défavorable disposition s'augmenta encore par les permissions provisoires de deux mois, qu'on accorda à tous les soldats disponibles ; les réunir de suite dans les cadres des nouvelles légions, donner une attitude convenable aux braves, qui avaient survécu à nos désastres et au découragement, eût été le seul moyen de détruire cette tiédeur, ce dégoût pour servir, que le sujet fidèle remarquait avec d'autant plus de peine, qu'il prévoyait déjà que l'es-

prit militaire finirait par en être compromis. Telle semblait aussi être l'intention, car, en n'admettant dans ces faibles compagnies provisoires, que les plus nécessiteux, et renvoyant les autres dans leurs foyers, l'amour-propre éloigna d'abord de ces compagnies, qu'on ne considérait que comme un asile contre la nécessité (1); ensuite l'orgueil national, humilié de l'indifférence avec laquelle on semblait procéder à la réorganisation de l'armée, des souvenirs ou des craintes, enfin l'incertitude d'avenir du sous-officier, qui ne semblait plus lui permettre d'espérances dans une armée recrutée à prix d'argent, tout sembla se réunir pour tuer l'esprit militaire d'une nation pourtant *essentiellement militaire*. L'on fut à même de s'en convaincre par la difficulté, qu'on eut d'abord à recruter la garde royale; par le petit nombre d'anciens militaires, qui reprirent du service, enfin par le peu d'enrôlemens volontaires que donna la population. C'est de cette époque que date le dégoût du service militaire, dont les progrès sont devenus si effrayans et dont on ne saurait calculer les suites, si l'on ne se hâte d'y appliquer des remèdes aussi simples que nécessaires.

L'on s'aperçut bientôt que, dans l'ordonnance qui avait dirigé le travail des conseils de révision, l'on avait oublié l'arme de la cavalerie. Le ministre, effrayé du petit nombre de soldats qui lui restaient, tant pour la cavalerie en particulier que pour l'armée en général, fut obligé, par deux ordonnances (2), de revenir sur

(1) La formation des compagnies provisoires, malgré les soins, les peines des officiers qui avaient intérêt à les compléter, puisque l'activité du plus grand nombre en dépendait, éprouva bien des lenteurs et des difficultés. Dans beaucoup de départemens, les seuls soldats, qui n'avaient pas d'asile, y restèrent; tous ceux qui, retournés dans leurs foyers, trouvèrent qu'ils y pouvaient exister, ne furent pas plus empressés d'y venir, qu'à joindre le 1er bataillon, quand on les appela.

(2) Par celle du 17 novembre 1815, le ministre ajouta quelque nouvelles dispositions aux ordonnances des 10 août et 16 septembre 1815, tout en confirmant les articles qui accordaient le congé absolu aux militaires des troupes du génie, qui avaient dix ans de service ou quarante ans d'âge, il ajouta que les militaires des troupes du génie ou du train du génie qui n'auraient d'autres droits à leur congé absolu que leur défaut de taille, ne le recevraient pas, mais seraient renvoyés aux corps d'infanterie ou de cava-

quelques décisions des conseils de révision. Cette mesure retrograde, quoique sage, même *nécessaire*, ne produisit et ne devait produire qu'un mauvais effet; car les peuples, comme les particuliers, ne jugent de leur avenir que par la stabilité des opérations présentes de ceux appelés à les gouverner.

Les gardes-du-corps, les régimens de cavalerie de la garde ayant choisi parmi les chevaux de la cavalerie licenciée, le ministre de la guerre s'occupa de distribuer les chevaux, qui restaient aux divers régimens de cavalerie qui se formaient; il expliqua ses intentions dans deux circulaires des 22 et 27 décembre 1815. On ne saurait se faire une idée de l'état où se trouvaient la plupart de ces chevaux, dont beaucoup avaient été mis en dépôt chez des paysans ou des maîtres de poste, dont d'autres avaient été rassemblés dans de grands établissemens où ils avaient à peine le nombre d'hommes nécessaires pour leur donner leur nourriture.

Ces chevaux, déjà fatigués par les campagnes antécédentes, abimés, par l'excès de travail, dont leurs gardiens *temporaires* les avaient excédés, ou même par le défaut de soins convenables dont ils avaient été privés, ne pouvaient offrir que des ressources bien illusoires à la cavalerie; tant il est vrai que, dans une vaste administration, il n'est pas de petites négligences. Aussi, à peine arrivés aux régimens, l'effectif de ces chevaux fut-il encore diminué, dès la première année, de près d'un quart, tant à cause des maladies contagieuses qui forcèrent à les abattre, que par l'impossibilité de s'en servir, qui les fit réformer.

Les régimens de cavalerie étaient si faibles, que la plupart furent obligés de s'aider de paysans ou d'hommes loués (1), non

---

lerie de leurs départements : la même mesure s'étendit à ceux que leur défaut de complexion ou la faiblesse de leur constitution ne rendaient pas propres à l'arme du génie, et qui pouvaient être bons pour les autres armes. L'ordonnance du 13 décembre exclut du bénéfice des vingt-cinq ans tous les hommes de l'arme de la cavalerie et les assimile à ceux des armes de l'artillerie et du génie, conséquemment ils durent être reportés sur les contrôles de disponibilité et se préparer à rejoindre au premier ordre.

(1) Les cuirassiers d'Angoulême, qui se formaient à Montauban, n'ayant encore que trente cuirassiers à l'époque du mois de février 1816 où ils durent

seulement pour venir chercher leurs remontes, mais encore pour les panser, une fois rendus à la garnison, l'effectif des vrais cavaliers étant hors de toute proportion avec le nombre même déjà si faible de chevaux accordés.

Ce mauvais système de formation a influé et influera encore long-temps sur l'effectif de la cavalerie française; tout l'argent, qui annuellement aurait dû être employé à augmenter ces régimens, fut dépensé (et encore était-il à peine suffisant) pour entretenir leur effectif déjà si faible. Les effets de harnachement et d'équipement de l'ancienne armée avaient également été donnés aux troupes avec si peu de soin et de discernement, que leur remplacement obligé, (quoique fait avec parcimonie), finit par absorber le reste de l'argent disponible du budget des troupes à cheval. Aussi, pendant tant d'années, sommes-nous restés stationnaires, et notre cavalerie sera encore long-temps au-dessous de nos besoins; le trésor n'ayant payé que pour *rapiécer*, et non pour créer, former et augmenter.

Peu de soldats étant restés pour l'armée de ligne, la plus grande partie de ceux qui avaient voulu reprendre du service ou qui avaient eu la taille désignée, étant passés dans la garde, le duc de Feltre chercha à encourager le recrutement en publiant une ordonnance relative aux enrôlemens volontaires (1).

La faiblesse des régimens, dont plusieurs à cette époque formaient à peine quelques compagnies, jointe aux autres causes dont j'ai déjà parlé, avait contribué à ébranler l'esprit militaire de la France; la nouvelle ordonnance pour les engagemens salariés acheva de l'énerver. Jamais peut-être circonstances n'étaient plus

---

envoyer à Poitiers chercher cent trente-sept chevaux qui leur étaient destinés, (provenant des 3e et 9e régimens de cette arme, et de quatre escadrons des grenadiers à cheval de l'ex-garde), durent avoir recours au dépôt des prisonniers espagnols, pour se procurer le nombre d'hommes suffisant à l'escorte de ce transport.

(1) Cette ordonnance du 22 novembre 1815 remettait en vigueur l'ordonnance du roi du 30 décembre 1814, et réunissait dans un même cadre les dispositions de l'instruction du 3 septembre, 23 décembre 1814 et du 12 janvier 1815.

défavorables pour une pareille mesure : les vieux soldats furent dégoûtés de servir dans des rangs d'hommes se vendant pour 50 fr., somme, qui ne pouvant vraiment être utile à personne, ne pouvait convenir qu'à des mendians ou à des vagabonds. Les certificats de conduite, exigés des maires des communes de ces enrôlés, ne paraient point aux inconvéniens qui devaient résulter de ce mode de recrutement, et l'on fut à même de se convaincre, par la mobilité d'effectif des légions et des régimens, occasionnée par la quantité de leurs déserteurs ou de leurs hommes condamnés, que les maires avaient souvent fait taire leurs consciences devant le désir d'éloigner de leurs communes de mauvais sujets (1).

Indépendamment que ce genre de recrutement salarié surchargeait le budget de la guerre de sommes inutiles, puisque personne ne peut contester le droit qu'a l'état de lever annuellement l'impôt d'hommes nécessaires à sa défense, il annonçait d'une manière si évidente l'intention de restreindre, sinon d'annuler l'avancement des hommes sortant des rangs, qu'il devait éloigner de l'armée, tous les jeunes gens bien nés, mais sans protections, et déterminer tous les anciens militaires à profiter de toutes les facilités données par les ordonnances pour sortir des régimens, où ils croyaient ne plus avoir d'avenir (2). Ces inconvéniens sont trop réels pour pouvoir être contestés, mais ils n'étaient rien en comparaison de quelques-uns plus graves encore, qui probablement avaient échappé à la perspicacité du ministre.

Les partisans du recrutement salarié, en parlant toujours de l'armée avant la révolution, avaient oublié que, quoique les élémens de cette armée d'alors, ne fussent pas meilleurs que ceux que

---

(1) L'indispensable nécessité où se trouvaient les colonels de forcer à tout prix l'effectif de leurs petits corps, pour diminuer la surcharge du service, ne les rendait que trop faciles.

(2) Le résultat des inspections de 1816 le démontre jusqu'à l'évidence; malgré beaucoup de palliatifs employés, d'encouragemens accordés depuis cette époque, on ne put parvenir à détruire l'éloignement des vieux soldats, à continuer leurs services; outre le défaut d'espérance qu'ils se croyaient fondés d'avoir, la faiblesse des corps humiliait l'esprit militaire d'une part, et de l'autre l'excès du service, qui en résultait, tuait la volonté.

l'on voulait donner à la nouvelle armée, il y avait dans ces temps antérieurs une habitude d'obéissance et des habitudes sociales plus anciennes, qui servaient de contrepoids à cette plus ou moins mauvaise composition. Mais après 25 ans de réquisition, de conscription ou d'appels, après 25 ans d'avancement par les droits du sabre, après 25 ans de guerre où tant de braves étaient devenus leurs propres aïeux, où la force de l'obéissance passive ne pouvait plus résider dans le souvenir de ce qui avait précédé, mais exclusivement dans la certitude des droits acquis au talent, à l'expérience et à la valeur, ne devait-on pas craindre qu'en voyant l'armée actuelle si faible et si difficile à compléter, montrer moins d'instruction et de volonté, commettre plus d'excès, avoir des listes de punitions plus nombreuses, la nation n'accusât le gouvernement de cette fâcheuse différence si humiliante pour l'honneur de la France. D'ailleurs ce mode de recrutement était trop contraire à la délicatesse nationale pour qu'il pût durer, et il le pouvait d'autant moins, que ces enrôlemens volontaires tant vantés ne suffirent jamais, même avant la révolution, pour maintenir l'armée au complet de paix (1). Si l'on ne pouvait obtenir 20 mille hommes, lorsque la France jouissait de la paix depuis si long-temps, comment espérer en obtenir 40 mille hommes actuellement!

L'assemblée constituante voulut confier au recrutement volontaire seul, le soin d'effectuer le complet d'une armée qui n'était déjà que trop faible, elle ne put y parvenir. Enfin, dans l'année 1816, du 1er janvier au 18 août, le recrutement volontaire quoique soutenu par des primes, ne put procurer que 10 mille hommes, et cela au moment où une armée immense venait d'être licenciée (2). Il

---

(1) La force de l'armée, avant la révolution, était telle que moins de 20,000 hommes suffisaient pour opérer son recrutement annuel, et cependant ce faible nombre comparativement à celui du moment actuel; ne pouvait jamais être entièrement satisfait, malgré l'art si perfide des recruteurs d'alors, malgré les séductions, même les violences tacitement tolérées.

(2) Pendant les quinze dernières années du règne de Bonaparte, les enrôlements volontaires ne se sont élevés qu'à 53,000 hommes; on ne peut, il est vrai, tirer induction de ce nombre, parce que les appels trop consi-

était donc facile de prévoir le moment où la France, revenant au vrai sentiment de sa dignité, recourrait au système des appels.... Jusqu'au mois de septembre 1817, époque où le duc de Feltre quitta le ministère, l'impossibilité du recrutement de l'armée par les enrôlés volontaires et salariés fut plus que démontrée; l'armée avait à peine le quart du nombre nécessaire sous les armes, et cette faible population militaire était encore composée d'individus faibles, malsains, peu ou point propres au service militaire. Le duc de Feltre avait trop long-temps rempli les fonctions de ministre de la guerre, pour ne pas sentir la nécessité d'en revenir au seul genre de recrutement, qui promettait enfin de redonner une armée à la France. Mais soit qu'il désespérât d'y réussir, soit qu'il craignît de s'éloigner d'un système, qui flattait bien des souvenirs, il n'osa faire entendre ces paroles militaires et françaises, que le service du trône et de la patrie est un devoir et non pas un métier.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr lui succéda; il trouva l'armée dans le plus grand dénûment; il sentit que l'honneur de la légitimité et de la bannière française exigeait qu'on s'occupât incessamment de la formation de l'armée et des moyens de l'entretenir; il crut que le parti le plus national était de faire sanctionner son projet par les chambres, pendant l'occupation étrangère, afin de faire voir aux vainqueurs que les revers peuvent étonner les français, mais jamais éteindre en eux la religion des devoirs militaires envers leur prince et leur pays.

M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr ne put se dissimuler les difficultés que présentait son projet. Une grande masse d'hommes estimables (dont plusieurs d'un grand mérite) croyait voir dans le nouveau projet de recrutement et dans la composition, qui devait en résulter pour l'armée, des dangers pour la monarchie; d'autres, moins estimables sans doute, mais ne calculant que leurs intérêts

dérables faits pendant cet intervalle, les ont nécessairement diminués; mais peut-être aussi le romanesque de la gloire des armées pourrait-il être mis en compensation? Il devait être une séduction puissante que ne saurait offrir la monotonie du service de garnison; et l'on pouvait donc craindre, sans trop s'abuser, que même le contingent à venir des volontaires n'atteignît jamais ce nombre.

particuliers, défendaient avec l'acharnement de l'esprit de parti le recrutement salarié.

L'engagement salarié est un contrat passé entre le souverain et le sujet qui, pour une somme convenue, se vend pour un certain nombre d'années, et renonce à tous ses droits ultérieurs. Tout ce qu'on fait de plus pour lui est bonté et n'est plus justice. Un engagé salarié, n'ayant, pour ainsi dire, plus d'avenir, ne se bat que parce qu'il craint plus la punition, qu'il n'espère les récompenses; et si les armées françaises, lorsqu'elles étaient composées d'engagés salariés, ont rempli tant de belles pages de notre histoire, c'est que le français a toujours le besoin d'être brave. Mais ces armées, quoique françaises, n'en ont pas moins eu un très-grand nombre de déserteurs, et c'était la conséquence du principe de leur formation : l'homme qui, en s'enrôlant, ne voit que le prince auquel il se vend (abstraction faite des devoirs qu'il a à remplir envers son pays), ne considérant que la somme une fois payée, sans espérances fondées de tirer des intérêts ultérieurs de sa valeur, de ses services et de sa bonne conduite, se croit et doit se croire une patrie partout où il y a un trésor et un souverain qui en dispose. Des soldats, qui ont trafiqué de leur existence, ne voient dans la guerre qu'un moyen de s'enrichir; la maraude, les maladies, la désertion deviennent alors plus funestes à l'effectif des corps, que l'effet meurtrier des combats. Les défaites sont irréparables; ces stipendiaires ne pouvant avoir la religion du malheur, abandonnent sans scrupules leurs drapeaux pour passer à l'armée ennemie, dans les succès de laquelle ils espèrent trouver plus de chances de fortune (1). Comme Grotius l'a dit, il y a long-temps, *nullum vita*

(1) Avec une armée de vendus aurait-on pu, sans inconvéniens, faire la campagne d'Espagne? Eût-il été prudent d'exposer des soldats achetés cinquante francs, aux séductions des constitutionnels espagnols? N'aurait-on pas eu à craindre de renforcer par des déserteurs les rangs des ennemis, que nous étions appelés à combattre? Ici les faits et les chiffres vont répondre d'une manière incontestable. L'armée de Catalogne, pendant toute la campagne de 1823, a eu environ 100 déserteurs, sur ce nombre il y eut 92 vendus ou remplaçans, 6 ou 7 conscrits. Les proclamations des généraux espagnols, leurs promesses, leurs tentatives de séduction, n'ébranlèrent que

genus est improbius quam eorum, qui, sine causa, respectu, mercede conducti militant. A Dieu ne plaise que je veuille déchirer les pages si glorieuses de nos anciennes victoires, Fornoue, Ivry, Rocroy, Fleurus, Fontenoy, Laufeld, Clostercamp, Berghen, nous offrent les mêmes français qu'à *Lodi, Arcole, Castiglione, Marengo, Austerlitz, Esling, Wagram, la Moscowa;* c'est toujours la même gloire militaire, toujours la même valeur, car la France ne fut et ne sera jamais veuve de héros; et ses enfans se léguent, sans cesse, de génération en génération, de nouveaux titres de gloire aux hommages de la postérité; mais les moyens de parvenir à ces mêmes résultats glorieux devront nécessairement différer, entre eux, dans la même proportion que l'esprit d'un siècle différera de celui d'un autre L'esprit du siècle doit toujours être présent au législateur éclairé, et sa sagesse, doit lui inspirer les concessions de prudence, qu'il doit y faire. On ne saurait faire rétrograder l'opinion vers celle d'un passé tout étranger à la génération existante, on ne peut que lui donner de sages directions, et c'est à tracer ces directions que doit nous servir la connaissance de temps antérieurs, qui est l'expérience.

Le passé ne peut plus appartenir qu'à nos consciences; ses souvenirs toujours présens à notre mémoire doivent simplement nous servir de guide, fixer nos opinions, et les préserver également des dangers des innovations et des excès du zèle. Pourquoi sans cesse remonter au-delà de l'époque de la restauration? Arrêtons-nous à cette époque assez nationale, pour déterminer le commencement de notre ère politique; pénétrons-nous bien qu'en-deçà de la charte tout est anachronisme, erreur, qu'au-delà tout serait danger et peut être délits. C'est donc de cette seule époque, que nous devons considérer toutes nos institutions, puisqu'elle en fut le noble berceau. L'ère de la légitimité et de la charte est l'ère de la nouvelle alliance du souverain avec son peuple, du père avec ses enfans; c'est l'union solennelle du présent et de l'avenir sous la sauvegarde de l'expérience.

---

les remplaçans et vinrent échouer devant la conscience militaire des vrais enfans de la France, qui furent et seront toujours fidèles au roi et à la patrie.

La loi du recrutement, rédigée et proposée par le maréchal Gouvion, fut définitivement sanctionnée par la chambre des pairs, le 10 mars 1818. Mais cette loi semblerait avoir été *improvisée:* malgré la longueur de la discussion, qui en précéda l'adoption dans les deux chambres.... L'idée mère a dû être entortillée de manière à concilier tous les partis; la question n'a pas été abordée franchement; on n'a pas pu ou on n'a pas osé la poser à découvert, et se servir de l'expérience de 25 ans de réquisitions, de conscriptions ou appels pour lui donner tout son degré d'utilité. Un examen de quelques articles de cette loi suffira pour en faire ressortir la défectuosité, et nous faire sentir même, que le mode actuel du recrutement de l'armée française est le moins rationnel de l'Europe, tant dans son ensemble que dans ses détails.

La loi du recrutement du 10 mars a éprouvé et dû éprouver, dans sa rédaction, des modifications, qui en ont rendu nécessairement l'ensemble défectueux. Le ministre avait à lutter contre les inquiétudes d'hommes de bonne foi qui, en voyant dans une armée purement nationale une armée raisonnante, ne reconnaissaient d'armée royale et obéissante, que dans celle composée d'engagés volontaires ou de salariés; le ministre dut donc rédiger son projet, de manière à ne pas effrayer ceux, que le retour de la conscription inquiétait, et à se rallier ceux, qui tenaient encore à l'ancien recrutement de l'armée. Ces deux partis étaient d'autant plus difficiles à concilier, que chacun raisonnait ses craintes ou ses désirs, abstraction faite des temps différens; et d'autant plus différens, qu'un gouvernement véritablement représentatif devait tranquilliser les esprits les plus soupçonneux sur les abus, qu'ils avaient trop souvent remarqués dans l'ancienne conscription, et ramener les autres à des idées plus justes sur les élémens nécessaires à la composition de l'armée, sous cette forme de gouvernement.

Je me suis placé au nombre des défenseurs de la loi; les inspirations toutes françaises, qui avaient dicté mon discours, ont acquis pour moi le dernier degré de conviction, en entendant le marquis de Latour-Maubourg, véritable preux, et tant d'autres généraux, étayer mes sentimens de leur expérience et de leur gloire; j'avais bien remarqué quelques imperfections, des incohérences

même, dans l'ensemble de la loi; mais craignant de ne pas assez connaître l'esprit d'un pays, où je n'avais pas eu le bonheur de suivre ma carrière militaire, je crus en défendant la loi, devoir faire taire mes craintes et mes observations, devant la nécessité de faire d'abord reconnaître un principe de force et de gloire pour le trône et pour la France; et je remis au temps à me prouver si les défauts, que j'avais pressentis, disparaîtraient ou seraient démontrés par l'exécution de la loi. Le peu de résultats du recrutement, la moins bonne espèce de recrues des armes spéciales, et surtout des troupes à cheval, la complication d'action des conseils de révision où les intérêts de l'armée, n'étant pas suffisamment représentés, sont assez habituellement sacrifiés, l'augmentation des écritures, conséquence d'une loi qui ne devait être que simple et claire pour être utile, tout m'ayant fait reconnaître la validité des objections que je m'étais faites, même pendant la discussion, je crois de mon devoir, dans l'intérêt général de l'armée et dans l'intérêt des troupes à cheval en particulier, de discuter ici les modifications que je crois indispensable d'apporter à cette loi, si l'on veut enfin en retirer toute l'utilité nécessaire. Gardons-nous de croire que des modifications, que l'usage semble nécessiter à une loi, soient une preuve d'instabilité ou d'imprévoyance dans un gouvernement; bien loin de là, c'est une nouvelle preuve de sa constante sollicitude pour le bien, le mieux de la patrie. Je suis bien éloigné de croire que toutes les lois, même les lois fondamentales, ne soient pas susceptibles de révision, de modification : le dogme de l'éternité des lois promulguées serait une absurdité, un contre-sens aussi grave dans l'ordre moral que dans l'ordre physique. Toutes les institutions humaines sont et doivent être soumises à l'influence du temps, qui altère tout. Les lois sont les règles d'hygiène du corps politique; il serait aussi imprudent de les regarder comme immuables, qu'il serait dangereux pour un médecin, de suivre rigoureusement, dans une maladie quelconque, ses premières ordonnances sans s'embarrasser si de nouveaux symptômes, en compliquant le mal, ne nécessitent pas des modifications dans le traitement primitif. Mais les changemens ne doivent être ni brusques, ni intempestifs; il faut éviter les secousses aux

corps politiques, comme les crises aux corps physiques; le bien ne se fait jamais par entreprise; de même que dans les maladies, le moral frappé s'oppose souvent à l'effet salutaire des remèdes; ainsi l'opinion, qui est le moral, la force vital des corps politiques, une fois ébranlée, s'opposera-t-elle toujours à l'effet utile même de changemens salutaires, si ces changemens ne sont pas amenés par la force de l'expérience qui est la conscience politique de tous les bons esprits.

La loi du 10 mars assure-t-elle à la France une bonne armée? offre-t-elle des ressources d'hommes suffisantes pour la bonne composition des armes spéciales? l'honneur national y trouve-t-il des garanties pour les momens de danger? Voilà toute la question! En la discutant sous ces trois aspects, la nécessité de changemens prompts et indispensables se fera suffisamment sentir.

(1) *L'armée se recrute par des engagemens volontaires, et en cas d'insuffisance, par des appels faits suivant les règles prescrites ci-après, titre 2.*

Il est facile de remarquer dans la rédaction de cet article, qu'on craint d'émettre franchement le seul principe constitutif des bonnes armées, *le recrutement par appel.*

Puisque les engagemens volontaires n'avaient jamais suffi avant la révolution pour maintenir l'effectif d'une armée de 144 mille hommes, puisque depuis la restauration, le nombre de ces enrôlés avait encore diminué, pourquoi dans une loi fondamentale, dans la Charte de l'armée, sacrifier à des considérations secondaires et établir pour base, ce qui ne devait être qu'un article supplémentaire?

Une loi, comme celle dont il s'agit ici, est du domaine de l'avenir, et des résultats momentanés, même plus favorables au système du recrutement volontaire, n'eussent encore été que des exceptions, au-dessus desquelles elle devait s'élever; car la prévoyance est la providence politique des nations. Bien des raisons d'ailleurs s'opposeront, encore plus à l'avenir, à cette ressource des enrôlés volontaires. La propriété plus divisée, les mouvemens

---

(1) Titre Ier, article 1er de la loi du 10 mars 1818.

de l'industrie plus généraux, occupent déjà davantage notre jeune population, et plus notre patrie deviendra heureuse et florissante, moins il se fera d'enrôlemens; conséquemment, moins le recrutement volontaire offrira de ressources présentes et à venir pour constituer une bonne armée, moins il devait être porté en première ligne dans une loi d'honneur national; d'ailleurs cette rédaction décelait l'inquiétude, que l'on avait sur le sort d'une loi que l'on cherchait, pour ainsi dire, à déguiser.

Il eût été bien plus politique d'établir franchement le principe de la conscription, ou que tout français se doit au service de son roi et de son pays. Parce qu'un gouvernement qui abusait de tout avait abusé de la conscription, on n'osa pas en prononcer le nom; mais il faut bien distinguer ici l'abus de l'usage. Voici donc, je crois, comment aurait dû être rédigé ce premier article.

Tout français naît avec le devoir de servir son roi et son pays. Les appels seront faits suivant les règles prescrites au titre II. Les engagemens volontaires et les remplacemens seront tolérés, en déduction sur le contingent annuel, d'après les conditions prescrites par la loi.

Plus le principe de l'appel eût été franchement établi, comme indispensable à cet équilibre de puissance qui, pour l'honneur du trône, doit exister entre tous les souverains de l'Europe, moins il eût éveillé d'inquiétudes, inquiétudes qui devaient et doivent prendre encore un caractère d'autant plus grave, qu'il était facile de sentir que le nombre du contingent annuel déterminé à l'article 5, suffisant pour le maintien de l'armée à son effectif de paix, est trop loin de l'être en cas de guerre, pour un développement nécessairement plus considérable de forces, et qu'alors les appels seront d'autant plus rigoureux que le système des réserves ou d'organisation de prévoyance serait moins complet.

(1) *Tout français sera reçu à contracter un engagement volontaire, sur la preuve qu'il est âgé de dix-huit ans, qu'il jouit de ses droits civils et qu'il peut être admis dans le corps pour lequel il se présente.*

---

(1) Article 2 du même titre 1er de la loi du 10 mars 1818.

Sont exclus et ne pourront, à aucun titre, servir dans les troupes françaises, les repris de justice et les vagabonds ou gens sans aveu déclarés tels par jugement.

OBSERVATIONS.

Les engagemens volontaires sont un soulagement pour la population, et sous ce point de vue il est très-sage de les permettre mais en ne fixant qu'à 4 pieds 10 pouces (1 mèt. 570 mill.) la taille pour les enrôlés volontaires de l'infanterie, on n'a pas, je crois, assez réfléchi que cette taille est au-dessous des proportions, qui doivent exister entre le soldat et l'arme dont il doit se servir. On me citera ces compagnies de voltigeurs, dont la taille est toute dans le cœur, qui ont si souvent rivalisé avec les compagnies de grenadiers, soit; mais si les appels doivent être basés sur la taille qui met le plus d'hommes à la disposition de l'armée, il me semble qu'il eût été juste d'être rigoureux pour les cas exceptionnels, et qu'il eût été même politique de faire tourner au profit de la beauté des corps, les enrôlemens volontaires et surtout les remplacemens; et de compenser ainsi, par un extérieur plus avantageux, les moindres qualités morales de cette dernière espèce de soldats. Je dis *moindres*, car ce n'est que depuis que les remplaçans furent encouragés, pour ainsi dire, dans l'armée de l'ancien gouvernement, qu'on y a inoculé la désertion à l'étranger, qui y avait été si long-temps inconnue. L'expérience semblait donc nécessiter plus d'exigence dans l'admission des engagés volontaires et des remplaçans, relativement à la taille; tous ne s'enrôlant que par des motifs d'intérêt personnel, il était peut-être juste de leur en faire courir les chances avec moins de facilité pour eux, mais plus d'avantages pour l'armée.

La taille de 4 pieds 11 pouces à 5 pieds (1 m. 652 mill.) fixée pour les hussards et les chasseurs, celle de 5 pieds 1 pouce 5 lignes (1 mèt. 706 mill.) pour les dragons, l'artillerie, les troupes du génie et les compagnies d'ouvriers de ces deux armes, enfin la taille de 5 pieds 2 pouces 5 lignes (1 mèt. 733 mill.) dévolue aux enrôlés ou appelés pour les cuirassiers et les régimens d'artillerie à pied et à cheval, offrent encore des inconvéniens et même des désavan-

tages graves : un homme, qui n'a que cinq pieds, ne saurait être un bon soldat de cavalerie légère; il est hors d'état de bien se servir de son sabre, il ne saurait ni monter à cheval avec facilité, ni le seller rapidement, et si l'on est dans le cas de porter des trousses de fourrages, il faudra qu'il se fasse pousser à cheval. La taille des autres armes à le même inconvénient pour la même raison.

D'ailleurs la plupart de ces enrôlés volontaires ou remplaçans, s'ils ont tout juste la taille fixée par la loi, sont admis sans difficulté par les maires ou les autorités civiles, trop heureuses de diminuer ainsi le contingent des appelés, sans s'embarrasser si la constitution de ces hommes supplée en quelque sorte à l'exiguité de la taille. Il résulte de là que toutes les inspections offrent un nombre effrayant d'hommes à réformer; et l'état, outre les pertes toujours croissantes de l'effectif de l'armée, a encore perdu et les frais de route et la première mise, et les dépenses de l'habillement de ces hommes. Mais il est encore une considération majeure qu'on ne saurait passer sous silence : l'intention du ministre ayant été de faire concourir toute l'armée au recrutement de la garde royale, de la gendarmerie, la taille voulue pour ces corps est tellement en disproportion avec la taille légale des troupes de ligne, qu'on a commencé et qu'on finira par manquer de sujets aptes à les compléter. Il en est résulté ce grave inconvénient, que pour compléter la garde et lui fournir des hommes d'une taille convenable à une troupe d'élite, il a fallu y admettre des conscrits dont tout le mérite consistait en quelques pouces de plus. De cette manière on a mis des recrues à côté de vieux soldats, placés dans la garde royale comme récompense de leurs longs et bons services. Du moment que la ligne, par suite de la loi du recrutement, ne peut plus fournir le contingent nécessaire à l'effectif de la garde, ce corps ne peut plus avoir cette consistance morale, que seule pouvait lui donner une composition exclusive de vieux soldats. Il n'y a pas de petites erreurs dans la rédaction des lois. . . . . . .

Lors de la discussion de la loi, on s'est plaint avec raison du peu de ressources physiques et morales que les engagemens volontaires offraient à l'armée; pourquoi donc, indépendamment du bénéfice de la taille, leur accorder celui de l'âge, et conséquem-

ment encombrer l'armée d'une classe d'hommes et petite et généralement trop faible? Gardons-nous de croire que le meilleur ou le moins bon extérieur des corps de l'armée, n'ait pas aussi de l'influence sur l'esprit militaire des nations.

Nous observerons encore que si, d'un côté, le législateur a sagement voulu par les dispositions de l'article 2, n'introduire dans l'armée que des hommes dont la moralité fût bonne, d'un autre côté il a fermé la carrière à une quantité d'individus, qui, sans être tout-à-fait vagabonds, ne sont pas dans le cas de se procurer les certificats exigés pour leur admission, quelle que soit même la condamnable facilité des autorités civiles à cet égard. Dans une population aussi nombreuse que la nôtre et qui va toujours en croissant, il aurait été à désirer qu'on eût établi des *corps spéciaux dehors ligne,* qui eussent eu la faculté de recevoir tout homme qui, sans fortune ou sans moyens d'exister, *conséquemment sans garanties sociales,* aurait réuni les qualités physiques propres à faire un bon soldat.

On aurait pu soumettre ces corps à une discipline particulière, et il est incontestable que par ce moyen on aurait purgé la société d'une classe d'hommes, qui ne peut que lui être à charge, et qui pourrait finir par lui être nuisible. Ces hommes, éprouvés dans ces corps spéciaux pendant deux ou trois ans, auraient eu, après ce laps de temps, la faculté d'entrer dans un des corps de la ligne, et dès ce moment auraient joui de tous les avantages que la loi accorde à tous les membres de l'armée. Au moment de leur admission dans un corps de ligne, le nombre de ces soldats aurait été diminué de celui du contingent de l'année. Tous les avantages de la société se trouveraient donc ainsi conciliés.

Il me semble qu'il serait urgent de former 10 à 12 bataillons de *travailleurs*, comme ressource pour cette classe d'hommes dont nous venons de parler. Ces bataillons de *travailleurs* (1) auraient

(1) Les compagnies de pionniers actuelles en perdraient la dénomination, ne conserveraient que celle de compagnies de discipline, et seraient placées dans nos ports ou dans les îles de Ré, d'Oléron, d'Aix, etc., pour y être employées à des travaux plus violents et plus malsains; car ces hommes morts moralement ne demandent point les mêmes ménagemens, que les

une compagnie d'élite où entreraient au fur et à mesure les meilleurs sujets de ces bataillons et d'où *exclusivement*, après y avoir fait un an de service, ils seraient tirés pour entrer dans la ligne.

Cette compagnie d'élite serait seule armée et équipée militairement ; le reste du bataillon n'aurait qu'un pantalon, une veste et une capote, et serait fourni de pelles, de pioches, de haches et autres outils nécessaires aux travaux des routes, des canaux, des fortifications, auxquels ils seraient constamment occupés et employés. Dans ce moment, où l'industrie se réveille avec tant d'énergie ; où l'activité de la nation, long-temps portée à l'extérieur, se replie sur elle-même pour faire des conquêtes utiles sur son propre sol ; enfin où la nécessité de réparer nos places, d'ouvrir des routes et des canaux, se fait sentir tous les jours plus vivement, ces bataillons employés, soit par le gouvernement avec la solde des journées d'ouvriers ordinaires, ou mis à la disposition de ces compagnies, qui offrent leurs moyens pour fertiliser plus promptement la patrie, ne seraient qu'une dépense inaperçue pour le budget de la guerre. Exceptés les premiers frais de formation, le prix de leurs journées de travail compenserait à très-peu de chose près leurs dépenses annuelles ; indépendamment de ces avantages si réels en temps de paix, de quelle utilité ne seraient pas ces bataillons en temps de guerre, soit pour marcher en tête des colonnes et ouvrir les routes, soit pour fortifier les champs de bataille ou des positions des corps d'armée, soit enfin pour réparer les brèches dans les places assiégées, ou creuser les tranchées dans les siéges (1)? L'esprit militaire, que la discipline introduirait dans ces corps, y établirait ce point d'honneur soldatesque, qui empêcherait ces ouvriers de quitter jamais leur poste et leur ouvrage ; on serait donc moins exposé à ces mécomptes de temps (dans l'exécution de ces travaux) qui ne résultent que trop souvent de l'impéritie ou de la frayeur de ces ouvriers du moment, enlevés

---

autres bataillons de travailleurs, qui deviendraient des écoles de morale militaire.

(1) Les troupes du génie seraient, d'après leurs grades, les chefs, conducteurs ou les piqueurs de ces travailleurs.

aux travaux paisibles des campagnes, et, pour ainsi dire, parqués dans les camps.

Pendant les combats, ces hommes seraient employés à évacuer les blessés et à les porter aux ambulances; le soldat de ligne ne serait plus harassé par des corvées plus ou moins étrangères à sa profession, et que leurs dangers forcent si souvent de confier à son courage; on perdrait ainsi moins de ces hommes précieux, et ceux de ces ouvriers, qui survivraient aux fatigues ou aux périls d'une campagne, seraient admis sans murmures et même avec intérêt, dans les corps, qui auraient été témoins de leur dévouement, et qui leur auraient dû moins de fatigues et des soins plus prompts au moment de leurs souffrances.

Quand on lit avec réflexion cet article 2 de la loi, on ne peut trop comprendre les motifs qui ont porté à tant s'en éloigner dans la pratique; car rien n'est moins en harmonie avec l'esprit de la loi et plus dangereux pour l'armée, que la réadmission des graciés dans ses rangs: ces individus plutôt flétris que corrigés ne rapportent dans les corps que de mauvais principes, causent et doivent causer de l'éloignement aux jeunes gens bien nés, que leur goût aurait pu déterminer à servir. Ces amnistiés ou graciés, toujours dangereux pour l'esprit de tous les corps, le seront encore bien davantage pour les régimens de troupes légères, quoique réhabilités par les bontés du roi, ils n'offrent aucune chance d'utilité dans une arme où l'homme est si souvent isolé et abandonné à son honneur, à son dévouement personnel.

Indépendamment de ces graves inconvéniens moraux, il en existe encore d'aussi réels du côté de l'économie; presque tous les graciés sortent des travaux avec une santé tellement délabrée, qu'ils ne peuvent presque jamais achever leur temps aux drapeaux; des infirmités plus ou moins précoces, contractées ou développées pendant le temps de leur punition, en font toujours de mauvais soldats, qui peuplent les hôpitaux et doivent être successivement réformés aux inspections. Que de dépenses inutiles pour l'état! Mon projet de bataillons de *soldats travailleurs* offrirait encore ici un moyen convenable de les utiliser sans inconvéniens et d'empêcher que ces hommes, à leur sortie des rangs de l'armée, n'y

soient ramenés par les compagnies de remplacemens qui *maquignonnent les hommes* comme on le fait des chevaux. Ces compagnies n'ayant d'autre but que leurs intérêts, que leur importe que l'armée soit plus ou moins bonne, que leur roi ait des soldats dignes de lui? leur bénéfice est tout ce qu'elles cherchent, tout ce qu'elles veulent exclusivement (1)

Si la cavalerie et les armes spéciales ont été entièrement sacrifiées dans leur utilité, par la fixation légale *de la* taille d'admission des appelés, engagés volontaires et remplaçans, et par l'introduction des graciés dans leurs rangs, elles le furent encore bien davantage dans leur effectif par celle de l'augmentation de durée établie dans leurs engagemens (2)

(1) Si ces considérations obtenaient l'approbation du gouvernement, il faudrait défendre par un article de loi, que jamais un gracié pût être présenté et reçu comme remplaçant.

(2) Le législateur a pu fixer la durée des engagemens volontaires comme il l'a jugé convenable, sans que l'enrôlé, instruit d'avance des conditions qui lui sont imposées, puisse s'en plaindre; mais comment n'a-t-on pas fait attention aussi que la clause de huit ans stipulée pour la cavalerie, l'artillérie et le génie, en un mot, pour les armes spéciales, devait priver ces corps du nombre d'hommes nécessaires pour les porter à leur complet et les y maintenir? Tel homme, se soumet volontiers à un engagement de six ans pour prévenir l'appel et avoir plus tôt gagné le temps de sa libération, qui ne consent pas à un engagement de huit ans, que la loi ne saurait lui imposer quand même il serait tombé au sort; et c'est lorsque l'insuffisance des enrôlemens volontaires a été généralement reconnue, que l'on a pu insérer dans la loi un article pareil qui devait encore les réduire. L'abus que l'ancien gouvernement a fait de toutes les vertus nationales, les fautes militaires commise à la seconde restauration, et les progrès de la civilisation et de l'industrie, ont tellement énervé l'esprit militaire d'un peuple pourtant essentiellement guerrier, qu'il était facile de prévoir que l'honneur de servir dans les corps spéciaux, ne contre-balancerait jamais la nécessité de s'y engager pour deux ans de plus que dans les légions départementales; et en effet, depuis la promulgation de la loi on a été à même de tellement reconnaître l'impossibilité de porter ces corps au simple effectif voulu, que l'on a été obligé de prendre dans les appelés de 1818, 1819 et 1820, qui n'avaient pas encore marché, ceux que leur taille rendait propres aux armes spéciales; mais comme la loi, qui les avait primitivement *appelés* pour les légions départementales, ne les obligeait à servir que six ans, et leur comptait même en déduction de ces six ans, le temps qu'ils étaient

On dirait que la loi n'avait pensé qu'à l'infanterie et encore exclusivement à ses seules compagnies de voltigeurs. La force, la vigueur, toutes les qualités, qui font la consistance des corps et maintiennent leur effectif à la guerre, ont été oubliées, il semble qu'il suffisait d'avoir des soldats et qu'on tenait plus au nombre qu'aux qualités nécessaires, indispensables. M. le baron de Damas pendant son ministère a redressé un de ces graves inconvéniens. La durée des engagemens a été fixée à 8 ans pour tous les corps, quant au nombre, ont pu être portés à l'effectif qui leur était assigné, sans déroger aux articles 3 et 19 de la loi du 10 mars.

Mais cette amélioration est encore insuffisante; la taille et les qualités physiques, nécessaires à une bonne armée, devaient encore être mises sous la surveillance de la loi. Qu'on ne croie pas qu'en insistant autant sur la taille, je ne cède qu'à un sentiment de coquetterie pour l'armée, que je ne pense qu'à l'extérieur; bien loin de moi une pareille idée, c'est à l'utilité seule que je réfléchis; car l'utilité de la cavalerie dépend essentiellement de la taille, et d'autant plus que le meilleur usage de son sabre, la promptitude de seller le cheval, d'élever une selle qui, paquetée, pèse souvent plus d'un quintal, et la possibilité de monter par dessus des trousses de fourrages, tiennent essentiellement et exclusivement à la taille. Les manœuvres de force de l'artillerie, les travaux du génie en dépendent également.

Je demande donc des hommes de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 4 pouces pour la cavalerie légère et l'artillerie à pied, de 5 pieds 4 pouces à 5 pieds 6 pouces pour les cuirassiers et l'artillerie à cheval.... une complexion plus forte et plus robuste pourrait faire passer par dessus quelques lignes de moins pour ces différents corps.

---

restés dans leur foyers (art. 19 et 20), il en est résulté qu'on a complété les armes spéciales avec des hommes ayant tout au plus l'un portant l'autre quatre ans à servir, et qui, conséquemment, sortaient des corps au moment où ils commençaient à y être des soldats utiles.

L'idée de la réserve à trop prédominé dans la rédaction de la loi; cette idée grande, utile et militaire sacrifiait trop le présent de l'armée, et cependant le but de toute bonne loi est de co-ordonner le présent avec l'avenir.

mais jamais recrue de la cavalerie légère ne pourrait avoir moins de 2 pouces. Qu'on ne se récrie pas contre cette proposition; qu'on ne veuille pas prétendre que la taille est trop diminuée en France depuis la révolution, pour pouvoir trouver dans sa population des ressources suffisantes à l'effectif et à l'entretien des armes spéciales d'après de telles bases. Qu'on examine avec attention les nombreux séminaires, ils sont tous composés d'hommes généralement grands; qu'on voie dans les départemens le plus grand nombre des hommes exemptés du service, tant pour des exceptions prévues par la loi, que sous prétexte d'infirmités accueillies si facilement par les conseils de révision, et l'on sera bientôt à même de se convaincre que les ressources existent et que c'est dans la manière seule de les exploiter, qu'est la pénurie. D'ailleurs pour répondre à tout par des chiffres, qui seuls doivent avoir la puissance de convaincre, voyons la quantité des hommes de ces diverses tailles que demanderait le recrutement des armes spéciales, forçons même l'effectif de leurs corps; qui peut le plus, pourra le moins encore plus aisément.

24 régimens de cavalerie légère à 800 hommes, donnent 19,200 hommes; 8 régimens d'artillerie à pied, à mille hommes, font 8,000 hommes; ces deux catégories réunies offrent donc un effectif de 27,200 hommes. qui, à raison d'un service de 8 ans, demandent annuellement 3,400 recrues de la taille de 5 pieds 2 à 5 pieds 4 pouces.

24 régimens de grosse cavalerie (dragons compris) à 800 hommes, 19,200; 4 régimens d'artillerie à cheval de la même force. 3200, total 22400 hommes qui annuellement consommeront 2775 recrues; y ajoutant les trois régimens du génie calculés à mille hommes chacun, ce qui offre un effectif de 3000 hommes, dont le recrutement annuel exige 375 hommes, nous aurons un total de 6,450 hommes de la taille de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 6 pouces. Je le demande de bonne foi, sur une population de 30 millions d'individus, pourrait-on contester la possibilité, la facilité même de pouvoir subvenir à cette consommation. On n'y a pas réussi jusqu'ici, me dira-t-on, soit; mais cela tenait moins au défaut de taille de la population qu'à la manière de l'exploiter, et, en

effet, indépendamment de la faible proportion des appelés par rapport à la population, la taille légale de ceux-ci servant également de règle d'admission aux enrôlés volontaires, et surtout aux remplaçans, il devait en résulter un dommage d'autant plus réel dans les intérêts de l'armée, que les conscrits restés dans leurs foyers, ne pouvaient être mis en activité d'après l'article 19 de la loi, qu'au fur et à mesure des besoins, et *dans l'ordre déterminé par leurs classes*. C'est donc dans une nouvelle rédaction des articles 5 et 19 du titre 2, que se trouve le remède aux maux que nous déplorons.

Voici donc le changement que je croirais indispensable.

ART. 5.

Le complet de paix de l'armée, officiers et sous-officiers compris, est fixé à 240 mille hommes. Les appels faits en vertu de l'art. 1er *ne pouvant dépasser ce complet, ni excéder annuellement le nombre de 80,000 hommes.*

En cas de besoins plus grands, il y sera pourvu par une loi.

ART. 19.

Remplacer le 3e paragraphe de cet article par celui-ci :

Le contingent légal est et demeure à la disposition du ministre de la guerre, qui est autorisé à y prendre de quoi subvenir aux besoins des différens corps de l'armée sans être astreint à suivre l'ordre des numéros.

Le tirage étant effectué d'après le mode prescrit par la loi du 10 mars; il sera formé trois listes des appelés; une restera à la préfecture, la seconde sera envoyée au ministre de la guerre, enfin la 3e sera pour le maréchal de camp, commandant le département ou la subdivision. Sur chacune de ces listes seront marqués au fur et à mesure de leur emploi les noms des jeunes soldats appelés.

Les listes du tirage établies par rangs de taille, mettront le ministre à même de connaître ses ressources, et il pourra distribuer alors les recrues dans les régimens, d'après une connaissance exacte de leurs forces physiques et de leurs habitudes. Alors la composition de l'armée sera dirigée réellement vers son vrai but d'utilité.

Les provinces qui ont des haras, celles dont les habitans se servent habituellement de chevaux seront exclusivement réservées

à la cavalerie, à l'artillerie à cheval et au train (1). La taille des hommes sera et pourra être alors consultée sans inconvénient pour leur répartition dans les cadres de ces diverses armes. Les départemens qui composent les anciennes provinces de *l'Alsace*, de la *Lorraine*, des *Évêchés*, de la *Franche-Comté*, de la *Bourgogne*, de la *Flandre*; de la *Picardie*, de la *Normandie*, du *Poitou*, du *Quercy*, du *Rouergue*; offrent au gouvernement une population suffisante pour recruter et maintenir au complet ses 48 régimens de cavalerie, son artillerie à cheval et le train.

Les habitans des pays où les chevaux n'entrent qu'accessoirement dans les besoins usuels de la vie; je veux dire la population manufacturière ou des pays de plaine, sera dévolue à l'infanterie de ligne, dont les mouvemens d'ensemble s'accordent mieux avec le génie de ces hommes naturellement plus sédentaire (2).

(1) Rien n'est défectueux comme le recrutement actuel du train; lors de la dernière campagne de 1823, pour en compléter les équipages, on prit un certain nombre d'hommes dans les régimens d'infanterie. Les pièces de ma division étaient conduites par des conducteurs pris dans le 12e d'infanterie légère. Dans une affaire où j'avais le plus grand besoin d'artillerie pour repousser une grande sortie du Mont-Joui, la seule pièce, que j'avais disponible dans ce moment, fut versée en sortant de la grande route de l'Hospitalet et le temps employé à la relever m'empêcha de pouvoir saisir le moment de faire plus de mal à l'ennemi. Si l'on n'en revient pas au principe vrai de n'avoir pour conducteurs des pièces que des cânonniers de troisième classe, si l'organisation actuelle du train était maintenue, ne serait-il pas utile d'imposer aux maîtres de postes, dont les places sont des concessions royales, de prendre une recrue destinée au train par un certain nombre de chevaux déterminé? Il y a 1900 postes en France, ou à peu près, on aurait donc par ce moyen toujours 2500 conducteurs tout dressés, accoutumés à mener les chevaux; les diligences, les voitures leur en donnant journellement l'habitude. En leur donnant dix sols par jour, un pantalon, une veste et un manteau pour unique et première mise, leurs autres profits les mettront à même de s'entretenir. On aurait pour 450.000 francs par an, une pépinière de soldats du train tout dressés; ils serviraient également huit ans, seraient recrutés par huitième et seraient exclusivement sous la surveillance des brigades de gendarmerie les plus à portée, et des maires de l'endroit qui leur feraient le prêt tous les cinq jours; ils seraient soumis, en cas de désertion, d'absence, de fautes ou de crimes, à l'application des lois militaires.

(2) Je n'ai pas cru nécessaire de proposer d'élever la taille légale déter-

Cette partie de la population, qui habite le bord des rivières, cette autre consacrée aux travaux pénibles des forges, des mines, aux professions mécaniques seront réservées au service de l'artillerie à pied et des pontonniers, aux troupes de génie, aux compagnies d'ouvriers militaires.

Le service assigné à l'infanterie légère exigeant que le soldat soit robuste, dispos, adroit et marcheur, ces corps se recruteront dans les départemens montagneux, tels que les Hautes et Basses-Alpes, l'Ardèche, la Creuse, la Lozère, le Cantal, et dans les pays des Basques, cette pépinière d'excellens soldats; dans le Béarn, ce berceau du brave des braves, de notre Henri; dans la Vendée, qui a si glorieusement prouvé ce que pouvaient ses tirailleurs, enfin dans les pays où le peuple est naturellement chasseur, même contrebandier.

Tels sont les principes voulus par l'expérience, principes sur lesquels reposent et la plus prompte instruction et la véritable utilité des armées, principes dont on ne s'écartera jamais qu'au préjudice de la gloire nationale.

Il suivra de là nécessairement que les enrôlés volontaires et les remplaçans devront toujours venir ou être tirés des départemens assignés aux diverses armes qui composent l'armée; et que par conséquent le caprice d'un enrôlé volontaire pour un tel uniforme, plutôt que pour tel autre, devra céder à sa plus réelle utilité, en l'astreignant à ne pouvoir rejoindre que les corps recrutés par son département. Il en sera de même pour les remplaçans et l'on ne sera plus exposé à voir substituer dans la cavalerie, à un homme

---

minée par la loi du 10 mars 1818, pour ne pas trop diminuer le nombre de la population appelée à fournir le budget d'hommes de l'armée. Si la taille moins élevée est compensée par une bonne et forte constitution, indispensable pour les succès de la guerre, qui *dépendent trop souvent des jambes* ou de la célérité des marches, cette taille a d'autant moins d'inconvéniens qu'elle n'est pas aussi indispensable à l'usage des armes de jet qu'à l'usage des armes de longueur de la cavalerie. D'ailleurs, par force majeure, on pourrait y remédier en diminuant la longueur des fusils et augmentant celle de la baïonnette, diminution qui ne saurait se faire sans de graves inconvéniens pour les sabres et les lances.

de provinces à chevaux, un individu sortant des provinces les moins propres à cette arme.

Cette indifférence de la loi et des instructions qui en dirigent ou expliquent l'application, ont causé de véritables dommages à la cavalerie et des pertes énormes au trésor. Combien de régimens ont dû recevoir des enrôlés volontaires ou des remplaçans, venant de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron; la négligence ou l'insouciance des autorités civiles les avait même empêchées de compenser les défauts inhérens aux localités, par des avantages physiques de taille ou de constitution. Aussi quel est le nombre des réformés aux inspections? il est effrayant, et d'autant plus effrayant, que la légèreté des autorités civiles et des conseils de révision les empêche de mettre la réflexion convenable dans l'examen des sujets. Des hommes faibles, cacochymes s'y présentent et sont acceptés; souvent ils ont des infirmités qu'ils déguisent, ils n'en sont pas moins admis; c'est autant de gagné sur l'appel du département, et des considérations locales l'emportent sur le bien de l'armée, qui s'affaiblit ainsi au lieu de se renforcer par son recrutement.

Les jeunes gens sont autorisés à choisir leurs corps; même l'arme, jusqu'au moment de la mise en activité; cette disposition qui dérive de l'esprit de la loi est peut-être juste, mais il faut pourtant y apporter encore les modifications, qui doivent nécessairement dériver de leur constitution et des localités, qui les ont vus naître. Pour tout faire concourir à un même but d'utilité, il faut tout en laissant aux jeunes gens, le choix des corps, les soumettre à un examen sévère et *purement militaire* pour constater leur aptitude, car les conseils de révision et les officiers de gendarmerie manquent souvent de connaissances préalables pour bien faire cet examen, ou y apportent plus souvent encore la plus coupable indifférence. En conséquence, l'officier-général commandant le département devrait être *seul* chargé de les admettre ou de les refuser, et si le refus de les diriger, sur le corps spécial qu'ils auraient choisi, résultait des défauts qu'on aurait remarqués ou découverts, ils retourneraient dans leurs foyers et y resteraient à la disposition du ministre de la guerre.

Pour que l'effectif des appels ne soit pas illusoire, il faut que

l'homme appelé en vertu de la loi, après avoir été reconnu bon pour le service lors de l'opération du tirage, *soit de suite immatriculé et regardé comme militaire disponible et qu'il soit de suite à la disposition du gouvernement, sans avoir droit de passer à un conseil de révision* (1) *lors de sa mise en activité.* Si l'on se donnait la peine de faire le dépouillement des travaux des conseils de révision, on serait à même de se convaincre de l'énorme différence, qui existe entre les soldats mis en activité et ceux tombés au sort : leur partialité plus ou moins influencée par les parens, la protection, ou toutes les autres considérations locales seraient mises sous leur véritable jour; ils n'agissent que dans l'intérêt de la population de leurs localités; et comme tous les hommes en dehors des numéros appelés à former le contingent, sont libérés de suite, à la révision, ce contingent se trouve par les considérations énoncées ci-dessus, réduit, sans qu'il soit possible de le reporter à son effectif réel. Un examen *purement militaire* pour constater s'il n'est pas survenu quelques infirmités au conscrit, entre son appel et sa mise en activité, sera mieux fait, sera plus dans l'esprit du service; et l'effectif du contingent annuel déterminé par la loi, sera bien moins réduit (2).

La loi du 10 mars tout en voulant baser le recrutement de l'armée sur les enrôlemens volontaires, n'a pas assez pressenti les inconvéniens qui doivent résulter de la marche qu'elle indique.

(3) *Les engagemens volontaires seront contractés devant les officiers de l'état civil dans les formes prescrites par les articles 34 et 44 du code civil.*

La loi, en ordonnant que les engagemens volontaires soient

---

(1) D'après les observations qui précèdent et celles qui vont suivre, on sentira la nécessité d'abolir les conseils de révision.

(2) Il s'entend de soi-même que tous les cas d'exception (prévus par la loi et dûment constatés par les autorités administratives), dans lesquels pourrait se trouver placé le conscrit entre son appel et sa mise en activité, l'en exempteraient, mais pour cela il n'est pas plus besoin de conseil de révision que pour les soldats dans les rangs auxquels il suffit de réclamer auprès des conseils d'administration, pour jouir, même au corps, des bénéfices de la loi.

(3) Article 14, titre Ier de la loi du 10 mars 1818.

contractés par-devant les officiers de l'état civil, dans les formes prescrites par le code, a eu l'intention de prévenir tous les abus qui auraient pu résulter d'un autre mode; mais on n'a pas prévu un autre inconvénient qui ne laisse pas d'occasionner la nullité de beaucoup d'actes d'engagement; on ne peut se dissimuler que les maires des communes et particulièrement ceux des campagnes, soit par incapacité, soit par négligence ou insouciance, n'apportent pas à la rédaction de ces actes le soin et la régularité exigés par la loi; la plupart d'entre eux omettent principalement la présence et la signature de deux témoins : l'engagé volontaire arrive au chef-lieu, le sous-intendant reconnaît la nullité de l'acte, et renvoie l'homme par-devant son maire pour faire rectifier les erreurs ou les omissions; souvent le maire ne le fait pas ou traîne l'affaire tellement en longueur, que l'engagé volontaire ennuyé de ces allées et venues, sachant que son acte est nul, s'en remet aux chances du sort et renonce au service qu'il avait voulu contracter. Pour obvier à ces inconvéniens, qui se renouvellent fréquemment, et dont on est à même de se convaincre dans toutes les inspections, je pense que le seul moyen praticable serait d'assujettir ces actes d'engagemens à la vérification du sous-préfet de l'arrondissement, qui n'apposerait son visa qu'après s'être assuré de la validité de sa rédaction et qui serait même autorisé légalement à en rectifier les erreurs.

Si le législateur militaire a cru devoir tolérer légalement *le remplacement* dans l'intérêt de la population, ne pourrait-on pas lui reprocher de l'avoir rendu trop facile dans les intérêts de l'armée? Le remplacement est la plaie morale des troupes; il est temps d'y apporter des remèdes, si l'on ne veut pas bientôt voir les rangs de l'armée remplis de prolétaires et conséquemment ne plus offrir ces garanties de bonne éducation et de conduite, qui seules peuvent offrir de véritables ressources pour former de bons sous-officiers, qui sont l'âme des troupes.

Tous les jours, les chefs de corps appellent la sollicitude du gouvernement sur ce trop juste objet de leurs craintes. La loi, en déterminant la taille obligée à moins de 5 pieds, sans rien stipuler pour les armes spéciales, a compromis non-seulement l'ex-

térieur de l'armée, qui influe beaucoup plus qu'on ne croit sur l'esprit militaire des corps, mais encore bien davantage la véritable utilité des troupes. Comment l'article de la loi qui autorise le remplacement n'a-t-il pas stipulé des conditions sévères d'admission? Comment n'a-t-il pas prévu qu'il fallait du moins suppléer à la moins bonne qualité morale du remplaçant par des qualités extérieures de taille et de constitution? Comment n'a-t-on pas stipulé que jamais un ancien soldat d'infanterie ne pourrait remplacer dans les corps de cavalerie, où à quelques exceptions près, ils ne donnent pas de bons et d'utiles cavaliers? Comment la loi n'a-t-elle pas senti qu'en accordant à la fortune une exception aussi favorable que celle du remplacement, elle devait du moins la lui faire payer de manière à ce que l'armée ne fût pas tout-à-fait déshéritée? Comment, en annulant l'engagement salarié si contraire à notre délicatesse et à nos mœurs, n'a-t-elle pas cherché à détruire le préjugé moral qui frappe et devait frapper le remplaçant admis au milieu des corps d'appelés ou d'enrôlés volontaires? Bien loin de là, les ordres ministériels sont venus encore ajouter à la réprobation de cette classe de soldats en l'excluant officiellement et de la garde royale et de la gendarmerie, en un mot, des armes de choix! cet amalgame de confiance dans les conscrits et de méfiance dans les remplaçans ne doit-il pas influencer sur l'esprit des corps, qui ne peut se composer que de l'union des parties unes et semblables. La tolérance de ces compagnies de remplaçans ou de *vendeurs d'hommes* a achevé la déconsidération d'une classe d'hommes appelés à porter la cocarde et l'uniforme du Roi..... Quels que soient les égards dus à la population, ils ne doivent jamais exister aux dépens de l'honneur de l'armée, aux dépens de sa morale. En lisant avec attention la liste des punitions des corps, on est à même de se convaincre de l'immoralité de la plupart des remplaçans. La loi, dans son article second repousse des rangs de l'armée les *vagabonds et les gens sans aveu*, et les compagnies des remplaçans les y versent à grands flots; des papiers plus ou moins falsifiés, et dont il est souvent difficile de constater l'exactitude, suffisent aux autorités pour accepter le remplaçant qui, trop souvent, appartient

à la classe proscrite. La révolution a, pour ainsi dire, sanctionné la légèreté ou l'indifférence avec laquelle on signe des certificats; les maires, par des considérations locales, les préfets, par des considérations départementales, passent avec une grande facilité par dessus la volonté de la loi; et MM. les préfets qui, sous Napoléon, mettaient le plus de zèle à forcer leur contingent, apportent trop souvent, sous le Roi, la plus coupable négligence à bien constituer le contingent de l'armée : on dirait que la plume veut se venger, sur les troupes du Roi, du temps où l'épée de Napoléon la tenait sous sa dépendance.

On ne saurait voir sans dégoût l'activité employée par les compagnies des vendeurs d'hommes, pour tromper le gouvernement: on marchande, on discute le prix du remplaçant, comme dans l'Asie on discute le prix d'un esclave. Pourquoi le gouvernement a-t-il si long-temps souffert ce commerce honteux et déshonorant?..... Je l'ignore et suis loin de croire qu'il ait pu exister des raisons de ménager des hommes plus ou moins puissans, qui auraient eu le courage de s'associer à un pareil trafic. Il n'y a qu'une manière de concilier le remplacement avec l'honneur de l'armée, c'est d'ordonner, par une loi, que les remplacemens *ne seront dorénavant faits que dans les corps.*

Tous les ans, plus ou moins avant l'époque de la libération, les colonels adresseront, aux préfets des départemens assignés à leur arme, la liste des libérés qui consentent à remplacer; on est bien sûr que, dans l'intérêt de leurs corps, ils n'y porteront que les sujets qu'ils jugeront dignes d'être conservés; de cette manière, cette classe sera déjà ennoblie, et l'on est bien sûr qu'il n'y aura que peu ou point de gens mariés; mais, pour y ajouter le dernier dégré d'utilité, il sera nécessaire de stipuler dans la loi, que tout soldat proposé par son colonel pour remplacer, restera dans la position où il se trouvera au moment de contracter le remplacement. Un sous-officier, me dira-t-on, pourra donc remplacer un conscrit ou appelé. Oui, sans doute, et il en résultera même un avantage réel pour les corps, celui de conserver par là beaucoup de vieux sous-officiers, avantage qu'on ne saurait trop chercher à établir et à encourager. Les vieux sous-officiers ou soldats propo-

sés pour remplaçans, comme récompense de leur bonne conduite, seraient appelés *vétérans* ou *réengagés*, et seraient admis dans la gendarmerie, dans la garde royale, etc. (1); leur temps compterait pour la haute-paie.

Un article additionnel porterait qu'en cas que le remplacement dans le corps ne suffît pas, jamais ce corps ne pourrait cependant recevoir son complément qu'en remplaçans des départemens assignés au recrutement de son arme. Il s'entend de soi-même que tous les soldats, servant avant la promulgation de la loi que je propose, seraient aptes à remplacer dans leurs corps (quels que soient les lieux de leur naissance), le temps, qu'ils y ont servi, les ayant déjà habitués à leur arme.

Tout remplaçant, qui n'aurait pas servi, ne serait admis qu'avec un pouce de plus que la nouvelle taille légale fixée pour les différens corps de l'armée; de cette manière on préviendra l'abus trop souvent répété de voir un homme fort, grand et bien constitué, remplacé par un homme de cinq pieds quelques lignes et d'une faible constitution, quoique même sans infirmités (2).

Les remplaçans ne seraient plus admis que par les corps, l'au-

(1) L'on objectera contre cette mesure qu'un sous-officier *remplaçant* sera dans le cas de devenir officier; oui, sûrement! Reportons-nous aux temps antérieurs à la révolution, l'armée d'alors était aussi susceptible sur le point d'honneur que celle d'aujourd'hui; eh bien! dans ces temps, il y avait par régiment de 4 à 6 officiers dits *de fortune*, qui n'en étaient pas moins estimés et considérés de leurs chefs et de leurs camarades. Ces officiers s'étaient engagés pour de l'argent, ils n'avaient souvent d'autres antécédens que le dérangement ou le coup de tête qui les avait décidés à servir! Ici c'est bien différent, le sous-officier qui remplacerait d'après mon projet, aurait des antécédens de bonne conduite et de bons services, puisque ce ne serait qu'à ce titre que son colonel l'aurait porté *comme récompense* sur la liste des hommes susceptibles de remplacer.

(2) Dans certains départemens où les préfets n'ont voulu voir que l'agrément de leurs relations particulières avec leurs administrés, il se sont tenus strictement à la lettre de la loi, et il en est résulté que quantité d'hommes malingres ou malsains ont été envoyés dans les corps. C'est une chose vraiment malheureuse pour l'armée de voir combien de beaux et de bons sujets appelés échappent, et combien le *sort* semble ne frapper que les mauvais. On dirait que ce *sort* est décidément l'ennemi de l'armée.

torité civile n'aurait plus le droit de s'en mêler; la circonscription territoriale assignée aux diverses armes mettrait facilement à même les chefs de corps de prendre des renseignemens sur leur moralité. Aucun gracié ne serait susceptible d'être remplaçant; les hommes mariés seraient également repoussés.

Après avoir assuré les intérêts de l'armée, passons maintenant à ceux du trésor et du remplaçant.

Tout homme appelé qui se fera remplacer, outre le prix stipulé entre lui et son remplaçant, sera tenu de verser, dans la caisse du corps sur lequel ce remplaçant sera dirigé, 1° les frais de route; 2° la première mise; 3° une année de masse complète; enfin son premier habillement complet. De cette manière, le gouvernement ne serait plus tenu qu'à lui donner ses armes et son fourniment dans l'infanterie; ses armes, son fourniment et ses effets de harnachement dans la cavalerie. Si cette méthode eût été plus tôt suivie, que de pertes on eût épargné au trésor. Si l'on faisait le relevé de ces pertes, suites des réformes ou des désertions annuelles des remplaçans, on serait effrayé des sommes que le budget de la guerre a été obligé de sacrifier en pure perte et au détriment de l'effectif de l'armée.

Après les intérêts du trésor, *qui est l'intérêt de tous*, le gouvernement doit s'occuper de celui du remplaçant. Cette classe, composée comme je le propose, mériterait toute sa sollicitude. Combien de remplaçans, trompés par ces compagnies qui font trafic de la fraude, ne se plaignent-ils pas à toutes les inspections? Eh bien, si l'on ne peut ou ne veut pas détruire ces compagnies, enlevons encore ces profits à leur ignoble commerce! Le prix convenu du remplacement sera versé entre les mains du conseil d'administration du corps auquel appartiendra le remplaçant; on lui en achètera une inscription de rentes. Cette inscription en son nom sera portée sur son livret; on lui fera tous les six mois le décompte des intérêts s'il veut en jouir et les ajouter à sa paie, sinon on les cumulera jusqu'à possibilité d'acheter une nouvelle inscription. De cette manière, le remplaçant, au bout de ses huit ans, se trouvera possesseur d'un capital ou d'une rente plus considérable, et son avenir aura une garantie. L'es-

prit d'ordre qui règne dans les corps, et qui serait devenu une habitude pour les vieux soldats remplaçans, permet de croire que la plupart seraient heureux d'économiser pour leur avenir. L'on ferait tout ce qui serait possible pour leur en faire sentir la nécessité dans l'intérêt de leur propre bonheur. Cette somme étant leur propriété, ils seraient toujours les maîtres d'en prendre au fur et à mesure de leurs besoins ou de ceux de leur famille, et ces prélèvemens seraient inscrits dans leurs livrets. Tous les ans, aux inspections, on vérifierait l'administration de ces fonds, on en suivrait l'emploi, et l'inspecteur-général, par des éloges ou par des remontrances, encouragerait l'économie des vétérans ou réengagés. Les inscriptions des remplaçans morts à la guerre ou pendant leur service seraient délivrées à leur famille; il n'y aurait que celles des déserteurs, qui retomberaient à la caisse des invalides, l'État devant avoir une compensation des pertes qui en seraient résultées pour lui. Les fonds des remplaçans morts sans parens, deviendraient également la propriété de l'État.

Les remplacemens, en suivant ce projet, seront bien difficiles, me dira-t-on? Qu'importe, le bien de l'État, qui doit être le but où tendent toutes les institutions, n'en souffrira pas! ils deviendront plus chers, trop chers peut-être!...Le remplacement étant un privilége pour les classes riches, n'est-il pas politique de le faire tourner au profit de la classe moins fortunée, de la classe indigente, qui, par cela même, s'accoutumera à ne voir dans les riches que des appuis pour son sort à venir? C'est un lien de plus pour l'ordre social, dont la révolution a brisé tant de chaînons.

Ce mode de remplacement subviendra et remédiera enfin à la faiblesse, ou mieux à la nullité des rengagemens, dont le titre III de la loi du 10 mars a cru devoir parler.

Ce titre, *purement de luxe*, ne portait que sur des illusions dont nous avons fait la trop cruelle expérience; malgré les primes, les promesses, les encouragemens prodigués pour augmenter les réengagemens, on a été à même de se convaincre de leur diminution annuelle. Ce thermomètre de l'esprit militaire serait vraiment affligeant pour tous les bons Français, si la presque nullité des réengagemens dans les corps tenait plus au dégoût du

service qu'aux mauvaises mesures suivies jusqu'ici par l'administration de la guerre (1). Et, en effet, l'espoir de réengagemens ne pouvait qu'être déçu, tant que le gouvernement ne voulait pas prendre des mesures sérieuses pour empêcher les spéculations des compagnies de remplaçans; la quantité qu'elles en introduisent dans les corps doit en énerver l'esprit. Les anciens soldats, les anciens sous-officiers qui ont servi pour leur compte, se dégoûtent de rester dans les rangs à côté d'individus qui font un métier de l'honneur et du devoir de servir leur roi...... Avec le nombre toujours croissant de remplaçans, les vieux braves calculent bien que les droits à l'avancement diminuent dans l'armée en proportion de ce qu'elle sera moins composée de véritables enfans de la patrie ou de conscrits; car, en effet, si le gouvernement doit quelque chose à l'homme qui sacrifie ses habitudes ou ses autres espérances à l'obligation de servir que la loi lui impose, il ne doit plus rien à l'homme qui a fait une spéculation de ce noble devoir..... Et l'homme dénué de protections ne compte que sur un avenir de droit, et non sur un de faveur ou de hasard. Cette classe estimable sort donc des rangs : ceux parmi les anciens qui ont des sentimens d'estime d'eux-mêmes moins prononcés, se vendent comme remplaçans à ces compagnies d'assurances, qui les entourent de toutes les séductions de leur or. Il est donc impossible, avec le système actuel, de pouvoir compter sur un nombre suffisant de réengagemens nécessaires pour maintenir dans les corps cette tradition d'honneur, de dévouement et de gloire, que les seuls vieux enfans des camps peuvent y perpétuer; et comme les hommes suivent souvent les exemples sans les raisonner, le nombre des réengagemens diminuera toujours progressivement, à mesure que reprendre du service ne sera plus en quelque sorte une habitude, je dirai même un devoir.

(1) Rien n'a une influence plus pernicieuse sur l'esprit militaire que les économies sur l'effectif de l'armée; le trop petit nombre de conscrits mis en activité annuellement ne fait plus regarder le service que comme un cas exceptionnel de malheur. Que l'armée soit complète, que la population appelée y entre tous les ans, alors le service sera compris comme un devoir et non plus comme une chance défavorable du sort. L'on se ploie toujours plus facilement à une obligation générale qu'à un caprice de la fortune.

Les articles 14 et 15 de la loi du 10 mars, méritent encore un sérieux examen. Les priviléges de l'exemption du service y sont beaucoup trop multipliés, dans les intérêts du roi et de l'armée qui sont et ne peuvent être *qu'un*. Si l'on ne croyait pas pouvoir revenir sur leurs dispositions, ne serait-il pas juste de trouver un moyen simple de compenser, pour la masse, les avantages individuels qui en résultent pour quelques-uns ?

Du moment que l'article 1er que je propose, serait adopté, et qu'il serait reconnu que tout *Français naît avec le devoir de servir son roi et son pays*, il deviendrait nécessaire de faire compenser les cas exceptionnels par une rétribution pécuniaire ; ceux qui en seraient atteints, ne sauraient s'en plaindre, puisque les sommes qui en résulteraient, seraient prélevées en déduction du budget ; et que cette diminution d'impôts deviendrait dès-lors un bienfait pour toute la population.

Il me semblerait donc aussi politique qu'équitable d'établir, que tout individu exempté du service, en raison des articles 14 et 15 de la loi du 10 mars, paierait pendant 4 ou 5 ans le double de ses contributions foncières et mobilières annuelles. Ceux qui ne paient point de contributions foncières, ou qui ne possèdent pas d'état lucratifs et patentés (pouvant servir de base à cette imposition), en un mot les journaliers et les manœuvres ne paieraient que 15 francs par an pendant le même espace de temps. Les infirmes, les jeunes marins, portés sur le registre matricule de l'inscription maritime, les charpentiers de navires, perceurs, voiliers et calfats, ceux qui auraient un frère sous les drapeaux ou mort en activité de service, seront seuls exemptés de cette contribution.

Parmi toutes les modifications que je viens de proposer à la loi de recrutement, je m'attends que celle qui souffrira le plus de contradictions est relative à la levée de 80 mille hommes, que je propose de laisser à la disposition du ministre de la guerre, sans conseils de révision et sans l'astreindre à l'ordre des numéros ; j'ai déjà expliqué la nécessité de cette dernière condition indispensable au recrutement des armes spéciales ; mais il est facile de répondre à tout et de faire voir que cette modification de l'article 5 du titre 1er, est urgente.

Le nombre d'hommes à lever annuellement, ainsi que le système de la réserve ou des vétérans ont été calculés dans la loi, d'après l'effectif d'une armée de 240 mille hommes servant six ans. Mais du moment que l'armée n'a jamais approché de cet effectif consenti, que le nombre d'hommes nécessaire à son recrutement n'a peut-être pas passé la moitié du contingent légal, qu'enfin la réserve des vétérans n'a pas été organisée, et que même, organisée sur le papier, elle ne pouvait pas produire (par les raisons que nous venons de dire) l'effectif que la loi en attendait, il est donc nécessaire d'apporter des modifications telles, que si elles n'offrent pas dans un moment de danger une réserve de vieux soldats, elles mettent du moins, à la disposition instante du gouvernement, un dépôt, *une réserve* de recrues, qui permette au ministre d'attendre la convocation des chambres, et la sanction de cette loi nécessaire *à de plus grands besoins*, en un mot *à des besoins de guerre*.

Cette modification me paraît bien simple et d'autant plus simple, qu'avec la surveillance qu'exerce un gouvernement représentatif sur toutes les opérations du ministère, il est impossible d'en craindre les moindres abus.

Je crois donc qu'il faudrait substituer *ce nouvel article*, à cet article 5. *Le complet de paix de l'armée, officiers et sous-officiers compris, est fixé à 240 mille hommes.*

Tous les jeunes gens, prenant 20 ans au 31 décembre de chaque année, seront appelés dans les premiers jours de janvier (1) *jusqu'à concurrence de 80 mille hommes effectifs, et mis à la disposition du ministre de la guerre, sans déduction faite des hommes qui se trouvent dans les catégories d'exceptions prononcées par les articles 14 et 15 du titre II de la loi.*

(1) Peut-être serait-il mieux de libeller ainsi ce paragraphe de ce nouvel article 5 :

Tous les jeunes gens prenant 20 ans dans le courant de l'année jusqu'au 31 décembre de chaque année, seront appelés soit dans les premiers jours de janvier de l'année qui suit immédiatement, soit dans les trois derniers mois de cette même année où ils ont atteint ou atteindront leurs 20 ans, et jusqu'à concurrence de 80 mille hommes effectifs, mis à la disposition du ministre de la guerre.

A l'ouverture de chaque session, le ministre de la guerre rendra compte du nombre d'hommes qu'il a reçus, de celui qu'il a employé et du nombre qui lui reste encore disponible : tous les individus compris dans cette dernière catégorie seront sur le champ libérés.

En cas de besoins plus grands, il y sera pourvu par une loi.

Il me semble que de cette manière on concilie tous les intérêts, ceux du trône et ceux de la population : ceux du trône, en laissant au roi un nombre d'hommes à employer de suite dans un instant pressant (1), sans que les intérêts de la population en soient froissés ; puisque la libération de ceux que les circonstances n'auraient pas forcé de rejoindre, suivrait le rapport du ministre de la guerre aux chambres et précéderait le nouvel appel. Il n'y aurait donc rien de changé dans l'esprit de la loi ; et le retard de près d'un an du congé de libération ne fait que prévenir *les besoins plus grands* que la loi prévoit ; car il n'est pas de doute que si une guerre éclatait, les chambres, pour subvenir à ces besoins, ne fussent obligées de s'écarter de cette loi, soit en prenant des gens plus jeunes que 20 ans ; soit en rappelant les jeunes gens de 20 ans libérés antécédemment, un seul appel ne pouvant suffire au système militaire de la France attaquée ou attaquant, et surtout quand elle n'a point de réserve dans son intérieur.

M. le baron de Damas a bien obtenu des chambres, d'élever le nombre des appels à 60 mille hommes ; mais ce nombre est encore trop minime, avec les déductions qui résultent des exemptions accordées par la loi, pour pouvoir porter, au complet de 240 mille hommes, l'armée actuelle qui en est encore si éloignée ; et cependant une guerre survenant, outre le complet de l'armée qui en serait la première préparation, il faudrait bien encore appeler aux dépôts de chaque régiment, un nombre d'hommes

(1) Gardons-nous de croire que la possibilité d'augmenter spontanément l'armée, si on devait la mobiliser sans pouvoir attendre la convocation des chambres, ne soit pas dans ce moment présent un intérêt de la plus haute politique, intérêt d'autant plus sacré qu'il tient à la dignité de la légitimité.

suffisant pour subvenir aux besoins des premiers remplacemens. Un appel de 80 mille hommes peut seul y suffire convenablement, mais comme une armée sans réserve n'a point de consistance, et qu'avec le genre de guerres actuelles, les armées permanentes ne sont, pour ainsi dire, que les avant-gardes des peuples, je crois qu'en attendant qu'on ait pensé à organiser une bonne et nombreuse réserve, *il serait indispensable*, bien loin de libérer annuellement les conscrits, qui n'ont pas été appelés, de faire déclarer par une loi, qu'ils sont assujétis à faire pendant quatre ou cinq ans le service de la réserve (1). Ils resteraient dans leurs foyers pendant ces quatre ou cinq ans, et ne pourraient être déplacés et rassemblés que par une loi, bien entendu cependant que le ministre de la guerre, en cas d'une guerre imminente ou déclarée, serait autorisé, en attendant la réunion des chambres, à prendre, dans ces classes de réserve, les hommes nécessaires, pour porter de suite l'armée à son complet légal, si elle n'y était pas, comme cela ne serait que trop probable (2).

---

(1) L'homme d'état doit toujours tout prévoir, surtout la possibilité des revers; c'est le moyen de les prévenir ou de les rendre moins dangereux. On ne saurait donc trop s'en occuper, car enfin le miracle de la restauration ne serait pas là pour nous consoler de nos malheurs, et pour compenser, par un autre genre de bonheur, celui, qui aurait abandonné nos drapeaux trop faiblement entourés. Calculant 30 mille conscrits par an pour le recrutement d'une armée de 240 mille hommes à 8 ans de service, il resterait donc annuellement 50 mille hommes disponibles; ce qui, au bout de 4 ans, ferait au moins 150 mille hommes de réserve, en calculant que le complètement de l'armée, à l'ouverture de la campagne, aurait consommé 50 mille hommes.

(2) Si ce projet de réserve *provisoire* était adopté par les chambres, il faudrait, pour en augmenter l'utilité, lui donner une espèce d'organisation. La circonscription de départemens, que je propose d'assigner au recrutement des diverses armes, permettrait de former *les recrues-réserve* en bataillons et escadrons supplémentaires désignés à chaque régiment. Au moment de marcher, les corps mobilisés appelleraient de suite ces bataillons ou escadrons à leurs dépôts. Mais ce ne seront toujours que des recrues, me dira-t-on; cela est vrai: mais le seul moyen d'y remédier, en quelque sorte, serait d'employer les officiers en réforme, ou en retraite, à les faire exercer quinze jours au printemps, et quinze jours à l'automne. Ces exercices se feraient par cantons et arrondissemens; un certain nombre d'armes serait

Les hommes de la réserve réunis pendant une guerre ne serviraient que la durée de cette guerre. Le remplacement serait toléré pour la réserve comme pour l'armée active; mais l'on tiendrait la main, autant que possible, à ce que le remplaçant eût déjà servi. Pendant les quatre ou cinq ans de service de la réserve, les conscrits ne pourraient se marier; quelque sévère que puisse paraître cette disposition, outre le but militaire, elle en a un plus réel encore celui de l'amélioration de la population. L'homme de la campagne se développe tard; ce n'est guère que de vingt-quatre à vingt-six ans qu'il a acquis toute sa force; le législateur, en contrariant les mariages trop hâtifs, diminuera le nombre de ces individus cacochymes et faibles qui sont la suite nécessaire d'unions contractées avant l'entier développement des individus. Avant la révolution le paysan se mariait tard (guère avant trente ans); on en pouvait remarquer les bons effets sur la masse de la population; et l'armée de 1789 en offrait la preuve la moins contestable

Telles sont les observations qu'une longue étude des diverses constitutions militaires de l'Europe, et une scrupuleuse attention à suivre l'exécution de la loi du 10 mars 1818, m'ont mis à même

mis à la disposition des préfets, selon la quotité des hommes de réserve de leurs départemens. Ces armes, réparties dans les arrondissemens aux époques des exercices, seraient rétablies, pour le reste de l'année, dans les magasins du chef-lieu. Un officier d'artillerie en aurait la surveillance, et présiderait aux réparations que leur emploi pourrait nécessiter. Pendant ce temps d'exercice, les réserves seraient payées; on ne leur donnerait point d'habillement; leur exercice serait peu compliqué : bien marcher, bien charger, le maniement d'arme le plus simple, serait tout ce qu'on leur apprendrait. Il n'y a que la réserve de la cavalerie qui serait privée de l'exercice de son arme; on se contenterait d'assouplir, de débourrer ses recrues, et de leur apprendre à charger leurs armes. Les détails d'organisation de cette réserve demanderaient un bien plus long développement; mais je crois que l'organisation des landwehr allemandes serait celle qui offrirait les meilleurs résultats et le plus d'économie; il n'y aurait de différence que dans la composition des troupes. La landwehr allemande est vraiment une réserve, puisqu'elle est formée d'anciens soldats; celle-ci ne serait, à vrai dire, qu'un dépôt; mais il ne serait pas encore sans utilité. Le français fait bientôt un bon soldat d'infanterie, il est né grenadier.

de recueillir; quelques volumineuses (1) peut-être qu'elles puissent paraître, elles sont bien loin encore d'avoir atteint le développement que commande l'importance du sujet; et la sagacité du lecteur suppléera à ce qui pourrait m'être échappé dans un travail, où le zèle a dû souvent subvenir à l'insuffisance du talent. Quelques soient les rectifications que l'on adopte, il est indispensable d'en faire d'utiles et de promptes. Il faut nécessairement s'occuper du présent et de l'avenir, car jamais la situation de l'Europe n'a peut-être demandé une plus grande sollicitude du lendemain.

(*La suite à l'un des prochains Nos*).

ESSAI

SUR LE SERVICE DES TIRAILLEURS,

PAR LE GÉNÉRAL BARON DESMICHEL.

Les services rendus, pendant la dernière guerre, par l'infanterie légère et notamment par les compagnies de voltigeurs, auraient été encore plus brillans, si une instruction spéciale eût, en développant l'intelligence naturelle de ces troupes, tracé les devoirs qu'elles avaient à remplir. Ces motifs font impérieusement sentir la nécessité d'en composer une qui régularise les mouvemens des tirailleurs créés dans le temps par le besoin et abandonnés jusqu'à ce jour à la routine.

Des militaires distingués, pour réparer cette omission inconcevable du réglement, ont déjà publié diverses instructions pour l'in-

(1) J'ai adressé de pareilles observations, plus détaillées encore, le 23 novembre 1821, à M. le marquis de La Tour-Maubourg, qui m'avait commandé ce travail. J'envoyai un supplément à ces vues, à M. le maréchal duc de Bellune, le 12 février 1822. Je conserve les lettres pleines de bonté de ces deux ministres, pour répondre à toute accusation de plagiat.

fanterie légère, mais aucune d'elles n'ayant pas encore été adoptée, nous avons voulu, en fesant connaître notre manière d'envisager ce service, augmenter le nombre des matériaux dont se serviront, sans doute, ceux qui seront chargés de remplir ce vide de l'ordonnance.

Pénétrés de l'idée que toute instruction militaire doit être succincte, facile à concevoir et à exécuter, nous nous sommes attachés à remplir ces conditions, en rédigeant celle que nous soumettons à la lecture de nos compagnons d'armes.

CHOIX DES TIRAILLEURS.

La désignation que le gouvernement fait chaque année, des pays de montagnes pour recruter l'infanterie légère, garantit les bons services que l'on doit attendre de cette arme.

Les montagnards possèdent, presque tous, les qualités requises pour faire de bons tirailleurs. Ils ont le pied sec, sont lestes, bons marcheurs, robustes, sobres, à cause de la pauvreté de leur sol et disposés à la discipline militaire.

Avec de semblables élémens, l'armée aura la meilleure infanterie légère du monde, et surtout d'excellens tirailleurs, si les colonels continuent, pour la formation de leurs compagnies de voltigeurs, à désigner ceux qui réunissent le plus des qualités que nous venons d'indiquer; ils devront aussi mettre tous leurs soins dans le choix des officiers de ces compagnies, car plus un service est important et difficile, plus grand doit être le mérite de celui auquel on l'a confié, ainsi, l'officier des tirailleurs devra, plus que tout autre, être intrépide, instruit, vigilant, d'un coup-d'œil exercé et d'une résolution prompte; il devra savoir surtout, dans les circonstances périlleuses de la guerre, communiquer son audace aux soldats qui seront sous ses ordres.

BASES DE L'INSTRUCTION DES TIRAILLEURS.

L'infanterie légère suivra les progressions de l'instruction de l'infanterie de ligne, mais elle passera plus rapidement les trois écoles, afin de donner plus de temps aux exercices qui contribuent à rendre l'homme plus adroit et plus souple.

Il serait donc à désirer que l'on établit, dans les régimens légers, des écoles de gymnastique ;

Que l'on multipliât celles d'escrime, de danse et de natation ;

Que pour faire devenir les soldats plus habiles au tir, on les exerçât à la cible une fois par semaine, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre (1) ;

Que l'école du tir fût divisée en trois classes, les plus habiles formeraient la 1re, ceux qui le seraient moins la 2e, et les plus maladroits la 3e.

Les voltigeurs et les carabiniers seraient pris parmi les soldats de la 1re classe, qui joindraient à une bonne conduite les autres qualités nécessaires pour être admis dans ces compagnies d'élite.

Pour exciter l'émulation parmi les soldats, nous pensons qu'il serait avantageux que tous ceux qui appartiendraient à la 1re classe, fussent distingués par quelqu'ornement au schakos, ou aux épaulettes, ou sur les manches de l'habit. Mais il faudrait que pour donner plus de relief au choix de ces classes, il eût lieu chaque année, en présence des inspecteurs-généraux, auxquels on aurait présenté le registre qui serait consacré, dans chaque compagnie, pour cet objet, et sur lequel on inscrirait les noms de ceux qui, dans chaque exercice, auraient le plus approché de la ligne du tir, depuis la dernière inspection-générale.

En adotpant ces moyens, on sentirait encore plus le besoin de faire disparaître un abus que nous avons remarqué dans les régimens où pour perfectionner le maniement d'armes et la justesse des différens pas, on néglige l'exercice du tir qui fait, pourtant, la principale force de l'infanterie.

Enfin lorsque le soldat léger serait parvenu à la 2e classe du tir et à l'école du bataillon, on l'instruirait sur toutes les parties du service des tirailleurs, qui consistent :

A s'éparpiller promptement et en ordre, à se rallier avec célérité ;

A éclairer et couvrir une troupe, soit qu'elle marche en bataille, en avant ou en retraite, soit qu'elle marche en colonne

(1) Pour les soldats qui ont un an de service.

pour aller vers l'ennemi, ou pour gagner du terrain sur un de ses flancs;

A savoir régler le feu de manière qu'il puisse se soutenir également sur toute la ligne des tirailleurs;

A courir en ligne sans perdre son intervalle ni son alignement;

A savoir se grouper dos à dos pour résister à des cavaliers en fourrageurs;

A enlever à la course une redoute, une position, ou pour s'emparer d'un défilé, d'un pont ou de quelque point important;

A savoir harceler l'ennemi qui se retire; ne pas lui laisser un moment de repos, le serrer de près, devancer son arrière-garde dans les défilés et les passages difficiles; profiter habilement du désordre qu'on y aura jeté, en se précipitant sur elle, la bayonnette en avant, pour la forcer à mettre bas les armes.

Les commandemens pour les tirailleurs se feront à la voix lorsqu'ils seront réunis en peloton et au son du clairon lorsqu'ils seront déployés.

Les tirailleurs devront être très attentifs aux sonneries, afin d'exécuter avec célérité les commandemens qu'elles prescriront.

MANIÈRE DE DISPOSER UNE COMPAGNIE EN TIRAILLEURS (1).

Le chef de bataillon voulant faire couvrir le front, en éclairer la marche du bataillon, par des tirailleurs, donnera l'ordre au capitaine de voltigeurs de se porter en avant pour tirailler ou pour éclairer.

Après cet ordre, le capitaine fera marcher sa compagnie en avant et en bataille, au pas accéléré, en faisant avancer légèrement l'épaule gauche, jusqu'à ce que le centre de la compagnie réponde perpendiculairement au centre du bataillon, alors il la fera marcher carrément et lorsqu'elle sera environ à 150 pas du bataillon, il l'arrêtera et commandera : 1er *rang en avant, en tirailleurs.*

(1) Comme il serait possible que la formation sur deux rangs que nous avons déjà proposée, (voir dans la 25e livraison. Coup-d'œil rapide sur le réglement de 1791) ne fût pas adoptée, cette instruction est établie sur la formation existante, nous réservant d'indiquer plus tard la différence qu'exigerait la formation sur deux rangs.

A ce commandement, le lieutenant viendra se placer au centre de ce rang et le préviendra qu'il forme la première ligne des tirailleurs; le sous-officier de remplacement sera placé à la droite de ce rang et un caporal intelligent à la gauche. Les autres caporaux resteront à leur place de bataille. Le lieutenant commandera ensuite :

Marche.

Après avoir marché 150 pas en avant, cet officier arrêtera le premier rang, fera compter les tirailleurs par quatre et commandera :

Premiere section, par le flanc droit.
Deuxième section, par le flanc gauche.
Droite. — Gauche.

A (indiquer le nombre de pas), *par tirailleurs prenez vos distances.*

Marche.

L'homme de droite et celui de gauche se porteront droit devant eux; le second tirailleur de chaque aile se mettra en mouvement lorsque le premier se sera éloigné de lui, de la distance prescrite et successivement jusqu'au centre du rang. Le commandant de la ligne fera alors sonner *halte* et *front.*

Cette ligne devra déborder le front du bataillon.

Le second rang de la compagnie, qui formera la seconde ligne, sera commandé par le sous-lieutenant et devra appuyer les ailes de la première ligne.

A cet effet, la première section de ce rang commandée par le sous-lieutenant, et la deuxième par le sergent, iront par le mouvement d'oblique à droite et celui d'oblique à gauche, se placer à environ 50 pas en arrière des ailes de la première ligne.

La seconde ligne destinée à relever la première, lorsque celle-ci sera fatiguée, ou pour la renforcer en doublant le nombre de tirailleurs, sera au repos et pourra se dérober au coup de l'ennemi, en profitant des accidents de terrain qui se trouveraient entre la réserve et la ligne des tirailleurs.

Le troisième rang commandé par le capitaine, sera formé sur deux rangs et deviendra la réserve des tirailleurs.

Lorsque le chef de bataillon jugera nécessaire de doubler les tirailleurs, il en donnera l'ordre au capitaine qui fera sonner : *tirailleurs en ligne.*

Le sous-lieutenant et le sergent commandant les deux sections du second rang, commanderont :

Par le flanc gauche et *le flanc droit* à (désigner le même nombre de pas que la première ligne), *par tirailleurs, prenez vos distances.*

Marche.

Les deux sections ainsi déployées, se porteront en avant, et les tirailleurs de cette ligne entreront dans les crénaux de la première.

Les deux lignes réunies seront sous le commandement du lieutenant.

Les deux officiers n'auront pas de place fixe, ils se porteront où le besoin l'exigera.

Un sergent devra être placé au centre de cette ligne pour lui servir de guide.

Lorsque la ligne marchera en avant, ce sergent élèvera la crosse de son fusil, ou sera porteur d'un fanion, afin d'être plus facilement remarqué des tirailleurs.

MARCHE EN AVANT.

Lorsque les tirailleurs devront marcher en bataille en avant, sans tirer, le capitaine fera sonner :

En avant, marche.

Cette sonnerie sera répétée aussitôt par le clairon aux ordres du lieutenant.

FEU EN AVANÇANT.

Lorsque les tirailleurs devront faire feu, en avançant, (1) la

---

(1) Chaque ligne de tirailleurs devra avoir une sonnerie d'avertissement qui précédera celle du commandement, afin que lorsque ces lignes seront réunies il n'y ait pas confusion dans l'exécution des mouvemens qu'elles auront à faire.

Les tambours devraient être supprimés dans l'infanterie légère et remplacés par 3 clairons par compagnie.

première ligne se portera, au pas accéléré, à 25 pas de la seconde, sera arrêtée par son chef, et le feu commencera immédiatement après, par le n° 1 de chaque rang de 4.

Ce feu sera successif et réglé de manière que le n° 2 ne fasse le sien que lorsque le n° 1 passera l'arme à gauche, ainsi de suite pour les autres n°s ; les tirailleurs ne se régleront entre eux que pour le premier feu.

La seconde ligne qui aura été arrêtée à la sonnerie de feu en avançant, se portera en avant, lorsque chaque tirailleur de la première ligne aura tiré à-peu-près deux coups de fusil, la dépassera de 25 pas et commencera son feu de la même manière que cette ligne.

La première ligne se portera ensuite en avant, en observant le même ordre que la seconde et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement, ce mouvement sera successif entre les deux lignes.

Quelques militaires verront peut-être, des difficultés dans l'exécution de ces feux successifs par ligne, sur un champ de bataille, mais nous leur ferons observer que nous l'avons vu pratiquer par nos ennemis pendant la dernière guerre, et qu'ensuite le mode que nous proposons est non-seulement nécessaire sur un terrain plat et découvert, pour se porter en avant, mais encore pour conserver l'ordre indispensable pour être en état d'opposer une prompte résistance à tous les mouvemens imprévus de l'ennemi.

D'autres militaires diront peut-être aussi que les tirailleurs doivent profiter de tous les obstacles qui se trouvent sur un champ de bataille, pour s'y blottir afin de se dérober aux coups de l'ennemi et lui en porter de plus assurés ; nous leur répondrons d'abord, que de semblables recommandations aux tirailleurs retarderaient la marche en avant, parce que ceux qui, placés dans des trous, derrière des arbres, des murs, etc., se trouveraient à l'abri des dangers du combat, seraient peu disposés à abandonner l'objet qui les couvre ; ensuite que le plus sûr moyen d'ébranler l'ennemi que l'on va combattre, c'est de marcher à lui franchement et à découvert. Car, quelques tués de plus ou de moins contribuent peu au gain d'une affaire, tandis qu'une marche en bon ordre, ferme et bien décidée la termine toujours glorieusement.

Au reste, le langage de ces militaires qui prétendent dispenser de tout ordre les tirailleurs, ne tendrait à rien moins qu'à affaiblir cet esprit belliqueux et chevaleresque qui doit animer nos troupes légères. Nous pensons donc qu'il faudrait au contraire exalter leur courage en attachant une espèce de honte à celui qui n'irait pas à découvert vers son ennemi; et en taxant de lâcheté quiconque n'exécuterait pas ponctuellement, sur le champ de bataille, les dispositions qu'il aurait apprises sur le champ d'exercice. Nous voudrions enfin qu'il ne fût permis de se mettre à l'abri des coups de l'ennemi que lorsqu'il s'agirait de défendre, par une vigoureuse résistance, une position, ou lorsque forcés à la retraite, il faudrait disputer pied à pied, un pays boisé et couvert.

ARRÊTER LES LIGNES DES TIRAILLEURS.

Si le bataillon s'arrête, le commandant de la réserve en avertira les lignes par la sonnerie de *halte*. Alors celle qui est en avant s'arrêtera et celle qui est en arrière rentrera dans ses distances pour ne former qu'une ligne ou pour se mettre au repos en arrière des ailes.

Si le chef de bataillon juge nécessaire de faire continuer le feu des tirailleurs, il en enverra l'ordre au commandant de la réserve qui fera sonner : *commencez le feu*.

Tous les n°s 1 des deux lignes commenceront le feu qui sera continué ainsi qu'il a été dit plus haut.

MOUVEMENT DE RETRAITE.

Si le bataillon fait un mouvement de retraite, le capitaine commandant la réserve, en avertira la ligne par la sonnerie de *retraite*.

La première ligne commencera alors le mouvement par un demi-tour à droite individuel, après qu'elle se sera éloignée de 100 pas de la seconde ligne, elle s'arrêtera et fera face à l'ennemi.

Si l'ordre de cesser le feu n'avait pas été donné, la première ligne commencerait le sien lorsque la seconde aurait passé dans ses distances.

La sonnerie *par tirailleur demi tour à droite*, de la ligne qui est en retraite, avertira l'autre de commencer son mouvement.

La seconde ligne se portera de même à 100 pas en arrière de la première, en passant par ses distances et par le même mouvement.

Les mouvemens de retraite des tirailleurs seront successifs et s'exécuteront pendant tout le temps que durera la retraite du bataillon au pas accéléré afin de ne pas retarder sa marche. Et si quelque raison majeure obligeait le bataillon de se retirer au pas accéléré, les tirailleurs feraient leurs mouvemens au pas de course.

Pendant la retraite, la réserve des tirailleurs marchera face en arrière au même pas que le bataillon et fera face en tête en même temps que lui ; alors le capitaine fera sonner *tirailleurs en ligne*.

Si le mouvement de retraite s'effectuait à travers des bois ou sur un terrain présentant beaucoup d'obstacles, les tirailleurs n'ayant rien à craindre de la cavalerie ennemie, profiteraient, en ce cas, de tous ces obstacles pour défendre avec tenacité le pays qu'ils doivent abandonner. Cependant, ils devront obéir scrupuleusement aux sonneries, en s'éloignant promptement de l'objet qui les couvre, afin de ne pas retarder le mouvement de retraite.

La surveillance des officiers et des sous-officiers dans ces circonstances devra être très-active, afin d'empêcher les tirailleurs de s'exposer témérairement ou de s'écarter trop de la ligne.

MARCHE DE FLANC.

Lorsqu'une marche de flanc exécutée devant l'ennemi n'aura pour objet, que de gagner un espace peu considérable de terrain, les tirailleurs suivront ce mouvement en faisant un *à droite par tirailleur*, si le bataillon marche à droite, et un *à gauche par tirailleur*, s'il marche à gauche.

Mais si le bataillon devait marcher long-temps par le flanc, le chef de bataillon réglerait le nombre de tirailleurs nécessaire pour éclairer le flanc du bataillon, les autres seraient ralliés à la réserve, ou réunis par sections ou pelotons, marcheraient à sa hauteur.

Lorsque le bataillon exécutant une marche de flanc, s'arrêtera pour faire face à l'ennemi, le commandant de la réserve fera sonner *tirailleur en ligne*.

CHANGEMENT DE FRONT.

Les changemens de front s'exécuteront dans la ligne des tirailleurs par des *à droite* ou des *à gauche* individuels, ensuite par le mouvement de *par file à droite* ou de *par file à gauche*, pour aller se former parallèlement au front du bataillon.

On pourrait encore faire exécuter à la ligne de tirailleurs le mouvement d'avancer ou de refuser une aile; dans le cas où le chef de bataillon ordonnerait un changement de front peu sensible et sur l'une des ailes. Pendant ce mouvement l'alignement des tirailleurs sera du côté de l'aile marchante; le conducteur de cette aile prendra le pas de course, jugera le terrain qu'il doit parcourir de manière à ne pas augmenter ni diminuer les distances des tirailleurs. Le pivot marquera le pas pendant la durée de la conversion. Dans toute la ligne, les tirailleurs règleront leur pas d'après l'éloignement où ils se trouvent de l'aile marchante.

MARCHE EN COLONNE.

Lorsqu'un bataillon marchera en colonne près de l'ennemi ou dans le pays qu'il occupe, il sera éclairé par les voltigeurs disposés ainsi qu'il suit :

Les sections de la compagnie de voltigeurs éclaireront alternativement le bataillon.

La section d'avant-garde emploiera les deux tiers des voltigeurs à éclairer en avant, et l'autre tiers, commandé par un sergent, éclairera en arrière.

Les tirailleurs qui éclaireront en avant formeront une ligne demi-circulaire, ayant, entre eux, la distance ordonnée et de manière à embrasser une grande étendue de terrain.

Un sergent ou un caporal intelligent sera à chacune des pointes de ce croissant; ils observeront avec attention à droite et à gauche, le terrain qu'ils parcourront, et tous les tirailleurs auront le même soin.

Le commandant de cette avant-garde demi-circulaire se tiendra au centre, et se portera lestement sur les points d'où les tirailleurs auront reconnu quelques traces de l'ennemi, ou quelqu'au-

tre chose importante, cet officier en fera prévenir de suite le capitaine et celui-ci le chef de bataillon qui viendra, aussitôt, au galop, s'assurer lui-même de ce qui se passe, afin de prendre ensuite les mesures qu'il jugera convenables.

On sentira facilement l'avantage de cette avant-garde sur celle qui est aujourd'hui en usage. Elle se trouve disposée à explorer le pays qu'elle parcourt sans être obligée d'arrêter la marche du bataillon. Car, si un village ou un bois se trouvent sur le chemin de la colonne, les pointes du croissant tout enveloppé et reconnu en même temps que le centre de l'avant-garde arrive à l'entrée du village ou à la lisière du bois. Il n'est pas douteux alors qu'en cas d'occupation par l'ennemi, la disposition de cette avant-garde ne doive l'inquiéter au point de lui faire abandonner le village ou le bois. Si elle ne pouvait y parvenir, le chef de bataillon ferait ses dispositions pour l'enlever de vive force. L'avant-garde renforcée, en ce cas, par la réserve, inquiéterait par un feu bien nourri les flancs de l'ennemi et favoriserait ainsi l'attaque de la colonne.

On ne trouvera pas les mêmes avantages dans la formation de l'avant-garde dont on se sert, puisqu'à chaque rencontre semblable, il faudra arrêter la colonne pour laisser le temps à l'avant-garde de se préparer à fouiller le bois ou le village.

Par le moyen de l'avant-garde demi-circulaire, on est dispensé d'envoyer des éclaireurs sur les flancs de la colonne.

Le tiers de la section formant l'arrière-garde aura un caporal et deux voltigeurs à 200 pas du sergent qui la commandera, celui-ci marchera avec le restant de ses hommes à cent pas de la colonne.

Lorsque la colonne fera halte, l'avant-garde restera établie comme elle se trouve et l'arrière-garde fera face en arrière.

La section de voltigeurs qui n'est pas d'avant-garde, marchera à 150 pas en avant de la colonne et se trouvera, dans cette position, à 200 pas au moins, de l'avant-garde.

COLONNE D'ATTAQUE.

Lorsque le chef de bataillon voudra former la colonne d'attaque, il enverra l'ordre au capitaine des voltigeurs de faire rallier ses tirailleurs, pour marcher en tête de cette colonne.

Les grenadiers iront prendre leur place à la queue de la colonne.

DÉPLOIEMENT.

Dans le déploiement de la colonne d'attaque, les voltigeurs prendront leur place de bataille à la gauche du bataillon, ou seront disposés sur son front pour le couvrir.

HALTE POUR REPOSER.

Lorsque le bataillon s'arrêtera pour reposer, les tirailleurs resteront sur le point où ils se trouvent en faisant face à l'ennemi, et profiteront de la halte pour changer les pierres à fusil qui seraient usées; à replacer celles qui seraient dérangées; à épingler pour ôter de la lumière la crasse qui y laisse la poudre; à sortir des sacs à peau des paquets de cartouches pour remplacer dans la giberne, celles qui auraient été consommées: enfin pour réparer ce qui ne serait pas en ordre dans leur équipement, leur chaussure, etc.

MANIÈRE DE DISPERSER UN OU PLUSIEURS BATAILLONS EN TIRAILLEURS.

Lorsqu'on voudra cacher à l'ennemi de nouvelles dispositions, lui enlever une position ou l'aborder pour le combattre, il sera toujours avantageux de faire précéder les colonnes ou les lignes par un grand nombre de tirailleurs, qui, en se précipitant sur ceux de l'ennemi, les culbuteront et les repousseront jusques sur leurs masses, dont ils s'approcheront assez près pour y jeter, par un feu très vif, le désordre que les colonnes ou les lignes qui auront suivi de près les tirailleurs viendront compléter.

A cet effet, un ou plusieurs bataillons d'infanterie légère devront être lancés en tirailleurs. Si cette ligne doit être formée de plusieurs bataillons, le général après en avoir prévenu les colonels, enverrait des officiers de son état major sur les points où devront appuyer les ailes de la ligne des tirailleurs.

On procéderait ensuite à sa formation par les moyens qui sont indiqués ci-après pour la dispersion d'un bataillon.

La ligne des tirailleurs ne devant être formée que d'un bataillon, le colonel fera connaître au chef de bataillon les points où elle devra être appuyée. Ce dernier officier supérieur après avoir porté

son bataillon en avant et à 100 pas du centre de la ligne qu'il doit couvrir, enverra aussitôt son adjudant-major pour déterminer la ligne d'après les points donnés. Il préviendra la compagnie de carabiniers et celle de voltigeurs qu'elles devront soutenir la ligne des tirailleurs et qu'elles seront placées l'une et l'autre à 50 pas en avant de la réserve, en ayant soin de déborder la ligne que les tirailleurs doivent couvrir. Il designera ensuite deux capitaines pour commander la première et la seconde ligne. La première sera formée par le premier rang des compagnies du centre et la deuxième par le second rang. Le troisième rang formera la réserve principale du bataillon.

Le premier rang de chaque peloton sera commandé par le capitaine, le second par le lieutenant, le troisième par le sous-lieutenant ou l'un des sergens.

Le sous-officier de remplacement commandera la seconde section du premier rang, et sera chargé de sa surveillance. Le sergent guide de gauche commandera la deuxième section du deuxième rang, un troisième sergent servira de guide au troisième rang du peloton. Les sergens-majors et fourriers resteront en serre-files, derrière le troisième rang.

Pour mettre promptement chacun à sa place, le chef de bataillon fera ouvrir les rangs. Cette disposition étant faite, le chef de bataillon commandera :

Premier rang en avant.
Marche.

Ce rang formera la première ligne de tirailleurs ; elle sera mise en mouvement et sera arrêtée par le capitaine désigné pour la commander, à 4 pas en arrière de la ligne sur laquelle devront être placés des jalonneurs établis à environ 150 pas de la réserve. Il fera ensuite les commandemens suivans :

Demi bataillon de droite, par le flanc droit.
Demi bataillon de gauche, par le flanc gauche.
Droite — Gauche.
A (désigner le nombre de pas), *pas, par tirailleur, prenez vos distances.*
Pas accéléré.
Marche.

Le mouvement commencera par la droite de la première compagnie et par la gauche de la sixième. Les tirailleurs prendront successivement la distance indiquée et seront arrêtés par le commandant de la ligne, lorsque le mouvement sera parvenu au centre, par la sonnerie de *halte* et *front*.

Le guide général du centre ou porte-drapeau se portera aussitôt sur la ligne des deux autres guides généraux.

Le capitaine commandant, après avoir vérifié la position des guides généraux, commandera :

Guides sur la ligne.

Les sous-officiers commandant les secondes sections du demi-bataillon de droite, se porteront lestement en face du premier tirailleur du peloton, faisant face au porte-drapeau. Les sous-officiers commandant les secondes sections du demi bataillon de gauche, se porteront de même lestement vis-à-vis le dernier tirailleur du peloton, faisant face au porte-drapeau.

Le capitaine commandant après s'être assuré de la position des guides, commandera :

Sur le centre, alignement.

Les commandans de peloton se conformeront aux principes du réglement, ainsi que le capitaine commandant, remplissant pour cette ligne les fonctions de chef de bataillon.

Pendant la formation de la première ligne, le second rang du bataillon, formant la seconde ligne, se portera en avant pour venir se placer par les mêmes moyens à 20 pas et parallèlement à la première ligne, de manière que les tirailleurs de la seconde soient vis-à-vis le centre des distances de la première ligne.

Le chef de bataillon, en même temps que les lignes de tirailleurs se formeront, fera mettre le troisième rang *en colonne serrée sur le troisième ou le quatrième peloton, la droite en tête.* Il ordonnera ensuite aux pelotons pairs de former le second rang des pelotons impairs. La réserve formée ainsi de trois pelotons sur deux rangs, suivra le mouvement des tirailleurs.

Si on voulait faire relever le bataillon en tirailleurs par un autre bataillon, celui qui est en action ferait sonner le ralliement, lorsque celui qui relève aurait dépassé de quelques pas la ligne.

On prendra pour base de ralliement la réserve qui se déploiera aussitôt pour redevenir le troisième rang du bataillon, les carabiniers et les voltigeurs viendront prendre leur place de bataille.

MOUVEMENS DES TIRAILLEURS POUR RÉSISTER A UNE CHARGE DE CAVALERIE.

Si la cavalerie ennemie se présentait en fourrageurs pour ramasser les tirailleurs et charger les réserves qui doivent les soutenir, les tirailleurs du demi bataillon de droite iraient au pas de course se grouper dos-à-dos, ayant les officiers au centre, entre les distances des carabiniers et de la réserve; et le demi bataillon de gauche se grouperait de même entre les voltigeurs et la réserve.

Les compagnies d'élite et la réserve formeraient chacune des groupes particuliers.

Si cependant des cavaliers ennemis se présentaient inopinément devant la ligne de tirailleurs pour la charger, ils ne devraient pas chercher à aller se grouper entre les réserves, parce que le cheval parcourant dans une minute au moins 150 toises, au galop, ils n'en auraient pas le temps; ils devront, en ce cas, se grouper promptement sur place par sections.

Les réserves et les groupes de tirailleurs ainsi formés, pouvant se défendre mutuellement, résisteront non seulement à la cavalerie ennemie, mais encore lui feront éprouver par leurs feux croisés des pertes telles qu'ils la forceront à se retirer précipitamment.

Le chef de bataillon fera réformer sa ligne de tirailleurs, après que cette cavalerie aura été repoussée.

Si plusieurs bataillons sont lancés en tirailleurs, les colonels ordonneront les sonneries, qui seront répétées par les clairons des chefs de bataillon commandant les réserves et par ceux des capitaines commandant les lignes de tirailleurs.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Un ou plusieurs bataillons lancés en tirailleurs suivront les mouvemens de la ligne qu'ils couvrent par les mêmes moyens que ceux prescrits pour une compagnie de voltigeurs.

Lorsque les soldats légers connaîtront les mouvemens qu'ils de-

vront exécuter en tirailleurs, on les exercera sur différens terrains. On ne saurait trop leur recommander la prompte obéissance aux sonneries.

Les sonneries qui remplacent avantageusement les commandemens à la voix, qui ne pourraient être entendus sur une ligne étendue de tirailleurs et dans le tumulte ordinaire d'une action, ont pourtant des inconvéniens que nous devons indiquer en proposant les moyens d'y obvier. Si le clairon qui est attaché au commandant d'une ligne de tirailleurs ne se trouvait pas auprès de lui, dans un moment difficile, ou si les dangers du combat l'effrayaient au point de ne pouvoir comprendre les commandemens et s'il ne les sonnait pas à propos, il pourrait s'en suivre un faux mouvement ou une perte de temps très préjudiciable. Il serait donc à désirer que tous les officiers et même les sous-officiers d'infanterie légére, portassent sur eux un instrument qui put leur servir à donner le signal de tous les mouvemens subit que les circonstances exigeraient.

Les distances des tirailleurs entre eux et leur alignement dépendant toujours des localités, les officiers et les sous-officiers n'en exigeront la régularité que lorsque la ligne occupera un pays plat et découvert. De même on n'exigera l'ordre que nous avons tracé pour les feux que contre une ligne ennemie à-peu-près égale à la nôtre, occupant un terrain sans obstacles.

Dans tous les cas, le nombre de tirailleurs dépendra toujours de celui qu'opposera l'ennemi, et surtout des projets de celui qui commande, de même que les feux de tirailleurs dépendront des distances de l'ennemi et du pays qu'il défendra.

Celui qui commande en chef les troupes légères qui forment les lignes de tirailleurs et les réserves, aura soin d'aller fréquemment sur la ligne pour observer ce qui s'y passe.

Lorsqu'un tirailleur sera blessé grièvement, et qu'il sera hors d'état de se transporter jusqu'à la réserve, le commandant de la ligne en préviendra le commandant de la réserve qui enverra les hommes nécessaires pour porter le blessé à l'ambulance régimentaire. Ces soins doivent être donnés lestement, et les tirailleurs

blessés seront remplacés par des soldats de la réserve, afin que la ligne qui contient l'ennemi ne soit jamais dégarnie.

Les mouvemens des tirailleurs que nous avons indiqués, pouvant être appliqués à toutes les manœuvres, nous nous sommes dispensés d'en parler, afin de ne pas sortir du cercle étroit dans lequel nous avons jugé à propos de nous restreindre.

Sans avoir la prétention de croire que la courte instruction que nous venons d'esquisser soit sans défaut, nous pensons, toutefois, qu'une infanterie légère qui en serait bien pénétrée, rendrait les plus grands services.

Le baron DESMICHEL.

DE L'HABILLEMENT DES TROUPES FRANÇAISES.

L'HABILLEMENT qui couvre le soldat doit, non-seulement, le défendre de l'intempérie des saisons, mais encore lui laisser la faculté de se mouvoir librement pour faire usage de ses armes; sa tenue doit être sévère, et ses seuls ornemens du fer et de l'airain poli. Ce principe est incontestable, et c'est un axiome dont on n'aurait jamais dû s'écarter! Cependant, des modes bizarres, inventées par les caprices du jour, ou copiées chez les étrangers, ont, presque toujours, déterminé la forme de nos vêtemens militaires, et nos soldats, affublés du bonnet de hongrois, pomponnés, chamarrés, serrés, rembourrés et bien agraffés dans leurs habits étriqués, ressemblent plutôt à des sauteurs qui vont faire la parade qu'à des guerriers toujours prêts à combattre! Pourquoi donc n'avoir point cherché dans les habits de guerre des Gaulois, des Francs et de nos anciens chevaliers, des modèles gracieux et commodes pour vêtir les troupes et leur donner un costume national qui n'ait rien de commun avec celui des autres peuples? Par exemple, l'habit de François Ier n'est-il pas plus élégant et plus mili-

taire que tous nos uniformes actuels, également réprouvés par les arts et par le bon goût? (1)

Mais loin de réunir l'utile à l'agréable, on a tout sacrifié à la beauté du coup d'œil, et les soldats ont été vêtus comme s'il ne s'agissait que de les faire figurer dans une pompe théâtrale. Certes, la courte tunique et le sagum en laine des légionnaires romains (2), la saie et le cucullus des Gaulois (3), le sayon de cuir des anciens

---

(1) Lorsque Louis XII entra à Paris, le 12 juillet 1498, il était vêtu d'une *tunicelle* (*petite tunique*) de drap d'or, et sa toque de velour noir était surmontée d'un beau panache.

Sous François Ier on adopta généralement l'habit court descendant jusqu'aux genoux et le pantalon à *brayette*. Ce prince à son entrée dans Paris, portait une *saie* de drap d'argent et un bonnet ou toque de velour blanc. (*Recherches sur les Costumes des anciens peuples, par J. Malliot, publiées par Martin. Paris*, 1804.

(2) Les soldats romains portaient une *tunique* à manches courtes qui descendait jusqu'aux genoux et par dessus laquelle ils mettaient la cuirasse.

Le manteau militaire des empereurs et des généraux romains se nommait *paludamentum*, il se portait par-dessus l'armure et s'attachait tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur la poitrine avec une agraffe ou *fibule*. Ce manteau était ordinairement blanc ou pourpre : Lorsqu'il était d'une autre couleur et d'une laine grossière, ce n'était plus qu'un *sagum*, que portaient les soldats, ou un *sagulum* s'il était moins ample. Pendant l'hiver les soldats romains faisaient souvent usage de la *penula*, manteau de grosse laine ayant un capuchon. (*Visconti*) (*Recherches sur les Costumes des anciens peuples*.

(3) La *saie*, habillement militaire propre aux gaulois, comme le témoignent Varron et Diodore de Sicile; c'était une espèce de gilet, ou hoqueton sans manches, fermé par-devant, assez juste au corps et descendant jusqu'aux genoux. La *saie* était en laine, l'étoffe était de diverses couleurs, rayée, ou à carreaux, ou en losanges; quelquefois elle était teinte en rouge.

Le *cucullus*, *cucullio*, ou *cuculle*, habit gaulois et illyrien, sorte de manteau ou cape ayant un capuchon. Ce vêtement qui servait particulièrement aux voyageurs ne couvrait quelquefois que la tête et les épaules. Souvent le capuchon était pointu et avait la forme d'un pain de sucre. Le *bardo cucullus* était le manteau des bardes; il était de couleur brune, avait un capuchon par derrière, pareil à celui des capes du Béarn, et s'agraffait avec une agraffe de bois. C'est ce vêtement que les jeunes romains portaient de préférence la nuit lorsqu'ils allaient en bonne fortune. La plupart des

Francs (1), la large casaque et la jaquette des temps chevaleresques (2), étaient mille fois préférables aux beaux uniformes d'au-

---

moines l'ont adopté depuis. (*Dictionnaire militaire par M. D. l. c. d. r.* 1758). (*Recherches sur les Costumes des anciens peuples*).

(1) Les Francs qui vinrent dans les Gaules vers le milieu du 3ème siècle, étaient habillés d'un *sayon* ou *saie de cuir* ou de peau. Leur manteau était long par devant et par derrière ; mais sur les côtés il ne passait pas les genoux.

Dans le 5e siècle, sous Clovis, les francs s'armèrent à la romaine : ils conservèrent cette mode jusqu'au temps de Charlemagne, qu'ils reprirent le *sayon*, auquel on ajouta le *hautbert*, autre sayon, composé de mailles de fer pour être mis sur le premier.

Le hautbert, ou *l'habit maillé*, fut d'usage jusqu'au temps du roi Charles VI, qu'on le quitta pour *l'armure de fer battu*. L'armure d'un cavalier consistait alors en un *casque*, et une *cuirasse* à laquelle se joignait, un *hausse-col*, des *espaulires*, des *brassarts*, des *gantelets*, des *tassettes* pour couvrir les hanches et les reins, enfin des *grèves* ou *armures de jambes* et des *genouillières*. L'armure du fantassin n'était composée que d'un *corselet*, ou petite cuirasse ; et d'un *pot-en-tête*, espèce de petit casque ayant la forme d'une calotte.

La cotte-d'armes se mettait par-dessus l'armure ; c'était une espèce de tunique sans manches : Les francs prirent ce vêtement à l'imitation des gaulois. Les princes et les chevaliers portaient seuls la cotte-d'armes ; elle était pour l'ordinaire d'étoffe précieuse, comme de toile d'or, ou d'argent, ou d'écarlate, de menu-vair, de petit-gris, de martres zibelines, ou d'autres pannes ou fourrures rares. C'était par la cotte-d'armes que les chevaliers affectaient le plus de faire paraître leur magnificence, soit dans les tournois, soit dans les armées. Lorsque les armoiries furent instituées, les cottes-d'armes des princes et des chevaliers étaient ornées de leurs armes. Celles de nos rois et des princes du sang étaient fleurdelisées. Charles VII ayant donné la cotte-d'armes à ses compagnies d'ordonnance, elle cessa d'être une distinction pour les princes et les chevaliers, et peu-à-peu elle ne fut plus portée que par les gendarmes ou hommes-d'armes. Toutes les cottes-d'armes d'une compagnie étaient de la même couleur que celle du capitaine ; cela commença à former ce qui s'appèle aujourd'hui uniforme. (*Dictionnaire militaire*).

(2) A la cotte-d'armes succéda la *casaque*, large vêtement à manches, que l'on mettait par-dessus l'armure. Chaque compagnie avait des casaques de la même couleur, et des croix blanches cousues sur cet habit étaient la marque nationale.

Le *gambeson*, *gambisson* ou *jaque*, était une casaque militaire qui ne

jourd'hui ! En effet, vit-on jamais rien de plus gênant et de plus ridicule pour l'homme de guerre, que le vêtement qu'on lui fait porter ? son habit est serré et agrafé près de la gorge, il est étroit, court, sans poches, terminé en queue de morue, et ne peut couvrir ni les hanches, ni les cuisses ; son col de baleine, recouvert de serge noire, est un véritable carcan qui lui fait éprouver un supplice continuel ; son schakos ou bonnet hongrois est la plus mauvaise de toutes les coiffures, car il ne peut le préserver ni des coups de sabres de l'ennemi, ni des rigueurs de la saison, et la pluie et la neige, qui pénètrent le long de son cou, viennent lui glacer les reins : enfin, son pantalon à grand pont et à bretelles, dont la ceinture monte jusqu'au creux de l'estomac, devient un tourment pour ce pauvre soldat lorsqu'il se trouve pressé de satisfaire quelque besoin (1).

---

passait pas les genoux et qui était composée de plusieurs peaux de cerf cousues les unes sur les autres : il y en avait de plus légères et de plus commodes faites en taffetas et que l'on appelait *caudaux*.

La *jaquette* était une casaque étroite qui ne passait pas les genoux.

Le *juste-au-corps* était une casaque courte et étroite qui laissait paraître toute la forme de la taille.

L'usage de la casaque fut aboli sous le règne de Henri III, ou peu de temps après, et à sa place on choisit, pour servir d'uniforme aux troupes, *l'écharpe* qui avait déjà été en usage dès le temps de Louis IX. L'écharpe des français était blanche, on la portait tantôt en bandoulière et tantôt en ceinture. Le soldat avait souvent deux écharpes, l'une blanche et l'autre de la couleur indiquant la livrée du capitaine de la compagnie ; il les mettait alors en bandrier, l'une à droite et l'autre à gauche. Peu-à-peu l'armure de fer ayant été abandonnée, les soldats ne portèrent plus que la *jaquette* ou *juste-au-corps* en buffle, et le plus souvent en gros drap de Vire.

Ce n'est qu'en 1692, après la bataille de Steinkerque, que les militaires ont cessé de porter l'écharpe. Après l'écharpe on porta des *aiguillettes*, des *nœuds d'épaules* et enfin la *cocarde*, qui fut d'abord une rose de rubans attachée au chapeau.

Les premiers uniformes des officiers et de toutes les troupes n'ont commencé à être portés régulièrement que sous Louis XIV ; auparavant les officiers et les soldats avaient des habits de différentes couleurs. (*Dictionnaire militaire*), (*Recherches sur les Costumes anciens.*)

(1) Quel est l'officier qui n'a pas vu pendant des marches de guerre, le pauvre conscrit glacé par la pluie ou la neige, ne pouvoir avec ses mains

Pour acquérir la preuve de ce qui vient d'être dit ci-dessus, observez l'homme de troupe marchant seul et éloigné de la surveillance de ses chefs; son habit n'est point agraffé; il a ôté son col et pour ne pas le perdre, il l'a attaché à son bras en guise de bracelet; il s'est fait une ceinture avec son mouchoir pour se serrer les reins (1); enfin il a quitté son schakos de cuir, qui lui fait mal au front, pour mettre un bonnet de police. Que conclure de tout cela? C'est que le soldat n'est pas à son aise dans ses habits, et qu'il serait nécessaire de le vêtir autrement. On va donc essayer de déterminer ici quel est l'habillement qui conviendrait le mieux aux troupes de toutes les armes; mais en cherchant à résoudre ce problême, on fera ensorte de réduire la tenue du soldat à la plus simple expression, en lui donnant le moins de rechanges possibles et le couvrant toujours de manière à lui faire braver la rigueur des saisons.

L'habit devrait être d'une forme unique, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, et consister dans une jaquette ou large redingotte de draps, descendant jusqu'aux genoux, couvrant bien les cuisses, et boutonnée sur le devant jusqu'au nombril par un seul rang de boutons. Les deux poches seraient placées derrière dans les plis des basques; le collet serait montant, échancré par

---

gonflées de froid, parvenir à détacher ou à remettre les bretelles de son pantalon à haute ceinture? L'embarras s'accroit bien d'avantage encore pour le cavalier; que de temps ne lui faut-il pas pour se rajuster et pour remonter à cheval! On éviterait tous ces inconvéniens en donnant au soldat un pantalon à brayette, attaché au-dessus des hanches par deux boucles de ceinture.

(1) Tous les peuples guerriers de l'antiquité portaient des ceintures. Les romains en mettaient toujours une par-dessus la tunique; cette ceinture ne devait point être lâche, il n'y avait que les libertins et les gens efféminés qui la portaient ainsi. (*Visconti*), (*Recherches sur les Costumes des anciens*).

Il ne faut pas, sans doute, que les reins et le bas-ventre du soldat soient trop serrés, mais il faut qu'ils soient bien contenus, afin de lui donner plus de force pour soutenir les exercices violens auxquels il doit se livrer. Voyez l'habitant des montagnes, le courreur, le pionnier, le porte-faix, le postillon, etc. Ils ont tous des ceintures, parce que la vieille expérience leur a démontré qu'en se serrant les reins ils ont plus de force et résistent mieux à la fatigue.

devant et agraffé avec facilité à la naissance du cou ; une ceinture de drap et d'une couleur tranchante se porterait par dessus l'habit et le serrerait légèrement au-dessus des hanches par le moyen de deux boucles ; enfin des contre-épaulettes garnie d'écailles de cuivre jaune garantiraient les épaules des coups de sabres de l'ennemi (1). (*Durée de l'habit deux ans*).

Il faudrait que l'habit fut assez ample pour pouvoir être mis, pendant l'hiver, par dessus une veste de drap, à manches, boutonnée par devant, taillée en rond autour du corps, et descendant à deux pouces au-dessous de la ceinture du pantalon. (*Durée de la veste, un an.*) (2).

Le pantalon de drap cuir de laine, demi-large, tombant par dessus la bottine ou la demi-guêtre, et dessinant légèrement les formes, devrait être à brayette, monter jusqu'au-dessus des hanches et y tenir, sans bretelles, par le moyen de deux boucles de ceinture. Pour les troupes à cheval, ce pantalon serait garni d'une peau de veau entre les jambes, afin de mieux résister au frottement de la selle ; ses sous-pieds de cuir seraient fixés au pantalon par quatre doubles boutons en cuivre jaune, placés dans des boutonnières bien solides. (*Durée du pantalon, un an.*)

Pour la santé et la propreté du soldat, il est indispensable qu'il porte en tous les temps un long caleçon de toile sous son pantalon de drap. (*Les deux caleçons de toile au compte de la masse de linge et chaussure*).

La chaussure de l'infanterie serait toujours le soulier et la demi-guêtre. La chaussure de la cavalerie consisterait en une bottine, ou demi-botte de cuir de vache, ayant un talon large, presque

(1) Il serait utile que l'habit fut de la même couleur pour chaque arme en particulier, et que les régimens ne fussent distingués que par un numéro placé sur le bouton. A la guerre, ou dans d'autres circonstances, lorsque l'on est obligé de réunir des hommes de plusieurs corps, la bigarrure des uniformes ne viendrait pas révéler à tous les yeux la faiblesse ou les désastres qui ont donné lieu à cette mesure.

(2) Cette veste à manches servirait au soldat pour les corvées et les exercices journaliers ; mais dans toute autre circonstance il serait toujours revêtu de son habit uniforme.

plat, ferré et éperonné. (*Les deux paires de souliers, ainsi que les deux paires de bottines au compte de la masse de linge et chaussure* (1).

Pendant l'hiver, seulement, le soldat porterait des chaussettes de laine. (*Au compte de la masse de linge et chaussure*).

Le bonnet de police conserverait sa forme actuelle, mais le turban, fendu et boutonné de chaque côté, pourrait au besoin se rabattre sur les oreilles et la nuque. (*Durée du bonnet de police, un an*).

La cravatte serait en soie noire et nouée sur le devant par un seul nœud dont les bouts pendants sur la poitrine par dessous la veste, empêcheraient de voir la chemise à l'endroit où s'agraffe le collet de l'habit; enfin, un mouchoir blanc serait placé sous cette cravatte de manière à ce qu'il n'en parût qu'un petit liséré. (*La cravatte au compte de la masse de linge et chaussure* (2).

La coiffure de l'infanterie serait un casque (3) de cuir bouilli,

---

(1) Le cavalier n'est pas toujours à cheval; dans mille circonstances il est obligé de marcher à pied, il faut donc le chausser de manière à lui laisser la faculté de se servir de ses jambes, et il est absurde de lui donner un talon haut, pointu et retréci par le bas.

(2) Rien n'est plus sale, plus dégoûtant, et plus malsain que de mettre à nu sur le cou du soldat, comme on le fait aujourd'hui, un col de serge noire, bordé de cuir. La sueur et la crasse occasionnent bientôt sur la peau de l'homme des démangeaisons, des boutons et souvent des abcès.

(3) Le casque est la plus ancienne des coiffures militaires. C'est aussi la meilleure pour la défense. Les grecs et les romains et tous les peuples guerriers de l'antiquité s'empressèrent de l'adopter. Les romains eurent d'abord des casques de cuir, ensuite de métal, ou du moins de cuir et fortifiés de deux bandes d'airains qui se croisaient sur le sommet où était fixé un anneau. A l'exemple des Samnites ils portaient sur leurs casques de grands panaches rouges et noirs.

Les casques des gaulois étaient aussi ornés de grands panaches et diversement enrichis de cornes, ou de têtes d'animaux en guise de cimier.

Le casque de nos anciens chevaliers se nommait *heaume*, il était fait de plusieurs pièces de fer élevées en pointe, il couvrait la tête et le visage, et était garni d'une visière qui se haussait et se baissait à volonté. Sous François Ier on l'appela *armet* ou *armure de tête* : Il était différent du *morion*, de la *salade*, du *cabasset*, de la *bourguignote*, de la *capelline*, du *chapeau de*

ayant une visière par devant et une autre plus inclinée par derrière pour couvrir la nuque, des mentonnières garnies d'écailles de cuivre jaune, un écusson du même métal placé à la partie antérieure de la bombe ou calotte et portant les armes de France avec le numéro du régiment, un petit cimier renforcé par une bande de cuivre jaune, une aigrette en crin de couleur placée à l'extrémité supérieure du cimier, une coiffe en toile cousue dans

---

fer et du *pot de fer*. Ces casques étaient assez semblables, si ce n'est que la *salade* avait quelquefois une visière et que le *morion* et le *pot* étaient affectés à l'infanterie. La *bourgignote* était plus massive et avait une visière : Ces divers casques s'attachaient ordinairement sous le menton avec des courroies et des boucles.

Du temps de Philippe-le-Bel, le Roi portait le casque doré, les ducs et les comtes argentés, les gentilshommes d'ancienne race d'acier poli, et les autres de fer.

Les anciens casques étaient ornés d'une crête ou cimier fort élevé; le poids de cet ornement incommode le fit supprimer et on le remplaça par un bouquet de plumes ou seulement une aigrette.

Sous Henri IV, on commença à porter des feutres ou chapeaux; on les mettait par-dessus le *pot* et on les retroussait d'un seul côté sur le devant; mais ils ne furent généralement adoptés qu'en 1622, du temps de Louis XIII, lorsque le *corcelet de fer* et le *pot* cessèrent d'être l'équipage du fantassin. Sous Louis XIV et Louis XV, le feutre retroussé de trois côtés présenta trois cornes, et devint ce que nous appelons aujourd'hui le *chapeau français*. Il y a à peine 25 ans que cette coiffure ridicule était encore celle de toutes nos troupes. (*Recherches sur les Costumes des anciens*), (*Dictionnaire militaire*).

M. de Bohan (*Examen critique du militaire français* 1781), propose de donner à toutes les troupes une coiffure peu coûteuse et très commode pour les soldats. C'est un casque de cuir noir fait en forme de cône tronqué, ayant de 8 à 9 pouces de hauteur, emboîtant la tête à la manière des turbans; sa partie inférieure est garnie d'un bourrelet de cuir moelleux qui le tapisse en dedans, et d'un retroussis au dehors en peau d'animal à poil ras, il est élevé par la matelassure. Ce bourrelet prend exactement le contour de la tête et est susceptible de se resserrer et de se relâcher au moyen d'une petite boucle par derrière. L'intérieur est garnis d'une coiffe en toile forte, qui se resserre au moyen d'un cordon, elle doit porter entièrement sur la tête, de manière qu'il se trouve environ 4 pouces entre le sommet de la tête de l'homme et le sommet du casque, qui est fermé par un ovale du même cuir, portant environ 5 pouces 1/2 dans son plus grand diamètre. Sur la partie antérieure du casque au-dessus du retroussis, qui diminue de

l'intérieur du casque, de façon à laisser une distance entre le sommet de la tête de l'homme et la bombe ou calotte, afin d'éviter les contre-coups; enfin deux morceaux de peau d'agneau noir fixés intérieurement se rabattraient au besoin sur les oreilles pour les garantir du froid.

Le casque de la cavalerie légère aurait la même forme que celui de l'infanterie, mais avec un cimier en peau d'ours et sans aigrette, afin de ne point gêner le maniement du sabre ou de la lance.

Le casque des dragons et des cuirassiers resterait tel qu'il est aujourd'hui (1). (*Durée du casque*, 10 *ans*).

---

largeur en cet endroit, est appliqué solidement et à demeure, un écusson en cuivre portant trois fleurs de lis et le n° du régiment. Autour du bourrelet sont fixées trois agraffes sur le devant pour y ajuster une visière en cuir. Ce casque se porterait obliquement sur la tête dont il suit la forme naturelle. Conjointement avec ce casque, le soldat aurait encore un capuchon de camelot gris, portant une espèce de fraise qui couvrirait le cou et les épaules. Ce capuchon se mettrait toutes les fois que l'on resterait exposé long-temps à la pluie.

(1) Nous ne parlons pas des hussards, parce que nous pensons qu'il faut les supprimer : En effet, pourquoi donner à des français un nom et un costume étranger? Ne vaut-il pas mieux, et n'est-il pas plus national de n'avoir d'autre cavalerie légère que des dragons et des chasseurs, puisque c'est en France que ces deux armes ont été créés?

Le nom de dragon fut donné pour la première fois à des compagnies levées par Charles de Cossé, maréchal de Brissac, lorsqu'il commandait en Piémont, sous le règne de Henri II, en 1554. (*Histoire de la milice française par le père Daniel*).

L'origine des chasseurs est moins ancienne; c'est aussi une création toute française, mais qui ne remonte pas au delà du règne de Louis XV, car ce ne fut qu'en 1740 que cette dénomination commença à être donnée à des troupes légères, lors de la formation du corps des chasseurs de Ficher, qui fut composé de 100 chasseurs à cheval et de 100 chasseurs à pied.

Les hongrois ont donné le nom de hussards à leur cavalerie, l'uniforme qu'ils portent est leur habit national, il n'a pas changé depuis bien des siècles. Les hussards se distinguèrent souvent en combattant contre les turcs, mais où ils acquirent leur plus grande renommée, ce fut dans la guerre célèbre que Marie-Thérèse soutint contre ses nombreux ennemis. De là vient que toutes les puissances de l'Europe, voulant avoir des hussards, ont habillé à la hongroise une partie de leur cavalerie légère; comme si

Le cavalier aurait de plus que le fantassin, un large manteau de drap ayant une ouverture de chaque côté pour y passer les bras en cas de besoin, (*Durée du manteau, 8 ans*) (1). Une paire de gants avec de longs paremens de buffle pour garantir le poignet des coups de sabre. (*Les gants au compte de la masse de linge et chaussure*). Enfin, un très-large pantalon de treillis et une blouse ou blaude de grosse toile pour mettre par dessus le vêtement lors du pansement des chevaux. (*Au compte de la masse de linge et chaussure*) (2).

L'uniforme des officiers ne différerait de celui de la troupe que par la finesse du drap et la confection soignée des effets. Les signes des grades seraient toujours les épaulettes; on y ajouterait seulement une ceinture de soie et des éperons dorés ou argentés. Les éperons dorés ne seraient portés que par les chevaliers de Saint-Louis, et par les chevaliers de la Légion d'Honneur appartenant à l'armée, comme une marque distinctive de la chevalerie militaire.

Lorsque les officiers ne seraient pas sous les armes, il leur serait permis, pour aller dans le monde et paraître dans les bals, de mettre des bottines en buffle jaune ou blanc et de porter, au lieu du casque, un petit chapeau à plumet retapé à la Henri IV.

---

l'instinct militaire d'une nation pouvait se prendre avec son costume! Cependant les hussards ont paru en France dès le règne de Louis XIII, car on voit qu'il y avait cinq compagnies de cavalerie hongroise à l'armée qui assiégea et prit Landrecy en 1637; mais ce n'est qu'en 1692 que Louis XIV forma quelques régimens de hussards.

(1) Pour le *paquetage* la capotte-manteau à grand collet ne peut se rouler ni aussi facilement, ni aussi régulièrement que le manteau; de plus ce dernier a l'avantage de mieux couvrir le cavalier quand il couche au bivouac. C'est ici le cas d'observer que les manteaux ne doivent point être de drap blanc, cette couleur est trop salissante à la guerre, met trop en vue le cavalier en vedette, et en fait un point de mire pour l'ennemi.

(2) En mettant au compte de la masse de linge et chaussure, les deux caleçons les deux paires de bottines, les chaussettes de laine, les deux mouchoirs blancs, la paire de gants, le pantalon de treillis, et la blouse de toile, il faudrait augmenter du prix de ces objets, non-seulement la première mise de chaque cavalier, mais encore sa solde annuelle, afin de lui faire supporter une retenue plus forte au bénéfice de sa masse de linge et chaussure.

En adoptant pour l'armée française l'habillement que l'on vient de décrire, il en résulterait évidemment économie dans les dépenses (1), diminution dans le poids à porter par l'homme et le cheval, commodité pour le soldat, amélioration, élégance et simplicité dans sa tenue militaire; enfin, plus de moyens pour lui conserver la santé, puisque ses nouveaux vêtemens le défendront, en toutes saisons, du froid et de l'humidité, causes premières du plus grand nombre des maladies (2).

L. DE MONARD,
major au 6e chasseurs.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA CHEVELURE MILITAIRE;

PAR LE GÉNÉRAL BARDIN.

Un examen moins frivole qu'on ne le supposerait au premier aperçu, est celui des modes différentes qui ont régné dans quelques milices, et surtout dans la milice française, à mesure que les cheveux ont varié par la longueur, l'accommodage, la frisure, les ornemens; mais le tableau de ces révolutions nombreuses aurait plus d'intérêt pour le peintre que pour le militaire. Le récit que nous en ferons sera donc succinct.

(1) C'est surtout pour les officiers que cette économie serait sensible puisque chacun d'eux pourrait être parfaitement bien tenu avec deux habits seulement, un pour le service journalier et l'autre pour les jours de parade. Des bottines en buffle blanc ou jaune se nettoyent aussi facilement que des gants, et coûtent bien moins cher que des bas de soie, une culotte de casimir, des boucles de vermeil et des escarpins.

(2) Nous émettons le vœu de voir renouveler l'ordonnance de 1717, qui obligeait tous les individus faisant partie de l'armée, de porter toujours l'habit uniforme. Aujourd'hui la mode l'a proscrit, et depuis l'officier jus-

En Asie et dans l'Orient, les frondeurs et les archers ornaient de frondes et de flèches leur chevelure.

Avant l'ère chrétienne, dans la Germanie et dans une grande partie de la Gaule, les hommes de guerre portaient de longs cheveux, ce qui valut à cette dernière contrée, de la part de quelques historiens, la dénomination de *gallia consata*, gaule chevelue. Par allusion aux coutumes de ces contrées, Martial dit dans une épigramme :

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri,
Atque aliter tortis crinibus acthyopes.

Fauchet a traduit ainsi ces vers :

Là le Sicambre vint qui, les cheveux noués porte,
Et le noir qui son poil a tors d'une autre sorte.

Ce qui signifie en style plus moderne

Le Franc aux longs cheveux qu'une tresse rassemble.
Le nègre aux poils crépus s'étonnent d'être ensemble.

Les Romains appelaient *capillati* ou *crinosi* (chevelus); les étrangers ou les barbares à cheveux longs. Se couper les cheveux, c'était renoncer à son pays pour se faire Romain. Perdre ses cheveux sous les ciseaux d'un vainqueur c'était tomber en esclavage. César, à mesure qu'il étendait ses conquêtes dans les gaules, y faisait accourcir les chevelures en signe d'avilissement, et la domination romaine se manifestait de même chez les Teutons; aussi Ovide adressait à sa maîtresse qui portait de faux cheveux, les vers suivans :

Nunc tibi captivos mittet Germania crines,
Culta triomphatæ munere gentis eris.

---

qu'au simple soldat, tous s'empressent de le quitter dès qu'ils s'éloignent de leurs garnisons. Ce dédain pour le costume militaire annonce un commencement, sinon de mépris, du moins d'indifférence pour le métier des armes, et cette disposition de l'opinion publique pourrait produire un jour les plus funestes résultats; mais sous l'heureuse influence du prince Auguste, qui régit l'armée, le feu sacré ne peut s'éteindre et bientôt nous verrons renaître parmi nous cet esprit guerrier qui, dans tous les temps, nous fit enfanter des prodiges, et sans lequel la France ne peut espérer, pour l'avenir, ni gloire, ni sécurité.

Le Germain dépouillé par le sort des combats,
Te livre les cheveux qu'empruntent tes appas.

Mais quelques siècles plus tard d'autres modes prévalurent chez les peuples d'outre-Rhin, ou du moins des peuplades qui suivaient des modes différentes, quittèrent le nord pour l'occident; car rien de ces temps-là n'est bien débrouillé.

Sidonius, auteur qui vivait dans le cinquième siècle, nous apprend que les Francs qui envahirent les Gaules avaient le chef presque entièrement rasé (*nudata cervix*) et qu'ils n'avaient même aucune armure de tête, aucune coiffure.

Suivant le récit de Velly, leurs cheveux coupés par derrière, longs par devant, sont d'un blond admirable.

Daniel (1721), s'appuyant sur Agathias (750), nous fait voir un guerrier franc ou français, ne conservant qu'une houpe de cheveux nouée en aigrette au sommet du crâne, à-peu-près à la manière chinoise. *Cum privati in orbem tonderi soleant,* parce que, dit Agathias, les simples particuliers se faisaient raser le tour des cheveux.

Sous la première race et surtout depuis Clodion-le-Chevelu, porter les cheveux plats et longs, était un signe de liberté et l'un des priviléges des Rois et des princes; perdre sa chevelure de la main d'un barbier, c'était subir une peine infamante.

Le préjugé qui attache tant de prix aux cheveux longs, s'efface quand le casque fermé devient une coiffure commune aux guerriers de diverses conditions; il en est ainsi sous les successeurs de Hugues Capet.

Au moyen âge nos chevaliers se rasent le front et portent courts les cheveux de derrière, le casque le voulait ainsi. Les guerriers de toutes les nations s'y conformèrent; voilà pourquoi les romanciers des douzième et treizième siècles, lorsqu'ils parlent de princesses qui se déguisent en paladins, ne manquent jamais de dire que quand un coup d'estramaçon les débarrasse du heaume qui cache leur figure, l'adversaire reste immobile d'étonnement à la vue des beaux cheveux s'échappant en longues boucles, et révélant le sexe du faux chevalier.

Léon, le tacticien (900), propose de ne laisser à toutes les troupes grecques qu'une chevelure très courte; il cherchait à renouveller, à Bysance, Rome et Athènes.

Il paraît qu'au moyen âge, la mode des cheveux courts n'était pas goûtée par les français de condition libre, et que leur profession dispensait du casque; ils voulaient par là se distinguer des serfs; mais les prêtres tenaient, on ne sait pourquoi, à ce que leurs ouailles s'accourcissent les cheveux; car un canon de 1096 interdit l'entrée des lieux saints aux chrétiens qui porteraient de longs cheveux, et il les prive de prières après leur mort; l'église a donc toujours été disposée à se mêler des choses qui la regardent le moins. Un Guillaume, archevêque de Rouen, alla jusqu'à déclarer que *c'est commettre un péché contre nature que de laisser croître ses cheveux.*

L'usage où sont encore les prêtres d'avoir les cheveux courts ne tient qu'à cette cause et à cet anathême, fulminé de concert par les chefs du clergé.

On a prétendu que la religion chrétienne avait aboli l'esclavage; pourquoi les hommes du sacerdoce attachaient-ils donc tant d'importance à l'amputation des cheveux, à cette tonte humaine qui était le signe destructif des serfs et des champions, comme jadis elle était le cachet de l'esclavage? il y a dans cette conduite des ecclésiastiques quelque motif caché qu'on ne devine pas.

Velly peint Louis IX ayant, en 1249, *la chevelure extrêmement courte suivant la coutume de ce temps.*

Sous Louis XI, la chevelure couvre les yeux. Sous François premier on la porte longue d'abord, courte ensuite.

Depuis Henri quatre jusqu'à nos jours, nos militaires se coiffent tour à tour en jésuites, en perruque, en gens de cour, en femmes, en hongrois, en prussiens, en charlatans, avant d'en revenir, comme il l'a bien fallu, à la mode des soldats grecs et romains. Ainsi, sous Louis quatorze, le costume des officiers comporte une perruque à la brigadière qui cache presqu'en entier la cuirasse, et qu'on avait inventé vers 1629. Quant aux simples soldats qui, sous ce règne, étaient pour la plus part coiffés de fer, ils portent les cheveux ronds.

Sous le duc d'Orléans, régent, l'infanterie et ses officiers portent les cheveux longs, pendans et sans poudre, comme nos ignorantins.

Depuis la Régence, à mesure qu'il s'établit des règles de tenue, on voit tour à tour se succéder dans l'armée française, l'avant-garde, le toupet en vergette, la queue, son ruban et sa rosette en cuir, le catogan, sa chevrette et ses épingles à tête d'étain; la triple cadenette hongroise; le chignon du grenadier et son peigne courbe; les faces à l'allemande et leurs lames de plomb; les boucles et leur soutien de carte à jouer; la bourse ou le crapaud.

La poudre ou plutôt le blanc d'Espagne s'applique tantôt à sec et à grande houpe, tantôt mouillé à la manière suisse.

Le ridicule n'était pas moindre dans les milices étrangères; ainsi Guibert (1806), dépeint l'Électeur de Hesse-Darmstadt ayant *sept rangs de petites boucles d'un côté* (du côté gauche), *et deux de l'autre, à cause du chapeau.* C'est-à-dire à raison de la pose du chapeau dont l'obliquité répondait à la hauteur de cinq étages de boucles.

Maurice de Saxe (1757), avait entrevu cependant le ridicule et le vice de l'accommodage des cheveux qu'il appele *un ornement très sale;* aussi propose-t-il de raser le soldat.

Le marquis de Boufflers, officier-général essaye, en 1766, comme le raconte Bohan (1781), de réaliser en partie le projet du maréchal de Saxe, et se montre à la garnison de Metz avec la queue et les faces coupées; cette innovation excita tant de huées et de sarcasmes que Boufflers et le petit nombre de ses imitateurs furent contraints, à leur courte honte, de prendre perruque.

Maizeray (1771), et Bohan (1781), osent conseiller, en dépit de la mode, l'usage des cheveux coupés.

Au commencement de la guerre de la révolution quelques bataillons de volontaires entrent en campagne ayant les cheveux courts; l'armée de ligne ne goûte pas cet essai, et l'embrigadement le fait oublier.

Cependant au temps du Consulat, les officiers adoptent la chevelure à la Titus, mais la troupe conserve la queue qui était en usage depuis le réglement de police de 1792.

A l'époque où l'infanterie de ligne prend le schako, elle commence à renoncer à la queue.

Le corps des grenadiers commandé par Junot, et réuni à Arras de février à mai 1804, en donne le premier exemple; mais ce n'est pas sans éprouver de vives résistances que ce général les décide à se mettre à la titus; il n'y parvient même qu'au milieu d'un assaut d'armes où les liqueurs enivrantes coulent avec abondance, et où les maîtres d'armes et les prévôts trouvent la persuasion au fond de la bouteille, leur exemple va être décisif pour leurs élèves; pourtant Junot eut encore à réprimer à l'occasion de cette innovation quelques mouvemens sérieux et presque séditieux.

Ces douze mille grenadiers conduits en Autriche par le maréchal Oudinot, donnent à notre armée le signal de ce changement dans la tenue, mais le ministère n'y intervient en rien, et Bonaparte, au camp de Boulogne, voit et approuve cette nouveauté sans exiger qu'on l'imite.

Cependant la garde impériale résiste à l'entraînement de la mode, et le maréchal Lannes qui en est le chef, attache une importance obstinée à la conservation de la queue; mais les chasseurs à pied de la garde se montrent plus disposés à céder à l'esprit du temps.

Quelques généraux essayent de surprendre une décision impériale, qui fixe les incertitudes; n'osant pas la demander directement à Bonaparte, ils présentent insidieusement et à huis clos, à son inspection particulière, deux militaires différemment coiffés; soit que l'empereur sentît le piége et voulût s'amuser de ceux qui le lui tendaient, soit qu'il eût du mépris pour ce genre d'administration de détail, il ne se prononça point; il regarda attentivement devant et derrière le grenadier à pied dont les cheveux étaient poudrés et à queue, il examina non moins soigneusement le chasseur à pied coiffé à la titus, et au lieu de témoigner quelque préférence, il dit successivement de l'un et de l'autre qu'il trouvait leur tenue satisfaisante.

L'irrésolution resta donc la même dans beaucoup de corps, l'arbitraire seul décida de l'un ou de l'autre de ces usages; la troupe avait des cheveux, les officiers n'en avaient point; aucun

principe ne se fonda, et jusqu'en 1814 la vieille garde conserva la queue et la poudre, tandis que la jeune garde n'avait ni queue ni poudre.

Les hussards ont renoncé des derniers à leurs épaisses cadenettes hongroises, dans lesquelles se distribuait à grand renfort de blanc d'Espagne et d'amidon, la presque totalité de leur chevelure; ils y tenaient avec une énergie qui ressemblait à de l'esprit de parti. Aussi quand l'ordonnance de 1815 (23 7bre), posa pour la première fois, en principe, que les cheveux seraient coupés courts, il se manifesta dans cette troupe une forte et inquiétante désertion.

Aujourd'hui le pli paraît pris; la raison semble avoir triomphé.

Sous le point de vue réglementaire, il est dans les attributions et les devoirs des barbiers de compagnies, de tailler uniformément les chevelures. L'ordonnance de police de 1818 veut que cette coupe ait lieu tous les deux mois en été, et tous les trois mois en hiver.

La mode des Grecs a donc reparu jusqu'à ce que quelque nouveau caprice nous y fasse renoncer. Mais on a lieu d'être surpris que ce ne soit pas des soldats espagnols que soit venue cette amélioration; comment n'a-t-elle pas été invoquée par les officiers de cette nation. En obtenant que les cheveux fussent coupés, ils se seraient épargné une surveillance et une corvée à laquelle ils étaient astreints vers la fin du dernier siècle, et au temps de nos premières campagnes des Pyrénées. Après l'appel du soir, chaque compagnie d'un régiment espagnol se plaçait sur un rang et faisait par le flanc; à un signal donné chaque soldat défaisait la queue de son chef de file, la compagnie se mettait en marche de procession et manégeait gravement ainsi en rond dans les cours de la caserne; ce cercle secouait et foulait aux pieds tout ce que les chevelures pouvaient contenir d'inutile et d'impur; quand cette manœuvre de l'épluchement était terminée, chacun allait s'étendre, les cheveux épars, sur les lits, c'est-à-dire sur les peaux de bœufs qui tapissaient le pavé des hangards qui servaient de dortoirs.

MOYEN D'ASSAINIR LES SILOS.

L'AUTEUR de l'important mémoire sur l'établissement des Silos pour les approvisionnemens des manutentions de l'armée, inséré dans la 30e livraison du Journal des sciences militaires, mars 1828, indique l'emploi de la chaux vive pour assainir ces nouveaux magasins.

La chaux vive est un bon absorbant sans doute, mais ce n'est ni le plus puissant ni le plus économique. La substance qui réunit éminemment ces deux qualites est le *chlorus de calcium* ou muriate de chaux.

Le muriate de chaux ne se trouve pas à la vérité dans le commerce, comme la chaux vive, mais chacun peut le fabriquer, et sa manipulation ne présente aucun danger. Il suffit d'ailleurs d'en avoir une quantité quelconque, cette même quantité peut servir indéfiniment; l'humidité ne détériore point cette substance : en la dégageant de l'eau absorbée, elle se régénère et recouvre toute sa propriétéa bsorbante.

La chaux vive au contraire, une fois staturée, c'est-à-dire éteinte par l'effet de l'humidité, ne peut plus servir, pas même pour son usage ordinaire, à moins d'avoir occasion de l'employer immédiatement, et encore ne donnerait elle que de mauvais mortiers, car elle n'est plus que ce qu'on appelle communément *de la chaux éventée*.

Enfin, à poids égaux, la chaux vive pourrait coûter autant que le muriate de chaux, produirait très-certainement moins d'effet, et ne servirait qu'une seule fois, tandis que son muriate peut servir indéfiniment.

Le muriate de chaux est donc à tous égards, préférable à la chaux vive, pour l'assainissement des lieux humides.

Comme il sera nécessaire non-seulement de dessécher les Silos nouvellement construits avant d'y déposer des grains, mais encore

de les assainir chaque fois qu'il sera question d'y remettre de nouveaux approvisionnemens, on aura à employer assez fréquemment les absorbans. Je crois donc devoir donner ici le dosage pour la composition du muriate de chaux, son prix, la manière de le fabriquer, enfin le mode de son emploi. Ces données sont le fruit de plusieurs années d'expérience, et de différens essais.

Pour avoir, par exemple, 13 à 14 kilogrammes de muriate de chaux, il faut prendre,

10 kilogrammes de carbonate de chaux (craie commune) à 0 fr. 15 le kilo :	1 fr. 50
12 litres d'acide hydro-chlorique (acide muriatique), à 0 fr. 80 le litre.	9 , 60
Dépenses pour 13 kilo. de muriate de chaux.	11 fr. 10.

L'acide muriatique est très-connu ; il se vend dans le commerce sous le nom *d'esprit de sel fumant*. On l'obtient par la distillation d'un mélange de 4 parties de muriate de soude (sel commun), 3 parties d'acide sulfurique et 3 parties d'eau. Lorsqu'il est à son degré de concentration (25 à 26°) il émet une vapeur blanche, suffoquante : elle consiste en gaz acide carbonique qui devient visible par le contact de l'humidité de l'air.

Comme il importe d'empêcher cette évaporation, il convient de tenir exactement fermé le vase qui le contient, dans l'état de pureté parfaite, cet acide est sans couleur ; mais il est fréquemment un peu jaunâtre.

Le procédé de fabrication du muriate de chaux consiste, à pulvériser le carbonate de chaux ; le délayer à grande eau (trois seaux environ pour la quantité indiquée ci-dessus) dans une chaudière à lessive fixée sur un fourneau dit économique, remuer continuellement avec une spatule en bois ; verser successivement l'acide muriatique dans la chaudière par petites portions et à des intervalles réglées, sur l'effervescence produite par l'acide et toujours en remuant pour opérer le mélange et diminuer l'effet de l'effervescence.

Il faut près de 12 heures pour l'opération entière. Lorsque la plus grande masse de l'eau est évaporée, la solution offre d'abord

une pâte molle, grisâtre, qui se durcit progressivement dans cet état; il faut un feu très-modéré, ou plutôt il ne faut plus que la chaleur que conserve le foyer, on continue à remuer dans tous les sens, et toujours dans le fond de la chaudière; ici une spatule en fer est nécessaire, car lorsque le muriate commence à cristalliser, c'est-à-dire à se concentrer entièrement, il s'attache au fond de la chaudière et il faut l'en détacher avec force, en le divisant le plus possible avec la spatule qui, pour cela, doit être un peu tranchante.

C'est ainsi qu'en opérant la grande division des parties du muriate de chaux, on l'obtient très-calciné et propre à l'objet qu'on se propose.

Le muriate ainsi obtenu, on le place dans un vase en fer coulé, une marmite par exemple, que l'on bouche ensuite bien hermétiquement avec son couvercle.

Cette précaution est nécessaire, car le muriate de chaux exposé à l'air y tombe promptement en déliquescence, surtout lorsqu'il est encore chaud. On peut donc le porter immédiatement dans le local à dessécher, son effet en sera plus prompt. Il est bien entendu que ce local doit rester exactement fermé pour que le muriate n'ait aucun contact avec l'air extérieur. On y déposera l'absorbant dans des vases en fer coulé, placés sur différens points de l'intérieur. Des vases en terre, même vernis, ne conviennent point, parce qu'ils sont promptement attaqués par l'acide.

Les vases doivent présenter plutôt de la surface que de la profondeur, car plus le muriate sera étendu et plus son action sur l'humidité sera instantanée.

Le muriate de chaux met d'autant moins de temps à se saturer, c'est-à-dire à tomber en déliquescence, que l'humidité du local est plus abondante. Lorsque l'on voit l'eau surnager dans le vase, et que le muriate, en le retournant avec une spatule en bois, ne présente plus qu'une pâte plus ou moins molle, son action a cessé; et alors il faut le remettre dans la chaudière pour le faire réduire par les mêmes moyens que ceux employés pour sa fabrication, mais sans qu'il soit nécessaire d'y rien ajouter. Cinq à 6 heures d'un feu modéré suffiront pour le ramener à son premier état.

Si le local à assainir ne paraît pas encore suffisamment sec, on y replace le muriate ; dans le cas contraire on tient celui-ci renfermé dans le vase en fonte où il peut se conserver indéfiniment.

La quantité de muriate de chaux à employer pour obtenir l'effet désiré, dépend nécessairement et de l'étendue du local et du degré d'humidité qui y règne.

On pourrait donner à ce sujet plusieurs exemples circonstanciés; mais ici des exemples ne peuvent guère trouver de véritables similitudes, même en prenant pour base les observations faites d'après l'hygromètre; attendu qu'aucun point de comparaison ne peut être établi mathématiquement, soit entre plusieurs hygromètres, soit avec le même hygromètre, par la raison que ces instrumens sont sujets à des dérangemens infinis, que les plus minutieuses précautions ne sauraient éviter.

Je me bornerai donc à dire simplement que, d'après de longues observations, j'ai lieu de croire que, pour un Silos d'une capacité ordinaire, la quantité de muriate de chaux obtenue par une seule cuite, telle que je viens d'en donner le dosage, sera très-suffisant.

G. R.

DE LA REMONTE DU TRAIN D'ARTILLERIE.

L'ARTILLERIE est forcée d'entretenir, en tout temps, des attelages dispendieux et en plus grand nombre qu'il est nécessaire pour les besoins de paix ; et lorsque la guerre vient à se déclarer, sa remonte se fait avec éclat ; on lui fournit, à grand frais, des chevaux jeunes, nouvellement coupés, peu rompus au travail et dont ni les membres, ni l'estomac ne sont encore faits.

Cet état de choses peut être amélioré.

Il existe, en France, près de 1500 relais de poste : tous montés de chevaux de même nature que ceux de l'artillerie, accoutumés à la ration, à un travail régulier, au tirage côte à côte, en trottant, ou galoppant.

Ces relais occupent environ 40,000 mille chevaux, et sont sus-

ceptibles d'une grande augmentation, surtout si le gouvernement, pour les soutenir sans frais, leur rendait la conduite de toutes les messageries à laquelle leur contrat d'institution leur donne droit.

Chaque maître de poste pourrait être tenu d'avoir le quinzième de son écurie en chevaux hongres ou jumens propres à l'artillerie de l'âge de 5 à 9 ans, et de les livrer, à la première réquisition du ministre de la guerre, suivant une estimation faite par un sous-intendant militaire et un inspecteur des postes. De la sorte, sans éveiller l'attention de l'étranger, on peut, en quelques jours, réunir, avec économie, plusieurs milliers de chevaux solides.

A la paix, les chevaux, dont l'artillerie se démonte à vil prix, peuvent être répartis dans les postes après une pareille estimation, et leur valeur, retenue sur les gages des maîtres des postes, être versée, par leur administration, à l'artillerie; on éviterait ainsi les pertes énormes que l'arme est obligée de faire, pour ne pas se gréver des frais plus énormes de nourriture.

Certainement il n'y aurait pas injustice, dans une mesure pareille vis-à-vis des maîtres de poste, quand le gouvernement laisse gratuitement à des particuliers une sorte de privilège. Au milieu de l'émancipation de toutes les industries, il est bien en droit de réclamer d'eux quelques services qui pourront être gênans dans le principe, mais qui ne seront point onéreux ou du moins fort peu.

En temps de paix, lorsque le gouvernement réunirait ses troupes dans des camps de manœuvres, on prendrait ainsi les chevaux dont on aurait besoin chez les maîtres de poste que l'on habituerait ainsi à un état de choses véritablement économique pour le trésor public, et d'une ressource immense et prompte, au moment de la guerre, pour la défense de la patrie.

Les moyens pratiques seraient des plus simples, et la mesure que nous proposons serait facilement exécutable.

Quant à la surveillance nécessaire, les inspecteurs des postes et les inspecteurs-généraux de gendarmerie s'assureraient, dans leurs tournées, de l'exécution de cette mesure et de l'état des chevaux ainsi réservés et mis à la disposition du gouvernement.

OBSERVATION SUR LES REMPLAÇANS,

PAR UN OFFICIER DE L'ARMÉE.

On sait qu'à propos du mode de recrutement en vigueur pour l'armée, la plupart des chefs de corps de toutes les armes, s'accordent à signaler de la manière la plus défavorable les sujets que produisent les remplacemens actuels autorisés par la loi.

Comme la faculté de se faire remplacer dans le service militaire est une disposition réclamée par nos mœurs et l'état de la société, elle ne pourra raisonnablement et jamais être abrogée : mais ne pourrait-elle pas être modifiée ? et, par une heureuse et nouvelle combinaison avec l'engagement volontaire des soldats libérés, ne pourrait-on pas remédier aux inconvéniens fâcheux qu'elle entraîne ? Il y va de la dignité morale de notre armée qui mérite de ne recevoir dans ses rangs rien qui soit impur ou flétri. C'est dans cette conviction et ce désir que nous allons présenter une idée dont l'adoption et l'effet détruirait probablement un mal qui n'est que trop réel.

Tous les jeunes gens désignés par le sort pour le contingent de chaque département et qui voudrait s'exempter du service militaire ; ne seraient tenus qu'à verser une somme de trois mille francs chez les receveurs des finances ; le relevé de toutes ces sommes serait envoyé par les préfets au ministère de la guerre. D'un autre côté les colonels des régimens présenteraient annuellement aux inspecteurs-généraux, le tableau des soldats, mais soldats non gradés, qui, après avoir achevé leurs huit ans de service, seraient dans l'intention de contracter *avec l'état* (1) un nouvel engagement de huit ans.

(1) Nous disons *avec l'état*, pour faire disparaître dans l'armée, et à toujours la dénomination *de remplaçant*. »

Tous les soldats qui se rengageraient pour huit années, recevraient de l'état le titre d'un capital de *trois mille francs* (1) versés à la caisse des dépôts et consignations, remboursables seulement au bout de huit ans, mais dont l'intérêt à cinq pour cent, leur serait chaque année soldé par sémestre.

A la fin des inspections générales, le ministère de la guerre connaîtrait dans la quantité d'anciens soldats libérés qui se présenteraient pour le rengagement avec prime; d'autre part il connaîtrait, après les opérations des conseils de recrutement et de révision dans chaque département, le vide plus ou moins grand provenant de la quantité de jeunes gens qui, par le versement proposé, se seraient exemptés du service militaire auquel le sort les aurait appelés; alors il n'y aurait plus qu'à fixer pour toute l'armée ou pour chaque corps particulier le nombre des rengagemens que nous pourrions appeler de faveur, qui, joint à celui des jeunes soldats partant pour leur compte, compléteraient le contingent annuel.

Il est inutile d'insister sur la différence qu'il y aurait entre les remplaçans d'aujourd'hui, gens la plupart du temps sans aveu, et ceux que nous proposons, tous soldats instruits, anciens, et que l'on pourrait choisir parmi les meilleurs sujets, parce que, avons nous dit, la perspective d'une prime en rente de cent cinquante francs, et d'un capital de trois mille francs au bout de huit ans, s'ajoutant à ce qu'ils pourraient obtenir plus tard à titre de retraite,

---

(1) En donnant des titres de créances de *trois mille francs* « pour un nom-
» bre de rengagemens égal à celui des vides existans dans la levée, on re-
» cevrait de la part des soldats plus de demandes que les besoins ne l'exi-
» geraient: Cette circonstance qui semblerait certaine permettrait de choi-
» sir et de favoriser les meilleurs sujets. Mais si, en se laissant dominer
» par des intérêts privés, cette somme paraissait trop forte pour certaines
» classes de la société; nous répondrions que les intérêts généraux de l'état
» doivent dominer tous les autres; et qu'en effet il en résulterait pour l'ar-
» mée une amélioration immense: L'armée serait mieux composée, on au-
» rait moins de soldats dépourvus d'une éducation première, et surtout
» un plus grand nombre de sujets pour créer de bons sous-officiers, classe
» précieuse, qui est comme l'ame des troupes, et sur la pénurie de laquelle
» reposait récemment une disposition ministérielle qui en constatait l'aveu.»

serait un stimulant puissant et certain pour espérer que la quantité des offres surpassât toujours celle des besoins (1).

Par suite de cette mesure, un plus grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles honnêtes, viendraient figurer dans l'armée; ils relèveraient la profession de soldat qui a baissé depuis que des élémens de nature vénale et produits d'un commerce scandaleux sont reçus dans les rangs. Que l'on suive les jugemens des conseils de discipline et des conseils de guerre, et que l'on recherche l'origine de ceux qui provoquent le plus la sévérité des réglemens et des lois pénales; ce sont les remplaçans. Qu'on écoute les conversations des chambrées; le nom de remplaçant y est presque une injure; tant chez nous et dans toutes les classes, on a de prime abord le sentiment de ce qui est honorable et de ce qui ne l'est pas!

D'après cette idée l'armée ne serait plus composée, en partie, que de jeunes soldats venant payer eux-mêmes leur dette au pays, et de l'autre que d'un moindre nombre d'anciens soldats éprouvés par huit ans d'irréprochable et bonne conduite, qui s'engageraient, avec cette garantie, à servir encore pendant huit années, et qui recevraient, *à titre de récompense*, plutôt qu'*à titre de marché*, une prime annuelle et un capital remboursable seulement à l'expiration de leur temps de service.

Un abonné.

DE L'USAGE DES CHAUDIÈRES

DANS LES CUISINES DES CASERNES.

L'AUTEUR du mémoire, plein de recherches savantes et utiles, sur la construction et l'usage des fourneaux de cuisine des casernes, inséré dans la 27ᵉ livraison du Journal des sciences militaires,

(1) « En cas de décès le capital de 3000 francs reviendrait aux héritiers du « soldat rengagé. »

raisonne, sur les dispositions et l'usage des chaudières adaptées à ces fourneaux, comme si elles devaient nécessairement être enlevées de dessus ces foyers pour les vider et les nétoyer, chaque fois que l'on s'en sert, c'est-à-dire tous les jours, puisque c'est tous les jours que le soldat fait sa soupe. Ceci est une erreur inconcevable.

Cependant, les grands inconvéniens de ce mode sont très-exactement signalés par l'auteur, mais il ne trouve d'autres moyens d'y remédier qu'en substituant aux chaudières en fonte qu'il trouve trop lourdes, des chaudières sinon en cuivre, au moins en tôle qui seraient bien plus légères.

Or, il est évident que la légèreté dans les chaudières, ne parerait qu'à une faible partie des inconvéniens qu'on trouvera toujours dans l'action d'enlever, du fourneau où elle est placée, une chaudière pleine et bouillante.

Je ne suis point à Paris pour m'assurer que ni à l'Hôtel royal des Invalides, ni au Val-de-Grâce et ailleurs, on n'enlève pas ainsi les chaudières de dessus les fourneaux où elles sont placées, pour en retirer la viande et tremper la soupe; mais ma conviction à cet égard n'en reste pas moins forte, car j'ai lieu de croire que l'on n'est pas plus inexpert, à ce sujet, dans la capitale, que dans la province.

J'ai donc pu me satisfaire là-dessus, dans la ville que j'habite présentement : je viens d'y visiter six établissemens publics, dont une caserne; et je me suis bien positivement assuré, par mes propres yeux, que les chaudières dans lesquelles s'y font les bouillons, ne sont nullement enlevées de dessus les fourneaux pour servir ou tremper la soupe; que ces chaudières sont en fonte, et sont placées à demeure sur les fourneaux : que ces chaudières sont d'une longue durée et s'échauffent très-promptement.

Je dois dire les précautions que l'on prend pour le service de ces chaudières :

Lorsque le bouillon est sur le point d'être fait, on a d'abord l'attention de ne plus laisser de combustible dans le foyer; puis de détourner la braise ou coke qui se trouve sur le gril, sous la chaudière, afin de diminuer graduellement la chaleur et faire cesser

l'ébullition qui, dans tous les cas, doit toujours être très-légère et comme imperceptible : c'est d'ailleurs une erreur de croire qu'une forte ébullition hâte la coction de la viande pour faire le bouillon ; c'est tout le contraire.

Arrivé au point de la coction on retire la viande de la chaudière ; on trempe la soupe et on enlève le surplus du bouillon s'il en reste, à l'exception de la faible partie qui couvre le fond de la chaudière, et qui n'est ordinairement qu'un dépôt de ce qu'on nomme communément *écume*, et de petits os : on verse immédiatement environ un quart de seau d'eau dans la chaudière, et de suite on en frotte tout l'intérieur avec un gros balais de bois, pour la nétoyer. On retire cette première eau, et on en remet de suite de la propre en quantité suffisante pour laver les plats et servir aux autres besoins de la cuisine.

Pour échauffer cette eau, il suffit souvent d'avancer sous la chaudière, la braise qui, avant de retirer la viande et tremper la soupe, a été ramenée sur le devant de la grille.

Si l'on veut conserver de l'eau chaude dans la chaudière pour les besoins de la maison dans la journée, on ferme le registre du fourneau lorsqu'il n'y a plus de combustion à opérer dans le foyer. Enfin, pour nétoyer parfaitement la chaudière avant d'y mettre l'eau pour une nouvelle soupe, on se sert d'un gros linge ou d'une éponge.

Ces moyens sont extrêmement simples et faciles, ne sont sujets d'ailleurs à aucun inconvénient, on en a la certitude par plus de vingt ans d'expérience dans les principaux établissemens dont je viens de parler : les chaudières en fonte y sont reconnues d'un très-bon usage, et leur durée y est considérée comme illimitée ; ce qui est dû à leur état de fixité et à la précaution bien simple de ne pas les exposer à une forte chaleur étant vides.

Ainsi donc, pourquoi admettre la nécessité de la manœuvre si difficile et d'ailleurs si dangereuse de sortir de son fourneau une chaudière pleine et brûlante, quand il est si simple, si naturel de faire autrement ?

Dira-t-on que je n'apprends rien de nouveau, et que l'on sait très-bien, que les chaudières d'une grande capacité, celles qui

contiennent 500 litres, par exemple, ne sont pas enlevées de dessus leur fourneau pour en retirer la viande et servir la soupe ?

Il serait fort étonnant, en effet, que l'on ne sût pas cela, et il serait bien plus étonnant encore de trouver des établissemens où le contraire aurait lieu; mais alors, si ceci n'est point à supposer, si l'on sait ce que sans doute tout le monde croit sans en demander des preuves, pourquoi avoir l'air de l'ignorer, pourquoi ne pas faire pour les petites chaudières ce que l'on sait qui se fait pour les grandes ? *Un officier supérieur de l'armée.*

OBSERVATIONS HYGIÉNIQUES

SUR L'HABILLEMENT ET LE SAC DU SOLDAT.

Les extraits de l'Hygiène militaire de M. le chevalier de Kirckhoff, insérés dans les précédens Nos du Journal des sciences militaires, ont été lus généralement avec beaucoup d'intérêt, mais le 7e article intitulé *de l'habillement des troupes*, inséré dans la 28e livraison de ce journal, a dû particulièrement fixer l'attention des officiers par l'importance de son objet et la justesse des observations, qui toutes, tiennent immédiatement au bien-être du soldat et à sa santé.

Aussi, toutes les améliorations indiquées dans cet article sont généralement reconnues nécessaires et depuis longtemps désirées. Il n'y a que sur un point que M. de Kirckhoff, soit en opposition avec l'expérience, et ce point est un des premiers en importance; c'est la chaussure.

M. de Kirckhoff dit que l'on est généralement d'accord que le soulier, avec la demi-guêtre de drap, est la chaussure qu'il convient de préférer pour les troupes à pied. Ceci est une erreur : cette chaussure est reconnue au contraire, comme la plus incommode et la moins parfaite. La guêtre ne se met ni aisément ni vitement comme le croit M. de Kirckhoff; elle ne garantit que très-impar-

faitement de l'humidité ; l'eau s'infiltre aisément à travers le tissu du drap ; le sable, la boue se glissent facilement et par les boutonnières et sous les bords inférieurs de la guêtre, parce que jamais elle ne joint exactement ni sur le soulier ni sur la jambe, et d'ailleurs si cela était, elle exigerait encore beaucoup plus de temps pour la mettre, « et le serrement qu'elle exercerait serait une cause » très-puissante pour faire naître des varices aux jambes. » Aussi le brodequin qui présente de même ces deux graves inconvéniens, savoir beaucoup de temps pour le chausser et le serrement de la jambe, est-il repoussé par M. de Kirckhoff.

On pense donc que la bottine est la chaussure la plus convenable et la meilleure pour les troupes à pied : voilà, à ce sujet, le point sur lequel on est généralement d'accord.

M. de Kirckhoff dit que la bottine, béante par le haut, donne également un accès facile au sable et à la boue ; cela ne pourrait arriver que si l'on marchait jusqu'à mi-jambe dans l'eau et la fange ; mais, dans tous les cas ordinaires, le pantalon couvrant la bottine et étant taillé de manière à être plus étroit dans le bas de la jambe qu'au mollet, garantit bien certainement de ces accidens.

Au surplus, on ouvre ordinairement la tige de la bottine sur le devant dans le double but de faciliter l'entrée du pied, et de pouvoir fermer la bottine plus près de la jambe au moyen d'un cordon à demeure, et dont les deux extrémités sortent, l'un à droite, l'autre à gauche de l'œillet du dessus. Cette bottine peut, ainsi, réunir les avantages du brodequin sans en avoir les inconvéniens.

Il est évident qu'en campagne il faudrait deux paires de bottines à chaque soldat, afin qu'il puisse en changer chaque jour, tant pour avoir le pied sec, que pour la conservation des chaussures. En temps de paix une seule paire de bottines pourra suffire avec une paire de souliers que le soldat porterait à la chambre, et hors le temps de service.

Pour le bon entretien des chaussures et pour les rendre imperméables, comme aussi pour la propreté, chaque soldat devrait avoir en tout temps, dans une petite boîte en fer-blanc, le cirage dont la composition est donné par M. de Kirckhoff.

Il est sûr que la bottine ne serait pas plus dispendieuse et peut

être même serait plus économique que le soulier avec la guêtre; la tige de la bottine servirait à plusieurs remontages, tandis que la guêtre est très-promptement usée.

Présentement il faut dire que M. de Kirckoff n'a pas assez vivement insisté sur l'utilité et les avantages d'un habit rond pour les troupes à pied, cet habit sans revers, boutonnant droit au milieu de la poitrine et descendant jusqu'aux genoux, garantirait les cuisses du froid et de la pluie, et serait en même temps, très-élégant; c'est l'ancien habit français: il permettrait de retirer la capotte au soldat qui est d'une grande surcharge pour lui. Pour le service des places, il y aurait en hiver des capottes dans les corps-de-garde; en campagne, l'été, le soldat se servirait, au bivouac, de son sac à distribution comme cela avait lieu dans nos premières guerres de la révolution; en hiver on aurait un cheval ou mulet de sommé, par compagnie, pour porter les capottes de bivouac.

Voilà un nouvel attirail, dira-t-on? sans doute il est nouveau pour nous, mais voyez chez nos voisins; et d'ailleurs cet attirail ne serait pas à beaucoup près aussi embarrassant que celui que l'on avait jadis pour les tentes, et serait infiniment plus utile.

Du reste, le soldat au bivouac, couché dans son sac avec son habit rond, serait mieux garantie de l'humidité et même de la pluie, qu'avec sa capotte actuelle trop courte pour le bivouac, trop longue pour la marche (1).

Dans tous les cas, si l'on veut avoir des soldats autrement que sur le papier, il faut bien prendre les moyens de les conserver en santé, car sans cela on ne peut pas espérer d'en avoir de bons.

Or, dans ce but il faut absolument que le poids du havre-sac du soldat soit diminué; divisé en deux compartimens, il ne devrait jamais renfermer, soit en route, soit en campagne, qu'une chemise, son gilet à manches postiches, un mouchoir, une paire de bottines, une boîte à cirage, deux brosses et le sac à distribution.

Pour se convaincre de cette nécessité qu'on examine le soldat en route: le corps poussé péniblement en avant pour faire contre-poids à son sac à deux étages; le col roide et tendu comme dans un carcan; la tête fixe et pesante sous son lourd et haut schakos dont le centre de gravité est au moins à un décimètre au-dessus de son front, les bras engourdis, immobiles et comme chevillés dans ses épaules par la pression de bretelles et des baudriers, il n'avance que par saccades, il est haletant; et, dans les chaleurs surtout,

(1) D'après l'état de choses actuel, le soldat n'a un habit uniquement que pour les parades; ainsi il s'use dans son sac.

pour ne pas étouffer, il doit prendre la précaution de dégraffer le collet de son habit; d'ôter son col et son schakos. Bienheureux encore si un chef raisonnable et humain, tolére, près de lui, ce faible soulagement.

Aussi, ce ne sont point les combats, ce n'est ni le feu, ni le fer de l'ennemi que redoutent nos jeunes soldats; ils ne craignent que le poids accablant de leur sac; au lieu de tant d'effets ne vaudrait-il pas mieux laisser au soldat le moyen et la faculté de porter au besoin des vivres? porter ses vivres à la guerre est souvent chose indispensable, tandis qu'on peut se passer de hardes dans le sac.

Quand le soldat n'est point privé de nourriture il peut supporter, sans trop de dangers, toutes les intempéries; sans nourriture il a beau avoir des habits de rechange, il succombe promptement.

Et pourtant qu'arrive-t-il quand avec son énorme sac, son fusil, et tout son fourniment, on lui donne à porter encore pour plusieurs jours de vivres? Accablé alors sous le poids, ce ne sont pas les hardes qui surcharge son sac qu'il jette, parce qu'il en serait sévérement puni; d'ailleurs, il lui faudrait pour cela un temps qu'il n'a pas, il jette donc ses vivres qui sont immédiatement sous sa main, et dont du reste, dans un vain espoir, il croit pouvoir se passer. (1)

Mais voyez donc les Romains! s'écrie-t-on: leurs soldats portaient bien d'autres charges que les vôtres! voyez plutôt vous même la différence des temps et des mœurs; comparez l'état de civilisation des hommes d'alors et des hommes d'aujourd'hui; remarquez l'énorme différence qui existe entre la constitution physique des uns et celle des autres; considérez que ceux-là allaient presque nuds, que ceux-ci doivent être couverts entièrement; qu'un peu de grueau suffisait à la nourriture des premiers qui n'en manquaient jamais, qu'il faut aux seconds du pain et de la viande et qu'ils en manquent souvent faute de précautions, et ne nous parlez plus de ce que faisaient les soldats romains, mais de ce que peuvent faire les nôtres. Et qu'on ne perde pas de vue surtout, qu'un *petit* fardeau même, devient très-lourd pour qui l'a toujours sur les épaules.

Quand est-ce donc que l'on verra toutes ces choses de plus haut?

---

(1) Quand on parle du soldat, de ses entraves et de ses fatigues, on ne peut pas oublier le tambour dont la caisse est si embarrassante, si susceptible en campagne d'être mise hors de service, et dont le bruit assourdissant est si peu guerrier. Pourquoi ne substituerait-on pas au tambour le clairon qui a sur lui tous les avantages?

espérons que le moment n'en est pas éloigné. L'armée sait qu'elle a un bon père dans son roi, et qu'elle a enfin trouvé un puissant et zélé protecteur dans son auguste fils.

Un Officier supérieur de l'armée.

LETTRE DU GÉNÉRAL ALLIX.

Bazarnes près Clamecy, le 10 juin 1828.

MONSIEUR,

Dans votre 32e livraison, à l'article de *mes Souvenirs militaire, et politiques* page 338, premier alinéa, on lit : *indépendamment des 3 armées ennemies dont je viens de parler, il en existait encore une autre qui avait la base d'opération à Anvers. Cette dernière avait la ligne d'opération sur Dunkerque, par Ostende, Bruges, Nieuport, Courtrai, et Menin. Cette armée était composée d'Anglais, et de Hollandais, d'Hanovriens*, etc.

Ce passage était dans mon manuscrit relatif à la campagne de 1793, je l'avais effacé pour ne pas me répéter, et je ne sais comment il se trouve intercallé dans un passage relatif à la campagne de 1792, car tout le monde sait qu'en 1792 les Anglais, les Hollandais, et les Hanovriens n'étaient pas encore entrés dans la coalition, et qu'ils n'y entrèrent qu'en 1793. Je vous prie donc en publiant cette lettre dans votre plus prochain N.° d'avertir vos lecteurs que le passage ci-dessus doit être effacé de mon 3e article des *Souvenirs militaires*, et que le premier alinéa de la page 338 commence par ces mots : *cette dispersion des forces ennemies*, etc.

Il se trouve aussi à la page 344, ligne 22e, une faute grave dont je vous prie d'avertir vos lecteurs, au lieu de *sur deux points*; il faut lire *sur deux ponts*.

Je vous prie de publier ma lettre uniquement avant mon 4me art.

Je suis Monsieur, avec une considération très-distinguée.

Votre très-humble, et très-obéissant serviteur,

ALLIX, *lieutenant-général.*

ERRATA : Dans la 30e Livraison (mars), tome 10, page 489, lig. 10, on lit : le résumé *de* la conclusion : il faut lire : le résumé *et* la conclusion.

C. R.

DOULLENS, imprimerie de Quinquenpoix.

